This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

127471

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME VII.

ANNÉE 1868. — 1ER SEMESTRE.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER 1868.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

La section, consultée par M. le Président sur la suite à donner à la demande qui lui est faite de présenter d'office un candidat au titre de membre correspondant, décide que cette présentation ne peut être faite que sur la proposition de la commission des correspondants.

M. Octave Teissier, correspondant, écrit que, malgré le travail considérable qu'exigent les modifications proposées pour le plan de la table générale des publications du Comité, il accepte les conditions posées par la commission. Il demande seulement que le rapporteur veuille bien rédiger et lui adresser les deux premiers articles de chaque table.

M. Cocheris consent à se charger de ce travail.

Digitized by Google

Un fragment de roman de chevalerie, trouvé dans la couverture d'un manuscrit du xve siècle et communiqué par M. d'Arbois de Jubainville, est renvoyé à l'examen de M. Meyer.

M. Blancard, correspondant, adresse copie d'un acte inséré dans les registres de l'ancienne chambre des comptes de Provence, ayant pour titre : *Lettres patentes portant permission d'establir des bateaux ou coches pour descendre de Lyon à Arles et remonter d'Arles à Lyon, par eau, par une invention sans aide d'hommes, vent ou chevaux, pour François Mollet, février 1663.*

Quoique le texte de ces lettres patentes ne fournisse aucune indication sur le procédé employé par le sieur Mollet, la section pense que leur publication dans la *Revue* pourra provoquer des recherches de la part des correspondants du Comité.

Vingt-deux documents de diverses natures (du xiie au xviie siècle) sont adressés par M. Jacquemin et seront examinés par M. Boutaric.

M. Lefebvre, dit *Faber*, renvoie, après avoir fait la révision qui lui avait été demandée, la pièce intitulée *Sentence arbitrale de Philippe de Bourgogne, du 2 octobre 1399*, dont l'impression dans la *Revue* a été décidée par la section. M. Servois est chargé de la soumettre à un nouvel examen.

M. Nozot, correspondant, envoie divers documents concernant la ville de Sedan (de 1575 à 1592).

Renvoi à l'examen de M. Bellaguet.

M. Dupré adresse un recueil de documents sur les protestants de Blois (cahier de 55 pages). Plusieurs de ces actes ont été déjà cités par extraits par le correspondant dans son *Histoire de Blois*, imprimée en 1846 et en 1847. M. Dupré les transmet aujourd'hui *in extenso* comme pièces justificatives de son ouvrage en ce qui concerne les calvinistes de Blois.

M. Mathon fils fait hommage du *fac-simile* d'une charte de saint Louis, du mois de juin 1248, qu'il a reproduite par la photographie.

M. V. Advielle, bibliothécaire de la ville de Pont-Audemer,

Digitized by Google

adresse la copie d'une lettre du maréchal d'Ancre, du 28 février 1617, conservée aux archives départementales d'Évreux.

M. Ch. Bourgoin fait hommage de son ouvrage (manuscrit) sur les sergenteries du marquisat de Blain en Bretagne. Cette notice a été couronnée par la Société académique de Nantes en 1865.

Les quatre documents précédents seront déposés aux archives, et des remercîments adressés à MM. Dupré, Mathon, Advielle et Bourgoin.

Communication, par M. P. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, de la copie d'un sauf-conduit accordé par la reine Catherine de Médicis, en 1562, au sieur de la Curée, chargé par le prince de Condé d'une mission pour son frère, le roi de Navarre, alors au siége de Rouen.

Ce document sera envoyé à M. le comte de la Ferrière.

Communication, par le même M. de Fleury, des trois documents suivants, qui proviennent des archives de Loir-et-Cher :

1° Lettres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, au sieur de la Curée, son chargé d'affaires à la Hète. (Ordre de remettre au trésorier du Vendômois les deniers appartenant audit roi Antoine, qu'il a entre les mains.)

2° Lettres de Henri de Navarre aux religieux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (13 novembre 1572).

3° Extraits de trois lettres écrites, en 1770 et en 1774, par Fr. Daville à des religieux de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois. Elles renferment quelques renseignements pour l'histoire du règne de Louis XV.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. A. de la Mothe, archiviste du Gard, adresse un récit de l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes (juillet 1538), extrait du registre des délibérations consulaires.

Renvoi à M. Rathery.

M. le comte de Rochambeau adresse les renseignements qui lui avaient été demandés sur les mémoires de Dubois, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV. Ce manuscrit a été communiqué à

Digitized by Google

M. Aubineau, archiviste d'Indre-et-Loire, qui en a extrait une petite brochure in-8°, publiée chez Firmin Didot, en 1847.

Hommage, par M. Soucaille, membre de la Société archéologique de Béziers, d'une brochure ayant pour titre: *Notice sur J. J. Dortous de Mairan*, 1678-1771.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Le même M. Soucaille envoie copie de quatre lettres et d'un mémoire de Henri III (1583-1589), adressés aux consuls et habitants de Béziers.

Renvoi à M. Boutaric.

M. l'abbé Verlaque (Victor) : Copie de deux lettres des 23 juillet et 17 octobre 1540, écrites par Mgr Pélissier, évêque de Maguelonne, ambassadeur de François Ier à Venise, et adressées au docteur Rabelais.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Verlaque annonce dans sa lettre un prochain envoi de plusieurs autres lettres du même ambassadeur adressées à divers personnages de cette époque.

M. Verlaque fait en outre hommage d'une notice sur l'abbaye de Saint-Victor ès Marseille.

La section renvoie à l'examen de M. L. Delisle les deux communications suivantes de M. Verlaque :

1° Réglement fait en 1212 par Étienne Ier, évêque de Toulon, sur différents droits respectifs des prévôts et des sacristains;

2° Charte par laquelle Mgr Gautier Geoffroy, évêque de Toulon, établit dans son diocèse douze chanoines (1268).

M. Verlaque annonce qu'il s'occupe du *Dictionnaire topographique* du canton d'Ollioules (Var).

M. E. Repos, libraire, fait hommage de l'ouvrage qu'il édite sous le titre de *France Pontificale*, par M. Fisquet.

Hommage par M. Spach : *Le moine Lamprecht et son poëme d'Alexandre le Grand; Charte de l'évêque Guebhard, de Strasbourg, concernant les priviléges accordés à l'abbaye de Sainte-Walpurge et à celle de Baumgarten.*

Digitized by Google

M. d'Arbaumont : *Posanges et ses seigneurs.*

Des remercîments seront adressés à MM. Repos, Spach et d'Arbaumont, et leurs envois déposés dans la bibliothèque du Comité.

M. Bourquelot lit un rapport sur la *Charte constitutive de la Villeneuve-le-Comte, canton de Rosoy, département de Seine-et-Marne* (1203), dont il propose l'impression dans la *Revue.*

Adopté.

M. Hippeau donne lecture d'une lettre de M. Tailliar, président honoraire de la cour de Douai, qui adresse à la section un résumé des considérations développées par lui de vive voix dans une des réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne; elles portent le titre suivant : *Notes pour servir à l'histoire des institutions municipales dans les deux anciennes provinces de Sens et de Reims.*

La section décide que M. le président Tailliar sera prié de donner aux notes qu'il a bien voulu envoyer la forme d'un mémoire, dont il pourra faire la lecture dans la prochaine réunion des Sociétés savantes.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. J. Desnoyers, Rathery, Rendu, Boutaric, A. de Barthélemy, Michelant, P. Clément et Jourdain.

Il est donné lecture des rapports suivants :

Par M. Bellaguet : *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* [1]; *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* [2].

Par M. Michelant : *Mémoires de l'Académie de Metz* [3].

Par M. Jourdain : *Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres* [4]; *Comptes rendus du Comité archéologique de Senlis* [5]; *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai* [6].

[1] Tome XXX, année 1865.
[2] XIXe volume.
[3] 47e année, 1865-1866 (2e série, 14e année).
[4] 6e année, 1867.
[5] Année 1866.
[6] Tome VIII, 1863-1865.

Digitized by Google

Par M. P. Clément : *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire* [1]; *Mémoires de l'Académie du Gard* [2].

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Années 1865 et 1866.
[2] Novembre 1864 et août 1865.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président annonce plusieurs pertes que le Comité a éprouvées depuis la clôture de la session de 1866-1867. La mort a frappé un membre de la section d'archéologie, M. Depaulis, l'un des premiers graveurs en médailles de notre temps, et deux correspondants du ministère, MM. Désiré Monnier et Eugène Grésy.

Membre de la section depuis vingt années, M. Depaulis s'y était fait une place des plus honorables. Amoureux de l'antique en véritable élève de David, M. Depaulis n'était cependant pas exclusif comme le furent beaucoup d'artistes sortis en même temps que lui de l'atelier de ce grand maître. Sa collection de moulages de figurines, de médailles, de sceaux, de bas-reliefs égyptiens, grecs, romains, français, italiens, etc. de toutes les époques, était célèbre; elle avait même été formée avec un goût si éclairé, qu'on assure qu'elle va être acquise pour l'École impériale des beaux-arts. C'est sous les auspices de Denon, à la fin du premier Empire, que M. Depaulis débutait dans l'art des Warin et des Dupré par la médaille des *Orphelines de la Légion d'honneur;* quelques semaines avant la mort qui l'enleva presque subitement, à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 15 septembre 1867, il terminait la médaille de l'achèvement du Louvre avec portrait de Napoléon III. Sans être à la hauteur des œuvres de son beau temps, ce morceau a reçu et méritait les éloges des juges les plus compétents. La section regrette en M. Depaulis un bon collègue, dont les avis étaient utilement écoutés dans toutes les questions relatives à l'art auquel il avait consacré sa vie entière.

M. Désiré Monnier était à la fois l'un des plus anciens et des plus zélés correspondants du Comité. Ses communications, souvent intéressantes par les renseignements qu'elles apportaient, ne se dis-

Digitized by Google

tinguaient pas toujours par la critique, mais M. Monnier a rendu tant de services à l'archéologie, qu'il laissera un bon souvenir parmi nous.

Quant à M. Eugène Grésy, ce n'est pas précisément comme correspondant que nous le regrettons; il envoyait rarement des communications à la section, mais, assidu aux séances de la Sorbonne, il y a lu plusieurs mémoires remarquables, publiés en 1863, 1865 et 1866, dans les 1re, 3e et 4e années du *Recueil des lectures*. M. Grésy étudiait particulièrement l'histoire et les antiquités de Melun et de la contrée qui avoisine ce vieil *oppidum*. Sa mort prématurée privera la science d'un livre qui aurait certainement augmenté l'honorable réputation que lui avaient value tant d'écrits que l'on ne peut énumérer ici.

La section, sur la proposition de M. le Président, décide que l'expression de ses regrets au sujet de ces pertes sera consignée dans le procès-verbal.

M. Darcel informe la section de la mort toute récente de M. Didron, secrétaire du Comité des arts et monuments lors de la création de ce comité en 1848. La section paye également un tribut de regrets à la mémoire de cet ancien collègue, qui, indépendamment des nombreux services qu'il a rendus à l'archéologie dans sa position de secrétaire du Comité des arts et monuments, s'est fait connaître par d'utiles et importantes publications.

M. le Président annonce que l'impression du texte de la Statistique monumentale de Paris, par notre collègue M. Albert Lenoir, est entièrement terminée. M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, ajoute que la 36e livraison de planches qui complète cet ouvrage ne peut être livrée en même temps, mais que cependant elle paraîtra prochainement. Ce retard est uniquement dû à des difficultés matérielles de tirage. Quant au texte qui doit compléter la monographie de la cathédrale de Chartres, dont toutes les planches ont paru, M. Paul Durand, chargé de ce travail par M. le Ministre, sur la proposition de la section, a pris l'engagement de remettre le manuscrit à la fin du mois.

Pendant les vacances du Comité, M. A. Meynard, maire d'Orange, s'est adressé à M. le Ministre de l'instruction publique pour obtenir,

Digitized by Google

par l'intervention de Son Excellence, le rétablissement de l'allocation annuelle accordée jadis à cette ville, à l'effet de terminer le déblaiement des théâtres et de l'hippodrome antiques. En réponse à une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique sur cette affaire, M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts a exprimé son regret de ne pouvoir accueillir la demande de M. le maire d'Orange. L'État a dépensé près de 20,000 francs pour le dégagement du théâtre d'Orange. Ce qui reste à faire n'est plus de l'utilité positive, mais de l'embellissement; le rôle de la Commission des monuments historiques est donc terminé à l'endroit du théâtre d'Orange.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, informe le Ministre qu'on a trouvé à Porte-Neuve, commune du Riec, arrondissement de Quimperlé (Finistère), les substructions d'une villa romaine.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse l'état « des dépenses de l'équipement des arbalétriers et pavoisiens envoyés par la ville d'Amiens, en 1410, pour le service du roi Charles VI, contre les emprises de son adversaire d'Angleterre. » Cet extrait des registres aux comptes de la ville d'Amiens est renvoyé à l'examen de M. J. Quicherat.

M. Dusevel envoie en outre :

1° Une note sur l'ancienne église Notre-Dame de Doullens;

2° Une note sur trois statues en bois du XVIe siècle, conservées dans l'église du village d'Halloy-les-Pernois, arrondissement de Doullens.

Ces deux communications sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

Au même rapporteur sont renvoyées six inscriptions relatives à la France, recueillies par M. Barbier de Montault à Rome et à Florence. Le même correspondant fait hommage de deux brochures dont il est l'auteur : 1° De la dévotion aux *Agnus Dei*, 4e édition; 2° Les cérémonies du centenaire et de la canonisation à Saint-Pierre. Des remercîments seront adressés à M. de Montault, dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

Digitized by Google

M. l'abbé Baudry, correspondant, adresse l'état des dépenses faites pour les fouilles des 6e, 7e et 8e puits funéraires de la colline de Troussepoil, commune du Bernard en 1865 et 1866. M. Quicherat examinera ce compte.

M. l'abbé Canéto, correspondant, envoie diverses communications relatives aux fouilles de l'église de Saint-Orens à Auch, pour lesquelles un crédit de 300 francs lui avait été alloué. MM. Léon Renier et Guilhermy se partageront ces communications.

M. H. Crozes adresse un rapport sur les travaux de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi. Renvoi à M. Albert Lenoir.

M. Devals aîné, correspondant, adresse le plan d'une habitation souterraine, creusée de main d'homme, contemporaine, dit-il, de l'âge de pierre, qui vient d'être découverte au lieu dit l'Olmède, commune de l'Honor-de-Cos, canton de Molières (Tarn-et-Garonne). On y a trouvé des poteries grossières, noires et grises, identiques à celles qu'on a recueillies dans les dolmens de Saint-Antonin et de Cazals. Des remercîments seront adressés à M. Devals, dont la communication sera déposée aux archives.

M. Dupré, correspondant, adresse une note sur les inscriptions de l'hôtel d'Alluye, à Blois, qui est renvoyée à M. de Guilhermy. A cette communication M. Dupré avait joint une note sur l'extraction de la pierre tendre des bords du Cher, qui sera conservée dans les archives.

M. Hippolyte Durand, correspondant, adresse une notice sur l'église de Villeneuve-de-Marsan (Landes), et sur de curieuses peintures murales portant la date de 1529, qui y ont été découvertes, et en même temps une communication sur un puits édifié à Saint-Jean-de-Luz, par le cardinal Mazarin, après la conclusion de la paix des Pyrénées. M. Darcel examinera l'envoi de M. H. Durand.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse le moulage d'un caillou gravé trouvé à Mézeray, canton de Malicorne (Sarthe), puis la copie d'une épitaphe carlovingienne trouvée dans l'un des plus anciens cimetières de l'Anjou. Ces communications sont renvoyées à M. de Guilhermy.

Digitized by Google

Un inventaire de la cathédrale d'Angers, du 18 avril 1416, adressé par le même correspondant, sera examiné par M. Darcel, tandis que M. du Sommerard sera prié de donner son avis sur le moulage d'une clef en cuivre conservée au musée d'Angers, qui, d'ailleurs, placé sous les yeux des membres de la section, leur paraît au premier abord indiquer les caractères d'une fabrication moderne.

M. le vicomte de Gourgues complète une précédente communication sur une découverte de monnaies antiques, par l'envoi d'un article qu'il a publié dans les *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*. La section renvoie cette communication à M. Chabouillet.

M. Goze, correspondant, adresse une notice sur un crucifix qu'il a fait exécuter pour l'église de Namps-au-Val (Somme). Des remercîments seront adressés à M. Goze.

M. Jacquemin, correspondant, adresse huit numéros du journal d'Arles *Le Forum*, du 8 septembre au 3 novembre 1867, dans lequel il a publié un rapport au Ministre de l'instruction publique sur les monuments d'Arles, ainsi que divers documents relatifs à des antiquités arlésiennes du moyen âge et de la Renaissance, et enfin l'épitaphe de P. de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Senez. Cette communication est partagée entre MM. Darcel et de Guilhermy.

M. Mallay, correspondant, informe le Ministre de l'état d'avancement de son travail sur les églises du département du Puy-de-Dôme et annonce en même temps qu'il va entreprendre le dépouillement de 2,800 procès-verbaux de visites pastorales depuis 1665 jusqu'à ce jour. A cette lettre est jointe comme spécimen la copie d'un procès-verbal de la paroisse de Bourg-Lastic, du 10 août 1675. Cette communication sera examinée par M. Albert Lenoir.

M. Martin-Daussigny, correspondant, envoie la copie d'une inscription antique qu'on vient de trouver dans la rue de la Lanterne à Lyon, et qui a été placée au musée de cette ville. M. Renier est chargé de rendre compte de cette communication, ainsi que de deux autres du même correspondant, toutes deux également relatives à l'épigraphie romaine, et qui portent, l'une le nom d'une femme nommée *Candida*, l'autre celui d'un négociant lyonnais, *Privatus*

Digitized by Google

Eutyches, déjà connu par d'autres monuments pareillement découverts à Lyon.

M. Nozot, correspondant, adresse des notices sur les communes de Brieulles-sur-Ber, les Grandes-Armoises, Floing, Launois, Stonne, enfin sur le château de Lumes. M. le baron de Guilhermy examinera cet envoi.

M. l'abbé Léon Robin adresse le dessin d'une pièce d'or trouvée dans un champ du hameau d'Augea, commune de Magnol, canton de Beaufort (Jura). M. Chabouillet déclare qu'il est inutile de nommer un rapporteur pour cette communication. La pièce d'or en question est fort moderne. Il s'agit d'une monnaie espagnole commune, qui ne remonte certainement pas plus haut que la fin du XVIe siècle. On rencontre beaucoup de ces pièces dans plusieurs de nos provinces, où leur présence s'explique par les troubles de la Ligue, qui amenèrent en France beaucoup d'or et de soldats espagnols. Ces pièces sont naturellement encore moins rares dans l'ancienne comté de Bourgogne, qui fut longtemps sous la domination espagnole.

M. Oct. Teissier fait hommage d'un volume orné de nombreuses gravures, intitulé *Marseille et ses monuments;* en même temps, M. Teissier informe la section qu'il accepte les conditions posées par le Comité pour l'exécution d'une table générale de ses publications, et qu'il va entreprendre ce travail en se conformant aux indications qui lui ont été données.

M. Emm. Woillez, correspondant, adresse les 2e et 3e livraisons de son *Atlas archéologique de l'Oise*. M. Lance examinera ce travail.

M. Advielle, bibliothécaire de la ville de Pont-Audemer, adresse la copie d'une inscription récemment découverte dans la cathédrale d'Évreux, et que l'on croit être du Ve ou du VIe siècle. M. de Guilhermy est chargé de rendre compte de cette communication.

M. Anglade, bijoutier à Rodez, informe le Ministre qu'un paysan des environs de cette ville a trouvé dans un champ un grand nombre de petites monnaies d'argent qui, d'après la description, doivent être gauloises. On les a trouvées mélangées avec plusieurs lingots

Digitized by Google

d'argent brut pesant 3 kilogrammes. M. Anglade a acheté ces pièces au nombre de 1,040 et, avant d'accepter les offres d'achat qui lui sont faites, il désire connaître les intentions de Son Excellence au sujet de ce trésor. La section renvoie cette communication à M. Chabouillet à titre de renseignement.

M. Charles Aubertin fait hommage d'un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Les Rues de Beaune, histoire populaire de cette cité.* En même temps, M. Aubertin adresse un rapport sur la continuation des fouilles de Premeaux, qui est renvoyé à l'examen de M. J. Marion.

M. A. de Dumas signale la découverte faite dans un terrain appartenant à sa famille, commune de Conques, à 12 kilomètres de Carcassonne, de flèches, haches en pierre, moulins à bras, cruches, bières en pierre et ossements humains. Dans le voisinage on a reconnu l'emplacement d'une sorte de tour carrée, des vestiges de voûte, des puits tous comblés, un entre autres rempli par des pierres sur un lit d'ossements d'animaux. Des remercîments seront adressés à M. de Dumas.

M. E. Eleouët, à Lambezellec, adresse un travail qu'il dit être le résultat de ses recherches et de ses travaux sur l'époque gauloise et qu'il désirerait voir publier par la section d'archéologie. Ce travail étant, non pas un recueil d'observations et de documents, mais une dissertation, ne peut être publié par le Comité; en conséquence, et suivant le vœu de M. Eleouët, ce travail lui sera renvoyé avec les remercîments de la section.

M. Simonnet, correspondant, transmet des renseignements qui lui ont été fournis par M. Ponnelle, instituteur à Baubigny (Côte-d'Or), relativement à trois pierres qui recouvrent la fontaine du Choque, située à Orches, commune de Baubigny. Cette liste sera transmise à la commission de topographie des Gaules.

M. Laurent Rabut fait hommage d'une des premières épreuves de l'*Album* de son second mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie, et annonce qu'il vient de découvrir une nouvelle cité lacustre à *Conjux*, localité qui n'avait jamais été explorée. M. Rabut y a déjà

Digitized by Google

trouvé divers objets curieux. Des remercîments seront adressés à M. Rabut.

M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-lez-Lens, arrondissement de Béthune, annonce qu'on vient de découvrir au lieu dit *le Mont-de-Berck*, entre Saint-Josse et Villiers-Saint-Josse, près de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), les restes bien caractérisés d'un pont : pieux reliés entre eux, etc. etc. Cette découverte viendrait, dit M. Robert, à l'appui de l'opinion qu'il professe au sujet de l'emplacement de Quentovic. Selon M. le curé de Fouquières, cette ville devait être sur le territoire de Saint-Josse, et non à Étaples, ainsi que le prétendent divers antiquaires. M. l'abbé Robert sollicite une subvention pour faire faire des fouilles à l'endroit qu'il indique; mais la commission de topographie des Gaules ne peut en ce moment s'occuper de la question de Quentovic, qui se rattache à la période carlovingienne, tandis que la section ne peut prendre aucune décision en l'absence de renseignements suffisants sur les résultats à espérer de ces fouilles. On écrira en ce sens à M. l'abbé Robert.

M. A. de Rochambeau adresse : 1° un travail manuscrit, orné d'une gravure, sur un manoir de Touraine qui fut le siége d'une des branches de la famille de Ronsard; ce travail est intitulé *Le château et les seigneurs de Beaumont-la-Ronce;* 2° des détails sur la chapelle de Saint-Gilles à Montoire (Loir-et-Cher), monument du xve siècle, remarquable surtout par ses peintures. M. le comte Clément de Ris est chargé de l'examen de ces deux communications.

M. Soucaille adresse copie d'une inscription romaine trouvée l'été dernier au milieu d'un champ situé à Montolone, communes de Saint-Thibery et de Montblanc, arrondissement de Béziers, non loin de la voie Domitienne, dont il subsiste encore des traces. La section ordonne le renvoi de cette communication à M. L. Renier.

M. Ch. Texier et M. le comte Jaubert, membres de l'Institut, demandent un crédit de 600 francs pour des fouilles à faire près du domaine des Dames, commune de Menetou-Couture (Cher), dans un champ où l'on a découvert des substructions de murailles dans l'épaisseur desquelles ont été encastrés jadis des cadavres. Il y aurait lieu d'espérer, disent MM. Texier et Jaubert, que l'exécution de fouilles mé-

Digitized by Google

thodiques ferait apparaître des spécimens intacts de ce mode étrange de sépulture. La section consultée déclare que cette demande doit être ajournée ainsi que l'a été celle de M. l'abbé Robert et pour les mêmes raisons. On demandera des renseignements plus précis sur les faits révélés par le hasard et sur ce que l'on pourrait attendre de fouilles méthodiques.

M. Thuot, professeur de philosophie au collége de Guéret, adresse une note sur les forts vitrifiés et sur les blocs de granit fondus du département de la Creuse. Une boîte d'échantillons est jointe à cette note, dont l'examen est confié à M. J. Quicherat.

M. l'abbé Trey-Signalès adresse la 2e et la 3e partie du procès-verbal de la visite de l'église de Saint-Bertrand-de-Comminges par Mgr Donnadieu de Griet, évêque de cette ville, octobre 1817. M. Le Roux de Lincy rendra compte de cette communication. Une autre lettre de M. l'abbé Trey-Signalès est renvoyée à M. Hamille.

M. de Valière, agent consulaire de France à Kiel, fait hommage d'un exemplaire du catalogue du musée de cette ville. La section, en demandant que des remercîments soient adressés à M. de Valière, exprime le vœu que le bon exemple donné par ce fonctionnaire soit suivi par ses collègues à l'étranger.

M. V. Verlaque adresse copie de l'épitaphe du comte de Saint-Pol, connétable de France, exécuté à Paris en 1478. M. de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. Douët d'Arcq rendra compte de deux autres communications de M. Verlaque : 1° une copie de l'inventaire, fait en 1670, de tous les objets en argent qui se trouvaient à cette époque dans les églises et dans les communautés de la ville de Toulon; 2° une copie de l'inventaire des objets en argent qui se trouvaient en cette même année (1670) dans les églises et les communautés religieuses du diocèse de Toulon.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Renier, de la Villegille, P. Lacroix, A. de Montaiglon, Douët d'Arcq, Bertrand et J. Quicherat.

Digitized by Google

M. Servaux, chef de bureau des travaux historiques, dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires d'une copie lithographiée d'un plan de la ville de Laon avant 1660, dû au chevalier de Clairville, ingénieur du roi. Cette copie a été exécutée aux frais de M. Gomart, qui a fait hommage de ces exemplaires à la bibliothèque et aux membres du Comité. Des remercîments seront adressés à M. Gomart.

M. G. Bertrand lit un rapport sur le tome VII des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, qui donne lieu à des observations de MM. Quicherat et Chabouillet.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur le tome VIII des *Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle* et sur le *Bulletin* de la même société, 9e année.

M. Clément de Ris lit un rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XIII, XIV, XV, XVI et XVII. Ce rapport donne lieu à des observations de la part de M. de Montaiglon.

Les rapports de MM. Bertrand, de Guilhermy et Clément de Ris sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Quicherat donne lecture d'un rapport sur une communication de M. E. André; M. de Guilhermy, sur diverses communications de MM. Dauvergne, Nozot, comte de Mellet et Morellet. Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. L. Renier entretient la section de deux inscriptions latines placées au-dessus du caveau de l'église de la Sorbonne, où a été déposée la tête retrouvée récemment du cardinal de Richelieu. L'une, œuvre de Mgr Maret, est très-bien faite et sera conservée. L'autre, que l'on croyait contemporaine de Richelieu, a été reconnue comme provenant d'un recueil d'épitaphes composées par des élèves des jésuites. C'était un ridicule amphigouri. Heureusement que cette inscription avait seulement été peinte; aussi est-il décidé qu'on la remplacera par l'ancienne et véritable inscription qui vient d'être retrouvée. M. le baron de Guilhermy rappelle qu'il existait aussi autrefois dans ce caveau une inscription en français, gravée sur une

Digitized by Google

plaque de cuivre de trois pieds et demi de haut et de deux pieds de large, dont Georges de Scudéry était l'auteur. M. Léon Renier reconnaît l'exactitude de la mémoire de M. de Guilhermy, mais en même temps fait remarquer que cette inscription française était encore plus mauvaise que le texte latin des élèves des jésuites.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,
t. XXX, année 1865.

Le premier tiers de ce volume comprend le discours prononcé par M. de Longuemar, président de la Société des antiquaires de l'ouest, dans la séance publique du 26 décembre 1865, et où il traite des dolmens du haut Poitou; un rapport du secrétaire, M. Ménard, sur les travaux de la Société, et six mémoires de M. Alphonse Trémeau de Rochebrune sur les restes d'industrie appartenant aux temps primordiaux de la race humaine, recueillis dans le département de la Charente. Les deux autres tiers sont consacrés à deux sujets qui sont de la compétence de notre section : une *Histoire de la ville de Bressuire*, par M. B. Ledain, et une *Histoire de l'église et de la province de Poitiers*, par M. l'abbé Auber.

On doit déjà à M. Ledain une histoire intéressante de la ville de Parthenay. Celle de Bressuire ne l'est pas moins. L'auteur entre en matière par une description détaillée du château de Bressuire, fondé par la famille des seigneurs de Beaumont à une époque que M. Ledain fait remonter, sans en donner toutefois des preuves suffisantes, au delà du XIe siècle, successivement agrandi, fortifié et restauré, puis habité au XVIe siècle par les Laval-Montmorency, détruit au XVIIe siècle, et dont il reste encore aujourd'hui de belles ruines. Dans un second chapitre, M. Ledain étudie le pays de Bressuire dans les temps antérieurs au XIe siècle. Puis, passant à l'histoire de la ville même, il en trace l'origine et les progrès en même temps que les développements de la puissance des Beaumont, dont le nom

Digitized by Google

se trouve intimement lié à l'histoire de Bressuire jusqu'au commencement du XVIe siècle. Nous avons particulièrement remarqué, dans cette partie de l'ouvrage de M. Ledain, le récit du siége et de la prise de Bressuire par Bertrand Duguesclin en 1371, ainsi que celui des relations de Jacques de Beaumont avec Louis XI. Ce prince, dès son avénement au trône, avait élevé Jacques de Beaumont à la dignité de chambellan; il vint même le trouver, vers la fin de 1462, dans son château de Bressuire. Ce seigneur avait su inspirer au roi une extrême confiance par son zèle, son adresse et son activité. « *C'étoit*, dit Brantôme, *son second Tristan l'Hermite, car il étoit fait* « *à sa main pour cela.* » Plusieurs lettres de Louis XI, qui lui sont adressées et que cite M. Ledain, prouvent qu'il prit une part importante aux affaires politiques de l'époque.

De 1510, date de l'extinction de la maison des Beaumont, jusqu'à la Révolution, Bressuire ne fut le théâtre d'aucun événement notable. On sait à quels désastres fut livrée cette malheureuse ville pendant les troubles de la Vendée : assaillie, pillée, incendiée, saccagée tour à tour par les républicains et les royalistes, elle eut à souffrir toutes les horreurs de la guerre civile. Sa population, obligée de fuir à diverses reprises, subit une diminution considérable. Elle ne comptait plus que 630 habitants en l'an IX, et ce n'est que lentement qu'elle a pu atteindre le chiffre auquel elle s'élevait jadis, environ 3,000. M. Ledain a retracé ces tristes luttes, mêlées de férocité et d'héroïsme, en limitant son récit, autant qu'il lui a été possible, aux faits et aux particularités se rattachant à l'histoire même de Bressuire. Il a joint à ce travail un essai sur la hiérarchie féodale des baronnies de Bressuire et Chiché d'après un registre d'aveux du XVe siècle et un dénombrement du 29 mars 1605.

M. l'abbé Auber, par la spécialité de ses travaux, était particulièrement apte à entreprendre une histoire de l'église et de la province de Poitiers.

La première partie de cette histoire, dont il doit donner la suite ultérieurement, contient, sous le titre d'*Origines*, une étude des temps primitifs et de la position géographique des populations dont il a à s'occuper. M. l'abbé Auber n'a pas prétendu se livrer dans cette étude à des conjectures sur les temps anté-historiques. « Sans « attaquer, dit-il, les recherches faites de bonne foi, sans condamner « ceux qui s'y livrèrent dans un sincère désir d'éclairer, ni accuser « la simple naïveté de leurs croyances scientifiques, on peut re-

Digitized by Google

« connaître qu'ils ont sombré sur de redoutables écueils... Nous en-
« trerons donc dans notre sujet sans élaborer davantage les points
« péniblement maniés dans nos chroniques locales, laissant pour
« incertain ce qui paraît l'être encore, affirmant avec la netteté de
« l'histoire ce qui ne peut être douteux, et discutant aussi brièvement
« que possible ce que d'autres nous avaient transmis sans assez de
« preuves ou de sagacité. »

C'est dans cet esprit que M. l'abbé Auber nous expose l'état de la province du Poitou pendant les cinquante dernières années qui précédèrent l'ère chrétienne et les trois premiers siècles de cette ère, la fondation de l'église de Limoges et de celle de Poitiers, les actes de saint Martial, premier apôtre de l'Aquitaine, les persécutions des empereurs romains, et le mouvement des affaires ecclésiastiques à cette époque. Il a essayé d'éclaircir quelques-unes des obscurités qui enveloppent l'histoire des premiers évêques de Poitiers, dont les noms seuls ont été conservés. Il nous donne aussi quelques renseignements sur l'état des lettres dans cette partie de la Gaule. Arrivé à la fin de la première période de son histoire, au delà de laquelle les faits se lient plus étroitement à l'histoire générale, il s'est attaché à étudier quelques points d'intérêt local dont la connaissance lui a paru devoir donner une idée plus exacte de Poitiers et de ses environs comme théâtre des événements qu'il aura à raconter.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire,

XIXe volume. — Travaux divers.

A l'exception d'une notice historique et pratique sur la culture de la vigne, spécialement en Anjou, par M. N. Planchenault, qui n'est pas de la compétence de notre section, tous les articles que contient ce volume sont dus à la plume de MM. Armand Parrot et T. Ridard.

M. Parrot nous a donné une biographie de Guillaume Poyet, chancelier de France, qui naquit au mois d'avril 1474 dans le manoir des Granges, près de Saint-Rémy-la-Varenne, en Anjou, et qui appartenait à une ancienne famille originaire de la ville d'Angers.

Digitized by Google

Il a retracé les différentes phases de la carrière de ce célèbre magistrat, qui fut successivement avocat à Angers et au parlement de Paris, avocat du roi, premier président au parlement de Bretagne, président à mortier et membre du conseil privé, qui remplit plusieurs missions diplomatiques en 1533, en 1535 et en 1537, et qui fut élevé à la dignité de chancelier en 1538. M. A. Parrot a passé en revue les différents actes de son administration, les réformes qu'il apporta dans la législation française et les principales ordonnances qui furent rendues sur sa proposition, entre autres celle du mois d'août 1539, sur le fait de la justice, que ses contemporains surnommèrent *la Guillelmine*, et qui avait pour objet de déterminer les limites précises entre la juridiction séculière et la juridiction ecclésiastique, d'établir les registres civils, et de remédier à certains abus en matière criminelle. Les circonstances de la disgrâce de Guillaume Poyet, de son arrestation, de son procès et de sa condamnation, ont été également racontées en détail par M. A. Parrot. Détenu à la Bastille pendant plusieurs années et rendu à la liberté par François Ier, Guillaume Poyet se retira dans l'hôtel qu'il s'était fait construire près du quai des Augustins, et y mourut obscurément, au mois d'avril 1548, à l'âge de soixante-quatorze ans.

M. A. Parrot a continué dans le même volume la *Monographie des abbayes royales de Saint-Florent en Anjou*, dont les six premiers chapitres ont été insérés dans le tome XVII des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*. Les trois chapitres suivants, dans lesquels nous retrouvons comme dans les précédents quelques digressions préjudiciables à l'unité du sujet et quelques attaques exagérées contre les ordres monastiques, nous conduisent à la fondation de l'abbaye de Saint-Florent du Mont-Glonne, et à l'histoire d'Arnulphus, son premier abbé, qui mourut en 825. M. A. Parrot s'est attaché à démontrer que cet Arnulphus ne fut pas, ainsi que le suppose Mabillon et que l'affirme Dom Chamard, bénédictin de Solesmes, le même qu'Arnulphus, abbé de Noirmoutier, qui fut un des collaborateurs de Benoît d'Aniane dans l'entreprise de la réforme des monastères. «Dom Chamard, dans ses *Vies des saints personnages de* «*l'Anjou*, dit M. A. Parrot, a attribué sans scrupule tout le rôle «d'Arnulphus d'IIer dans la grande comédie de la réforme à «Arnulphus, abbé du Mont-Glonne, quoique celui-ci n'y eût pris «aucune part. Cette violation de la vérité historique pourrait paraître «un fait étrange, si l'on ne savait d'avance que jamais les hagio-

Digitized by Google

« graphes ne procèdent autrement. Accorder à leurs héros le bénéfice « des prouesses d'autrui, c'est moins qu'une peccadille pour des « hommes habitués à inventer saints et miracles! » Nous n'avons cité ce passage que pour justifier notre observation sur l'exagération un peu passionnée de certaines attaques de l'auteur de cette monographie, qui paraît être, d'ailleurs, le fruit de longues et patientes recherches.

Dans une série d'articles dont nous avons entretenu la section, M. T. Ridard a publié une suite d'*Études sur l'homme*. Il a cherché, dans un dernier article, à résumer les idées générales qui l'ont guidé dans son travail.

Nous mentionnerons aussi plusieurs pièces de vers de M. T. Ridard, différentes par le sujet et par la forme, qui terminent ce volume des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Les procès-verbaux des séances de cette société pendant l'année 1866 ont été rédigés par son secrétaire général, M. T. C. Béraud, qui continue à mériter, par le soin qu'il apporte dans l'accomplissement de cette fonction, les éloges et la reconnaissance de ses confrères.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz,

47e année, 1865-1866, 2e série, 14e année.

Dans le volume qui précède, le président, évoquant le souvenir de tous les écrivains qui par un lien quelconque se rattachaient à à la ville de Metz, avait réussi à retracer avec un talent digne du sujet les annales littéraires du pays messin; son successeur, M. de Bouteiller, a cherché à compléter cette tâche en esquissant une histoire artistique, tâche quelque peu ingrate, dont il ne s'est pas dissimulé les difficultés; en effet, un de ses prédécesseurs, M. Victor Simon, avait entrepris ce travail pour l'époque gallo-romaine et mérovingienne, qui a laissé de nombreux débris sur le sol de cette contrée, et, d'autre part, le cadre actuel excluait les contemporains, les Maréchal, les De Lemud, les Pelletier, etc. dont les œuvres jettent un éclat que n'ont jamais acquis leurs devanciers. Il a donc fallu se concentrer en grande partie dans le moyen âge, époque riche et

Digitized by Google

féconde sans doute en monuments de tous genres, en chefs-d'œuvre d'architecture, de sculpture, d'orfévrerie, mais qui, conçus et exécutés pour la plupart sous l'inspiration de la foi, ont écarté tout sentiment de vanité personnelle chez l'artiste, qui presque toujours a négligé d'y attacher son nom. Dans une petite république, dans une cité toute religieuse et guerrière, les édifices sacrés, les constructions militaires qui dominent portent encore moins le cachet individuel de ceux qui les ont élevés; aussi, malgré les recherches et les efforts de l'auteur, la moisson n'a pu être bien abondante. En remontant à l'époque carlovingienne, M. de Bouteiller signalé l'école de chant placée à Metz par Charlemagne, école dont les traditions n'étaient pas encore perdues au bout de deux siècles; puis, à côté, les ateliers de copistes occupés à faire revivre les lettres romaines au milieu de la barbarie; les miniaturistes, auxquels nous devons tant de précieux monuments qui font la gloire de nos bibliothèques et l'ornement de nos musées; enfin les sculpteurs sur ivoire, dont on possède d'admirables spécimens. C'est à peine cependant si à tant de travaux on peut rattacher deux ou trois noms, tels que ceux d'Amalarius, de Berlandus, moine de Saint-Arnould, d'Erembertus. Quelques siècles plus tard, la construction de la cathédrale nous révélera ceux de Pierre Perrat, dont le génie conçut cette œuvre immense; des deux Ranconval, de Thierry de Sierck, de Jean de Commercy, ses successeurs; mais, pour compléter la décoration de l'édifice, il fallut emprunter à l'étranger les auteurs de ces admirables verrières qui ornent si admirablement l'antique basilique. Pour signaler le degré de perfection auquel s'étaient élevés les arts du dessin, il ne faut pas prendre trop à la lettre le témoignage de Philippe de Vigneulles lorsqu'il décrit le chef-d'œuvre de tapisserie qu'il exposa en 1507, et qui se composait de huit mille morceaux de drap, chef-d'œuvre de patience sans doute, moins étonnant à une époque où le costume d'un bourgeois d'Augsbourg, teneur de livres chez les Fugger, contenait quatre mille crevés (voy. Album de Schwartz, dans le *Monde chrétien illustré*, 1863, nos 1, 4 et 5), mais non pas chef-d'œuvre de dessin. Quant aux figures qui ornent un de ses manuscrits, il ne faut pas non plus les lui attribuer sans preuves décisives; leur faire atteste la main d'un artiste exercé, et nous savons que Philippe de Vigneulles faisait recopier ses manuscrits par des calligraphes chargés d'en régulariser l'orthographe; le seul spécimen que l'on pourrait lui attribuer avec

Digitized by Google

quelque vraisemblance (*Recueil des Cent Nouvelles*) est loin d'annoncer le même talent. Nous ne voulons pas mettre en doute l'habileté des orfévres messins, mais la bibliothèque de Copenhague possède le manuscrit original d'une chronique écrite par un de ceux que nous pouvons croire en réputation à la fin du xve siècle, de Jacomin Husson, qui à diverses reprises fournit les coupes et les joyaux que la ville offrait à des souverains étrangers; les marges de chaque feuillet sont ornées ou plutôt couvertes d'une foule de dessins, d'arabesques, qui n'accusent ni une grande richesse d'invention ni une grande sûreté d'exécution. Les temps modernes, à l'exception de Sébastien Leclerc, n'ont pas produit non plus de talent hors ligne; mais il n'en faut pas moins reconnaître que M. de Bouteiller a fait preuve tout à la fois d'un patriotisme éclairé et d'un zèle infatigable en recherchant avec tant de soin tout ce qui peut se rattacher à l'histoire des beaux-arts à Metz, en faisant ressortir le mérite de ceux qu'il signalait à l'attention de ses concitoyens : c'est là une œuvre de piété et d'érudition digne d'éloges à tous égards.

Dans son rapport comme secrétaire, M. Thilloy, dont le nom n'est pas inconnu au Comité, a tracé un tableau concis et cependant très-complet des travaux de l'Académie; par une heureuse coïncidence, la plus grande partie des mémoires lus dans les séances ont trouvé place dans le recueil, à l'exception d'un fragment du livre de M. Jacquet sur la vie et les mœurs d'Aristophane, et d'une brillante étude sur les beaux-arts, intitulée *Une excursion à Cologne*, dont l'auteur, M. Émile Michel, était allé assister, en 1865, à une de ces grandes fêtes musicales où se presse toute l'Allemagne. Ce morceau, remarquable sous tous les rapports, a paru dans une Revue locale à laquelle il était destiné, mais il mérite d'être signalé parce qu'il complète l'ensemble des travaux de l'année.

L'Académie a fait depuis un an des pertes nombreuses et sensibles; aussi les notices biographiques occupent une place considérable dans le volume de 1866. La première est consacrée à un médecin, le docteur Ibrelisle, qui depuis 1849 faisait partie de la compagnie. M. le docteur Scoutetten, en homme compétent, a su faire valoir habilement des travaux tout spéciaux, dont la majeure partie figure dans le *Recueil de la Société des sciences médicales de la Moselle*. M. Salmon avait accepté avec courage, et il a rempli avec bonheur, une mission délicate en se chargeant de l'éloge de M. Mal-

Digitized by Google

herbe, son confrère et son collègue comme conseiller à la cour impériale de Metz. Il s'agissait moins, en effet, de faire ressortir le mérite d'un magistrat éclairé et intègre que celui d'un ornithologiste distingué qui a laissé un nom honorable dans la science des Levaillant, des Tiedemann et des Temminck, par sa *Monographie des Picides ou Grimpeurs*, magnifique ouvrage en trois volumes in-folio, dont les planches reproduisent les spécimens amassés à grands frais pendant tout le cours d'une existence consacrée aux recherches les plus patientes sur cette classe intéressante d'oiseaux. Pour louer dignement son confrère, le biographe a dû aborder des études auxquelles il était jusqu'alors resté étranger et s'initier au langage d'une science délicate et difficile. M. Prost, au contraire, se trouvait bien sur son terrain en écrivant sa notice sur M. Victor Simon, le créateur des études archéologiques dans le département de la Moselle, dont le nom et les travaux sont depuis longtemps connus et appréciés par une des sections du Comité. Au début de sa carrière, M. Simon s'était montré un fervent adepte de la géologie, et de 1824 à 1864, c'est-à-dire dans un espace de quarante ans, il n'a pas cessé de se livrer à ses recherches favorites, et de publier le résultat de ses investigations; aussi la partie la plus pénible du travail de M. Prost est le catalogue complet des notices, dissertations, etc. de M. Simon, qui montent à deux cent quatre-vingt-huit articles dispersés dans de nombreux recueils ou demeurés inédits dans les archives de quelque Société savante. Aux noms des trois académiciens que nous venons de relever est venu se réunir celui d'un éminent magistrat à la mémoire duquel M. Dommanget a consacré quelques pages. M. le baron Gérard d'Hannoncelles, premier président à la cour royale de Metz, était déjà conseiller au parlement de Nancy en 1784. Après une carrière brillante dans la magistrature, où il s'était fait remarquer par un mérite hors ligne, M. d'Hannoncelles était rentré dans la vie privée en 1830, pour rester fidèle à ses convictions politiques, et il s'était alors livré tout entier à l'achèvement de travaux historiques dont il n'avait pu s'occuper qu'à ses heures de loisir. Il a en effet laissé, sans avoir pu y mettre la dernière main, une Histoire de Metz, une Histoire de Lorraine et une Histoire des grandes familles nobles de la province. La première partie de ce dernier travail, puisé entièrement aux sources originales, a été publiée en 1856 sous le titre de *Metz ancien*, en deux volumes in-folio qui contiennent les généalogies de

Digitized by Google

plus de cent cinquante familles, aujourd'hui éteintes. Serait-il vrai que la crainte d'éveiller des susceptibilités peu légitimes ait arrêté la publication de la seconde partie? C'est une question qu'il serait peut-être indiscret de soulever.

L'Académie a cru devoir insérer dans son recueil une des conférences faites sous son patronage l'année précédente, et nous ne saurions qu'applaudir à cette décision, qui nous a valu de sages et nobles considérations *Sur l'impartialité dans l'histoire militaire.* M. Mézières, recteur émérite auquel nous devons une bonne histoire de la littérature anglaise, a choisi dans les ouvrages de sir Napier (*History of the war in the Peninsula*), de lord Mahon, Macaulay, Alison, les exemples les plus propres à faire valoir cette double leçon qui résume à peu près son travail : que, s'il est permis d'être fier quand on compte des succès aussi éclatants que ceux qui ont illustré nos armes pendant les trois derniers siècles, il sied d'être modeste quand on sait qu'il reste beaucoup à faire pour se maintenir au niveau du passé, pour ne pas laisser déchoir entre ses mains un si glorieux héritage.

Dans sa *Notice sur la Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem à Metz*, M. de Bouteiller, après avoir rappelé succinctement les origines de l'ordre que les chroniques locales mentionnent pour la première fois en 1329, nous le montre recevant déjà dès 1147 et pendant tout le cours du XIIIe siècle de nombreuses libéralités, auxquelles vinrent s'ajouter en 1312 les dépouilles des Templiers, lesquelles, à Metz, conformément à la décision du saint-siége, furent intégralement attribuées aux Hospitaliers; ces biens s'accrurent considérablement par la suite. La commanderie de Metz, qui faisait partie du grand prieuré de Champagne, dans la langue de France, portait le titre de commanderie magistrale, ce qui indiquait qu'une partie des revenus était affectée au grand maître, dont ils devaient augmenter les ressources. Ces revenus montaient à plus de 24,000 livres à l'époque de la Révolution, où ils furent compris dans la mesure relative aux biens du clergé. De 1227 à 1781, l'ordre avait compté à Metz trente commandeurs; mais, loin du théâtre où s'exerçait leur activité, les chevaliers, qui n'étaient venus chercher dans la commanderie messine qu'une espèce de retraite, ne jouèrent qu'un rôle insignifiant dans cette ville, où leur souvenir s'est effacé complétement, tandis que celui des Templiers, grâce à leurs constructions, y est encore vivant. M. de Bouteiller, par ses intéressantes recher-

Digitized by Google

ches, a su faire revivre leur mémoire et a tiré de l'oubli des institutions qui, sans ses efforts, y seraient restées totalement ensevelies.

Les sociétés humaines sous la main de Dieu, principes de morale sociale d'après l'Écriture sainte, tel est le titre d'un mémoire de de M. de Gérando, dont la tendance et le contenu s'expliquent suffisamment d'eux-mêmes. Ce n'est pas la première fois que l'on a été chercher dans l'Écriture des préceptes de morale sociale, et l'idée n'avait rien de neuf en elle-même; mais on aime entendre un haut fonctionnaire proclamer la solidarité des peuples, la fraternité, l'égalité des hommes, la paix comme destination finale de l'humanité; tels sont ses premiers chapitres; ceux qui suivent, intitulés «Les devoirs des sujets envers le souverain, du souverain envers les sujets; La réprobation de la tyrannie et de la violation des lois; L'importance du bon choix et de la moralité des fonctionnaires; Le respect de la vie et de la liberté de l'homme; La loi du travail,» indiquent la tendance élevée de cette étude et renferment les préceptes dont le savant magistrat demande surtout l'observation, comme étant prescrite non-seulement par les philosophes de tous les temps, mais par la loi de Dieu, la seule qui, selon Jouffroy (*Cours de droit naturel*, leçon 31), régisse le monde.

MICHELANT,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE CASTRES,

Mémoires, VIe volume. — Castres, 1867.

La Société scientifique et littéraire de Castres poursuit le cours de ses utiles travaux sur l'histoire locale. Le volume que nous avons sous les yeux contient un mémoire très-curieux de M. A. Combes, qui a pour titre : *Particularités historiques sur la Chambre de l'édit, de Castres*. A peine les guerres civiles qui désolèrent le XVIe siècle furent-elles apaisées, le gouvernement réparateur de Henri IV comprit qu'il importait de donner à la minorité protestante des garanties de bonne justice et d'administration impartiale, en rétablissant dans certaines villes des tribunaux composés en égal nombre de protestants et de catholiques. Dès l'année 1595, c'est-à-dire trois ans avant la promulgation de l'édit de Nantes, qui devait ériger en

Digitized by Google

loi de l'État ces garanties nécessaires, une Chambre mi-partie, comprenant le ressort du parlement de Toulouse, fut fondée à Castres. Cette Chambre, qui, après l'édit de Nantes, s'appela la Chambre de l'édit, contribua d'une manière si efficace et si rapide à l'apaisement des haines religieuses, que, malgré le petit nombre des catholiques habitant la ville, la procession de la Fête-Dieu parcourut, en 1596, les principales rues de la cité sans rencontrer d'opposition de la part des protestants. Aussi Henri IV, au témoignage des historiens, se plaisait-il à rendre hommage à l'habileté et au dévouement des magistrats qui composaient la Chambre de Castres. En 1623, Castres vit avec douleur s'éloigner de ses murs cette magistrature impartiale et éclairée, à laquelle le pays devait en grande partie sa tranquillité et sa prospérité. La Chambre de l'édit fut transportée à Béziers, dans un centre catholique dont l'influence devait être hostile aux intérêts protestants; mais elle ne séjourna que six ans dans cette ville, et dès 1629 elle fut ramenée à Castres, où elle subsista jusqu'en 1670, époque à laquelle une ordonnance de Louis XIV la transporta de nouveau en pays catholique, à Castelnaudary. Là elle ne fit que languir, et elle n'existait plus que de nom lorsque la révocation de l'édit de Nantes vint apprendre aux protestants que les jours de la tolérance étaient passés, et qu'ils n'avaient plus que le choix entre l'abjuration, l'exil et la persécution. Dans le mémoire qu'il a consacré à cette institution peu connue, M. Combes a réuni des *particularités*, comme il les appelle, qui sont d'un vif intérêt. Il a suivi la Chambre de Castres dans ses vicissitudes, depuis son établissement jusqu'à sa chute; il a relevé quelques-uns des noms fameux qui figurent dans son histoire, entre autres le nom de Pellisson, dont le père fut conseiller à Castres et à Béziers, et le nom plus célèbre encore du mathématicien Fermat. Enfin il a retracé avec soin, à l'aide de documents authentiques, le tableau des institutions qui se développèrent dans la ville de Castres, sous l'influence de la Chambre de l'édit et grâce au bon accord des catholiques et des protestants : les changements apportés dans le régime municipal, l'organisation des hôpitaux, les encouragements donnés à l'instruction publique, et la prospérité d'un collége fondé au XVIe siècle par les calvinistes. En certains passages du récit de M. Combes, nous nous sommes pris à regretter que l'auteur n'eût pas indiqué avec plus de précision les sources auxquelles il avait puisé; mais une lacune si facile à combler ne diminue en rien à nos yeux la valeur

Digitized by Google

du mémoire dont nous venons de rendre compte. Il continue d'une manière très-utile les précédentes études que M. Combes a consacrées à l'histoire de la ville de Castres et du protestantisme français.

Nous mentionnerons, sans y insister, quelques pages que M. J. Lacointa a consacrées au R. P. Lacordaire, et qui nous paraissent devoir être consultées utilement par les futurs biographes du célèbre dominicain; car sur quelques points de sa vie et de ses opinions elles renferment des détails qu'on ne trouve pas ailleurs, à notre connaissance du moins, et qui peuvent servir à caractériser cette noble physionomie, à la fois austère et douce.

Un mémoire que M. Canet a modestement intitulé *Notes sur l'histoire de la Chartreuse de Castres depuis 1359 jusqu'en 1660* termine le volume que nous avons sous les yeux. « Au centre de la Montagne-Noire, dit M. Canet, entre les villes de Castres et de Carcassonne, au sud de la forêt de Ramondens, à l'ouest du bois de l'Aiguille, était une étendue considérable de terrain qui portait le nom de Loubatière. Le nom est à lui seul une indication suffisante, et l'aspect du pays, aujourd'hui même, dit assez quels ont dû être, pendant longtemps, ses habitants. Les loups n'ont pas encore entièrement disparu de ces contrées, qui sont encore restées boisées dans une grande partie des sommets, des plateaux et des vallées. » Ce fut là que, dans les premières années du XIVe siècle, fut fondé un monastère de chartreux qui, du lieu même où il était situé, devait s'appeler la Chartreuse de la Loubatière. Trente ans plus tard environ, les chartreux fondèrent un autre couvent sur les rives de l'Agout, à peu de distance de Castres, dans un site agréable et fertile. De ces deux monastères, appartenant à une même communauté, celui qui était le mieux situé devait facilement absorber l'autre. Aussi la Chartreuse de la Loubatière ne tarda-t-elle point à être réunie à la Chartreuse de Castres, à la condition que celle-ci célébrerait tous les ans quatre anniversaires solennels pour les fondateurs et les bienfaiteurs de la Loubatière. Nous n'essayerons pas de retracer, d'après M. Canet, l'histoire de cette pieuse maison; ses vicissitudes rappellent plus ou moins celles de tous les couvents. Mais, comme elle était située dans un pays où le protestantisme s'implanta de bonne heure avec beaucoup de force, peut-être elle eut à souffrir plus que toute autre, durant les guerres de religion. Au mois d'octobre 1567, il se passa à la Chartreuse de Castres des scènes

Digitized by Google

de désolation qui égalent en horreur les tableaux les plus douloureux que l'histoire ait à nous offrir. M. Canet les a retracés d'après un écrit contemporain, dont les copies, dit-il, ont été conservées entre les mains de plusieurs familles de Castres; mais, afin de ne pas réveiller de souvenirs irritants, il a cru devoir adoucir, par des suppressions, les documents qu'il a eus sous les yeux. Nous ne saurions blâmer cette circonspection, si elle est commandée par l'intérêt de la paix publique; mais n'est-il pas à déplorer que le récit véridique d'événements accomplis il y a trois cents ans puisse encore être de nos jours un ferment de discorde qui contribuerait à ranimer le feu mal éteint des haines religieuses?

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Comité archéologique de Senlis,

Comptes rendus et Mémoires, année 1866. — Senlis, 1867.

Ainsi que l'indique son nom même, le Comité archéologique de Senlis a pour objet principal l'archéologie, et sa grande affaire jusqu'ici, celle qui l'a occupé sans relâche depuis sa fondation, et par laquelle il s'est acquis des titres incontestables à l'estime du monde savant, c'est la découverte des anciennes arènes de la ville. Les travaux de déblaiement ne sont pas encore parvenus à leur terme, mais déjà ils ont donné d'importants résultats. On a dégagé l'enceinte du cirque, une des portes d'entrée, des chambres d'inégale grandeur à droite et à gauche de l'entrée, un couloir qui conduit de ces chambres à l'enceinte, et l'emplacement de quelques gradins. Tandis que ces fouilles s'exécutaient sous la direction du Comité archéologique, grâce aux subsides fournis par la ville, par le département et par le Ministère de l'instruction publique, le Comité accordait une part dans ses travaux aux recherches purement historiques. Le volume que nous avons sous les yeux contient deux mémoires qui appartiennent à cet ordre d'études. Le premier, qui est dû à M. Vatin, s'ouvre par le récit du siége mémorable que Senlis, alors au pouvoir du duc de Bourgogne, eut à soutenir en 1418 contre les troupes royales que commandait le comte d'Armagnac. L'auteur, dans les pages suivantes, passe en revue les événements qui se sont

Digitized by Google

accomplis à Senlis durant les années les plus néfastes du règne de Charles VII, jusqu'au combat qui s'engagea en 1429 sous les murs de la ville, entre l'armée française et l'armée anglaise, et qui se termina par la retraite de celle-ci. Ces événements sont racontés avec plus ou moins de détails par les chroniqueurs contemporains, tels que Monstrelet, Juvénal des Ursins et le religieux de Saint-Denis; mais de plus M. Vatin a eu à sa disposition les délibérations de la commune de Senlis, extraites par Afforty. Ces délibérations, qui commencent au règne de Charles VI et qui se continuent jusqu'à nos jours, sauf une interruption peu importante, forment assurément une des sources les plus riches que les modernes historiens puissent consulter. M. Vatin y a puisé de précieux détails qu'il a su encadrer dans un récit élégant et dramatique.

Le second mémoire que nous avons à signaler dans le présent volume, comme se rattachant à l'objet particulier de nos études, est l'*Histoire de la cathédrale de Senlis*, par M. l'abbé Henri Blond, auquel on doit déjà d'intéressantes recherches sur l'apostolat de saint Rieul dans les Gaules. Après avoir converti au paganisme la cité des Sylvanectes, la légende raconte qu'au lieu même où s'élevait un temple païen saint Rieul érigea un autel en l'honneur de la Mère de Dieu, la Vierge Marie. Serait-ce là l'origine première de Notre-Dame-de-Senlis? M. l'abbé Blond incline à le penser, sans toutefois méconnaître les graves objections que soulève ce sentiment. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une église sous l'invocation de la Sainte Vierge fut construite à Senlis par un évêque appelé Eudes. Est-ce l'évêque de ce nom qui gouverna le diocèse de 989 à 993, ou bien celui qui vivait en 1068? M. l'abbé Blond se prononce en faveur du premier, en s'autorisant du texte même de lettres données en 1161 par Louis VII, pour la reconstruction de la cathédrale de Senlis. Le roi nous apprend que cette église tombait alors de vétusté: *Ecclesia Sanctæ Mariæ Silvanectensis media corruens vetustate innovatur a fundamentis.* Ces expressions ne désignent-elles pas un monument qui comptait plus d'un siècle de durée, et dont il est plus naturel de placer la fondation à la fin du xe siècle qu'au milieu du xie? Vainement on objecterait qu'aux dernières années du xe siècle l'idée, alors si répandue, que la fin du monde était proche, détournait les hommes de construire des édifices pour une si courte durée; car il serait facile de citer un assez grand nombre de monuments qui datent précisément de cette époque. Mais, en faisant remonter jusqu'au

Digitized by Google

xe siècle la construction de la cathédrale de Senlis, M. l'abbé Blond reconnaît que le monument primitif a disparu presque complétement, et que quatre petites colonnes, avec leurs chapiteaux, sont à peu près les seuls débris qui nous en restent. La cathédrale actuelle date seulement du xiie siècle. C'est le monument pour la construction duquel le roi Louis VII a donné les lettres que nous citions plus haut. Elle a été commencée sous l'épiscopat de Thibaut, et achevée sous ses successeurs Amaury et Henri. On trouvera dans le mémoire de M. l'abbé Blond d'intéressants détails sur la fondation de cette église, avec un certain nombre d'actes qui servent de justification au récit. Mais ce mémoire s'arrête à la fin du xiie siècle; il appelle donc une suite, que nous nous réservons de faire connaître dès qu'elle aura paru.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai,

t. VIII, 1863-1865. — Douai, 1866, in-8°.

Ce nouveau volume des Mémoires de la Société de Douai renferme, comme les précédents, plusieurs travaux d'un précieux intérêt. Sans parler des notices nécrologiques et des rapports que la Société a entendus, nous citerons d'abord un fragment de M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres, sur Louis XII et l'alliance anglaise en 1514. Il y eut sous le règne de Louis XII un moment néfaste où la France, après de brillantes victoires, vit l'Europe entière se liguer contre elle; ses armées furent battues au nord et au midi; non-seulement elle perdit toutes ses conquêtes, mais ses frontières furent envahies : le royaume semblait être à deux doigts de sa perte. Mais, lorsque le péril paraissait le plus extrême, tout fut sauvé par la conclusion inespérée de la paix avec la puissance qui s'était montrée jusque-là la plus ardente à continuer les hostilités : nous voulons dire avec l'Angleterre. Comment l'irascible Henri VIII, naguère si acharné contre Louis XII, fut-il conduit à traiter avec ce prince et à lui donner en mariage sa sœur Marie? Les historiens attribuent cet heureux événement au duc de Longueville, prisonnier en Angleterre depuis la journée de Guinegate.

Digitized by Google

Il est certain, en effet, que ce fut Longueville qui, le 7 août 1514, signa la paix de Londres, et qui, quelques jours après, épousa la princesse Marie au nom du roi de France. Mais ce rôle d'apparat est la seule part qui puisse être revendiquée par lui dans la conclusion de cette importante affaire; et, comme M. Desjardins l'établit d'une manière aussi neuve qu'irréfragable d'après les relations des ambassadeurs florentins, l'initiative et le succès de la négociation appartiennent au pape Léon X et à ses agents Roberto Acciajuoli, Francesco Pandolfini et Louis de Canosse. Le saint-siége s'était déclaré contre la France le jour où les victoires et l'ambition de celle-ci avaient menacé la liberté de l'Italie; mais il entendait bien ne pas subir le joug des Espagnols et des Allemands qu'il avait dû accepter pour alliés contre les Français. Or Louis XII, entouré d'ennemis qui le pressaient de toutes parts, s'était résigné à entrer en pourparlers avec le roi d'Espagne Ferdinand le Catholique; moyennant de lourds sacrifices, il avait obtenu de lui une trêve ratifiée peu de temps après par l'empereur d'Allemagne, et il se préparait à conclure avec ces princes une paix définitive, dont le Milanais, ou plutôt l'Italie, aurait en partie payé les frais. Léon X, averti de l'arrangement qui se préparait, mit tout en jeu pour l'empêcher. Il fit faire des ouvertures à Louis XII, et, en même temps, il usa de toute son influence sur l'esprit d'Henri VIII pour calmer son ardeur belliqueuse et pour modérer ses prétentions. Henri VIII céda d'autant plus facilement qu'il était exaspéré contre Ferdinand le Catholique, auquel il reprochait d'avoir violé tous ses serments et trahi la cause commune. Ces divisions entre les princes qui s'étaient ligués contre la France relevèrent la fortune de son roi. Grâce aux actives démarches du saint-siége, Louis XII obtint de l'Angleterre des conditions favorables, et conclut avec elle ce traité d'alliance qui opposa pour quelque temps une digue aux envahissements de l'Espagne et de l'Autriche. Cette intervention de la cour de Rome dans un événement considérable avait échappé à tous les historiens. M. Abel Desjardins est le premier qui l'ait mise dans tout son jour, à l'aide des documents relatifs aux négociations de la France et de la Toscane, dont il a déjà publié trois volumes sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. Où trouver, en effet, ailleurs que dans la correspondance des ambassadeurs, les éléments d'une histoire sincère et authentique des rapports internationaux? Toute négociation est environnée de quelque mystère, et

Digitized by Google

ceux-là seuls sont compétents pour en discourir qui, de près ou de loin, s'y sont trouvés mêlés.

L'intéressante dissertation de M. Abel Desjardins est suivie d'un mémoire de M. Henri Corne sur les beaux-arts et la littérature au point de vue de l'enseignement populaire. Ce mémoire ne fait que résumer deux conférences publiques organisées à Douai en 1865 par la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts. L'auteur y soutient que les arts et les lettres sont accessibles aux hommes de toutes les conditions; que, pour céder à l'attrait mystérieux du bien et du beau, sous quelque forme qu'ils se présentent aux regards, pour goûter les merveilles de la poésie et de l'éloquence, de la peinture et de la musique, il n'est pas nécessaire d'être un grand clerc : il suffit d'un cœur droit et du plus simple bon sens. «Dans une classe de musique, dit M. Corne, il arrive tous les jours qu'une parfaite sûreté et délicatesse d'oreille, qu'une remarquable aptitude à saisir la science des accords, qu'une sensibilité exquise pour la mélodie se révèlent chez le fils de pauvres ouvriers, qui n'a encore fait qu'un rude apprentissage de la vie. Ailleurs, c'est le sentiment de la ligne et du dessin, c'est la justesse du coup d'œil, l'amour des arts plastiques, qui se dénotent chez un adolescent qui n'avait jamais entendu parler jusque-là de peinture et de statuaire.... Ce sont les hommes les plus près de la nature et encore naïfs dont l'imagination s'ébranle le plus aisément quand ils sont mis en présence de grandes choses : ils aiment passionnément les cérémonies, les pompes, les spectacles émouvants. La vue des merveilles de la civilisation, des magnificences de l'art, les jette dans une sorte de stupéfaction. Ils ont donc, quoique ignorants, une âme ouverte à l'impression du beau, qu'il existe dans la nature ou qu'il soit reproduit dans les œuvres de l'homme.» Ce n'est pas nous qui contesterons la justesse de ces vues, le sentiment généreux qui les a dictées, ni les conséquences que M. Corne en tire relativement à l'enseignement populaire. Il existe sans aucun doute, caché dans les profondeurs de l'âme, un sens du beau et du vrai, dont nulle créature humaine n'est dépourvue, qui sommeille et languit chez un grand nombre, parce qu'il manque de culture et d'aliment, mais qui, habilement développé par l'éducation publique, devient pour un peuple une source féconde de jouissances pures et de moralité.

Le volume dont nous avons à rendre compte à la section fait

Digitized by Google

une large part aux études d'économie sociale; car, outre le remarquable fragment de M. Corne, il contient un mémoire étendu, ou, pour mieux dire, un véritable traité sur les *Lois de Dieu dans l'histoire*, dû à la plume de M. Tailliar. Déjà, dans un mémoire précédent, qui a vu le jour il y a quelques années et que nous avons signalé ici même à l'attention des amis de la philosophie, M. Tailliar avait exposé les *Lois historiques ou providentielles qui régissent les sociétés*. C'est la suite de cet important travail que l'éminent magistrat a communiqué à la Société impériale de Douai, et que celle-ci s'est empressée d'insérer dans le recueil de ses travaux. L'auteur ramène le développement des nations à dix faits généraux, à dix lois fondamentales, dont la première est la loi de la sociabilité, c'est-à-dire cet ensemble de facultés et de besoins qui poussent invinciblement l'homme à s'unir à son semblable, et dont la dernière est la loi de progrès, en vertu de laquelle le genre humain améliore sa condition de siècle en siècle, et, malgré des échecs douloureux et des retours apparents, ne cesse d'avancer dans la voie de la civilisation. Nous pouvons d'autant mieux nous dispenser de donner une analyse détaillée de cette théorie, qu'elle se trouve déjà condensée dans le mémoire de M. Tailliar, sous forme de sommaires qu'on ne saurait abréger sans les mutiler. Qu'il nous suffise de dire que M. Tailliar a su se tenir en garde contre les assertions hasardées, et que sur chaque point il peut invoquer, à l'appui de ses doctrines, le témoignage des historiens et des philosophes les plus illustres. Il a fait suivre son mémoire de l'indication de tous les passages des auteurs anciens et modernes qu'il a consultés pour l'écrire. Ce précieux appendice est en quelque sorte une bibliographie méthodique de la philosophie de l'histoire.

Nous quittons les hauteurs de la spéculation, nous revenons à l'histoire proprement dite, et même à l'histoire locale, avec une communication de M. l'abbé Dehaisne, archiviste de la ville de Douai, sur l'université de cette ville en 1790. Cette communication est moins un mémoire, à proprement parler, qu'une série de documents tirés des archives municipales, et relatifs aux dernières années de l'université célèbre que Philippe II, roi d'Espagne, avait fondée au XVIe siècle, pour l'enseignement des lettres divines et humaines, dans les Flandres, et que la Révolution française devait engloutir comme tant d'autres institutions du passé. La plupart de ces documents ont pour auteur M. Placide de Bailliencourt, notaire royal,

Digitized by Google

que ses concitoyens avaient chargé de répondre en leur nom aux questions qui leur étaient posées par l'Assemblée constituante. On y voit en premier lieu les efforts que fit la municipalité de Douai pour essayer de soustraire les colléges du ressort à l'application des lois qui menaçaient la constitution intérieure, les propriétés et l'existence même des universités du royaume. Quand l'inutilité de ces efforts est bien démontrée, le conseil de la commune se résigne, et il remet au Directoire le tableau fidèle de tous les établissements d'instruction qui dépendaient de l'université. Ce tableau fait connaître le nombre et la situation des colléges, la date de leur fondation, les matières qui y sont enseignées, le traitement des professeurs, le mode de surveillance et d'administration des divers établissements, le nombre des élèves qui les fréquentent, etc. Il est aisé de voir par là combien les matériaux recueillis par M. l'abbé Dehaisne seraient utiles à celui qui voudrait écrire l'histoire de l'université de Douai. Peut-être ne nous apprennent-ils rien qui soit absolument nouveau; mais, en confirmant ce qu'on savait déjà, ils fixent avec précision les idées sur l'état d'une célèbre université au moment où elle disparaît de l'histoire.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.

Années 1865 et 1866.

Les livraisons de cette société pendant les deux dernières années renferment, surtout celle de 1865, des travaux particulièrement relatifs à l'agriculture. Quelques-uns, mais en petit nombre, concernant l'industrie, échappent aussi à la compétence de la section historique du Comité. J'ai remarqué dans les 3e et 4e livraisons de l'année 1866 le catalogue des ouvrages sur le Forez publiés en 1864 et 1865. C'est une bonne habitude de cataloguer ainsi les livres intéressant la province que l'on habite; l'émulation s'en mêlant, de bons ouvrages peuvent être projetés et exécutés.

La 4e livraison de l'année 1866 contient en outre un extrait du *Dictionnaire géographique ancien et moderne* d'un canton de la Loire,

Digitized by Google

celui de Saint-Haon-le-Châtel, avec des remarques sur les noms de lieu, par M. le docteur Frédéric Nicolas.

Je signalerai enfin, dans la même livraison, un travail assez étrange de M. Félix Michalowski, intitulé *La beauté signe de santé.* Quelques pensées justes s'y mêlent à beaucoup d'idées paradoxales; il y a aussi bien des passages obscurs, contradictoires. Quelques extraits pris çà et là donneront de la manière de l'auteur une idée plus exacte que ne pourrait le faire une analyse, d'ailleurs impossible, de son travail.

«La laideur n'est qu'une déviation, un état morbide réputé congénial, c'est-à-dire de naissance, mais que, le plus souvent peut-être, on ne gagne que plus tard. J'ai à cœur de montrer que ce mal redoutable, puisqu'il est si redouté, issu de causes endémiques et passagères, ne saurait être indélébile....

«En voyant combien les règles d'hygiène les moins difficiles à observer peuvent changer les plus tristes apparences, chez les enfants surtout, et en songeant, d'autre part, combien notre condition matérielle et morale, si misérable autrefois, laisse à désirer encore, on ne peut s'empêcher de croire que les bornes de notre perfectionnement physiologique, loin d'être atteintes ni *dépassées* (?), ne sont peut-être ni connues ni même soupçonnées....

«Tous les mammifères ne doivent se nourrir, dans la première enfance, qu'avec le lait maternel, puisque la nature a pris soin de leur en préparer. Tout autre aliment ne peut que leur gâter le sang.

«La vraie cause de la mortalité effrayante qui frappe les enfants est dans l'empiétement d'une digestion sur l'autre....

«La beauté du corps, c'est la fleur de la santé, c'est le couronnement de l'édifice vital; mais qui songe à cela? qui règle sa vie sur la maxime salutaire que le sain et le beau c'est la cause et l'effet?»

Je m'arrête. L'auteur regrette que les pratiques de la sélection, «qui, dit-il, ont créé de nos jours un art nouveau, une méthode rationnelle, simple et facile, d'assurer au premier venu une force prodigieuse, de lui procurer des muscles puissants et souples, bien dessinés sous une peau fine et ferme, lisse et unie, n'aient encore été, à notre honte, pratiquées que pour former des boxeurs...» Que veut-il donc? Heureusement il conclut et termine presque aussitôt par ces paroles qui contrastent singulièrement avec ce qui précède, et que, pour ce motif surtout, je me fais un devoir de citer : «Pour

Digitized by Google

plaire aux autres et à nous-mêmes, c'est l'âme qu'il faut rendre belle; le charme attractif vient par surcroît. »

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Novembre 1864; août 1865.

Le volume des Mémoires de l'Académie du Gard dont j'ai à entretenir le Comité est consciencieusement rempli, et les sujets qu'il embrasse sont des plus variés. Fort peu cependant comportent une appréciation motivée. Les discours prononcés en séance publique, les comptes rendus des travaux de la compagnie, les rapports sur les concours y tiennent une grande place; il en est de même des notices ou esquisses biographiques sur ceux de ses membres que la mort a frappés depuis plus ou moins longtemps; la poésie enfin y est largement représentée par un certain nombre de ces pièces justement appelées fugitives, parce qu'elles ne font que passer, genre essentiellement français d'ailleurs, comme la romance, et dans lequel de grands poëtes, Gilbert, Millevoye, Malfilâtre, André Chénier, pour ne pas remonter trop haut, et tout près de nous Jean Reboul, Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, ont produit des chefs-d'œuvre qui sont dans la mémoire de tous.

On voit par là (je ne parle pas bien entendu des travaux réservés à la section d'archéologie) qu'une très-petite part est faite à celle d'*histoire* et de *philologie*. Cependant un travail important, original, sur le *Système administratif et financier des travaux publics dans les provinces romaines*, nous arrêtera quelques instants. Il y aurait encore à citer, dans le cadre de la littérature, des beaux-arts et des voyages, *L'Andalousie, l'art arabe et le peintre Murillo*, par M. Salles; *Sorrente*, par M. Eugène Brun; une étude de M. Albert Meynier sur *Phidias et les Grecs;* des *Observations grammaticales et philologiques* de M. Liotard, dont le purisme délicat s'accommode difficilement des audaces de quelques-uns de nos écrivains, et des plus célèbres. Le Comité comprendra qu'à raison de son caractère véritablement scientifique l'étude de M. Maurin sur les grands travaux exécutés dans les provinces romaines ait la préférence. L'Académie du Gard est là véri-

Digitized by Google

tablement dans ses domaines, et il y a tout profit à les parcourir avec un guide aussi instruit et aussi consciencieux que M. Maurin.

Aux frais et à l'initiative de qui s'exécutaient les travaux publics dans les provinces romaines, et comment concilier l'exécution de ces entreprises souvent gigantesques avec les perturbations presque incessantes qui désolèrent l'empire à l'époque où elles s'accomplissaient?

Plusieurs hypothèses, dit M. Maurin, se présentent à cet égard :

Ou bien la conception de ces travaux émanait du pouvoir central dont les gouverneurs étaient les instruments, et c'est le trésor public qui en faisait les frais;

Ou bien les villes qui devaient en profiter les faisaient exécuter au moyen des revenus municipaux;

Ou bien encore ils étaient dus aux largesses de simples particuliers.

On peut croire enfin que ces trois ordres d'action et de ressources concoururent, mais dans une mesure et des proportions différentes, à l'accomplissement des grands travaux dont nous admirons encore sur quelques points, notamment à Fréjus, à Nîmes, à Poitiers, à Trèves, les imposants débris.

Les nombreuses inscriptions lapidaires que l'on possède jusqu'à présent n'expliquent pas, en ce qui concerne les monuments de Nîmes, le problème que s'est posé M. Maurin. On a beau les interroger, rien n'indique encore à qui l'on doit les Arènes, la Maison carrée, la tour Magne, les thermes de Nemausus, le temple de Diane. Dans un autre pays, au contraire, à Alcantara, près du Tage, une inscription claire, précise, constate qu'un pont y fut construit par quelques municipes voisins, et à leurs frais. Partant de là, l'auteur conclut justement, par induction, que, sauf dans les circonstances exceptionnelles (par exemple quand un empereur voulait, pour quelque motif particulier, faire acte de générosité envers une ville), les monuments des provinces ayant une destination locale devaient être exécutés aux frais des municipes, et c'est ainsi, dit-il, que les amphithéâtres de Vérone et de Capoue ont dû être construits. Que disent à cet égard les documents historiques et législatifs? Une source d'informations précieuse, la correspondance de Pline le Jeune, proconsul de Bithynie, avec Trajan, établit que les travaux étaient conçus et décidés sans que l'empereur le sût; souvent même l'exécution en était fort avancée quand il en enten-

Digitized by Google

de désolation qui égalent en horreur les tableaux les plus douloureux que l'histoire ait à nous offrir. M. Canet les a retracés d'après un écrit contemporain, dont les copies, dit-il, ont été conservées entre les mains de plusieurs familles de Castres; mais, afin de ne pas réveiller de souvenirs irritants, il a cru devoir adoucir, par des suppressions, les documents qu'il a eus sous les yeux. Nous ne saurions blâmer cette circonspection, si elle est commandée par l'intérêt de la paix publique; mais n'est-il pas à déplorer que le récit véridique d'événements accomplis il y a trois cents ans puisse encore être de nos jours un ferment de discorde qui contribuerait à ranimer le feu mal éteint des haines religieuses?

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Comité archéologique de Senlis,

Comptes rendus et Mémoires, année 1866. — Senlis, 1867.

Ainsi que l'indique son nom même, le Comité archéologique de Senlis a pour objet principal l'archéologie, et sa grande affaire jusqu'ici, celle qui l'a occupé sans relâche depuis sa fondation, et par laquelle il s'est acquis des titres incontestables à l'estime du monde savant, c'est la découverte des anciennes arènes de la ville. Les travaux de déblaiement ne sont pas encore parvenus à leur terme, mais déjà ils ont donné d'importants résultats. On a dégagé l'enceinte du cirque, une des portes d'entrée, des chambres d'inégale grandeur à droite et à gauche de l'entrée, un couloir qui conduit de ces chambres à l'enceinte, et l'emplacement de quelques gradins. Tandis que ces fouilles s'exécutaient sous la direction du Comité archéologique, grâce aux subsides fournis par la ville, par le département et par le Ministère de l'instruction publique, le Comité accordait une part dans ses travaux aux recherches purement historiques. Le volume que nous avons sous les yeux contient deux mémoires qui appartiennent à cet ordre d'études. Le premier, qui est dû à M. Vatin, s'ouvre par le récit du siége mémorable que Senlis, alors au pouvoir du duc de Bourgogne, eut à soutenir en 1418 contre les troupes royales que commandait le comte d'Armagnac. L'auteur, dans les pages suivantes, passe en revue les événements qui se sont

Digitized by Google

accomplis à Senlis durant les années les plus néfastes du règne de Charles VII, jusqu'au combat qui s'engagea en 1429 sous les murs de la ville, entre l'armée française et l'armée anglaise, et qui se termina par la retraite de celle-ci. Ces événements sont racontés avec plus ou moins de détails par les chroniqueurs contemporains, tels que Monstrelet, Juvénal des Ursins et le religieux de Saint-Denis; mais de plus M. Vatin a eu à sa disposition les délibérations de la commune de Senlis, extraites par Afforty. Ces délibérations, qui commencent au règne de Charles VI et qui se continuent jusqu'à nos jours, sauf une interruption peu importante, forment assurément une des sources les plus riches que les modernes historiens puissent consulter. M. Vatin y a puisé de précieux détails qu'il a su encadrer dans un récit élégant et dramatique.

Le second mémoire que nous avons à signaler dans le présent volume, comme se rattachant à l'objet particulier de nos études, est l'*Histoire de la cathédrale de Senlis*, par M. l'abbé Henri Blond, auquel on doit déjà d'intéressantes recherches sur l'apostolat de saint Rieul dans les Gaules. Après avoir converti au paganisme la cité des Sylvanectes, la légende raconte qu'au lieu même où s'élevait un temple païen saint Rieul érigea un autel en l'honneur de la Mère de Dieu, la Vierge Marie. Serait-ce là l'origine première de Notre-Dame-de-Senlis? M. l'abbé Blond incline à le penser, sans toutefois méconnaître les graves objections que soulève ce sentiment. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une église sous l'invocation de la Sainte Vierge fut construite à Senlis par un évêque appelé Eudes. Est-ce l'évêque de ce nom qui gouverna le diocèse de 989 à 993, ou bien celui qui vivait en 1068? M. l'abbé Blond se prononce en faveur du premier, en s'autorisant du texte même de lettres données en 1161 par Louis VII, pour la reconstruction de la cathédrale de Senlis. Le roi nous apprend que cette église tombait alors de vétusté: *Ecclesia Sanctæ Mariæ Silvanectensis media corruens vetustate innovatur a fundamentis.* Ces expressions ne désignent-elles pas un monument qui comptait plus d'un siècle de durée, et dont il est plus naturel de placer la fondation à la fin du xe siècle qu'au milieu du xie? Vainement on objecterait qu'aux dernières années du xe siècle l'idée, alors si répandue, que la fin du monde était proche, détournait les hommes de construire des édifices pour une si courte durée; car il serait facile de citer un assez grand nombre de monuments qui datent précisément de cette époque. Mais, en faisant remonter jusqu'au

Digitized by Google

dait parler pour la première fois. Après avoir énuméré les travaux commencés à Pruse, Pline indique les moyens de pourvoir à la dépense. Que répond Trajan? « Si les charges ne sont pas au-dessus des moyens des Prusiens, il faut les laisser faire. » Rien n'est plus clair. Une autre fois, ce sont les villes de Nicodémie et de Sinope qui veulent amener l'eau dans leur enceinte; c'est Nicée qui veut remplacer un théâtre et un gymnase dévorés par le feu. Et Trajan de répondre que, si ces villes sont assez riches, il ne faut mettre aucun obstacle à leur entreprise. « Laissez faire, dit-il expressément, si la dépense n'excède pas les ressources. » L'argent vient-il à manquer, Trajan recommande à Pline de rechercher s'il n'y a pas incurie ou malversation. Quelquefois encore l'empereur envoie de Rome sur les lieux un architecte, un fontainier, chargés de diriger les travaux et de ménager les fonds que des mains inhabiles gaspilleraient. Mais cette intervention du pouvoir central n'infirme nullement cette assertion de M. Maurin, que la plupart des monuments des provinces romaines étaient l'œuvre de l'initiative municipale.

Interrogeons maintenant le code Théodosien. Une vérité en résulte, c'est que les fonctionnaires municipaux ruinaient les villes par la manie des constructions nouvelles. L'excès fut poussé à un tel point, que ceux d'entre eux qui auraient nui aux cités (*qui læserint civitates*) par des dépenses exagérées furent condamnés à l'exil, leurs biens confisqués au profit des villes. Dira-t-on que ces lois ne remontent qu'au règne de Constantin? Qu'importe, si elles reproduisent d'anciennes dispositions? et c'est la vérité. M. Maurin fait même remarquer que, dans leur ardeur de construire, les fonctionnaires municipaux de la décadence, rivalisant sur ce point avec les barbares, détruisaient les anciens monuments pour en élever d'autres appropriés aux nouveaux usages, au nouveau culte. Faisaient-ils mieux? Il est permis d'en douter. Dans l'histoire de l'architecture, rien ne doit surprendre. N'a-t-on pas vu le XVIIe et le XVIIIe siècle appliquer à d'admirables églises gothiques des façades de l'ordre dorique ou corinthien?

M. Maurin est ensuite amené à rechercher comment se formait dans les cités romaines le domaine municipal, et il constate que les libéralités privées y contribuaient pour une bonne part. Ce qu'on donne aujourd'hui à des institutions de charité, à des établissements religieux (et l'on sait l'importance croissante de ce dernier article), était alors donné aux villes. En étudiant leur régime municipal, on

Digitized by Google

acquiert la preuve qu'un temps vint où ce régime avait principalement pour but d'augmenter leurs revenus. Étaient-elles hors d'état de suffire à certaines dépenses jugées urgentes, elles avaient la ressource de l'impôt indirect; mais encore fallait-il (il en est de même aujourd'hui et pour le même motif) qu'il fût approuvé par l'autorité centrale. C'est sous l'influence de ce régime que furent exécutés la plupart des grands travaux. Longtemps, à l'exemple de ce qui se passait à Rome, les premiers magistrats des provinces captèrent les suffrages publics en promettant de faire construire des places, des théâtres, etc. Puis, quand la décadence de l'empire arriva, quand les villes manquèrent de citoyens assez riches pour remplir les magistratures locales, non-seulement les candidats aux fonctions municipales firent défaut, mais il fallut user de rigueur pour en trouver, et, dit M. Maurin, il vint un moment où les fonctionnaires furent nommés par *leurs ennemis;* de là une curieuse constitution d'Alexandre Sévère, qui permit aux gouverneurs des provinces d'annuler les élections faites dans le but de ruiner les élus.

N'oublions pas de noter, avec le savant secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, qu'il admet la participation des empereurs à la construction des grands travaux dans des circonstances exceptionnelles, par exemple quand il s'agissait de voies de communication traversant des provinces entières ou de reconstruire les monuments d'une ville incendiée. Ainsi on lit dans les Annales de Tacite que l'empereur Claude donna vingt millions de sesterces aux habitants de Bologne, et Néron le cinquième de cette somme à ceux de Lyon, pour relever leurs villes tombant en ruines. Il est prouvé, en outre, que l'empereur Adrien dota Nîmes d'une basilique qualifiée d'admirable (*opus mirabile*) par son biographe Spartien, et qui fut consacrée à Plotine, épouse de Trajan. Un autre point très-intéressant à relever, c'est que les légions romaines paraissent avoir été employées exceptionnellement aux travaux publics des provinces.

En terminant son excellent travail, M. Maurin arrive à des conclusions qu'il formule à peu près en ces termes:

La plupart et les plus considérables des monuments publics des provinces romaines ont été construits avec les ressources municipales.

Le secours des empereurs s'est borné à des subventions et à faire travailler les légions à ces travaux.

Des particuliers y ont contribué, soit par esprit de générosité, soit par intérêt personnel, mais dans une part fort restreinte.

Digitized by Google

J'ai parlé, en commençant, des notices consacrées à quelques-uns des anciens membres de l'Académie du Gard. Deux d'entre elles ont droit à une mention spéciale. C'est celle de M. Nicot, ancien recteur d'académie, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, par M. Maurin, son remplaçant. M. Nicot, condisciple et ami de M. Mignet, a honoré l'Université dans une longue carrière, et j'ai eu plus d'une fois l'occasion de signaler ses travaux au Comité. La seconde notice est celle du poëte Reboul par M. Nicot, que la mort a arrêté au milieu de son œuvre, complétée depuis par M. Maurin. On ne saurait trop louer ce travail, qui, à part un peu d'exagération dans l'éloge, au point de vue littéraire, retrace de la manière la plus attachante la vie du poëte distingué, de l'homme désintéressé et modeste que d'illustres amitiés étaient allées chercher, et dont la ville de Nîmes n'avait pas attendu la mort pour s'enorgueillir. On aime, en lisant cette notice écrite avec une chaleur communicative, celui qui en est l'objet. C'est que, chez lui, bien que le talent fût réel, le caractère était au niveau du talent. Sous le boulanger, sous le poëte, il y avait un homme.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois.
VIIe volume.

Ce volume contient une belle étude de M. le docteur Bourgoing sur la Sologne, étude qui intéresse à la fois l'histoire, l'archéologie et l'hygiène locale; et la part de l'archéologie y est assez considérable.

L'auteur s'en est tenu aux antiquités gallo-romaines. Est-il vrai, comme il l'affirme d'une manière absolue, qu'il n'existe point de monument de l'époque celtique dans la Sologne ni dans le Berri? C'est beaucoup s'avancer. Accordons-lui seulement qu'on ne saurait compter parmi les monuments celtiques les tombelles si communes dans le pays : les objets recueillis dans ces tombelles ne laissent aucun doute sur leur destination funéraire, et leur disposition auprès des voies romaines, tout en confirmant cette même attribution, nous dit assez clairement à quelle époque elles se rapportent.

Les sarcophages en pierre de l'ère chrétienne sont fort rares. La rareté de la pierre en interdisait l'usage dans la contrée. Les sarcophages qu'on a retrouvés renferment quelquefois un vase ou deux, soit des salières romaines, soit des tirelires. Les lampadaires et les fibules sont plus rares encore. Un des sarcophages de Meusnes porte un mot gravé sur le couvercle en lettres gigantesques : SATVR.

Un peu plus loin, M. le docteur Bourgoing reprend à nouveau la question des voies romaines qui s'entre-croisaient sur les frontières des Bituriges, des Carnutes et des Turones au Pont du Cher. Il nous fait d'abord remarquer la situation du Pont du Cher (*Caro-Brivæ*) à peu près au centre d'un cercle formé par une demi-douzaine de grandes villes : Bourges, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Limoges. Dans ce cercle de cent cinquante lieues, qu'on pourrait nommer le cœur de la Celtique, les Itinéraires ne marquent pas une seule voie : il faut simplement en conclure que les itinéraires sont incomplets. La Table de Peutinger indique seule-

Digitized by Google

ment dans cet espace une voie de Bourges à Tours, et sur cette voie le Pont du Cher, ainsi que *Tasciaca*, magasin du fisc ou peut-être station militaire, dont les murs, monument peut-être unique en ce genre, sont restés debout.

Cette indication de la Table a-t-elle réparé complétement l'oubli des Itinéraires? Au siècle dernier, l'archéologie signala une voie d'Orléans à Chabris au Pont du Cher, et de Chabris à Estrées, d'où elle paraissait, disait-on, se diriger vers Poitiers. Il n'y avait doute que sur ce dernier point. Des six voies rayonnant autour d'Orléans, une seule partait au midi, à gauche de la Loire, et bifurquait bientôt pour se rendre d'un côté par Salbris à Bourges, et de l'autre par Chabris à une destination problématique qui, suivant M. le docteur Bourgoing, ne saurait être Poitiers, mais bien Bordeaux. D'abord, cette voie d'Orléans à Poitiers eût fait un double emploi maladroit, puisqu'il existait par Tours une communication plus directe entre ces deux villes; en second lieu, le fragment de la voie constaté entre Chabris et Estrées tend directement vers Bordeaux par Angoulême, et non point vers Poitiers.

Remarquons maintenant sur les cartes, entre Chabris et Argenton, une étrange interruption de la grande voie qui traversait les Gaules du nord au midi; on a constaté dans cet intervalle, à Levroux et à d'autres endroits, une série d'antiquités qui suffiraient pour jalonner une voie, quand même celle-ci n'aurait pas été retrouvée avec un de ses ponts. La direction de cette voie étant vers Toulouse, M. Bourgoing en-conclut que la voie d'Orléans au Pont du Cher n'était autre chose que le tronc commun des deux grandes voies de Toulouse et de Bordeaux, qui se séparaient après avoir passé la vallée du Cher.

Ce n'est pas tout : M. Bourgoing veut retrouver une voie de Chabris au Mans. De même que la voie d'Orléans bifurquait au Pont du Cher vers Toulouse et vers Bordeaux, la voie de Bourges aurait bifurqué au Pont du Cher vers Tours et vers le Mans, et la table de Peutinger aurait tort de ne marquer que la ligne de *Caro-Brivæ* à Tours.

Tout compte fait, le Pont du Cher avait reçu trois voies à droite (vers Orléans, Tours et le Mans), et trois voies à gauche (vers Bourges, Toulouse et Bordeaux).

M. le docteur Bourgoing ne s'en tient pas aux vraisemblances générales; il a recherché les traces matérielles de chacune de ces voies.

Digitized by Google

1° Celle de Bourges se reconnaît, au sud-est de Chabris, à une traînée de pierres blanches arrachées par le soc aux terres de la métairie de Chaumes; elle est enfouie de un à cinq pieds, et l'on peut la suivre à plusieurs kilomètres, sauf quelques interruptions qui résultent de déblaiements opérés par les cultivateurs. C'est une stratification de moellons appartenant au calcaire lacustre, dont il y a des carrières dans la contrée ; l'épaisseur est de 33 centimètres, la largeur va quelquefois jusqu'à 5 mètres. La voie passait le Fouron au Gué-Perré, au-dessus de Glatigny; aux approches de la rivière, on rencontre de nombreux débris de poteries, vestiges d'un établissement sur la pente occupée par la ferme de Gâtines.

2° M. Bourgoing rapporte à la voie présumée de Bordeaux les traces remarquées à deux kilomètres de Chabris, entre le Fouron et le Petit-Givry, et qui sont tout à fait analogues aux vestiges de la voie de Bourges; de plus, on a découvert par là des sépultures contenant des poteries assez fines, quelques monnaies consulaires et une figurine en terre cuite qui paraît être de la même époque que les monnaies. En somme, le trajet de cette voie n'a été positivement reconnu qu'à Estrées.

3° C'est entre ces deux voies divergentes qu'il fallait chercher, directement au midi, celle de Toulouse. On ne la trouve qu'assez loin de Chabris, au Petit-Riau. En pratiquant les fondations d'un pont nouveau, on a rencontré les restes d'un pont romain avec quelques médailles, entre autres un moyen bronze de Germanicus. Des tronçons de la voie ont été entrevus plus loin, près de Montry, entre Cungy et Poulaines, et l'on en constaterait d'autres à Chambon, à Levroux et jusqu'à Argenton, d'où la voie se continuait vers Limoges et Toulouse. Faut-il voir le point de départ de cette route dans les débris retrouvés au flanc du coteau qui domine Chabris? M. Bourgoing n'ose l'affirmer.

4° La voie de Tours est facile à suivre. Il suffit de gratter la terre pour l'apercevoir dans l'un et l'autre fossé qui bordent le chemin de Chabris à Romorantin, à son point culminant, près de l'Érable. A droite, elle se confond bientôt avec les décombres de la ville qu'elle traversait, tandis qu'à gauche, à la sortie de la ville, elle est bien conservée et offre une largeur constante de $4^{m},60$. C'est du cailloutis de 30 à 40 centimètres d'épaisseur, disposé sur une légère couche de sable vierge et très-analogue à notre *macadam*. On retrouve encore plusieurs fois les traces de cette voie avant le Teil.

Digitized by Google

Un très-vieux pont s'est écroulé récemment, laissant voir dans un entr'arche un amas de tuiles à rebords, empruntées sans doute aux toits gallo-romains du voisinage. L'égale distance entre Bourges et Tours semble rappelée par le nom de *la Mi-Voie*, qui désigne encore un clos de vigne à peu de distance de la voie. Aux approches du Teil, l'emplacement d'un cimetière assez petit, mais riche, indépendant de celui du Teil, est indiqué par une multitude de débris de grands et beaux vases rouges. Pour les vignerons qui ont fait ces débris, cela s'appelle *la Poterie*. Au delà de la Sauldre, la voie passait à Voulx, à la Jourde, à Saint-Romain, et arrivait à Thésée, à treize lieues gauloises de Gièvres, ainsi que le marque la table de Peutinger : ce qui suppose le trajet direct, attesté en effet par une suite presque ininterrompue de vestiges antiques de toutes les époques. M. Bourgoing n'a pas suivi ces recherches au delà des anciennes limites de la Sologne.

5° La voie du Mans ne se retrouve qu'à trois lieues de Gièvres, dans le lac de Villedieu. Elle devait, suivant les calculs de M. Bourgoing, arriver à Blois par la vieille ligne des Ponts Chartrains, et rejoindre près de Vendôme la grande voie d'Orléans au Mans.

6° Pour ce qui est de la voie du Pont du Cher à Orléans, on n'en a pas encore saisi la trace, mais M. Bourgoing prend occasion de son trajet présumé pour nous entretenir de quelques antiquités intéressantes.

Après nous avoir présenté le nom de la ferme de Poulina comme un témoignage du culte d'Apollon dans ce pays, à l'époque romaine, et nous avoir rappelé le rôle joué par Neptune dans la légende de Saint-Eusice et dans les superstitions populaires du confluent de la Sauldre et du Cher, l'auteur du mémoire nous montre la trace du culte de Jupiter dans cette inscription recueillie à Gièvres sur une serpentine noire, percée au centre en forme de grains de collier : PIXTIONOVIMXMORVCIN. Il traduit ainsi, décomposant les doubles ou triples : PIAVIT IOVI IOVI MAXIMO RVCIANVS. On conviendra que l'interprétation est terriblement hasardeuse. J'en dis autant des inscriptions lues par M. Bourgoing sur des anneaux, et dont il prétend tirer la preuve du culte d'un Génie local.

Dans la récente reconstruction de l'église de Selles, on a fait servir des colonnes qui, de temps immémorial, gisaient sur les dalles le long des murs; ces colonnes, dont le marbre blanc est tout

Digitized by Google

à fait semblable à celui des bains gallo-romains de Gièvres, provenait peut-être des anciens temples païens de la contrée.

M. Bourgoing nous décrit encore deux pierres sigillaires de pharmacopole; l'une de ces pierres est une serpentine verte qui porte les deux inscriptions suivantes sur deux de ses côtés : C. ROMANI STEPHANI AD RECENT CIC*atrices*, — et C. ROMANI STEPHAN AD DIATHESES TOL*lendas*.

Nous nous associons pleinement aux plaintes élevées par M. le docteur Bourgoing contre l'insouciance ou le vandalisme qui ont réduit presque à rien ce qu'on pouvait attendre de la découverte des bains de Gièvres. Les dalles en marbre blanc ont toutes été brisées. Dans les tranchées, on a reconnu un parallélogramme de murs épais de plus d'un mètre, et des carrelages à hauteur inégale sur la pente du coteau. Puis on a retrouvé un petit aqueduc, des tuyaux de conduite, et enfin des chambres revêtues de peinture rouge et verte.

Le cimetière voisin n'a pas été mieux traité : M. Bourgoing a recueilli des vases brisés, dont quelques-uns portent des inscriptions tracées à la pointe. L'une de ces inscriptions, faite avant la cuisson, sous le fond et circulairement, est lue comme il suit par l'auteur du mémoire : XAIRETE AMBO O DILECTISSIMI, XAIRETE OMNES, VIVITE SALVI. Une autre, gravée après cuisson sur l'épaule du vase, donnerait : *Chaire* (pour *Vale*) *amor noster*. Nous n'avons pas vu ces vases, mais nous savons combien les inscriptions cursives sont ordinairement difficiles à lire. Bien qu'on le rencontre parfois, ce mélange de grec et de latin, et surtout cette combinaison d'une lettre grecque avec des lettres romaines, nous mettent en défiance contre le déchiffrement proposé.

Bien d'autres objets ont été retrouvés à Gièvres ou aux environs, vases, figurines, miroirs, fibules, jouets, styles, patelles, etc. M. Bourgoing mentionne en particulier une tête en bronze, aux cheveux relevés sur le sommet; il y voit l'image d'un Gaulois chevelu. Nous pensons qu'il est permis d'y reconnaître un petit Génie; on en connaît dont la coiffure est toute semblable.

S'il était indispensable que le canal du Berri passât au travers de ces antiquités gallo-romaines, ne pouvait-on du moins laisser aux archéologues le temps d'en relever les plans, d'en reproduire les principaux aspects, et surtout d'y recueillir tous les objets dignes de figurer dans un musée? Les fouilles de Gièvres, ainsi dirigées,

Digitized by Google

auraient suffi sans doute, avec les autres trouvailles faites en Sologne et dans le Blésois, pour constituer à Blois une collection comparable aux meilleurs musées d'antiquités de la province.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE, VIIIe volume. — Metz, 1866.

La découverte toute récente, dans l'ancienne abbaye de Notre-Dame-des-Clervaux, à Metz, d'un fragment de peinture du xve siècle, représentant la moralité des Trois-Morts et des Trois-Vifs, a fourni à M. Charles Abel l'occasion de publier une suite de recherches intéressantes sur les représentations du même genre qui existaient autrefois ou qui existent encore dans le département de la Moselle. Une des plus importantes, peinte au xive siècle sur les murs de l'église de Sainte-Ségolène, à Metz, se retrouva, en 1850, sous une couche de badigeon, et fut depuis soigneusement restaurée. Par suite de quel caprice a-t-elle disparu de nouveau sous une enveloppe de mortier, de sable et de chaux? C'est ce que l'auteur du mémoire n'a pas cru devoir nous révéler. Nous pouvons bien supposer que la délicatesse moderne aura jugé indécent ou grotesque ce qui excitait la piété de nos pères et leur inspirait de sérieuses pensées sur le terme fatal des choses de ce monde.

Les habitants de Briey, mieux avisés, ont laissé sur la porte d'une chapelle de leur cimetière le bas-relief sculpté en pierre, du xvie siècle, qui met en présence de la Mort, armée d'une faux, et de deux squelettes tenant des flèches, le noble, le moine et le soldat. Il paraît que cette sculpture offre un certain mérite d'exécution. Les peintures d'Orcagna, au Campo Santo de Pise, et celles qui couvrent les parois du grand escalier du monastère de Subiaco, ont traité le même sujet; M. Abel les a étudiées et décrites. Il a cité aussi celles de Fontenay, en Normandie, et de l'ancienne église abbatiale de Saint-Riquier. Nous lui rappellerons les sculptures, autrefois célèbres à Paris, que Jean de France, duc de Berri, fit entailler au portail de l'église des Saints-Innocents, près du grand cimetière, en 1408, et qui étaient longuement expliquées en rimes

Digitized by Google

françaises. M. Abel s'est appliqué à rechercher l'origine de l'usage de figurer dans nos églises la Mort sous la forme lugubre du squelette; c'est un sujet des plus curieux qui exigerait de plus longs développements, et que M. Abel pourrait reprendre dans un mémoire spécial. Qu'il veuille bien nous permettre, en attendant, de l'avertir qu'il a été induit en erreur quand il a cru trouver la preuve que le squelette fut sculpté, dès les xe et xie siècles, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, sur les tombeaux des abbés Morard et Ingon. Les gravures que M. Abel a eues sous les yeux représentent, non pas un monument, mais les restes mortels des deux abbés, tels qu'ils furent exhumés au mois de prairial de l'an vii.

Le travail de M. Charles Robert, directeur au ministère de la guerre, sur les inscriptions de Troësmis, n'a pour objet que de donner une nouvelle publicité à l'interprétation de ces monuments par le vice-président de la section d'archéologie du Comité.

Nous nous contenterons de signaler le mémoire écrit par le R. P. Bach, sur les habitations gauloises et sur les vestiges qu'on en retrouve dans les provinces de l'est, à l'occasion d'un groupe d'excavations circulaires découvert dans le bois d'Aubigny. On a recueilli quelquefois, dans des excavations toutes semblables, des fragments de poteries, des médailles, des ossements d'animaux, ainsi que des hachettes de silex, de fer et de bronze. Les travaux de ce genre sont assurément très-méritoires, mais nous avouerons franchement que nous n'avons qu'une foi bien chancelante dans la plupart des conclusions qu'on en tire.

En dressant le catalogue des monnaies municipales et médailles messines qui appartiennent à la ville, M. Victor Jacob s'est seulement proposé de publier l'inventaire exact d'une collection spéciale dont les monuments intéressent à la fois l'histoire et la numismatique. Le plus ancien florin de Metz, frappé sous l'empire de l'ordonnance de 1394, paraît être un exemplaire unique, qui ne figure ni dans les autres collections locales, ni dans le riche médaillier de la Bibliothèque impériale. M. Jacob décrit successivement les monnaies, les jetons qui portent des noms, armoiries ou devises d'échevins et d'autres personnages, les médailles commémoratives d'événements historiques, tels que la maladie de Louis XV à Metz en 1744, et la reconstruction de la façade de la cathédrale en souvenir du rétablissement de ce prince. Nous ne laisserons pas échapper l'occasion de protester contre la démolition projetée de cette façade, préférant

Digitized by Google

un monument historique du XVIIIe siècle, quelle qu'en puisse être la médiocrité, à un pastiche plus ou moins mal élaboré en imitation du XIVe.

M. Jacob complète son travail par l'énumération des ouvrages publiés sur la numismatique messine. Les types principaux sont représentés par des lithographies dont l'exécution laisse malheureusement beaucoup à désirer.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE,

9e année. — Metz, 1866.

La lecture du Bulletin des séances de la Société nous fournit quelques renseignements utiles.

Quatre inscriptions funéraires du XVe siècle ont été acquises, en 1866, pour le musée lapidaire de la ville; elles proviennent de l'église de Saint-Étienne-le-Dépenné, de celle de Saint-Victor, et du cloître des Célestins de Metz. A propos de la cession au même musée d'une pierre sépulcrale retrouvée dans l'église de Richemont, le curé de cette paroisse émet la doctrine que cette pierre appartient à l'église et non à la commune; on pourrait demander à qui donc appartient l'église.

Quatre inscriptions de cloches des XIVe, XVe, XVIe et XVIIIe siècles sont relatées dans le Bulletin. La première, de 1350, n'est pas exactement figurée; les six derniers mots en auraient dû être disposés de manière à former un hexamètre : *Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.*

L'inscription du XVIe siècle, gravée sur la cloche de l'église de Sailly, en 1541, reproduit, et ceci mérite mention, un texte qui nous a été déjà signalé sur plusieurs cloches du centre de la France, notamment sur celle de l'ancien prieuré bénédictin de Souvigny, en Bourbonnais, fondue en 1408 : *Mentem sanctam..... honorem Deo et patrie liberationem.*

La démolition d'un vieil aqueduc, à l'hospice de Saint-Nicolas de Metz, a remis au jour une belle inscription de 1375, qui rappelle une donation faite à cette maison.

Le nouveau propriétaire des anciens bâtiments de l'abbaye de

Digitized by Google

Notre-Dame-des-Clervaux, rue de l'Évêché, à Metz, ne pouvant les conserver dans leur état primitif, a du moins prescrit de mettre en réserve tous les débris dignes de quelque intérêt. On a ainsi conservé quelques colonnettes d'un cloître contemporain de saint Bernard, des statues brisées, et un morceau d'inscription du xve siècle.

Les découvertes d'objets de toute nature, substructions romaines, bronzes impériaux, poteries, traces de sépultures, etc. auxquelles donnent lieu les travaux de canalisation entrepris dans les rues de Metz, sont énumérées avec soin, comme par le passé, dans des procès-verbaux qui seront un jour mis à profit par les futurs historiens de la cité. Que n'a-t-on fait de même à Paris ?

Le Comité joindra sans doute ses vœux à ceux que forme la Société de la Moselle pour que des inscriptions commémoratives rappellent, dans les rues de Metz, les grands événements accomplis et les édifices disparus. Un travail de ce genre, commencé à Paris, n'a malheureusement pas été continué, au grand préjudice des traditions historiques.

A Florence, des changements de noms ont été rendus nécessaires par des modifications de la voie publique; mais, du moins, on a pris soin d'inscrire, en plus petits caractères, le nom ancien au-dessous du nom nouveau, et ce nom moderne a d'ailleurs été toujours choisi de manière à conserver un souvenir local. Comme les ponts de Paris, le fameux pont jeté sur l'Arno par Bartolomeo Ammanati présente quatre inscriptions; mais elles sont toutes variées, et de forme, et de style. Au pont parisien de Solferino, on vous dit quatre fois qu'il a été construit de 1858 à 1859, sous le règne de Napoléon III. N'aurait-il pas suffi de le dire une fois, et ne pouvait-on pas inscrire, sur les autres plaques de marbre, la date de la victoire qui a délivré l'Italie, celle de l'inauguration du pont, le jour de la rentrée de l'armée à Paris, et enfin les noms des constructeurs ?

La Société de la Moselle a consacré une de ses promenades archéologiques à l'examen de l'enceinte de la ville, qui se compose en partie de vieilles constructions du moyen âge. Elle est allée, en même temps, visiter une dernière fois, dans l'Arsenal, la colossale pièce d'artillerie connue sous le nom de *Griffon* d'Ehrenbreitstein, destinée au musée de Paris. Ce bronze, enrichi de divers ornements et d'armoiries dans le style de la Renaissance, avait été installé à Metz

Digitized by Google

en 1812. On y lit une inscription allemande qui peut se traduire ainsi :

Je me nomme Griffon. Je sers mon gracieux maître de Trèves
où il veut m'employer. Je renverse les portes et les murailles.
Simon Gotz m'a fondu en 1528.

Le Bulletin contient l'énumération des principales pièces d'une collection sigillographique du plus haut intérêt pour l'histoire de la ville et du diocèse de Metz. Le comte de Lambertye, qui en est propriétaire, a libéralement consenti à ce que les sceaux et les médaillons les plus précieux fussent reproduits pour le musée municipal.

Le président de la Société, en communiquant à ses collègues notre dernier rapport sur leurs travaux de 1865, annonce de nouveaux détails sur la statuette équestre de Charlemagne, pour l'époque où ce monument serait acquis par le Musée des Souverains. Nous ne comprenons pas bien pour quels motifs la Société croirait devoir ajourner des renseignements dont la publication ne pourrait sans doute que rendre plus certaine l'acquisition par l'État du bronze carlovingien [1].

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine,

t. XIII, XIV, XV, XVI, XVII, 1860-1866.

La Société archéologique de Touraine fonctionne depuis 1840. Grâce à l'esprit qui la dirige, au zèle qui la distingue, à la science de ses membres, elle a su conquérir une place importante en tête des Sociétés de province. Il est bon de rappeler que c'est à elle que sont dues deux découvertes très-importantes pour l'archéologie nationale : celle du castellum gallo-romain de Larçay, celle du cirque de Tours.

Les cinq volumes dont la section m'a confié l'examen comprennent les travaux de six années, de 1860 à 1866. Ce sont les volumes XIII, XIV, XV, XVI, XVII de la collection. Tous ces travaux m'ont

[1] Nous apprenons que la précieuse statuette vient d'être achetée par la ville de Paris, pour son musée municipal de l'hôtel Carnavalet. La conservation en est ainsi désormais assurée à la France.

Digitized by Google

paru curieux et intéressants. Pour ne pas fatiguer l'attention de la section, j'ai dû faire un choix et en négliger plusieurs, dignes cependant d'un examen détaillé. Je la prie d'être indulgente si, malgré mon désir d'être bref, je n'y ai pas réussi; je me suis efforcé avant tout d'être équitable.

Dans le tome XIII, le premier que j'ai eu à examiner, j'ai remarqué plusieurs articles:

De M. Grandmaison, vice-président de la Société, sur les *fouilles exécutées dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin;* sur la *grille d'argent qui entourait le tombeau de saint Martin*, et qui fut fondue par ordre de François Ier; sur le *pilier qui précédait, avant la Révolution, le portail de Notre-Dame-la-Riche.*

De M. l'abbé Chevallier, secrétaire-archiviste, sur la *cuve baptismale de Civray-sur-Cher* (paroisse que dessert le savant ecclésiastique).

Mais j'ai surtout à signaler le travail de M. l'abbé Bourassé, président de la Société, sur les *Voies romaines en Touraine.*

Aidé par les travaux de Danville qu'il rectifie quelquefois et qu'il confirme toujours, M. Bourassé a retrouvé et suivi, kilomètre par kilomètre, tout le réseau des voies romaines qui couvraient le pays des Turones. Ce réseau se subdivisait naturellement en deux sections que je vais indiquer rapidement : celle du nord de la Loire, celle du sud.

Au nord, c'est-à-dire sur la rive droite, une voie parallèle au fleuve mettait en communication Orléans et Angers et courait sur les plateaux qui dominent la Loire. Les Romains, nos émules et souvent nos maîtres en fait de vicinalité, avaient parfaitement discerné les dangers que font courir aux routes riveraines ces crues subites et ces débordements dont, au XIXe siècle, nous ne savons pas toujours nous défendre. Leurs ingénieurs avaient obvié à ce grave inconvénient en faisant passer leur tracé par les plateaux. Nos pères les Francs furent moins prudents, et l'on sait que ces magnifiques levées qui de Blois à Saumur encaissent la Loire et augmentent le volume et la violence de ses crues, quand elles ne les contiennent pas, ne datent que du VIIe au Xe siècle.

Toujours sur la rive droite, deux routes perpendiculaires venaient s'amorcer sur la route d'Orléans à Angers : la route de Tours au Mans, la route de Tours à Chartres. Les chemins de fer de Tours au Mans et de Tours à Chartres indiquent à peu près la direction de ces deux voies. La route de Tours au Mans se confondait avec celle

Digitized by Google

de Tours à Angers au village de Fondettes. Les trois voies, celle de Tours à Angers, celle de Tours à Orléans, celle de Tours à Chartres, se réunissaient un peu au-dessus de Tours, au village de Saint-Barthélemy, où elles ne formaient qu'un seul tronçon, qui, descendant le coteau, traversait le faubourg actuel de Saint-Symphorien et tombait dans l'axe de l'unique pont de Tours, sur lequel il franchissait la Loire. C'est ce pont, reconstruit au moyen âge, dont nous avons vu détruire il y a quinze ans les dernières arches si pittoresques et si inoffensives, pour céder la place à une chétive passerelle en fil de fer qui fait trembler les édiles et déconcerte les archéologues.

Si nous passons du sud de la Loire sur la rive gauche, nous trouvons un réseau un peu plus compliqué. Il se rattachait à celui du nord en deux points : le pont de Tours et celui d'Amboise. La voie qui s'embranchait au pont de Tours suivait la place actuelle de l'Archevêché, traversait sur une chaussée les terrains marécageux et les varennes qui séparent la Loire du Cher, emjambait le Cher aux ponts de Vauçay (aujourd'hui Saint-Avertin), remontait le coteau du Cher, et, filant au midi par Pont-de-Ruan (Rotomagus), où elle traversait l'Indre, Sainte-Maure, Port-de-Piles, Ingrandes, se dirigeait sur Poitiers, Angoulême, Bordeaux, et devenait ainsi la grande ligne de communication entre la Gaule et l'Espagne.

Une seconde voie se dirigeait également au midi, mais en appuyant à l'est, du côté de Lyon et de l'Italie. C'était celle qui, s'attachant à Amboise à la ligne d'Orléans, passait la Loire à Amboise même, le Cher à Bléré et l'Indre à Loches. Ces deux routes, celle de l'Espagne et celle de l'Italie, étaient reliées par deux tronçons dont le premier rattachait Reignac à Saint-Avertin, le second Loches à Port-de-Piles.

A l'est, le long du Cher, la voie d'Avaricum (Bourges) à Cæsarodunum entrait dans le territoire des Turones à Gabris (aujourd'hui Gièvres), suivait la rive droite du Cher, traversait Tatiaca (Thésée), Montrichard, Chenonceaux, coupait à la Croix la route d'Amboise à Loches, gagnait par Saint-Martin-le-Beau le plateau de Montlouis et entrait dans Tours par la porte d'Orléans. Mais cette voie n'était pas la seule qui suivît le cours du Cher. L'abbé Bourassé a reconnu qu'un peu au-dessus de la station de Thésée un embranchement se détachait du tronc principal, franchissait le Cher à Thésée même, prolongeait la rive gauche par Saint-Georges-sur-Cher, Francueil, Bléré, Athée, Veretz, Larçay, où il rencontrait le fameux castellum

Digitized by Google

et allait aboutir à Saint-Avertin. Cette route était très-probablement destinée à défendre l'aqueduc qui conduisait de Bléré à Tours, sur un parcours de sept lieues, les eaux des sources de Fontenay près Bléré. Saint-Avertin formait donc tête de ligne pour les routes de la rive gauche de la Loire, comme Saint-Barthélemy pour les routes de la rive droite. La position de ces deux stations, placées directement en face l'une de l'autre au sommet de deux collines assez élevées, explique cette similitude et la justifie. Si l'on considère la vallée où coulent la Loire et le Cher comme un cours d'eau, et la chaussée où passait la voie romaine comme un pont traversant ce cours d'eau, il est difficile d'imaginer deux têtes de pont plus redoutables et d'une importance plus capitale au point de vue stratégique.

Enfin, en aval de Tours, la rive gauche de la Loire était desservie par une voie parallèle au fleuve, conduisant à Saumur et de là vers l'Océan. Seulement, afin de ne pas se mettre en frais de construction de ponts, les ingénieurs romains avaient emprunté la voie de Poitiers jusqu'à Pont-de-Ruan, c'est-à-dire jusqu'à l'endroit où le Cher et l'Indre étaient franchis. De Pont-de-Ruan la route tournait vers l'ouest, se dirigeait vers Chinon, où elle passait la Vienne, vers Cardes qu'elle laissait à droite, et allait aboutir à Saumur, à l'extrémité occidentale du pays des Turones.

Tel est le réseau dont l'abbé Bourassé a retrouvé les vestiges épars sur le sol de la Touraine et qu'il décrit avec une précision qui fait le plus grand honneur à sa science archéologique. Il a appuyé sa description d'une carte qui la fait encore mieux comprendre. Je lui adresserai toutefois un reproche qui lui prouvera à quel point ses recherches intéressent. Sa carte n'est pas suffisamment détaillée : elle est trop succincte. Ce travail est assez important pour exiger un plan plus étendu, plus précis, qui ne laisse pas d'hésitation sur le tracé d'une voie romaine, ne fût-ce que pendant l'espace d'un quart de lieue. Je me permets d'engager l'auteur à satisfaire sur ce point les légitimes exigences de ceux qui peuvent s'intéresser à l'histoire de la Touraine.

Ce volume est complété par les monographies du *château de la Guerche*, du *prieuré de Sainte-Marie-de-Rives*, de la *commune de Chaumussay*, du *château de Cingé*, par M. Carré de Busserole. Ces monographies rentrent plus spécialement dans les attributions de la section d'histoire. Cependant je dois dire qu'elles m'ont paru remarquablement bien faites, remplies de faits bien présentés et bien condensés,

Digitized by Google

ni trop prolixes ni trop brèves, telles, en un mot, qu'il serait à désirer que l'on en possédât sur toutes les communes, tous les châteaux, sur toutes les abbayes de France.

Le tome XIV est rempli par le catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, contenus dans la collection de Dom Housseau, déposé à la Bibliothèque impériale, département des manuscrits.

Au milieu du dernier siècle, Dom Housseau, aidé par Dom Maurice Arnauld, tous deux bénédictins de Marmoutiers, avait réuni une quantité considérable de manuscrits, de documents originaux ayant trait à l'histoire de Touraine. Les papiers acquis par la Bibliothèque impériale en 1811 n'ont été classés qu'en 1852, et forment, avec deux autres liasses acquises postérieurement à 1852, trente et un volumes.

Ce sont ces trente et un volumes qu'a dépouillés M. Émile Mabille, employé à la Bibliothèque impériale, avec un scrupule, un discernement que l'on ne saurait trop louer. C'est le résultat de ce dépouillement qu'a publié la Société archéologique de Touraine.

Le tome XV contient la table analytique de tous les noms de personnes, de lieux, d'objets historiques ou archéologiques que l'on trouve dans les quatorze volumes publiés par la Société archéologique de Touraine. Cette table a été rédigée par M. l'abbé Chevalier.

Elle est précédée de recherches sur les noms géographiques en Touraine. Appelant la linguistique au secours de l'histoire, usant avec intelligence de l'étymologie, réservé dans ses inductions, heureux dans ses hypothèses, l'abbé Chevalier arrive à confirmer cette conclusion déjà formulée avant lui, que « bien peu de noms de lieux « doivent leur origine à un hasard aveugle et sans intelligence, et « que nos pères, en les créant, y ont déposé des renseignements d'un « intérêt local qu'il n'est point inutile de rechercher. » Le champ si vaste et si dangereux des conjectures était ouvert devant l'auteur. En lisant cet essai, tout lecteur auquel la topographie tourangelle est familière, rendra à son auteur la justice qu'il réclame, et reconnaîtra qu'il n'a jamais cédé à la tentation de le parcourir à l'aventure, et qu'il a toujours donné à ses recherches « le cachet de la vraisem- « blance et de la probabilité, souvent même celui de la certitude. »

La transcription du *Cartulaire de Marmoutiers* intitulé *De servis* et déposé aujourd'hui aux archives de la préfecture d'Indre-et-Loire

Digitized by Google

remplit le XVIe volume. Elle est due à M. Grandmaison, dont la section d'archéologie a déjà eu plusieurs fois occasion d'entendre prononcer le nom et d'apprécier les remarquables travaux.

Ce cartulaire se compose de chartes relatives aux serfs appartenant à l'abbaye de Marmoutiers. Il commence par une charte du 20 août 985, et se termine par une charte du 31 mars 1269.

Dans un *Essai sur le servage en Touraine*, qui précède le cartulaire et que l'auteur a eu, je crois, l'honneur de lire aux réunions de la Sorbonne de 1865, M. Grandmaison étudie les diverses origines du servage, indique les phases que la servitude antique a traversées pour devenir le servage, s'efforce d'indiquer les obligations et les droits des serfs, les lois qui réglementaient leurs naissances, leurs unions et leur décès, la condition de leurs enfants, la façon dont ils devaient s'y prendre pour recouvrer leur liberté; puis il termine par des recherches sur l'époque précise où cette forme honteuse de l'esclavage a disparu de nos mœurs, du moins en Touraine. C'est une étude des plus curieuses sur une partie du droit civil coutumier de la France avant le XIVe siècle.

Guidé dans ce travail par son maître, le savant M. Guérard, M. Grandmaison est arrivé à cette douloureuse conclusion, que, mille ans après la diffusion de la morale chrétienne, la servitude païenne, sous le nom de servage, flétrissait encore l'humanité et déshonorait le monde moderne. Chose aussi triste à dire, mais qui ressort de ce travail jusqu'à l'évidence, c'est que l'affranchissement, rendu assez facile de la part des seigneurs laïques, ne s'obtenait qu'à la suite de formalités très-compliquées de la part des suzerains ecclésiastiques et des établissements religieux, c'est-à-dire que c'est à l'esprit laïque et communal qu'est dû la disparition de l'esclavage bien plus qu'à l'esprit religieux.

Je n'entre pas dans le détail de ces trois travaux, laissant à nos collègues de la section d'histoire et de philologie, auxquels leur examen me semble devoir être renvoyé, le soin de les étudier avec une attention plus scrupuleuse et d'en parler plus pertinemment.

Dans le tome XVII j'indiquerai rapidement deux articles : l'un, de M. le comte de Sourdeval, sur une *statue tombale de Jean d'Alluye*, datant du XIIIe siècle et provenant du cloître de la Clarté-Dieu : cette statue permet d'apprécier assez exactement quelle était la forme des vêtements d'un chevalier vers 1270; l'autre, de M. l'abbé Bodin, sur les *couteaux et nucléus de silex* trouvés en grande quantité dans

Digitized by Google

les champaignes du Grand-Pressigny. M. l'abbé Bodin se demande à quel usage servaient les *nucléus*. Il s'arrête à cette hypothèse qu'ils étaient destinés à être lancés à la main comme les grenades au XVIIe siècle; mais il ne me paraît pas apporter à l'appui de son assertion, même dubitative, des preuves bien convaincantes.

Un travail plus étendu est celui que M. le comte de Sourdeval a consacré à des *fers antiques trouvés à Reignac*, dans l'Indre, près des pilotis du pont. Ce travail continue un précédent article inséré dans le tome XIII de la collection.

L'auteur a ajouté à sa description deux gravures qui donnent une idée précise de ces fers, déposés aujourd'hui au musée archéologique de Tours.

Ces fers sont curieux en ce que leur forme même démontre qu'ils étaient non pas rivés par des clous dans la corne même, mais mobiles et rattachés par un système de courroies assez ingénieux au-dessus du sabot. On pouvait donc les enlever et les remettre à volonté, ce qui, soit dit en passant, ne devait être commode ni pour le cheval ni pour le cavalier. En outre, ils ne formaient pas le demi-cercle, mais le cercle tout entier, et couvraient complétement la sole du pied, sauf une ouverture centrale destinée à aérer la sole et à permettre d'enlever les cailloux qui auraient pu s'engager dans la fourchette. M. de Sourdeval pense que ces fers ont dû appartenir à des chevaux du nord, et qu'il faut y voir un spécimen de la maréchalerie soit des Francs, soit des Normands, plutôt que de la maréchalerie arabe, comme on l'avait supposé d'abord quand on voulait y voir des fers ayant appartenu à la cavalerie d'Abdérame, qui se serait avancée jusqu'à l'Indre avant la défaite de Poitiers.

M. de Sourdeval décrit plus qu'il ne conclut, et il a raison. Je l'approuverai moins quand il cite, dans une question à laquelle ils sont forcément étrangers, Virgile, Columelle, Végèce et Apsyrthe. Ce genre d'érudition n'est plus beaucoup de notre temps : il a embrouillé plus de questions qu'il n'en a éclairci. Que M. de Sourdeval s'en tienne aux avis de notre collègue M. Quicherat dans une lettre qu'il lui a adressée à propos de la découverte de ces fers : « La « question des fers de cheval, dit M. Quicherat, ne fait que de naître. « Il faut regarder comme non avenues toutes les dissertations écrites « sur ce sujet sans tenir compte des monuments. »

Puis je trouve un article de M. Edmond Gautier sur la *construction de l'hôtel de ville de Loches et des projets de fontaine*. En feuilletant les

Digitized by Google

archives de la ville, M. Gautier a retrouvé tous les actes, tous les marchés concernant la construction de ce charmant hôtel de ville, une des curiosités de cette curieuse ville. Bien que la première pensée de cette construction formellement exprimée date de 1517, ce ne fut qu'en septembre 1533 que l'emplacement fut définitivement désigné et que les travaux de déblaiement commencèrent. A ce propos M. Gautier prouve une fois de plus, par actes authentiques, que le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique ne date pas d'hier, et qu'au milieu du XVIe siècle il était appliqué avec un sans-façon, avec une négligence des formes les plus élémentaires du droit naturel, qui de nos jours paraîtrait à juste titre le comble de l'iniquité.

En 1534, un maître maçon, Jehan Baudouin, vient de Tours visiter l'emplacement et faire approuver ses plans. L'emplacement était choisi. C'était la *porte Picquoys*, sur le mur d'enceinte de la ville, porte que l'on ne devait pas jeter par terre, mais conserver en la doublant dans son épaisseur et en augmentant sa partie supérieure. Les travaux de construction commencèrent le 6 avril 1535. Ils furent poussés activement jusqu'en 1539, se ralentirent pendant deux années, reprirent en 1541, et furent terminés le 11 août 1543, date de l'acte de décharge remis par MM. les élus à Jehan Baudouin.

M. Gautier a eu la curiosité de rechercher le total de la dépense occasionnée par ces travaux. Il est arrivé au chiffre de 3,792 livres tournois, c'est-à-dire à peu près 40,000 francs de notre monnaie au taux d'aujourd'hui. Pour ce prix modeste, la ville de Loches peut montrer aux curieux, aux archéologues, au gens de goût, un délicieux spécimen de l'architecture tourangelle dans la première moitié du XVIe siècle.

Un peu plus tard, il fut question d'élever des fontaines sur les places publiques de Loches. Les élus s'adressèrent au célèbre ingénieur du temps en fait de conduites d'eau, au *fontainier* (comme il s'appelait lui-même) Cardin de Valence, qui avait déjà donné maintes preuves de son habileté en construisant les fontaines de Tours, de Blois, d'Amboise, de Chenonceaux, et précédemment celles de Rouen et de Gaillon.

Cardin fit son devis, indiqua la prise d'eau, traça le parcours des canaux, marqua l'emplacement des fontaines (il devait y en avoir deux), et le 25 octobre 1552 adressa aux élus un léger croquis du profil qu'il comptait donner aux deux monuments. M. Gautier a

Digitized by Google

reproduit cet ancien croquis. Il est signé de Valence et porte si bien les caractères de l'architecture et de la sculpture du milieu du XVIe siècle, que, ne sût-on pas la date de sa confection, le seul examen permettrait de la fixer sans crainte de se tromper de plus de deux ou trois années.

Ce projet fut malheureusement abandonné en 1557, et l'argent destiné aux fontaines fut consacré à solder le denier de guerre imposé aux habitants pour aider le roi à repousser l'invasion espagnole. C'était l'année de la perte de la bataille de Saint-Quentin. Cet abandon regrettable au point de vue de l'art l'est autant au point de vue de l'édilité, car, chose singulière, Loches attend des fontaines depuis 1552, c'est-à-dire depuis trois cent quinze ans.

Je terminerai en appelant tout particulièrement l'attention de la section sur un article de M. Louis Boilleau à propos de la forteresse gallo-romaine de Larçay. La découverte de ce monument est due aux heureuses investigations de l'auteur même de l'article. Il en a publié les résultats en 1853. C'est, je crois, le vestige le plus complet de fortifications gallo-romaines existant en France, car, c'est M. l'abbé Bourassé qui parle, les murs de la forteresse de Jublains, dans le département de la Mayenne, sont rasés au niveau du sol, tandis que ceux de Larçay subsistent toujours en petit appareil, avec chaînes de briques épaisses de 4 mètres à leur base, à peine privées de leurs couronnements en plusieurs endroits.

Visité à plusieurs reprises par les savants français et étrangers, le castellum de Larçay a été l'objet de publications simultanées dues à M. de Caumont dans le *Bulletin monumental*, et à M. Roach Smith dans les *Collectanea antiqua*.

Le castellum formait sur la rive gauche du Cher, au sommet d'un coteau assez escarpé, un plan barlong très-exactement orienté, de 75 mètres de long sur 30 de large. Les murs présentent, au-dessus des grosses assises, une largeur de 4 mètres. Aux quatre angles ils étaient défendus par des tours de 14 mètres de diamètre. En outre, sur le profil de la muraille, à l'est, à l'ouest et au midi, se détachaient quatre autres tours demi-cylindriques aussi de 14 mètres de diamètre. C'étaient huit bastions surveillant les approches du dehors et battant les pieds-droits de la courtine. Du côté du nord le castellum était suffisamment protégé par l'escarpement du roc. La plupart des tours existent encore, engagées dans des habitations particulières. La plus remarquable a une hauteur de $4^{m},50$: elle est en maçon-

Digitized by Google

nerie pleine et ne paraît pas avoir dépassé la hauteur des murailles. En cas d'attaque, il est probable qu'on la surmontait d'une construction volante en bois que l'on armait rapidement et dont les hourds ont perpétué l'usage dans la première période du moyen âge.

Dans le travail qui nous occupe, M. Boilleau cherche à préciser l'époque de la construction de cette forteresse. Des fûts de colonnes de marbre coupés horizontalement et séparés en deux dans le sens du diamètre, d'autres sections de colonnes cannelées, mesurant, les uns $2^{m},10$ de diamètre, les autres $1^{m},10$, servent de base aux murs du castellum dans tous les endroits où les fouilles ont permis de reconnaître cette base. En outre, les habitations modernes qui masquent la façade principale (celle du sud) sont remplies de débris de colonnes et d'autres monuments. M. Boilleau veut voir dans ces débris la preuve que des constructions plus anciennes et d'une certaine richesse ont servi à édifier à la hâte une défense contre un danger imminent. Le danger, selon M. Boilleau, serait l'insurrection des Bagaudes, qui, vers l'an 270 après Jésus-Christ, réunit en fédération la plupart des clans gaulois soumis aux Romains, et porta les plus rudes coups à leur domination avant l'invasion des barbares.

Cette hypothèse, il faut le dire, ne s'appuie sur aucune preuve solide. Les débris de colonnes sont, il est vrai, la preuve que des monuments plus anciens ont servi à l'érection du castellum, mais non pas que l'on ait détruit ces monuments pour élever à la hâte une construction défensive. Il tombe sous le sens qu'en cas d'une attaque imprévue on eût rapidement fortifié le temple auquel M. Boilleau suppose que ces colonnes servaient de soutien, plutôt que de perdre du temps à le démolir et à reconstruire une citadelle avec ses débris. L'épaisseur des murailles du castellum, ses dimensions inusitées, démontrent suffisamment que cette construction n'a été rien moins que hâtive, et témoigneraient contre la conjecture de M. Boilleau. A en juger même par les vestiges de monuments gallo-romains épars sur le sol de la France, on serait fondé à croire que le castellum de Larçay date du ve siècle plutôt que du IIIe. Mais ce sont là, je le répète, de pures hypothèses, et nous ne saurions trop mettre nos confrères des départements en garde contre cette tendance qui les porte à se lancer dans le champ des suppositions, lorsque rien ne les appuie. Examiner avec soin, décrire avec une scrupuleuse exactitude, et attendre que des preuves irréfragables jaillissent de la comparaison d'une quantité suffisante

Digitized by Google

de monuments identiques, telle est la mission de la science archéologique, si elle tient à ne pas passer pour purement conjecturale. Nous ne saurions trop insister sur ce point dans nos rapports avec les archéologues de la province.

Il me reste à m'excuser encore de la longueur de ce compte rendu. Ayant à étudier les travaux accomplis pendant six ans par une Société pleine de bon vouloir et d'activité, je n'ai pas cru devoir moins faire pour lui témoigner tout l'intérêt qui s'attache aux travaux et aux efforts de chacun de ses membres.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur la charte constitutive de la Villeneuve-le-Comte, communiquée par M. L. Viré, de Coulommiers.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous offrir, de la part de M. Louis Viré, principal clerc d'avoué à Coulommiers, une copie de la charte constitutive de la Villeneuve-le-Comte, dans le département de Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de Rosoy. Villeneuve-le-Comte, ainsi que son nom l'indique, fut une de ces créations, formées pour la plupart au XIIe ou au XIIIe siècle, par lesquelles les seigneurs laïcs ou ecclésiastiques réunirent dans des centres d'action réguliers les individus auxquels l'accroissement de la population avait fait chercher de nouveaux moyens d'existence et de nouveaux asiles. L'institution des villes neuves fut un bienfait pour la société et pour l'agriculture; de plus, elles profitèrent par un accroissement de revenus aux seigneurs qui les avaient fait naître, et qui furent ainsi excités à les multiplier.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur les conditions des villes neuves, sur les caractères qui les distinguent, sur la place qu'elles occupent dans l'économie sociale. J'ai déjà abordé ce sujet dans mon *Essai sur les foires de Champagne*, et il a été traité avec de très-amples détails par M. Courajod, dans une bonne thèse soutenue à l'École des chartes et qui sera sans doute bientôt imprimée. Il s'agit en ce moment, non des villes neuves en général, mais uniquement de la Villeneuve-le-Comte dans la Brie, qui fut fondée en 1203 par Gaucher de Châtillon, bouteiller de Champagne, et Élisabeth, sa

Digitized by Google

femme, qui lui avait apporté le comté de Saint-Paul. Les habitations et les rues furent disposées suivant un plan régulier; une enceinte de murailles les protégeait; on entrait par quatre portes, situées à égales distances et flanquées de tours.

C'est une bonne fortune quand les chartes constitutives des villes neuves sont parvenues jusqu'à nous. Celle de Villeneuve-le-Comte se fait particulièrement remarquer par le développement qu'elle comporte et par les curieuses dispositions qui fixent les *consuetudines* et les *libertates* des habitants. La partie financière y tient naturellement une grande place; en accordant des avantages et des priviléges aux gens qui viendraient habiter et se grouper sur leurs terres, les seigneurs de cette époque n'avaient pas dans l'esprit les idées d'amélioration sociale, de bien-être, qui nous occupent aujourd'hui en pareille circonstance. Ils faisaient une affaire qu'ils croyaient bonne et qui l'était en effet, puisque, en échange d'un peu de terre, ils augmentaient l'importance de leur seigneurie et s'assuraient de nouvelles redevances. Le seigneur de Châtillon règle avec soin celles que doivent payer les propriétaires de maisons et de jardins, celles que font naître l'herbe fauchée, les bois arrachés, etc. D'autre part, l'alimentation des membres de la commune n'est pas oubliée; Gaucher de Châtillon s'engage à faire pour eux des moulins et des fours. Quant à l'administration, il y pourvoit à sa manière. Un maire et des jurés, élus pour un an, sont chargés du gouvernement de la ville et du jugement des crimes, délits et contraventions; ils prêtent serment au seigneur, perçoivent, en récompense de leurs soins, un certain nombre de droits pécuniaires, et jouissent de quelques priviléges et exemptions. La charte de 1203 contient la désignation des contraventions, des délits et des crimes qui sont du ressort de la cour municipale, des peines qu'ils entraînent et des modes de justification; le serment se montre toujours comme moyen de preuve, mais le témoignage a aussi un grand rôle. Le duel judiciaire est admis en divers cas, ainsi que le jugement de l'eau. Les fausses accusations sont sévèrement punies. Il y a une pénalité particulière pour les étrangers, et les bourgeois ne peuvent être cités hors de la juridiction intérieure; le produit des amendes se partage entre le maire, les jurés, le seigneur, les intéressés et les gardiens de champs et de vignes. On peut noter encore l'appel aux jurés de Beaumont, quand ceux de la ville neuve sont accusés de faux jugement; le droit de règlement dans l'intérêt de la ville ac-

Digitized by Google

cordé au maire, aux jurés et à dix bourgeois; la réserve faite par le comte de son *ost*, mais pour un temps très-limité. Je citerai la disposition suivante, qui me semble fort curieuse : «Mulier que mu-«lieri convicia dixerit, duorum vel duarum testimonio convicta, «v solidos solvet, dominis IV solidos, majori VI denarios, et cui con-«vicia dixerit VI denarios; et si nummos solvere noluerit, lapides «portabit ad processionem, die dominica, in camisia sua.»

C'est, vous le voyez, Messieurs, une constitution développée, un code de justice civile et criminelle dont les articles méritent d'être étudiés et comparés à ceux des autres chartes du même genre. Nous en devons, comme je l'ai dit en commençant, la connaissance à M. Louis Viré, de Coulommiers. La charte de 1203 n'est qu'indiquée dans la collection de Champagne [1], et M. Michelin en a donné seulement quelques articles en français, dans ses *Essais sur le département de Seine-et-Marne* (p. 1428). M. Viré, qui emploie tous ses moments de loisir à parcourir le pays et à y chercher les vestiges anciens de toute sorte qu'il peut renfermer, a trouvé chez le curé de Villeneuve-le-Comte quelques pièces historiques dont il a compris l'importance. Dans le nombre sont deux exemplaires sur parchemin de la charte constitutive donnée en 1203 par Gaucher de Châtillon; l'une est un *vidimus* du roi Philippe le Bel et de Jeanne de Champagne, sa femme, du domaine de laquelle Villeneuve-le-Comte faisait partie (juillet 1298); l'autre est un *vidimus* de Richard de Montion, garde du scel aux contrats du bailliage de Crécy-en-Brie (janvier 1453-1454). Ces deux textes sont très-altérés, et tous deux fort incomplets; le temps en a détruit une partie. M. Viré les a collés sur une toile solide, les a déchiffrés, et en a fait des copies exactes, qui gardent les imperfections de chacun des originaux. La copie que j'ai l'honneur de vous apporter, et dans laquelle on a fondu les deux *vidimus* et restitué les parties absentes, au moyen d'une traduction française du siècle dernier, a été exécutée par M. Héron de Villefosse, élève de l'École des chartes. J'ai placé entre crochets les mots et les phrases restitués.

F. Bourquelot,

Membre du Comité.

[1] B. I. vol. III, p. 12.

Digitized by Google

Charte constitutive de la Villeneuve-le-Comte.

Ego Galcherus de Castellione et Elisabeth, uxor mea], subditis de communia et ceteris tam presentibus quam futuris, imperpetuum. Quoniam ea que perpetue robur obtinere debent firmitatis, ne deleri valeant aliquatenus vel immutari, litterarum memorie [commendari mereantur, presentibus .....] duximus annotare quod nos in terra nostra novam villam constituimus que communia nuncupatur. Consuetudines ac libertates in ea posuimus que subscripte sunt. Statuimus igitur, dilecti [et fideles subditi, et vobis imperpetuum concedimus, quod burgensis qui intra fines] ville domum vel extra terminos ortum habebit annuatim nobis duodecim denarios persolvet : videlicet, in nativitate Domini sex denarios et sex in natale sancti Johannis Baptiste; et qui infra tercium diem post [predictum tempus non persolvet, solutione II sol. delic]tum emendabit. — Licebit etiam vobis omnibus et quibuslibet aliis ibi quecumque volueritis emere et vendere libere et quiete sine guionagio vel theloneo persolvendo. — De unaquaque falcatura [pratorum, in festo sancti Remigii] duo denarii nobis persolventur. — In terra que in nemore extirpatur, de quatuordecim garbis, duas tentum (*sic*) accipiemus. — Nos quoque furnos ibi faciemus qui nostri erunt, ubi vos panem vestrum ad coquendum per bannum afferetis; [de viginti et quatuor] panibus unum persolvetis. — Molendina etiam ibidem faciemus, et vos ad molandum illuc per bannum venietis, et de viginti sextariis annonarum unum persolvetis, sine farina danda. — Si quis accusatus fuerit super decimis vel terragiis male solutis, [ve]l de banno molendinorum vel furnorum infracto, purgabit se juramento. — Ad hec concedimus vobis usum aque et mortui nemoris liberum, sicut inter vos et homines vicinos religiosos et seculares divisum fuerit. — In eadem villa, assensu omnium vestrum, jurati [constitue]ntur et major similiter qui fidelitatem nobis jurabit et de redditibus et proventibus ville ministris nostris respondebit; sed nec ipse major nec jurati ultra annum, nisi de voluntate omnium, in officiis suis remanebunt. — Preterea, [si quislibet burgensis necessi]tate coactus fuerit suam vendere hereditatem, unum nummum venditor et alium emptor dabit majori et juratis, quorum unum major habebit et alterum jurati. — Si quislibet burgensis ad inhabitandum ibi [venerit, unum nummum] majori et unum juratis dabit, et ita libere, prout ei dividetur, accipiet a majore masuran et terram. — Statuimus etiam et in posterum decernimus observandum quod omnis contra quem clamor factus fuerit, si per duos legitimos [testes convictus fuerit, tres solidos solvet : du]os scilicet nobis et duodecim denarios majori. — Si quis aliquem mendacem dixerit et inde clamor ad majorem et juratos pervenerit, si comprobatus fuerit testimonio duorum burgensium, quinque solidos solvet : dominis quatuor solidos [et sex denarios, majori sex den]arios; et si ille testes non habuerit, alter juramento se purgabit. — Si quis aliquem dixerit exlegem

Digitized by Google

vel aliquid quod equipolleat isti convicio, decem solidos solvet : dominis sex solidos, illi cui convicia dixerit duos solidos, majori duodecim denarios, juratis [duodecim den]arios; et si ille testes non habuerit, alter solus juramento se purgabit. — Si quis violentas manus injecerit in alium absque armis, quadraginta quinque solidos [solvet : dominis triginta et octo solidos, majori duodecim denarios, juratis duodecim denarios, verberato quinque solidos;] et si verberatus testes non habuerit, alter duorum legitimorum juramento et suo se purgabit. — Si quis aliquem invaserit armis molutis absque percussione, legitimo testimonio convictus, sexaginta solidos solvet : dominis quinquaginta et octo solidos, majori duodecim denarios, juratis duodecim denarios; et si legitimo testimonio convinci non possit, juramento duorum hominum et suo se purgabit; et si ei vulnus fecerit, centum solidos solvet : dominis quatuor libras duobus solidis minus, majori duodecim denarios, juratis duodecim denarios, vulnerato viginti solidos et expensam pro plaga sananda, et si testimonio convinci non possit, testimonio septem burgensium se purgabit; et si ei totonderit membrum vel eum interfecerit, legitimo testimonio convictus, ipse et sua sub dispositione [dominorum manebunt.] — Si quis se defendendo aliquem percusserit vel ei sanguinem fecerit, testimonio duorum virorum et suo se purgabit. Et si alter voluerit res[istere] poterit, et si ei membrum absciderit vel ipsum interfecerit se deffendendo, judicio se [purgabit juramento. Et qui eum] accusaverit, expensas judicii solvet, et erit in dispositione dominorum. — Si alter alterum in domo sua violenter invaserit, legitimo testimonio convictus, centum solidos solvet : dominis quatuor libras, et ei qui invasus fuerit decem et octo solidos, majori duodecim denarios, juratis duodecim denarios. — De omnibus forefactis quibus reum purgari necesse fuerit, testimonio burgensium vestrorum se purgabit. — Clamans [de falso] tres solidos solvet : dominis duos solidos, majori sex denarios, innocenti sex denarios. — De hereditate falso inclamans viginti solidos solvet : dominis decem et octo solidos, majori duodecim denarios, juratis duodecim denarios. — Si quis intra fines de communia [alterius hereditatem reclamaverit, nec testimonio majoris et juratorum ill]ud probare potuerit, viginti solidos predicto more solvet, et si alter judicio perdiderit, viginti solidos solvet eodem modo. — Si quis per diem et annum hereditatem suam, sine contradictione hominis, in villa [in promptu habuerit, libere et quiete eam in posterum possidebit. — Nulli burgensi de] communia ad aliam justitiam de alio burgense clamorem transferre licebit, quamdiu alter justitie ville stare voluerit; et si super hoc ei dampnum fecerit, quinque solidos solvet, et ei dampnum [restaurabit, videlicet dominis octo solidos, majori duodecim denarios, juratis duodecim den]arios. — Burgensis qui juratus extiterit, post terminum suum, de omnibus que audierit et viderit non plus quam per annum et diem testimonium jurati ferre poterit. — Si quis de aliene domus incendio, [vel de furto, vel de homicidio, quocumque

Digitized by Google

modo, vel de raptu alteru]m accusaverit, si de expensis et de hoc quod judicatum fuerit fidejussores dederit, accusatus judicio aque se purgabit; et si [accusator] securitatem non dederit, viginti solidos solvet; et si accusatus in judicio salvus fuerit, [accusator] expensas judicii persolvet et novem libras. — Quicquid factum fuerit ante juratos absque contradictione stabile erit. — Quilibet venditionem suam usque ad tres solidos sua manu probare poterit. — Qui res suas alicui crediderit per duos ejusdem [ville idon]eos testes usque ad decem solidos probabit. — Si quis de rebus creditis plus quam decem solidos super alium reclamaverit cum testimonio burgensium, alter bello contradicere poterit. — Si quis res alienas attulerit ad communiam, ille qui reclamabit, quantum per duos legitimos testes de partibus probare poterit obtinebit, nisi alter bello resistere poterit; quod si non restituat ablata, nec habuerit hoc quod reclamanti dabit, nec in communia remanebit, nisi ejus permissu cujus res abstulerit; salvum tamen conductum de villa accipiet. — Si quis contradixerit judicio juratorum et eos de falso judicio per testimonium juratorum de Bellomonte comprobaverit, centum solidos solvent jurati. Si autem eos convincere non poterit, centum solidos solvet et expensam juratorum : dominis videlicet sexaginta solidos, majori quinque solidos, juratis triginta quinque solidos. — [Juratorum judicium firmum et stabile erit : nisi quod vulgariter dicitur appellare illi]co sta.... consilio judicium aliquis contradixerit. — Si quis alterius hereditatem in vadio habuerit, per annum et diem illam servabit; et post annum et diem, majori et juratis monstrabit, et illi quid de hereditate [faciet or]dinabunt. — Si quis alicui extraneo injuriam fecerit, si comprobatus fuerit, consideratione majorum illud emendabit, et si non comprobatus fuerit, juramento se purgabit. — Si quis burgensis de communia forum ejusdem ville infregerit, centum solidos solvet : majori duodecim denarios, juratis duodecim denarios, verberato decem solidos, si vulneratus fuerit, viginti solidos, dominis vero reliquos. — Si etiam extraneus fregerit, sexaginta solidos solvet : majori duodecim denarios, juratis duodecim denarios, flagellato decem et octo solidos, dominis autem reliquos. — Si burgensis ejusdem ville hominem extraneum verberaverit, quadraginta solidos solvet; et si extraneus burgensem, totidem solvet : majori duodecim denarios, juratis duodecim denarios et verberato decem solidos, dominis reliquos. — Si quis repertus fuerit a custode colligendo racemos alterius vinee et segetes alterius, quinque solidos solvet : dominis quatuor solidos, majori sex denarios, custodi sex denarios. Et si alius quam custos [eum repererit,] solus juramento se purgabit, et si jurare noluerit, quinque solidos solvet predicto more et dampnum restaurabit consideratione juratorum. — Et si quis repertus fuerit in orto vel in pomerio alterius dampnum faciendo, duos solidos et [sex denarios solvet : dominis duos] solidos, majori sex denarios, et consideratione vicinorum dampnum restaurabit. — Et si extraneus colligendo repertus fuerit in vinea vel in orto vel in pomerio vel in segetibus, custodi duos de-

Digitized by Google

narios dabit et jurabit se nescire consuetudines [ville; et si jurare] noluerit quinque solidos dabit : dominis quatuor solidos, majori sex denarios, custodi sex denarios. — Pueri infra quatuor et decem annos, si reperti fuerint similiter, duodecim denarios solvant juxta dispositionem juratorum. — Si quis manus violentas [injecerit in juratu]m absque ictu armorum, centum solidos solvet : quatuor libras dominis duobus solidis minus, percusso viginti solidos, majori duodecim denarios et aliis juratis duodecim denarios. Et si eum vulneraverit, ipse et sua erunt in dispositione dominorum. — Similiter si juratus burgensem verberaverit, eô modo plectetur. — Mulier que mulieri convicia dixerit, duorum vel duarum testimonio convicta, quinque solidos solvet : dominis quatuor solidos, majori sex denarios et cui convicia dixerit sex denarios; et si nummos solvere noluerit, lapides portabit ad processionem, die dominica, in camisia sua. — Et si viro dixerit convicia, testibus convicta, quinque solidos solvet. — Et si vir mulieri convicia dixerit, quinque solidos solvet, simili modo dividendos. — Si quis extraneus infra metas ville venerit, pro quocumque forefacto, excepto furto et homicidio, securus suscipietur; et tamdiu ibi manebit, quoadusque ad locum sibi securum statuetur, et de furto et de homicidio licebit eum defendere, si voluerit. — Si quis de furto per suspicionem accusatus fuerit, nec testimonio duorum legitimorum virorum se excusaverit, judicio aque se purgabit. — Si quis de forefactis predictis emendacionem solvere nequiverit, id quod habet ab eo auferetur et per annum et diem a villa excludetur; et si post annum et diem redire voluerit, consideracione juratorum forefactum emendabit. — Si armenta reperientur in vineis absque incursione, duodecim denarios solvent; et in segetibus similiter pecus, sex denarios : dominis decem denarios de duodecim, custodi duos denarios; de sex denariis, dominis quinque denarios, custodi unum denarium, et consideracione juratorum dampnum restaurabitur. — Alter alterius vadium accipere non poterit, nisi consensu majoris et juratorum; et si absque eorum consensu illud acceperit, decem solidos dabit : dominis octo solidos, majori duodecim denarios, juratis duodecim. — Tabernario in domo sua tantummodo licebit de venali suo vadium accipere, sed extra domum non licebit. — Preterea homines nostros et homines militum et hominum nostrorum in villa de communia nullo modo detinebunt. — Si quid dispensacione majoris et juratorum et decem discretorum burgensium ad honorem et utilitatem ville statutum fuerit, stabile erit. — Si quis vero contradixerit, duodecim denarios persolvet: dominis sex denarios, municioni ville sex denarios, et factum illorum ratum erit. — Burgenses in exercitum nostrum ibunt, ita quod in ipsa die vel in crastino ad communiam revertentur, et nos dabimus procurationem majori et juratis pro placito generaliter in anno, singulis vicibus tres solidos. Et major et jurati, quamdiu in officiis suis remanebunt, de redditibus mansure unius et orti singuli liberi erunt et quieti. Hec omnia rata et inconcussa permanere volentes, tam presentis scripti pa-

Digitized by Google

trocinio quam sigillorum nostrorum attestacione confirmavimus. Hec enim omnia supradicta sacramento interposito tenere et observare promisimus. Ego Galcherus de Castellione et Elisabeth, uxor mea, et Radulfus, miles de Buciaco, et Balduinus, miles de Remis, et Theobaldus, miles de Nunziaco, et Petrus, prepositus Montis Gai, et Johannes, prepositus de Creciaco. Statuimus igitur et [veneratio]ne dominantis potestatis prohibemus ne quis huic nostre confirmationi contraire presumat, salvo in omnibus jure ecclesiastico te apostolice sedis auctoritate. Actum anno Verbi incarnati millesimo ducentesimo tertio.

Pour copie conforme :

L. Viré.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur une communication de M. Amé, correspondant du Cantal, relative aux menhirs de la montagne de Faillitou.

Malgré des hypothèses à perte de vue, on n'est pas encore parvenu à expliquer les alignements de pierres qui ont fait la célébrité de Carnac. C'est un monument qui se rapporte à des usages dont la notion nous fait absolument défaut. Il faut renoncer à l'interpréter d'une manière plausible avec le secours de nos réminiscences. S'il y a espoir de pénétrer jamais le mystère, ce n'est que par l'observation archéologique qu'on y sera conduit. Il importe donc de signaler tout ce qui se présente avec un air de ressemblance sur d'autres points de notre territoire.

La communication de M. Amé a pour objet un monument de la commune de Thiézac (Cantal), qui est certainement à rapprocher de celui de Carnac. Ce sont aussi des alignements de pierres. Ils occupent le sommet d'un promontoire élevé de 200 mètres au-dessus de deux vallons étroits, à l'extrémité de la montagne de Faillitou. Ils sont plantés sur neuf lignes dans la direction du sud au nord, qui est celle du promontoire lui-même. Ils débordent le plateau, qui n'aurait pas été assez large pour contenir toutes les rangées : deux lignes descendent sur le versant oriental. Il y a beaucoup de vides causés par l'enlèvement des pierres. Le nombre de celles qui restent va de trois cents à trois cent cinquante. Elles varient pour la hauteur entre 4 et 2 mètres. Ce sont des trachytes qui n'ont pas leur gisement sur le lieu ; elles ont dû être charriées d'une distance de 4 à 5 kilomètres. Leur éloignement respectif dans les alignements est de 7 mètres, tandis que l'intervalle entre chaque ligne est de 5 mètres. Les rangs s'arrêtent avant l'extrémité du promontoire, laissant libre une partie assez spacieuse, sur laquelle on voit une cellule sépulcrale bâtie en pierres brutes et en tumulus.

La cellule est carrée, avec un couloir de dégagement du côté de

Digitized by Google

l'est. Un bourrelet de terre d'un relief assez sensible atteste que tout cela fut caché autrefois sous un tumulus qu'on a détruit. M. Amé induit de là que le tumulus encore apparent fait la même fonction au-dessus d'une autre cellule, à la recherche de laquelle il ne lui a pas été possible de se livrer. Mais peu importe la conformation intérieure de ce tumulus. Il n'est pas douteux, d'après le monument qui l'avoisine, qu'il ne recèle une sépulture, et le fait intéressant qui ressort de la communication de notre correspondant, c'est que les alignements de la montagne de Faillitou sont subordonnés à des tombeaux. Dès lors, il est impossible de ne pas songer qu'à Carnac aussi les alignements se combinent avec l'immense tumulus de Saint-Michel, reconnu pour un tombeau par les antiquaires bretons qui l'ont fouillé récemment, et l'opinion qui attribue une signification funèbre aux menhirs alignés commence à prendre de la consistance.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Envoi de divers documents et de monuments épigraphiques.

Nous avons eu déjà l'occasion de citer l'obituaire, commencé en 1510, que notre collègue, M. Dauvergne, a retrouvé au presbytère de Villeneuve-le-Comte. M. Dauvergne vient de nous en communiquer un extrait. On y voit figurer, en première ligne, l'obit du marguillier Pierre Anoyaulx, marchand laboureur, qui fit abattre et refaire de neuf le vieil clocher, ainsi que le constatait d'ailleurs son épitaphe sur parchemin mentionnée dans un de nos précédents rapports.

L'énumération d'un certain nombre d'objets à l'usage du culte, donnés à l'église par divers paroissiens dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, ne nous a présenté aucun autre détail intéressant que l'indication d'un *beau* tableau représentant le Triomphe de la religion, offert, en 1714, par un sieur Lacoste, pour la décoration du maître-autel. Ce tableau avait-il en effet quelque mérite, et que peut-il être devenu ?

Nous avons classé à leur ordre quatre inscriptions des trois derniers siècles, dont M. Nozot nous a envoyé les copies et qui ne donnent lieu à aucune observation particulière : ce sont deux titres

Digitized by Google

de cloches, une épitaphe et une fondation. Dans sa notice sur la commune de Vrigne-aux-Bois, notre correspondant assure que l'église paroissiale, rebâtie en 1864, pouvait dater du VIIIe ou du IXe siècle. Une pareille attribution ne nous paraît autorisée ni par la description, ni par le dessin de l'ancien édifice. L'autel principal, refait en 1680, était accompagné de trois statues en pierre, grandes comme nature et non sans valeur, représentant le Christ, saint Pierre et Charlemagne. Il était facile, sans doute, de les conserver; l'a-t-on fait?

M. Nozot nous transmet aussi quelques détails sur l'abbaye de Signy, fondée, en 1134, par saint Bernard. Les bâtiments conventuels étaient très-considérables. L'église, commencée vers 1240 et terminée dans les premières années du XIVe siècle, avait 270 pieds de longueur; un dôme très-élevé la surmontait. Il ne reste plus que de vastes caves, et deux pans de murs avec leurs fenêtres. Une partie des livres et des manuscrits a été recueillie par la bibliothèque de Charleville.

M. le comte de Mellet a exploré à notre profit l'ancienne abbaye d'Hautvillers. Ce monastère, dont l'origine remonte à la fin du VIIe siècle, donna neuf archevêques à l'église de Reims et vingt-deux abbés à diverses églises conventuelles. L'église d'Hautvillers est moderne et sans caractère. Elle possède une châsse très-simple, contenant, dit-on, les restes de sainte Hélène, mère de Constantin. Le chœur est garni de quelques belles stalles, sculptées au commencement du XVIIIe siècle. M. de Mellet a relevé, sur les dalles de la nef et du chœur, trente épitaphes très-courtes de religieux, dont quelques-uns ont laissé un souvenir honorable dans les annales de l'ordre de Saint-Benoît. Entre tous brille le nom justement célèbre de Dom Thierry Ruinart.

On peut citer aussi, mais à un autre titre, celui de Dom Pérignon, cellérier de l'abbaye pendant quarante-sept ans, qui apporta de notables perfectionnements à la fabrication des vins de Champagne. Un de nos collègues de la section d'histoire reconnaissait, il y a quelques années, dans la *Revue des Sociétés savantes*, le mérite des procédés mis en usage par l'habile religieux.

Enfin nous avons reçu de M. Morellet une inscription latine, gravée dans une chapelle de l'église Saint-Martin, à Colmar, qui apprend qu'en 1560 le sénat y fit transférer le font baptismal,

Digitized by Google

jusqu'alors placé près de la porte, dans un lieu trop peu honorable de la basilique. Notre correspondant voit dans ce texte la preuve d'une des nombreuses usurpations que l'autorité civile se permettait alors sur le pouvoir ecclésiastique.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence. — *Bulletin*, 3e année, 1868, 8e livraison. Valence, 1868, in-8°.

Le Dauphiné en 1698, par M. Brun-Durand. (6e article.) P. 5 à 16.

Notice historique sur Saint-Paul-lez-Romans, par M. A. Lacroix. (6e et dernier article.) P. 17 à 31.

Recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence, par M. Dupré de Loire. (3e article.) P. 32 à 41.

Notice historique sur le couvent des Cordeliers de Romans, par M. Ulysse Chevalier. (3e article.) P. 42 à 55.

Essai historique sur la baronnie de Clérieu et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. (4e article.) P. 56 à 68.

Sur une inscription romaine inédite à Saint-Laurent-en-Royans, par M. A. Allmer. P. 69 à 71.

Charte originale du XIIIe siècle en langue romane, par M. l'abbé Chevalier. P. 72 à 75.

Taurobole de Tain, réponse de M. Robert aux nouvelles observations de M. A. Allmer. P. 89 à 106.

Taurobole de Tain et de Valence, dernière réponse de M. Allmer à la dernière réplique de M. Robert. P. 107 à 114.

Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch. — *Revue de Gascogne*, bulletin mensuel du Comité, etc. t. VIII, 1867. Auch, gr. in-8°.

Un village de Gascogne (Sarrant) pendant les guerres de la Fronde, par M. le docteur E. Desponts. P. 1, 119, 180, 263, 312, 411, 459, 541.

Digitized by Google

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. J. F. Bladé. (Suite.) P. 16, 76, 516, 568.

Les pays d'États de la Gascogne, par M. J. F. Bladé. (Suite.) P. 23, 143, 189, 274, 336.

La chapelle du petit séminaire d'Auch, par M. Léonce Couture. (Suite et fin.) P. 32.

Trois lettres inédites d'Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges, découvertes et publiées avec une notice, par M. Philippe Tamizey de Larroque. P. 42 à 49.

Quelques notes sur le général Dessolles, par M. A. Tarbouriech. P. 50 à 52.

Le petit séminaire d'Aire (Landes), par M. l'abbé Jules Bonhomme. (Suite.) P. 53 et 320.

La paroisse d'Aubiet depuis 1595 jusqu'en 1789, par M. l'abbé R. Dubord. P. 63, 358, 471, 525.

Testament de Henri de Sponde, évêque de Pamiers, publié par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 87 à 96.

Une sœur de Mgr de La Mothe Houdaincourt, archevêque d'Auch. P. 97.

L'émail de Simorre, par M. le chanoine F. Canéto. P. 101 à 118.

Cris de guerre et devises héraldiques, par M. le docteur Léon Sorbets. P. 133, 230.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale, par M. le chanoine F. Canéto. P. 149, 211, 249, 297, 345.

La littérature populaire en Gascogne, par M. Léonce Couture. P. 166, 373, 552.

L'amiral Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 197 à 210.

Nouvelles de Gascogne (1752, 1753, 1775) dans la *Gazette de France* et dans l'*Espion anglais*, reproduites par M. Tarbouriegh. P. 283 à 286.

Épigraphie : Découverte d'une inscription latine à Auch, par M. F. Canéto. P. 287.

Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc, évêque de Valence, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 397, 445.

Documents inédits : 1° une lettre de Gaston Phœbus à Jean III, comte d'Armagnac; 2° attestation des plus notables habitants d'Auch en faveur des jésuites du collége de cette ville (1597), publiés par M. Léonce Couture. P. 427 à 432.

Les aventures de Guillaume de La Barre, par M. Paul Meyer. P. 493.

Digitized by Google

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme. — *Bulletin*, 6e année, 1867. Vendôme, 1867, in-8°.

Vie d'Hildebert, par M. de Déservillers. (Suite.) P. 16 à 33.

Rapport sur deux découvertes de bois de cerfs fossiles, par M. E. Nouel. P. 34 à 39.

Quelques vers inédits de Ronsard, lettre à M. Blanchemain, par M. A. de Rochambeau. P. 40 à 46.

Notice sur M. Ant. Moreau, par M. l'abbé C. Bourgogne; compte rendu par M. Ch. Chautard. P. 47 à 49.

De la poésie lyrique des Minnesinger (Chantres d'Amour), par M. Ul. Hinglais. P. 50 à 61.

Note sur une découverte de monnaies carlovingiennes, par M. Ch. Bouchet. (Planche.) P. 62 à 72.

Trois chartes inédites du XIe siècle relatives à l'église de Naveil, publiées par M. Ach. de Rochambeau. P. 86 à 93.

Note sur Galimart, par M. E. H. P. 94 à 96.

Lettre sur une tête automatique autrefois attachée à l'orgue des Augustins de Moutoire, par M. de Salies. (Planche.) P. 97 à 118.

De la poésie lyrique des Minnesingers (Chantres d'Amour), par M. Ul. Hinglais. (Fin.) P. 136 à 162.

Poésie : Rourace et Pramadvara (poésie indienne extraite du Mahâbhârata), par MM. Ch. Bouchet et Ch. Chautard. P. 177 à 188.

Le château de la Poissonnière, par M. Achille de Rochambeau. (Planche.) P. 198 à 208.

Extrait du livre des délibérations de la maison de ville de Toulouse (1586), communiqué par M. Gatien-Arnoult. P. 209 et 210.

Essai généalogique et chronologique sur la famille Racine, par M. G. de Trémault. P. 212 à 238.

Les objets archéologiques du département de Loir-et-Cher à l'Exposition universelle, par M. Ch. Bouchet. P. 239 à 243.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Bulletin*, t. VII, 1er, 2e et 3e trimestres 1867, in-8°.

1er trimestre 1867.

Liste des membres de la Société décédés depuis le 1er juillet 1859 jusqu'au 1er août 1867. P. 1 à 12.

La chapelle de Saint-Jacques en Fégréac, près la garenne de ce nom, vis-à-vis les ruines du château de Rieux, par M. de Barmont. P. 21 à 26.

Digitized by Google

Prise du corsaire *le Pitt*, appartenant au vaisseau du roi anglais *le Dragon*, croisant devant Belle-Isle (2 juillet 1761), communication de M. L. Petit. P. 27 à 34.

Inventaire analytique des titres des prieurés de Marmoutier, situés dans l'évêché de Nantes, par M. A. de La Borderie. (Suite.) P. 34 à 56.

Poésies, par M. Joseph Rousse.

La chapelle de Saint-Marc et le prieuré de Merquelle, commune de Mesquer, arrondissement de Savenay, par M. Ch. Bougouin. P. 61 et 62.

2e trimestre 1867.

Les églises rurales sous la baronnie de Châteaubriant, en 1663-1664, par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 73 à 107.

Un dernier mot sur la collégiale de Nantes, par M. E. Sioc'han de Kersabiec. P. 109 à 114.

Inventaire analytique, etc. par M. de La Borderie. (Suite.) P. 115 à 130.

3e trimestre 1867.

L'état actuel de la tour de Babel et les deux barils du colonel Rawlinson, par M. l'abbé Cahour. P. 137 à 154.

Les églises et les chapelles de la ville et de la baronnie de Châteaubriant, en 1663-1664, par M. l'abbé A. Guillotin de Corson. (Notes et additions.) P. 155 et 156.

Inventaire analytique des titres des prieurés de Marmoutier, situés dans l'évêché de Nantes, par M. A. de La Borderie. P. 157 à 186.

Les osts du duc de Bretagne. P. 187 à 198.

Inscriptions gravées sur le piédestal de la statue de M. Billault, à Nantes. (Observations critiques.) P. 199 et 200.

La chapelle de Notre-Dame au château du Jaunay, commune du Landreau (Loire-Inférieure), par M. Ch. Bougouin. P. 201 à 209.

Une chanson et une paire de gants de rente, documents inédits du XVIe siècle, par M. Ch. Bougouin. P. 211 et 212.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Mémoires, XIIe volume, 1866-1867. Dunkerque, 1867, in-8°.

Étude linguistique, par M. Victor Derode. P. 91 à 119.

Improvisateurs français au XIVe siècle, par M. L'Hôte. P. 183 à 194.

Chartes inédites concernant les villes de Dunkerque et Gravelines, communiquées par M. de Godefroy Menilglaise. P. 195 à 213.

Digitized by Google

Étude historique sur l'ancienne rivalité maritime entre Bergues et Dunkerque, par M. J. J. Carlier. P. 245 à 319.

Le pèlerinage de Child Harold, traduit de l'anglais de Byron, en vers français, par M. Alard. P. 320 à 322.

Michel de Swaen, remarquable poëte dunkerquois du règne de Louis XIV, conférence publique faite à Dunkerque, le 15 avril 1867, par M. Güthlin. P. 323 à 344.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — Mémoires, t. IX (XLe volume de la collection des *Annales*), 1867, 2e semestre, in-8°.

Mémoire sur l'architecture en Auvergne pendant le moyen âge, par M. Émile Mallay. P. 269 à 404.

Notes sur les armes de la ville de Clermont-Ferrand, par M. Ém. Mallay. P. 405 à 414.

Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant basse Auvergn (Puy-de-Dôme) : Les fabriques d'armes, par M. Francisque Mége. P. 415 à 451.

Étude littéraire : De l'influence de la démocratie sur la littérature, par M. Ancelot. P. 452 à 524.

La mission du poëte, par M. Louis Chalmeton. P. 525 à 537.

Les deux bibliothèques, par M. J. Martin (d'Angers). P. 538 à 540.

Académie de la Val d'Isère. — Recueil des Mémoires et Documents (série des *Mémoires*), 1er volume, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons. Moutiers, 1867, in-8°.

Les franchises de Moutiers, par M. Eug. Burnier.

Essai sur les patois d'Albertville et de Moutiers, par M. l'abbé Brunet.

Chronique du mont Saint-Michel, dit *des Cordeliers*, par M. l'abbé Million.

Chronique du mont Saint-Michel, par M. l'abbé Million. (Suite et fin.)

Notices historiques sur Salins et ses eaux, par M. l'abbé Garin.

Digitized by Google

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux, pendant l'année 1866-1867. Rouen et Paris, 1867, in-8°.

Notice sur la découverte et la visite du tombeau du duc de Bedfort dans la cathédrale de Rouen, en octobre 1866, par M. l'abbé Cochet. P. 151 à 165.

Mémoire sur le supplice de Jeanne d'Arc, par M. Ch. Robillard de Beaurepaire. P. 166 à 191.

Appendice contenant des renseignements inédits sur la statue de la place de la Pucelle, à Rouen, par M. Ch. Robillard de Beaurepaire. P. 192 à 195.

Des octrois, par M. de Lérue. P. 196 à 211.

Des sociétés coopératives, par M. Homberg. P. 212 à 238.

Notice nécrologique sur M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Rouen, par M. Decorde. P. 239 à 250.

Constantin, ou la paix de l'église, scènes dramatiques, par M. P. Pimont. P. 251 à 261.

Dante et Béatrix, dialogue entre ciel et terre (1290), pièce de vers, par M. Simonin. P. 262 à 274.

Extrait d'un manuscrit de Dom Gourdin, contenant le recueil des dissertations lues par lui à l'Académie de Rouen, par M. de Beaurepaire. P. 275 à 315.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. — Procès-verbaux, t. I, 1818 à 1848. Rouen, 1864, in-8°.

Rapport lu en 1828 sur les travaux de la Commission depuis sa réorganisation (1821), par M. le baron de Vanssay, préfet de la Seine-Inférieure. P. 100 à 119.

Rapport concernant le projet d'achèvement de l'église de Saint-Ouen, à Rouen, par M. Deville. P. 295 à 302.

Note concernant la conservation de l'église de Saint-Ouen, par M. Deville. P. 318 à 321.

Notice biographique sur M. le baron Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure. P. 379 à 386.

Digitized by Google

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. (Suite.)
Procès-verbaux, t. II, 1849 à 1866. Rouen, 1867, in-8°.

Communication à la découverte de pierres tombales dans l'église de Leure, au Havre, et sur d'autres découvertes analogues, par M. l'abbé Cochet. P. 82 à 85.

Autre communication sur des fouilles et sur des découvertes de sépultures, par M. l'abbé Cochet. P. 87 à 92.

Note sur les restes d'un palais de Charles le Chauve retrouvés à Pitres, de 1854 à 1856, par M. l'abbé Cochet. P. 103 à 109.

Rapport sur les fouilles de Beaubec-la-Rosière (cimetière gallo-romain), par M. l'abbé Cochet. P. 118 à 124.

Communication sur diverses découvertes, numismatiques et autres, faites dans la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet. P. 143 à 149.

Communication sur la découverte d'objets gallo-romains à Tourville-la-Rivière, par M. l'abbé Cochet. (Nombreuses gravures sur bois.) P. 204 à 214.

Poteries acoustiques découvertes à Sotteville-lez-Rouen, par M. l'abbé Cochet. P. 255 à 258.

Fouilles du cimetière romain d'Orival, près Fécamp, par M. l'abbé Cochet. (Gravures sur bois.) P. 275 à 281.

Temple ou laraire découvert à Caudebec-lez-Elbeuf, par M. l'abbé Cochet. (Gravures.) P. 285 à 297.

Fouilles exécutées à Lillebonne en 1864, par M. l'abbé Cochet. (Plan et gravures.) P. 306 à 313.

Communication sur Cavalier de la Salle et des pionniers normands, par M. Margry. P. 344 à 347.

Dalle tumulaire d'un abbé du Valasse, à Gruchet, communication de M. Brianchon. P. 351 à 355.

Communication sur diverses découvertes archéologiques faites en 1866 et 1867, par M. l'abbé Cochet. P. 395 à 398.

Société havraise d'études diverses. — Recueil des publications, 33e année, 1866. Le Havre, 1867, in-8°.

Du principe de l'instruction obligatoire, par M. Popoff. P. 3 à 16.

Direction de la Liberté ou la Loi, par M. A. Caumont. P. 17 à 40.

Un secret pour vivre cent ans, par M. le docteur Maire. P. 145 à 200.

Digitized by Google

Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre, par M. Ch. Rœssler. P. 201 à 312.

Recherches sur la famille des langues Tapijulapane-Mixe, par M. H. de Charencey. P. 313 à 324.

Gibraltar et son détroit, par M. A. Dousseau. P. 325 à 360.

Promenade dans l'Avranchin, par M. G. Réfuveille. P. 361 à 376.

Étude sur Confucius, par M. l'abbé Herval. P. 377 à 396.

Poésies, par M. V. Fleury. P. 413 à 428.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — Composition du bureau et du conseil d'administration pour l'année 1868.

Directeur : Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux.
Président : M. Dansin, professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Vice-Président : M. Paysant, préposé en chef près l'octroi de la ville de Caen.
Secrétaire : M. Charma, doyen de la Faculté des lettres de Caen.
Secrétaire adjoint : M. Chatel, archiviste du Calvados.
Trésorier : M. Hettier, membre du Conseil général du Calvados.
Conservateur du musée : M. Gervais, avocat, à Caen.
Bibliothécaire : M. Puiseux, professeur d'histoire au Lycée de Caen.
Membres élus pour former avec les dignitaires ci-dessus nommés le conseil d'administration : MM. Cauvet, professeur à la Faculté de droit de Caen; de Formigny de La Londe, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen; Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen; Théry, recteur de l'Académie de Caen; Travers, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Caen.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours. — Composition du bureau pour 1868.

Président : M. Houssard.
Vice-Président : M. Feunebresque.
Trésorier : M. Delaroche.
Secrétaire adjoint, vice-trésorier : M. Pasquier.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — Concours de 1868.

1° «Étude sur les établissements possédés dans le midi de la France par les ordres religieux et militaires.»

Les concurrents pourront, à leur choix, présenter la monographie de

Digitized by Google

l'un de ces établissements ou une étude générale sur tous ceux de la contrée.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

2° «Étude sur les mines et carrières de l'arrondissement d'Apt; valeur, procédés d'exploitation en usage, perfectionnements dont ces procédés seraient susceptibles. — De l'avenir de l'arrondissement au point de vue de ces industries.»

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

3° «De la truffe au point de vue de sa nature, de sa reproduction et du commerce dont elle fait l'objet dans le Midi. — Procédés de conservation. — Influence sur la richesse publique.»

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

4° «Concours de poésie française (200 vers au maximum).»

Le sujet laissé au choix des auteurs.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les œuvres des concurrents devront être adressées *franco* au secrétariat de la Société, *avant le 31 juillet*, et porter une épigraphe ou devise reproduite sur un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration *signée* que la pièce est *inédite* et n'a été présentée à aucun concours.

Ces conditions sont de rigueur.

Il pourra être décerné des médailles de bronze et des mentions honorables.

Tous les mémoires envoyés deviendront la propriété de la Société.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

FÉVRIER-MARS 1868.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE SON EXC. M. DURUY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

En prenant place au fauteuil de la présidence, Son Excellence exprime à la section ses regrets de ne pouvoir assister plus fréquemment à ses réunions et lui prouver ainsi toute l'importance qu'elle attache à ses travaux. D'impérieuses nécessités administratives absorbent tout le temps du Ministre, et ne lui permettent pas de s'occuper, comme il le désirerait, des études qui ont toujours été l'objet de ses prédilections.

M. Amédée Thierry répond à M. le Ministre et le remercie au nom de la section.

M. Émile Amé, correspondant, adresse au Comité la copie d'un document transcrit sur une feuille isolée, trouvée par lui chez un

Digitized by Google

débitant de tabac à Aurillac. C'est une harangue du roi Henri IV à l'assemblée des notables de Rouen, le mardi 5e jour de novembre 1596.

A la suite, et sur la même feuille, se trouve une pièce de vers composée par Théodore de Bèze, intitulée : « La femme fidèle telle qu'elle est décrite au livre des Proverbes de Salomon. »

Renvoi à M. Guadet.

Une prière composée par Clément V et une charte du XIIe siècle tirée du Cartulaire de l'abbaye de Bourgueil, envoyées par M. le chanoine Barbier de Montault, seront examinées par M. L. Delisle.

Les ouvrages suivants sont affectés au Comité :

Par M. Barbier de Montault :

La 3e édition de son opuscule : « De la dévotion aux *Agnus Dei.* »

Par M. Joseph Garnier :

L'artillerie de la commune de Dijon;

Étude historique sur les fontaines de Rennes à Dijon ;

Notes historiques extraites des anciens registres de l'état civil des communes de la Côte-d'Or;

Violation de l'abbaye de Cîteaux par Marie de Savoie (1484-1501);

Les étuves dijonnaises.

Par M. Raymond, correspondant :

Correspondance inédite de Louis XI avec le duc de Bourgogne.

Par M. Duhamel :

Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal (réunion de cette ville à la Lorraine);

L'église de Saint-Maurice d'Épinal (étude archéologique) ;

Des relations des empereurs et des ducs de Lorraine avec l'abbaye de Remiremont (VIIIe et XIIIe siècles).

Par M. Mathon, correspondant à Beauvais :

Le droit de gîte du roi saint Louis à Beauvais.

Ces divers ouvrages seront déposés dans la bibliothèque du Comité, et des remercîments adressés en son nom à leurs auteurs.

Digitized by Google

M. l'abbé Baudry, correspondant, adresse copie du catalogue de la bibliothèque de Jehan Moreau, conseiller du roi René d'Anjou et son avocat fiscal pour la châtellenie de la Roche-sur-Yon (aujourd'hui Napoléon-Vendée). Ce catalogue, dressé en 1447, est soumis à l'examen de M. Rathery.

M. Matton, correspondant, auteur du *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, qui a partagé le prix au concours de 1866, a cru voir dans le rapport de M. Valentin-Smith sur le concours des Sociétés savantes une invitation à exposer ses motifs en faveur de Laon et de Coucy-le-Château comme emplacement présumé de *Bibrax* et de *Noviodunum Suessionum*. Il envoie en conséquence un travail que devra examiner M. Valentin-Smith, et qui a pour titre : «Le camp de César, Bibrax et Noviodunum Suessionum.»

M. Nozot, correspondant, adresse des renseignements sur Muno, village appartenant à la Belgique sur la frontière de France, ayant des archives dont il signale l'importance.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Quesnet, correspondant, adresse copie d'une lettre que M. A. Allaire, abbé de Huyron et de Bonrepos, précepteur des princes d'Orléans, écrivit le 13 octobre 1766 à M. Villemain-Souvestre, maire de Saint-Brieuc, pour lui annoncer le don qu'il se propose de faire au collége de cette ville, sa patrie, de 243 volumes classiques.

Ce document, constatant l'état florissant d'un collége de Bretagne au XVIIIe siècle, est renvoyé à l'examen de M. Jourdain.

A propos de cette communication, M. le Ministre informe la section que l'on a récemment découvert une composition latine donnée aux élèves du temps de Rollin. La même composition, ayant été donnée comme sujet de concours aux élèves de rhétorique des lycées, offrira un moyen de comparaison entre les dissertations faites aux deux époques et apportera un précieux élément pour la solution de la question si controversée de l'abaissement prétendu des études classiques.

M. le Ministre ajoute qu'il ne doute pas du résultat de cette épreuve. Il a la certitude que les études classiques de notre temps sont au niveau de celles des meilleures époques. D'un autre côté,

Digitized by Google

le nombre des élèves augmente partout. On compte aujourd'hui 800 élèves de plus en rhétorique et en philosophie qu'en 1864, et il y a pareillement un accroissement de 200 vétérans dans les mêmes classes. Il serait désirable que l'on retrouvât parmi les documents du XVIIe et du XVIIIe siècle des compositions d'élèves que l'on pourrait mettre en regard des compositions actuelles, et qui établiraient, d'une manière incontestable, la supériorité des élèves de notre époque.

M. Duhamel, archiviste du département des Vosges, adresse quatre documents relatifs à l'histoire de Lorraine; ce sont : une charte d'Adalberon, premier évêque de Metz, du 13 décembre 938; deux bulles du pape Léon IX, l'une de 1049 et l'autre de 1051, et une charte de Rodolphe, évêque de Bâle, donnée en 1122.

Renvoi à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

M. A. d'Hérisson, conseiller de préfecture du Haut-Rhin, signale dans un château des environs de Toulouse, ayant appartenu à Jean de Montfort, une lettre de Catherine de Médicis, trente-deux lettres de Henri III (1582-1588) adressées à Denys de Polastron de la Hillière, gouverneur de Bayonne, et sept lettres de Henri IV adressées au même (1589-1595).

Dans le cas où les lettres de Henri IV seraient inédites, M. d'Hérisson les mettrait volontiers à la disposition de M. le Ministre.

Ces indications seront transmises à M. Guadet.

M. A. de Lamothe, archiviste du Gard, adresse copie d'une délibération des consuls de Nîmes, relative à l'entrée de Charles IX dans cette ville en l'année 1564.

M. de Lamothe fait remarquer que cette délibération établit une fois de plus que les couleurs royales étaient alors bleu, blanc et rouge. Quelques observations à ce sujet sont faites par MM. Boutaric, Levasseur et Delisle.

La communication est renvoyée à M. Boutaric.

Le même membre examinera une lettre de Louis XIII ainsi que trois documents extraits des archives de Béziers et envoyés par M. Soucaille.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications de

Digitized by Google

Sociétés savantes, MM. Cocheris, Bellaguet, Jourdain, Marty-Laveaux, Meyer, Clément, Wey et Rathery.

M. Levasseur lit un rapport sur des communications faites par MM. G. Leroy, Barbier de Montault et Gauthier.

Par M. Leroy : Comptes de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jacques de Melun au XIVe siècle;

Lettre de saint Vincent de Paul à Madame Legras;

Relevé des usages, mœurs, coutumes et dictons des villages des environs de Melun;

Recherches sur l'industrie des Provinces avant 1789.

Par M. Barbier de Montault : Lettre de saint Vincent de Paul à M. l'abbé de Vaux, grand vicaire à Angers.

Par M. Gauthier : Cahier de la ville de Lyon aux États généraux de 1614.

Sur la proposition du rapporteur, ces divers documents seront déposés aux archives.

M. Bellaguet lit un rapport sur divers envois de M. Nozot, dont il propose pareillement le dépôt aux archives : ce sont des Notices sur les communes de Prix, Messencourt, le Mont-Dieu, Donchery, Lénay et Chemery dans le département des Ardennes.

Ces diverses communications seront déposées aux archives, et M. Nozot recevra les remercîments de la section, pour ses persévérantes recherches et son zèle à seconder les travaux du Comité.

M. Rathery lit un rapport sur une communication de M. Samazeuilh : Réflexions sur deux textes extraits d'un registre des actes de l'état civil de Saint-Jean-de-Luz de 1660, relatifs au séjour de la cour dans cette ville (mariage de Louis XIV; acte de naissance du fils d'un comédien).

Remercîments et dépôt aux archives.

A l'occasion de cette communication, M. le Ministre donne quelques détails sur les édifices de Saint-Jean-de-Luz, dont il a pu, cette année même, constater l'état. La maison qu'occupait le roi Louis XIV à l'époque de son mariage est aujourd'hui un café; celle qu'habitait l'Infante est restée une habitation particulière ayant con-

Digitized by Google

servé son caractère; on pourrait facilement la restaurer. L'église présente une disposition peu ordinaire. Elle est en contre-bas du sol, le rez de chaussée est réservé aux hommes et les femmes occupent les galeries supérieures.

M. F. Wey signale un usage qui s'est conservé dans cette église. A certains jours de l'année, les femmes veuves y assistent aux offices agenouillées sur le drap mortuaire qui a servi à l'enterrement de leurs maris.

Par suite d'un rapport fait par M. Cocheris, une lettre de François Ier, communiquée par M. l'abbé André, sera déposée aux archives, et deux autres lettres, l'une de Catherine de Médicis et l'autre de Henri IV, seront envoyées, la première à M. le comte de La Ferrière, et la seconde à M. Guadet; deux documents inédits du règne de François Ier, communiqués par M. Dupré, seront déposés aux archives, ainsi que celui qui a pour titre : « Don fait à l'occasion de la fête du prince d'amour, » transmis par M. Dusevel.

M. Delisle donne lecture d'un rapport sur diverses communications faites par MM. l'abbé Chevalier, Jacquemin, Delaune, Éd. de Barthélemy, Verlaque et Célestin Port.

Par M. l'abbé Chevalier : Trois chartes du cartulaire de Romans. Dépôt aux archives.

Par le même : Bulle de Serge III, de l'année 910, pour l'église de Lyon. Renvoi à la commission de la *Revue*.

Par le même : Autre bulle d'Eugène IV, du 25 août 1444, conférant au Dauphin, depuis Louis XI, le titre de gonfalonnier de l'église de Rome. Renvoi à la commission de la *Revue*.

Par le même : Fragment d'un censier de l'année 1282 écrit en langue vulgaire. Renvoyé à l'examen de M. Meyer.

Par M. Jacquemin : Testament de Rostain, archevêque d'Arles, en 897.

Par M. Delaune : Charte de franchise accordée aux habitants de Romorantin, 1196.

Par M. Éd. de Barthélemy : Charte de 1206 qui règle les coutumes d'un nouveau village.

Renvoi des trois documents à la commission de la *Revue*.

Digitized by Google

Par M. Verlaque : Deux pièces extraites des archives de l'hôtel de ville de Toulon.

Dépôt aux archives.

Par M. Célestin Port : Fragment d'une vie de saint Louis écrite en latin par Primat, moine de Saint-Denis, traduite au commencement du XIVe siècle.

Dépôt aux archives avec des félicitations adressées à M. Célestin Port pour avoir mis en lumière un fragment d'une intéressante chronique française dont le seul exemplaire connu jusqu'ici se trouve dans une bibliothèque étrangère.

M. Hippeau donne lecture d'un rapport dans lequel il rend compte des recherches historiques sur l'évêché d'*Arrisitum* et les hommes remarquables qui tirent leur origine de ce bourg, par M. L. A. Clamens, instituteur communal à Saure (Gard).

Ce mémoire, adressé au concours ouvert par l'Académie du Gard, y a été l'objet d'une mention honorable. L'auteur a prié Son Exc. le Ministre de l'instruction publique de lui venir en aide pour la publication de son travail.

Le rapporteur, après avoir signalé le trop de facilité de l'auteur de ce mémoire à s'exagérer l'importance du pays d'Arsat, où il place le siége du diocèse d'Arrisitum, constate le soin avec lequel M. Clamens a recherché et réuni les preuves que lui ont fournies les historiens à l'appui de son système. Il pense que c'est faire un acte de justice que d'appeler sur lui la bienveillance et les encouragements de l'administration.

M. le Ministre, très-disposé à seconder les instituteurs qui cherchent à sortir du cercle étroit de leurs travaux habituels, examinera avec intérêt les titres de M. Clamens à sa bienveillance et les moyens de récompenser ses travaux historiques.

M. Clément lit un rapport sur une communication de M. Blancard, relative au tunnel creusé, vers 1480, à travers le mont Viso, pour relier le Dauphiné au Piémont. M. le rapporteur donne quelques extraits de ce document, dont il propose le dépôt aux archives.

Les rapports de MM. Levasseur, Bellaguet, Rathery, Cocheris,

Digitized by Google

Delisle, Hippeau et Clément sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Desnoyers lit un rapport sur le *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, de 1859 à 1866.

Dans le cours de cette séance, M. le Ministre a entretenu les membres de la section d'un projet qui intéresse au plus haut degré l'avenir des études littéraires et scientifiques, et pour l'exécution duquel Son Excellence a demandé le concours du Comité.

Après avoir réuni en premier lieu, a dit M. le Ministre, tous les renseignements qui lui ont permis de constater quels étaient les besoins de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, son attention a dû se porter également sur l'enseignement supérieur. Il a donc fait préparer une statistique de l'enseignement supérieur en France, en même temps qu'il provoquait une enquête sur l'état intellectuel du pays, c'est-à-dire sur l'état actuel des sciences et des lettres en France.

Ces deux grands travaux, qui se complètent mutuellement, sont à la veille d'être terminés; mais, pour que le but que le Ministre s'est proposé soit atteint, il est nécessaire que les deux enquêtes aient pour couronnement une conclusion qui pourrait être formulée de la manière suivante : « Quelles sont les mesures qu'il y aurait à « prendre, quels sont les moyens que l'administration pourrait « employer pour développer la culture des lettres et des sciences, « leur imprimer un nouvel essor, et maintenir l'ancienne prépon- « dérance de la France dans ces deux branches des connaissances « humaines ? »

M. le Ministre fait appel, à cet effet, aux lumières et au patriotisme des membres du Comité; il désirerait que la section d'histoire et de philologie, qui compte dans son sein des hommes éminents également versés dans l'une et l'autre de ces sciences, voulût bien l'aider dans cette recherche, et lui signaler, dans la sphère de ses attributions, les moyens les plus propres à conserver à la France et à élever plus haut encore le rang qu'elle occupe dans le monde savant.

M. le président Amédée Thierry remercie M. le Ministre de ce témoignage de confiance et propose à la section de se réunir en

Digitized by Google

séance extraordinaire pour examiner, avec toute la maturité convenable, les propositions auxquelles pourra donner lieu l'invitation faite par Son Excellence.

Cette proposition est adoptée.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. L. RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION,

PUIS DE SON EXC. M. DURUY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. Albert Lenoir dépose sur le bureau la 36e et dernière livraison de planches de la statistique monumentale de Paris. L'achèvement du texte ayant été annoncé dans la dernière séance, cette magnifique publication est terminée à la satisfaction de tous ceux qui s'intéressent aux antiquités nationales. La section apprend en même temps que l'impression de deux ouvrages entrepris sur son avis et sous les auspices du Ministre de l'instruction publique marche avec toute la régularité désirable. Ces ouvrages sont : 1° le Répertoire archéologique de l'Yonne, par M. Quantin; 2° le Recueil de diplômes militaires romains, par M. Léon Renier.

M. Dusevel, correspondant, adresse une note sur l'état actuel de la chapelle de la citadelle de Doullens, et promet une description détaillée de ce monument. Il sera rendu compte dans un même rapport de la note et de la description.

M. Allmer, correspondant, adresse une note sur deux inscriptions antiques trouvées à Lyon en 1867, rue de la Lanterne, qui avaient été précédemment signalées par M. Martin-Daussigny. M. Renier examinera cette note.

M. Barbier de Montault, correspondant, adresse l'inventaire des meubles de Renée Clergault, en date du 23 mars 1602. Cette communication est renvoyée à M. Darcel.

Digitized by Google

M. de La Quérière, correspondant, annonce qu'il prend la place de feu M. André Durand, et signale, à l'exemple de ce dernier, des dégradations qui auraient été faites dans la cathédrale de Rouen, sous prétexte de restauration. M. Darcel est chargé d'examiner cette question.

M. L. Grandmaison, correspondant, adresse copie d'une pièce originale inédite, conservée dans la bibliothèque de la ville de Tours, qui révèle le nom jusqu'à présent inconnu d'un sculpteur tourangeau du xve siècle, Guillaume Brassefort, qui fut mandé de Tours à Paris, afin de prendre part aux travaux de la Sainte-Chapelle du palais. Ce document nous apprend en même temps la date précise de la construction du clocher de la Sainte-Chapelle, 1461. M. de Montaiglon examinera cette communication.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse la copie de huit inscriptions du xvie au xviiie siècle, recueillies par lui dans le département de la Marne. M. le baron de Guilhermy est chargé de l'examen de cette communication.

M. L. Rostan adresse copie de deux documents relatifs à l'église de Saint-Maximin (Var) : 1° inventaire des ornements de cette église en 1627; 2° convention pour l'établissement de l'orgue de Saint-Maximin, 29 janvier 1772, entre les Dominicains et le frère Isnard, facteur d'orgues, religieux du couvent de Tarascon. Ces deux documents seront examinés par M. G. Bertrand.

M. L. Rabut adresse un rapport sur les fouilles faites par lui dans les emplacements à pilotis du lac du Bourget, au moyen des fonds mis à sa disposition par les Ministres de l'instruction publique et de la maison de l'Empereur et des beaux-arts. M. Quicherat est chargé d'examiner ce rapport, qui contient l'indication des objets trouvés tant à Tresserve qu'à Grésine, Châtillon et Conjux.

La section ordonne le dépôt aux archives d'une protestation contre les travaux qui s'exécutent à Pierrefonds sous la direction de M. Viollet-le-Duc, adressée au Ministre par un membre de la Société archéologique de Soissons.

M. Dumoutet, membre non résidant, présent à la séance, dépose

Digitized by Google

un important complément à son relevé épigraphique du diocèse de Bourges. Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Clément de Ris, de la Villegille, Douët d'Arcq, P. Lacroix et J. Marion, et comme membres d'une commission chargée de la révision de la liste des correspondants, MM. de Guilhermy, Quicherat, Lacroix, Darcel, A de Montaiglon, Lenoir, Marion et Hamille. Selon l'usage, les membres du bureau feront également partie de cette commission.

M. Lenoir donne lecture d'un rapport sur le *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale, etc. de Rouen*, années 1861, 1862, 1864 et 1865.

M. Marion donne lecture d'un rapport sur le tome IV des *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, puis d'un autre rapport sur les tomes VII et VIII des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermond-Ferrand*, 1865-1866, qui donne occasion à MM. Quicherat et Renier de présenter quelques observations.

Au moment où M. de Montaiglon se disposait à donner lecture d'un rapport sur le 40e volume (années 1863 et 1864) des *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, Son Exc. le Ministre de l'instruction publique entre dans la salle et prend place au fauteuil.

M. le Ministre commence par exprimer ses regrets de ne pouvoir assister aux réunions des sections d'histoire et d'archéologie aussi fréquemment qu'il le désirerait. Les devoirs de l'administration ne lui laissent pas assez de loisir pour s'occuper d'études qui avaient été toute sa vie l'objet de ses plus chères prédilections; cependant il n'a pas voulu que l'année se terminât sans qu'il vînt assurer lui-même la section du constant intérêt qu'il porte à ses travaux. Son Excellence avait encore un autre désir, celui de demander aux membres du Comité impérial le concours de leurs lumières et de leur expérience pour une grande tâche qu'il est maintenant de son devoir d'entreprendre. Le Ministre de l'instruction publique n'a pas à se préoccuper seulement de l'enseignement primaire ; il voudrait donner une impulsion nouvelle à la culture des lettres et des sciences, car il faut maintenir à la France le rôle prépondérant qu'elle a tou-

Digitized by Google

jours rempli dans l'œuvre de la civilisation générale, et que d'autres peuples s'efforcent de lui enlever. Dans ce but, le Ministre a d'abord cherché à connaître exactement l'état de l'enseignement supérieur; il a fait exécuter une statistique minutieuse et a provoqué une enquête sur les hautes études dans le pays. Les besoins constatés, il reste à rechercher les meilleurs moyens d'y pourvoir; le Ministre compte à cet effet sur la coopération des sections du Comité, chacune en ce qui concerne les sciences qu'elle représente. M. le Ministre termine en invitant les membres de la section à vouloir bien méditer sur cet important sujet. A la séance du mois de janvier, Son Excellence viendra prendre elle-même connaissance des propositions que la section jugerait à propos de lui présenter pour l'avancement des études archéologiques.

Au nom de la section, M. Léon Renier, vice-président, remercie M. le Ministre du témoignage de confiance qu'il veut bien lui donner, et, sur sa proposition, il est décidé qu'il sera tenu, le 24 décembre, une séance supplémentaire dans laquelle on délibérera sur les graves questions soulevées par l'initiative de Son Excellence.

M. le Ministre prie M. de Montaiglon de lire son rapport, qui fournit à Son Excellence et à divers membres l'occasion d'observations diverses.

M. Paul Lacroix donne ensuite lecture d'un rapport sur le tome IX du *Bulletin de la Société archéologique de Sens.*

M. le Ministre, remarquant sur le bureau la 36e livraison de la statistique monumentale de Paris, prend texte de l'achèvement de ce grand ouvrage pour féliciter M. Albert Lenoir, qui en a dirigé l'exécution et auquel on en doit la pensée.

M. le Ministre, qui dernièrement a visité la salle dite de Saint-Jean à l'hospice d'Angers, et a remarqué que cette salle, qui date du XIIe siècle, offrait des spécimens de l'ogive, adresse quelques questions sur l'époque précise de la première apparition de l'ogive dans nos monuments. Parmi les faits cités par divers membres dans la conversation archéologique entamée sur ce sujet, M. Darcel allègue que l'hôpital d'Angers a été fondé en 1153, que la dédicace de la chapelle eut lieu en 1184, ce qui coïncide à peu près avec la date de l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, où l'on voit également

Digitized by Google

apparaître l'ogive. On aurait pu ajouter que, suivant notre savant collègue M. Viollet-le-Duc, on constate dans le porche de l'église abbatiale de Vézelay, bâti vers 1135, une application déjà savante et raisonnée du principe de l'ogive [1].

Quelques observations, provoquées également par M. Duruy, s'échangent ensuite à propos de l'époque à laquelle on commença à construire des chapelles autour des absides des églises, ainsi que sur l'époque de la consécration de chapelles spéciales au culte de la Vierge. Suivant M. de Guilhermy, c'est surtout à partir du XIIe siècle que le chevet des grandes églises s'entoure de chapelles, ordinairement au nombre de sept. On peut citer, parmi les exemples les plus remarquables, le chevet de l'église de Saint-Sernin de Toulouse, et celui de l'église abbatiale de Saint-Denis, qui fait partie des constructions de Suger. Une de ces chapelles était le plus souvent consacrée à la Vierge. Ce n'est d'ailleurs que dans le cours du XIIIe siècle que la chapelle de la Vierge prend une extension exceptionelle, en même temps que le culte de la mère du Christ acquérait un développement plus grand que par le passé.

Cette intéressante conversation terminée, M. le Ministre lève la séance.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1868 [2].

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION,

PUIS DE SON EXC. M. DURUY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le secrétaire du Comité donne lecture des procès-verbaux de la séance du 9 décembre 1867, et de la séance spéciale extraordinaire

[1] Voyez *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, au mot *Ogive*, t. VII, p. 426.

[2] Il ne sera pas publié de compte rendu de la séance du 24 décembre 1867, dans

Digitized by Google

du 24 décembre 1867, dans laquelle il a été délibéré sur les questions posées par M. le Ministre à la section dans la première de ces deux séances.

M. Dumoutet, membre non résidant, présent à la séance, met sous les yeux de la section une petite pyxide en émail qui appartient à une église de Bourges et paraît remonter au XIIe ou au XIIIe siècle; notre collègue dépose en même temps un nouveau complément à son relevé épigraphique de l'ancien diocèse de Bourges. Des remercîments sont adressés par M. le Président à notre collègue, dont l'envoi sera remis à M. le baron de Guilhermy.

M. Barbier de Montault, correspondant, adresse : 1° des copies d'inscriptions recueillies par lui dans divers départements, et principalement à Dissais (Vienne); 2° un estampage de fer à hosties de l'église de Dissais, qui paraît remonter au XIIIe siècle. Ces deux communications sont renvoyées à M. de Guilhermy. Le même correspondant fait hommage d'une brochure qu'il vient de faire réimprimer à Paris, avec traduction française et introduction : *Petit office des sept douleurs de la Bienheureuse Vierge Marie, composé par saint Bonaventure.*

M. Gauthier du Mottay, correspondant, adresse quelques détails sur deux puits funéraires de l'époque gallo-romaine découverts dans le sud et dans la partie la plus montagneuse du département des Côtes-du-Nord. Cette communication est renvoyée à M. J. Quicherat.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse copie d'une inscription du XVIe siècle gravée sur une table de cuivre trouvée dans les environs du Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire). La section renvoie cette communication à M. de Guilhermy, mais en même temps, sur la proposition de M. Chabouillet, qui signale dans cette copie un mot grec dont la transcription lui paraît douteuse, il est décidé qu'un estampage sera demandé à notre zélé correspondant.

M. Advielle, bibliothécaire de la ville de Pont-Audemer, fait hommage d'une brochure de deux pages intitulée : « Où se tiendra

laquelle la section n'a pas entendu de rapports scientifiques, mais s'est uniquement occupée des matières sur lesquelles le Ministre l'avait invitée à délibérer dans la séance du 9 décembre 1867.

Digitized by Google

« le prochain congrès international d'histoire et d'archéologie? A « Constantinople. »

M. Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, adresse un second compte rendu des fouilles archéologiques qu'il a fait exécuter en 1867 aux environs de Gien, sur le territoire de la commune de Lion-en-Sullias. M. Bréan espère que les considérations développées dans son rapport justifieront le parti qu'il a pris de changer le terrain des explorations pour lesquelles il avait reçu une subvention de l'État. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Quicherat.

M. L. Charles adresse une note sur la découverte d'une villa gallo-romaine au château de Roches, commune de Sceaux (Sarthe). M. Quicherat examinera cette note.

M. Verly adresse deux recueils de copies d'inscriptions : 1° recueil complémentaire des épitaphes qui existaient dans l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille, détruite en 1792; 2° recueil d'épitaphes armoriées qui existaient ou existent encore en diverses localités. La section renvoie cette communication à M. de Guilhermy.

M. A. de Montaiglon fait hommage de son *Rapport sur la visite faite par la Société impériale des antiquaires de France à l'hôtel Carnavalet.*

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. P. Lacroix, Éd. de Barthélemy, E. du Sommerard et baron de Guilhermy.

M. le Président désigne ensuite la commission du concours de 1867; en feront partie MM. de Guilhermy, Quicherat, de Montaiglon, Darcel, Marion et les membres du bureau.

M. Quicherat lit un rapport sur un volume des *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, 1861 à 1866, 2e partie.* A l'occasion d'un passage de ce rapport relatif aux outils de pierre, M. de Montaiglon cite des pierres en forme de cônes, percées par le milieu, qu'on rencontre dans les fouilles de Danemark et dont l'usage lui a été expliqué par un voyageur qui en a rencontré de semblables en Polynésie, où les sauvages s'en servent en guise de houes.

Digitized by Google

Sur la demande du sécretaire de la section d'archéologie, M. de Montaiglon promet de remettre à ce sujet une note écrite avec dessin, que la *Revue des Sociétés savantes* s'empresserait de publier.

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur le tome XXX des *Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1866.*

M. Darcel lit un rapport sur le 2e volume de la 4e série des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*

M. Léon Renier présente quelques observations à l'occasion du travail de M. Castan sur les origines de l'arc de triomphe de Besançon, dit *Porte-Noire.* Le savant académicien montre l'impossibilité d'établir l'âge d'un monument romain par la comparaison avec d'autres édifices du même genre à dates connues, mais situées dans des contrées différentes. Dans l'antiquité romaine, il n'existe pas de style général à une époque donnée; il faut tenir compte du goût de chaque peuple; ainsi, chez les Gaulois, grands amateurs d'ornements, on trouve des monuments qui en sont surchargés, alors qu'on ne les avait encore admis à Rome qu'avec une grande sobriété.

M. le Ministre, qui entre dans la salle pendant la lecture de M. Darcel, prend la présidence et prie notre collègue de terminer son rapport, qui obtient les éloges de Son Excellence ainsi que l'assentiment de l'assemblée.

M. le secrétaire du Comité donne lecture des propositions formulées dans la séance tenue le 24 décembre afin de délibérer sur les importantes questions soulevées par M. le Ministre dans la séance du 9 décembre 1867.

Après cette lecture générale, sur la demande de Son Excellence, chacune des propositions est lue de nouveau et discutée séparément.

A la suite d'une longue délibération dans laquelle sont étudiés les voies et moyens à employer afin d'obtenir ce que le Ministre et la section désirent également, c'est-à-dire une diffusion plus grande du goût et des principes de l'archéologie, Son Excellence

Digitized by Google

remercie la section du zèle éclairé avec lequel elle s'est livrée à l'examen des questions dont elle l'avait saisie. Son concours, dit M. le Ministre, a apporté à l'administration l'indication d'une série de mesures pratiques qui pourront exercer une grande influence sur l'élévation graduelle du niveau intellectuel dans le pays.

En principe, M. le Ministre approuve et adopte toutes les propositions formulées par la section. Sur divers points, l'administration avait déjà pris les devants dans une certaine mesure; mais on peut faire dans la bonne voie de nouveaux pas et on les fera.

Sur le désir exprimé par plusieurs membres de la section, l'envoi immédiat à l'Imprimerie impériale de la première partie du Recueil des Inscriptions de la Gaule a été décidé par M. le Ministre après les explications données sur ce grand travail par son auteur, M. de Guilhermy, et aussi après celles que fournit M. Bellaguet, chef de la division des lettres et des sciences, sur la situation du crédit sur lequel la dépense devra être imputée.

Avant de se retirer, M. Duruy a bien voulu déclarer qu'il s'estime très-heureux de voir commencer sous son administration la publication d'un ouvrage d'une aussi grande importance historique; Son Excellence reconnaît, avec M. de Guilhermy et les membres de la section, la nécessité de joindre au texte des inscriptions un certain nombre de représentations des monuments. M. le Ministre termine en invitant la section à arrêter sans retard le plan définitif de cette publication, sur les bases si bien posées par M. le baron de Guilhermy.

Après le départ de M. le Ministre, la séance continue et M. le Président donne la parole à M. le secrétaire du Comité, qui rappelle que, dans la réunion extraordinaire du 24 décembre 1867, avant l'ouverture de la discussion, M. Quicherat a déposé sur le bureau deux communications qui avaient été renvoyées à son examen, et que notre collègue a proposé : 1° l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* d'une note de M. Thuot sur les forts vitrifiés et sur les blocs de granit fondus du département de la Creuse; 2° le dépôt aux archives, avec approbation, de l'état des dépenses faites au Bernard-Vendée par M. l'abbé Baudry, correspondant, en 1865 et 1866, au moyen d'un

Digitized by Google

crédit de 500 francs alloué à cet effet par M. le Ministre de l'instruction publique.

Les conclusions de M. Quicherat sont adoptées.

La section renvoie à la commission de la *Revue* les rapports de MM. Quicherat, Éd. de Barthélemy et Darcel, dont la lecture a précédé la délibération qui a rempli la plus grande partie de la séance. M. Éd. de Barthélemy propose le dépôt aux archives d'une communication de M. Dupré intitulée *Restes du château de Romorantin*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1868.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président ouvre la séance en désignant, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. J. Quicherat, Douët d'Arcq, Lance et de Guilhermy; puis, avant de mettre en délibération la question à l'ordre du jour (la délibération sur l'organisation des séances de la Sorbonne), il rappelle que, dans la précédente séance, M. le baron de Guilhermy avait émis le vœu qu'on reprît la publication des *Mélanges*, et indiqué comme pouvant faire très-utilement partie de ce recueil les nombreux documents sur les anciens artistes de la France qui avaient été réunis en vue d'une publication spéciale dont feu Didron avait été chargé. M. de La Grange, considérant qu'il serait regrettable de ne pas donner suite à ce vœu, propose à la section de charger un de ses membres de prendre connaissance des documents de ce genre qui doivent se trouver dans les archives du Comité, afin qu'on puisse se rendre compte sérieusement de leur importance, avant de demander au Ministre d'autoriser cette motion; ce membre, ajoute M. le Président, pourrait être M. de Montaiglon. La section adhère à la proposition de M. le Président; en

Digitized by Google

conséquence, M. de Montaiglon est invité à s'occuper du dépouillement de ces documents.

La section délibère eusuite sur l'organisation des séances de la Sorbonne, puis M. le secrétaire du Comité annonce la mort de l'un des plus anciens et des plus actifs correspondants du Comité, M. Mathon père, de Neufchâtel (Seine-Inférieure). La section, qui appréciait le mérite de ce précieux collaborateur, décide que l'expression de ses regrets unanimes sera consignée dans le compte rendu de la séance.

M. Darcel, qui a visité dernièrement la cathédrale de Rouen afin de répondre à un désir de la section, déclare que, selon lui, les architectes de ce bel édifice, loin de mériter les blâmes que contient la lettre de M. de La Quérière mentionnée dans le compte rendu de la séance du 9 décembre 1867, ont droit à des éloges pour le parti qu'ils ont pris au sujet de deux fenêtres situées près de la porte de la Calandre, et qui se trouvaient cachées derrière une maison. L'une de ces fenêtres avait sa verrière du xve siècle intacte; MM. Desmarets et Barthélemy l'ont conservée; l'autre était privée de sa verrière, dont il ne restait que quelques débris qu'il était impossible de replacer en ordre; ces habiles et savants artistes ont rétabli cette fenêtre dans son style primitif, celui du xiiie siècle.

M. de Montaiglon propose l'insertion dans la *Revue* d'un document envoyé par M. Grandmaison, qui révèle le nom ignoré jusqu'à présent d'un sculpteur tourangeau, Guillaume Brassefort. Cette proposition est adoptée.

M. A. Lenoir lit un rapport sur une communication de M. Mallay, dont il propose le dépôt aux archives.

M. du Sommerard, à l'examen duquel on avait renvoyé le moulage en plâtre d'une clef de cuivre conservée au musée d'Angers, déclare qu'il ne croit pas à l'authenticité de cet objet; cependant le rapporteur ne formulerait une opinion formelle que sur la vue de l'original. Il est décidé que M. Godard-Faultrier sera prié de communiquer cet original à la section.

Digitized by Google

M. le Président termine la séance en désignant, pour faire partie de la commission des distinctions honorifiques aux correspondants et membres des Sociétés savantes, MM. de Guilhermy, Quicherat, P. Lacroix, Hamille, A. de Montaiglon et Darcel, auxquels s'adjoindront de droit les membres du bureau de la section.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Années 1853-1857 et 1858-1864, 2 vol. in-8°. — Marseille, 1860-1864.

L'Académie de Marseille est l'une des rares sociétés scientifiques de France qui, fières de leur antique origine, en ont conservé religieusement les usages et les traditions. Fondée en 1726 par le maréchal de Villars, gouverneur de la Provence, sous le titre d'*Académie royale des belles-lettres*, et dès lors affiliée à l'Académie française, comme plusieurs sociétés provinciales, Bordeaux, Toulouse, Amiens et quelques autres, elle n'a interrompu ses travaux qu'en 1793, en même temps que presque toutes les autres compagnies littéraires, renouvelées bientôt sous des dénominations différentes, comme le furent les Académies centrales, auxquelles succéda l'Institut de France. Dès 1800, l'Académie de Marseille reprit d'abord, sous le nom de Lycée, puis bientôt sous son nom primitif, ses travaux qu'elle n'a plus interrompus depuis. Une histoire de cette longue vie académique a été rédigée, de 1826 à 1843, par l'un de ses plus zélés secrétaires, feu M. le docteur Lautard. Cette histoire intéressante, qui ne forme pas moins de trois volumes, fait connaître l'ensemble des travaux de l'Académie de Marseille pendant près d'un siècle et demi, la vie des hommes, amis des études sérieuses, qui, pendant ce long espace de temps, ont servi et honoré la Provence par leurs écrits, par leurs études, ou par d'utiles travaux dans les différentes positions sociales qu'ils ont occupées. L'un des discours dont il sera question plus loin offrant l'analyse de cet ouvrage,

Digitized by Google

on y verra quelques autres détails de l'histoire de l'Académie de Marseille.

Il ne doit être ici question que des écrits mentionnés dans les deux volumes de mémoires publiés par cette Société durant un intervalle de onze années [1]. Le premier volume, publié en 1860, comprend les années 1853 à 1857; le volume qui porte les dates de 1858 à 1864 paraît n'avoir été mis au jour qu'en 1866. C'est dans ces deux volumes, trop rares témoignages de son activité, qu'on reconnaît le respect des vieilles traditions académiques, qui, consacrées par l'Académie française, ne se conservent plus que dans un petit nombre d'autres sociétés littéraires de France, dont les membres sont en nombre rigoureusement limité. C'est en effet sous la forme de discours de réception et de réponses aux récipiendaires que figurent la plupart des études contenues dans ces deux volumes. On y retrouve, avec toute la solennité un peu surannée d'un plus grand théâtre, l'expression de la modestie du récipiendaire, qui se dit (s'il ne se reconnaît) indigne du grand honneur qu'il reçoit, dont il exprime sa profonde gratitude, et la flatterie bienveillante du président, qui lui proteste que tous ses mérites étaient dignes d'une plus haute récompense. Mais, à côté de généralités monotones et quelque peu banales, on rencontre des études sérieuses sur des sujets variés et le plus habituellement d'un intérêt général, ou des notions biographiques soigneusement rédigées. Ces deux volumes contiennent neuf discours d'ouverture des séances générales annuelles, vingt discours de réception avec autant de réponses, et treize autres notices biographiques ou littéraires. De ces quarante-deux discours ou mémoires, près des trois quarts intéressent les études

[1] La collection des Mémoires de l'Académie de Marseille n'étant sans doute plus complète dans aucune autre bibliothèque de Paris que dans celle du ministère de l'instruction publique consacrée aux travaux des Sociétés savantes, je crois utile d'indiquer ici la liste des volumes que j'ai pu y consulter : tome I, 1803 (an XI); t. II, 1804 (an XII); t. III, 1804 (an XIII); t. IV, 1806; t. V, 1807; t. VI, 1810; t. VII, 1811; t. VIII, 1809 à 1812; t. IX, 1811 à 1812; t. X, 1812; t. XI, 1813; t. XII, 1814. Pendant trente ans, de 1815 à 1845, l'Académie de Marseille n'a rien publié, quoiqu'elle ait continué d'exister. En 1848 parut, pour commencer une nouvelle série, un premier volume correspondant aux années 1846-1847 : tome II, 1848-1850; t. III, 1851-1852; t. IV, 1853-1857 (publié en 1860); t. V, 1858-1864. Les travaux de 1815 à 1845 ont été analysés par M. Lautard, dans les trois volumes de son *Histoire de l'Académie de Marseille*, 1826-1829-1843. J'ai indiqué par des chiffres les cinq volumes de la nouvelle série, quoiqu'ils ne soient distingués que par les années.

Digitized by Google

historiques et littéraires. Je vais les indiquer dans leur ordre chronologique, en me bornant à présenter une analyse sommaire des principaux.

1. Dans le discours d'ouverture de la séance du 22 mai 1853 (t. IV, p. 5 à 20), M. Ed. Luce, président, a pris pour sujet : *De l'utilité des études sérieuses.*

Ces études, que l'orateur conseille aux jeunes gens qui ont terminé leurs humanités scolaires, sont d'abord l'enseignement libre des facultés, qui supplée à l'insuffisance de l'instruction domestique, à l'ignorance ou aux vues trop immédiatement pratiques du père de famille, par la science du professeur. Ces études sérieuses doivent avoir pour but, non de faire des savants, mais de faire des hommes probes et éclairés. Les premières études ne sont qu'une préparation, que le programme de celles qu'on doit faire plus tard, non-seulement pour la culture de l'esprit, mais dans le but de contracter des habitudes douces, graves et d'intérieur, de plaisirs honnêtes, de devoirs de famille et même de pratiques religieuses : c'est le contre-poison nécessaire du fléau des lectures et des doctrines pernicieuses, répandues à profusion, des dévorantes préoccupations de la politique, de la trop forte propension d'une société industrielle et commerçante vers les travaux exclusivement d'application pratique. Dès la haute antiquité, Marseille était renommée pour ses écoles littéraires et académiques. Aristote, Cicéron, Valère Maxime, Tacite et d'autres les citaient comme un modèle et une gloire. Pourquoi ne voit-on pas s'élever aujourd'hui, à côté du monument qui porte sur son fronton le nom peu littéraire de *Bourse*, un autre monument sur lequel serait inscrit : *Palais des lettres, des arts et des sciences?* C'est en 1853 qu'était exprimé ce vœu extrêmement louable de voir une ou plusieurs Facultés universitaires établies à Marseille. Depuis lors il y a été fait droit, en partie, et il faut souhaiter que les cours en soient assez populaires pour obtenir les heureux résultats qu'en espérait M. Luce.

2. Discours de réception par M. A. Morel, directeur du Conservatoire de musique de Marseille : *De la décentralisation. — De la condition présente et de l'avenir de l'art musical à Marseille* (1853, t. IV, p. 21 à 36).

Si l'on entend par la décentralisation méconnaître la suprématie

Digitized by Google

littéraire de Paris, échapper à l'action puissante qu'il exerce sur les goûts et les idées, tenter, avec les ressources relativement si restreintes que possède une ville de province, de produire quelque chose de grand et de beau qui puisse rivaliser avec les œuvres des littérateurs et des artistes parisiens, c'est, de l'aveu même de l'auteur de ce discours, un rêve, une chimère, et la décentralisation, si on pouvait l'opérer dans de certaines conditions, en disséminant sur toute la surface de la France ce qui se trouve réuni dans la capitale, serait une chose essentiellement mauvaise et nuisible, et la gloire de Paris n'est pas le privilége de Paris seul, c'est la propriété de la France entière, car la France entière y a travaillé. Paris n'a pas seul le droit de s'enorgueillir des poëtes, des littérateurs, des artistes qui vivent dans ses murs, car il n'est pas dans le pays de ville, peut-être pas de localité, si humble et si ignorée qu'elle soit, qui ne s'y retrouve représentée par un ou plusieurs de ses enfants.

Après ces considérations, dont la justesse est rehaussée par l'importance de la ville où elles sont exprimées, M. Morel en fait l'application à l'art musical, en indiquant les progrès dont cet art est susceptible, dans les différentes branches de la musique profane et de la musique sacrée ; la création d'une salle de concert lui semble un des meilleurs moyens d'atteindre ce but.

C'est aussi l'avis du président, M. Luce, dans sa réponse au récipiendaire, réponse d'une demi-page qui ne contient qu'un éloge du nouveau membre.

3. Discours de réception, par M. Ant. Rondelet, professeur au lycée de Marseille : *De l'originalité* (1853, t. IV, p. 39 à 48).

Lorsque l'on parcourt du regard cette société où nous vivons, telle que nos mœurs, nos habitudes l'ont faite, ce qui frappe tout d'abord, c'est, dit avec vérité l'auteur de ce discours, la monotonie répandue dans les esprits comme dans les caractères, cette constante habitude de se mettre à la suite de l'idée du jour et d'adopter tout naturellement, et en quelque sorte malgré soi, l'opinion comme l'habit à la mode; nous sommes emportés dans un courant lent et insensible, et, au bout de quelque temps, nous sommes tout étonnés de voir que notre point de vue a changé et que nous avons été entraînés, à notre insu, à d'autres habitudes d'esprit, à d'autres manières de voir. Les hommes deviennent ainsi peu à peu, pour

Digitized by Google

ainsi dire, des sortes d'unités mathématiques qui se peuvent prendre indifféremment les unes pour les autres, comme une monnaie courante dont les types sont effacés et qui ne conserve plus ni relief ni empreinte. Cette uniformité banale, qui tend à nous envahir de plus en plus, qui supprime les individus et les anéantit dans une sorte de communisme intellectuel et moral, cette absence d'originalité est un mal profond.

M. Rondelet en indique ensuite les causes, les résultats et les remèdes. Parmi ceux-ci, il signale la nécessité de la réflexion et de l'étude, et il montre combien les facultés de l'esprit sont riches, diverses, multipliées, sous combien de formes les nuances de la sensibilité, l'énergie de la volonté, les vivacités des passions se manifestent; il montre que l'originalité est le plus souvent le cachet du génie et comme la conscience de soi-même. Il rappelle combien le plus généralement les circonstances matérielles tiennent de place dans notre existence, et comment, pareils aux somnambules, nous traversons le plus souvent la vie sans nous en douter. Combien de moments d'arrêt et de réflexion suffiraient pour nous rendre à nous-même cette originalité native que nous laissons s'oblitérer par une indifférence coupable. Entre autres moyens propres à réveiller dans la plupart des esprits la réflexion et le besoin d'échapper momentanément à l'entraînement uniforme et monotone de la vie matérielle, M. Morel indique les réunions et les conversations de famille, et surtout les cours publics, qu'il voudrait voir se multiplier comme en Angleterre. Il devançait par ses vœux la réalisation d'un plan, qui sera l'un des titres les plus honorables à l'estime de ses contemporains, du ministre qui dirige aujourd'hui l'instruction publique; le succès en a démontré la justesse.

En répondant à ce discours, aussi bien pensé qu'élégamment écrit, M. Luce a rappelé plusieurs travaux littéraires importants de M. Rondelet, et surtout son éloge de Mme Récamier, couronnée par l'Académie de Lyon, et sa notice biographique sur Mme de Staël.

4. *Notice historique sur M. le docteur Lautard*, par M. Tempier, secrétaire perpétuel de la classe des sciences (1860, t. V, p. 53 à 64).

Cet hommage rendu à la mémoire d'un savant qui a rempli pendant trente-quatre ans (de 1816 à 1850) les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, qui en a retracé si fidèle-

Digitized by Google

ment et si complétement l'histoire, était un acte de justice de la part de son honorable successeur.

Né dans le comté de Nice en 1760, M. Lautard avait été, jeune encore, professeur dans le collége de Tournon, dirigé par les frères de l'Oratoire, où il avait reçu sa première éducation. Il étudia ensuite la médecine à Montpellier et s'établit en 1800 à Marseille, où il exerça jusqu'en 1855, époque de sa mort. M. Lautard, qui fut pendant plus de trente ans (de 1802 à 1840) directeur du service médical de l'asile des aliénés, y introduisit des améliorations très-notables. En 1817, il fut appelé à la direction de l'école secondaire de médecine, que le gouvernement venait de fonder à Marseille, et il y professa, jusqu'en 1842, la médecine légale. La variété de ses connaissances lui a fourni le sujet de mémoires diversement intéressants. En dehors de sa carrière scientifique et de sa pratique habituelle, son ouvrage le plus important est une Histoire de la maison des fous de Marseille depuis sa fondation en 1699, publiée en 1840. Mais on peut aussi remarquer une Notice historique sur 290 lettres inédites du roi René[1]; un Tableau littéraire de Mar-

[1] Cette précieuse collection de 290 lettres manuscrites et inédites du roi René, transcrites sur un registre par les secrétaires du roi et toutes signées de sa main, a été indiquée pour la première fois par M. Lautard dans une Notice lue à l'Académie de Marseille le 25 août 1812 et imprimée la même année dans le tome X de ses Mémoires, p. 204 à 218. Un second extrait en fut donné par le même savant, en 1814, dans le tome XII des mêmes Mémoires, p. 257 à 268. M. le comte de Villeneuve-Bargemont les cita en 1825 dans son *Histoire de René d'Anjou* (t. III, p. 73 à 85). Plus tard, M. le comte de Quatrebarbes, dans son magnifique ouvrage des *Œuvres complètes du roi René* (1845-1846, 4 vol. gr. in-4°), reproduisit (t. Ier, p. 1 à 4) une partie des analyses et des traductions que M. Lautard avait déjà publiées dans les Mémoires de Marseille; il en ajouta quelques-autres, dont la traduction lui fut pareillement communiquée par M. Lautard. Mais l'ensemble de ces traductions et extraits ne s'élève pas au delà de 37. C'est, comme on le voit, une bien petite partie des 290 lettres annoncées primitivement comme réunies en un volume in-f°. Ce volume aurait été découvert par M. Lautard (vers 1812) «dans les ruines ou le chartrier «d'un ancien château de la maison de Simiane, près d'Aix, où il a échappé à l'incendie «et à la dévastation de 1793, et d'où il a été sauvé par un de ces événements aux-«quels la prudence humaine n'a aucune part.» L'historien de la Provence, Cesar de Nostre-Dame (Nostradamus), et l'illustre érudit Peiresc avaient connu plus anciennement l'existence de ce recueil. Peiresc lui-même les aurait possédées, ce qui pourrait en faire connaître plus sûrement la véritable origine. Tels sont les renseignements, assez vagues, que j'ai pu découvrir sur cette collection, dont l'origine ne paraît pas très-clairement démontrée. Son sort, depuis la mort de M. Lautard en 1855, est resté ignoré. La bibliothèque et les manuscrits de celui-ci furent vendus à un libraire

Digitized by Google

seille depuis sa fondation jusqu'à nos jours; des Recherches sur la prétendue coutume de l'ancien sénat de Marseille d'accorder la ciguë aux citoyens qui, ne pouvant supporter le fardeau de la vie, prouvaient qu'ils devaient se donner la mort. On doit surtout citer les Lettres archéologiques sur Marseille[1], qui valurent, en 1844, à M. Lautard le titre de correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son ouvrage le plus considérable est l'*Histoire de l'Académie de Marseille*, dont il publia successivement les trois volumes en 1826, en 1829 et en 1843. C'est le plus complet monument qui ait été élevé à l'histoire d'une des plus anciennes académies provinciales. L'auteur de cette biographie la termine en des termes qui résument toute la vie de M. Lautard et qu'il n'est pas inutile de rappeler : « M. Lautard avait passé sa vie dans les labeurs éminents « de la science, dans la culture des lettres; il avait longtemps en- « seigné; il avait écrit des ouvrages d'un mérite réel et généralement « estimés. Il fut d'un commerce agréable, d'une affabilité pleine de « charmes. C'était un homme de beaucoup d'esprit; il était fécond « en saillies; causeur aimable, conteur attachant, orateur disert, il « intéressait toujours quand il parlait. Des sympathies durables, « universelles, entourent sa mémoire. »

5. Examen critique d'un opuscule intitulé : *Quelques recherches sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse*, par M. Desbarreaux-Ber-

de Lyon, et probablement le volume des lettres du roi René fit partie de cette vente. Telle est du moins la présomption de M. Tempier, l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie de Marseille, auquel je m'étais adressé pour connaître le sort de ce précieux recueil.—Les lettres du roi René embrassent les années 1468 à 1474; elles sont écrites soit en italien, en provençal, en catalan, soit en latin et en français; elles sont adressées à son fils Jean d'Anjou, à son gendre Ferry, duc de Lorraine, à Alphonse, roi de Portugal, au pape Pascal II, etc. Elles concernent surtout, indépendamment des intérêts de famille et de patrimoine, l'administration du comté de Provence, les affaires de Catalogne, l'évêché et le chapitre de Fréjus, le syndicat et le commerce de Marseille, les relations du roi avec Jean Perrot, son prédicateur et son confesseur, ainsi qu'avec plusieurs fonctionnaires de sa maison. Elles sont datées surtout d'Angers, de Beaugé, des Ponts-de-Cé, de Lamay près Saumur, de Tours, de Tarascon, d'Aix, de Marseille, d'Avignon, de Gardanne et de quelques autres lieux de Provence. La publication intégrale de ces lettres pourrait offrir d'autant plus d'intérêt qu'elles ne sont jusqu'ici connues qu'en très-petite partie et par quelques traductions incomplètes. Deux ou trois seulement ont été publiées intégralement en original.

[1] *Lettres archéologiques sur Marseille*, 2e éd. 1844, in-8° de 461 pages.

Digitized by Google

nard, bibliothécaire de l'Académie des sciences de Toulouse, par M. Hubaud (1851, t. IV, p. 65 à 104).

Quoique cette notice ne soit que l'analyse d'un ouvrage précédemment publié dans les Mémoires de l'Académie de Toulouse, et dont M. Hubaud discute et combat le plus souvent les assertions avec une trop grande vivacité, et même avec une violence inexcusable, elle offre un intérêt réel, tant à cause du sujet que de l'exposition très-détaillée des opinions diverses auxquelles il a donné lieu. Certaines éditions du xve siècle portent pour indication du lieu d'impression *Tholosæ*, *Tolosa*, *Toulouse*, selon qu'elles contiennent des ouvrages latins, espagnols ou français. Ont-elles été imprimées à Toulouse, en Languedoc, ou à Tolosa, capitale de la petite province de Guipuscoa, en Espagne? Les opinions sont divisées. Le comte Mac-Carthy, le marquis de Castellane, M. Du Mége et M. Brunet se sont prononcés pour Toulouse; M. Peignot, le P. Laire, M. de la Serna-Santander et M. d'Aldeguier les attribuent aux presses espagnoles.

Les principaux ouvrages qui ont donné lieu à cette discussion sont les suivants :

Legenda aurea (a Jacobo de Voragine). Tholosa, s. d. circa 1475, petit in-f°.

Repetitio solennis rubrice de fide instrumentorum, per J. Andream Barbaciam siculum messanensem. Tholose, 1476, petit in-4° goth.

Tractatus de jure Emphiteotico per ambr. Jason de Maino. Tholose, 1479, in-f° goth.

Solemnis et aurea lectura Angeli de Gambilionibus de Aretio super titulo De actionibus institutionum. Tolosæ, 1480, in-f° goth.

Boetius : De consolatione philosophiæ. Tholose, 1481, in-f° goth.

La Ymitation de Jhesu Christ. 1488.

La Coronica de España, de Diego de Valera. 1489, in-f° goth.

Ordonnances des Roys Charles VIII et Louis XII sur le fait de la justice, 1499.

Nicolai Bertrandi Gesta Tolosanorum. Tolosæ, in-f°.

Quotlibeta juridica. Tholosæ. (Circa, 1509, in-8°).

En résumé, dix-neuf éditions publiées avec l'indication du lieu *Tholosa* ou *Tolosa*, dont cinq en latin, traitant de matières théologiques; quatre de philosophie, dont un en latin, deux en espagnol et un en roman; un ouvrage d'histoire en espagnol et la traduction

Digitized by Google

espagnole du roman français *la Belle Mélusine* (*La Hystoria de la Lynda Melssina*). Tholosa, 1489, in-f° goth.

M. Desbarreaux avait attribué à Toulouse du Languedoc toutes ces éditions du xve siècle. M. Hubaud en rapporte le plus grand nombre à Tolosa d'Espagne et n'en concède que trois à la ville française; il discute les différents arguments et pose ses conclusions avec une vivacité d'affirmation peut-être trop tranchante et qui ne peut être justifiée que par ses convictions très-arrêtées; il croit que M. Desbarreaux, égaré par un zèle patriotique exagéré, s'est laissé aller à des illusions, qu'il a prises pour des vérités. Les arguments de M. Hubaud sont serrés, positifs, et, pour oser se prononcer dans cette délicate question, il faudrait avoir fait un examen non moins approfondi de la question. Cependant, tout en regardant comme bien fondées plusieurs objections de M. Hubaud, il me semble très-difficile de ne pas laisser attribués à Toulouse du Languedoc, outre les trois ouvrages que lui concède uniquement M. Hubaud, les traités de jurisprudence, dont l'école de Toulouse avait, dès le xve siècle, un besoin aussi réel, au moins, que la petite ville espagnole de Tolosa. La véhémence de discussion qu'on remarque dans cette notice étonne d'autant plus qu'elle émane d'un vieillard plus que nonagénaire, bibliophile passionné, qui a terminé depuis peu de temps sa longue et laborieuse carrière.

6. Discours d'ouverture par M. l'abbé Jeancard, vicaire général du diocèse de Marseille : *la Méditerranée, ses destinées providentielles, ses rapports avec la civilisation* (1856, t. IV, p. 105 à 128).

M. l'abbé Jeancard expose, avec une connaissance solide du sujet et souvent aussi dans un style figuré vraiment académique, les souvenirs des grands et innombrables événements dont les rivages de la Méditerranée ont été le théâtre dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes, depuis l'Égypte et Carthage jusqu'aux expéditions de Navarin et d'Alger. Il signale les merveilles de l'industrie moderne et les espérances de l'avenir. Deux pensées dominent dans ce discours : l'influence du christianisme sur les sociétés modernes et les hautes destinées de la ville de Marseille garanties par les traditions du passé et les nécessités de la civilisation contemporaine.

7. Discours de réception de M. Henri Guys : *Réflexions sur les monuments et le goût de la littérature et des beaux-arts à Marseille* (1856,

Digitized by Google

t. IV, p. 105 à 128). Réponse de M. l'abbé Jeancard (p. 145 à 148).

C'est dans les mêmes vues, mais plus historiquement, que M. Guys envisage le rôle que la ville de Marseille a rempli, depuis la plus haute antiquité, sous les Phéniciens, sous les Grecs, sous les Romains, dans les différentes branches des arts, des lettres, même de l'industrie et du commerce. Il montre leur origine orientale, les luttes des peuples civilisateurs contre la barbarie des conquérants de tant de races différentes ou des habitants primitifs et aborigènes. Dans cette œuvre de civilisation progressive, à laquelle la religion chrétienne ajouta plus tard ses puissantes influences, la ville de Marseille s'est toujours montrée au premier rang; c'est une suprématie qu'elle ne doit point perdre.

M. Henri Guys rappelle qu'il y a un siècle un membre justement célèbre de l'Académie de Marseille, son aïeul, Pierre Augustin Guys, dans une réunion solennelle comme celle-ci, prenait pour texte de son discours l'*Alliance des lettres et du commerce*. Ce but et cette union lui semblent encore avec raison ne devoir pas être oubliés au milieu des accroissements et des prospérités de l'industrie moderne de la grande cité maritime.

8. Discours de réception de M. Carpentin : *Recherches numismatiques sur les magdalins d'or*. Réponse de M. l'abbé Jeancard (1856, t. IV, p. 149 à 162).

C'est surtout au point de vue de l'histoire que l'auteur de ce discours envisage la numismatique. Il montre, comme il l'a déjà fait dans un travail précédent, l'influence religieuse exercée sur le type et les légendes royales de France, non-seulement pendant le moyen âge, mais encore depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours. Il rappelle trois époques principalement remarquables de ce caractère d'invocation religieuse. Saint Louis, après la conquête de Damiette, inscrit sur ses écus son cri de guerre et de victoire : *Christus regnat*, *Chr. vincit*, *Chr. imperat*. Au XIVe siècle, pendant la lutte entre la France et l'Angleterre, Édouard III, faisant allusion à son passage à travers les provinces de France et se comparant à un envoyé divin, grave ces mots sur les nobles à la rose : *Christus autem transiens per medium illorum ibat*. Philippe de Valois lui répondait en inscrivant invariablement sur ses monnaies les emblèmes de la France et le *Christus vincit* de saint Louis. Louis XII, dans sa guerre

Digitized by Google

avec le pape Jules II au sujet de la conquête de Naples, semblait lui lancer cette menace sur un écu d'or : *Perdam Babylonis nomen.*

La monnaie dont il s'agit dans le discours de M. Carpentin rappelle aussi des souvenirs historiques et religieux à la fois, puisqu'il est question d'une monnaie d'or en l'honneur des reliques de sainte Magdeleine, et qu'on l'attribuait à Charles Ier de Provence, qui l'aurait fait frapper sous le nom de *Magdalin d'or.* Cette monnaie a, d'un côté, l'image de la sainte avec cette légende : *Karᵒlvs. andegavic. Ihrlm. Sicilie. rex.* Le revers, avec la légende *in hoc signo vinces*, est marqué d'une croix à double traversin (ou croix de Lorraine), cantonnée d'un K couronné d'une fleur de lis surmontée du *lambel* de Provence en forme de râteau à trois dents.

Du Haïtze, qui, dans son histoire de la ville d'Aix, a publié la monnaie qu'examine M. Carpentin, l'attribue à Charles Ier. Mais c'était une erreur justifiable par la tradition de la lutte entre la Bourgogne et la Provence au sujet de la possession du corps de sainte Magdeleine, et qui se rapporte au XIIIe siècle et au règne de Charles Ier ou Charles d'Anjou, comte de Provence, sous lequel ces reliques auraient été découvertes en 1279 dans l'église de Saint-Maximin.

M. Carpentin démontre que cette attribution doit être modifiée, et que c'est à Charles III, dernier comte de Provence et dernier représentant des anciens rois de Sicile et de Jérusalem, que doit être attribuée cette monnaie dite *Magdalin d'or*, frappée non à Aix, mais à Tarascon, ainsi que l'indique la figure de la Tarasque; de même que par tous ses autres caractères elle appartient à la seconde moitié du XVe siècle et non à la fin du XIIIe. Cette monnaie ne fournit donc bien évidemment aucun argument nouveau en faveur de l'authencité de la tradition religieuse du séjour des saintes femmes et de la découverte de leurs corps en Provence, malgré les efforts d'érudition dont cette tradition a été et est encore l'objet.

9. Discours de réception de M. Morren : *Les Catacombes de Rome.* Réponse de M. l'abbé Jeancard (1856, t. IV, p. 163 à 202).

M. Morren, doyen de la Faculté des sciences de Marseille, a visité Rome et distrait quelques jours de ses études scientifiques pour parcourir les catacombes, également intéressantes à étudier aux différents points de vue du chrétien, de l'archéologue, de l'épigraphiste et du géologue. M. Morren signale plusieurs des découvertes

Digitized by Google

les plus récentes qu'il a pu constater personnellement, guidé par les travaux du père Marchi, ainsi que par les savantes recherches et les conseils de M. de Rossi, qui commençait alors les grandes découvertes dont il a enrichi l'étude des premiers siècles du christianisme, et qui, chaque jour, y ajoute des faits et des documents de la plus grande valeur, éléments d'une rénovation complète de l'étude des catacombes.

10. Discours d'ouverture par M. Patot, président : *Les sciences et les lettres* (1857, t. IV, p. 203-220). Sur un sujet aussi vaste, tant de fois traité, il était difficile de présenter des aperçus nouveaux. Aussi l'auteur de ce discours a-t-il eu surtout pour but de démontrer ou d'indiquer qu'il ne faut de passion et d'opinion exclusive pour aucune des jouissances de l'esprit humain; que les sciences et les lettres sont sœurs, qu'elles se doivent entr'aider, s'éclairer mutuellement, et que, malgré les prépondérances de l'action et du développement des sciences à l'époque actuelle, c'est du concours intelligent et du contact de tous ces efforts de la pensée humaine que doit sortir le véritable progrès social.

11. Discours de réception de M. Laforêt, juge au tribunal de première instance : *La Revue de Marseille*, et autres écrits de l'auteur (1857, t. IV, p. 221-234).

Le récipiendaire expose le tableau de ses études personnelles et fait surtout l'histoire de la *Revue de Marseille*, dont il a été le fondateur. Comme tous les recueils de ce genre, elle a rencontré des obstacles qu'elle a pu surmonter en partie; elle a rendu des services aux études littéraires et scientifiques.

12. *Éloge historique de Paulin Guérin*, par M. P. Autran, secrétaire perpétuel de la classe de littérature et des beaux-arts (1856, t. IV, p. 249-287).

Une académie de peinture et de sculpture avait été fondée à Marseille en 1753, sous le protectorat du duc de Villars, gouverneur général de la Provence, comme il en existait à Lyon, à Bordeaux et dans quelques autres grandes villes. Elle avait fait en 1761 une première exposition de tableaux. L'Académie de peinture et de sculpture de Paris ayant agréé la direction générale de cet établissement, on vit à sa tête Joseph Vernet et Vien. La révolution ayant sup-

Digitized by Google

primé cette académie, qui se rattachait à l'Académie des sciences de la même ville, une école gratuite de dessin y fut ouverte en 1796 et prit bientôt le nom de Musée des arts. Ce fut à cette école que fut admis Paulin Guérin, à peine âgé de treize ans et d'une naissance obscure. M. Autran a retracé d'une façon des plus attachantes la carrière et décrit les principaux tableaux de ce jeune artiste, qui devint plus tard un grand peintre et dont la Provence a raison de s'enorgueillir, non moins comme d'un des artistes français les plus distingués que comme d'un excellent citoyen.

Dans le volume de 1858-1864 sont deux autres notices biographiques de M. P. Autran, notices fort étendues et dont la lecture est aussi intéressante[1]. Dans l'une, il a fait connaître la vie de M. Augustin Aubert, peintre distingué de Marseille, contemporain et ami de P. Guérin, dont le professorat et les tableaux jouissent à Marseille d'une grande estime. L'autre notice est consacrée à la mémoire d'un centenaire marseillais, Annibal Camoux, né en 1638 aux environs de Nice, et mort à Marseille en 1758, à l'âge de cent vingt et un ans passés. M. Autran retrace les vicissitudes de cette vie aussi longue que modeste; les services de Camoux dans la marine royale, son goût pour la botanique, qui le mirent en relations avec Tournefort, la sagacité de son esprit et la solidité de son jugement. Lorsque Mgr de Bellay remplaça, en 1755, l'illustre évêque Belzunce, il désira voir Camoux, et, comme il le questionnait sur les moyens qu'il avait pris pour arriver à l'âge de cent dix-sept ans, Camoux lui répondit : «Monseigneur, Dieu a tout «fait; je me suis borné à prendre pour guides la sobriété et l'exer«cice;» bonnes et sages instructions que chacun peut mettre à profit.

13. *Della Maria*, par M. Benedit (1856, t. IV, p. 289 à 304).

Malgré la physionomie italienne de son nom, cet artiste était provençal et né à Marseille, en 1796, d'un père musicien, qui lui donna de très-bonne heure son goût, ses leçons et son talent. Après quelques succès obtenus sur les théâtres de Paris pendant la Révolution, il revint à Marseille, où il mourut en 1800, à peine âgé de trente et un ans, sans qu'on ait jamais bien connu les circonstances mystérieuses de sa mort.

[1] Tome V, 1858, p. 43 à 58, et 1859, p. 85 à 90.

Digitized by Google

14. *François Ier à la Chartreuse de Pavie*, par M. Audiffret (1855, t. IV, p. 305 à 316).

L'auteur décrit le grand parc de Mirabel et son petit château fort, rendez-vous de chasse des jeunes seigneurs milanais au xve siècle; il y montre, en février 1525, le duc d'Alençon, avec l'arrière-garde de l'armée française qui assiégeait Pavie; près de lui, sur de petites éminences, François Ier, entouré des maréchaux de Chabannes, de Foix, de la Trémouille, de l'amiral Bonnivet et de quelques vieux capitaines. Puis il raconte avec chaleur la bataille, et montre François Ier remettant son épée entre les mains du vice-roi de Naples, Charles de Lannoy. C'est sur le théâtre même de ce dramatique et terrible événement que le récit est composé. M. Audiffret décrit magnifiquement la Chartreuse de Pavie, où le roi passa les premiers jours de sa captivité; il reproduit la lettre si connue du roi à la régente, et dans laquelle ces mots, *De toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie qui est sauve*, ont été empruntés et reproduits par l'historien de Charles-Quint, Antoine de Vera, en ces autres termes plus célèbres encore : *Tout est perdu fors l'honneur.*»

15. *Considérations sur Miltiade, fragment d'une histoire critique des guerres entre les Grecs et les Perses jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand*, par M. L. J. Hubaud (1863, t. V, p. 117 à 158).

Tout en reconnaissant dans ce mémoire les efforts et les preuves d'une sérieuse érudition, on éprouve néanmoins, en le lisant, un sentiment pénible et des doutes sur la réalité des conséquences auxquelles l'auteur a cherché à donner l'apparence de vérités démontrées. L'esprit systématique qui paraît avoir dirigé ses recherches se manifeste dans l'énoncé d'une doctrine historique qu'on ne saurait admettre sans une très-grande réserve. «Depuis longtemps, «dit M. Hubaut, on le sait, la plupart des productions historiques «sont à refaire. Et cependant, malgré ce besoin si bien senti, per«sonne presque ne se présente pour remplir le vide. Les histoires «ancienne, grecque et romaine, attendent encore un écrivain doué «de l'érudition et de la critique nécessaires pour les dégager des «fables et des mensonges qu'offrent les auteurs de ces temps éloi«gnés, dont le principal but semble être d'exalter outre mesure «leur propre nation et de déprimer autant que possible les na«tions rivales.»

Cette condamnation de toute érudition et critique historiques,

Digitized by Google

antérieurement aux tendances de l'école de rénovation dont on affirme ainsi la nécessité, n'est-elle pas bien absolue et excessive? Que tant d'écrivains sérieux qui, depuis le XVIe siècle, ont exposé et apprécié, d'après les sources originales, les événements de l'histoire ancienne, se soient laissé abuser par les témoignages des contemporains, sans tenir compte des exagérations de parti et d'intérêt national, c'est ce qu'il est impossible d'admettre, et l'on est en droit de se demander si l'amour de la nouveauté, de l'originalité, et, pour tout dire, du sophisme, n'a pas eu une très-grande part dans la contradiction de tant de témoignages presque universellement admis. En faisant l'application de cette doctrine à l'un des événements les plus célèbres de l'antiquité grecque, à la bataille de Marathon et à la vie de Miltiade, M. Hubaud donne une preuve de sa confiance dans la doctrine qu'il professe. Enlever aux Grecs toute la gloire que les événements leur avaient acquise aux yeux de la postérité, relever la bravoure et l'honneur des Perses et de Darius au détriment de l'armée des Grecs et de ses héros, n'est-ce pas sacrifier une gloire légitime, affirmée par presque tous les jugements contemporains, à l'interprétation vague et incertaine d'un très-petit nombre de témoignages, différents plutôt en apparence qu'en réalité? Condamner Miltiade, et, «en soumettant ce personnage aux «rayons d'une saine critique, ne voir en lui que des talents obs«curcis par des vices détestables, ambition effrénée, fourberie, per«fidie, félonie, ingratitude, barbarie, péculat,» n'est-ce pas accuser le juste Aristide lui-même, qui défendit si courageusement, si éloquemment son compagnon d'armes devant des accusations bien moins graves dont le chargeaient d'autres Athéniens ses rivaux, et devant un tribunal dont l'ingratitude et l'envie ont été constatées par l'histoire?

M. Hubaud prend pour bases de son système de dénigrement des Grecs quelques contradictions dans le récit des nombreux historiens de l'antiquité qui, depuis Hérodote jusqu'à l'abréviateur Cornélius Népos, ont retracé les efforts héroïques de ce peuple pour repousser l'invasion des Perses, et ne sont point d'accord sur le nombre relatif des guerriers des deux armées ennemies. L'infériorité notable de l'armée grecque est universellement admise comme une vérité historique. Cette infériorité (un contre dix), dix mille contre cent, ou deux cent, ou même trois cent mille, paraît à M. Hubaud n'être qu'une tradition mensongère fondée sur la va-

Digitized by Google

nité des Athéniens, et il s'efforce de démontrer, bien moins d'après des témoignages positifs que d'après des raisonnements et des interprétations de récits et des calculs de probabilités stratégiques, dont la portée ne me paraît pas très-solide, que les deux armées devaient être en nombre à très-peu près égal. Moins les vertus, le courage et la défense héroïques des Grecs lui semblent réels, plus il relève la bonté, la clémence, la générosité de Darius, plus il préconise la civilisation beaucoup plus avancée des Perses. Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on voit dominer l'excès d'enthousiasme pour Darius et son armée, puis comparer au terme de barbares, appliqué aux Perses par les historiens grecs, la qualification analogue donnée par les Chinois aux Français et aux Anglais. Il est des causes dont la défense, quelque spécieuse qu'elle puisse paraître, a bien peu de chance de devenir populaire, et il est peu probable, malgré l'érudition, plus apparente que réelle, déployée dans ce mémoire, que la gloire de Miltiade soit désormais sacrifiée à celle de Darius, et la courageuse défense du sol de la patrie par les Grecs, effacée par la civilisation déjà corrompue des Perses [1].

16. *Étude sur Mascaron*, par M. l'abbé Bayle (1857, t. IV, p. 333 à 388).

Cette étude est une des plus complètes qui aient été composées sur la vie, sur les écrits et sur le caractère de Mascaron. Né à Marseille, en 1634, d'un père avocat au parlement de Provence, et, comme plusieurs orateurs chrétiens célèbres de nos jours, destiné à suivre la carrière du barreau, Mascaron abandonna cette direction pour la chaire évangélique. On connaît ses succès rapides, d'abord en province, puis à la cour, où il prêcha l'Avent de 1666, après avoir prononcé l'éloge d'Anne d'Autriche, qui fit à Mascaron une si grande renommée, malgré l'abus habituel de citations de textes sacrés et profanes qu'on a reproché avec raison aux discours de ce grand orateur, et qu'il sut éviter plus tard, surtout dans ses prédications de l'Avent et du Carême. M. l'abbé Bayle a rassemblé avec goût et savoir les principaux témoignages contemporains, et en première ligne celui de Mme de Sévigné, propres à

[1] M. Hubaud, qui était le membre le plus ancien et l'un des plus laborieux de l'Académie de Marseille, est mort depuis peu d'années.

Digitized by Google

faire bien apprécier la haute opinion que se formaient la cour et le grand monde du talent de Mascaron. Il parle de ses illustres pénitentes, et entre autres de Mme Deshoulières et de Madeleine Scudéry; il donne l'analyse de plusieurs de ses plus éloquentes oraisons funèbres, et compare son talent à celui de Fléchier, de Bourdaloue et des autres illustres orateurs ses contemporains. A la suite de cette biographie, on lit avec intérêt une lettre, qui paraît être inédite, adressée par Bourdaloue, le 4 août 1696, à l'assemblée des prêtres de la congrégation de l'Oratoire, où il était entré tout jeune et qu'il appelait sa mère, ainsi qu'un extrait de son testament par lequel il institua pour ses héritiers universels, après l'exécution de certains legs particuliers, les pauvres des principaux hôpitaux de la ville d'Agen, dont il était évêque.

17. Discours d'ouverture, par M. Clapier, président : *Plan d'études pour une académie provençale* (1858, t. V, p. 7 à 20).

L'auteur passe en revue les différents sujets d'études historiques qui lui paraissent propres à fixer l'attention des membres d'une société littéraire. Tous ceux qu'il indique sont, en effet, dignes d'esprits sérieux, et l'on ne saurait trop préconiser, avec M. Clapier, l'avantage et le mérite des études historiques concentrées sur les questions de l'histoire locale. Peut-être n'a-t-il pas assez indiqué les ressources que ces études trouveraient dans les nombreux documents inédits des archives départementales et municipales, dont le classement, qui s'opère depuis plusieurs années sur tous les points de la France, en rend de plus en plus les trésors accessibles aux travailleurs. M. Clapier retrace un tableau de l'histoire de la Provence au point de vue des recherches les plus intéressantes à poursuivre. Il rappelle plusieurs mémoires communiqués à l'Académie de Marseille et qui ne paraissent pas avoir été publiés, ou du moins l'auraient été anciennement. Tels sont : une notice sur le cardinal de Bernis; des recherches sur Joinville et son époque; un travail sur les anciennes monnaies de Marseille; une étude des lois pénales de la législation musulmane; des documents sur l'établissement des galères à Marseille, considérées comme institution maritime et comme instrument de répression; des recherches sur les derniers vestiges de l'esclavage à Marseille, et notamment sur l'hôpital Saint-Esprit, etc.

18. Discours de réception de M. l'abbé Dassy, directeur de l'ins-

Digitized by Google

titution des sourds-muets : *Études sur les monuments de l'art chrétien primitif* (1858, t. V, p. 21-36).

Ces monuments sont surtout ceux de Marseille : tombeaux et autels[1] paraissant remonter jusqu'au VIe ou VIIe siècle, ainsi que la célèbre inscription grecque d'Autun, découverte en 1839, dont l'interprétation a été l'objet d'une longue controverse en France, en Angleterre et en Italie. M. Dassy montre avec raison que les monuments de l'art chrétien primitif embrassant les six premiers siècles offrent un double intérêt, au point de vue des doctrines et des dogmes de la foi chrétienne dans ses premiers développements, et au point de vue de l'histoire de l'art comme transition entre l'art, le goût, les formes de l'antiquité païenne et les arts chrétiens du moyen âge.

M. Dassy décrit surtout un autel fort ancien en marbre, sculpté sur ses quatre côtés, creusé dans son plan supérieur, disposé pour être porté sur des colonnes, et présentant sur la face antérieure une inscription grecque. Il décrit aussi la crypte de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, et émet le vœu que les principaux monuments des antiquités chrétiennes conservés dans le musée de Marseille soient déposés dans cette crypte, d'où ils ont été en partie extraits.

19. Discours de réception de M. Bory : *De l'étude de la langue française à Marseille avant la fondation de l'Académie de cette ville* (1858, t. V, p. 177 à 200).

Plusieurs causes politiques paraissent avoir rendu longtemps la langue française très-peu sympathique aux Marseillais : la lutte que Marseille soutint contre Charles d'Anjou, comte de Provence; le pouvoir que ce prince s'attribua, les impôts qu'il établit, et que M. Bory caractérise peut-être bien sévèrement en disant que la ruine totale des libertés, du commerce et de la littérature des Marseillais au moyen âge fut l'œuvre du frère de saint Louis; la conquête du royaume de Naples continuée par Charles VIII et Louis XII, toujours au prix de sacrifices considérables imposés à la ville de Marseille; l'entrée de Louis XIV en conquérant dans Marseille; l'abolition des anciens priviléges de cette ville: telles paraissent être à M. Bory les principales causes qui ont amené et entretenu pendant plusieurs siècles

[1] L'impression de ce discours est un peu négligée. Ainsi, p. 18, on a écrit Duvergier de *Hourane* pour Haurane, et le P. *Liratry* pour Gratry.

Digitized by Google

dans la population marseillaise l'antipathie et presque de la haine pour le nom français et pour la langue française.

Jusqu'au règne de François Ier, on ne retrouve à Marseille aucune trace de la langue française. Telle est du moins l'assertion de M. Bory, qui me semble sujette à objections. Le plus ancien document écrit en français qu'on connaisse en cette ville serait une relation inédite du siége qu'elle soutint en 1524 contre les bandes espagnoles, italiennes et allemandes, conduites sous ses murs par le connétable Charles de Bourbon; et encore ce document historique, resté inédit, composé à la sollicitation des trois consuls, payé avec les deniers communaux, avait été composé par un étranger, Jehan Thiery, surnommé l'Étoile, car on eût vainement cherché alors à Marseille «un homme capable de coudre l'une à l'autre des phrases «en français. La seule langue alors en usage était la langue pro«vençale. Dans les actes judiciaires, administratifs et notariés, on «était censé écrire en latin; mais ce n'était le plus souvent à Mar«seille, comme dans le reste de l'ancien comté, qu'un amalgame «bizarre de radicaux provençaux auxquels on adaptait grossière«ment une désinence latine. C'est ce qui explique l'immense popu«larité dont jouirent, dès leur apparition, les *Macaronées* d'An«toine d'Arène (*A. de Arenâ*), dont il y a eu tant d'éditions au «XVIe siècle. Le jargon macaronique, loin d'être une débauche d'es«prit, faisait réellement partie de la langue écrite et presque offi«cielle.»

Peut-être ces assertions sont-elles bien absolues, et il est difficile de croire que sous René d'Anjou lui-même il n'y ait pas eu quelques écrits publiés ou rédigés en français. M. Bory expose d'une façon intéressante les essais tentés plusieurs fois pendant le XVIe siècle pour introduire l'usage de la langue française dans l'administration et la société de Marseille. Il rappelle l'influence qu'eut pour ce résultat l'ordonnance rendue en 1539 par François Ier, à Villers-Coterets, prescrivant (art. 111) que les arrêts, sentences, actes, contrats, seraient «rédigés, prononcés et délivrés en langage maternel, et «non autrement.» Toutefois les progrès furent si lents, que vingt-cinq ans plus tard on ne put trouver à Marseille un seul rimeur pour célébrer en français la bienvenue à Charles IX et à sa cour. Ce fut peut-être en souvenir de cette circonstance que le même prince octroya en 1571 des lettres patentes autorisant l'établissement à Marseille d'un collége privilégié, semblable à ceux de Paris. Peu après,

Digitized by Google

en 1577, parut le premier livre écrit en français par un Marseillais, le *Conseiller de la mer*, de Fr. Maissony, avocat, mais dont la phraséologie barbare et obscure laisse penser qu'à la fin du XVIe siècle le barreau marseillais plaidait encore en provençal. Parmi les institutions qui favorisèrent l'adoption de la langue française à Marseille, on peut ajouter la cour de justice, qui y fut établie pendant la Ligue, présidée par Guillaume du Vair, qui réunissait périodiquement une sorte d'académie à sa maison de campagne de la Floride, dont Peyresc était un des habitués. M. Bory énumère quelques-uns des principaux ouvrages publiés en français à Marseille jusqu'au commencement du XVIIIe siècle.

L'Académie de Marseille, créée en 1726, dirigea de bonne heure ses efforts contre cette résistance et vers cette transformation qu'elle ne réussit à atteindre qu'avec peine et après une longue persévérance. Les membres avaient pris entre eux l'engagement de ne rien publier en provençal et même de s'abstenir d'écrire en langue vulgaire. Cette proscription pour ce qu'on croyait, dans d'autres classes de la société, être du patriotisme provençal, était peut-être un peu sévère. Il est presque heureux aujourd'hui pour l'histoire des vicissitudes des dialectes de la France méridionale que cette mesure, utile surtout au point de vue politique, n'ait pas eu une trop rigoureuse exécution.

20. Discours d'ouverture, par M. Morren : *Des doctrines et des méthodes scientifiques envisagées au point de vue de leur origine, de leurs relations avec la marche progressive de l'esprit humain* (1859, t. V, p. 201-224).

Le savant doyen de la Faculté des sciences de Marseille était parfaitement en mesure de présenter ce vaste sujet sous des aspects neufs et intéressants. Il montre, en effet, comment et pourquoi les différentes branches des sciences positives ou des sciences d'observation n'ont point pris naissance en même temps et ne se sont pas développées de la même façon chez les différents peuples de l'antiquité; il indique comment, à défaut de méthode sûre et d'expériences indispensables, la physique, entre autres, est une des branches scientifiques qui soit née le plus tardivement, avec la certitude que lui assure la science moderne. Pourquoi les Grecs, qui, dans les lettres et les arts, ont transmis à la postérité tant de merveilleux produits, ont-ils été si loin d'atteindre dans les sciences cette per-

Digitized by Google

fection qui semble presque partout l'apanage du génie grec? C'est surtout, selon M. Morren, à défaut d'observation, d'expérience et de méditations suffisantes. Les écoles grecques se contentaient de l'autorité de ses illustres chefs, aveuglément adoptée et transmise, et ne laissaient point un cours assez libre à la pensée et aux efforts individuels. Peut-être M. Morren ne rend-il pas ici assez de justice à l'immense et durable influence exercée par la pénétration et l'originalité des vues d'Aristote, qui, dans les sciences d'observation, méritait presque autant que dans les études philosophiques l'autorité de la parole du maître. Si cette confiance aveugle fut plus tard un obstacle aux progrès de l'observation originale, elle dut être longtemps un guide des plus sûrs dans la même voie. L'école d'Alexandrie, plus vivement dirigée vers les sciences utiles, les mathématiques, l'astronomie, la médecine, l'anatomie, la géographie, fut bientôt entravée par l'amour des sophismes, des commentaires et des discussions. Traversant le moyen âge, dont il reconnaît les efforts scientifiques dans Roger Bacon, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, M. Morren aborde le XVIIe siècle, constate les admirables résultats obtenus par l'expérience, l'observation et la méditation individuelle, combinées, des grands génies Bacon, Galilée, Descartes et Newton. On lit avec un vrai plaisir ce discours aussi bien pensé que bien écrit.

21. Discours de réception de M. l'abbé L. Gras. — Réponse de M. Morren (1859, t. II, p. 225-236).

Selon le récipiendaire, trois choses concourent à la perfection littéraire de l'homme : les livres, la réflexion et l'expérience. Le développement de cette idée était peu susceptible d'aperçus nouveaux, et l'on doit se contenter de trouver dans ce discours une exposition juste, claire et élégante. Aussi le président de la Société, en approuvant les idées de M. l'abbé Gras, s'est-il borné à ajouter que « c'était une bonne fortune pour l'Académie quand, en ouvrant « ses rangs, elle voit entrer dans son sein un esprit d'élite et un « noble cœur. »

22. Discours de réception de M. Jules Itier : *De la civilisation en Chine et de son avenir.* — Réponse de M. Morren (1859, t. V, p. 237-266).

M. Itier a passé plusieurs années en Chine, de 1843 à 1846;

Digitized by Google

il en a rapporté de nombreux objets d'art, des produits d'industrie variés, des échantillons d'histoire naturelle intéressants, dont il a enrichi nos musées. Le *Journal de son Voyage en Chine*, publié en 1848 en trois volumes in-8°, peu de temps après son retour, renferme un très-grand nombre d'observations neuves et originales. L'auteur était donc parfaitement en mesure de reconnaître dans l'état actuel de cette nation et dans l'histoire de son passé les causes de son infériorité actuelle en tant de points, comparativement à son ancienne supériorité sur beaucoup d'autres. Quels obstacles ont retardé le développement social des Chinois, qui, ayant pris naissance aux premiers âges du monde sur les lieux mêmes où il a grandi, s'est avancé parallèlement au développement social des autres peuples, sans mélange, sans contact, sans emprunt, a tout inventé, et, quoique avec quatre ou cinq mille ans de progrès, constitue cependant un état social évidemment inférieur à la civilisation d'Occident?

Ces obstacles ne sont, suivant M. Itier, ni la constitution physique du pays, qui se prête aux cultures les plus variées et les plus perfectionnées, ni la forme paternelle de son gouvernement, ni les mœurs publiques, qui sont généralement bonnes dans les classes éclairées, et ne sont mauvaises que dans la classe demi-bourgeoise et dans la basse classe du littoral, ni un défaut de perfectibilité résultant de l'infériorité de la race chinoise. Comparé à l'état social de l'Europe au XVIe siècle, celui de la Chine était plus avancé dans beaucoup d'industries, surtout dans celles qui tiennent à l'agriculture, telles que les industries séricicole et cotonnière, ainsi que dans les arts céramiques, dans la papeterie et plusieurs autres branches d'art et d'industrie applicables au bien-être de la vie privée et domestique. Depuis le XVIe siècle, la Chine n'a participé à aucun des progrès dont l'avancement des sciences en Europe a été une des causes les plus influentes sur le changement social des nations.

Parmi les causes diverses qui ont laissé la Chine en dehors de ces progrès, et surtout en dehors de l'action civilisatrice des sciences, M. Itier croit reconnaître une influence dominante dans la langue et dans le système d'écriture chinois, avec ses 42,000 caractères, ses complications, ses embarras inextricables et si rebelles aux efforts de la mémoire et aux combinaisons libres de la pensée ; ce serait, selon lui, un obstacle presque insurmontable aux libres et faciles développements des théories scientifiques. Vainement les lettrés qui

Digitized by Google

ont le monopole de la fabrication et de la combinaison des mots semblent-ils exercer dans la sphère supérieure de la société chinoise une influence aristocratique, influence qui semblerait devoir s'étendre jusqu'à l'avancement des sciences; ils y restent au contraire presque entièrement étrangers. Tout le monde sait lire et écrire en Chine, mais la plupart ne connaissent pas au delà de quelques centaines de mots, et un grand nombre se bornent à savoir les caractères concernant la profession qu'ils exercent. M. Itier a constaté avec surprise qu'en parcourant les rues de Canton, son domestique chinois ne pouvait traduire que les enseignes des cordonniers, parce qu'il n'avait appris que le métier de cordonnier. La sphère d'action de chaque publication étant exactement limitée par le sujet qu'elle traite, plus le sujet s'élève, plus la sphère se restreint, et de ce que le système graphique des Chinois mesure si étroitement à chaque classe de la population la portion de lumière que ses yeux sont habitués à supporter, il en doit résulter que, n'éveillant aucune idée de progrès, il constitue forcément une société dans laquelle la pensée ne se renouvelle pas, une société stationnaire. Le même danger, selon M. Itier, eût menacé le civilisation des peuples d'Occident si les Phéniciens n'avaient pas inventé l'alphabet et ne l'avaient substitué à la langue hiéroglyphique des Égyptiens, langue éternellement condamnée aussi à un état stationnaire en dehors des voies nouvelles ouvertes aux progrès de l'humanité par cette invention même de l'alphabet. Une langue alphabétique serait, aux yeux de l'auteur, l'unique moyen d'avancer pour la civilisation chinoise. Mais cette innovation devrait trouver une résistance insurmontable de la part des lettrés, dont l'existence et la haute portée sociale sont uniquement dues aux études les plus arides et les plus stériles. Cependant des contacts plus nombreux, plus libres, plus pacifiques entre la Chine et l'Europe, de la propagation des langues européennes en Chine, devra résulter peu à peu pour ces contrées, avec la nécessité de profiter des applications des grandes découvertes scientifiques modernes, le besoin d'en apprécier, d'en étudier les sources et les théories. Le mélange d'autres peuples asiatiques de races différentes, que les guerres intestines favorisent de plus en plus en Chine, n'exerceront peut-être pas moins d'influence sur l'état stationnaire de la Chine, de même que les invasions germaniques ont agi, pour des causes diverses, en Occident, sur l'antique civilisation gréco-romaine. Quelle que soit la réalité des vues de M. Itier,

Digitized by Google

ces vues sont exposées avec une conviction et une connaissance du sujet qui doit en rendre l'examen utile et sérieux.

23. *Dissertation sur l'origine de la chevalerie et l'étymologie de ce nom*, par M. Henri Guys (1865, t. V, p. 267 à 281).

La chevalerie a-t-elle été empruntée, pendant les XIe et XIIe siècles, par l'Europe chrétienne, aux peuples plus éclairés de l'Orient, principalement aux Arabes, ainsi que prétendaient le démontrer MM. de Hammer et Fauriel? Est-elle plutôt d'une origine germanique, comme le soutenait Sainte-Palaye? Tels sont les deux systèmes le plus généralement défendus. M. Guys adopte entièrement le premier, et ne reconnaît que l'influence orientale résultant des invasions musulmanes dans notre Europe occidentale et de nos croisades en Orient. Il recherche dans l'emploi de certains mots usités dans les tournois, dans les récits de romans de chevalerie et dans certains usages arabes les preuves de cette origine, qui a pour elle, en effet, les plus grandes probabilités[1].

24 à 33. Plusieurs autres discours de MM. l'abbé Aoust, Morren, Lucy, L. Méry, L. Blancard, de Surian, Gassend, Dassy, Tempier, Autran et Clot Bey, s'éloignent trop des travaux habituels du Comité, soit par leur caractère exclusivement scientifique, artistique ou biographique, soit par les généralités un peu vagues des sujets traités; mais il y en a deux qui paraissent surtout susceptibles d'analyse. Ce sont les discours de Mgr Cruice et de M. Laforest.

34. Discours de réception de Mgr Cruice, évêque de Marseille, sur l'*Accord de la science et de la religion* (1862, t. V, p. 417 à 434).

M. l'abbé Cruice dirigea longtemps à Paris l'école des hautes études ecclésiastiques de l'établissement des Carmes, avec un savoir et une modération que les membres les plus sévères et les plus impartiaux de l'Université se sont plu à reconnaître. Il a exposé dans ce discours les doctrines et les convictions qu'il mettait en pratique

[1] La plupart des exemples et arguments présentés dans cette notice sont empruntés à l'ouvrage de M. de Beaumont (*Recherches sur l'origine du blason*), savant cité par M. Guys et dont l'opinion est que la chevalerie, les tournois, le blason d'Occident venaient des Arabes et des Persans.

Digitized by Google

et qui étaient une des bases de son enseignement, au double profit de la religion et des sciences. La religion, en effet, n'est point contraire à l'étude des sciences; elle ne peut qu'en profiter et en faire profiter la société. De leur côté, les sciences doivent trouver dans la religion des secours et des lumières, loin de chercher à lui être hostiles. Devenu évêque de Marseille, Mgr Cruice a été trop tôt arrêté dans sa nouvelle carrière, où son savoir, son dévouement, sa modération lui avaient mérité une estime générale, par une cruelle maladie dont l'issue a été fatale.

35. Discours d'ouverture par M. A. Laforest : *Origine et histoire de l'Académie de Marseille* (1864, t. V, p. 487 à 516).

Ce discours, qui termine le second des deux volumes dont j'ai donné l'analyse, présente de courtes réflexions sur les origines de l'Académie de Marseille, ses usages, ses priviléges, les services qu'elle a rendus, les créations qu'on lui doit, les vicissitudes qu'elle a subies. C'est une analyse du grand ouvrage publié en trois volumes (1826 à 1843) par M. Lautard sur le même sujet et que j'ai déjà indiqué. Je me bornerai à en citer quelques traits des moins connus de cette histoire. Fondée en 1726, peu après l'épouvantable peste de Marseille, composée d'abord de vingt membres, puis de trente en 1766, l'Académie de Marseille devait envoyer tous les ans à l'Académie française, pour la fête de saint Louis, «*un ouvrage utile et honnête.*»

Entre autres règlements de confraternité bienveillante, on lit dans ses statuts :

«Art. 21. Les académiciens ne pourront écrire les uns contre «les autres sous peine d'exclusion.»

«Art. 22. S'il survient quelque procès entre les académiciens, «ceux entre lesquels ils surviendront seront priés de se choisir des «arbitres dans la compagnie.»

En 1766, une disposition qui excluait les membres des corporations religieuses fut abrogée, mais l'admission des personnes professant la religion réformée fut unanimement repoussée, excepté pour les étrangers associés.

Dès les premiers temps de sa fondation, la Société put disposer d'une rente de 600 francs, don du maréchal de Villars et de sa famille, et affectée, par moitié, à chacun des deux prix décernés, l'un pour les sciences, l'autre pour les belles-lettres. Un autre legs

Digitized by Google

fait à ses confrères par le duc de Villars, fils du maréchal, fut converti en une rente de 1,200 francs, payée par la ville à la compagnie.

En 1773, l'Académie transforma son concierge en suisse, et le cardinal de Bernis, devenu à son tour protecteur de la compagnie après la mort du duc de Villars, fit les frais nécessaires pour opérer cette transformation en donnant un habillement complet avec sa livrée; il y joignit son portrait.

L'Académie de Marseille eut moins à se louer de l'Académie française, dont elle était et aimait à se dire fille, et qui lui tint cependant rigueur pour toutes les subventions qu'elle sollicita de sa générosité maternelle. Cette Académie lui fit un affront plus grand encore, en refusant la lecture d'un des discours « utiles et honnêtes » envoyés chaque année comme hommage à son suprême tribunal, puis en repoussant la prétention qu'élevaient les académiciens marseillais de prendre place dans ses rangs, soit aux séances particulières, soit aux séances publiques. En 1771, cette précieuse prérogative fut rétablie, grâce à l'intervention de M. Guys, mais pour lui personnellement.

L'historien de l'Académie de Marseille se plaint aussi du peu de sympathie qu'elle a toujours trouvé auprès des autorités de cette ville pour obtenir un local convenable, destiné à ses réunions. Les échevins, qui avaient consenti à donner la salle de l'hôtel de ville pour les séances publiques, n'y consentirent qu'à la condition de se placer eux-mêmes au bout de la table et sans chaperon sur leur robe, c'est-à-dire en petite tenue. De son côté, l'Académie décida que dorénavant le président ferait son discours d'ouverture le chapeau sur la tête.

Plus tard, le gouvernement mit à la disposition de l'Académie un local dans l'arsenal maritime, dont elle fut bientôt éloignée pour être placée provisoirement au collége de Béthune. Enfin elle obtint, en 1781, le jour où l'on apprenait à Marseille la naissance du dauphin, le droit de se réunir dans l'établissement affecté à l'Observatoire, local qu'elle occupa bien peu de temps.

A ces petits détails de vie intérieure et pour ainsi dire domestique on peut en ajouter quelques autres d'un ordre plus élevé. L'un des plus dignes d'être conservés est celui que j'ai déjà rappelé précédemment, que c'est surtout à l'Académie qu'est due la transformation du langage à Marseille, la substitution du français au

Digitized by Google

provençal. Nous avons vu dans le mémoire de M. Bory les causes et les difficultés de cette transformation.

L'énumération des sujets de prix proposés pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle montre une plus grande variété et une plus véritable importance pour la section des sciences que pour la section des lettres. Toutefois dans celle-ci on peut indiquer :

Pour les prix de poésie : la Fondation de Marseille; — la Traduction du livre de la Pharsale où est décrit le siége de Marseille par Jules César; — les Troubadours; — la Réunion de la Provence à la Couronne.

Parmi les prix d'éloquence, on remarque les éloges de Racine, de La Fontaine, de Mme de Sévigné, du maréchal de Villars, de Louis de Vendôme, gouverneur de Provence, de Duvair, de Gassendi, de Peiresc, de Massillon. L'Éloge du capitaine Cook par Lemontey fut couronné en 1789.

Après la Révolution, un autre prix fut fondé par M. Félix de Beaujour, ancien consul de France aux États-Unis et député des Bouches-du-Rhône. Ce prix quinquennal, fondé en 1832, devait être accordé au meilleur mémoire sur le commerce de Marseille.

L'Académie, alors qu'elle avait été passagèrement convertie en lycée en 1790, fonda une exhibition périodique de tableaux et d'autres objets d'art, qui se continue encore aujourd'hui. Cette Société paraît avoir beaucoup contribué à l'établissement et à l'organisation de la bibliothèque municipale, du musée de peinture, du jardin botanique et du musée d'histoire naturelle.

Ainsi qu'on peut le voir par ces analyses, que je me suis efforcé de rendre aussi complètes que possible, l'Académie de Marseille, pendant les dix dernières années de sa vie, après un siècle et demi d'existence, a bien mérité des études sérieuses. Elle n'a pas, il est vrai, comme plusieurs autres Sociétés savantes des départements, publié des recherches historiques et archéologiques sur le pays où elle est établie; elle s'est plus habituellement bornée au développement des questions générales qu'on appelait autrefois *questions académiques*, et qui ont été presque universellement et à bon droit remplacées, dans les associations savantes, par des choix de sujets plus précis, plus variés, plus nombreux, plus propres à éclaircir les obscurités et les incertitudes de l'histoire et des antiquités nationales, questions plus véritablement historiques que les Sociétés locales ont le droit et presque le devoir de traiter et d'éclairer. Mais elle n'en a

Digitized by Google

pas moins publié un grand nombre de mémoires qui manifestent le savoir varié et l'activité intellectuelle de ses membres au milieu des préoccupations de la vie commerciale et industrielle.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Années 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

Quoique les principaux travaux de la Société des antiquaires de Picardie et les écrits les plus importants de ses membres soient insérés dans les volumes de *Mémoires* dont les comptes rendus ont déjà été présentés au Comité historique et publiés dans plusieurs cahiers de la *Revue des Sociétés savantes*, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble des *Bulletins* de cette Société publiés périodiquement pendant ces dernières années. On y voit, en effet, le tableau le plus complet de la vie intérieure d'une des plus actives, des plus laborieuses Sociétés départementales; on y suit avec intérêt la progression de ses efforts pour découvrir, conserver, décrire les documents historiques et généalogiques de toute sorte, les monuments archéologiques de toutes les époques, propres à éclairer dans son ensemble, dans les détails les plus intimes, aussi bien que dans ses relations avec l'histoire générale, le passé de l'une de nos grandes provinces. On y peut constater ses nombreux rapports de confraternité avec les plus importantes Sociétés de France et d'Europe. Il n'est pas jusqu'au tableau des petites discussions dont les procès-verbaux des séances sont quelquefois animés qui ne fasse mieux comprendre et apprécier, avec une bienveillante estime, les difficultés dont ces œuvres utiles sont entourées.

Plus qu'aucune autre des associations historiques de France, celle de Picardie a réussi dans l'accomplissement des vues qu'elle a embrassées comme aide, accessoire et complément de ses publications fondamentales. Son exposition archéologique de 1860 a été des plus remarquables parmi celles qu'ont réalisées d'autres Sociétés analogues. Il serait superflu de rappeler ses infatigables efforts, récompensés par les plus éclatants succès, pour fonder son

Digitized by Google

musée historique et archéologique, le musée Napoléon, que la plupart des plus grandes villes de France doivent envier à la ville d'Amiens. On assiste, en lisant cette collection de bulletins, aux difficultés de toutes sortes qu'a su vaincre la Société des antiquaires de Picardie pour obtenir ce magnifique résultat; si l'on a pu voir, avec quelque suprise d'abord, appliqué pour la première fois et à deux reprises différentes à une œuvre archéologique le système des grandes loteries publiques, le succès a justifié ce qu'il pouvait y avoir d'un peu hardi et d'inusité dans cette voie, dans cet appel à la confiance publique. En effet, depuis plusieurs années déjà ce musée est inauguré; il s'enrichit chaque jour, et la première pierre, qui en avait été posée en 1855, n'aura pas attendu plus de dix ans et peut-être indéfiniment la seconde, comme un autre monument qui devrait être le premier consacré en France, dans sa capitale, à l'étude des sciences et des lettres.

L'érection des statues de Du Cange et de Pierre l'Hermite a été aussi une œuvre de patriotisme dont la Société de Picardie a le droit de s'enorgueillir. Des succès moins connus, et qui ne sont pas moins dignes d'estime et de publicité, sont les actes de généreuses donations à l'aide desquelles plusieurs membres de cette Société, ou leurs familles, ont contribué au succès de ses travaux. On aime à lire et à citer les témoignages de cette générosité dont le nombre est déjà considérable. Sans parler, en effet, d'une multitude de dons faits au musée Napoléon ou aux archives de la Société des antiquaires de Picardie, et qui sont constatés dans chacun des cahiers de ses Bulletins, on ne peut voir sans un profond sentiment de sympathie pour les familles dont elles émanent, et pour l'association savante qui en a été l'objet, six fondations ou legs particuliers destinés, pour la plupart, à des concours périodiques, et dont l'importance représente une valeur de près de cent mille francs. Leur donner par la voie du Comité historique une nouvelle publicité, c'est un acte de justice, et peut-être pour d'autres Sociétés semblables une source de louable émulation.

La plus ancienne de ces fondations est celle de M. Le Prince, qui dès l'année 1851 avait légué par testament à la Société une comme de 10,000 francs, «pour lui témoigner sa reconnaissance de l'honneur qu'elle lui avait fait de l'admettre comme sociétaire-fondateur et de le nommer conservateur à vie de son musée d'archéologie.» A la mort de M. Le Prince, en juillet 1855, la Société

Digitized by Google

de Picardie est entrée en possession de ce legs, ainsi que d'une collection de bronzes antiques rassemblés par M. Le Prince, d'une pendule, de vases et de flambeaux, œuvres de la main de son frère, et qu'il désirait être placés dans la salle des séances de la Société. Suivant les intentions du donateur, le legs de 10,000 francs a formé la base d'un prix annuel de 500 francs, destiné alternativement chaque année au meilleur ouvrage imprimé sur une question d'histoire ou d'archéologie concernant la province de Picardie et dont le sujet est fixé par la Société. Ces prix ont été depuis dix ans décernés plusieurs fois à de bons mémoires et ont excité l'émulation de nombreux concurrents. Il est presque surabondant d'ajouter que la Société reconnaissante a décidé que le buste de M. Le Prince serait placé dans le Musée archéologique.

Un autre prix de la même valeur a été fondé postérieurement, au nom d'un autre membre de la Société, M. Ledieu. Celui-ci étant mort en 1842 sans avoir réalisé par écrit les intentions qu'il avait manifestées à sa veuve, et celle-ci l'ayant suivi en 1861, leur fils, ancien président du tribunal de commerce, s'est fait un devoir de se conformer aux intentions de ses parents, et d'une façon tellement touchante, qu'on en lira avec intérêt les détails.

M. Ledieu fils écrivit à M. Ch. Dufour, président de la Société, le 15 octobre 1861[1] : « Voici comment ma mère s'est exprimée verbalement en me communiquant son intention dernière au sujet de la Société des antiquaires; je pense reproduire ici exactement sa pensée. C'est une rédaction que j'ai faite presque sous sa dictée. « Connaissant, dit-elle, le vif intérêt que M. Ledieu, mon mari, « portait à l'institution et au développement de la Société des anti- « quaires de Picardie, et éprouvant pour elle et pour mon pays les « mêmes sympathies, je donne et lègue à ladite Société une somme « de dix mille francs..... Les intérêts ou arrérages serviront à la « fondation d'une médaille qui sera décernée annuellement, au nom « de mon mari, à l'auteur de la meilleure production de l'une des « œuvres mises au concours par la Société. »

Ce prix de 500 francs est généralement décerné par la Société au meilleur mémoire manuscrit, sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie laissé au choix des concurrents. Comme la fondation de M. Le Prince, ce concours a produit déjà d'heureux résultats. Un

[1] *Bulletin*, 1861, p. 430 et 434.

Digitized by Google

sculpteur habile, membre de la même Société, M. Forceville, a exprimé l'intention de faire gratuitement le buste de M. Ledieu[1].

En 1863, une autre donation de la propriété d'une somme de 10,000 francs a été faite à la Société par M. Aristide Barni et sa sœur, au profit du Musée Napoléon[2].

C'est à des conditions un peu différentes que M. et Mme Peigné-Delacourt[3] ont généreusement assuré à la Société la jouissance, après leur mort, d'une somme de 40,000 francs. Cette donation importante a le double but d'aider à la rédaction et à la publication de suites au glossaire de Du Cange et d'encourager les recherches sur la topographie archéologique de la Picardie.

Deux autres donations moins considérables, dont le but était plus limité, ont été faites plus anciennement et ont déjà produit d'utiles résultats. M. Thelu avait fondé un prix de 1,000 francs pour la meilleure histoire de la ville de Doullens. Ce prix a été remporté, en 1863, par M. l'abbé Delgove, curé de la paroisse de Long.

Feu M. Thuillier, président de section au Conseil d'État, avait aussi fondé un prix consistant en une médaille d'or de 300 francs, destinée à l'auteur de la meilleure statistique historique et archéologique du canton d'Oisemont.

De si honorables encouragements, qui rappellent dans une moindre proportion, mais avec non moins de mérite de la part des généreux donateurs, les grands prix Montyon et autres décernés par plusieurs des classes de l'Institut, ne sont ni les seuls ni les derniers dont puissent se flatter la Société des antiquaires de Picardie et son Musée archéologique. D'autres donations, parmi lesquelles il est juste de signaler en première ligne celle de la collection d'antiquités gauloises et gallo-romaines formée avec tant de zèle et léguée en 1857 par M. Houbigant au Comité archéologique de Beauvais[4], se rattachent à la Société des antiquaires de Picardie, dont ce Comité et plusieurs autres des départements de l'Oise et de l'Aisne sont des démembrements, unis entre eux par une sorte de confraternité qui ne nuit point à l'indépendance de chacun.

Après avoir rappelé quelques-uns des principaux traits de la vie pour ainsi dire de famille de la Société des antiquaires de Picardie,

[1] *Bulletin*, 1861, p. 436.
[2] *Ibid.* 1863, p. 198 et 244.
[3] *Ibid.* 1865, p. 115.
[4] *Ibid.* 1863, p. 214.

Digitized by Google

il conviendrait de signaler ceux de ses travaux historiques que fait connaître la collection de ses *Bulletins*, de 1859 à 1866, et qui ne se trouvent point déjà dans les *Mémoires* précédemment analysés. Leur nombre n'en est pas très-considérable, par cette première raison que les discours de réception des nouveaux membres, avec les réponses des présidents successifs de la Société, sans parler des fréquentes communications, rapports et notices nécrologiques du dévoué secrétaire perpétuel, M. Garnier, y tiennent une assez large place, et que le plus souvent et nécessairement ces discours ont un caractère de généralité qui ajoute peu d'enseignements nouveaux aux études historiques. En second lieu, la plus grande partie des communications les plus intéressantes concernent l'archéologie, émanent de la Commission dite *des Recherches*, et présentent d'ordinaire le récit d'excursions, de fouilles, l'analyse de découvertes et la description d'objets destinés au musée Napoléon, dont le caractère ne les rattache pas suffisamment à la spécialité des travaux du Comité. Néanmoins, on en peut signaler quelques-uns comme ayant plus particulièrement le caractère historique et comme n'ayant point déjà été le sujet de travaux insérés dans la collection des mémoires.

Année 1859, p. 42. M. Dusevel fait connaître le testament d'un maieur de la ville d'Amiens, au xve siècle, Pierre Clabault, qui contient quelques détails pour l'histoire de l'art et du costume à cette époque.

P. 47. Il est fait mention pour la première fois d'un travail étendu que M. Decagny, curé d'Ennemain, avait entrepris dans le but de reconstituer un pouillé général de l'ancien diocèse d'Amiens, en y comprenant, dans son démembrement, le diocèse de Noyon. Il en proposait la publication sous les auspices de la Société. Ce travail, dont il a été plusieurs fois question subséquemment, ne paraît pas avoir obtenu complétement les suffrages de la Société, malgré son étendue. On a paru craindre qu'il ne présentât trop de renseignements empruntés à des sources modernes, et principalement au xviie siècle, auxquelles des pouillés authentiques à dates certaines et plus anciennes seraient préférables. C'est ce dernier caractère, plus réellement historique, qu'un autre membre de la Société, M. Demarsy, semble avoir donné à des études à peu près analogues dont il a été aussi souvent question dans les Bulletins et qui est encore inédit.

P. 48. Le choix des sujets de prix à décerner, par suite de la

Digitized by Google

fondation de M. Le Prince, a beaucoup occupé la Société. On a indiqué : un recueil historique des fiefs situés dans une ou plusieurs des petites provinces composant l'ancienne circonscription de la Picardie ; — une statistique archéologique de la même province ; — la collection la plus complète des chartes inédites qui l'intéressent. — La Société se fixa sur le sujet suivant, proposé par M. de Sainte-Suzanne : Mémoire critique sur les statistiques archéologiques publiées jusqu'à ce jour, suivi d'un programme de statistique archéologique historique, concernant spécialement la province de Picardie.

Le concours analogue fondé par le Comité historique du ministère de l'instruction publique a donné une direction et un caractère différents à ce sujet de prix. Cette même année, la Société avait à juger le concours du même prix, dont le sujet était l'histoire d'une ou plusieurs des maisons de Templiers qui ont existé en Picardie. Un mémoire sur la commanderie de Puisieux-sous-Laon avait été envoyé; le prix ne fut pas adjugé. — Il est juste de rappeler ici que l'un des sujets de prix les plus importants, et dont le but a été le mieux atteint, est le catalogue descriptif des manuscrits relatifs à l'histoire de la Picardie, par M. Cocheris.

P. 50. M. Janvier donna une analyse d'un recueil d'épitaphes des églises de Picardie conservé à la bibliothèque impériale.

P. 65. L'un des mémoires les plus importants du Bulletin de l'année 1859 est celui de M. Boucher de Perthes sur les pierres taillées découvertes dans le diluvium d'Abbeville et d'Amiens. Mais l'objet de ce mémoire et la réponse décisive que l'auteur oppose aux objections qu'on faisait encore alors aux faits que ses découvertes ont tant éclaircis sont plutôt du domaine de l'archéologie, ainsi qu'une étude consciencieuse sur le même sujet par M. Garnier, secrétaire de la Société.

P. 115. M. le docteur Colson a fait connaître un sceau qu'il attribue au roi Pépin le Bref, à raison d'une sculpture gravée au revers et figurant un homme se cramponnant à la mâchoire supérieure d'un lion qu'il a saisi par derrière. La face représente une tête royale avec diadème; l'inscription n'a pu être déchiffrée. M. Colson a cru reconnaître dans ce dessin la représentation d'une des légendes relatives à Pépin, conservée par le moine de Saint-Gall. Mais c'est une interprétation encore fort incertaine.

P. 132. M. Janvier a communiqué une note extraite du registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens et relative au passage

Digitized by Google

par cette ville, en 1427 et 1445, de deux tribus bohémiennes dont l'un des chefs se donnait le titre de «comte de la petite Égypte accompagné de cinq ou six notables hommes dudit pays.»

P. 147. On lit une courte notice biographique de M. Rendu sur le poëte Armand Ravaud, né en 1600 au village de Remi, qui lui avait aussi valu le nom de *Remmius*. Ravaud avait légué, en 1642, 6,000 livres pour la construction d'un nouveau chœur dans l'église de son lieu natal. Ses poésies latines ont été publiées à Paris en 1645.

P. 152. M. de Bailliencourt a lu une étude topographique sur la dernière campagne de César contre les Bellovaques, en l'an 50 avant Jésus-Christ. Cette question, qui a beaucoup passionné les érudits dans ces dernières années, est plutôt du domaine de l'archéologie; car c'est autant par l'étude des vestiges de camps et d'autres traces d'antiquités que par l'étude du récit de César qu'on a essayé de résoudre l'une des incertitudes qu'on rencontre si habituellement dans les Commentaires sur la guerre des Gaules.

Année 1860, p. 194. Une commission nommée pour examiner des pièces concernant le poëte Gresset, dont s'honore la ville d'Amiens, en fait connaître textuellement plusieurs, des années 1760 à 1777. Elles sont relatives à une pension de 2,000 livres sur le *Mercure* accordée à Gresset, ainsi qu'à d'autres hommes de lettres, Piron, Crébillon, l'abbé Barthélemy, Marmontel, Sainte-Foix; à une autre pension de 800 livres sur les fonds de l'agriculture, ainsi qu'à une demande de Gresset ayant pour objet d'obtenir la croix de Saint-Michel, qui lui fut, en effet, accordée.

P. 213. Une partie notable du Bulletin de 1860 est consacrée à l'exposition artistique et archéologique d'Amiens, qui obtint un succès bien mérité, et dont le président, M. Boyer de Sainte-Suzanne, reçut, comme représentant la Société, une médaille d'or décernée par la ville, en reconnaissance des beaux résultats dus à son activité intelligente.

P. 273. Relations, par M. J. Garnier, de plusieurs fouilles faites dans la crypte de l'église de Picquigny; les unes en 1842, les autres en 1860. L'auteur y a constaté l'existence d'un petit nombre de sépultures modernes (XVIIIe siècle), et la mention d'une sépulture beaucoup plus ancienne remontant au XIe siècle.

P. 326. Mémoire étendu de M. de Grattier sur l'emplacement de

Digitized by Google

Noviodunum Suessionum, mémoire dans lequel sont discutées les opinions de M. Peigné-Delacourt publiées dans un volume de Mémoires de la Société, et dont il a été déjà question dans un précédent rapport. Ce mémoire est plutôt archéologique qu'historique.

Année 1861, p. 439. Analyse, par M. Bazot, d'un ouvrage important de M. Tailliar sur l'histoire du régime municipal romain dans le nord de la Gaule.

P. 409. Rapport de M. Ch. Salmon sur l'Histoire des protestants de Picardie, publiée à Amiens par M. Rossier, en 1861. L'auteur du rapport relève avec beaucoup d'énergie des erreurs et des exagérations qu'il indique en grand nombre dans cet ouvrage peu étendu.

Année 1862, p. 3. M. Bouthors, bien connu par ses publications des anciens Coutumiers de Picardie, a retracé avec d'intéressants détails l'histoire de la Société des antiquaires.

P. 24. M. Boyer de Sainte-Suzanne a publié dans le Bulletin la suite d'un mémoire considérable, dont il avait déjà inséré une partie dans le volume des mémoires pour 1861[1], sur les intendants de la généralité d'Amiens. Cette nouvelle étude est consacrée à Lemaistre de Bellejamme, deuxième intendant mort en 1660; elle contient le récit des événements variés et dramatiques dont la Picardie fut le théâtre sous Louis XIII et Richelieu; cet intendant s'efforça de faire triompher le programme du grand ministre, c'est-à-dire l'équité et l'égalité civile.

P. 108. M. Marville a publié un travail très-étendu sur *Noviodunum Suessionum*, sur *Bibrax* et sur une partie de la frontière des Rémois. C'est encore un travail concernant à la fois l'archéologie et la géographie historique si controversée de cette partie de la Gaule septentrionale. L'auteur retrouve, avec doute, *Noviodunum* sur l'emplacement d'un ancien *oppidum* désigné sous le nom de *Plain-Châtel* entre Crécy et Nogent, et dont il donne le plan. L'un de ses arguments est le nom ancien de Nogent, qui, désigné généralement sous le nom de *Novigentum*, figure cependant sous celui de *Noviandum* dans une charte de Philippe Ier et de Manassès, évêque de Soissons.

Années 1863-1864, p. 165. M. Coet a donné un mémoire très-développé sur les siéges et prises de la ville de Roye en 1636 et 1653.

[1] Tome VIII, 2e série.

Digitized by Google

Ce récit, accompagné de pièces justificatives, est d'intérêt local, mais soigneusement rédigé.

P. 188. M. G. Saint-Joanny, avocat de Thiers, avait adressé à la Société un mémoire sur l'importance, pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs à 1790. M. Darsy, dans un rapport sur cet ouvrage, a facilement défendu la théorie de l'auteur, à un certain point de vue seulement, car il n'adopterait pas la proposition faite au ministre de l'intérieur de trier ces actes et de faire un dépôt général de tous ceux qui présenteraient quelque intérêt historique ou généalogique, sans tenir suffisamment compte du respect dû aux affaires secrètes des familles.

P. 251. Rapport de M. Bazot sur un ouvrage de M. Dancoins ayant pour objet la numismatique béthunoise.

P. 261. Description de Sama au IIIe siècle, et identité de ce nom avec celui de *Samarobriga*, par M. l'abbé Messio.

Ce serait pour l'auteur la paroisse de Sains, dont il est curé, et dans le cimetière de laquelle on a découvert quelques antiquités romaines.

P. 265. Rapport sur la vie de saint Front, premier évêque de Périgueux, par M. l'abbé Pergot; dans ce rapport, M. Salmon fait ressortir quelques arguments en faveur de son opinion sur la prédication apostolique de la foi chrétienne dans les Gaules.

P. 353. Actes de naissance et de décès du chanoine Le Scellier de Riencourt (1650-1716).

P. 356. Lettre du citoyen Levrier au citoyen Laurent Traullé, du 14 nivôse an III, à Abbeville, communiquée par M. Demarsy.

Levrier, chargé de trier les titres, de choisir les manuscrits les plus importants des bibliothèques confisquées, expose les difficultés que son zèle rencontre pour la conservation des documents manuscrits et des chartes. On lit avec intérêt le récit des efforts trop souvent impuissants d'un fonctionnaire dévoué à la conservation de trésors historiques alors si généralement dilapidés et détruits sur tant d'autres points des départements.

P. 363. Vie de saint Honoré, évêque d'Amiens, par M. Dupré, d'après un manuscrit des archives de Loir-et-Cher; copie du XVIe siècle d'un texte qui paraît un peu plus ancien.

P. 415 et 448. M. Pouques d'Herbingheim, dans une notice sur *Wissant considéré comme le Portus Itius*, présente les arguments archéologiques et historiques en faveur de cette attribution, l'une des plus

Digitized by Google

vraisemblables et qui trouve, comme on sait, une vive contradiction dans les historiens de Boulogne.

P. 456. *Note sur quelques objets trouvés en mai 1864 dans les tourbières de Dours* ou *Daours* (*Somme*), par M. Garnier. — Ces objets sont romains et consistent surtout en monnaies impériales, depuis l'an 54 jusqu'à l'an 168; en épingles de jais et d'or, en fragments de vases. L'objet le plus intéressant était une *romaine*, d'un type connu, mais d'une parfaite conservation.

P. 461. Sur *les tombeaux de la crypte de l'église de Nesles*, par M. Leroy-Morel. Ce sont des tombeaux du xve et du xvie siècle.

P. 480. *Note sur quelques images imprimées à Amiens*, par M. Demarsy. — Cette note est le complément d'une étude de M. l'abbé Corblet sur les images religieuses et historiques imprimées à Amiens depuis le commencement du xixe siècle, et qui sont de grossières gravures sur bois, colorées au patron.

P. 484. Un rapport de M. Corblet fait connaître diverses antiquités romaines, et particulièrement des fours à potier découverts à Beuvraignes.

P. 489. Un autre rapport de M. Garnier donne la description d'une découverte très-importante d'objets mérovingiens, vases et armures, faite en 1861 à Waben.

Un des travaux historiques les plus recommandables dans le volume du Bulletin pour 1865 est la *Notice sur une inscription du xie siècle provenant de l'abbaye de Corbie*, par M. l'abbé J. Corblet[1]. L'auteur ne s'est pas borné à reproduire cette inscription fidèlement en fac-simile et à l'expliquer avec une complète exactitude. Il a joint à son interprétation des notices courtes, mais précises, sur chacun des personnages qui y sont mentionnés. Voici l'origine et l'objet de cette inscription :

La célèbre abbaye de Corbie, dont les richesses territoriales et les illustrations littéraires ou religieuses tiennent un si haut rang dans l'histoire monastique, n'attachait pas un moindre prix à ses nombreuses reliques des corps saints, objets de la vénération et du concours des fidèles. Vers le commencement de la Révolution, un curé de Saint-Albin de Corbie, M. Leulier, pour soustraire cette portion des trésors de l'abbaye aux profanations, fit transporter les saints ossements à son presbytère et plus tard à l'hospice de Cor-

[1] Page 79 à 94.

Digitized by Google

bie, où il se retira. Ce ne fut qu'en 1820 qu'eut lieu la reconnaissance des reliques et leur translation solennelle à l'église paroissiale de Saint-Pierre de Corbie. On oublia à l'hospice une plaque de plomb avec inscription, qui était jointe sans doute à l'un des sachets des reliques, après avoir été insérée dès le XIe siècle dans la châsse de saint Ratbert, où elle fut reconnue en 1710, alors qu'on remplaça le reliquaire antique, d'argent doré, par une châsse en bois d'ébène, ainsi que le constatent les auteurs du *Gallia christiana*. Retrouvée récemment par M. l'abbé Douillet, curé-doyen de Corbie, cette plaque a été communiquée par lui à M. l'abbé Corblet, qui en a fait le sujet de la notice dont il s'agit.

Au nombre des ossements de corps saints soustraits, en 1793, dans treize sachets, à la dévastation légale de cette abbaye, se trouvaient ceux de Paschase Ratbert, quatorzième abbé de Corbie, fort illustre durant la première moitié du VIIIe siècle. C'est à ce saint personnage que se rapporte l'inscription sur plaque de plomb constatant une première translation de son corps faite le 4 des ides de juillet de l'an 1058, sous le règne de Henri Ier, par les soins de Guy ou Wido, évêque d'Amiens, qui avait pris possession de son siége cette même année, alors que Foulques, abbé de Corbie, était *procurator* et *minister* de ce monastère. Comme l'un des écrits de Ratbert les plus connus était son traité de l'Eucharistie, l'inscription rappelle le titre de cet ouvrage, qu'elle qualifie d'admirable.

«Anno ab incarnacione Dni MLVIII, translatum est corpus sti Rat-«berti ed(*us*) Julii, regnante in Galliis rege Henrico. Hujus transla-«cionis auctor fuit Wido, præsul Ambianensium, primo ordinacionis «sue anno; procurator et minister Corbeiensium Fulco abb(*as*). Iste «est Ratbertus Pascasius discipulus et successor sti Adalhardi qui «de sacramentis Dominici corporis libellum edidit mirificum.»

Cette inscription n'est pas moins remarquable par la mention des personnages dont elle conserve les noms que par ses caractères épigraphiques; c'est sous ce dernier rapport, par la forme et par de nombreuses abréviations et inclusions des lettres, un petit monument très-authentique, digne d'être comparé aux belles inscriptions sur marbre de l'abbaye de Moissac et à quelques autres inscriptions, assez rares d'ailleurs, du XIe et du XIIe siècle.

Paschase Ratbert avait ordonné par humilité que son corps fût déposé, non pas dans la grande église Saint-Pierre de Corbie, à côté de ses prédécesseurs, mais dans l'église Saint-Jean, lieu de sé-

Digitized by Google

pulture des serviteurs de l'abbaye. Des guérisons miraculeuses s'opérèrent sur son tombeau. Le pape chargea Guy, évêque d'Amiens, de procéder à l'exhumation du corps et de le déposer dans l'église Saint-Pierre, dans une châsse qui attirerait la vénération des fidèles. La date de cette translation, constatée par la plaque de plomb, a été le sujet d'un désaccord entre la plupart des historiens ecclésiastiques, qui varient de 1058, date véritable, à 1073.

M. l'abbé Corblet donne des notices biographiques très-complètes sur saint Paschase Ratbert, quatorzième abbé de Corbie, sur Guy, trente-troisième évêque d'Amiens, et sur Foulques le Grand, trente-deuxième abbé de Corbie, dont les noms figurent dans l'inscription.

Ratbert, né à Soissons ou dans les environs vers la fin du VIIIe siècle, prit, selon l'usage des hommes lettrés de l'époque, le prénom latin de *Paschasius*. Dès son enfance, étant dangereusement malade, il avait été exposé par sa famille, pauvre, dans le monastère de Notre-Dame de Soissons; après sa guérison, les religieuses confièrent son éducation aux moines desservant l'église Saint-Pierre; il y reçut la tonsure; mais, rentré dans la vie séculière, il ne se réfugia que plus tard dans l'abbaye de Corbie, sous la conduite de l'abbé Adhelard. Ses progrès dans les études sacrées et les lettres profanes de l'antiquité y furent rapides, et il devint bientôt un des maîtres les plus habiles de ce foyer d'études, l'un des plus renommés au IXe siècle. Il contribua, avec plusieurs autres religieux, la plupart ses élèves, à la fondation de la nouvelle Corbie (Corwey en Saxe), qui continua à conserver et à mettre en usage les pieuses et doctes traditions de l'abbaye picarde. Député auprès de Louis le Débonnaire, il gagna sa confiance, remplit auprès de lui plusieurs missions délicates, assista à plusieurs assemblées nationales, et ce ne fut qu'en 844 qu'il devint abbé de Corbie, quoique n'étant encore que diacre, titre au-dessus duquel il ne voulut jamais s'élever. Il défendit et fit confirmer au concile de Soissons, en 846, les priviléges accordés à cette abbaye par Louis le Débonnaire et son fils Lothaire. En 851, il se démit de ses fonctions et se retira à l'abbaye de Saint-Riquier, où il se consacra tout entier à la composition d'œuvres d'histoire et de théologie qui l'ont placé au premier rang des écrivains du IXe siècle; il rentra ensuite dans l'abbaye de Corbie, où il mourut en 865. Ses écrits sont variés et nombreux; ils ont été publiés plusieurs fois, et surtout par Sirmond, en 1618, et par l'abbé Migne dans le tome XX de sa Patrologie. On y remarque plusieurs

Digitized by Google

vies de saints et d'abbés ses contemporains, des poésies, des traités dogmatiques, dont les plus importants sont les deux suivants.

Des Commentaires sur l'Évangile selon saint Matthieu, divisés en douze livres et dans lesquels sont réfutées plusieurs hérésies, et spécialement celles de J. Scot Érigène sur la présence réelle, présentent le résumé de ses principales exhortations à la communauté de Corbie.

Son Traité du Sacrement de l'Autel, qu'il dédia à Charles le Chauve, et dont l'original est conservé à la bibliothèque du Vatican, est la plus célèbre de ses œuvres, celle qui donna lieu, du vivant de l'auteur, à de vives discussions, dans lesquelles il eut pour adversaires deux autres écrivains aussi très-connus de son temps, Raban et Ratramne.

Le second personnage dont M. l'abbé Corblet a retracé la vie est du XIe siècle, Guy ou Wido, trente-troisième évêque d'Amiens, fils d'Enguerrand Ier, comte de Ponthieu; évêque en 1058, l'année même de l'inscription dont il s'agit, et mort en 1074. Il eut à soutenir une lutte assez vive contre les moines de Corbie, qui opposaient leurs immunités à l'autorité épiscopale. Il assista, en 1059, au sacre du jeune roi Philippe Ier. Il jouissait d'un certain renom littéraire et avait composé un poëme sur les victoires de Guillaume le Conquérant, ou plutôt sur la bataille d'Hastings, poëme dont Guillaume de Jumiéges et Orderic Vital[1] ont parlé, et qui, après être resté longtemps inconnu, a été retrouvé à la bibliothèque royale de Bruxelles par M. Petrie, et publié par lui dans le premier volume de son recueil intitulé *Monumenta historica britannica*[2], le seul qui ait vu le jour, et par M. Francisque Michel dans le tome III des *Chroniques anglo-normandes*[3]. Ce petit poëme, composé de 835 vers, paraît avoir été composé très-peu de temps après la bataille d'Hastings et avant

[1] Orderic Vital. éd. Le Prévost, lib. IV, t. II, p. 180, et t. V, p. XLI. — *In clero qui ad divina ei* (reginæ Mathildi) *ministrabat celebris Guido, Ambianorum præsul, eminebat, qui jam certamen Heraldi et Guillelmi versifice ediderat.* — Notre savant confrère M. L. Delisle, qui a terminé et complété, pour la Société de l'histoire de France, l'édition d'Orderic Vital de son excellent maître et ami M. A. Le Prévost, et juge si compétent en ce qui touche l'histoire du moyen âge, celle de la Normandie en particulier, ne cite que l'édition de M. Fr. Michel, et il émet l'opinion que ce poëme était probablement l'œuvre de Guy d'Amiens. L'édition de M. Petrie n'a vu le jour que plusieurs années après avoir été imprimée.

[2] Londres, 1848, in-f°, p. 856 à 872.

[3] Pages 1 à 33.

Digitized by Google

les autres récits de Wace, de Guillaume de Jumiéges, d'Orderic Vital et autres chroniqueurs normands. Il reste peu d'incertitudes sur l'attribution faite de ce poëme à Guy d'Amiens, quoique son nom n'y soit indiqué que par l'initiale dans l'un des vers. M. l'abbé Corblet, qui ne fait mention de cette œuvre de l'évêque Guy que d'après les autres historiens normands, aurait pu aussi ajouter à sa biographie cet autre détail intéressant, qui a été conservé par Orderic Vital, à savoir que cet évêque était au nombre des membres du clergé qui accompagnèrent, en 1068, en Angleterre, lorsqu'elle y fut mandée par le roi Guillaume avec toute sa cour, la reine Mathilde, et qu'il était probablement son aumônier et son confesseur.

Le troisième personnage mentionné dans l'inscription de Paschase Ratbert est Foulques le Grand, trente-deuxième abbé de Corbie, de 1048 à 1095, et le dernier des grands abbés du monastère. Antagoniste de Guy, dans la défense des priviléges de l'abbaye contre les droits de juridiction invoqués par les évêques d'Amiens. il eut recours au pape, qui put seul apaiser cette longue querelle. Mais il eut un adversaire plus redoutable en Robert, comte de Flandre, ainsi que l'a raconté un auteur anonyme du XIIe siècle, dans une sorte de chronique intitulée *Miracula sancti Adhalardi*. Le roi de France Henri Ier avait donné la ville de Corbie en dot à sa sœur Adèle, lorsqu'elle épousa Beaudoin, comte de Flandre. Philippe Ier, désapprouvant le don qu'avait fait son prédécesseur aux dépens de la couronne de France, alla lui-même reprendre Corbie. Robert, successeur de Beaudouin dans le comté de Flandre, fut irrité d'apprendre que l'abbaye avait fait bonne réception au roi de France, et pour s'en venger il confisqua les revenus des possessions du monastère qui se trouvaient dans ses états, et principalement les propriétés connues sous le nom de *territoire de Saint-Adelhard*, parce qu'elles provenaient de la libéralité du petit-fils de Charles-Martel. L'abbé Foulques, après avoir vainement imploré l'intervention du roi de France, prend le parti, en 1074, de faire porter jusqu'au palais du comte de Flandre la châsse d'Adelhard. Robert avait ordonné de fermer toutes les églises au passage de ces reliques; mais, suivant le récit légendaire, les portes des lieux saints s'ouvraient d'elles-mêmes à l'approche de la châsse, que les populations s'empressaient de vénérer. Le comte Robert finit par céder et promit de restituer les biens usurpés. Parmi les autres circonstances de la vie de Foulques le Grand, on signale ses visites à la

Digitized by Google

nouvelle Corbie de Saxe pour resserrer les liens qui l'unissaient à la Corbie de Picardie, et, en signe d'union, il en rapporta un candélabre et des vêtements sacerdotaux.

Comme on le voit, M. Corblet n'a négligé aucune recherche pour répandre sur l'inscription de 1058 les lumières d'une érudition solide.

Un autre mémoire, inséré dans le Bulletin des années 1864 et 1866, qui a donné lieu dans la Société des antiquaires de Picardie à une controverse d'opinions entre l'auteur, M. l'abbé Henocque, supérieur du petit séminaire de Saint-Riquier, doyen des chanoines de la cathédrale d'Amiens, et M. Dufour, alors président de la Société et président de la Commission du musée Napoléon, a pour sujet la *Vie de saint Angilbert, septième abbé de Saint-Riquier* (Centule), cet autre puissant monastère bénédictin de Picardie dont l'origine (il était de fondation royale), la renommée littéraire, les trésors artistiques et les richesses territoriales surpassaient encore ceux de Corbie et en faisaient un des plus illustres établissements religieux du moyen âge[1]. La question controversée et examinée concerne le *mariage de S. Angilbert avec la princesse Berthe.*

Angilbert, un des plus grands personnages de la cour de Charlemagne, où il avait été élevé, son conseiller, son ministre, son ami, disciple d'Alcuin et membre de cette école ou petite académie du palais, dans laquelle il figurait sous le nom d'Homère, puis successivement premier ministre de Pépin, roi d'Italie, plusieurs fois ambassadeur de Charlemagne en Italie, fut aussi abbé de Centule, dont il est considéré comme le second fondateur, et dont il fit reconstruire, en effet, l'église et le monastère avec une splendeur toute royale, et fut canonisé plusieurs siècles après sa mort.

Malgré toutes ces illustrations religieuses et politiques, il est dans la vie d'Angilbert plusieurs circonstances délicates qui ont beaucoup embarrassé la plupart de ses biographes, surtout ses biographes ecclésiastiques. Les historiens du IXe siècle, ses contemporains, Éginhard et Nithard, ont, sans hésitation et sans incertitude, mentionné ses relations intimes avec la princesse Berthe, l'une des filles de Charlemagne; Nithard se proclamait hardiment issu de cette alliance. Des chroniqueurs plus modernes, tels que Hariulfe et surtout l'auteur anonyme du *Chronicon Centulense*, qui paraît avoir

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1865, n° 4, p. 98 à 114 et 146 à 182. — *Bulletin* de 1866, p. 250 à 269.

Digitized by Google

écrit au XIIIe siècle, parlent d'un mariage d'Angilbert et de Berthe. Des annalistes plus récents encore, Jean de la Chapelle et Hugues Magnard, ont reproduit les mêmes faits avec quelques variantes, soit d'après des textes originaux, soit par suite d'interpolations tardives aux textes primitifs. Le P. Malbranche, Bollandus, le P. Lecointe, Mabillon[1], les auteurs du *Gallia christiana* et de l'*Art de vérifier les dates*, la plupart des autres auteurs de l'histoire ecclésiastique et monastique, ont exprimé tout leur embarras pour concilier, d'une part, le titre et les fonctions monastiques d'Angilbert, et, de l'autre, ses relations et son mariage avec la fille de Charlemagne. Mabillon a même employé à ce sujet les mots de «dédale inexplicable,» et avoue qu'il y a là de sérieuses difficultés.

M. l'abbé Henocque, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de l'abbaye de Saint-Riquier, et qui en revendique ou en défend tous les souvenirs glorieux, a été, comme ses prédécesseurs, offusqué du scandale apparent du mariage, surtout du mariage tardif d'Angilbert, prêtre et abbé. S'appuyant sur des invraisemblances chronologiques, sur des apparences d'interpolations, il s'efforce de démontrer le peu de certitude des témoignages, et même des témoignages contemporains, même de l'aveu de Nithard. Tout en repoussant les conciliations possibles, tout en niant la possibilité d'un mariage entre Angilbert et la fille de Charlemagne, il reconnaît les difficultés de cette négation et finit par avouer, mais à regret, que, si les assertions d'Éginhard et de Nithard sont vraies, il faudrait alors réviser toute l'histoire d'Angilbert et ne plus voir dans ce grand personnage qu'un abbé-comte, c'est-à-dire un laïque bénéficiaire de l'abbaye de Saint-Riquier, dont il s'est, du reste, montré le dévoué protecteur et le restaurateur; dans ce cas, ses relations avec Berthe seraient en effet déshonorantes, mais non contraires aux lois de l'Église. Peut-être est-ce là, en réalité, la solution la plus vraisemblable, quoique M. Henocque répugne à l'admettre.

M. Dufour, en répondant à M. l'abbé Henocque, arrive à des conclusions qui ne s'éloignent pas en effet beaucoup de cette solution; il admet, en effet, 1° qu'Angilbert, lorsqu'il fut nommé abbé de Saint-Riquier, ne s'était jamais consacré à l'état ecclésiastique; 2° qu'il n'avait point épousé la princesse Berthe, mais qu'il l'avait séduite; le double témoignage des contemporains sur la légèreté des filles

[1] Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Ben.* sæc. IV, p. 1.

Digitized by Google

de Charlemagne et sur la vie toute mondaine d'Angilbert appuierait cette conclusion; 3° que Nithard était réellement fils d'Angilbert et de Berthe; 4° enfin qu'après la vie aventureuse et mondaine qu'il avait menée, soit dans les camps ou à la tête de la flotte impériale comme *dux* ou *primarius*, soit dans les diverses légations dont il fut chargé, Angilbert se retira à l'abbaye de Centule pour racheter par une vie de pénitence les fautes qu'il avait pu commettre.

Cet exposé incomplet de la discussion, toute modérée, entre les deux membres de la Société de Picardie, sur un sujet aussi obscur et aussi controversé, suffit pour montrer que cette compagnie savante ne craint pas d'aborder les questions les plus délicates de la critique historique.

Parmi les autres travaux insérés dans le Bulletin de l'année 1866, que je dois me borner à signaler, sans en donner d'analyse, parce qu'ils sont plutôt du domaine de l'archéologie, on remarque :

P. 123. *Recherches sur la maison où naquit Du Cange, en 1610, à Amiens*, par MM. Dubois et Dufour.

P. 130. Rapport de M. Bazot sur une *Trouvaille de monnaies à Glizy*. Cette découverte est fort importante, puisqu'elle ne comprend pas moins de 170 pièces carlovingiennes du IXe siècle, portant les noms des villes d'Amiens, d'Aire ou d'Arras, d'Auxerre, de Bayeux, de Beauvais, de Cambrai, de Castres, de Cassel, de Chelles, de Compiègne, de Condé, de Saint-Denis, de Laon, du Mans, de Meaux, de Mousson-sur-Meuse, de Nevers, d'Orléans, de Paris, de Saint-Quentin, de Quentovic, de Reims, de Rennes, de Rouen, de Soissons, de Tours, de Valenciennes, et quelques autres plus douteux.

P. 204. *Recherches sur la maison où naquit Voiture à Amiens, en 1597*, par M. A. Dubois.

P. 210. Un mémoire de M. l'abbé Corblet sur la description d'une *Collection de faïences patriotiques*, fabriquées de 1789 à 1795, donnée par M. Labitte au musée Napoléon, fait connaître des détails piquants sur un genre de collections fort recherchées aujourd'hui et où l'histoire peut aussi trouver quelques utiles indications. On y remarque une grande variété d'inscriptions, de symboles et de scènes historiques, d'un dessin généralement grossier, et qui paraissent être des imitations de l'imagerie de Rouen par des ouvriers picards.

P. 220. *La pierre de sainte Radegonde, à Mesnil-Bruntel (près Péronne)*, par M. Vallois. — Il s'agit d'un bloc de grès, probablement

Digitized by Google

d'origine dite *celtique*, sur laquelle des sillons semblent indiquer qu'il a dû servir à polir des instruments de pierre.

P. 288. *Rapport* de M. Corblet *sur un ancien jeu de cartes allemandes*. Ce jeu, donné par M. E. Dantin au musée Napoléon, paraît remonter au XVIIe ou au XVIIIe siècle; les couleurs y sont représentées par les cœurs, les grelots, les glands et les lierres, comme on l'a déjà indiqué le plus habituellement sur les cartes de cette origine.

P. 315. Un *Récit de la bataille de Crécy*, copie d'un ms. de la Bibliothèque impériale, 8311-2621, par M. Lion. Ce ms. est bien connu et le récit ajoute peu à ceux des autres chroniques.

P. 323. Des *Recherches sur les armoiries du domaine de Chaulnes et celles de ses anciens seigneurs*, par M. Lefèvre-Marchand.

P. 328. Des *Recherches sur la voie romaine d'Amiens à Boulogne, d'après la Table Théodosienne*, par M. Lion. Ce mémoire, accompagné d'une carte, est rédigé d'après une étude très-soigneuse des localités.

Si l'on rapproche de cette sèche énumération de ses Bulletins les travaux plus étendus et plus importants publiés par la Société des antiquaires de Picardie, soit dans la collection de ses Mémoires, soit isolément, on reconnaîtra que le zèle et le dévouement désintéressés de ses membres méritent l'estime et la bonne réputation dont ils jouissent depuis de longues années.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, seconde série, VIIIe volume. — Nancy, 1866, in-8°.

Les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* continuent à être aussi riches et aussi intéressants que par le passé. Je citerai d'abord brièvement quelques mémoires qu'il suffit de rappeler. L'ancienne note de feu M. Digot sur des carreaux de terre cuite du XIIe siècle, provenant de la chapelle des comtes de Bar à Mousson et du prieuré de Laitre-sous-Amance, est réimprimée d'après le *Bulletin monumental;* les carreaux de Mousson sont d'autant plus curieux que les deux oiseaux, séparés par une fleur placée entre eux, montrent, de la façon la plus complète, l'imitation dégénérée des oiseaux affrontés sur les étoffes orientales. La note de M. Alexandre Joly sur les pierres tumulaires de l'église démolie de Valhey, et sur celles trouvées dans les fouilles opérées dans les ruines de l'église de Beaupré, apporte son utile contingent au grand répertoire des inscriptions de la France; le même M. Joly a aussi un mémoire, nécessairement tout local, sur la légende historique du plan de Lunéville en 1638. Le travail de M. Beaupré sur Dominique et Yves Dominique Collin, graveurs sur cuivre et médailles, est un deuxième supplément très-curieux à la notice et au catalogue de l'œuvre publié par lui en 1862. Je n'ai rien à y relever, si ce n'est ce petit détail, à propos d'un médaillon de Marie-Antoinette figurant dans une planche de Collin (p. 161), que *C. Gaucher eff. incidit* doit être traduit par *effigiem incidit* plutôt que par *effigiens incidit.* Enfin je signalerai, à la suite du travail de M. Louis Benoît sur les institutions communales de Westrich et sur le livre du Vingtième jour de Fenestrange, une curieuse planche reproduisant les marques successives des papiers du livre du Vingtième jour pendant tout le XVIIe siècle, qui devra plus tard être utilement consultée par M. Matton, l'archiviste de Laon, pour le livre qu'il prépare sur cette matière obscure et intéressante.

Digitized by Google

Les deux derniers travaux dont il me reste à vous entretenir sont, au point de vue de la section, les deux plus importants de ce volume. L'un est la suite, par M. Olry, du Répertoire archéologique de la Meurthe. La première partie, sur les cantons de Colombey et de Toul-Sud, a paru dans le tome VII; cette seconde partie comprend ceux d'Haroué et de Vézelise. Elle se fait lire avec encore plus d'intérêt que la précédente; l'auteur a gagné en expérience et en précision. Qu'il me permette quelques remarques de détail. Pourquoi dire (p. 128) la *couverte* au lieu du *linteau* d'une fenêtre, et, lorsqu'il s'agit de meneaux qui se coupent à angles droits, des *fenêtres à croisilles* au lieu de *croisillons* (p. 162)? Une *borne tribanale* manque de clarté, et n'y a-t-il pas une certaine affectation à se servir du mot de *trusatyle*, en disant à deux endroits (p. 143 et 166) qu'on a trouvé « une trusatyle », puis « des trusatyles et des fibules. » Le mot fût-il usité, il serait mal fait, puisqu'il n'a que le sens qualificatif de l'adjectif *trusatilis*, formé du participe de *trudere*, et ne signifie en soi que ce qui peut être mis en mouvement à la main. Caton, d'après Facciollati, revu par Forcellini, distingue trois espèces de meules: les *asinariæ*, assez lourdes pour n'être mises en mouvement que par un animal au moyen d'un manége; les *hispanienses* et les *trusatiles*, qui tournaient à la main, de sorte qu'elles étaient aussi appelées *manuales* ou χειρομύλαι. C'est, d'après Aulu-Gelle, une *mola trusatilis* que Plaute a tournée. *Trusatilis* a forcément besoin de *mola*, et en français il serait bien plus simple de dire une meule à bras, ce qui serait compris de tout le monde. Il est question (p. 149) d'une fontaine qui s'appelle *la Valaille;* la vraie forme, au moins autrefois, ne serait-elle pas *l'Avalaille*, qui descend, qui va en aval? Quant à l'inscription d'une petite taque, c'est-à-dire d'une plaque de cheminée, curieuse par ses bas-reliefs (p. 178), le rapprochement de quelques lettres en rend le *fac-simile* obscur; au lieu de *2. Reguman. 4 capitel anno Domini 1665*, il faut lire : « *2 Regum, an 4 capitel*, au second livre des Rois, au 4e chapitre, » ce qui nous apprend que le travail est allemand, et que les sujets se rapportent aux miracles du prophète Élysée, qui sont le sujet de ce chapitre.

Ces remarques faites, je n'ai plus que des éloges à donner au travail de M. Olry. Chaque article est bien divisé par périodes; chaque fait est suivi d'une notation d'initiales conventionnelles, renvoyant aux ouvrages qui contiennent sur ce point plus de détails, et ce renvoi, qui se rapporte ici aux travaux de MM. Lepage et Bau-

Digitized by Google

lieu, aux mémoires des Sociétés locales et à l'essai de statistique publié autrefois par M. Grille de Beuzelin dans les *Documents inédits*, et par là l'un des précurseurs des Répertoires archéologiques actuels, est d'autant plus important qu'il permet à l'auteur de résumer ce qui est dit et de s'étendre sur ce qui ne l'est pas.

Je signalerai quelques points curieux : la fontaine Sainte-Libaire, qui guérit du mal d'yeux (p. 131) ; le pèlerinage des malades qui vont demander leur guérison à saint Languit (p. 157), en vertu de cette loi populaire du calembour qui a créé les spécialités de guérisons attribuées aux saints pendant le moyen âge. On peut seulement regretter que ces mentions ne soient pas accompagnées de l'époque de l'année à laquelle, aujourd'hui ou dans le passé, se fait ou se faisait plus particulièrement le pèlerinage, date qui eût permis de l'attribuer avec plus de vraisemblance à tel saint plus qu'à un autre. Sainte Libaire est probablement, non pas sainte Livrade, *sancta Liberata* (23 février), ni sainte Libre (21 avril), mais sainte Libière ou Livière, *Leobaria* (12 octobre), qui était spécialement honorée près de Meaux, dans la localité située au confluent du Grand-Morin et de la Marne, autrefois appelée Condé-sur-Morin, et maintenant Condé-Sainte-Libière. Quant à saint Languit, qui, sous cette forme, semblerait venir de *languidus*, c'est probablement le *sanctus Launogisilus*, moine de Saint-Jouin de Marnes-en-Poitou, mort, dit-on, vers 625, qui est plus tard devenu saint *Langis* et saint *Languissou*, et dont la commémoration s'est célébrée au 2 avril. Il faut aussi signaler la description (p. 173 et 174) des deux pans de mur existants de la tour carrée de Vaudémont, appelée la tour Brunehaut, et qui paraît de la décadence romaine ; celle (p. 145-146) de l'élégant château d'Étreval, bâti en 1512 ; enfin, dans l'article d'Affracourt (p. 112), l'épitaphe de Didier Chabe ou Chabé, maçon de M. de Bassompierre, et qui doit avoir travaillé, sinon comme architecte, au moins comme constructeur, au château dit de Bassompierre, à Haroué, bâti par Christophe de Bassompierre au XVIe siècle, et démoli en partie sous Richelieu.

Le dernier mémoire est dû à M. Henri Lepage, le savant archiviste de la Meurthe, qui, par ses découvertes et ses publications, a fait plus que personne pour l'histoire des artistes de sa province, et ne cesse d'y apporter de nouveaux matériaux, aussi bien mis en œuvre que bien recueillis. Cette fois son travail est consacré à Ferdinand de Saint-Urbain, habile graveur en médailles, qui a été en

Digitized by Google

Lorraine une sorte de surintendant des travaux des ducs, comme Lebrun l'était du roi. M. Lepage a commencé par établir ce qu'on savait, excellente méthode qui est à la fois juste et précise, en reproduisant ce qu'en ont dit Dom Calmet, Mory d'Elvange et l'abbé Lionnois; ensuite il les rectifie et les complète par le commentaire des pièces qu'il a réunies et qui sont données en entier dans les pièces justificatives. Il serait trop long de relever tout ce qu'elles apportent à la biographie de l'artiste. Les faits nouveaux les plus importants sont la qualité de graveur en médailles de son père, la trace des soins pris par lui-même pour rechercher les vraies effigies des ducs de Lorraine pour la suite de leurs médailles, et enfin la révélation de l'existence de toute une suite de jetons sur les Métamorphoses d'Ovide dont on ne connaît rien en nature. Les numismatistes y ont fort à apprendre, en ce sens que bien des jetons ou des médailles anonymes sont, par des pièces irrécusables, attribués définitivement à Saint-Urbain. On y trouvera aussi des détails curieux sur Marie-Anne Vaultrin, sa fille, et sur les travaux de médailles faits par elle à Vienne pendant le XVIIIe siècle. Du reste, il y aura lieu de revenir sur la valeur artistique de Saint-Urbain, à propos du volume où M. Beaupré doit donner, pour faire suite au travail biographique de M. Lepage, le catalogue raisonné complet de l'œuvre gravé du maître. Le mémoire est accompagné d'une planche de jetons et de la médaille de Saint-Urbain gravée par lui-même, où le graveur en bois a eu le tort, au lieu d'écrire son nom en dehors, de le mettre dans le champ même de la médaille, au-dessous de la coupure du buste, à l'endroit même où les graveurs de médailles signent habituellement, ce qui produit l'apparence d'une confusion qu'il eût été bien facile d'éviter.

A un endroit, M. Lepage est peut-être bien sévère pour ceux qui continuent à appeler Clodion le sculpteur de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci. Il s'appelait bien Claude Michel et était de la famille des Adam et des Michel; ceci est l'affaire de la biographie; mais, pour l'histoire de l'art, il restera nommé Clodion, par l'excellente raison qu'il s'appelait ainsi lui-même et que ses contemporains ne l'appelaient pas autrement. M. Lepage peut s'en assurer, entre autres dans le livret du Salon de l'an IX, où les n°s 413 à 416 *bis* sont indiqués comme de Clodion (Michel), rue Thiroux, n° 898.

Enfin, de même que M. Lepage a très-judicieusement corrigé

Digitized by Google

(p. 218) «la femme tirée dans *une bique*» d'une de ces pièces en «tirée dans un bige,» il y a de même lieu de proposer, non pas à lui, mais à Dom Calmet, une correction assez analogue. Lorsqu'on voulut bâtir la Primatiale de Nancy, le duc Léopold chargea notre artiste d'en faire les plans, qui furent approuvés; mais, «comme la dépense en auroit été excessive, l'on changea de sentiment et l'on a suivi le dessin de l'église de Saint-André *de Laval*. M. de Saint-Urbain y a fait quelques augmentations, comme les chapelles qui ont été faites sur ses dessins.» La ville de Laval eût-elle une église de Saint-André, ce qui n'est pas, il serait bien peu probable que le Jean-François Barbe, habile horloger, auquel, selon l'histoire de Lionnois (t. III, p. 273), sont dus les plans et la construction de la Primatiale, y eût été chercher ses modèles. Certainement Dom Calmet a voulu parler et a su qu'il parlait de Saint-André *della Valle*, tout en francisant, au point de la rendre presque méconnaissable, l'église, alors récente et célèbre, bâtie à Rome par Pietro Paolo Olivieri et le Maderne.

Le XVIIe siècle français, qui se préoccupait assez peu des autres langues vivantes, a commis plus d'une erreur de ce genre, et l'on en pourrait citer de bien singulières dans le curieux voyage du marquis de Seignelay, publié par la *Gazette des Beaux-Arts* dans son tome XVIII, mais sans les notes explicatives dont il aurait eu grand besoin. Un exemple suffira ici. M. de Seignelay, ou son secrétaire, étant à Saint-Pierre de Rome, dit ceci (p. 362):

«....Le Bernin a fait creuser de grandes niches dans les quatre «piliers qui soutiennent la coupole, dans lesquelles il y a quatre sta-«tues : l'une de Bernin, qui est un saint Longin fort beau; l'autre «du Discipolo, qui est une sainte Hélène; l'autre de Mochi, qui est «une Véronique, et l'autre de François le Flamand, qui est un saint «André.»

Le Bernin, Francesco Mocchi, de Florence, le flamand François Duquesnoy, sont connus de tous; mais on aurait peine à trouver dans les biographies le sculpteur Discipolo. Par contre, il suffit d'ouvrir un guide de Rome, vieux ou nouveau, pour voir que la sainte Hélène est d'Andrea Bolgi de Carrare. Celui-ci, que l'*Abecedario pittorico* du P. Orlandi catalogue comme inscrit à la date de 1648 au nombre des académiciens de Saint-Luc à Rome, était, au dire de Baldinucci (*Vie de Bernin*, Florence, 1774, in-4°, p. 154), un des nombreux élèves de Bernin, d'où la plaisante méprise de M. de Seignelay, qui

Digitized by Google

a pris pour un nom propre la qualité de *discepolo*, et a ainsi enrôlé ce nouveau sculpteur dans la liste, plus longue qu'on ne pense, des artistes qui n'ont jamais existé.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS,

t. IX. — Sens, imprimerie de Ch. Duchemin, 1867, in-8° de 447 pages, avec 3 planches gravées sur pierre et 2 planches en chromolithographie.

Un rapport de M. G. Julliot sur la démolition de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu de Sens est, en quelque sorte, l'oraison funèbre d'un édifice qui n'existe plus et dont le souvenir laissera peu de regrets. Une petite porte latérale de cet édifice a été conservée cependant et transférée pierre à pierre au monastère de Saint-Antoine, où elle sera reconstruite. Les bas-reliefs de la chapelle expiatoire, représentant la procession dite *de la Récupération de la coupe sacrée*, volée par le nommé Jean Pagnard, ont été descendus avec précaution; mais ces bas-reliefs sont tellement mutilés et méconnaissables, que la Société archéologique voudrait en retrouver les dessins, dont un habitant d'Auxerre serait, dit-on, l'heureux possesseur. Les fouilles pratiquées dans le sol de la chapelle ont mis à découvert des sépultures assez récentes, qui n'ont qu'un intérêt local, et des épitaphes qui pourront servir à l'histoire des derniers bienfaiteurs et gouverneurs de l'ancien Hôtel-Dieu. L'archéologie reste presque indifférente devant ces monuments funéraires, dont le plus vieux remonte seulement à la fin du XVIIe siècle.

M. Ambroise Dubois, dans *Quelques mots sur Pierre de Cugnières*, s'est occupé d'une petite tête appelée vulgairement *Pierre du Cuignet* ou *du Coignot*, laquelle fait saillie, à 20 pieds d'élévation, entre deux colonnettes du premier gros pilier de la nef dans la cathédrale de Sens. M. Ambroise Dubois rapporte une étrange délibération du conseil municipal, en date du 25 mai 1848 (la date explique bien des choses), pour la suppression de cette tête, qu'on regardait comme une injure à la mémoire du célèbre avocat général au parlement, Pierre de Cugnières, qui avait osé, au XIVe siècle, résister aux empiétements du pouvoir ecclésiastique. La tête de *Pierre du*

Digitized by Google

Coignot, comme on la nommait à Sens, eut le bonheur d'échapper aux proscriptions du conseil municipal, et elle fait encore aujourd'hui la joie des touristes qui vont lui rendre visite. Nous aurions voulu que M. Ambroise Dubois essayât de prouver que cette petite tête, qu'on est à peu près sûr de rencontrer dans toutes les églises gothiques, n'a jamais eu d'analogie avec la figure de démon, hideuse et grimaçante, qu'on voyait autrefois à Notre-Dame de Paris, dans l'angle d'un pilier, et sur laquelle les chanoines et les clercs de la cathédrale avaient l'habitude d'éteindre leurs cierges à la fin des cérémonies. Il est à remarquer, au contraire, que les petites têtes que l'architecte ou plutôt le *maître de pierre* a mises en saillie entre les colonnettes des piliers d'une église gothique sont généralement gracieuses et intelligentes, quelquefois suaves et mélancoliques, comme si l'artiste eût voulu représenter des chérubins ou des anges gardiens. Cette interprétation est d'autant plus admissible que souvent, à peu de distance de ces têtes angéliques, on en voit qui ne peuvent appartenir qu'à des diables. Il y a loin de là au savant jurisconsulte Pierre de Cugnières.

M. G. Julliot s'est attaché à rassembler les *Fragments de la sigillographie sénonaise*. Le plus ancien sceau de la commune de Sens, lequel fait partie de l'admirable collection des Archives de l'Empire, est de l'année 1262; M. Quantin en a découvert un autre de 1274 dans les archives de l'Yonne. Ces deux sceaux représentent chacun une forteresse composée d'une grosse tour entre deux tours plus petites et avec un mur d'enceinte : ce sont là incontestablement les premières armoiries de la ville de Sens. La commune supprimée en 1317, l'administration de la ville passa dans les mains d'un prévôt, et le sceau de la prévôté, *sigillum prepositure Senonensis*, prit pour emblême une fleur de lis accostée de deux oiseaux. Les armoiries de la ville, à partir du xve siècle, furent d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable, accompagnée de six fleurs de lis d'or. Le bailliage de Sens, qui remonte au delà du xiiie siècle, avait toutefois un sceau particulier, que chaque bailli appropriait d'abord à ses armes ou à sa devise, avant que les armoiries de France devinssent la marque obligatoire du sceau de tous les bailliages.

M. G. Julliot, qui reparaît quatre fois avec des travaux de différentes espèces dans ce volume du Bulletin de la Société archéologique de Sens, s'est proposé de recueillir, sinon d'interpréter,

Digitized by Google

toutes les inscriptions du musée gallo-romain de Sens. Quelques-unes de ces inscriptions avaient déjà été restituées et expliquées par les maîtres de la science; M. G. Julliot ne pouvait mieux faire que de suivre de pareils guides. D'autres inscriptions, et le plus grand nombre, sont trop frustes ou trop incomplètes pour qu'on s'aventure à les rétablir et à les expliquer. Il en est pourtant que M. Julliot a laissées sans traduction et sans commentaires, et qui pourraient prendre un sens et peut-être une valeur réelle en passant sous les yeux de nos savants épigraphistes. Ces inscriptions auraient d'autant plus d'importance que leur ensemble nous révèle déjà plus d'un détail intéressant sur l'histoire, la religion, les usages et les mœurs des Senons, pendant et après l'occupation romaine.

M. G. Julliot s'est essayé, par exemple, à restituer à Caius César une inscription, qui avait été attribuée à Tibère, lorsqu'on l'exhuma, il y a vingt ans, au bord de la rivière, près du pont de l'Yonne. Le sujet de cette inscription n'est pas connu, puisqu'il n'en reste que les qualifications du personnage, qui y était nommé, ainsi que le nom de la ville de Sens, *civitas Senonum.* Mais parmi ces qualifications se trouvait celle de petit-fils de Jules César, *Divi nepoti*, et M. Julliot nous paraît avoir démontré que ce petit-fils n'est pas *Tiberius Cæsar*, comme M. Lallier avait cru pouvoir le constater, mais bien Caius César, un des enfants d'Agrippa, adopté par Auguste et nommé successivement pontife, impérator et prince de la jeunesse. Plusieurs inscriptions ont prouvé, en effet, que Caius César avait pris le titre d'*imperator.*

M. l'abbé Carlier ajoute un nouveau chapitre à la description des anciens tissus que conservent encore les églises de France, et par conséquent au savant ouvrage de M. de Linas. Il s'agit des ornements de saint Thomas de Cantorbéry, qui se trouvent au trésor de la cathédrale de Sens avec les suaires de saint Victor (VIIIe siècle), de sainte Colombe (IXe siècle) et de saint Potentien (XIe siècle); les ornements de saint Thomas sont du XIIe siècle. Le regrettable M. Gaussen les avait dessinés avec l'exactitude et le soin qui caractérisent ses lithographies coloriées : M. l'abbé Carlier, en publiant ces deux beaux dessins, les a accompagnés d'un texte descriptif des ornements, ou du moins de ce qui en reste, car les Anglais qui venaient visiter cette relique de saint Thomas n'oubliaient pas d'en arracher quelque lambeau, avant que ces objets vénérés fussent en-

Digitized by Google

fermés dans une vitrine. L'étoffe de la chasuble a ainsi disparu, à l'exception de la doublure, du chaperon, de l'orfroi et des galons. La mitre et l'étole, de même que le chaperon de la chasuble, tissés en soie de couleur et or, offrent des enroulements et des arabesques dans le style byzantin; le manipule, ainsi que l'étole, porte, au lieu de galon tissé, un galon en argent massif qui se termine par de petits grelots d'argent, comme les habits sacerdotaux du grand-prêtre Aaron.

Nous retrouvons encore avec plaisir M. G. Julliot à l'Horloge de Sens. Dans une notice curieuse, où il aurait pu se dispenser de raconter d'abord les origines de l'histoire des horloges, il nous apprend que la ville de Sens avait une horloge dès le XIIe siècle. C'était, il est vrai, une horloge à poids et à timbre, confiée aux soins de quatre marguilliers, qui devaient, sous peine d'amende, remonter la machine aux heures fixées. En 1319, l'horloge étant usée, on fit venir de Paris un habile *horlogeur* anglais, nommé Robert, qui la remit en état, moyennant 50 livres tournois, plus 60 sols pour son voyage et 100 sols pour les frais de son séjour à Sens. Mais le calcul de M. Julliot, disant que cette somme, payée pour la restauration de l'horloge, équivaudrait à 2,000 francs de notre monnaie, est tout à fait erroné, car la livre tournois, qui se composait de 20 sols d'argent fin en 1319, représentait exactement, il y a un siècle, 17 livres 3 sols 7 deniers; or, depuis un siècle, la valeur relative de l'argent a quintuplé. L'horlogeur anglais avait donc été payé très-largement.

L'horloge de Sens s'augmenta de deux grosses cloches sous le règne de Charles V. La plus grosse et la plus célèbre, qui s'était fêlée en 1792 en appelant au scrutin les électeurs de la ville, fut alors convertie en monnaie de billon; la seconde, dont le roi Charles V, vers la même époque, avait été aussi le parrain, porte le nom de *Marie* et sonne encore les heures. Deux autres cloches plus petites, qui sonnent les quarts, nommées *François* et *Pierre*, fabriquées par le fameux fondeur de cloches Jean Jouvence ou *Jouvente*, subsistent avec leurs curieuses inscriptions, que M. Julliot a relevées le premier. Ces cloches, du XIVe siècle, qu'on peut compter parmi les plus anciennes et les plus belles de la France, sont placées dans une lanterne de pierre dont la construction a eu lieu plus d'un siècle après que les cloches eurent été provisoirement suspendues dans une cage en charpente. Quant au mécanisme de

Digitized by Google

l'horloge, il eut à subir plusieurs transformations successives jusqu'à nos jours. Le travail de réparation exécuté par l'*horlogeur* anglais en 1319 n'avait pas été fait d'une manière durable, car, en 1375, l'horloge ne marchait plus, et il fallut la refaire entièrement. On s'adressa cette fois à un habile homme, maître Pierre Melin, *horlogier du roy*, et, moyennant 500 francs d'or, la ville eut une horloge qui marcha régulièrement jusqu'en 1732. On dut, en cette année-là, changer le mécanisme et en adopter un beaucoup plus compliqué, qui était déjà en assez mauvais état trente-quatre ans après; mais le sieur Millot, horloger du roi, retiré à Sens, proposa de faire « à neuf un nouvel horreloge, qui seroit un « des plus beaux et des plus solides du royaume, et de le rendre « fait et parfait dans l'espace de quinze mois. » Le sieur Millot ne demandait pour son salaire que l'exemption de certains impôts et l'abandon du matériel de la vieille horloge. Le marché fut accepté, et Millot remplit ses engagements à la satisfaction de tout le monde. L'horloge, qu'il avait organisée d'après un nouveau système, n'eut besoin d'être réparée qu'en 1835.

Cet historique de l'horloge de Sens est fort intéressant, et nous devons savoir gré à M. Julliot d'avoir ajouté ainsi un curieux chapitre à l'histoire de l'horlogerie française. Dans les documents que lui ont fournis les comptes de la ville, nous avons remarqué les noms de deux artistes, sans doute originaires de Sens ou de la Champagne : un peintre, Jacques Évrard, en 1462, avait repeint et redoré la bannière plantée au sommet de l'horloge; un imagier, Jehan Notin, en 1532, avait taillé une statue colossale de Jésus-Christ, qu'on voyait au-dessus de la lanterne des cloches avant 1582, époque où cette statue en pierre peinte et dorée fut remplacée par une statue en bois recouvert de plomb.

Le R. P. Cornat a complété sa Notice historique et statistique sur la ville de Ligny-le-Châtel par un très-bon travail archéologique, qui forme plus de 80 pages, y compris les pièces justificatives, et qui réunit les souvenirs des temps celtiques, de l'époque gallo-romaine et de l'époque chrétienne, à la description des édifices religieux et civils de la localité. L'auteur de cette savante monographie passe en revue tout ce que Ligny-le-Châtel a conservé de traditions, de ruines et de monuments de son histoire, depuis la période gauloise, à laquelle se rattachent les fontaines des fées et les pierres druidiques. L'église, qui date du XIIe siècle, mais dont

Digitized by Google

la nef a été construite seulement au XVIe siècle, réunit les styles architectoniques de ces deux époques, bien éloignées l'une de l'autre. Cette église offre néanmoins un caractère imposant et un ensemble remarquable ; sa longueur totale est de 58m,33, et sa largeur de 16 mètres. On avait cru pouvoir faire honneur de sa construction à un premier chantre de Langres, nommé Jean Chantereau, qui aurait dirigé les travaux en 1366, mais le R. P. Cornat a découvert que l'inscription où l'on trouvait cette date avait été mal lue, et que ce premier chantre avait simplement, en 1566 et non en 1366, surveillé l'érection de la chapelle aux Chantereaux, qui était au fond du cimetière. Or il faut signaler comme une rareté peut-être unique la consécration d'une cloche, fondue et bénite en 1793, avec une inscription assez peu orthodoxe qui se termine ainsi : « Puissent le respect pour l'Être suprême, l'amour de la patrie, la « haine des tyrans, la douce fraternité, se perpétuer d'âge en âge et « faire le bonheur des générations ! » Cette inscription, il est vrai, doit être attribuée au fondeur patriote de Ligny, nommé A. Voillemain, qui se permettait de fondre des cloches dans un temps où la République cassait les cloches pour en faire des canons ou des gros sous.

Le R. P. Cornat n'a pas oublié le château, dont la démolition fut aussi l'œuvre de la République, ni la maison de la reine de Sicile, qui était enclavée dans les murs de la ville, et qui, dépouillée toutefois de ses ornements d'architecture, a échappé jusqu'à présent à toutes les causes de destruction, surtout aux affreux incendies qui avaient fait donner à la ville le surnom de *Ligny-le-Brûlé*, ni les fortifications, qui n'ont laissé que des vestiges informes, ni les souterrains, qui servaient, dit-on, de refuge dans les guerres du moyen âge, et qui sont maintenant appropriés à l'usage des maisons particulières, ni les rues de la ville avec l'origine de leurs noms, ni enfin les chemins vicinaux qui aboutissent à Ligny-le-Châtel, et dont le bornage avait été fixé à la fin du XVIe siècle, en présence des prud'hommes élus par les habitants. Cette notice, très-étudiée et rédigée avec talent, nous révèle un fait sans exemple et que nous ne pouvons passer sous silence, d'autant plus que la section d'histoire n'irait pas le chercher dans les pièces justificatives de ce morceau archéologique. Le samedi 31 août 1793, l'an II de la République française, le citoyen Edme Dupas *brandevinier* (remarquons que le curé de Ligny se nommait *Bouteille*) offrit en

Digitized by Google

présent au conseil de la commune une châsse en bois, contenant des reliques de saint Prix et de ses compagnons, qu'il s'était *procurées*, disait-il. On devinera comment, en sachant que ces reliques provenaient de la chapelle du château de Regennes, appartenant à l'évêque d'Auxerre J. B. Marie Champion de Cicé. Les conseillers municipaux, marguilliers la plupart, inspirés par le curé Bouteille, « considérant que c'est, pour une paroisse qui se glorifie de pro- « fesser la vraie religion, un grand avantage de posséder quelques « restes précieux des saints qui en ont fait l'ornement par l'éminence « de leurs vertus, l'intrépidité de leur zèle et l'héroïsme de leur « courage, etc. » décidèrent donc que la translation de ces reliques aurait lieu à l'église de Ligny le dimanche suivant, 1er septembre, « avec toute la pompe et la solennité possibles. » Ce fut là probablement la cause du saccagement de l'église, dans laquelle les révolutionnaires du pays firent irruption, peu de jours après; ils profanèrent les tombes, mutilèrent les sculptures, brisèrent les vitraux et s'acharnèrent surtout contre les statues du saint-sépulcre, qui faisait la vénération des fidèles et l'admiration des amis des arts. Le R. P. Cornat nous apprend qu'en compensation les reliques de saint Prix furent sauvées, ainsi que les autres reliques assez nombreuses que possédait encore l'église de Ligny-le-Châtel en l'an II de la République.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

Le *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, publié en 1863, contient trois études scientifiques et archéologiques sur les rives et l'embouchure de la Seine, par M. Lévy, travail qui a été lu à la Sorbonne en 1862 et publié dans le Recueil des lectures en 1863.

Le Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure par M. l'abbé Cochet est rapidement analysé dans le volume, qui contient, en outre, l'indication de la découverte de trois tombes en pierre, trouvées sur l'ancienne paroisse de Gouville, dépendant de Fontaine-le-Bourg, dans un terrain appartenant à M. le comte

Digitized by Google

de Germiny. Dans une de ces tombes, qui ont paru à M. l'abbé Cochet appartenir à la période mérovingienne, on a rencontré un anneau en bronze auquel pendaient deux chaînettes de même métal. Plusieurs objets de ce genre ont été vus dans les cimetières mérovingiens et saxons de la France et de l'Angleterre.

M. de La Quérière, dans une étude sur le château d'Anet, indique les parties encore existantes de cette demeure qu'Henri II fit élever par Philibert de Lorme aidé de Jean Goujon, de Germain Pilon, de Jean Cousin, pour Diane de Poitiers. Dans le précis historique joint à ce travail, l'auteur mentionne les chartes de 1169 qui nomment ce lieu devenu célèbre, puis la donation qu'en fit Charles VII, en 1444, à Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, et aïeul de Louis de Brézé, époux de Diane de Poitiers. M. de La Quérière cite le beau fragment de ce château élevé en l'an VIII de la République, dans la cour du Musée des monuments français, par A. Lenoir, ainsi que le célèbre bas-relief de bronze sculpté par Benvenuto Cellini, et qui représente Diane chasseresse appuyée sur un cerf et entourée de chiens et de sangliers, bas-relief placé aujourd'hui au Louvre au-dessus de la tribune des cariatides de Jean Goujon.

M. l'abbé Cochet, dans la séance du 23 décembre 1864, a fait connaître à la classe des belles-lettres de l'Académie de Rouen l'importante découverte d'une riche sépulture romaine faite le 26 octobre précédent, à Lillebonne, auprès de la voie antique tracée entre cette ville et la capitale de la Normandie. Afin de bien initier le lecteur à la position occupée par le tombeau, un plan topographique d'une partie de la ville de Lillebonne contenant le tracé des voies principales, les emplacements du théâtre romain et du château, précède la description très-détaillée de la découverte. La sépulture, grossièrement maçonnée, formait un carré de 90 centimètres de côté, établi à $2^{m},40$ du sol supérieur du champ de culture, et recouvert d'une dalle de pierre de $1^{m},10$ en tous sens sur 12 centimètres d'épaisseur.

Ce caveau, au-dessus duquel on n'a trouvé aucune substruction indiquant la présence d'un cénotaphe ou colonne funéraire, a pu être surmonté d'un tumulus qui aurait disparu par la culture. Un monument semblable à celui de Lillebonne a été trouvé à Bartlow, en Angleterre; il était pratiqué sous un tumulus. M. l'abbé Cochet reproduit d'après l'*Archæologia* (vol. XXXVI, p. 300, etc.) le tombeau de Bartlow à cause de la grande similitude que présentaient

Digitized by Google

les deux sépultures par leur forme et par les objets précieux qu'elles contenaient.

A Lillebonne, les os du défunt avaient été déposés dans une urne de verre de 28 centimètres d'élévation sur 80 de circonférence; elle était munie d'une anse, d'un col et d'un goulot très-épais; un tube en plomb, haut de 33 centimètres, lui servait d'enveloppe; il était décoré à l'extérieur de perles saillantes formant des lignes alternativement verticales et croisées : une gravure sur bois placée dans le texte en fait connaître les dispositions. Plusieurs tubes ou seaux du même genre ont été recueillis dans les environs de Lillebonne, au Mesnil, à Bolbec, à Ételan. Huit vases, dont deux en terre grossière et six en verre, ont été trouvés dans cette sépulture; au nombre de ces derniers, trois, ayant la forme d'ampoules carrées, étaient marqués de lettres initiales différentes; un quatrième vase, en partie doré, avait la forme d'un poisson. Dix-huit jetons ou tessères, dont un fabriqué en os, ont été recueillis dans le tombeau; ils étaient généralement en pâte de verre blanche ou noire. Les objets en métal étaient nombreux : un poignard de 44 centimètres de longueur, dont la forme rappelait celle des armes qu'on attribue aux Celtes, avait une gaîne en ivoire enveloppant la lame; une boîte cylindrique, une anse richement ciselée, une coupe semblable aux petites tasses en terre de Samos, se trouvaient auprès de deux strigiles de bronze doré; deux bassins de 28 centimètres d'ouverture, en forme de cuvettes et munis d'anses; avaient été dorés et portaient chacun une élégante aiguière d'un métal blanc composé d'alliage d'argent et de cuivre; l'un de ces vases avait 25 centimètres de hauteur et l'autre 31 centimètres. Un troisième vase avait la forme d'un buste de jeune homme vêtu d'une peau d'animal; une anse élégante passait dans des anneaux fixés au milieu de la chevelure; ce précieux objet d'art était en bronze. Les pièces d'argenterie se composaient : 1° de deux cuillers différentes par leurs dimensions; une gravure sur bois jointe au texte fait connaître la forme de la plus grande; 2° d'une coupe haute de 3 centimètres et large de 7 centimètres : toute sa surface extérieure était décorée de feuillages profondément gravés; 3° enfin d'un plateau de forme ovale de 19 centimètres de longueur sur 10 de largeur; une bordure aplatie qui l'encadrait portait une riche décoration en relief; on y voyait des animaux, des masques, des autels, deux édifices circulaires, la corbeille mystique, le pédum, etc. Une notice de M. l'abbé

Digitized by Google

Cochet sur cette découverte a été publiée en 1865 dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. II, p. 148, avec une gravure du plateau d'argent qui faisait le principal ornement de la sépulture de Lillebonne.

M. l'abbé Cochet, en terminant son travail, essaye de donner au tombeau une date et une attribution : il pense, en s'appuyant du style qui règne sur les objets découverts, qu'ils peuvent dater du IIe siècle de notre ère, à l'époque des Antonins, qui ont laissé à Juliobona des traces de leur domination. La richesse des objets déposés dans la sépulture fait supposer à l'auteur qu'elle était celle d'un puissant ami des arts; les plateaux, les aiguières, le couteau-poignard, les cuillers à parfums, l'engagent à y voir celle d'un prêtre ou pontife de l'antique Juliobona, qui aurait été inhumé avec le mobilier de son temple. Tous les objets sortis de la sépulture de Lillebonne ont été conservés dans cette ville par M. Alfred Lemaître, propriétaire du champ de culture dans lequel a été faite la découverte.

M. de La Quérière a publié dans le même volume une notice très-détaillée sur l'église Saint-Laurent, l'une des plus anciennes paroisses de la ville de Rouen, supprimée en 1791. Une gravure, exécutée avec soin par M. P. Langlois, précède le travail de M. de La Quérière et fait connaître, par une restitution, comment était disposé cet édifice. Dès l'an 1024, des lettres de Richard II, duc de Normandie, mentionnent l'église; l'abbé de Saint-Waïdrille présentait à la cure; en 1248, le jour de Pâques, les églises Saint-Laurent et Saint-Godard, ainsi que l'abbaye de Saint-Ouen, furent détruites par un incendie considérable, qui commença à la porte Beauvoisine; le premier de ces édifices fut reconstruit à la fin du XIVe siècle. Les anciens comptes de la paroisse, déposés dans les archives du département, ont fourni à l'auteur de la notice de précieux documents sur cette reconstruction de l'ensemble et des chapelles de l'église, sur les noms du maître de l'œuvre Denis Gode, du peintre verrier Jehan Chevalier, de Cardinot Lepelletier, serrurier auteur des nombreux épis placés au sommet des toits qui surmontaient les chapelles.

La tour très-élégante commencée en 1490 fut terminée en 1501; elle était surmontée d'une flèche en pierre, si délicatement travaillée que les trésoriers de Saint-Laurent en firent exécuter une reproduction en orfévrerie pour servir à l'exposition du Saint-Sacrement sur le maître-autel.

Digitized by Google

M. de La Quérière a retrouvé dans les comptes le nom de l'architecte Pierre Desvignes, qui, en 1511, commença dans l'église Saint-Laurent un jubé remarquable terminé seulement en 1532; il était décoré de statues qu'on devait au ciseau de Jehan Theroulde, l'un des habiles artistes qui exécutèrent les sculptures si délicates du grand portail de la cathédrale de Rouen; Michel Cateline et Simon Vitecoq, architectes, achevèrent ce jubé. Le 29 juin 1527, le dernier de ces artistes fut nommé à la surintendance des travaux de la cathédrale; l'auteur de la notice donne le marché qui fut conclu avec les deux constructeurs.

L'église Saint-Laurent, richement ornée de tout ce qui pouvait la rendre complète, fut saccagée en 1562 par les calvinistes, qui brisèrent les statues et enlevèrent tous les objets précieux. Les comptes font connaître les noms d'Étienne Desplanches, de Jacques de Sez, de Michel Lourdet, de Pacquet Bucquet, de Jean Bourdon, peintres et sculpteurs qui furent chargés de réparer les dommages causés pendant les guerres de religion. Plus tard, en 1677, un curé de Saint-Laurent, Martin Dauno, fit détruire les verrières pour y voir plus clair dans l'église, et démolir le jubé. L'église Saint-Laurent, vendue le 15 nivôse au XI à un marchand de Rouen, est aujourd'hui dans un état de dégradation complète; on a pensé à y établir un musée d'antiquités; l'auteur de la notice espère que, par la réalisation de ce projet, on sauvera de la ruine ce qui reste de cet édifice.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD.

Bulletins et Mémoires, t. IV, année 1866. — Saint-Brieuc, 1867.

Les procès-verbaux des séances de la Société d'émulation, qui composent la première moitié du présent volume, nous donnent la liste des découvertes archéologiques faites, pendant le cours de l'année 1866, dans le département des Côtes-du-Nord. J'en relèverai les mentions dans l'ordre même où elles nous sont présentées.

1° *Fouilles de Plésidy.* Un *tumulus* fort élevé, connu sous le nom de *Tanwedou*, et situé sur le territoire de Plésidy, a été ouvert, le 5 juillet 1866, par les soins du curé du lieu, M. l'abbé Le Foll. On

Digitized by Google

a trouvé dans l'intérieur, au niveau du sol, une chambre sépulcrale, formée de pierres brutes et longue de 1^{m},50 sur autant de hauteur. Deux allées couvertes, dirigées de l'est à l'ouest, y aboutissent. Une épaisse couche de cendres et de charbons, mélangés de débris de poteries et d'ossements, occupait le milieu de la chambre et recouvrait les objets suivants, que M. l'abbé Le Foll en a extraits : deux lames de poignard de bronze, longues de 30 centimètres environ, décorées de filets en relief et percées à la base de trous destinés à fixer la poignée; une lame plus petite, décorée aussi de filets en relief et brisée en plusieurs morceaux; une pince à épiler, en or pâle, de style fort ancien; trois fragments de cuir, décorés de clous d'or disposés en séries de chevrons; deux clavettes d'or; enfin plusieurs milliers de petits clous d'or, d'un millimètre de longueur, semblables à ceux qui ornent les fragments de cuir, et que M. l'abbé Le Foll suppose avoir appartenu à un bracelet. Un sol d'or, de l'empereur Julius Nepos, trouvé dans le voisinage du camp romain de Plésidy, complète cette intéressante découverte.

Les divers objets que je viens d'énumérer ont été envoyés par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui en a confié l'examen à une commission composée de MM. de Longpérier, L. Renier, Maury et Desnoyers. Le rapport de M. de Longpérier, auquel j'ai emprunté les détails qui précèdent, a été imprimé *in extenso* parmi les procès-verbaux des séances de la Société.

Trois nouveaux *tumulus*, dont un offre cette singularité qu'il est géminé, ont été, depuis les premières fouilles, découverts à Plésidy. On en a extrait plusieurs urnes funéraires, dont le secrétaire de la Société ne nous donne pas la description.

2° Des ruines d'édifices considérables, appartenant à l'époque de la domination romaine, ont été exhumées à Saint-Michel-en-Grève, près de Plestin.

3° Au village de Caër-Keféou, commune de Trégrom, un éboulement de terres, survenu par hasard, a révélé l'existence de cinq chambres souterraines, « qui forment ensemble, dit le rapporteur, « un rectangle voûté, où douze hommes tiendraient facilement de- « bout. » Le champ qui les recouvre est appelé Ar-Hampo, diminutif très-usité de Kampchou, dont le sens est *champ des chambres*. On y a recueilli quelques fragments de poteries présentant une grande analogie avec les poteries étrusques.

Digitized by Google

4° Enfin on a trouvé au bourg de Kérity, près Paimpol, un conduit souterrain, long de 8 mètres, étroit et recouvert d'une voûte elliptique, mais dont le caractère archéologique ne paraît jusqu'ici rien moins que bien déterminé.

La deuxième moitié du volume, consacrée aux mémoires, renferme, pour tout travail d'archéologie, un rapport de M. Geslin de Bourgogne sur l'état actuel de l'enceinte vitrifiée de Péran, près Saint-Brieuc, dont notre section s'est déjà et à plusieurs reprises occupée. Ce rapport, ainsi que la dissertation critique qui l'accompagne, ont été lus l'année dernière, à la Sorbonne, pendant la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, et imprimés dans le volume des mémoires d'archéologie (p. 169). L'un et l'autre ont de plus donné lieu, soit à la Sorbonne, soit au sein même de notre section, à des discussions dont les conclusions ont été consignées dans la *Revue des Sociétés savantes* (4e série, t. III, p. 464, et t. IV, p. 313). Je n'ai donc point à revenir sur cet intéressant sujet.

JULES MARION,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND,

t. VII et VIII. — Clermont-Ferrand, 1865 et 1866.

Le VIIe volume des *Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand* ne présente à l'examen de la section d'archéologie qu'un seul et très-court article de M. Bouillet, directeur du musée, intitulé *Recherches sur l'hôtel des monnaies de Clermont.* L'auteur, ainsi qu'il a soin de nous en avertir, ne s'est point proposé de faire la monographie des médailles, monnaies et jetons, qui se rapportent à l'Auvergne; il n'a voulu parler que des pièces qui ont été frappées dans l'atelier monétaire de Clermont. L'énumération et la description très-sommaire de ces diverses pièces, à commencer par les tiers de sou d'or mérovingiens, sur lesquels on lit la légende ARVERNO CIVE ou ARVERNVS CIVIS, c'est tout ce que M. Bouillet a entendu nous donner pour cette fois.

Deux mémoires plus considérables et dus l'un et l'autre à la plume de M. Mathieu, ancien professeur au collége de Clermont,

Digitized by Google

forment la part de l'archéologie dans le volume suivant. Le premier de ces mémoires est consacré à la question si vieille et tant de fois débattue de l'emplacement d'*Uxellodunum*. M. Mathieu, à qui l'étude des antiquités gauloises de sa province et le texte des Commentaires de César sont dès longtemps familiers, s'est proposé, comme objet immédiat, dans son travail, de rendre compte à l'Académie d'une brochure de M. Adrien Morin et de trois lettres de M. Bertrandy, concernant Uxellodunum; puis il a profité de l'occasion pour examiner et juger rapidement les prétentions des localités rivales qui se disputent le nom du célèbre *oppidum* des Cadurques. C'est donc, comme vous le voyez, Messieurs, un rapport sur un rapport que j'ai à vous présenter. Cette considération et, de plus, l'extrême notoriété de la question me permettent, ou plutôt m'imposent une grande brièveté dans l'exposé que je vous dois.

On sait que, dès l'origine de la discussion, qui remonte au XVIe siècle, cinq villes ou lieux différents, Cahors, Ussel, Capdenac, Luzech et le Puy d'Issolu, ont revendiqué chacun pour soi l'honneur de représenter l'*oppidum* gaulois mentionné et décrit par Hirtius. Cahors et Ussel, particulièrement en faveur au XVIIe siècle, ayant depuis été écartés par des arguments péremptoires, la lutte s'est concentrée, d'autant plus vive que les rivales étaient moins nombreuses, entre les trois localités restantes. Les champions de chacune d'elles se sont évertués à y retrouver toutes les conditions voulues par le texte. L'emplacement de Capdenac, à qui la voix si autorisée de Caylus avait déjà donné la préférence au siècle dernier, a été vivement défendu, il y a une trentaine d'années, par M. Champollion-Figeac, et c'est aussi en faveur de cette petite ville que se prononce nettement M. Adrien Morin, l'auteur de la brochure mentionnée plus haut. Luzech, mis en avant, en 1725, par deux prêtres archéologues, dont l'un, M. Lafage de Mostelac, était curé du lieu, puis retombé dans un profond oubli, a été repris, il y a peu d'années, par MM. le général Creuly et Jacobs, qui y ont retrouvé toutes les indications du texte césarien relatives à la configuration de la place et aux trois camps romains, moins toutefois la fameuse fontaine détournée par César. Le Puy-d'Issolu, enfin, appuyé d'abord par la grave autorité de d'Anville, a trouvé récemment un défenseur énergique et fécond en arguments dans M. Bertrandy, à qui son critique, M. Mathieu, prodigue toutes sortes d'éloges, tout en combattant ses conclusions.

Digitized by Google

Tel était l'état de la controverse sur Uxellodunum, lorsque les importantes recherches entreprises par l'ordre de l'Empereur, et dont les résultats concluants ont été consignés dans le deuxième volume de l'*Histoire de César*, sont venues éclairer la question d'une lumière inattendue et donner gain de cause au Puy-d'Issolu. Des fouilles exécutées, sous les yeux de MM. Paul Brial et Cessac, sur les flancs de cette montagne aujourd'hui inhabitée, ont fait découvrir la galerie souterraine par où l'eau de la fontaine fut détournée, avec une partie des blindages pétrifiés, les uns renversés, les autres encore debout. L'emplacement d'Uxellodunum peut donc être considéré aujourd'hui comme définitivement fixé; bonne fortune trop rare parmi les nombreuses localités auxquelles les récits des Commentaires ont valu une illustration achetée au prix d'incessantes disputes.

Avant de terminer le compte rendu de ce mémoire, je veux relever une assertion qui s'est glissée dans le travail de M. Mathieu, et qui, dans les termes absolus où elle est conçue, me paraît plus que hasardée. Dans les questions de géographie ancienne, les raisons de décider tirées de l'étymologie paraissent à M. Mathieu des arguments de nulle valeur et plutôt faits pour égarer l'historien que pour l'éclairer. Parlant du Puy-d'Issolu : « Son nom seul, dit-il, plaide « en sa faveur, et l'on sait ce que vaut une étymologie. » C'est à mon avis méconnaître l'une des meilleures sources d'arguments à invoquer en ces matières délicates et se priver d'un puissant auxiliaire.

Le deuxième mémoire de M. Mathieu, que j'ai signalé plus haut, est intitulé : *Temple de Mercure, découvert au pied du Puy-de-Dôme.* La découverte dont il s'agit, comme presque toutes les trouvailles du même genre, est due au hasard. Le lendemain d'un violent orage qui avait dénudé le flanc septentrional du Puy-de-Dôme, un paysan trouva, au territoire de la Tourette et sur le tracé de la voie romaine qui contournait la base de la montagne, quatre grandes pierres sculptées, en domite. La première de ces pierres est un socle de statue mutilée, dont il ne reste que les pieds adhérents au bloc sur lequel ils ont été découpés : ils sont nus, bien fouillés et ont appartenu à une statue de grandeur naturelle. Sur la face antérieure du socle, on lit l'inscription suivante, disposée en une seule ligne : . . . . C. SACR. VIND. SILVAN. Une brisure de la pierre a fait disparaître les quelques lettres qui précédaient le C initial; mais, grâce à une deuxième inscription toute semblable, que porte une pierre isolée, trouvée dans le même gisement, il est

Digitized by Google

heureusement possible de suppléer les lettres qui manquent dans la première. Cette deuxième inscription, écrite sur trois lignes encadrées dans un filet rectangulaire, et dont la pierre paraît avoir été scellée dans un mur, porte :

MERC. SACR.
VINDON
SILVANVS

mots que M. Mathieu lit, comme il convient: *Mercurio sacrum Vindon Silvanus.* Qu'était-ce que ce personnage, dont le nom est tout nouveau dans l'histoire du pays? L'auteur ne saurait nous le dire.

Le deuxième socle trouvé à la Tourette, en meilleur état que le premier, est de forme cubique. Il a conservé de la divinité qu'il portait deux petits pieds, chaussés de brodequins et sortant d'entre les plis d'une longue robe flottante. M. Mathieu pense que la statue dont il reste si peu de chose était une Minerve, « dont les anciens, dit-il, associaient souvent les simulacres à ceux de Mercure. » Simple conjecture d'ailleurs, dont le lecteur prendra ce qu'il voudra.

Les deux derniers fragments, plus maltraités que les autres et appartenant également à des statues mutilées, consistent, l'un en deux pieds d'homme, nus, fortement accentués et brisés à la naissance de la jambe; l'autre en un torse, tellement dégradé qu'on a grand'peine à y reconnaître la forme humaine. La tête et les jambes manquent, et toutes les parties en saillie, tous les angles paraissent usés par un long frottement. On distingue encore les bras, qui sont posés, le gauche sur l'abdomen où il appuie une sorte de sac, le droit sur la hanche, où la main tient la poignée d'une épée, dont on reconnaît encore le pommeau. Dans l'espace qui sépare les deux mains on remarque un petit cartouche saillant, sur lequel est gravée une inscription en trois lignes; mais les caractères en sont tellement effacés aujourd'hui, qu'il est impossible d'en rien tirer. Aux objets que je viens de décrire sont venus s'ajouter depuis, trouvés dans le voisinage, les deux tronçons d'une jambe nue, cassée au genou, et plusieurs fragments de domite sur lesquels on distingue des traces de sculpture ou de grandes lettres gravées et coloriées en rouge.

Tels sont les objets trouvés sur le Puy-de-Dôme, dont M. Mathieu nous donne la description. Les deux inscriptions, dans lesquelles figure Vindon Silvanus, autorisent-elles la dénomination de *Temple de Mercure*, attribuée à l'édifice auquel doivent avoir appar-

Digitized by Google

tenu ces divers fragments de sculpture? Le lecteur est maintenant à même d'en juger.

JULES MARION,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS,

XLe volume, année 1863-1864, n°s 3 et 4. — Reims, 1866, in-8° de 468 pages.

Ce volume des *Travaux de l'Académie impériale de Reims* ne contient pas encore la suite du mémoire de M. Loriquet sur les artistes de Reims[1]. La partie la plus importante du volume (p. 1-214) consiste en longs extraits faits par M. Prosper Tarbé, bien connu par ses séries de publications de textes littéraires champenois, du *Miroir du mariage*, poëme encore inédit d'Eustache Deschamps. Dire que la philologie et l'histoire pittoresque des mœurs du XIVe siècle sont particulièrement intéressées à cette curieuse publication, c'est décliner forcément tout droit de votre rapporteur à s'en occuper ici; mais la seconde moitié du volume se rapporte aux travaux de la section d'archéologie.

Il suffira d'indiquer deux courtes notes de M. Max. Sutaine sur Claude Hélart (p. 425-428) et sur Tisserand (p. 429-431), deux peintres rémois de la fin du XVIIe siècle, qui ont peint des tableaux de sainteté pour les églises de leur pays. Le sixième ordre d'architecture présenté à Colbert par le second ne suffit pas à le faire sortir de la biographie locale, et le plus grand intérêt du premier est seulement d'être le fils du peintre Claude Hélart, auquel, sans le nommer et sans en faire un Raphaël, La Fontaine a fait allusion dans son conte des *Rémois*.

L'histoire et la description, par M. Ch. Givelet, de l'ancienne église Saint-André de Reims (p. 329-420), qui vient d'être démolie et reconstruite, est, par son étendue, un travail d'une autre importance. On ne peut mettre plus de soin à une monographie. Les inscriptions de toute espèce, les comptes et les registres paroissiaux, les actes des notaires, compulsés avec soin, ont donné à M. Givelet tous les travaux et les réparations successives en même temps que la série des fondations et des inhumations, et la suite

[1] Cf. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, juillet 1866, p. 43-47.

Digitized by Google

des officiers de l'église. C'est une étude définitive sur la fabrique de l'église et sur la bourgeoisie du quartier; mais, par suite du peu d'importance de l'église elle-même, toujours menacée et presque toujours atteinte par tous les siéges de la ville, qui pesaient d'abord sur le faubourg où se trouvait Saint-André, cette église, comme le dit l'auteur lui-même (p. 367), ne renfermait à peu près rien qui fût de nature à intéresser l'archéologue. La seule chose qui fasse exception consiste en verrières du XVIe siècle, en partie replacées dans la nouvelle église et dont la description est intéressante. Peut-être aurait-il fallu, en citant (p. 386) l'inscription de l'une d'elles, datée de 1560 et représentant le baptême du Christ : «Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit,» rectifier le renvoi à la première épître de saint Paul aux Corinthiens, chapitre III, verset 6, et indiquer, devant cet extrait qui devient énigmatique, qu'il s'agit non du dieu païen, mais d'Apollon, un des compagnons de saint Paul. Une curiosité plus grande de cette verrière est dans l'inscription qui contient les noms de la corporation des archers de Reims qui en furent les donateurs, le nom de Thomas Colbert, grand-père du célèbre ministre, qui y figure non pas comme noble écossais, mais comme bourgeois de Reims.

Le mémoire de M. l'abbé Valentin (p. 215-318), couronné par l'Académie de Reims au concours de 1864, est une notice historique et descriptive des monuments civils et religieux du canton de Fismes. On ne saurait trop encourager des travaux de ce genre, parce que, en étudiant sur place et en ne prenant pas une étendue de pays trop vaste, l'information peut être sûre, complète, et donner une base solide aux répertoires archéologiques généraux. M. l'abbé Valentin, qui a réuni les écarts et les petites localités à celles dont elles dépendent, ce qui a ses avantages dans un travail restreint, a mis à son travail beaucoup de soin et de conscience, et il faut d'autant plus le reconnaître que sur des points de détail il manque peut-être de sûreté et de précision, qualités qui doivent être la préoccupation constante de quiconque fait un travail de ce genre.

Quelquefois c'est par la hardiesse qu'il pèche, et il trouvera peu de gens de son avis en soutenant (p. 284) que le feu de la Saint-Jean appartient seulement au symbolisme chrétien et représente le Christ, *lucerna ardens et lucens*, et n'a pas d'origine païenne. Le passage de Guillaume Duranti dans son *Rationale* (ch. CXXXVII), au milieu des subtilités d'interprétation scolastique, ne permettra guère

Digitized by Google

à notre auteur de l'invoquer en sa faveur. Tout en appliquant à saint Jean le mot d'*ardens lucerna*, et en rappelant sa parole dans l'Évangile à propos du Christ : «Me oportet minui, illum autem crescere,» l'évêque de Mende insiste trop sur les rapports de coïncidence entre la fête et la vie de saint Jean avec l'année solaire et la diminution des jours pour qu'il n'y ait pas là la trace subsistante d'un culte astronomique qui n'a rien de chrétien.

Des témoignages historiques font remonter au temps de Charlemagne la fondation de l'église de Fismes, dédiée à sainte Machre; mais il y a loin de là à dire (p. 263) qu'il soit possible de chercher dans l'abside «de pur roman» le cachet des premières constructions de Dangulphe, et à retrouver tant de traces de la construction primitive qui serait du IXe siècle. Hincmar, l'archevêque de Reims, la désigne sous le nom de *martyrium sanctæ Machræ; martyrium*, accepté en français sous sa forme latine et inutile à traduire par *martyrie*, emporte nécessairement l'existence d'une confession souterraine, et précisément il n'est pas indiqué de crypte actuelle à l'église de Fismes, qui est comme partout une reconstruction postérieure. Quant au château de Crugny (p. 255), maintenant devenu une ferme, le séjour de Charles le Simple, en 926, ne peut être rappelé en aucune façon par les écussons aux armes de France qui se trouvent tant au château qu'à l'église; ils sont nécessairement si postérieurs qu'ils ne peuvent s'y rattacher d'aucune façon.

Du reste, l'auteur de ce mémoire est disposé à vieillir; il ne peut y avoir tant de parties du XIe siècle qu'il en signale dans les églises qu'il examine, car le canton de Fismes serait alors singulièrement privilégié et en aurait à lui tout seul plus que bien des départements. Il faut aussi relever l'attribution proposée pour des chapiteaux romans à têtes d'animaux grotesques (p. 251) d'un sens «symbolique ou historique.» Un des caractères constants de toute la sculpture du moyen âge est précisément d'être si peu historique, qu'en dehors des figures des tableaux toute pensée d'interprétation historique ne doit jamais se produire sans être accompagnée de preuves particulières et indiscutables. Il ne faudrait pas non plus traiter (p. 270) de «dégoûtante polissonnerie de l'artiste» un autre chapiteau roman historié de l'église d'Harmonville. Ce doit être quelque représentation, peut-être trop naïve et trop énergique, ayant pour objet de symboliser un vice; mais, si avec le changement des idées celui qui l'a sculpté peut à nos yeux s'être trompé sur la con-

Digitized by Google

venance de son symbolisme, il n'a pas fait de polissonnerie, parce que celle-ci n'existe que là où elle est intentionnelle.

Quelques expressions sont trop vagues. Il ne suffit pas de dire (p. 310) d'un Christ en bois, venant de Saint-Remy de Reims et employé en 1862 dans le calvaire de Romani, que «sa pose et son expression indiquent la meilleure époque de l'art chrétien,» ni d'assigner seulement à une suite de bas-reliefs (p. 227) l'époque «de la décadence des arts.» D'abord l'expression d'art chrétien est trop restreinte et devient fausse quand on l'applique seulement à l'art du moyen âge; toute la première période, où l'art des Catacombes et l'architecture des basiliques mettent des formes anciennes au service d'idées et d'objets nouveaux, est parfaitement de l'art chrétien, et l'art italien postérieur au moyen âge, Saint-Pierre de Rome par exemple, ne peut vraiment pas passer pour de l'art anti-chrétien. Pour en revenir au seul moyen âge, la plus belle époque de l'art chrétien est le XIIIe siècle; il y a des gens qui trouvent que la Renaissance est la décadence des arts. Le Christ en bois est-il du XIIIe et les bas-reliefs du XVIe siècle? M. Valentin, qui le sait, aurait d'un mot fait cesser le doute absolu de son lecteur.

Il parle, à l'article de l'église de Courlandon (p. 247), de la *lige* seigneuriale des armoiries de la famille des Fougères avec «les variantes» réclamées par leurs alliances. *Lige* doit n'être qu'une faute d'impression pour *litre;* mais ce n'est pas parce qu'ils ont pu faire reconstruire le mur qui porte leurs armes que celles-ci y figurent, c'est parce qu'ils devaient être seigneurs du lieu, ce qui entraînait dans certains cas le droit de litre, comme on peut le voir entre autres dans le traité de Maréchal sur les droits honorifiques des seigneurs dans les églises. Dans le nom de Montigny (p. 285), la forme latine *Montis ignis*, qui voudrait dire *le feu de la montagne* et non *habitation de la montagne*, est inadmissible et ne doit provenir que du calque maladroit fait du nom français par un clerc prétentieux; mais *Montiniacum*, qui dans d'autres provinces serait devenu Montignac ou Montenay, ne veut nullement dire *demeure de la montagne. Iacum* n'y est absolument qu'une terminaison.

Enfin l'auteur emploie certains mots inexactement; ainsi il parle de «l'ornementation mobilière» d'une église (p. 229) à propos d'un maître-autel à colonnes et à frontons, d'inscription «tumulaire» (p. 233) à propos d'une inscription qui paraît ne contenir que des dispositions relatives à la réunion de la cure de

Digitized by Google

Saint-Aubœuf à celle de Saint-Remy de Bouvencourt. Est-il aussi bien nécessaire de dire (p. 321) le mur « ou larresse » du chœur, et surtout de trouver dans un champ des traces « d'incolation? » L'écolier limousin *despumait la verbocination latiale* avec une prestigieuse habileté, mais il est peut-être meilleur de s'en tenir au français.

Enfin ce volume de l'Académie de Reims contient une bonne et grande nouvelle pour l'archéologie, la fondation d'une commission archéologique chargée de veiller à la conservation des monuments de l'antiquité et du moyen âge répandus dans la ville et le pays de Reims, de surveiller les fouilles pour prendre les mesures propres à empêcher la destruction et la dispersion des objets d'art et d'antiquité, et de réunir ces objets pour former un musée archéologique avec l'espoir qu'il deviendra un jour la propriété de la ville. Il y a longtemps qu'elle devrait en avoir un, et dans une ville aussi riche et aussi ancienne, où les noms de faubourg de Cérès et de porte de Mars n'ont jamais cessé d'être courants, ce musée serait depuis longtemps d'une singulière importance par la valeur même ou l'intérêt de provenance des objets et des fragments trouvés, dont une partie est certainement aujourd'hui irrémédiablement perdue. Mais, comme il n'est jamais trop tard pour se mettre à l'œuvre et pour bien faire, on ne saurait trop louer l'Académie de Reims pour son initiative, trop l'encourager à ne pas se laisser rebuter par les difficultés auxquelles elle se condamne, et lui trop souhaiter de justifier la devise antérieure de la compagnie : « Servare et augere, » qui s'applique si bien au nouveau projet.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Recherches historiques sur l'évêché d'Arrisitum et les hommes remarquables qui tirent leur origine de ce bourg.

Communication de M. L. A. Clamens, instituteur communal à Sauve (Gard).

Le mémoire de M. Clamens a été envoyé à un concours ouvert par l'Académie du Gard, qui lui a décerné une première mention honorable. L'auteur, désirant voir son travail imprimé, et regrettant que ses ressources personnelles ne lui permettent pas de le faire à ses frais, a adressé son manuscrit à M. le Ministre de l'instruction publique et l'a prié de lui venir en aide, en lui prêtant, dit-il, son puissant concours. Son Excellence a renvoyé le travail de M. Clamens à l'examen de la section d'histoire du Comité des Sociétés savantes.

Votre rapporteur, Messieurs, laissant de côté la question relative à l'impression du travail de M. Clamens, se bornera à vous en faire connaître l'objet et à soumettre à votre appréciation le jugement qu'il croit devoir porter sur cet ouvrage.

Les historiens font mention d'un évêché érigé, vers le milieu du VIe siècle, au bourg d'*Arrisitum*, dans les circonstances suivantes. Le pays d'Arsat, où l'auteur du mémoire place le siége de ce diocèse, appartenait à cette époque à Ansberg, petit-fils de Tonance-Ferréol, préfet des Gaules et neveu de Roricius, évêque d'Uzès. Thierry, fils aîné de Clovis, auquel ce pays était échu en partage, voulant s'attacher cette famille puissante, éleva Ansberg à la dignité de sénateur, et celui-ci, désirant, de plus, avoir un évêché dans sa famille, demanda pour son frère aîné Déotaire que les terres qui lui appartenaient

Digitized by Google

fussent érigées en évêché. Roricius consentit à détacher en faveur de son neveu une partie de son vaste diocèse, et Déotaire, élevé ainsi aux honneurs de l'épiscopat, fit reconstruire Arrisitum, lieu de sa résidence, détruit dans les guerres précédentes.

Après Déotaire, mort en 572, le petit diocèse d'Arrisitum eut successivement pour évêques Munderic, l'aîné des fils d'Ansberg, Emmon et Mummol.

Après ce dernier, vers la fin du VIIe siècle, l'évêché fut démembré, et les paroisses qui le composaient furent réunies aux diocèses auxquels elles avaient appartenu précédemment, à savoir celles du pays de Larzac au diocèse de Rodez et celles du pays d'*Arsat* au diocèse d'Uzès.

La ressemblance des noms sous lesquels ces deux portions du diocèse d'Arrisitum sont désignées a donné naissance à de nombreuses discussions sur la véritable position de cette modeste métropole d'un évêché qui n'a eu qu'un siècle et demi d'existence. M. Clamens combat l'opinion qui en fixe l'emplacement sur le plateau du Larzac, et s'attache à démontrer que c'est dans le pays d'Arsat qu'il faut chercher *Arrisitum*, aujourd'hui *Arrigas*, village bâti au centre des montagnes qui forment la chaîne des Cévennes, et faisant partie de l'arrondissement du Vigan, à l'extrémité du nord-ouest du département du Gard.

L'auteur du mémoire ne soutient pas seulement cette opinion, parce qu'il est natif d'Arrigas (bien que son patriotisme ne soit nullement insensible à l'honneur de retrouver dans son village natal le siége d'un ancien évêché); il croit pouvoir l'établir par des témoignages historiques qui ne paraîtront pas sans valeur. Toute la force de son argumentation repose sur ce fait, que les quinze paroisses dont se compose le Larzac appartenaient premièrement au diocèse de Rodez, auquel elles retournèrent plus tard, lorsqu'elles furent détachées de celui d'Arrisitum, tandis que le pays d'Arsat dépendait dans le principe du pays de Nîmes, et fit plus tard partie du diocèse d'Uzès, évêché formé d'une partie de celui de Nîmes. La famille de Tonance-Ferréol et d'Ansberg, en faveur de laquelle fut érigé le diocèse d'Arrisitum, n'a pu construire une ville épiscopale que dans le pays d'Arsat, dont elle était propriétaire, et il ne paraît pas vraisemblable qu'elle en ait établi le siége dans le Larzac, dépendant de l'évêque de Rodez. Ansberg, en demandant l'érection de ses terres patrimoniales en évêché, avait voulu avoir, dans l'in-

Digitized by Google

térêt de sa famille, un évêché placé sous sa dépendance. Il y exerça toujours une grande influence, et, lorsqu'il alla s'établir à Metz, capitale de la France orientale ou de l'Austrasie, Arrisitum fut uni et soumis à l'église Saint-Étienne de Metz, ce qui n'aurait pas eu lieu si Arrisitum eût fait partie d'un territoire appartenant à un autre évêque. Lorsqu'en 593, au témoignage de Grégoire de Tours, Dalmace, évêque de Rodez, revendiqua les quinze paroisses qui avaient été détachées de son diocèse, c'est-à-dire le Larzac, il n'aurait pas pu réussir dans ses prétentions, si ce pays eût possédé le siége même d'un évêché, ayant alors pour chef Munderic, dont le frère Arnould Boggis, deuxième fils d'Ansberg, jouissait d'un grand crédit à la cour d'Austrasie, où il règnait en quelque sorte en sa qualité de maire du palais.

Aucune des paroisses citées par Ménard, historien de Nîmes, comme ayant composé le diocèse d'Arrisitum, Merney, Hierles, le Vigan, Saint-Jean-de-la-Gardonnenque, Saint-Hippolyte, Sauve, Alais, Cendras, Anduze, Tornac et Vezenobre, n'appartient au Larzac.

Abandonnant cette discussion aux savants mieux placés pour traiter ces questions locales, je ne puis que constater le soin avec lequel l'auteur du mémoire a recherché et réuni les preuves que fournissent les historiens les plus accrédités à l'appui de son système [1].

Si c'est dans le pays d'Arsat qu'il faut chercher le siége de l'évêché qui lui a donné son nom, Arrisitum ne peut être qu'Arrigas: c'est le second point que M. Clamens cherche à établir. J'indique rapidement les considérations sur lesquelles il se fonde, en omettant les hypothèses étymologiques fort contestables auxquelles l'auteur attache cependant une importance exagérée. Arrisitum, ayant donné son nom au pays d'Arsat, devait en être le bourg le plus important. La baronnie d'Hierles, désignée sous le nom de *terre Arrisdii*, occupait le centre du diocèse; or son château s'élevait sur le territoire d'Arrigas. Arrigas a fait jusqu'au XIIIe siècle partie du domaine de la couronne. L'auteur voit encore dans ce fait une preuve qu'Arrigas est bien l'Arrisitum du VIe siècle, qui, ayant appartenu à Ansberg, passa à son fils Arnould Boggis, et par suite à Pépin le Bref, un de ses descendants.

[1] M. Quicherat s'est prononcé contre l'opinion favorable au Larzac, dans son livre de la formation française des anciens noms de lieu, article *Arrisitum*, p. 91, 94.

Digitized by Google

Pépin, devenu roi de France, dut réunir ses domaines particuliers au domaine de la couronne. Cette assertion, assez étrange au premier coup d'œil, tient à un ordre de faits sur lequel je reviendrai bientôt. Arrigas a été désigné sous le nom de ville. Le siége de l'évêché d'Arrisitum, dit le baron Gaujal, devait contenir des édifices considérables, la cathédrale où Munderic fut sacré, le palais épiscopal, et quelques bâtiments publics dus à la munificence de Déotaire. Or aucune trace de monuments de cette nature ne se trouve, M. Gaujat en convient lui-même, dans le Larzac. L'auteur du mémoire rapporte plusieurs circonstances prouvant que le presbytère et l'église fortifiée d'Arrigas, qui, en 1626, soutinrent un siége meurtrier contre le duc de Rohan, devaient être des édifices considérables; le village avait un mur d'enceinte dont on voit encore les vestiges. On constate enfin l'existence de plusieurs châteaux construits autour d'Arrigas.

Une fois amené sur le terrain des conjectures, M. Clamens ne néglige aucun des détails que lui fournissent les traditions à l'appui de sa thèse; mais son imagination ne peut s'arrêter aux témoignages qui, à ses yeux, établissent l'importance d'Arrigas et militent en faveur de l'opinion qui le lui fait considérer comme ayant été le siége du diocèse d'Arrisitum. Arrigas et le pays d'Arsat peuvent élever bien plus haut leurs prétentions. Ils ne sont rien moins que le berceau de deux ou trois dynasties royales. Cet Ansberg, dont il a été question plus haut, qui possédait au VIe siècle le pays d'Arsat, où il fonda l'évêché d'Arrisitum, et qui par parenthèse descendait directement de Clodion, père de Mérovée[1], eut pour fils Arnould Boggis, évêque de Metz et maire du palais d'Austrasie; Arnould Boggis fut père de saint Arnould, qui laissa deux fils, Anségise et Clodulfe. Anségise épousa Béga, fille de Pépin de Landen, et de ce mariage naquit Pépin d'Héristal, père de Charles Martel, le glorieux aïeul de Charlemagne. C'est ainsi que, selon M. Clamens, les Carlovingiens se rattachent à la famille de Tonance-Ferréol et d'Ansberg, ayant eu pour domaine patrimonial le château de Trevedon au pays d'Arsat, dont Arrigas était le principal bourg. Mais l'auteur du mémoire ne s'arrête pas en si beau chemin. Il n'oublie pas que certains historiens ont fait descendre la famille de Hugues

[1] S'il en était ainsi, Clodion serait le chef des trois races qui ont régné successivement sur la France, depuis Clovis jusqu'à Louis-Philippe.

Digitized by Google

Capet d'un des ancêtres de Pépin le Bref, en donnant à Robert le Fort pour aïeul Childebrand, frère de Charles Martel. Or de qui descendait Charles Martel? Des propriétaires du pays d'Arrisitum; donc ces deux illustres rameaux, que l'on appelle les *Mérovingiens* et les *Capétiens*, seraient sortis d'une tige commune, dont le point de départ serait cet obscur Arrisitum, ce modeste village d'Arrigas, qui ne s'attendait pas sans doute à tant de gloire. C'est ainsi qu'en remontant le cours des plus grands fleuves on ne trouve souvent, au lieu où ils prennent leur source, qu'un mince filet d'eau découlant d'un rocher caché dans la montagne.

Les autres recherches auxquelles s'est livré l'auteur du mémoire, au sujet des familles qui ont, depuis le VIe siècle jusqu'aux temps actuels, habité le pays d'Arsat, sont moins conjecturales, et l'ont conduit à des résultats plus positifs. Les familles sur lesquelles il a réuni des documents intéressants sont celles de Roquefeuil, d'Hierles, d'Albignac et de la Tour-Lisside, une des branches de la famille de la Tour d'Auvergne.

La dernière partie de cet estimable travail est une description topographique du village d'Arrigas et des divers hameaux dont il se compose.

En mettant de côté la partie du mémoire dans laquelle l'auteur s'est abandonné avec trop de complaisance au penchant naturel qui nous porte à nous exagérer à nous-mêmes l'importance des lieux qui nous ont vu naître, et dont bien des points ne résisteraient pas à l'examen d'une critique sévère, il reste encore du travail de M. Clamens un grand nombre de pages attestant des études sérieuses et un mérite réel. Que ce soit le Larzac ou le pays d'Arsat qui ait servi de siége à l'évêché d'Arrisitum, on ne lira pas sans intérêt les détails qui concernent ce petit diocèse, dont l'existence éphémère a laissé peu de traces dans l'histoire; et, quoiqu'il ne soit pas bien prouvé qu'Arrigas ait été le berceau des trois dynasties royales de la France, on peut savoir gré à l'auteur d'avoir rassemblé, sur le pays d'Arsat et les hommes distingués qui en sont sortis des renseignements qui ont leur prix. L'homme laborieux qui, dans les loisirs que lui laissent ses utiles et modestes fonctions d'instituteur, se livre, dans l'intérêt de l'histoire de son pays, à des recherches persévérantes, et étudie consciencieusement, pour y trouver ce qu'il croit la vérité, tous les documents imprimés ou manuscrits que sa position lui permet de consulter, a certainement droit à toutes nos sympa-

Digitized by Google

thies; et c'est faire acte de justice que d'appeler sur lui la bienveillance et les encouragements de l'administration.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Tunnel creusé vers 1480 sous le mont Viso, pour relier le Dauphiné au Piémont.

Communication de M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône.

C'est une très-curieuse et très-intéressante communication, au point de vue de l'histoire des travaux publics, que celle dont j'ai à rendre compte au Comité. Il s'agit du percement fait, vers la fin du xve siècle, à 2,400 mètres au-dessus du niveau de la mer, d'un tunnel n'ayant pas moins de 500 pas géométriques de longueur, et dans lequel circulaient des mulets chargés de marchandises. Ce tunnel est connu dans le pays sous le nom de *Trou de la traversette.* Non-seulement M. Blancard adresse au Comité la copie d'une charte qui contient des détails sur ce remarquable travail, le premier peut-être de pareille étendue qui ait été exécuté en Europe, et sur les motifs qui le firent entreprendre, mais il l'accompagne des éclaircissements historiques les plus précis. Je les résumerai en terminant. Voici d'abord un curieux extrait de la convention passée, le 17 juin 1479, entre le marquis de Saluces et les représentants du comte de Provence.

« Pour ce que, à aller du Daulphiné et Prouvance ès païs de Pi-
« mont, Saluce et Lombardie, est nécessité de passer par lez des-
« troiz du mont Sainct-Bernard, mont Senis, mont Genève et autres,
« qui à grant difficulté et dangier se passent, et avec ce y a bien
« long chemin, à laquelle cause lez marchans desdicts pays ne peu-
« vent traffiquer lez ungs avec lez aultres que à très-grans fraiz et
« despens, monseigneur le marquis de Saluce, por le bien de son
« païz et des circumvoysins d'icelluy, voulant et désirant eschiver
« lez dits dangiers, passaiges et destroiz, et trouver plus court chemin
« por aller, passer et repasser desdicts païs du Daulphiné et Prou-
« vance èsdicts pays de Saluce et aultres prouchains oultre lez monts,
« a mys en praticque de trouver manière de fère perser la montaigne
« de mont Vesoul (*Monte Viso*) qui divise et départ lesdicts païs

Digitized by Google

« du Daulphiné et du marquisé; et por ce faire a envoyé gens sur « les lieux en ce expers et coignoissans, et leur relation est que la- « dicte montaigne se porroit parser en manière que muletz chargés « pourroient passer du païs à aultre sans aulcung dangier de nèges, « et plus court chemin de moult.

« Et por faire la despence de percer ladicte montaigne ont eu « ensemble conférance le roy Daulphin et ledict marquis, en ma- « nière qu'ils spèrent la chose venir à bon effect, ainsi que ledict « marquis a présentement faict savoir au roy de Sicile, conte de « Prouvance, par Martin de Albans, Petit-Jehan de Bisque, escuier « et maistre de ses finances, et Balthazar de Piasco, ses conseillers « et ambaxadeurs envoyez à ceste cause devers luy; auquel roy de « Sicile ilz hont, de par ledict marquis, apporté lettres de créance, « par lesquelles ilz luy ont amplement dit et déclaré ce que dit est, « et le grand bien et prouffit qu'il en reviendra audict païs de Prou- « vance, tant par lez marchandises qui se prandront audict païs que « aultres estrangières admenées en icelluy, à l'occasion des pors de « mer qui y sont, sur quoy et por le bien desdicts païs ont lesdits « ambaxadeurs faict audict roy de Sicile, de par mondict seigneur « le marquis, les requestes et ouffres que s'en suit. . . »

Le reste de la charte règle, avec le consentement du comte de Provence, les conditions de prix auxquelles le marquis de Saluces pourra faire extraire et enlever tous les ans une quantité déterminée du sel de Provence, et spécifie en outre les marchandises qui pourront être introduites du Piémont en France par le passage du mont Viso. On dirait un traité de commerce en bonne forme.

Le tunnel fut exécuté, comme il était dit; mais, plus tard, il cessa d'être entretenu, et il est constaté que, sous le premier empire, le *Trou de la traversette* n'était plus praticable que sur une longueur de 72 mètres, de sorte que la belle entreprise du marquis de Saluces avait occasionné une dépense considérable en pure perte. Cela rappelle le canal de Suez en activité pendant des siècles, négligé, abandonné par suite des bouleversements politiques, rétabli enfin de nos jours grâce à la persévérance d'un homme ayant foi en son œuvre et qu'aucun obstacle n'a pu lasser.

L'abandon du souterrain du mont Viso fut tel, que le nom de son auteur avait même fini par s'effacer de la mémoire des hommes, et que des historiens du XVIIIe siècle ont attribué l'honneur de ce travail à François Ier. Cependant Moreri avait dit, un siècle auparа-

Digitized by Google

vant : « Les marquis de Saluces ont fait creuser dans le roc, à force « de fer et de feu, une voûte longue d'un demi-mille, sous laquelle « on peut faire aisément passer les mulets qui portent des marchan- « dises d'Italie en France. »

Après avoir examiné et réfuté les assertions de divers historiens et écrivains (Gaillard, Ladoucette, Antonin Macé), et relaté plusieurs pièces originales établissant que le *Trou de la traversette* a été creusé de 1475 à 1480, aux frais et par les soins de Louis Ier, marquis de Saluces, M. Blancard ajoute :

« Il est aujourd'hui incontestable qu'il ne faut pas faire remonter « à Annibal, comme le veut la tradition, ni même aux Romains du « temps de Marius ou de César, la galerie souterraine du mont Viso ; « mais il l'est tout autant qu'il ne faut point attribuer cette œuvre à « François Ier. »

Le Comité aura pu juger par ce qui précède de l'intérêt que présente la communication dont je viens de l'entretenir. Je propose d'en ordonner le dépôt dans ses archives.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ENVOYÉES PAR M. G. LEROY ET PAR M. GAUTHIER.

M. Leroy, archiviste de la ville de Melun et secrétaire de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, est un de nos plus zélés candidats au titre de correspondant. Il a tout récemment envoyé divers travaux et documents, dont plusieurs offrent un intérêt sérieux à l'histoire et surtout à l'histoire économique.

Je ne fais que citer la copie d'une lettre écrite par saint Vincent de Paul à Mme Legras, la pieuse fondatrice de la congrégation des Sœurs de la charité, dites Sœurs grises, qui visitait les assemblées de charité nouvellement établies dans le diocèse de Chalons[1], les comptes de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jacques de Melun au XIVe siècle, et le relevé des usages, mœurs, coutumes et dictons des environs de

[1] Une autre lettre de Vincent de Paul au grand vicaire de l'évêque d'Angers nous a été communiquée par M. Barbier de Montault.

Digitized by Google

Melun. Dans les comptes de l'Hôtel-Dieu, nous retrouvons les mêmes façons données à la vigne au XIVe siècle que de nos jours; la nature ne change pas, et, tout en perfectionnant ses procédés par la science, l'homme est et sera toujours obligé de les adapter aux lois de la création; il n'y a rien là qui doive étonner, et, parce que le «boudin se fait, aujourd'hui comme autrefois, le jour de la mort du «pourceau,» il est ou superflu, si l'on ne considère que cette catégorie de travaux, ou erroné, si on prétend embrasser tout le champ de l'activité industrielle, de présenter ce fait comme la preuve «qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.» Dans les dictons, M. Leroy ne fait qu'effleurer légèrement un sujet intéressant, celui des usages et du bon sens traditionnels des campagnes; il serait facile d'être plus complet, et la seule statistique agricole, publiée par le ministère de l'agriculture, aurait fourni plus que ne donne le travail de M. Leroy.

L'auteur s'aventure quelquefois trop dans l'interprétation de ces coutumes, et j'avoue que je n'aurais pas la hardiesse de le suivre dans l'hypothèse par laquelle il suppose que les jeux des Sénonais (*pagus Senonensis*), dans lesquels l'oie servait souvent de but et de victime, ont eu pour origine la rancune des anciens compagnons de Brennus contre les oies du Capitole.

Ces travaux seront déposés aux archives du Comité, et je me hâte d'arriver à la dernière communication, qui a pour titre : *Recherches sur l'industrie des provinces avant 1789; la chaux de Melun.* C'est une monographie bien faite, parce qu'elle est faite avec des documents originaux et authentiques, et réellement intéressante, parce qu'elle n'est pas seulement la satisfaction de la curiosité sur un point de détail, mais un exemple qui éclaire l'histoire générale de l'industrie aux temps passés. *Ab uno disce omnes:* c'est le but le plus sérieux que puissent se proposer les auteurs de monographies.

Sur la longue colline qui s'étend sur la rive droite de la Seine, en aval de Melun, et que traverse aujourd'hui le chemin de fer, il y avait autrefois une soixantaine de fours à chaux, dont il ne reste plus guère que des ruines : le lieu s'appelle encore les *Fourneaux*. Au moyen âge et jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la chaux de Melun était la plus fréquemment employée et la plus renommée à Paris. Les temps ont changé, et la Restauration a vu venir au port Saint-Paul les derniers bateaux de chaux de Melun. M. Leroy s'étonne d'une décadence qu'il déclare être «sans motifs véritablement sé-

Digitized by Google

« rieux peut-être, » mais dont il donne pourtant lui-même, dans un autre passage, un motif très-suffisant. Les fours de Melun étaient chauffés au bois; quand on eut commencé à faire plus économiquement de la chaux à la tourbe et à la houille, et que cette chaux put se rendre à Paris sur les routes construites sous Louis XV et sous Napoléon, les fourneaux perdirent l'avantage que leur donnait leur position sur le bord de la Seine; et, depuis trente ans, les chemins de fer, qui ont encore rapproché de Paris les chaux de la Bourgogne et de la Mayenne, n'ont pas contribué à relever cette industrie à Melun. Elle peut retrouver sa prospérité, puisqu'elle a sa matière première sous ses pieds, mais c'est à condition de donner à cette matière une façon moins coûteuse.

Les chaufourniers des fourneaux formaient une corporation et exploitaient soit des fours et des carrières leur appartenant en propre, soit des fours et carrières appartenant à des bourgeois de Melun. Comme ils jouissaient du privilége de leur métier, ils purent aisément s'entendre pour ne plus prendre de fours en location, et réunir à leur profit le bénéfice de l'immeuble et celui de l'industrie, en ne travaillant qu'avec leurs propres fours. Grande rumeur parmi les riches bourgeois de Melun, juges, médecins, etc. qui se trouvèrent privés de tout revenu au moment même où florissait le commerce de la chaux. Ils eurent recours au prévôt des marchands de Paris, et eurent l'influence de faire rendre par le bureau de la ville l'arrêté suivant :

« Pour régulariser le commerce de la chaux à Paris, le prix de « vente sera taxé; chaque four de Melun recevra un numéro d'ordre, « et la chaux provenant de ces fours ne pourra plus être débitée au « port que successivement, dans l'ordre même d'inscription et dans « des délais déterminés. Toute contravention, en cas de récidive, « privait à jamais le délinquant du bénéfice de vendre à Paris. »

C'est ce que M. Leroy appelle avec trop de complaisance « de « sages règlements faits pour combattre des abus toujours prêts à « surgir et sauvegardant à la fois les intérêts du producteur et ceux « du consommateur. »

La taxe n'empêcha pas le prix de varier, mais les variations durent être moins exactement calquées sur les frais de production. L'ordre d'inscription, qui rendit en effet pour un temps aux bourgeois leur revenu, compromis par le monopole de la corporation, hâta la ruine de l'industrie tout entière. Au XVIIIe siècle, lorsque

Digitized by Google

d'autres chaux, comme celle de Senlis, eurent pris rang sur le marché de Paris, le tour de chaque four ne revint plus que tous les douze ans, et le revenu brut fut réduit à onze livres, sur lesquelles l'impôt en prélevait six. Malgré l'interdiction faite aux autres chaufourniers, à la demande de ceux de Melun, de vendre plus de trois jours par semaine, l'industrie des fourneaux languit, et la Révolution lui porta le dernier coup.

Cette réglementation minutieuse n'était pas, même à cette époque, approuvée par tous les industriels du royaume. Nous en avons la preuve dans une autre communication manuscrite, celle du cahier de la ville de Lyon aux États de 1614. Les marchands de la grande cité s'expliquent formellement à cet égard :

« Art. 165. Et parce que toutes les villes et provinces du « royaume, comme elles sont sujettes à ung mesme roy, aussy ne « peuvent les habitans des unes estre tenus pour estrangers pour le « regard des autres, qu'il plaise au Roy que le commerce soit d'ores « en avant libre d'une ville et d'une province en autre, de sorte qu'il « sera loisible à tous subjetz du Roy sortir hors les villes et pro- « vinces de ce royaume les grains, denrées ou marchandises, pour « les mener et conduire en une autre des villes de cedict royaume, « encores qu'elle ne soit de mesme gouvernement et ressort, et sans « demander congé ou permission aux gouverneurs ou bien aux « maires et eschevins desdites villes, ni payer aucune chose pour le « transport. . . . »

« Art. 171. La ville de Lyon s'est peuplée et agrandie pour n'avoir « aucunes maistrises jurées hors les apothicquaires, chirurgiens, or- « fevres et serruriers, ains par la liberté d'accueillir ceux qui vien- « dront y habiter. Et neantmoings divers mestiers se sont voulu « rendre jurés contre les priviléges et libertés de la ville. Qu'il plaise « au Roy révoquer toutes les maistrises jurées autres que les sus- « dites. »

On sait d'ailleurs que les États généraux furent d'accord avec la ville de Lyon, et que le tiers état, dans son cahier, protesta contre les corporations d'arts et métiers. D'autres idées prévalurent, et le système des corporations, déjà étendu par les édits de 1581 et de 1589, fut appliqué d'une manière plus générale encore par l'ordonnance de 1673.

C'est que la pensée même de supprimer les communautés provenait moins d'une vue juste de la liberté du travail que de certains

Digitized by Google

intérêts particuliers. Dans le cahier où les Lyonnais l'exprimaient et demandaient la libre importation de l'indigo, parce qu'ils en faisaient un grand commerce avec l'Allemagne, ils demandaient, comme fabricants de tissus, qu'on interdît absolument l'exportation des laines, lins et chanvres.

Ce cahier de la ville de Lyon est un document très-important, qu'il serait impossible d'analyser en détail, parce qu'il touche à presque toutes les questions administratives du temps. Nous en devons la communication à M. Gauthier, archiviste du département du Rhône et correspondant du Comité, qui, «ayant appris par la «lecture du rapport fait à la section d'histoire et de philologie par «M. Levasseur que le Comité recevait avec plaisir les communica«tions de documents relatifs aux États généraux de 1614,» s'est empressé d'en faire une copie.

Je propose au Comité d'adresser des remercîments à M. Gauthier; il a fait un travail considérable et donné un excellent exemple. Dans un grand nombre de provinces, des documents du même genre, relatifs aux États de 1614 et aux États du XVIe siècle, doivent exister; s'ils étaient rassemblés, ils éclaireraient d'une vive lumière notre vieille histoire administrative et serviraient d'utile commentaire à la publication projetée des États généraux.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Communications de M. Nozot, correspondant à Sedan (Ardennes).

M. Nozot a envoyé successivement au Comité quelques notices sur diverses communes du département des Ardennes : Prix, Messincourt, le Mont-Dieu, Donchery, Linay et Chemery. Ces notices contiennent généralement des renseignements sur la situation géographique et le chiffre de la population, sur l'origine et l'histoire de chaque localité, sur les traditions, les légendes ou les faits notables qui s'y rattachent, et sur les anciens monuments qui y ont existé ou qui y existent encore. M. Nozot y a joint, quand il a pu les retrouver dans les archives, la copie des chartes qui se rapportent à des fondations ou à des institutions concernant ces différentes communes, et d'autres documents intéressant leur histoire. Il y a

Digitized by Google

joint également l'indication des principaux lieux dits du territoire de chacune d'elles.

Parmi les documents qui accompagnent les notices de M. Nozot, nous avons remarqué la charte de fondation du prieuré de Prix, par Arnoul, comte de Chiny, en 1068. Ce prieuré, dont les ruines existent encore, fut détruit en 1789. La chapelle, qui fut seule conservée, servit d'église paroissale jusqu'en 1806, époque à laquelle elle fut elle-même démolie et remplacée par l'église actuelle.

Nous avons aussi remarqué des lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, de 1561, autorisant la reconstruction du village de Messincourt, brûlé en 1521 par ordre de Charles-Quint.

En ce qui concerne Donchery, nous signalerons :

1° La charte de fondation du prieuré de Donchery, par Charles le Gros, en 887 ;

2° Une charte de Henri II, dit *le Saint*, de 1005, pour le marché de Donchery ;

3° Un arrêt du parlement de Paris, du 30 novembre 1647, qui décharge les habitants de Donchery de payer les denrées et marchandises prises pendant le siége de cette ville pour la subsistance des troupes ;

4° Un règlement du 5 novembre 1668, donné par Mazarin, relativement aux élections des eschevins, conseillers, marguilliers et capitaines de ville, et affaires publiques de la prévosté de Donchery. C'est de Donchery que Henri IV écrivit à Louise de Coligny, veuve du prince d'Orange, pour lui annoncer la prise de Sedan par les troupes françaises ; cette lettre, datée du 2 avril 1606, qui commence par ces mots : « Ma cousine, je diray comme fit César : *Veni, vidi, vici*, ou comme la canson :

Trois jours durèrent mes amours,
Et se finirent en trois jours,
Tant j'estois amoureux...
De Sedan..... .[1]

Une autre lettre écrite de Donchery par Henri IV à de Laforce, à la date du 5 avril, sur le même sujet, commence par les mêmes mots[2].

[1] Voir le *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, t. VI, p. 596.

[2] Voir *ibid.* p. 601.

Digitized by Google

Nous mentionnerons encore la charte de fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu, en 1137. Ce monastère, qui fut plusieurs fois mis à rançon et pillé à diverses époques par suite des désordres de la guerre, et qui était encore très-florissant en 1789, servit de prison politique en 1792 et en 1793. Les cellules des religieux furent converties en cachots, où furent entassées de nombreuses victimes. M. Nozot cite une lettre curieuse de Bouché aîné, alors commandant militaire de cette prison, au représentant du peuple à Sedan.

Les notes adressées par M. Nozot sur Linay et Chemery sont destinées à compléter des renseignements qu'il avait envoyés au Comité sur ces deux communes en 1859 et en 1861.

J'ai l'honneur de proposer au Comité :

1° De prescrire le dépôt dans les archives des diverses notices de M. Nozot, afin qu'elles puissent être consultées au besoin par les sections d'histoire et d'archéologie, pour les travaux préparatoires des dictionnaires géographiques et des répertoires archéologiques;

2° De remercier M. Nozot de ses communications ainsi que de ses persévérantes recherches, et de son zèle à seconder les travaux du Comité.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Rapport sur deux textes extraits d'un registre des actes de l'état civil de Saint-Jean-de-Luz, de 1660.

Communication de M. Samazeuilh, correspondant à Nérac.

M. Samazeuilh, correspondant du Comité, a relevé, sur le registre des baptêmes de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Luz, conservé aux archives de cette ville, la mention suivante :

« Le neufvième du mois de juin 1660 a été ratifié par paroles de « présent le mariage de Très-Haut et Très-Puissant Seigneur Louis, « quatorzième du nom, Roy de France et de Navarre, et de Très- « Haute et Très-Puissante Princesse Dame Marie-Thérèse d'Autriche, « Infante d'Espagne; D. Louis Mendez de Haro, premier ministre « de Sa Majesté Catholique, ayant, par procuration de Sa Majesté « Très-Catholique, épousé en son nom, le 3 du même mois, cette « princesse, à Fontarabie. La messe chantée de la cérémonie du « mariage a été célébrée par Mgr d'Olce, notre évêque, ayant pour

Digitized by Google

« diacre M. de Forcval, aumônier de Sa Majesté, et pour sous-diacre « Mons. Hayet, notre curé.

« P. DE LISSARDY, vicaire. »

Il démontre facilement que ces lignes, où l'on a voulu voir, dit-il, l'acte de mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, ne sont qu'une simple note, un *memento* de la cérémonie qui venait de se faire dans l'église de Saint-Jean-de-Luz ; que le mariage par procuration, qui avait précédé, était bien le véritable mariage, et que le jurisconsulte Pothier, pour établir ce point, n'avait pas manqué de citer le fait de Henri IV consommant celui qu'il avait contracté ainsi avec Marie de Médicis, et le consommant *avant la réitération de la cérémonie*.

M. Samazeuilh ajoute que le mariage contracté par Louis XIII à Burgos avec Anne d'Autriche, le 18 octobre 1615, dans les mêmes conditions, fut également considéré comme le point de départ de tous les effets légitimes du mariage, bien que le fils du *Verd-Galant* se soit montré infiniment moins pressé que son père de se prévaloir de ses droits, détail intime à la démonstration duquel M. Armand Baschet n'a pas consacré moins d'un volume tout entier[1].

Pour revenir à Louis XIV, la distinction entre *le mariage* proprement dit et *la cérémonie*, distinction indiquée dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France* par le P. Anselme, dans l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, a été établie encore plus nettement par la principale partie intéressée, c'est-à-dire par le roi lui-même dans sa *Lettre adressée à M. le Chancelier*, imprimée à Paris, 1660, in-4°. On y lit en propres termes : « Mon mariage a été fait (le 3 juin) « dans la principale église de Fontarabie.... le 9e du présent mois, « les cérémonies de mon mariage ont été célébrées dans la principale « église (de Saint-Jean-de-Luz). » Ces cérémonies, dit M. Samazeuilh, ne peuvent être considérées que comme une concession à la pudeur et aux sentiments religieux de l'infante Marie-Thérèse, sentiments dont se préoccupa moins Marie de Médicis.

A l'appui de cette opinion, nous citerons quelques passages d'une brochure publiée au moment même et presque sur les lieux, qui nous montrent le jeune roi Louis XIV déjà attentif à sa dignité et observant la juste mesure dans une circonstance délicate, où

[1] *Le Roi chez la Reine, ou Histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche;* 2e édition, Paris, 1866, in-8°.

Digitized by Google

nous avons vu son aïeul trop impatient et son père trop temporisateur.

« Sa Majesté prétendit dès le soir (du 7 juin) consommer le ma-« riage qu'il croyoit d'abord bien achevé, et témoigna de l'ardeur « pour cela; mais la Reyne mère, qui vouloit auparavant habiller sa « fille à la françoise et la rendre encore plus aimable, dit au Roy « qu'il restoit encore quelque cérémonie de l'église qui ne se pou-« voit faire qu'aujourd'hui. (La lettre est datée du 8 juin.).... « La Reyne a esté ce matin à la messe environ le midy... elle a dé-« siré que le Roy remît à demain la dernière cérémonie et la con-« sommation du mariage, et elle l'a obtenu en considération de « la douleur qu'elle souffre de cette rude séparation du Roy son « père[1]. »

M. Samazeuilh a trouvé dans le même registre, à Saint-Jean-de-Luz, l'acte de baptême du fils d'un comédien, Henry Pitet, seigneur de Longchamps, tenu sur les fonts baptismaux au nom de Monsieur frère du Roi et de Mademoiselle de Montpensier, la *Grande Mademoiselle*. Il s'étonne de cette faveur exceptionnelle accordée à un comédien. « On raconte, dit-il, à Saint-Jean-de-Luz, que, cet acte de « baptême ayant été mis sous les yeux de la duchesse de Berry durant « son voyage dans les Pyrénées, cette princesse laissa percer, dans « les paroles que lui inspira cette communication, des soupçons « peu charitables sur les relations de Philippe d'Orléans avec la mère « de cet enfant. » Nous ne pouvons nous associer ni à l'étonnement de M. Samazeuilh, ni aux soupçons qu'aurait manifestés Mme la duchesse de Berry. Rien ne nous paraît de nature à les motiver dans le fait d'un enfant de comédien tenu sur les fonts de baptême au nom d'augustes personnages.

Ce fait, quoi qu'en dise notre honorable correspondant, n'était rien moins qu'exceptionnel dans les habitudes de l'ancienne société française, où bien souvent la facilité des mœurs servait de correctif à l'inégalité des conditions. Tout le monde se rappelle que le premier enfant de Molière fut tenu sur les fonts de baptême, au nom du roi Louis XIV et de Madame Henriette d'Angleterre, par le duc de Créqui et la maréchale du Plessis. Le fameux Arlequin de la comédie italienne, Dominique Biancolelli, fut père de huit enfants, qui tous eurent pour parrains et marraines les premiers noms de la noblesse

[1] *La pompe et magnificence faite au mariage du Roy et de l'Infante d'Espagne*. Tolose, 1860, in-4°.

Digitized by Google

de France, sans compter le roi et le nonce du pape : le grand prieur Philippe de Vendôme, le prince de Trémouille, le chevalier de Lorraine, le duc de Beauvilliers, Colbert; deux princesses palatines, la princesse de Furstenberg, les duchesses d'Elbœuf et de Bouillon, la comtesse d'Armagnac, etc. Que si l'on alléguait l'estime toute particulière qui s'attachait à la personne de Molière et à celle de Dominique, nous aurions à citer, sans sortir de la famille même du comédien obscur dont il est ici question, sa petite-fille, fille des époux Raisin, comédiens comme lui, qui fut tenue au baptême par Louis de Bourbon, prince de Condé, et Anne de Bavière, duchesse d'Enghien, et son parent Jean Pitel, sieur de Beauval, mari de la fameuse soubrette de Molière, qui avait été moucheur de chandelles, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir pour parrain et marraine d'un de ses enfants le prince Philippe de Lorraine et haute et puissante dame Marie de Berg.

Remercîments et dépôt aux archives.

E. J. B. Rathery,

Membre du Comité.

Rapport sur les communications manuscrites de MM. André, Dupré et Dusevel.

Le Comité m'a chargé d'examiner les documents communiqués à la section par MM. André, Dupré et Dusevel.

M. l'abbé André nous a adressé des lettres de François Ier, Catherine de Médicis et Henri IV au conseil politique, au conseil catholique et au consistoire de l'Église réformée d'Orange.

La lettre de François Ier est relative aux mesures que devaient prendre les conseillers politiques d'Orange, de concert avec les commissaires du roi, à l'effet d'assurer les vivres de l'armée qui marchait en Provence. Cette lettre, écrite au pont de Sergue le 13 septembre, n'est pas datée. J'en propose le dépôt dans les archives du Comité.

La lettre de Catherine de Médicis est du 12 juillet 1570; elle est adressée au conseil politique d'Orange. La reine se réjouit de la paix (la paix de Saint-Germain) établie entre tous les sujets du roi, et spécialement avec le prince d'Orange.

Digitized by Google

Cette lettre, aussi peu importante que la précédente, devra cependant être communiquée à M. de La Ferrière-Percy, chargé de la publication de la correspondance de cette princesse.

Les deux lettres de Henri IV ne sont pas au même degré intéressantes; la première, datée de Nîmes le 6 mars 1581 et adressée au conseil politique d'Orange, ne relate rien de bien important; la seconde, datée du 8 juin 1588, mérite une mention particulière. Le futur roi de France ne voyait pas encore le besoin de se faire catholique. Henri III avait à peine trente-sept ans, et le roi de Navarre cherchait, en renouvelant la lutte momentanément suspendue, à toucher le but qu'il désirait atteindre. Demander des subsides et réchauffer le zèle un peu refroidi des huguenots étaient les seuls moyens qu'il pouvait employer. Le protestantisme était alors une sainte cause. «J'envoie Vicose, dit-il, pour faire hâter les députés «et presser la subvention accordée pour le secours étranger, l'ayant «chargé de passer jusqu'à vous, que je prie et conjure, pour toute «l'affection que vous portez à cette sainte cause et à vous-mêmes, «de vouloir faire un effort pour notre secours et assistance. Ne «vous excusez pas, Messieurs, je vous prie, sur vos dépenses, sur «vos pertes et incommodités passées, chacun en a senti de son côté; «mais figurez-vous que nous serons déserteurs à notre patrie et à «notre postérité si nous défaillons à ce besoin.»

J'ajouterai, Messieurs, que ces deux lettres ont été ignorées de l'éditeur de la correspondance de Henri IV. Je crois qu'il serait bon d'en envoyer les copies à M. Guadet.

Les documents qui nous ont été adressés par M. Dupré n'ont point assez de valeur pour être insérés dans la *Revue*. Le premier de ces documents est une lettre de Louise de Savoie à François Ier. Cette lettre, conservée à la Bibliothèque impériale, n'est pas datée. La reine mande à son fils qu'elle vient de visiter Blois et qu'elle attend «la prinse de quelques pilleurs» pour se rendre en sûreté du lieu où elle écrit (Romorantin probablement) à Chambord. Le second document est l'acte de donation des revenus de la prévôté de la basse Beauce à Blois, faite le 28 septembre 1515 par la reine Claude à sa femme de chambre, Perrette de Las. Dans un de mes précédents rapports, j'ai parlé de la magnificence des jardins de Blois et d'un Italien nommé Pacello de Marcolino, qui avait inventé une machine pour faire monter l'eau dans les dépendances du château. Deux nouvelles pièces communiquées par M. André

Digitized by Google

nous apprennent que cet Italien, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, avait été nommé par François Ier jardinier du château et recevait annuellement 300 livres tournois de gages pour cet office qu'il paraît avoir conservé longtemps, car on possède dans la collection Joursanvault une série de quittances, dont la dernière porte la date du 2 juillet 1544.

La pièce suivante est une quittance d'une somme de 10 livres accordée à un sommelier de l'échansonnerie du roi, nommé Jehan Coetereau, comme concierge du petit jardin de la reine Claude, en 1516. Le document qui suit n'a aucune importance; c'est une remise de 85 livres tournois accordée à un nommé Raoullet Lebaiz, qui paraît avoir affermé les revenus de la prévôté de la basse Beauce, et qui ne pouvait pas payer, par la raison toute simple que les recettes avaient été nulles pendant tout le temps de son exercice, à cause «de la peste et des maladies contagieuses, au moyen de «quoy les juridictions ont vacquez.»

L'envoi de M. Dupré se termine par un extrait des états des dépenses de bouche faites, pendant le séjour des enfants de France, aux mois de mars et d'avril 1522, états signés par Ronsard, père du célèbre poëte.

Ces états n'apprennent rien de neuf. Le prix de la plupart des denrées alimentaires ne peut être utile à connaître que dans des cas tout à fait exceptionnels. Il y a vin et vin, comme il y a poisson et poisson. Dès que l'on n'a pas d'informations précises sur le cru, l'âge et la quantité du vin acheté, que l'on ignore le poids ou la dimension d'un poisson, il est complétement inutile d'en savoir le prix, puisqu'il est impossible d'en tirer aucune espèce de conséquence pour établir la valeur réelle de la denrée indiquée. Nos correspondants pourraient véritablement épargner un temps précieux en ne copiant pas les documents qui ne peuvent même pas servir à l'étude des infiniment petits de l'histoire. Le seul renseignement que fournit ce compte, c'est que les enfants de France paraissaient être élevés fort simplement, et que leur service était assez peu garni pour nécessiter l'intervention d'un orfévre, qui tantôt ressoudait le biberon du Dauphin, tantôt confectionnait une petite cuiller pour Mlle Charlotte, sa sœur.

Si le Comité trouve suffisante l'analyse que je viens de faire des pièces envoyées par notre correspondant, je lui proposerai le dépôt de ces pièces aux archives.

Digitized by Google

La communication que M. Dusevel nous a adressée d'un extrait du compte des dépenses de l'hôtel de ville d'Amiens, pour l'année 1410, offre, bien que fort court, un assez vif intérêt.

Voici ce fragment :

« A Jacquemart David, héraut, pour courtoisie ou dons à lui « faits par nos dis seigneurs (les maieur et échevins d'Amiens) pour « cause de ce que, le 25e jour de mars dernier passé, il avoit apporté « lettres de par le princhе d'Amours de Paris, faisans mencion de « certaine feste et assemblée qui se devoit faire au dit lieu de Paris « ou xve jour d'avril l'an mil IIIIc et x, annunciation Nostre-Dame, « à lui paié par mandement rendu icy, donné le 25e jour de mars « l'an mil IIIIc et dix, ci..... XVIII s. »

Quelle est cette fête ou assemblée que le prince d'Amour devait tenir à Paris en 1411, et que nos chroniqueurs ne mentionnent pas? J'avoue que, malgré mes recherches à ce sujet, je ne peux donner au Comité que des renseignements fort incomplets, mais qui méritent cependant de lui être signalés.

On sait que la mère du duc d'Orléans, Valentine Visconti, avait acquis à la cour de Charles VI, son beau-frère, une grande réputation de galanterie et de gaieté; elle tenait même chez elle, dans les premières années de son mariage, une cour d'amour qui subsista longtemps après que l'infortunée duchesse avait pris pour devise :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

On ne saurait rien de cette cour amoureuse sans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui renferme les blasons des seigneurs qui en faisaient partie. Grâce à ce manuscrit, analysé autrefois par un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (t. VII, p. 287), on voit que cette cour était organisée à l'instar de la cour de France. Elle avait ses princes, ses dignitaires et ses chevaliers; elle se composait de 2 grands veneurs, de 188 trésoriers des chartes et registres amoureux, d'auditeurs, de 59 chevaliers d'honneur conseillers de la cour, de 52 chevaliers trésoriers, de 57 maîtres des requêtes, de 32 secrétaires, de 8 substituts du procureur général, de 4 concierges des jardins et vergers amoureux, enfin de 10 veneurs de la cour d'amour.

Les grands officiers de la cour étaient choisis dans ce que la noblesse, la magistrature, le clergé et la bourgeoisie avaient alors

Digitized by Google

de plus relevés. A côté d'Eustache de Gaucourt, grand fauconnier de France, qui mourut en 1415, et qui était chevalier d'honneur, on trouve, parmi les maîtres des requêtes, Charles Culdoë, prévôt des marchands en 1411, Guillaume Cousinot, l'historien, etc. Cette cour, dont les officiers étaient répandus dans toute la France, mais surtout à Paris, et dans les provinces septentrionales de la France, car on y remarque beaucoup de dignitaires de Tournay[1], Lille, etc. cette cour, dis-je, qui, sous l'apparence de la galanterie, pouvait bien n'être qu'une grande association politique, brillait du plus grand éclat en 1410, date du compte de l'hôtel de ville d'Amiens. Il n'y a donc rien de téméraire à supposer que la nouvelle donnée aux notables d'Amiens, de la part du prince d'Amour de Paris, n'ait été qu'une espèce d'invitation faite aux principaux habitants de cette ville de se rendre à Paris pour y assister à une fête donnée sous les auspices de la cour d'amour de Charles VI.

Il faut avouer que le moment était bien mal choisi pour se livrer à la joie et au plaisir; mais il est un fait digne de remarque, c'est qu'aux événements les plus tristes de notre histoire se rattachent souvent des épisodes joyeux. Les enfants de la race latine se sont toujours efforcés d'oublier dans les fêtes et les plaisirs les alarmes de la veille et les soucis du lendemain.

HIPPOLYTE COCHERIS,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE MM. L'ABBÉ CHEVALIER, JACQUEMIN, DELAUNE, ÉD. DE BARTHÉLEMY, L'ABBÉ VERLAQUE ET CÉLESTIN PORT.

M. l'abbé Chevalier nous a envoyé six pièces. Ce sont d'abord trois chartes du Cartulaire de Romans. Quoiqu'elles soient assez curieuses, je ne crois pas devoir en proposer l'impression, parce qu'elles sont comprises dans la publication du Cartulaire de Romans que M. Giraud achève en ce moment.

La quatrième pièce envoyée par M. Chevalier est une bulle de Serge III, de l'année 910, pour l'église de Lyon. M. Chevalier l'a tirée d'un recueil de Valbonnais, possédé par M. Giraud. On ne con-

[1] Ainsi, à Tournay, on y comptait le prévôt, un curé, un grand vicaire, un chapelain, un changeur et un bourgeois.

Digitized by Google

naissait de cette bulle qu'un court fragment publié par Severt et reproduit dans le *Gallia christiana* (IV, 69). Je propose d'en insérer le texte complet dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Je fais la même proposition pour une lettre par laquelle Eugène IV, le 25 août 1444, donne au dauphin Louis (depuis Louis XI) le titre de gonfalonnier de l'église de Rome. Cette lettre a été trouvée dans un cartulaire de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, conservé aux archives de la Drôme.

La dernière pièce envoyée par M. Chevalier est un fragment d'un censier de l'année 1282. Ce censier est écrit en langue vulgaire. Je propose d'en renvoyer l'examen à M. Meyer, qui pourra mieux que personne en apprécier la valeur philologique.

M. Jacquemin nous a adressé la copie d'une charte de Rostain, archevêque d'Arles, en 897, pour l'abbaye de Saint-Césaire. Cette pièce est inédite. Elle permet d'améliorer le catalogue que les bénédictins ont dressé des évêques de Cavaillon. Il sera bon de la publier.

Nous devons à M. Delaune, archiviste de la ville de Romorantin, une copie de la charte de franchise accordée aux habitants de Romorantin en 1196 par Louis, comte de Blois et de Clermont. Cette pièce pourra trouver place dans la *Revue*.

M. Édouard de Barthélemy a tiré du cartulaire du prieuré de Novy, ms. du XIIIe siècle, conservé aux archives du département des Ardennes, une charte du mois de février 1206 (n. st.), par laquelle Amalvin, abbé de la Sauve-Majeure, et Hugues, comte de Rethel, règlent les coutumes d'un nouveau village qu'ils avaient résolu de fonder sur le territoire de Saulces-aux-Bois, et qui devait s'appeler Villefranche-sur-Saulces. Ce document mérite d'être publié dans la *Revue*; il se rattache à l'histoire des défrichements et des fondations de villes neuves, dont notre collègue M. Bourquelot nous parlait dans notre dernière séance. En publiant la charte que M. Éd. de Barthelémy nous a communiquée, et dont une autre copie faite par Étienne Pierre, d'après un vidimus de 1284, se trouve à la Bibliothèque impériale (collection Moreau, vol. 108, fol. 63), il sera bon d'avertir que la fondation de Villefranche-sur-Saulces n'est pas un fait isolé dans le Rethélois. Vers la même époque, en 1211, Hu-

Digitized by Google

gues, comte de Rethel, s'entendit avec l'abbé de Saint-Denis de Reims pour bâtir à Bazancourt un nouveau village qui devait être régi par les coutumes du Chêne, comme on le voit par une charte qui vient d'être publiée dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France (V, II, 14, année 1867), d'après le cartulaire du comté de Rethel. Peut-être aussi faudrait-il rechercher si la fondation de Villefranche-sur-Saulces n'est point restée à l'état de projet; car on ne trouve aucune trace de ce village, ni sur la carte de Cassini, ni dans le cartulaire des comtes de Rethel, rédigé vers l'année 1332.

M. Verlaque a communiqué deux pièces qu'il a trouvées dans les archives de l'hôtel de ville de Toulon. La première est un extrait d'un règlement fait en 1212 sur les droits respectifs du prévôt et du sacristain de l'église de Toulon; la seconde est une charte de Gautier, évêque de Toulon, relative à la constitution des douze prébendes de la cathédrale, au mois de juin 1268. Ces deux pièces ont été analysées par les auteurs du *Gallia christiana*. Comme elles n'offrent pas un grand intérêt, il suffira de les déposer aux archives.

M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, nous signale un feuillet d'un manuscrit du XIVe siècle, qui servait de couverture à un registre de l'ancienne administration des ponts et chaussées. Le manuscrit dont ce fragment faisait partie devait, suivant notre correspondant, contenir un texte de la vie de saint Louis par Guillaume de Nangis, différent de celui qui a été publié. M. Port a très-bien reconnu le caractère et l'intérêt de ce fragment. Seulement, ce n'est point une rédaction de l'ouvrage de Guillaume de Nangis. Le fragment découvert par l'archiviste de Maine-et-Loire appartient à un ouvrage qui était resté ignoré jusqu'à ces derniers temps, et qui a été découvert à Londres en 1865 par notre collègue M. Paul Meyer. Grâce aux observations que ce dernier savant a faites sur un manuscrit du Musée britannique, nous savons maintenant que Primat, moine de Saint-Denis, avait rédigé en latin une vie de saint Louis et une vie de Philippe le Hardi, que Guillaume de Nangis s'est approprié presque en entier ces deux ouvrages, et que Jean du Vignay, au commencement du XIVe siècle, en a traduit la partie la plus considérable pour l'ajouter, sous forme de continuation,

Digitized by Google

à sa version du Miroir historial de Vincent de Beauvais. Ce que la traduction de Jean du Vignay nous a conservé de la chronique de Primat sera publié, d'après le manuscrit de Londres, en tête du tome XXIII du *Recueil des historiens*. J'ai vérifié sur les feuilles déjà imprimées que le texte du manuscrit, dont quatre pages ont été retrouvées à Angers par M. Port, était tout à fait semblable à celui du manuscrit reconnu par M. Meyer au Musée britannique. Nous devons féliciter M. Célestin Port d'avoir mis en lumière un fragment d'une intéressante chronique française, dont le seul exemplaire connu jusqu'à présent se trouvait dans une bibliothèque étrangère.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

BULLE DE SERGE III.

Confirmatio privilegiorum ecclesiæ Lugdunensis per Sergium III papam[1] (mai 910).

Sergius episcopus, servus servorum Dei, reverendissimo ac sanctissimo confratri nostro Austerio, archiepiscopo sanctæ Lugdunensis ecclesiæ, imperpetuum. — Quotiens ea nos tribuere et sacris locis statuere videmur quæ rationis[2] et ecclesiasticæ utilitati conveniunt, decet nos et pro statu piorum locorum omni sollicitudini insistere et ut vigor ecclesiarum Dei augmentetur impigro vigilare affectu, quatenus ex hoc ecclesiasticum incrementum proficiat et nobis omnium ecclesiarum Dei curam suscepisse scientes et uniuscujusque ecclesiæ robur indiminutum haberi volentes, omnia inferius ascripta loca immobilia, cum omnibus ad eam juste pertinentibus, in eadem sancta Lugdunensi ecclesia apostolica auctoritate stabilimus atque confirmamus : id est cœnobium quod Saviniacum nuncupavit, Athanaseum cœnobium, Nantoado, abbatiam Sancti Eugendi et Sancti Lau-

[1] Cette bulle confirmative des priviléges de l'église métropolitaine de Lyon au xe siècle est extraite du septième registre des copies mss. recueillies par les soins du célèbre historien du Dauphiné, le président de Valbonnais, et actuellement la propriété de M. P.-É. Giraud ; elle y est donnée comme tirée d'un registre coté *Copiæ informationum archiepiscopi Lugdunensis*, fol. 69. Le chiffre de l'indiction et l'épiscopat d'Austerius la rapportent nécessairement au pape Sergius III et à l'année 910. Comme elle n'a été ni signalée par M. Jaffé (*Regesta pontificum Romanorum*, p 307-309), ni publiée par M. Guigue dans ses Chartes relatives à l'église de Lyon (*Biblioth. de l'École des chartes*, 4e série, t. III, p. 370-376), il y a lieu de la croire inédite. Elle servira à combler les lacunes qu'offrent les dernières années du pontificat de Sergius III. — Cette copie offre la reproduction fidèle du manuscrit, mais il y a lieu à quelques rectifications.

[2] *Sic*, leg. *rationi*.

Digitized by Google

rentii, atque Genoliacum, Dagniacum, Ansam in usus fratrum, Polimarcum seu Pisinacum, Digniacum, Ambriacum, cœnobium Sancti Regneberti et abbatias duas, Ambroniacum, Guigniacum, Laigniacum, cum monasterio Saxiaque, Dentasiacum, Olleonis villam, montem et villam Urbanam, Casetum, Quinsiacum; sed et omnes res quas in Equitanica ad antiquis diebus ipsa auctoritate possedit ecclesia : Aianam villam, Ramsonerias, Montaurum, Aulanium, Caliscum, Vicum, Pocetum, Flaviacum, Flenellam, Coriacum in usus fratrum, Caduliacum, Fistiliacum, Colonicas, Costermacum, Catianis, Lucumacum, Turnonem, Luperciacum, Lentem cum vicum, cum capellis; nec non et omnes res quæ a gloriosissimis imperatoribus seu regibus et principibus per præcepta et auctoritates eidem sanctæ Lugdunensi ecclesiæ concessa esse noscuntur. Statuentes apostolica censura, sed divini judicii obtestatione et anathematis interdictum[1], ut nulli hominum magno vel parvo superbiæ fastu licitum sit quoquomodo contra hoc nostrum apostolicum privilegium agere, conanti aliquam vim seu fortiam in ipsis præfatis rebus inferre vel quamcumque querimoniam emittere; potius autem ad laudem Dei omnipotentis et ipsius sanctæ Lugdunensis ecclesiæ stabilitatem et pauperum sustentationem omnia, ut superius leguntur, firma auctoritate apostolica perpetuis consistant temporibus. Et quando metropolita divino jussu obierit, liceat ecclesiæ Lugdunensi et suffraganeis ejus quem divina clementia providerit ex ipsa ecclesia eligere et canonice sibi ordinare antistitem; similiter et de suffraganeis statuimus, ut eorum quolibet deffuncto, qui a metropolita et a viduata ecclesia electus fuerit canonice ordinetur, ut canonica auctoritas vigeat et ecclesiastica doctrina poleat volumus et optamus. Si quis autem, quod non credimus, temerario ausu[2] contra hoc nostrum apostolicum privilegium in toto vel in parte ire agereve præsumpserit et in omnibus non observaverit, sciat se anathematis vinculo innodatum et a regno Dei nisi resipuerit alienatum, etc. — Scriptum per manum Johannis, scriniarii sanctæ Romanæ ecclesiæ, in mense Maio, indictione tertia decima.

LETTRE DU PAPE EUGÈNE IV.

Copia litere (qua) confalonerium fecit Eugenius (papa IV) d. Ludovicum, dalphinum Viennensem[3] (25 août 1444).

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio nobili viro Lu-

[1] *Sic*, leg. *interdicto*.

[2] In ms. *usu*.

[3] Cette bulle, par laquelle le pape Eugène IV nomme Louis, dauphin de Viennois, gonfalonier (porte-étendard et défenseur) de l'église romaine, est extraite d'un *Cartulaire* ms. *de l'église* cathédrale *de Saint-Paul-trois-Châteaux* (fol. LXI), aujourd'hui déposé aux archives de la préfecture de la Drôme. Le jeune prince avait eu vingt

Digitized by Google

dovico, dalphino Viennensi, nostro et ecclesie Romane confolonerio[1], salutem et apostolicam benedictionem.— Preclara tue devotionis opera victriciumque armorum fama, quam tibi sub laborioso rei militarie exercitio comparasti, ac etiam sincere devotionis integritas quam ad Nos et Romanam geris ecclesiam alieque commendabiles virtutes quibus polles, spem nobis indubiam pollicentur quod ea que tue probitati duxerimus commictenda prudenter et fideliter pro nostro ejusque statu et honore conservando laudabiliter exequeris. De premissis igitur virtutibus et in Eo qui ipsarum largitor existit plurimum confidentes, te nostrum et Romane ecclesie confalonerium quoad vitam duxeris in humanis, cum preeminenciis, honoribus et oneribus consuetis et ad effectum generalis ecclesie confalonerii existentis pro tempore spectantibus, auctoritate apostolica tenore presentium facimus, constituimus et etiam deputamus. Mandantes omnibus et singulis ad quos spectat, quatenus cum te vexillum nostrum et ecclesie pro tempore deferre contigerit, tibi in omnibus que ad hujusmodi spectant officium pareant et intendant; volumus autem quod hujusmodi vexillo non utaris, nisi quando de mandato nostro vel successorum nostrorum Romanorum pontificum canonice intrantium, in nostris vel successorum prefatorum et ipsius ecclesie servitiis verseris. Et si eo, quod absit, aliter uteris, vel si contingeret te quoquomodo ad dignitatem regiam et in regem assumi, intelligas ex tunc hujus modi officio cessisse; quodque, quamprimum hujusmodi vexillum recipies in manibus nostris aut dilecti filii Ludovici tituli Sancti Laurencii in Damaso presbiteri cardinalis Aquilegiensis, camerarii nostri[2], vel a nobis depputandi, prestes fidelitatis debite in forma solita juramentum. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre constitutionis, deputationis et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire; si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum apostolorum ejus se noverit incursurum. — Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice millesimo IIII^c XLIII^to, octavo kalendas Septembris, pontificatus nostri anno decimo quarto.

Pour copie conforme :

C.-U.-J. Chevalier.

et un ans le 3 juillet précédent et devait monter sur le trône de France en 1461, sous le nom de Louis XI.— Relativement au même Dauphin, les archives de la Drôme nous ont fourni une bulle du pape Nicolas V confirmant et reproduisant en partie sa charte de fondation du chapitre de Sainte-Croix de Montélimar.

[1] *Sic*, leg. *confalonerio*.

[2] Louis III Scarampo Mezzarota, patriarche d'Aquilée (12 janv. 1440, 27 mars 1465).

Digitized by Google

TESTAMENT DE ROSTANG, ARCHEVÊQUE D'ARLES (897).

Donatio et restitutio possessionum quarumdam monasterio Sancti Cesarii a Rostagno, Arelatensi archiepiscopo[1].

Acte de 897, dans lequel il est fait mention de la destruction du monastère de Saint-Césaire par les Sarrasins.

In nomine sancte et individue Trinitatis, *Rostagnus*, s^te^ ecclesie Arelatensis episcopus, omnibus episcopis, ecclesiarumque rectoribus, ac publice rei prefectis presentibus pariter atque futuris, simulque omnibus successoribus nostris gratiam, pacem et misericordiam ab ipsa individua Trinitate.

Seculi primum originale peccatum dum cuncta auferret speciosa mundi, ipse inventor peccati sub eodem vinculo corruptionis prosequi non desinit usque presentem diem, unde et nunc diversa loca sanctorum, olim pulchra modo apparenti deserta : nos autem ea que leguntur considerantes, et audita comprobantes, pariter et que se ostendunt intuentes, ac decessorum nostrorum perscrutantes memoranda facta qui semper ecclesiasticam rem pie augmentare studuerunt, ut nostri sit pius dominus memor, secundum nostram capacitatem imitari volumus. Dominus igitur ac summo cum honore nominandus Cesarius presul, cujus successores licet immeritissimus, ob Dei reverentiam et suam sacram memoriam monasterium in honore B^ti^ Johannis Baptiste ceterorumque sanctorum construxit infra muros civitatis Arelatensis, ut virgines ibidem consecrate lege famulatu ejus interventu omnipotenti Deo, qui Virginitatum consecravit, offerent, *oppressione tamen Paganorum seviente* ipsius loci unde Deo sacrate sustentabantur deserte facte sunt, sicut et multe alie : nos autem pro remedio anime nostre, secundum nostram possibilitatem consulentes necessitati illius loci, simul et compatientes ut trina majestas semper ibidem colatur et sint D^ni^ Cesarii predecessoris nostri firma per decreta omnia, ipsas res quas idem locus possidere videtur a sepe dicto D^no^ Cesario et a predecessoribus nostris ibidem condonatos transfundimus, et alias res quas et nos et alii episcopi qui ante nos fuerunt, suis usibus delegaverunt, ut nostro successorumque nostrorum tempore sit locus firmiter stabilitus et constructus.

Donamus igitur et que in presenti transfundimus terram domini Cesarii, que est in ripa Rhodani fluminis, ab illo loco qui aspicit ecclesiam S^ti^ Martini sitam supra braciolum predicti fluminis, et pervenit usque ad Columnas que jacent in via publica usque in paludibus et usque aqueductum, qui videtur super ecclesiam B^ti^ martyris Genesii.

[1] Restitution de quelques possessions ayant autrefois appartenu au monastère Saint-Césaire d'Aliscamps, par Rostang, archevêque d'Arles.

Digitized by Google

Quicquid autem a terminatione et Rhodano fluvio, et paludibus et portalutosa et muro civitatis et porta S^ti^ Johannis, et predicto aqueducto concluditur que sepe dicte Cesarii fuerunt, et suis usibus predecessores nostri delsegaverunt, et nos post illos tam in terris quam in casalibus sive hortis, vel que dicuntur aut videntur ibi, totum et ad integrum transfundimus ab hodierna die et in reliquum ad stipendium ancillarum Dei servientium in monasterio a dicto Beato Ordinato, exceptis suis que dederunt antecessores nostri sacrario Beati Stephani ad nostram ecclesiam, et quod dederunt preposito vel presbyteratui Ste Marie, ubi prefatus senior corpore sepultus vivit cum gloria, que sunt in totum modiate triginta.

Donamus etiam et in alio loco ex eadem terra S^ti^ Cesarii vinearum modios viginti septem, que site sunt in agro Triphontio, in villa que dicitur *Secundus superior,* que iis terminibus distinguntur. Est de uno fronte terra S^ti^ Julliani, de alio vero fronte et uno latere ipsius S^ti^ Cesarii et in alio latere via publica. Similiter et in alio loco de terra S^ti^ Genesii concedimus nodia sexdecim quarum terminatio est de uno fronte consortes Hories et Joncatas, in uno latere ex agro publico et in alio fronte Elisei ejusque heredibus. In latus vero aliud terra cum vinea prefati domini Genesii; redimus etiam et olivetum quod est contra monasterium subtus civitatem.

Itaque humiliter deprecor omnem sanctitatem qui michi indigno digne successerint, ut hec que nunc digno amore predictis consignavimus in locis, firma ei inconcussa vestris dignemini conservare temporibus.

Alligationem autem vel juramenti interpositionem huic operi superfluum inserere judicavimus, absque ambiguitate fidentes nullum fore inposterum qui hanc saluberrimam delegationem vel donationem a nobis factam interrumpere aut contradicere conetur; et sicut nos predecessorum nostrorum statuta juxta vires nostras servari studuimus ita etiam vestre non ambiguimus existere voluntatis quod posteri vestri nostra decreta vel constituta inviolata conservent; unicuique enim alterius factum propter loci Severentiam convenit observari. Hic autem que statuimus conservantes, vestram sanctissimam incolumitatem memorem Jhesus Christus Dominus noster omnipotens prestet placere sibi. † Rostagnus, Ste Arelatensis ecclesie humilis episcopus, hoc testamentum fieri jussit.

Raynardus Ste Cavilonensis ecclesie humilis episcopus presens fuit et firmavit.

Arnulfus exiguus omnium sacerdotum hoc testamentum relegi jubente domino Rostagno.

✠ Wigo humilis minister.
Aicardus presbiter.
Sperendus presbiter.

Digitized by Google

✠ Adelardus presbiter.
Vuandelmarus presbiter.
Golmarus presbiter.
Blandulfus presbiter.

Ego Robertus infirmus monachus et sacerdos, jubente domino Rostagno, testamentum mense junio, die dominico, VIII idus, anno ab Incarnatione Domini ottingentesimo nonagesimo septimo, indictione decima quarta, regnante domino Ludovico rege, anno sexto.

Sumptum ex archivis ejusdem monasterii et quoddam libro privilegiorum et documentorum ejusdem, et debite collatum per me Hectorem Saxium notarium et graffarium curie archiepiscopalis Arelatensem subsignatum.

H. Saxi.

La copie que je donne ici du testament de l'évêque Rostang est parfaitement exacte. Elle a été prise par M. l'abbé Laurent Bonnemont sur l'extrait même d'Hector Saxi, notaire et greffier des archevêques, conservé autrefois dans les archives de l'archevêché. Registre Cotti. Réforme de l'abbaye Saint-Césaire, fol. 89.

Pour copie conforme :

Jacquemin,

Correspondant.

CHARTE DE FRANCHISE ACCORDÉE AUX HABITANTS DE ROMORANTIN, EN 1196, PAR LOUIS, COMTE DE BLOIS.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Nos Guido de Castellione, comes Blesis et dominus de Avesnis, universis tam presentibus quam futuris notum fieri volumus nos vidisse et diligenter intellexisse quasdam litteras non abolitas, non cancellatas, nec in aliqua parte sui viciatas, sigillis bone memorie Petri filii regis Francie, Alenconis, Blesensis et Carnotentis comitis, et Johanne uxoris ejus, eorum locorum comitisse, sigillatas, quibus fidem adhibemus in hec verba.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Nos Petrus filius regis Francie, Alenconis, Blesensis et Carnotensis comes, et Johanna uxor ejus, eorum locorum comitissa, universis tam presentibus quam futuris notum fieri volumus nos vidisse et diligenter intellexisse quasdam litteras non abolitas, non cancellatas nec in aliqua parte sui viciatas, sigillo bone

Digitized by Google

memorie Ludovici, quondam comitis Blesis et Claromontis, sigillatas, quibus fidem adhibemus in hec verba.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Ego Ludovicus, comes Blesis et Claromontis, ad honorem Dei et patrie utilitatem omnibus tam futuris quam presentibus notum fieri volo quod, pro amore Dei et pro remedio anime mee et animarum boni patris mei felicis memorie comitis Theobaldi et antecessorum meorum, laudantibus et concedentibus domina matre mea Adelicia comitissa et uxore mea Katherina et fratre meo Philippo et sororibus meis Margareta, Ysabella, Adelicia, omnes homines Remorentini et infra banlivam Remorentini manentes, talliam michi debentes, et eorum heredes, a tallia, ablatione, impruntato et roga coacta de cetero penitus quitto et immunes esse concedo, salvo jure ecclesiarum et militum, salva tamen consuetudine quam habeo in hominibus ecclesiarum et militum de foris venientibus manere Remorentino. Quicumque vero Remorentino vel infra banlivam Remorentini herberiagium habebit, quinque solidos blesensium singulis annis persolvet tantum, et pro unaquaque domo quam preter herberiagium habebit, quinque solidos similiter, exceptis pressoriis, nisi domini ibi manserint, vel aliis locaverint. Si autem herberiagium divisum fuerit, quot domus ex eo facte fuerint, pro unaquaque domo quinque solidos persolvent. Si aliqua domus deciderit, ita quod platea domo vacua remaneat, ego nichil ibi capiam, donec platea reedificetur. Reddetur mihi hec censa vel mandato meo in festo sancti Hyllarii. Si quid autem de censa hac ea die reddendum defecerit, defectus die crastina in duplo a burgensibus communiter michi reddetur. Si pauperes se gravatos esse conquesti fuerint, ad consilium et moderamen bonorum virorum super quos consilium ville erit super pauperes dispensabitur. Licebit burgensibus singulis annis duodecim ex eis eligere, super quos consilium ville et moderamen erit. Qui quociens innovabuntur, tociens jurabunt sese consilium ville et moderamen bona fide et recta conservaturos. Omnes Remorentini et infra banlivam Remorentini manentes, qui de mea servilic onditione erant, et eorum heredes et teneuras, ab omni jugo servitutis mee penitus quitto et absolvo. Quilibet res suas, si vendere voluerit, vendat, et si a villa recedere voluerit, liber et quittus recedat, nisi forisfactum fecerit; et si forisfactum fecerit, ad judicium ville antequam recedat illud emendabit. Quicumque Remorentino vel infra banlivam Remorentini mansurus venerit, manere ibi poterit, justiciam faciendo secundum ville consuetudines. Forisfacta vinearum, pratorum, viridariorum et ortorum, sicut ante mea sunt. Qui equos vel alia animalia hominum Remorentini vel banlive in nemoribus meis invenerit, non ducet illa nisi Remorentinum ad ballivos meos. Quilibet quacumque die plegium suum extra domum suam nantare poterit, si eum esse plegium notum fuerit, vel nisi plevignam negaverit antequam nantum capiatur. Ego plegium meum nantabo sicut soleo, nisi plevigne emendande plegium dederit. Ego creditionem in cibis meis et comitisse Remorentino

Digitized by Google

emendis ad tres menses persolvendam habeo. Precium ciborum meorum et comitisse habeo sicut soleo. Qui vadium clerici vel militis vel alicujus servientis mei habebit, non tenebit illud ultra viginti dies nisi sponte sua, et tunc sine causa vendere poterit. Nullus eorum capietur vel captus tenebitur, vel ipsius res, si plegium viniendi ad jus dare poterit, nisi pro multro, proditione, thesauro invento, incendio, homicidio, rapto, furto, super accusatum manifestis. Quicumque possessionem suam Remorentino vel infra banlivam habuerit, nichil ex ea perdet pro quocumque forisfacto dum juri stare poterit. Nullus Remorentino vel in balliva manens extra Remorentinum michi biennium vel curvatam faciet. Mecum vel cum mandato meo in exercitum et expeditionem meam ibunt sicut solent, ubicumque voluero, quociens submoniti fuerint. Nullum de foris banlivam talliam mihi debentem retinere poterunt nisi assensu meo. Ego venditionem vini mei ad bannum habeo sicut soleo. Quociens præpositus Remorentini aut servientes, aut custos turris, sive sit miles, sive serviens innovabuntur, unus post alterum juret se omnes has consuetudines stabiliter et bona fide servaturum. Ego vero eas firmiter et fideliter tenendas propria manu mea juravi. Si autem aliquo modo Remorentinus in partem Philippi fratris mei cedens contingerit, ipse propria manu sua has consuetudines stabiliter et fideliter tenendas jurabit, sicut ego juravi antequam de Remorentino saisiam. Ex precepto quidem meo juraverunt Odo, Bechardus, Jodonius de Remorentino, Herveus de Traceyo, Radulphus de Langon, Gaufridus buglus, *focois* (?) de Brustolio, Petrus de Charnayo, Herveus Guenendus, Gilo Cigoignellus, Hugo de nemore Simonis, Berricus de Galereyo, Rager filius Fulconis, Guillelmus de mari, Herveus Cigoignellus, Stephanus Taniel, Petrus Goincelinus et Euvrardus de Furno. Testes sunt Robertus de Veteri Ponte, Petrus de Villebeton, Girardus filius ejus, Garinus de Friesia, Rager Marescallus, Rager Courtesius, Yvonetus de Curva Villa, Rager de Milliaco, Hugo Camerarius, Andreas clericus, Michael Guarnaudi, Theobaldus clericus, magister Nicholaus, Hubertus floricus. Quod ut ratum maneat et inconcussum vel posteritatis malignitate violetur, litteris commendavi et sigilli mei auctoritate confirmavi. Actum Blesis anno Incarnationis Dominice, millesimo centesimo nonagesimo sexto. Datum per manum Theobaldi cancellarii xx^a^ v^a^ die Octobris.

Que omnia premissa prout in predictis litteris sunt contenta laudamus et approbamus ac eciam confirmamus ; et cum ex verbis in predictis litteris comitis Ludovici contentis appareret dictos burgenses et mansionarios Remorentini nobis teneri ad biennium et curvatam, nos, amore Dei et pietatis intuitu ac favore burgensium predictorum bene meritorum, ipsos burgenses et mansionarios, heredes et successores eorumdem, ubicumque mansionem fecerint, ab omni biennio et curvata nobis vel heredibus seu successoribus nostris et omnibus a nobis causam habituris de cetero faciendis, quitamus, absolvimus et liberamus omnino. Preterea vendicionem vini nostri ad

Digitized by Google

bannum predictis burgensibus, heredibus eorumdem ac successoribus universis remittimus omnino et quitamus, et promittimus bona fide nos non molestaturus eosdem ex causa vel racione quacumque supradictis biennio et curvata, remissione et quitacione vendicionis vini nostri ad bannum predictis nobis vel heredibus seu successoribus nostris et a nobis causam habituris ubicumque ut dictum est faciendum ab ipsis vel heredibus seu successoribus eorumdem heredes et successores nostros et a nobis causam habituros in terra et dominio supradictis, quoad hec tenenda et inviolabiter perpetuo observanda fideliter obligantes. Preterea ne predicta vel aliquid de predictis per heredes seu successores vel posteros nostros et a nobis causam habituros possint aliquatenus impugnari vel infringi, nos predictas immunitates, liberalitates et largitates ceteras a dicto comite Ludovico concessas confirmacionemque nostram earumdem ac eciam quitacionem a nobis factas de biennio et curvata, ac eciam de remissione et quitacione venditionis vini nostri ad bannum supradictis tenendas observandas a nobis, propriis nostris manibus bona fide juravimus, et quod contra predicta vel aliquid de predictis per nos vel per alium scienter non veniémus in futurum, obligantes specialiter et expresse heredes et successores nostros et causam habituros a nobis ad tenenda bona fide omnia et singula supradicta et ad faciendum quando ad dictam terram tenendam noviter venerint consimile juramentum, et ad dandas litteras suas omnia supradicta continentes, si a dictis burgensibus super hoc fuerint requisiti. Ad quod juramentum faciendum et ad quas litteras dandas eos quantum de jure possumus obligamus. Hoc acto quod per quitacionem et liberationem curvate et biennii et venditionis vini predictorum, remissionem aliquandiu non facimus vel facere intendimus supra omnibus aliis in predictis litteris comitis Ludovici retentis, et salvo eciam jure nostro in omnibus aliis et jure quolibet alieno. Que ut perpetue stabilitatis robur obtineant, presentibus litteris nostra fecimus apponi sigilla. Statum Parisiis, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, mense Julio.

Que omnia premissa prout in predictis litteris sunt contenta laudamus et approbamus ac eciam confirmamus. Preterea ne predicta vel aliquid de predictis per heredes seu successores vel posteros nostros et a nobis causam habituros possint aliquatenus impugnari vel infringi, nos ad tenendas et observandas predictas immunitates et largitates ceteras a dictis Petro comite et Johanna comitissa concessas confirmacionemque nostram earundem a nobis propriis nostris manibus bona fide juravimus. Et quod contra predicta vel aliquid de predictis per nos vel per alium scienter non veniemus in futurum, obligantes specialiter et expresse heredes et successores nostros et causam habituros a nobis ad tenenda bona fide omnia et singula supradicta, et ad faciendum quando ad dictam terram tenendam noviter venerint consimile juramentum, et ad dandas litteras suas omnia supradicta continentes. Si a dictis burgensibus super hec fuerint requisiti ad quod juramentum fa-

Digitized by Google

ciendum et ad quas litteras dandas eos quantum de jure possumus obligamus, salvo in omnibus aliis jure nostro et jure quolibet alieno. Que ut perpetue stabilitatis robur obtineant, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Montem Rionis, anno Domini millesimo trecentisimo quinto decimo, mense Aprilis.

Le sceau manque.

Pour copie conforme :

J. Delaune.

CHARTE DE FONDATION DE VILLEFRANCHE-SUR-SAULCES (ARDENNES).

Malvinus, Dei gratia Sancte Marie Silve Majoris abbas, et totum ejus capitulum, et Hugo, comes Registensis, majori, scabinis et juratis, ceterisque burgensibus Ville Franke super Salciam, salutem et paratum in omnibus consilium et auxilium. Quantum ea que perpetue robur obtinere debent firmitatis ne deleri valeant aliquatenus vel immutari, litterarum memorie sunt comendanda. Idcirco presenti scripto dignum duximus annotare quod nos in territorio de Salcia, quod ad ecclesiam Beate Marie de Noveio pertinere dinoscitur, villam novam constituimus que Villa Franka super Calciam nuncupatur, ubi ecclesia Beate Marie de Noveio decimam et altare cum suis omnibus pertinentiis et sex jerneria terre, ubicumque ea accipere voluerit, libere et quiete possidebit. Statuimus igitur, dilecti ac fideles nostri, ac perpetuo vobis concedimus omnia nemora Beate Marie de Noveio ad extirpandum et excolendum que sunt a territorio de Lautrepe usque ad nemus Channardi preter hayam, ita quod nos terragium de ipsa terra juxta morem Belli Montis accipiemus, hoc modo : in terra, jam culta et si nos eam tenere et excolere constiterit, de XII garbis duas garbas habebit ecclesia Noviacensis, unam pro decima, et alteram pro terragio, in quibus nichil habebit dominus Registensis. In terra vero quam extirpabitis, de XIIII garbis unam communiter accipiemus pro terragio; alteram vero garbam habebit ecclesia Noviacensis pro decima, et cum ea in his participantes. Predicta ecclesia omnes terras que usque nunc excoluntur, redditus, molendina et prata que modo possidet, sibi in posterum libere et quiete possidenda retinuit. In hac villa prior Noviacensis quotienscumque quemcunque voluerit majorem qui ejusdem ville sit burgensis constituet et amovebit, qui nobis fidelitatem faciet et vobis, et de redditibus et proventibus ville vel nobis vel officialibus nostris sufficienter respondebit. Qui si pro villicatu suo priori aliquid dederit, inde medietatem habebit dominus Registensis. Si quis hujus ville burgensis domum vel hereditatem aliquam predicte ecclesie in helemosyna delegaverit, hoc ecclesia per unum annum in manu sua tenere poterit, nec amplius, sine illius voluntate qui Registensem obtinebit comitatum. Quod

Digitized by Google

cum vendiderit ecclesia, nullum comes Registensis in venditione illa participium obtinebit. Omnes alii ejusdem ville proventus et redditus inter nos communiter dividentur, nec aliquis nostrorum sine altero aliquid mobile vel immobile poterit acquirere, vel aliquo modo accipere exceptis prenominatis. Petitioni autem vestre satisfacere volentes, karissimi, quia legem et consuetudines Belli Montis exoptatis et nos postulatis, disponimus et vobis statuimus ut burgensis qui in eadem Villa Franka domum vel extra villam ortum habebit, annuatim nobis XII nummos persolvet, videlicet in natali Domini VI, in nativitate beati Johannis Baptiste VI. De unaquaque falcatura prati singulis annis in festo beati Remigii IIII denarios de censu nobis persolventur. Et qui infra tertium diem post terminos assignatos eosdem nummos non solverit, per duos solidos forisfactum emendabit. Licebit etiam vobis omnibus et quibuslibet aliis ubiquecumque volueritis emere et vendere libere et quiete sine guionagio vel tonnelio persolvendo. Nos quoque furnos ibi faciemus qui nostri erunt, ubi vos panem vestrum ad coquendum per bannum offeretis, et de XXIIII panibus unum accipiemus. Molendina etiam ibidem faciemus, vos ad molendum illuc per bannum venietis, et de XX sextariis annonarum unum persolvetis, sine farina danda, et si per diem unum et noctem unam ibi molere non poteritis. licebit vobis ad molendina ecclesie Noviacensis venire, et non ad alia. Interim autem donec molendina communiter fecerimus, quia sepe dicta ecclesia juxta villam predictam et in ejusdem ville confinio suo habet molendina, ad ipsam juxta predictum modum ad molendum per bannum venietis, et non ad alia. Si quis accusatus fuerit super decimis vel terragiis male solutis, vel de banno molendinorum vel furnorum in facto, juramento se purgabit. Ad hec concedimus vobis usum aque et nemoris tocius supradicti, quod est a Lautrepe usque ad nemus Channardi, preterquam in haya. Inhibemus tamen ne in sepe dicte ecclesie vivariis, vel in eis que de cetero faciemus, piscandi usuarium habeatis. In villa ista omnium vestrorum assensu scabini et jurati constituentur, sed non ipsi ultra annum nisi de voluntate omnium in officiis suis remanebunt. Preterea si cui vestrorum placuerit, vel aliqua necessitate coactus fuerit suam vendere hereditatem, unum nummum venditor et alium emptor dabit majori et scabinis; quorum unum major habebit, alterum scabini. Si quilibet burgensis ad inhabitandum ibi noviter advenerit, in introitu suo unum nummum majori et unum scabinis dabit, et ita libere prout ei dividetur a majore accipiet masuram et terram. Statuimus etiam et in posterum decrevimus observandum quod omnis contra quem clamor factus fuerit, si per duos legitimos testes convinci possit, tres solidos dabit, duos scilicet nobis et XII denarios adversario. Si quis aliquid mendacere duxerit, et inde clamor ad majorem et scabinos pervenerit, si comprobatus fuerit testimonio duorum burgensium, V solidos solum, nobis IIII et dimidium, et VI denarios majori, et si ille testem non habuerit, alter solus juramento se purgabit. Si quis aliquid ex lege dixerit, vel aliquid quod equi-

Digitized by Google

polleat isti convicia, x solidos solum, nobis vi solidos, illi cui convitia dixerit ii solidos, majori xii denarios et scabinis xii denarios; et si testes non habuerit, alter solus juramento se purgabit. Si quis violentas manus in alium injecerit absque armis, xlv solidos solum, nobis xxxviii solidos, verberato v, majori xii denarios et scabinis; et si verberatus testes non habuerit, alter duorum virorum legitimorum juramento et suo se purgabit. Si quis aliquem invaserit armis molestis absque percussione, legitimo testimonio convictus, lx sol. persolvet, nobis lviii, majori xii den. et scabinis xii den; et si testibus legitimis convinci non possit, juramento duorum hominum et suo se purgabit. Et si ei vulnus fecerit, c sol. solum, nobis iiii lib. ii sol. minus, vulnerato xx sol. et expensas pro plaga sananda, majori xii den. et scabinis xii den; et si testibus convinci non possit, testimonio septem burgensium se purgabit. Et si vulnerator ei membrum absciderit, vel eum interfecerit, legitimo testimonio convictus ipse, et sua sub dispositione nostra erunt. Si quis se deffendendo aliquid percusserit, vel ei sanguinem fecerit, testimonio duorum virorum et suo se purgabit; et si alter voluerit, bello resistere potuerit; et si ei membrum absciderit vel ipsum interfecerit se defendendo, judicio aque se purgabit, et qui eum accusaverit, expensas judicii solum, et in nostra erit dispositione. Si alter alterum in domo suo violenter invaserit, legitimo testimonio convictus; c sol. solum, nobis iiii lib. et ei qui invasus fuerit xviii sol., majori xii den. et scabinis xii den. De omnibus forisfactis quibus reum purgare necesse fuerit, testimonio burgensium nostrorum se purgabit. Clamans de omni falso clamore, iii sol. solum, nobis ii sol., majori vi den. et innocenti vi den. De hereditate falso inclamans, xx sol. solum, nobis xviii sol., majori xii den. et scabinis xii den. Si quis infra fines Ville Franke alterius hereditatem inclamaverit, nisi per testimonium majoris et scabinorum vel juratorum illud probare poterit, xx sol. solum, predicto more, et si alter perdidit judicio, similiter xx sol. solvet, eodem modo. Si quis per diem et annum hereditatem suam sine contradictione hominis in ville manentis tenuerit, liberam eam deinceps abstinebit. Nulli burgensium prefate ville ad aliam justiciam de alio burgensi clamorem transferre licebit, quamdiu alter justicie ville stare voluerit; et si super hoc ei dampnum fecerit, x sol. solum, et ei dampnum restaurabit, nobis silicet viii sol., majori xii den. et scabinis xii den. Burgensis qui scabinus vel juratus extiterit per terminum suum de omnibus que audierit et viderit, non plusquam per diem et annum testimonium scabini vel jurati portare poterit. Si quis de aliene domus incendio vel furco, vel de homicidio quoquomodo facto, vel de raptu aliquem accusaverit; si de expensis et de hoc quod judicatum fuerit fidejussores dederit accusator, judicio aque se purgabit, et si securitatem non dederit, xx sol. solum, et si accusator in judicio salvus fuerit, accusator expensas judicii solvet et ix lib. Quicquid factum fuerit ante scabinos et juratos stabile erit absque contradictione. Quilibet venditionem suam usque ad iii sol. sola manu probare poterit. Qui res suas alicui cre-

Digitized by Google

diderit per duos eidem ville testes idoneos usque ad x sol. probabit. Si quis de rebus creditis probat, x sol. super alium reclamaverit cum testimonio burgensium, alter bello contradicere poterit. Si quis res alienas ad Villam Frankam detulerit, ille qui reclamavit, quantum per duos legitimos testes de partibus suis probare poterit, obtinebit, nisi alter bello resistere poterit; quod si ablata unde restituat non habuerit, id quod habet reclamanti dabit; nec in villa predicta remanebit, nisi ejus permissione cujus res abstulerit. Salvum tamen conductum de villa accipiet. Si quis contradixerit judicio scabinorum, et eos de falso judicio per testimonium juratorum de Bello Monte comprobaverit, c sol. dabit et expensam scabinorum; nobis videlicet LX sol., majori v et scabinis XXXV. Judicium scabinorum stabile erit, nisi aliquis accepto statim consilio judicium contradixerit. Si quis alterius hereditatem in vadio habuerit, per annum et diem illam servabit, et per annum et diem majori et scabinis monstrabit, et illi quid de hereditate facturus sit ordinabunt. Si quis alicui extraneo injuriam fecerit, si comprobatus fuerit, judicio scabinorum illud emendabit, et si comprobatus fieri super hos non possit, juramento se purgabit. Si quis burgensis Ville Franke forum ejusdem ville infregerit, c sol. solum, majori XII den., scabinis XII den., verberato x sol., et si vulneratus fuerit, XX sol., nobis vero reliquos. Si etiam extraneus forum infregerit, LX sol. solum, majori XII den., scabinis XII den., flagellato XVIII sol., nobis autem reliquos. Si burgensis ejusdem ville hominem extraneum verberavit, XL sol. solum, et si extraneus burgensem, totidem solum, majori XII den., scabinis XII den., verberato x sol., nobis vero reliquos. Si quis repertus fuerit a custode colligendo in alterius vinea et segetes alterius, v sol. solvet, nobis IIII sol., majori XII den., custodi VI den. Et si alius quam custos eum invenerit colligendo, solo juramento se purgabit, et si jurare noluerit, v sol. solum, predicto more, et dampnum restaurabit consideratione scabinorum vel juratorum. Et si quis repertus fuerit in orto vel in pomerio alterius dampnum faciendo, II sol. et VI den. dabit, nobis II sol., majori VI den., et consideratione judiciorum dampnum restaurabit. Et si extraneus colligendo repertus fuerit in vinea, vel in orto, vel in pomerio, vel in segetibus, custodi II den. dabit et jurabit se nescire consuetudines ville, et si jurare noluerit, v sol. dabit, nobis IIII sol., majori VI den. Pueri infra XV et x annos si reperti fuerunt, similiter XII den. solvent juxta dispositionem scabinorum. Si quis manus violentas injecerit in majorem, vel scabinum, vel juratum, absque ictu armorum, c sol. solvet, nobis III lib. II sol. minus, percusso XX sol., majori XII den., et aliis scabinis et juratis XII den., et si vulneraverit ipse, et sua in nostra erunt dispositione. Similiter et si scabinus vel juratus burgensem verberaverit, eodem modo punietur. Mulier que mulieri convicia dixerit, duorum vel duarum testimonio convicta, v sol. dabit, nobis IIII sol., majori VI den. et cui convicia dixerit VI den., et si nummos solvere noluerit lapides, portabit ad processionem die dominica in camisia sua; et si viro dixerit convicia, testibus

Digitized by Google

convicta, v sol. dabit; et si vir mulieri convicia dixerit, v sol. solum, simili modo dividendur. Si quis extraneus intra metas ville venerit pro quocumque forisfacto, excepto furto et homicidio, securus suscipietur, et tandiu ibi remanebit quoad usque ad locum sibi securum statuetur, et de furto et de homicidio, si voluerit, eum daffendere licebit. Si quis de furto pro suspicione accusatus fuerit, nisi testimonio duorum legitimorum virorum se excusaverit, judicio aque se purgabit. Si quis de forisfactis supradictis emendationem solvere nequierit, id quod habet ab eo auferetur, et per diem et annum a villa excludetur, et si per diem et annum redire voluerit, consideratione scabinorum forisfactum emendabit. Tabernario in domo sua tamen modo licebit de venali suo vadium accipere, sed extra domum non licebit. Nullus autem alius vadium alterius accipere poterit pro debito suo nisi consensu majoris et scabinorum, et si absque consensu eorum illud acceperit, x sol. dabit, nobis viii sol., majori xii den. et scabinis xii den. Si armenta reperientur in vineis absque incursione, xii den. solventur, et pro pecude vi den.; de xii den. ii habebit custos, et nos x, et de vi den. nos v habebimus, et custos unum, et consideratione scabinorum dampnum restaurabitur. Id ipsum dicimus de segetibus. Si quis repertus fuerit in nemore marrinum faciendo, vel carbones, vel cineres, vel aliquid aliud quod extra metas ville velit transducere excepto quod in novalibus suis, x sol. solvet, nobis viii sol., majori xii den. et scabinis xii. Burgenses omnes in equitatus nostros proficiscentur, ita quod ipsa die qua a domibus suis egressi fuerint, ipsa etiam vel in sequenti die ad domos suas possint remeare. Universorum forisfactorum medietatem ob ville munitionem duo fideles burgenses ad hoc constituti percipient, et hii duo burgenses qui tamen omnium assensu constituentur, et serviens noster predictorum forisfactorum medietatem in usus munitionis ville expendat. Major et scabini, quoad officia sua fungentur, uniuscujusque eorum mansuram unam et ortum unum libere et quiete possidebunt. Ad tollendam tocius contentionis materiam, si quis questionis emerserit quod in presenti scripto non contineatur, laudamus et approbantes constituimus ut majoris et scabinorum consideratione xl discreti burgenses constituantur, qui hoc ad nostri et ville honorem et utilitatem discernant et discutiant, et quod super hoc decreverint stabile erit. Qui eis contradixerit, xii den. solvet, nobis vi den. et totidem ville munitioni, et quod tamen decreverint stabile habebitur. Preterea si quid de lege et consuetudinibus Belli Montis in nos autentico minus plene discussum est, vel pretermissum vel superfluum quod inveniatur, totum id per legem et consuetudines Belli Montis adretiari laudamus, et emendari, hoc tamen excepto quod superius diffinitum est, de majore scilicet, cujus constitutio et amotio ab officio suo ad priorem spectat Noviacensem. Volumus etiam, precipimus ne terras jam cultas colatis, nec aliquo modo eas acquiratis, nisi hoc feceritis de assensu et voluntate prioris Noviacensis, et comitis Registensis. Inhibemus etiam vobis ne homines ecclesie

Digitized by Google

Noviacensis, nec homines Registensis comitis, nec etiam eos qui ad ejus spectant advocatiam, nec homines militum in comitatu Registensis manentium in villa vestra recipiatis. Quia vero prefata omnia perpetue firmitatis robur inconvulsum obtinere volumus, presentem paginam sigillorum nostrorum appensionibus communivimus. Actum anno gratie M. CC. quinto, mense Februarii.

Pour copie conforme :

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Procès-verbal de visite pastorale.

Envoi de M. Mallay, architecte à Clermont-Ferrand.

M. Mallay, architecte, correspondant à Clermont-Ferrand, annonce à M. le Ministre qu'il a terminé la classification des églises du département du Puy-de-Dôme pour les arrondissements de Riom et de Thiers, et que ceux d'Issoire et d'Ambert seront prêts à la fin de 1868.

M. Mallay, afin de compléter l'article relatif à chacune des églises qu'il décrit, en fait connaître l'état dans le cours des deux siècles précédents, au moyen des procès-verbaux de visite des évêques dans chaque commune; deux mille huit cents de ces pièces sont dépouillées par l'auteur pour en extraire des notions sur l'état des églises et de leurs mobiliers au moment des visites pastorales, moyen qui permet de suivre les accroissements ou les suppressions opérées dans les édifices. A ces documents l'auteur de la lettre ajoute une copie des armoiries de l'évêque et les timbres des généralités de Lyon, de Riom, etc.

L'envoi de M. Mallay consiste particulièrement en une copie complète de l'un des procès-verbaux de visite pastorale, celle que fit, le 10 août 1675, sur la paroisse de Bourg-Lastic, Gilbert de Veny d'Arbouze, évêque de Clermont. Cette pièce indique qu'on exécuta, dans cette circonstance, toutes les prescriptions ordonnées par le pontifical; qu'après avoir fait station et prières au maître-autel de l'église, le prélat a visité le Saint-Sacrement placé dans un tabernacle de bois doré et dans un ciboire d'argent; qu'il est allé ensuite au cimetière, dont il a ordonné la clôture complète aux dépens des habitants; que, revenant à l'église, il a visité les fonts baptismaux, la piscine, les vases des saintes huiles, la lampe, les troncs et confessionnaux qui étaient en bon état. Qu'il s'est enquis ensuite de l'inventaire des biens, meubles, titres et documents de ladite église, et de la conservation des archives. Le corps de l'édifice

Digitized by Google

et le clocher, vus en bon état, les cloches refondues conformément à sa précédente ordonnance, les chapelles de Sainte-Marie et de Saint-Blaize à réparer aux dépens des propriétaires, sous peine d'être privés des droits qu'ils y prétendent, complètent les documents relatifs à l'édifice. L'évêque s'informe ensuite de l'état des livres d'autels et du lutrin, examine l'ordre observé dans les offices et messes célébrés dans la paroisse, et de tout ce qui concerne le service religieux; puis, après s'être enquis des revenus et charges de la paroisse, il s'occupe des paroissiens, de leurs écoles, de leurs pratiques religieuses, et, s'informant de l'état des mœurs, il termine par ces mots : *Enquis s'il y a des hérétiques, sorciers, devins, devineresses et autres qui fassent des conjurations superstitieuses et deffendues, etc.* « et sur l'avis qui nous a été donné que certaines per-« sonnes font des conjurations superstitieuses, leur avons fait défense « d'user de tels maléfices, à peine d'excommunication. »

On doit savoir gré à M. Mallay d'avoir eu la pensée de puiser à une source aussi abondante que celle des procès-verbaux des visites diocésaines, qui peuvent fournir de nombreux documents sur les églises, sur leurs mobiliers et sur tout ce qui concerne les anciennes statistiques monumentales.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

Document sur Guillaume Brassefort, sculpteur tourangeau du xve siècle.

Communication de M. Ch. L. Grandmaison.

On sait combien sont rares les documents sur nos vieux sculpteurs; j'ose donc regarder comme une bonne fortune la trouvaille que j'ai faite d'une pièce originale concernant un sculpteur tourangeau du milieu du xve siècle. Le nom de cet artiste, qui apparaît ici pour la première fois, croyons-nous, était Guillaume Brassefort. D'après le texte de la charte, il ne semble pas avoir conclu marché directement avec les trésoriers de France, dont émane le document que l'on va lire, mais il devait être un homme de talent, ou tout au moins de grande réputation, puisqu'il est mandé à Paris pour travailler à la restauration d'un monument aussi achevé et aussi précieux que la Sainte-Chapelle du Palais, et cela en un temps où les tailleurs d'images ne manquaient assurément pas dans la capitale, et où les communications étaient loin d'être aussi faciles et aussi fréquentes que de nos jours.

D'ailleurs il ne s'agit point ici de simples travaux de décoration, mais de véritables œuvres d'art, de statues qui devaient être placées autour du clocher.

Voilà donc un sculpteur de renom ayant son atelier à Tours dès le milieu du xve siècle. Serait-il trop téméraire de supposer que cet atelier fut celui où se forma notre grand Michel Colombe, qui, né à Tours vers 1430, semble y avoir passé toute sa vie? Ce serait là assurément pour Brassefort un insigne honneur, mais, jusqu'à de nouvelles découvertes, il ne nous est permis de faire sur ce point que de simples conjectures.

Notre document offre du reste un intérêt d'un autre genre; il fixe d'une manière certaine l'époque de la construction du clocher de la Sainte-Chapelle. Brassefort est mandé à Paris «pour veoir et «visiter le clocher qui de présent se fait à la Saincte-Chapelle du «Palais.» Ce clocher appartenait donc à la dernière année du règne

Digitized by Google

de Charles VII. La façon dont s'expriment les trésoriers de France semble indiquer qu'il s'agit d'une construction nouvelle et point d'une réfection, d'où il faudrait conclure avec le savant Viollet-le-Duc[1] que la Sainte-Chapelle de saint Louis n'avait point de flèche.

1460 (1461, n. s.)

« Les trésoriers de France à maistre Giles Cornu, changeur du tré-« sor du roy nostre sire, salut. Nous vous mandons que des desniers de « vostre recepte vous paiez, baillez et delivrez à Guillaume-Brasse-« fort, tailleur d'ymaiges, demourant à Tours, la somme de six livres « douze solz parisis que nous lui avons tauxée et ordonnée, tauxons « et ordonnons par ces présentes, pour le récompinser de ses peines « et despenses d'estre nagueres venu de l'ordonnance d'aucuns de « nous de la ville de Tours en ceste ville de Paris, pour veoir et visiter « le clocher qui de présent se fait à la Saincte-Chapelle du Palais, à « Paris, afin de marchander avecques lui de faire plusieurs ymages qu'il « faudra faire autour dudit clocher; et en rapportant cesdites présentes, « avecques quictance dudit Brassefort, ladite somme de VI l. XII s. p. « sera allouée en vos comptes sans aucune difficulté.

« Donné à Paris sous noz signez le XXVIe jour de janvier, l'an mil CCCC soixante. »

« Signé des initiales C. H. L. »

Traces de deux petits sceaux plaqués.

Au dos est la quittance de Brassefort, donnée par devant Jehan de Bailly, notaire et secrétaire du roi, le 26 janvier 1460, et signée de Bailly.

Bibliothèque de Tours, fonds Salmon, carton 15. — Original sur parchemin.

[1] *Dictionnaire d'architecture*, art. *Sainte-Chapelle*.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris. — Annuaire, 2e année, 1867; 19 planches. Paris, 1867.

Mémoires et dissertations.

Numismatique des chefs gaulois mentionnés dans les *Commentaires de César*, par M. de Saulcy. P. 1 à 32.

Notice sur les monnaies des Lingons et sur quelques monnaies des Leukes, des Séquanais et des Éduens, par M. Pistollet de Saint-Ferjeux. P. 33 à 48.

De l'organisation militaire de l'empire romain et des médailles légionnaires, par M. J. Roman. P. 49 à 126.

Monnaies romaines de bronze, nature du métal, modules, poids, dénomination et valeur des divers nominaux, unité monétaire, par M. J. Sabatier. P. 127 à 136.

Description de quelques monnaies se rattachant à la numismatique française, par M. E. Gariel. P. 137 à 145.

Graveurs généraux et particuliers des monnaies de France; contrôleurs généraux des effigies; noms de quelques graveurs en médailles de la Renaissance française, par M. A. Barre. P. 146 à 178.

Monnaies communales d'Amiens, par M. E. Caron. P. 179 à 183.

Carte numismatique de la péninsule Armoricaine, par M. Lecoq-Kerneven. P. 184 à 209.

Médaille frappée à la monnaie de Paris, sous Charles VII, en souvenir de l'expulsion des Anglais, en 1451 et années suivantes, par M. Vallet de Viriville. P. 210 à 257.

Jetons des États de Bourgogne, additions et rectifications, par M. A. Preux. P. 258 à 268.

Correspondance.

Monnaie du vergobret éduen Divitiacus, par M. de Saulcy. P. 269 et 270.

Digitized by Google

Inscriptions et médailles portant le nom de *Togirix*, par M. J. Colin. P. 271 et 272.

L'impératrice Victoria ; la plus ancienne mention de la France sur une monnaie, par M. Eichhoff. P. 273 à 275.

Rectification; poids antiques de bronze, par M. J. Sabatier. P. 276 à 278.

L'*ἐπίσημον βαῦ*, par M. F. Calmettes. P. 279 à 288.

Un sens du mot *honor* dans la basse latinité; sur les légendes *Adubia vico* et *Abinio fit*, par M. J. Colin. P. 289 et 290.

Comment s'est formé le nom de la ville du Mans, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. P. 291 et 292.

Attribution de monnaies mérovingiennes à Crémieux et à Louêche, par M. G. Vallier. P. 293.

La ville de Sainte-Menehould a-t-elle eu un atelier monétaire? par M. Ch. Maurand. P. 294 et 295.

Restitution à Guiche de monnaies attribuées à Guessin, par M. H. Heulz. P. 296.

Une monnaie inédite de Montpellier, par M. Al. Heïss. P. 297 et 298.

Sur les monnaies dites *obsidionales*, par M. D. Mondésir. P. 299 à 305.

Billets de confiance inédits, par M. Reynard-Lespinasse. P. 306 et 307.

Monnaies du XVIe siècle, par M. Labouchère. P. 308 et 309.

Une médaille de plomb de la première république, par M. Reynard-Lespinasse. P. 310.

Note sur quelques numismates portugais des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, par M. Teixera de Aragao. P. 311 à 316.

Chronique.

Les monnaies françaises en 1866, par M. Albert Barre. P. 317 à 323.

Les médailles françaises en 1866; notes sur la fabrication; médailles nouvelles, par M. Clérot. P. 324 à 329.

Découvertes numismatiques et archéologiques en 1866, par MM. Marcilly, Gariel, Lecoq-Kerneven, le comte de Widranges, G. Leroy, etc. P. 330 à 362.

Statistique des musées archéologiques et numismatiques de France, par M. A. Lemaitre. P. 376 à 420.

Statistique des collections de médailles appartenant à des particuliers, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. P. 421 à 427.

Nécrologie : le duc Casimir de Blacas, Edmond Gourdin, Prosper Dupré, par M. le vicomte Ponton d'Amécourt; — Maurice Ardant, par M. Léon Damour; — Long, par M. Ludovic Valentin; — Duleau, par M. Alkan aîné. P. 440 à 451.

Jacques-Jean Barre. P. 452 à 454.

Digitized by Google

Bibliographie.

Bibliographie numismatique de 1866, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. P. 466 à 494.

Bibliographie des membres de la Société. P. 495 à 551.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3e série, t. VII, 42e année, travaux de 1866 et 1867. Saint-Quentin, 1867, in-8°.

Mémoire sur l'enseignement mutuel, par M. L. Charpentier. (Extraits.) P. 121 à 159.

Mémoire sur les cités ouvrières, par M. Porriquet de Maisonneuve. (Extraits.) P. 160 à 203.

Mémoire sur le mutualisme, par M. Boulogne. (Extraits.) P. 204 à 237.

Du principe vital dans son rapport avec l'âme, par M. Ch. Daudville. P. 267 à 284.

Macbeth, premier acte, traduction par M. Ferrus. P. 285 à 328.

Canalisation de l'Oise à la fausse Sambre, sous le règne de Louis XIV, par M. Matton. (Extraits.) P. 329 à 360.

Histoire de la révolution dans le département de l'Aisne, par M. Desmasures. (Extraits.) P. 361 à 383.

Interprétation d'antiques idoles bouddhistes, par M. Textor de Ravisi. P. 384 à 434.

Fanette, par M. J. Rambaud. P. 435 à 490.

Les Pyramides, par M. Francis Bellier. P. 491 à 495.

Les élèves des cours d'adultes à l'Exposition universelle. P. 497 à 499.

C. Souplet, par M. G. Demoulin. P. 505 à 536.

Association normande, à Caen. — Annuaire des cinq départements de la Normandie, 34e année, 1868. Rouen, 1868, in-8°.

Itinéraire pour les archéologues de l'Association normande (de Lisieux à Pont-Audemer), par M. Ch. Vasseur. P. 99 à 161.

Résumé d'une conférence archéologique faite à Pont-Audemer, le 17 juillet, sur ce sujet : « Que sait-on de nos premiers pères ou des hommes « qui ont habité la France dans les temps les plus reculés ? » par M. de Caumont. P. 289 à 305.

Digitized by Google

Éducation des filles à la campagne, par M. de Roissy. P. 306 à 308.

Dépopulation des campagnes, par le même. P. 309 et 310.

Enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires, par le même. P. 311 à 314.

L'enseignement agricole élémentaire aux environs de Bellême, par M. le docteur Jousset. P. 315 et 316.

Coup d'œil sur la galerie de l'histoire du travail à l'Exposition universelle, par M. J. de Verneilh. P. 495 à 508.

Vandalisme, par M. Ch. Vasseur. P. 509.

Saint-Pair-du-Mont, par le même. P. 510 et 511.

Douvres et Fontaine-Henri, par le même. P. 512.

Le château des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par M. L. Delisle; compte rendu par M. Dupont. P. 513 à 530.

Les bibliothèques rurales, par M. de Caumont. P. 531 et 532.

Autels à baldaquin de l'église de Moutiers-Hubert, canton de Livarot, par le même. P. 533 et 534.

Église abbatiale de Saint-Sever (Calvados), par le même. P. 535 et 536.

La croix de Grisy et les disputes auxquelles elle a donné lieu, par le même. P. 537 à 540.

Congrès provincial, le 8 juillet, à Flers. P. 541.

Notice biographique sur M. Monin, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, par M. Pérennès. P. 562 à 568.

Notice biographique sur M. le docteur François-Anthyme-Eugène Follin, par M. le docteur Al. Lecadre. P. 581 à 585.

Société des antiquaires du Centre, à Bourges. — Mémoires, Ier volume, 1867. Bourges, 1868, in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires du Centre pendant l'année 1867, par M. E. de Robillard de Beaurepaire. P. I à XV.

Rapport sur une note de M. Bariau, relative à la signification du mot *Avaricum*, par M. Du Liège. P. 1 à 12.

Les enceintes de terre dans le département du Cher, par M. A. Buhot de Kersers. P. 13 à 58.

Les fouilles de la Touratte, près de Dun-le-Roi, par M. E. de Robillard de Beaurepaire. P. 59 à 82.

Note sur les ruines d'une villa romaine découvertes dans la commune de Villeneuve-Saint-Georges (Cher), par M. Albert des Méloizes. P. 83 à 86.

Les hommes d'État du Berri, depuis le duc Jean jusqu'à Henri IV, par M. le président Hiver. P. 87 à 128.

Digitized by Google

Une mission de la ville de Bourges en 1667, par M. E. de Robillard de Beaurepaire. P. 129 à 158.

L'église de l'Oratoire de Bourges, par M. Hiver. P. 159 à 168.

Notes de messire Pierre Huet sur les reliques de saint Fulgent, patron de son église, avec un noël sur les paroisses de Bourges, par M. Paulin Riffé. P. 183 à 210.

La Thaumassière, sa vie, ses relations et ses œuvres, par M. E. de Robillard de Beaurepaire. P. 211 à 294.

Le Vésuve (fragment), par M. le comte Paul de Choulot. P. 295 à 312.

Les Pyramides d'après les découvertes récentes, par M. Corbin-Mengoux. P. 313 à 324.

Bulletin numismatique, par M. A. Buhot de Kersers. P. 325 à 336.

Société archéologique de Touraine, à Tours. — Mémoires, t. XVIII et XIX, 1866 et 1867, gr. in-8°.

Ces deux volumes sont remplis entièrement par l'ouvrage intitulé : *Armorial général de la Touraine, précédé d'une notice sur les ordonnances, édits, déclarations et règlements relatifs aux armoiries avant 1789*, par M. J. X. Carré de Busserolles.

Académie delphinale, à Grenoble. — Documents inédits relatifs au Dauphiné, IIe volume. Grenoble, 1868, in-8°. (Édité par les soins de M. l'abbé C. U. J. Chevalier.)

Les cartulaires de la ville et de l'église de Die.
La nécrologie de Saint-Robert-de-Cornillon.
Un hagiologe et deux chroniques de Vienne.
Une chronique des évêques de Valence.
Le cartulaire dauphinois de l'abbaye de Saint-Chaffre.
Les pouillés des diocèses de Vienne, Valence, Die et Grenoble.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne. — Mémoires, année 1866. Châlons-sur-Marne, 1866, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1865-1866, par M. Émile Perrier. P. 13 à 32.

Étude littéraire, par M. Paul Charpentier. P. 33 à 54.

Digitized by Google

Étude historique sur l'hospice de Sainte-Ménehould, par M. Jules Lahirée. P. 61 à 210.

Étude sur l'invasion des Gaules par Attila, en 451. (Première partie.) P. 211 à 286.

Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval. — Bulletin, t. III, travaux de la section des lettres, sciences et arts pendant l'année 1866. Laval, 1867, in-8°.

De la critique littéraire dans Aristophane, par M. Delaunay. P. 43 à 56.

Le voyageur Fr. Pyrard est-il né à Laval? par M. Jules Lefizelier. P. 57 à 64.

Malthus et son traité sur le principe de la population, par M. Marchal. P. 65 à 80.

La Maison-Dieu de M. Saint-Julien à Laval, par M. Léon Maître. P. 81 à 90.

Un épisode des guerres de la Ligue dans le Maine : la bataille de Mayenne (1590), par M. Jules Lefizelier. P. 91 à 104.

Poésies, par M. Louis Bretonnière. P. 105 à 118.

Vocabulaire des mots populaires et rustiques usités dans le bas Maine. (Lettre A.) P. 119 à 175.

Documents inédits relatifs à l'histoire locale : Cahier des remontrances et doléances de 1789. P. 176 à 202.

Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain, à Nancy. — Journal, 15e année, 1866. Nancy, 1866, in-8°.

Dom Calmet aux prises avec la censure, à l'occasion de la réimpression de son Histoire de Lorraine, par M. Beaupré. P. 6.

Engagement d'un régent d'école au commencement du XVIIIe siècle, communication de M. L. Olry. P. 30.

Les capucins de Sarrebourg, par M. Arthur Benoît. P. 35.

Sur le peintre Martin, dit *des batailles*, par M. Dieudonné Bourgon. P. 42.

Sur la sépulture du cardinal Charles de Lorraine et de quelques autres personnages à la cathédrale de Nancy, par M. Henri Lepage. P. 51.

Saint Eucaire, sa parenté, son épiscopat à Grand, son martyre à Pompey et ses reliques à Liverdun, par M. l'abbé Marchal. P. 69.

Lamour (Jean-Baptiste), serrurier du roi de Pologne, par M. E. Meaume. P. 90.

Digitized by Google

Note sur une trouvaille de monnaies faite près de Marsal, par M. Ch. de Rozières. (Planche.) P. 95.

De l'ancienne étendue du territoire lorrain, par M. G. de Dumast. P. 99.

Description d'anciens dessins inédits de peintres, sculpteurs et architectes lorrains, par M. P. Morey. P. 108.

A propos d'un procès jugé aux assises de Nancy, de 1524 à 1528, par M. E. Olry. P. 131.

Étude pour servir de supplément aux recherches sur les sépultures des premiers ducs de la maison de Lorraine dans l'abbaye de Stulzelbronn, de M. Georges Boulangé, par M. l'abbé Marchal. P. 146.

Épisode du blocus de Marsal, en 1652, par M. Arthur Benoît. P. 155.

Épisodes de l'histoire des routiers en Lorraine, par M. Henri Lepage, avec une note de M. E. Olry. P. 161, 207.

L'église de Hesse sous les derniers abbés de Haute-Seille, par M. Arthur Benoît. P. 186.

Boncourt et Rignécourt, monastères près de Vouthon-Haut (Meuse), par M. J. F. Gaudé. P. 195.

Le Noirval, par M. Raoul Guérin. P. 202.

Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain, à Nancy. (Suite.) — *Journal*, 16e année, 1867, in-8°.

Notes sur la Lorraine allemande : Jean IX, comte de Salm, par M. L. Benoît. (Avec planche.) P. 6.

Albecheau : la chapelle Sainte-Anne, par M. Arthur Benoît. P. 21.

Démêlés des religieuses de Benting et des habitants de Haut-Clocher, par le même. P. 25.

Tombeau de René II, de Beauveau et de Claude de Baudoche, sa femme, au musée lorrain, par M. L. Benoît. (Avec planche.) P. 39.

Recherches sur les bracelets de l'antiquité, par M. Raoul Guérin. (Avec planche.) P. 72.

Dominique Pergaut, peintre, par M. Alexandre Joly. P. 89.

Notice sur la chapelle de Notre-Dame-des-Gouttes, par M. E. Olry. (Avec planche.) P. 103.

Épigraphie archéologique, par M. l'abbé Guillaume. P. 141.

Le prieuré et la croix expiatoire d'Insming, par M. L. Benoît. (Avec planche.) P. 154.

Le paganisme du Roi-Boit, par M. Aug. Digot. P. 189.

Inscriptions funèbres dans l'église de Noviant-aux-Prés, par M. Louis Benoît. P. 45.

Digitized by Google

Supplique adressée à l'empereur en faveur de Charles IV, détenu au château de Tolède, communiquée par M. Dieudonné Bourgon. P. 47.

Inscriptions lapidaires en Alsace, par M. Arthur Benoît. P. 50.

Pièces inédites sur Charles-Léopold de Lorraine et Éléonore d'Autriche, par M. E. de Barthélemy. P. 56.

Inscriptions lapidaires dans quelques localités des vallées de la Seille et de la Sarre, par M. Arthur Benoît. P. 62.

Sur les ouvertures que l'on remarque à l'abside d'anciennes églises, par le même. P. 77.

Israël Sylvestre, par M. Piroux père. P. 81.

Pièce de vers de M. le président de Ruffley. P. 97.

Anciennes sépultures découvertes à Mittelbronn et à Romelfing, en mars 1867, par M. l'abbé Barbier. P. 109.

Relation de ce qui s'est trouvé dans les caveaux de l'église collégiale du château de Joinville, au mois de mars 1738, communiquée par M. Despautaines. P. 114.

Entrée de l'empereur Charles-Quint à Toul, le 9 juillet 1544, par M. Henri Lepage. P. 123.

Accord entre la communauté de Gondrexange et son seigneur, le comte de Réchicourt, en 1667, par M. A. Benoît. P. 127.

Note sur le baron Hompesch, dernier commandeur de Saint-Jean-de-Bassel, par le même. P. 163.

Épigraphie religieuse, par M. l'abbé Guillaume. P. 164.

M. de Cogolin et M. de Kinglin (liste des membres de l'Académie des Arcades de Rome), par le même. P. 178.

Copie du jugement ordonnant, en 1761, la rectification de l'extrait de baptême du poëte Saint-Lambert, communiquée par M. Dieudonné Bourgon. P. 179.

Comité flamand de France. — Bulletin, t. IV, n° 8, octobre, novembre et décembre 1867. Lille, 1867, in-8°.

Notice sur le couvent des Dominicains à Bergues (Saint-Winoc), par MM. de Laroière et A. Bonvarlet. P. 348 à 371.

Liste des curés titulaires et canoniques des paroisses de la Flandre maritime, faisant partie de l'ancien diocèse de Saint-Omer, par M. C. David. (Suite et fin.) P. 372 à 383.

Plainte contre un bourgmestre de Bourbourg, communication de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. P. 384.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société archéologique de Touraine. — Composition du bureau pour la période triennale de 1868, 1869 et 1870.

Président : M. Grandmaison.
Vice-Président : M. l'abbé Chevalier.
Secrétaire général : M. Ladevèze.
Secrétaire adjoint : M. Millet.
Trésorier : M. Guyot.
Conservateur du musée : M. Pécard.
Bibliothécaire : M. Jehan (de Saint-Clavier).
Membres du Conseil d'administration : MM. Chambert, Brown et Meffre père.
Membres du Comité de rédaction : MM. de Sourdeval, Ressy et Lesèble.

Société d'émulation de Cambrai. — Programme des questions mises au concours pour 1869.

La Société d'émulation décernera, s'il y a lieu, au mois d'août 1869, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent, ou une mention honorable, à l'auteur du meilleur mémoire sur chacune des questions suivantes :

PHILOSOPHIE MORALE.

«Quel était autrefois le caractère de la domesticité? En quoi différait-il «de ceux de l'esclavage et du servage? Quel est-il aujourd'hui, et comment «diffère-t-il de ce qu'il était autrefois? Que devrait-il être relativement aux «besoins de la famille et de la société, et quelles seraient, sous ce rapport, «les mesures à prendre réciproquement dans l'intérêt du serviteur et de «celui qui l'emploie?»

HISTOIRE LOCALE.

«Une étude archéologique, historique et topographique sur une ville, «un village, une abbaye, un couvent, un monument militaire ou civil «quelconque de l'arrondissement.»

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

« La mission des auteurs dramatiques est-elle toujours de ne récréer « qu'à la condition de moraliser et d'instruire? Et s'il y a lieu d'en douter, « qu'aurait-on à faire pour les y ramener. »

POÉSIE.

Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents.

Une lyre d'argent ou une médaille dont la nature et la valeur seront subordonnées au mérite de l'ouvrage sont affectées également à ce concours.

Les travaux et mémoires, portant une épigraphe répétée sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, devront être adressés, *franco, avant le 1er juin 1869*, au président ou au secrétaire général de la Société.

Les œuvres non couronnées ne seront pas rendues, et les plis cachetés les accompagnant seront brûlés en séance.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

AVRIL 1868.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1868[1].

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION,

M. Éd. de Barthélemy, membre du Comité (section d'archéologie), adresse la copie de deux chapitres des mémoires de Jehan Rogier, prévôt de l'échevinage de la ville de Reims. Il y est question du siége de Reims par les Anglais, en 1355, du sacre de Charles VII et de la mission de Jeanne d'Arc.

Renvoi à M. Bourquelot.

[1] La séance de janvier 1868, tenue le 22 de ce même mois, a été consacrée tout entière à l'examen des diverses questions qui avaient été adressées à la section dans celle du 2 décembre précédent par M. le Ministre de l'instruction publique. A la suite d'une discussion approfondie, plusieurs propositions relatives aux mesures à prendre pour donner une plus haute et plus vive impulsion aux études historiques et philologiques ont été soumises à l'approbation de M. le Ministre.

Digitized by Google

M. le baron de Girardot, membre non résidant, rappelle, à l'occasion de la table générale des publications du Comité dont on s'occupe en ce moment, que des comptes rendus des premières séances du Comité des chartes, chroniques, inscriptions, etc. ont été publiés dans le Journal général de l'instruction publique, de 1838 à 1840. Cette indication sera communiquée à M. Octave Teissier[1].

M. Barbier de Montault, correspondant, adresse :

1° Un état des villes et châteaux, seigneuries, etc. appartenant en Anjou à la princesse de Condé, d'après un manuscrit de 1737;

2° Un acte original sur parchemin de l'an 1485, concernant une métairie du fief de la Jaille, près Loudun;

3° Quatre titres originaux, également sur parchemin, des années 1562, 1673, 1687 et 1693;

4° Un contrat de mariage original, sur papier, de 1644, donné en la cour de la baronnie de Montcontour.

Renvoi à M. Delisle.

M. Blancard, correspondant, adresse le texte en provençal d'un document relatif à l'histoire des comtes de Provence : c'est le serment de fidélité et de vassalité prêté à la comtesse Adélaïde de Provence par la vicomtesse Hermessende, pour les châteaux d'Avignon, de Mane et de Forcalquier (1101-1110).

Le correspondant joint à ce document des notes destinées à mettre en relief son utilité pour l'histoire de Provence à cette époque.

Renvoi à M. Meyer.

M. le secrétaire du Comité propose de communiquer à M. de La Saussaye, qui s'est occupé de Denis Papin, les lettres patentes portant permission « d'establir des bateaux ou coches pour descendre de « Lyon à Arles et remonter d'Arles à Lyon par eau, par une invention « sans ayde d'hommes, vent ou chevaux, par François Mallet, février « 1663. » Il paraîtrait que ces lettres patentes ont été connues de Denis Papin, et qu'il en est fait mention dans les œuvres de ce savant.

Cette proposition est adoptée.

[1] On sait aussi que des extraits des procès-verbaux des séances du Comité depuis son origine jusqu'à sa réorganisation au 5 septembre 1848 ont été recueillis dans un volume publié en 1850 par les ordres du ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

M. l'abbé Canéto prie le Comité de lui faire savoir s'il est à sa connaissance que l'on ait publié un manuscrit qui lui a été communiqué et qui a pour titre : *Mémoire véritable des actions et occasions où s'est trouvé le sieur de Puységur, maréchal de camp et armées du roy, colonel du régiment de Piedmont, depuis l'année 1617, etc.*

M. Cocheris est prié par la section de faire cette recherche.

M. Deschamps de Pas adresse la copie d'une charte de 1329, extraite du grand cartulaire de Saint-Bertin, autorisant les religieux à construire une porte de clôture à l'abbaye, etc.

Renvoi à la section d'archéologie, à cause des indications spéciales que renferme cette charte.

M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, correspondant, adresse la transcription d'un manifeste publié par le roi Charles VIII, le 11 décembre 1491, veille de son mariage avec Anne, duchesse de Bretagne ; document resté inconnu à D. Lobineau.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. l'abbé Magloire Giraud adresse copie de divers documents concernant les établissements des Français à la Louisiane, et portant la date de 1719.

Renvoi à M. Margry.

M. l'abbé Poquet, correspondant, adresse copie, d'après un vidimus de l'officialité de Soissons de 1285, du testament en langue vulgaire de Jean II, comte de Soissons, mort en Tunisie avec le roi saint Louis. Ce testament porte la date du 2 avril 1269.

Renvoi à M. Meyer.

M. Quesnet, correspondant : requête présentée aux états généraux de Bretagne, le 17 novembre 1786, par l'abbé Le Coz, principal du collége de Quimper, à l'effet d'obtenir de cette assemblée les fonds suffisants pour procurer à l'établissement qu'il dirige les instruments de physique qui lui sont nécessaires.

Renvoi à M. Jourdain.

M. L. Rostan : documents tirés des archives du couvent des dominicains de Saint-Maximin (Var), savoir :

Digitized by Google

1° Excommunication contre ceux qui administrent les sacrements à Saint-Maximin contrairement à la volonté du prieur (1638);

2° Procès-verbal de la mise en possession du R. P. Roquette au prieuré royal de Saint-Maximin (1734);

3° Actes de serment des consuls et des magistrats, avant d'entrer en charge, de respecter les priviléges du couvent (1676 et 1688);

4° Visites du roi Louis XIII à Saint-Maximin en 1622, et de Louis XIV en 1660;

5° Lettre de l'historien Bouche au R. P. Reboul, religieux de Saint-Dominique, au sujet de la Sainte-Baume et des reliques de sainte Madeleine, etc. (1661);

6° Lettres de la reine Anne d'Autriche et de Marie de Médicis, du même jour 25 mai 1628, adressées aux dominicains et relatives à l'établissement des capucins à Saint-Maximin.

Renvoi de la communication de M. Rostan à l'examen de M. P. Clément.

M. Advielle, bibliothécaire de la ville de Pont-Audemer, secrétaire de la préfecture : copie d'une lettre close de Charles IX, du 25 juillet 1562, adressée aux maire, gouverneur et échevins de Pont-Audemer, relative à la levée d'un impôt.

Dépôt aux archives.

M. Advielle donne en même temps un aperçu des travaux qu'il a entrepris ou qu'il se propose d'exécuter pour mettre en ordre les archives de l'hospice de l'Amirauté de Quillebœuf et de la sous-préfecture. Par ses soins, une salle dépendant de la bibliothèque a été convertie en musée, et il jette les bases d'une société historique et archéologique.

M. Advielle fait connaître également au Comité l'existence, dans les archives de l'imprimerie Plantinienne, maison Moretus, à Anvers, d'un manuscrit des Chroniques entièrement écrit de la main de Froissart et différent des textes imprimés.

La section renvoie ce renseignement à la Société de l'histoire de France, qui s'occupe de la publication des Chroniques de Froissart, en émettant toutefois quelque doute sur le fait de l'existence en Belgique d'un manuscrit autographe de Froissart, qui serait resté inconnu à M. Kerwyn de Lettenhove.

Digitized by Google

M. Delisle fait hommage du cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne (en Saintonge), publié par M. l'abbé Cholet. Ce volume a obtenu une mention au concours ouvert pour la publication des cartulaires; mais il n'en a été parlé que très-sommairement, parce que le travail n'était pas terminé. L'auteur est mort l'an dernier. L'exemplaire déposé par M. Delisle est offert par M. L. Clouzot, libraire à Niort, éditeur du cartulaire. La section remercie M. Clouzot et prie M. Delisle de rendre compte de cet ouvrage.

MM. A. de Revel et E. de Gaucourt adressent une note sur les prétendus *rois d'Arles*, et désireraient savoir quelle est l'opinion de la section sur cette question controversée, ayant de l'importance pour les études historiques qu'ils ont entreprises sur les pays arlésiens.

L'examen de cette note revenant de droit à la section d'archéologie, comme se rattachant au répertoire archéologique de l'arrondissement d'Arles, est renvoyé à cette section.

M. Soucaille : copies de douze documents tirés des archives municipales de Béziers (1604-1709).

Ces documents seront examinés par M. Boutaric.

M. Tailliar, président honoraire à la cour impériale de Douai, demande que l'allocation accordée annuellement à la Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai soit élevée exceptionnellement, cette année, à la somme de 1,000 francs, pour la publication d'un mémoire qu'il a communiqué à la Société et qui est intitulé : *Recherches pour la topographie et l'histoire de la Gaule dans les deux bassins de la Seine et du littoral nord-ouest de la Manche, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIIIe siècle.*

M. Bellaguet pense qu'il est tout à fait dans les intentions du Ministre de venir en aide par des encouragements aux Sociétés qui publient des travaux importants. Il y aurait donc lieu, dans le cas présent, de charger un membre de la section d'examiner le plan du mémoire pour la publication duquel la Société aurait besoin d'une augmentation de subvention.

Cette proposition est adoptée, et M. Cocheris est désigné à cet effet par M. le Président.

Digitized by Google

M. le Président désigne, pour rendre compte de mémoires de Sociétés savantes, MM. Rathery, Lascoux, Bellaguet, A. de Barthélemy, Servois, Jourdain, Bourquelot et Meyer.

L'ordre du jour appelle la nomination de diverses commissions:

1° Commission pour l'examen des travaux envoyés en vue du concours de 1868;

2° Commission pour dresser la liste des propositions pour des titres honorifiques, à présenter à M. le Ministre à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne;

3° Commission pour examiner la question des voies et moyens pour l'exécution des diverses mesures proposées à M. le Ministre pour répondre à l'invitation faite au Comité par Son Excellence, dans la séance du 2 décembre dernier.

Le secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Guadet est d'avis que la section accepte la proposition faite par M. A. d'Hérisson, de communiquer sept lettres de Henri IV conservées dans les archives de sa famille. Elles sont adressées à un personnage (M. de la Hillière) ayant été mêlé activement aux affaires de Béarn et de Navarre, et peuvent par conséquent offrir de l'intérêt.

Des remercîments seront adressés à M. A. d'Hérisson, avec prière d'envoyer promptement les copies offertes par lui.

M. Huillard-Bréholles lit une note rectificative sur une charte de l'an 1197, communiquée par M. l'abbé Chevalier (de Romans) et imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Des rapports sont lus par:

M. Desnoyers, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*[1].

M. Bellaguet: *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*[2].

M. Huillard-Bréholles: *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme*[3].

[1] Ier volume de la 3e série (XXIe de la collection).

[2] Ancienne Académie d'Angers, nouvelle période, t. VIII et IX.

[3] T. IV, 1re et 2e livraison, 1864-1865; t. V, 1866.

Digitized by Google

M. A. Michelant (lu en son nom par M. A. de Barthélemy) : *Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine*[1].

Ces différents rapports sont envoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Seconde série, VIIIe volume.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1868.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

Il est donné connaissance de deux arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique; l'un, du 15 janvier 1868, fixe au samedi 18 avril la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de l'année 1867, et porte que, les 14, 15, 16 et 17 avril, le Comité tiendra les séances extraordinaires annuelles, pendant lesquelles on entendra des lectures de mémoires par les membres des Sociétés savantes.

Le second arrêté, en date du 4 février 1868, charge M. le baron de Guilhermy, membre du Comité, de publier, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, un Recueil des inscriptions de la France du ve au xviiie siècle, qui fera partie de la collection des documents inédits.

Les deux premiers volumes comprendront les inscriptions du diocèse de Paris. Le texte, accompagné de bois et de planches gravées, sera imprimé à l'Imprimerie impériale.

La section accueille la lecture de cet arrêté avec les marques de la plus vive satisfaction. On a vu, dans le compte rendu de la séance du 13 janvier 1868, que cette mesure est une de celles que la section avait proposées au Ministre; on sait d'ailleurs que la préparation de cet utile recueil est depuis longtemps l'objet des études de notre savant collègue, M. de Guilhermy, qui déclarait naguère qu'il était prêt à en commencer la publication, aussitôt qu'il en recevrait l'autorisation de l'administration supérieure. En accueillant aussi promptement celle des demandes de la section qui était le plus facilement réalisable, M. le Ministre lui a montré tout le cas qu'il faisait des avis qu'il lui a demandés, et lui a fait concevoir les plus légitimes espérances sur l'accomplissement des autres mesures qu'elle

Digitized by Google

a cru pouvoir indiquer à Son Excellence, dans le but de développer en France les études historiques et archéologiques.

M. Emmanuel G. Rey soumet un projet de publication dont il a puisé les éléments dans le cours des deux missions qui lui ont été confiées par M. le Ministre de l'instruction publique. Il s'agit d'une description raisonnée des monuments militaires des croisades en Syrie et dans l'île de Chypre. L'ouvrage formerait un volume de de cinq cents pages de texte, format des documents inédits, et serait accompagné d'environ vingt-cinq planches et de soixante bois inclus dans le texte.

Plusieurs membres qui connaissent le travail de M. G. Rey déclarent qu'il est déjà fort avancé; le texte, disent-ils, est presque terminé, ainsi que les plans et dessins. Dans cette situation, et en raison des titres de cet antiquaire qui a déjà fait ses preuves par des travaux estimés, il n'y aurait pas d'inconvénient à approuver le projet en principe, sans prendre toutefois aucun engagement et en réservant la décision à prendre jusqu'à la remise du manuscrit.

M. le Président n'est pas de cet avis; jamais la section ne s'est ainsi prononcée sur un simple exposé; aussi propose-t-il de renvoyer l'examen de cette question à une commission, qui entendra M. G. Rey, se rendra compte de l'état d'avancement de son travail et fera son rapport à la section.

Cette proposition étant adoptée, M. le Président désigne, pour composer la commission, MM. A. Lenoir, J. Quicherat et J. Marion.

M. Deloye adresse copie d'une lettre inédite de J. Maubois, célèbre tourneur sous les rois Louis XIV et Louis XV, dont les biographies ne font pas mention; selon son usage, notre savant et zélé correspondant, a accompagné ce document de notes et de recherches sur cet ouvrier-artiste.

Cette communication est renvoyée à l'examen de M. A. de Montaiglon.

M. Deschamps de Pas, correspondant, adresse la copie d'une charte du 5 août 1329, extraite du grand cartulaire de Saint-Bertin, qui intéressera la section, attendu qu'il s'y trouve la description d'une porte à exécuter au mur de clôture de cette célèbre abbaye.

M. le baron F. de Guilhermy examinera cette communication.

Digitized by Google

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse une réclamation au sujet des greniers et des caves de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers, dont la fondation remonte au règne de Henri II, comte d'Anjou, roi d'Angleterre, et qu'on vient d'affermer pour quinze ans à un brasseur. Les habitants d'Angers s'inquiètent de cette mesure qu'ils croient de nature à amener la détérioration de ces vénérables reliques du passé de la cité. La section se déclare incompétente à cet égard, attendu que ces monuments sont classés parmi les monuments historiques; en conséquence, elle décide que la réclamation de M. Godard-Faultrier sera renvoyée à M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

M. Godard-Faultrier a envoyé en même temps la copie d'une épitaphe du IXe siècle gravée sur ardoise, trouvée dans les fouilles que l'on pratique sur la place du Ralliement, à Angers, où antérieurement on avait découvert une épitaphe, sur même matière, de l'abbé Ato, épitaphe que la section connaît par une communication de notre correspondant. Cette fois il s'agit d'une femme nommée Ermengane. La place du Ralliement, où ont été découvertes ces deux épitaphes, qui prouvent la haute antiquité de l'exploitation des carrières d'ardoise en Anjou, occupe l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Mainbœuf.

M. le baron de Guilhermy examinera cette communication, dont l'importance suggère à plusieurs membres le désir de voir publier dans la *Revue* des fac-simile des inscriptions les plus intéressantes qui sont adressées au Comité. La section adopte cette proposition; en conséquence, MM. Léon Renier et F. de Guilhermy, entre lesquels se partagent les inscriptions trouvées en France, sont priés de signaler à la Commission d'impression de la *Revue* les textes épigraphiques qu'il importerait de faire connaître, sans attendre la publication des recueils généraux où elles doivent figurer.

M. Jacquemin, correspondant, adresse deux documents: 1° construction de la tour de l'horloge de l'hôtel de ville d'Arles dans la maison du moine Saumery, 28 juillet 1553; 2° testament de Marguerite Portalis, du mois d'avril 1559, qui paraît offrir de l'intérêt pour l'histoire du costume.

M. Quicherat rendra compte de cette communication.

M. Leclercq de La Prairie adresse: 1° un rapport sur deux pierres

Digitized by Google

portant des inscriptions des années 1325 et 1385; 2° un cinquième rapport sur les inscriptions des cloches du département de l'Aisne. M. de Guilhermy rendra compte de ces communications.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse une note sur les pilotis que l'on continue à découvrir dans le lit du Rhône, à Lyon, et donne en même temps le texte d'une inscription romaine récemment trouvée dont le musée de Lyon vient de s'enrichir. Cette inscription contient les mots DENDROPHORO et DVPLICARIO, dont la signification a déjà été donnée bien des fois. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. le comte de Mellet, correspondant, fait hommage d'une brochure ayant pour titre : *Un mot sur la peinture chrétienne.*

M. Nozot adresse des notices sur diverses communes du département des Ardennes: Wareq, Tournes, Saint-Pierremont, Terron-sur-Aisne et Chooz. M. de Guilhermy fera un rapport sur cet envoi.

M. Herbert, professeur au lycée de Bastia, donne avis de la découverte de 175 pièces de monnaie d'argent faite aux environs de Bastia. Un spécimen de cette trouvaille joint à la lettre de M. Herbert permet de reconnaître qu'il s'agit de monnaies de la république de Gênes, sans nom de doge, au type ordinaire, et remontant au XVIe siècle. Ces pièces ne sont pas rares.

M. Laurent Rabut fait hommage de son second mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie, qui, au concours des Sociétés savantes de 1866, a partagé le prix décerné à la séance solennelle de 1867.

M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-lez-Lens, fournit les renseignements réclamés à l'appui de sa demande d'une allocation pour pratiquer des fouilles sur l'emplacement présumé de Quentovic. L'examen de la demande de M. le curé de Fouquières-lez-Lens est confié à M. Léon Renier.

M. Verly adresse la suite du recueil d'épitaphes qu'il adresse par fragments à la section et dont M. de Guilhermy rendra compte. Le

Digitized by Google

même M. Verly fait hommage d'une gravure à l'eau forte représentant la démolition de l'église dite *la Sainte-Chandelle* d'Arras, exécutée par un de ses parents, témoin de cet événement.

M. Revoil, correspondant, fait hommage des livraisons 41 à 45 de l'architecture romane du midi de la France.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, communique plusieurs lettres de M. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Étienne, qui se plaint de ce que le volume publié par lui sous le titre de *Trésor de la chapelle des ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles* n'ait pas été admis au concours de 1867. M. Servaux rappelle à la section que, si ce travail n'a pas été admis par la commission à faire partie du concours, c'est parce qu'il ne remplissait pas les conditions exigées, et notamment qu'il ne portait l'attache d'aucune Société savante.

M. Darcel ajoute que M. Fabre exprimait surtout le désir que la question soulevée par les mots *limogia*, *limogiata*, *limogiatura*, fût examinée de nouveau par la section; or le savant magistrat aura toute satisfaction à cet égard, car un rapport sur ce sujet sera lu à la section et trouvera sa place dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, M. le comte Clément de Ris, MM. Éd. de Barthelémy, A. de Montaiglon, Lacroix, A. Chabouillet et G. Bertrand.

Le secrétaire du Comité fait connaître les décisions de la commission chargée d'examiner les travaux envoyés en vue du concours de 1867. Après délibération, la section sanctionne les décisions de la commission, qui, en conséquence, seront soumises à l'approbation de M. le Ministre de l'instruction publique.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1re année, 1866.

M. G. Bertrand lit un rapport sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1866, deuxième semestre.

Digitized by Google

M. Darcel lit le rapport, annoncé plus haut, sur le *Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie*, publié par M. le président Fabre.

M. Quicherat, qui a pris connaissance, séance tenante, des deux documents communiqués par M. Jacquemin, en propose l'impression dans la *Revue*, moins les gloses, qui ne paraissent pas nécessaires à l'intelligence des textes.

M. de Montaiglon, qui a pareillement examiné la communication de M. Deloye sur le tourneur Maubois, en propose aussi l'impression.

Le même avis est donné par M. G. Bertrand au sujet d'un inventaire des ornements de l'église de Saint-Maximin (Var), adressé par M. L. Rostan; mais le rapporteur propose simplement le dépôt aux archives d'une convention passée, pour l'établissement de l'orgue de Saint-Maximin en 1772, entre les religieux du couvent des dominicains de Saint-Maximin et le P. Isnard, facteur d'orgues, religieux du couvent de Tarascon.

M. J. Marion donne lecture de trois rapports : 1° sur une communication de M. C. Port, correspondant, concernant l'histoire des arts et des artistes en Poitou ; les documents adressés par M. Port sont reproduits dans ce rapport ; 2° sur une communication de M. Allmer, correspondant, relative à la découverte, à Vienne, de diverses antiquités, et notamment d'une mosaïque représentant l'Océan ; 3° sur diverses communications de M. Aubertin.

Le rapporteur propose le dépôt aux archives pour ces deux dernières communications, dont les auteurs recevront les remercîments de la section.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur deux communications de M. A. de Rochambeau, l'une relative au château et aux seigneurs de Beaumont-la-Ronce, l'autre aux peintures de la chapelle Saint-Gilles, près Montoire. Le rapporteur propose le dépôt aux archives de ces communications, dont l'auteur recevra les remercîments de la section.

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. Hipp. Durand relative à un puits construit par ordre du cardinal Mazarin, à Saint-Jean-de-Luz, en 1660, à l'occasion de la paix des Pyrénées

Digitized by Google

et du mariage de Louis XIV. Le rapport conclut à la publication de la note de M. Durand sur ce puits, avec les dessins qui l'accompagnent.

Le même rapporteur propose le dépôt aux archives de dessins de lutrins et autres objets de l'église de Sibour ou Cibour (Basses-Pyrénées), adressés par M. H. Durand; d'une communication du même correspondant relative aux peintures murales de l'église de Villeneuve-de-Marsan; de l'inventaire des meubles de Renée Clergault, adressé par M. l'abbé Barbier de Montault. Quant à un inventaire de la cathédrale d'Angers, du 18 avril 1418, adressé par M. Godard-Faultrier, M. Darcel, qui ne pense pas qu'il y ait lieu de le publier *in extenso*, en fait une analyse avec transcription des articles les plus intéressants. Le rapporteur saisit cette occasion pour exprimer une opinion fort différente au sujet de l'inventaire de 1391, qui a été publié dans la *Revue* [1].

Le correspondant avait cru pouvoir y faire des coupures motivées par le peu d'intérêt de certains articles. Ces articles figurant tout au long dans la copie de 1418, on peut s'assurer qu'ils ont au contraire une certaine importance, surtout dans les parties relatives aux vêtements ecclésiastiques.

La section adopte les conclusions des rapports de MM. Quicherat, de Montaiglon, G. Bertrand, Marion, comte Clément de Ris et Darcel, et renvoie les rapports écrits de ces trois derniers membres à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] T. V, 4e série, p. 519.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3e série, t. I (ou XXIe de la collection). — Amiens, 1867, 1 vol. in-8° de 528 pages.

Ce nouveau volume sort du cadre habituel des travaux de la Société des antiquaires de Picardie; on n'y trouve, en effet, ni l'exposé de ses travaux habituels, ni des dissertations historiques ou archéologiques analogues à celles que renferment les volumes précédents. Il est entièrement consacré à un *Dictionnaire topographique du département de la Somme*, rédigé par M. J. Garnier, secrétaire perpétuel, dictionnaire dont il n'a paru encore que la première partie, depuis la lettre A jusqu'à la lettre L. Comme ce travail n'est accompagné ni de préface ni de notes accessoires, il est difficile de bien apprécier les motifs qui ont porté la Société de Picardie à entreprendre, pour son propre compte et à ses frais, un ouvrage considérable, qu'elle eût pu voir publier gratuitement et aussi complétement dans la collection des dictionnaires topographiques des départements, entreprise sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Le plan adopté par cette Société est, en effet, complétement conforme au plan proposé par le Comité historique, déjà mis en œuvre dans les cinq ou six dictionnaires qui ont été imprimés pour cette collection.

Quoique ce dictionnaire n'ait point été soumis à l'approbation du Comité, il n'est peut-être pas inutile de faire quelques remarques sur la méthode suivie par l'auteur. Le plus généralement, les sources des formes anciennes de chacun des noms de lieu sont exactement indiquées, avec les dates des documents auxquels elles sont em-

Digitized by Google

pruntées. C'est ainsi qu'on lit au nom d'*Abbeville* trente formes différentes, depuis le plus ancien nom *Britamia*, donné, au IIIe siècle, par Polybe, et *Abacivo villa*, au VIe siècle, par Grégoire de Tours, jusqu'à *Habbeville*, en 1607, dans une carte du géographe Hondius (de Hondt). L'auteur y joint deux mentions du mot *Cloie* et *Cloye*, données, quoique avec doute, comme synonymes d'Abbeville; l'une au VIIIe siècle, avec cette indication : Taraut. *Annal. de France*, et l'autre : *Hist. eccl. d'Abbeville*, sans date. Ces deux mentions incertaines, incomplètes et peu claires, n'étaient-elles pas superflues? Vingt-neuf formes de nom, appuyées sur autant de textes et de dates fixes, sont indiquées à la seule localité d'Ault, l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Abbeville; autant de formes et de dates sont indiquées au nom de Crécy, autre chef-lieu de canton. Vingt-quatre formes, indiquées par un grand nombre de textes, sont citées au nom d'Amiens. Les plus petites localités n'ont point été négligées, et M. Garnier a pris soin de faire connaître l'omission de plusieurs d'entre elles sur les cartes du dépôt de la guerre. Plusieurs fois, à la suite de la date, l'auteur indique le nom de l'évêque d'Amiens sous lequel le nom de lieu figure dans le *Gallia christiana;* on y voit aussi la mention des monnaies et des sceaux sur lesquels a paru telle ou telle forme. C'est une bonne indication, le plus souvent négligée dans d'autres dictionnaires topographiques. Les cartulaires, les pouillés, les obituaires, les états des bénéfices, les procès-verbaux des coutumes, les aveux, les rôles, les dénombrements féodaux, les hommages, les anciens dénombrements de l'évêché, y sont fréquemment indiqués et en grand nombre. D'autres mentions sont plus vagues, telles que celles-ci : Archives des hospices de Saint-Riquier, archives de la mairie d'Abbeville, titres de l'évêché, titres des cordeliers et des minimes de Corbie et d'autres abbayes.

On comprend bien que les indications de Jansson, Mercator, Surhonius, Ortelius, Tassin, Desnos, Bellin, Nicolas Defer, G. Delisle, Robert, Cassini, etc. s'appliquent aux cartes de ces géographes. La mention de Colliette rappelle son Histoire du Vermandois; mais la mention plusieurs fois répétée de D. Grenier est une indication trop générale, qui aurait peut-être demandé plus de précision. On comprend moins le sens des mots suivants, ou du moins on leur désirerait plus de précision : État des fiefs, administration, revenus du chapitre, actes du parlement, franc picard, bail. Les noms

Digitized by Google

de MM. Aug. Thierry, Cocheris, de Beauvillé, Labourt, Delgove, de Belleval, de Vauchelles, Prarond, Darsy, de Cagny, indiquent les auteurs bien connus de recueils dans lesquels les localités de la Picardie apparaissent fréquemment; mais peut-être eût-il été bon d'indiquer les documents originaux d'après lesquels les dénominations topographiques y sont indiquées. La mention de *Ordo*, pour les années 1826, 1828, 1852, et souvent sans date, se rapporte probablement à des listes modernes des paroisses du diocèse actuel d'Amiens. Les indications suivantes : Bruneau, — Mémoires de l'Académie de Douai, — Mazas, Vies des grands capitaines, — Fournier (1844), — 17 brumaire an x, ne sont sans doute ajoutées que par un excès du désir de ne rien négliger pour rendre ce travail aussi complet que possible.

Il n'est pas douteux qu'une liste bibliographique, indiquant avec plus de précision les mentions de sources qui sont citées dans ce dictionnaire, ne fasse disparaître les rares obscurités et incertitudes qu'on peut y rencontrer, de même qu'une introduction, semblable à celles qui sont placées en tête des dictionnaires publiés par le ministère, ne complète dans le second volume, qui terminera l'ouvrage, la parfaite similitude de composition et de but. Aussi ne pourrait-on exprimer que ce seul regret, de ne pas voir la Société des antiquaires de Picardie profiter de la facilité et des avantages qui lui étaient offerts, comme aux autres Sociétés savantes, et de n'avoir pas ménagé ses ressources financières pour d'autres publications qu'elle promet depuis longtemps ou pour des ouvrages auxquels elle a donné des prix, sans avoir pu les publier jusqu'à ce jour à ses frais? Toutefois, loin d'être un reproche, ce serait tout au plus un regret, que d'ailleurs la lenteur inévitable des publications historiques et topographiques surveillées par le Comité ministériel doit beaucoup amoindrir.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers).

Nouvelle période, t. VIII et IX.

Nous trouvons dans le VIIIe volume un certain nombre de morceaux, qui ne sont autre chose que des rapports, lus dans le sein de

Digitized by Google

la Société impériale d'Angers par quelques-uns de ses membres sur des travaux envoyés à cette Société; rapports qu'il n'entre point dans notre tâche d'analyser, mais que nous mentionnerons volontiers. Tels sont :

Un compte rendu d'une étude de M. Masquelez, bibliothécaire de l'école de Saint-Cyr, sur la castramétation des Romains et sur leurs institutions militaires, par M. Paul Lachèse;

Un rapport de M. E. Lachèse sur la première partie d'un livre de M. Bougler, intitulé : *Mouvement provincial en 1789. Biographie des députés de l'Anjou;*

Une note de M. d'Espinay sur la publication du *Cartulaire d'Autun* par M. de Charmasse, sous les auspices de la Société éduenne;

Enfin une appréciation fort étendue, présentée par M. Émile Affichard, d'un ouvrage de M. Charles Carpentier sur *Le droit païen et le droit chrétien.*

Sous le titre de *Quinze jours en Normandie*, M. Victor Pavie nous a donné un fragment, daté du mois d'août 1863, de ses impressions de voyage dans cette partie de la France, notamment à Rouen, à Jumiéges, à Duclair, à Barentin. C'est un récit pittoresque, d'un style vif et facile, mêlé de faits historiques, archéologiques et anecdotiques, d'observations critiques et de réflexions philosophiques et religieuses.

Dans une nouvelle intitulée *Un coup de mer à Pierre-Percée*, rocher situé entre le Pouliguen et Saint-Nazaire, M. Émile Affichard nous a raconté les péripéties émouvantes d'un sauvetage opéré par des marins bretons : la scène se passe en 1800, pendant la nuit de Noël; c'est un tableau de mœurs des villageois de la côte de Bretagne.

Vient ensuite une notice de M. Paul Lachèse sur un marin angevin, le commandant Moucousu. La plupart des documents reproduits dans cette notice ont été empruntés à deux articles très-intéressants publiés dans les numéros du *Moniteur* des 6 et 8 novembre 1865, par M. Frédéric Chassériau, sous ce titre : *Un héros d'Algésiras.*

Pierre Augustin Moucousu, né le 26 août 1756, à Banné, près de Baugé, d'une famille de laboureurs, commença sa carrière maritime en 1773, en s'embarquant à Brest comme matelot, sous les ordres du capitaine de Kerguelen, chargé d'un voyage de découvertes aux terres australes. Premier pilote en 1777 et *officier bleu*

Digitized by Google

ou *auxiliaire* en 1779, il se distingua dans la guerre d'Amérique. Reçu capitaine au commerce à Nantes, en 1781, à l'âge de vingt-six ans, il navigua pour la maison Courtois et Le Ray, alors une des plus considérables de Nantes. Fait prisonnier par les Anglais en revenant de la Guadeloupe et emmené à Liverpool, il parvint, après bien des souffrances, à rentrer en France. Nommé par la Convention au commandement du *Redoutable*, qui faisait partie de la flotte de l'amiral Villaret-Joyeuse, il assista au malheureux combat qui eut lieu sous l'île de Groix, le 23 juin 1795, contre les Anglais, et s'y fit remarquer par son intrépidité. Il prit part aussi, sous les ordres de l'amiral Morard de Galles, à l'expédition ordonnée par le Directoire, en 1796, pour une descente sur les côtes d'Irlande, et parvint, au milieu des plus grands périls, à ramener son vaisseau à Brest. Chargé, en 1800, du commandement de *l'Indomptable*, qui faisait partie de l'escadre réunie sous les ordres de l'amiral Ganteaume, et destiné à porter secours à l'armée expéditionnaire d'Orient, il partit de Brest en 1801, fut détaché avec une division commandée par le contre-amiral Linois pour opérer de concert avec les Espagnols dans le détroit de Gibraltar, et trouva une mort glorieuse, le 6 juillet 1801, au combat d'Algésiras, dans sa quarante-cinquième année.

Cette biographie de Moucousu est accompagnée d'extraits fort curieux de sa correspondance, dans laquelle on trouve, outre des détails sur sa vie intime, des renseignements pleins d'intérêt sur l'état de la marine en France à cette époque. Cette correspondance donne une idée des plus favorables de l'intelligence, du caractère et des sentiments généreux et patriotiques de ce brave et honorable marin.

Dans le tome V des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, M. Paul Lachèse, en rendant compte du journal d'Hérouard de Montpellier, médecin de Louis XIII, sur le voyage de ce prince de 1614 à 1622, publié par la Société académique de Nantes, avait cité quelques passages de ce journal relatifs au séjour de Louis XIII à Angers. De nouveaux extraits de ce journal ont été insérés dans le tome VIII; ils sont dus à l'obligeance de M. Charles de Sourdeval, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Nous aurons indiqué tout ce que renferme ce VIIIe volume, si nous mentionnons encore une pièce de vers de M. P. Belleuvre sur le général Lamoricière et un travail de M. J. Sorin sur la *Tra-*

Digitized by Google

duction de l'Imitation de Jésus-Christ par P. Corneille, qu'il a intitulé *Notes sur un ouvrage de Corneille trop peu connu.* Nous demanderons à la section la permission de lui communiquer sur ces notes un avis beaucoup plus compétent que le nôtre, celui de notre collègue M. Marty-Laveaux :

« Il est peut-être un peu tard aujourd'hui pour parler de l'Imi-« tation de Jésus-Christ mise en vers par Corneille comme d'un « livre que personne ne lit; c'est avec plus de raison assurément que « Sobry, qui en publiait, en ventôse an XI, des morceaux choisis[1], « pouvait dire : « L'*Imitation* mise en vers par Corneille est un ouvrage « absolument perdu de vue. »

« Depuis 1852, cette traduction a excité beaucoup d'attention et « d'intérêt. D'abord, M. l'abbé Beautain en a donné de nombreux « extraits dans son édition de l'*Imitation;* en 1855 l'Imprimerie « impériale l'a publiée pour l'Exposition; en 1856 elle a paru chez « Techner, en 1857 chez Lecoffre; et cette dernière édition, due « aux soins de M. de Saint-Albin, et plus d'une fois citée par M. So-« rin, a été à bon droit fort remarquée. Depuis, le poëme de Cor-« neille a encore été réimprimé fréquemment, soit à part, soit « dans les éditions complètes; en serait-il ainsi, si personne ne le « lisait?

« Les appréciations de M. Sorin nous paraissent justes dans leur « ensemble. Corneille, à qui la fierté et l'emphase propres à l'Espagne « ne déplaisaient pas, et qui imitait de préférence, même chez les « latins, ainsi qu'il l'a remarqué lui-même, les auteurs originaires de « ce pays, tels que Lucain et Sénèque, a dû nécessairement altérer « en plus d'une rencontre ce caractère d'humilité et d'abnégation qui « forme le fond même de l'Imitation; toutefois les excès de familia-« rité qu'on lui a reprochés dans ses tragédies sont souvent ici du « plus heureux effet.

« Le style, en quelque sorte technique, de la dévotion présentait « des difficultés dont M. Sorin ne parle pas, mais que Corneille avait « bien appréciées. « Il s'y rencontre, dit-il, des mots si farouches « pour nos vers, que j'ai été contraint d'avoir souvent recours à « d'autres qui n'y répondent qu'imparfaitement. » Néanmoins on est « surpris qu'il ait pu encore en apprivoiser autant.

« En un ou deux endroits, M. Sorin a comparé le texte à la tra-

[1] *Extraits de l'Imitation mise en vers par P. Corneille.* Paris, Fabre, in-8°, 34 pages.

Digitized by Google

« duction; cette étude a plus d'intérêt que tant de rapprochements « parfois assez peu frappants avec les poëtes qui, avant ou après Cor- « neille, ont traité les mêmes sujets que lui. Ce devait être là le fond « même du travail; il eût été curieux de voir ce que l'original a « fourni à Corneille, ce qu'il y a ajouté, par quels expédients il a su « triompher des difficultés ou les éluder habilement. Dans un exa- « men de ce genre, il faudrait tenir grand compte des efforts succes- « sifs du poëte pour se rapprocher toujours davantage de son modèle. « Plus il pénétrait profondément dans l'esprit de l'ouvrage, et plus « il se sentait éloigné du but dont il venait de se rapprocher par un « nouvel effort. Dans ses premiers essais, qui datent de 1651, le « titre est simplement: *L'Imitation de Jésus-Christ, traduite en vers « françois par P. Corneille;* en 1656, après de fréquents remanie- « ments, c'est: *L'Imitation... traduite et paraphrasée en vers;* de telle « sorte que, par un singulier scrupule, ce mot *paraphrasé* paraît « précisément pour la première fois au moment où une exactitude « plus attentive semblait le rendre moins nécessaire. »

Le IXe volume est occupé presque tout entier par des matières archéologiques et par les réponses faites par la Société impériale d'Angers au questionnaire général formulé au sujet de l'enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture. Nous laissons à la section d'archéologie le soin d'examiner et d'apprécier les études de M. Godard-Faultrier sur le château d'Angers au temps du roi René, et les manoirs de ce prince à Chanzé, la Ménitré et Reculée; sur des dessins inédits concernant l'Anjou, la plupart faits d'après des calques pris sur des originaux des portefeuilles Gaignières de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, et faisant partie des collections de la Bibliothèque impériale; sur la sépulture du roi René et sur la cathédrale d'Angers; études qui lui ont mérité, en 1866, la médaille votée par le conseil général du département de Maine-et-Loire et décernée par la Société dans la séance générale du 6 décembre de la même année. Nous laissons également à l'appréciation de la même section une notice de M. Prévost sur le *murus* gaulois de Cinais (Indre-et-Loire), vulgairement appelé *Camp des romains;* une note de M. Louis Raimbault sur Chanzé et la Rive; une description des *Richesses du château de Richelieu*, par M. Paul Ratouis, et différents documents concernant les statues de Fontevrault. Le seul article qui soit du ressort de la section d'histoire est celui de M. Paul Lachèse sur la *Translation*

Digitized by Google

d'Angevins et de Tourangeaux à Arras sous Louis XI. Il s'agit d'un des épisodes de l'époque où Louis XI, après la mort de Charles le Téméraire, fit tant d'efforts pour assurer la réunion de l'Artois à la France, et d'un des actes les plus rigoureux de sa politique impitoyable. La ville d'Arras, dont il avait pris possession en 1477, supportait avec peine sa domination. La haine des habitants pour les Français s'accroissait de jour en jour; c'était sans cesse de nouveaux projets de sédition, de secrètes intelligences avec les Bourguignons, dont la découverte amenait de nouvelles cruautés. Enfin (nous empruntons ici le récit de M. de Barante dans son Histoire des ducs de Bourgogne), «après deux années passées entre une dure «oppression et un indomptable esprit de révolte, à la suite d'un «complot qui fit échouer une entreprise de la garnison contre «Douai, le roi prit, au mois de juillet 1479, une grande et dure ré«solution : il fit raser les murailles et les fortifications, chassa tous «les bourgeois, hommes, femmes, enfants, prêtres, religieux. Il «abolit même l'antique nom d'Arras, et prétendit par sa seule «volonté créer une nouvelle ville peuplée de nouveaux habitants. «Afin d'y attirer les gens, il lui accorda les priviléges les plus éten«dus, les plus grandes libertés, et, en signe de tant de faveurs, il la «nomma *Franchise.*» Comme ces motifs ne parurent pas suffisants aux habitants et commerçants des autres villes pour quitter leurs établissements, le roi ordonna qu'un certain nombre de bourgeois et d'artisans, envoyés de tous les points de la France, transporteraient, bon gré mal gré, leur domicile dans sa ville de *Franchise.* Angers et Tours se trouvaient parmi les localités particulièrement désignées pour fournir des habitants à la cité dépeuplée. M. Paul Lachèse n'a pu trouver dans les archives d'Angers que des analyses très-sommaires sur la manière dont y furent exécutés les ordres de Louis XI. Il y est seulement mentionné que cette ville fournit à *Franchise* quarante ménages avec leurs familles. Mais les archives municipales de Tours possèdent, au contraire, une série de documents intéressants qui font en quelque sorte assister à ces levées tyranniques d'hommes et d'argent. L'Académie d'Arras, à laquelle M. Paul Viollet, conservateur des archives de Tours, s'est empressé de transmettre ces documents, en a inséré de nombreux extraits dans le tome XXXVII de ses *Mémoires*, où M. A. Laroche, président de cette Académie, a réuni, sous le titre d'*Une vengeance de Louis XI*, de curieux détails sur les circonstances et les suites de cet événe-

Digitized by Google

ment[1]. Le mémoire de M. Paul Lachèse n'étant qu'une reproduction abrégée de celui de M. A. Laroche, dont M. Jourdain a rendu compte à la section avec des développements suffisants, nous ne pouvons que nous référer, à cet égard, au rapport de notre honorable collègue[2].

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme,

t. IV, 1re et 2e livraison, 1864-1865; t. V, 1866.

L'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme ne s'est pas donné pour mission d'approfondir les études qui sont plus particulièrement dans les attributions du Comité, je veux dire l'histoire, la philologie et l'archéologie. La littérature prise dans l'acception la plus générale de ce mot, la philosophie morale et la science pure ou appliquée, voilà les domaines où cette compagnie, conformément à son titre, se renferme d'ordinaire; domaines assurément très-fructueux et qu'elle cultive avec succès, mais où nous ne pouvons glaner à notre usage que de trop rares épis. Discours de réception et réponses à ces discours, éloges funèbres, comptes rendus d'ouvrages, dissertations sur les beaux-arts, fables et dialogues en vers, tiennent la plus grande place dans les deux volumes que j'ai été chargé d'examiner; ce sont des travaux d'imagination et de goût, où la pensée peut se jouer librement sous une forme plus ou moins élégante, mais qui se prêtent difficilement au genre habituel de nos analyses et de nos discussions.

Laissant de côté les matières scientifiques qui ne sont pas de notre compétence, je me bornerai donc à vous faire part de l'impression que m'a laissée la lecture des morceaux qui se rattachent de plus près à l'histoire. En parcourant le tome IV, je vois, par exemple, que l'Académie d'Amiens, fidèle à son origine, à sa tradition, s'est demandé où sont aujourd'hui les grandes œuvres, les monuments durables en dehors des œuvres historiques et critiques, lesquelles, à

[1] Voir p. 237.

[2] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. V, p. 40.

Digitized by Google

son point de vue, ne représentent pas essentiellement la littérature. Aussi, pour le concours à l'un des prix qu'elle décerne, a-t-elle formulé cette question: *De la poésie et de l'éloquence dans les états purement démocratiques, et des moyens de concilier la pureté, l'élégance et la grandeur des ouvrages littéraires avec les progrès légitimes de la démocratie.* La question, on le voit, soulève des problèmes bien délicats, et je ne saurais entrer ici dans l'examen détaillé du mémoire couronné, mémoire qui se recommande par des qualités brillantes et surtout par des idées libérales et des espérances généreuses. Je ferai observer seulement, d'accord en cela avec le rapporteur de l'Académie, que ce travail, œuvre d'un jeune professeur de philosophie du lycée de Mâcon, M. Labbé, abonde plus en considérations générales sur le futur état littéraire des démocraties qu'en vues pratiques et actuelles. Des études historiques et critiques plus profondes auraient précisément fourni à l'auteur des moyens de comparaison et des rapprochements qui étaient bien de son sujet. Dans l'antiquité la démocratie athénienne, au moyen âge la démocratie florentine, de nos jours la confédération suisse et surtout la grande république américaine, présentent assez d'exemples de ce que peuvent produire la poésie et l'éloquence sous l'empire d'institutions qui favorisent le libre essor de l'initiative individuelle. Je ne fais qu'effleurer ce point de vue et uniquement pour montrer que la littérature, dès qu'elle prétend s'élever à une certaine hauteur, ne saurait se passer de prendre son point d'appui dans les enseignements de l'histoire.

Parmi les biographies de littérateurs picards, nous avons remarqué un morceau dû à la plume exercée de M. Berville. En quelques pages agréablement remplies, cet écrivain a retracé l'époque la plus saillante de la vie littéraire de Gresset. Fondateur de l'ancienne Académie d'Amiens, Gresset est naturellement l'homme de lettres dont la nouvelle Académie, en fille reconnaissante, aime toujours à entendre parler, comme le prouve encore l'accueil qu'elle a fait à l'ouvrage de M. de Beauvillé sur les poésies inédites de l'auteur de *Ver-Vert* et du *Méchant.* M. Berville, en terminant sa notice, remarque que le progrès de la fortune littéraire de Gresset s'arrête à la période ascendante de son talent. «Il fut reçu à l'Académie française, «dit d'Alembert, aux acclamations du public et des gens de lettres, «sans qu'aucun criât à l'injustice, sans qu'aucun protecteur lui prê«tât l'inutile appui de ses importunes sollicitations, sans qu'aucune

Digitized by Google

« femme eût besoin de parler de lui. » Mais il sembla se faire comme un lit de repos de ces palmes académiques qu'il avait cueillies sans trop d'efforts. Une élection si purement littéraire, chose rare à ce que l'on prétend, devait obliger le nouvel élu. Cependant, par indolence d'esprit, par amour de la tranquillité, peut-être aussi un peu par prudence, Gresset, devenu l'un des quarante, écrivit peu et publia encore moins.

Le travail de M. Bécot sur Gerbier et Linguet, ces deux avocats si différents d'allure, de tempérament et de tendances, se rattache assez directement à l'histoire de l'ancien parlement de Paris pour qu'il ne convienne point de le passer sous silence. L'auteur a mis en regard, sous les traits les plus propres à caractériser chacun d'eux, ces rivaux qui, à l'époque du parlement Maupeou comme après le rétablissement de l'ancienne magistrature, se partagèrent au palais la renommée et l'influence. Quoique Linguet, qui fut avant tout un polémiste, ait laissé plus de plaidoyers écrits que Gerbier, et que le souvenir de ce dernier ne vive guère que par la tradition du barreau, M. Bécot est porté à donner la palme à Gerbier comme avocat, sous le rapport de l'éloquence noble et persuasive, et comme homme, à raison d'une meilleure direction dans la conduite et d'un meilleur emploi du talent. Tous deux eurent cela de commun qu'ils connurent de dures épreuves : Gerbier, placé sous le coup du mauvais vouloir que lui témoignait le parlement restauré; Linguet, courbé sous le poids de l'animosité de ses confrères, qui le firent rayer du tableau. Mais, tandis que Gerbier mourait dans le sein de sa famille et entouré de la considération publique, Linguet menait une existence agitée et vagabonde. Rentré en France au moment où le ciel de la Révolution s'assombrissait, il s'imagina trouver enfin la paix au milieu des orages. Le repos d'un homme jadis si remuant parut suspect; il comparut devant le terrible tribunal et paya de sa vie la faveur éphémère que l'empereur Joseph II lui avait témoignée pendant son séjour en Belgique.

On doit aussi à M. Bécot une notice sur Philippe de Beaumanoir; et de tous les morceaux contenus dans le tome IV des Mémoires de l'Académie de la Somme, c'est celui-là qui rentre le mieux dans le cercle des travaux de la section. Toutefois il est traité plus littérairement que scientifiquement. Je sais bien qu'après les récents travaux du comte Beugnot, de M. E. Laboulaye et de M. Bordier, il y a peu de recherches nouvelles à entreprendre sur la vie et les œuvres de l'émi-

Digitized by Google

nent légiste du Beauvaisis, déjà si bien apprécié jadis par Pasquier, Loysel et Montesquieu. Mais, dans un sujet aussi fécond et d'un intérêt aussi puissant pour notre ancienne jurisprudence, je me persuade pourtant qu'il y aurait encore des considérations inédites à faire valoir. Une comparaison attentive du *Conseil* de Pierre de Fontaine et de la *Somme rurale* de Jean le Bouteiller avec les *Coutumes* de Philippe de Beaumanoir ne pourrait-elle pas servir à montrer comment le droit féodal, déjà pénétré par le droit romain et interprété avec un esprit particulier par les baillis et les juges du roi, a contribué lui-même à l'extension indéfinie du pouvoir royal? M. Bécot n'a point voulu creuser aussi profondément son sujet, il s'est borné à relever les points saillants de la doctrine de Philippe de Beaumanoir, à remettre en lumière son éloignement pour les guerres privées et les épreuves juridiques, son ferme bon sens qui se rit des pratiques superstitieuses, son penchant à faire fléchir la rigueur du droit en faveur des pauvres et des faibles, enfin cette haute raison qui ne se contente pas d'exposer la coutume, mais qui la juge et la modifie au besoin. Tout cela est clairement exposé, exprimé avec chaleur, mais sans déclamations, et appuyé de citations bien choisies. Néanmoins nous persistons à regretter l'absence de ces vues neuves et originales que la réflexion suggère à un esprit préparé de longue date aux procédés de l'érudition et de la critique.

Si du champ de l'histoire nous nous transportons sur celui de la philologie, nous n'y rencontrons qu'un seul morceau à citer, c'est le rapport de M. Garnier sur la traduction de l'Évangile de saint Matthieu en patois picard, par M. Édouard Paris, d'Amiens[1]. Je ne connais pas cet ouvrage, et, fût-il entre mes mains, je serais probablement incompétent pour en juger. Mais, d'après M. Garnier, qui est du pays, le traducteur s'est acquitté de sa tâche avec bonheur, quoiqu'on puisse signaler dans sa version quelques inexactitudes de sens et l'emploi de certaines locutions qui sont d'un picard douteux et d'une origine par trop récente. Quant à la question si controversée de l'orthographe qu'il convient d'adopter pour rendre la prononciation d'un patois, M. Garnier loue M. Paris d'avoir combiné un système de sons qui lui permet de donner à toutes les lettres ou combinaisons de lettres une valeur invariable et telle, qu'en les prononçant avec cette valeur on arrive à fixer la pronon-

[1] Londres, 1863, imprimé aux frais du prince Louis-Lucien Bonaparte.

Digitized by Google

ciation actuelle du picard. Mais il l'approuve beaucoup moins d'avoir calqué son orthographe sur ces radicaux ou effets phoniques ainsi dégagés et réduits par l'auteur au nombre de trente-six. «Nous li-«sons des yeux, dit le rapporteur, bien plus que nous ne lisons «à haute voix, et nous ne reconnaissons plus dans cette cacogra-«phie bizarre les mots qui nous étaient familiers.» J'ai cité à dessein cette observation afin de montrer que la section, quand elle a proposé pour sujet de prix le glossaire d'un patois, a sagement agi en recommandant aux concurrents de ne point faire d'efforts inutiles pour figurer la prononciation, mais d'adopter une orthographe simple, identique, analogue à celle de la langue usitée au XIIIe siècle, sauf à faire connaître dans une introduction, comme l'a fait du reste M. Paris, les principales valeurs des lettres ou de leurs combinaisons.

Dans le tome V, la notice historique et technologique de M. Martial Rousset sur l'horloge du beffroi d'Amiens donne quelques renseignements intéressants au sujet de ce chef-d'œuvre de mécanique construit et retouché par Mauvoisin, de 1751 à 1768. Mais les détails techniques où l'auteur est entré, et qu'il expose en homme du métier, ont pour objet d'exposer et de comparer les applications de la mécanique à l'art de l'horlogerie, et je m'abstiendrai prudemment de m'aventurer sur ce terrain.

C'est avec plus d'assurance, mais non sans précaution toutefois, que j'aborderai la question juridique que s'est proposé de traiter un ancien magistrat au tribunal d'Amiens. Du travail de M. Obry ayant pour titre *Le culte des mânes et le droit héréditaire à Rome, à Athènes, en Perse et dans l'Inde*, nous ne connaissons encore que l'introduction, laquelle occupe cinquante-six pages de ce même tome V. Le respectable auteur annonce que ses études comparatives sur ce grand et curieux sujet seront divisées en deux parties. «Dans «la première, dit-il, j'analyserai ce qu'il y a de plus important à «rappeler ou à connaître, principalement au point de vue des suc-«cessions, dans le culte des mânes chez les quatre peuples aryens «les plus civilisés de l'ancien monde ou les mieux connus par les «monuments écrits ou figurés qu'ils nous ont transmis, en m'é-«tendant un peu plus à l'égard du plus éloigné en raison des «secours plus abondants qu'il nous fournit. Dans la seconde, «j'appliquerai, *mutatis mutandis*, les lois de Manou concernant le

Digitized by Google

« droit héréditaire à celles de Zoroastre, de Solon et des décem-« virs, d'abord sur les trois ordres primitifs d'héritiers par les mâles, « ensuite sur l'ordre secondaire des héritiers par les femmes. Car, « pour moi comme pour Bunsen et Gibelin, c'est le *jus hereditarium* « qui complète, achève et couronne l'édifice du culte des pitris, des « férouers, des daimons et des mânes[1]. »

M. Obry a-t-il pu mener à fin la laborieuse entreprise dont il trace ainsi les principales divisions? Je ne le crois pas. Mais, s'il est permis de présumer ce que sera le livre, d'après les vues indiquées et les sources citées dans cette introduction, on peut dire à l'avance que l'érudition et la critique n'en seront point absentes. Ce qui paraît avoir servi de point de départ à l'auteur, c'est cette idée dominante chez les Aryas, que le travail appliqué au sol fonde et conserve le droit de propriété sur la tête du titulaire. Celui-ci n'a pas à craindre qu'à sa mort le fonds de terre ne soit la proie du premier occupant, car la religion et la politique viennent au secours de ses héritiers naturels, en leur permettant d'évoquer l'ombre du défunt lui-même. Le mort n'est pas anéanti, ses mânes ont survécu à sa dépouille mortelle, et, pour se maintenir dans le nouveau séjour qu'ils habitent, ils exigent sans cesse qu'on prenne d'eux un soin assidu. Un étranger, peut-être un ennemi, ne saurait veiller à leur sort dans ce monde extrahumain. La famille naturelle, dans sa continuité, doit seule y pourvoir : de là ce culte du foyer domestique qui rattache le monde des vivants à celui des morts, et qui fonde le droit héréditaire sur un perpétuel échange de services et de bienfaits, d'actes de reconnaissance et de protection réciproques. C'est en s'inspirant aux sources du droit antique des *sacra privata*, du *jus manium*, que le grand Leibnitz n'hésitait pas à donner pour base au droit héréditaire le principe de l'immortalité de l'âme, et disait dans son langage énergique : « Les testaments n'auraient en droit aucune valeur si l'âme « n'était point immortelle; mais, comme les morts vivent encore, « ils demeurent (*manent*) propriétaires de leurs biens, et ceux qu'ils « laissent pour héritiers doivent être considérés comme des *pro-« curatores in rem suam*[2]. » Dans son beau livre de la Cité antique, M. Fustel de Coulanges a constaté de son côté que le culte perpétuel des aïeux, en Grèce et en Italie, avait pour premier fondement les

[1] T. V, p. 216, 217.

[2] Méthode pour apprendre et enseigner la jurisprudence, dans le *Répertoire alphabétique* de Dalloz, t. XVI, p. 7, 2e col.

Digitized by Google

antiques et vulgaires croyances des Aryas sur la permanence des âmes après la mort et sur la nécessité d'offrir périodiquement aux mânes des ancêtres les honneurs convenables et les services appropriés à leur nouveau mode d'existence[1]. Il en fait même découler, pour Athènes et pour Rome, la plupart des lois domestiques, civiles et sociales qui concernent le mariage, la continuité de la famille, l'adoption, la parenté, le droit de propriété et la constitution de la *gens*. Les travaux préparatoires de M. Obry, étant antérieurs à la publication de la *Cité antique*, en reçoivent une confirmation qui n'est pas sans valeur, et c'est une raison de plus pour regretter qu'un ouvrage qui s'annonçait comme devant remonter aux sources mêmes de la race et de la civilisation indo-européenne ne soit encore pour ainsi dire qu'à l'état de programme.

Une autre question de droit ou plutôt de procédure, mais réduite à l'examen d'un seul fait, va nous amener sur un terrain plus moderne et qui nous est plus exactement connu. Il s'agit de savoir si le premier concile œcuménique de Lyon, en 1245, a pris part à la déposition de l'empereur Fréderic II. En posant la question en ces termes, l'auteur, M. l'abbé Corblet, s'est donné la tâche, aujourd'hui facile, vu l'abondance des documents, de réfuter l'opinion de Bossuet, qui, dans sa *Défense de la déclaration du clergé de France*, a essayé d'établir que le concile de Lyon ne prit aucune part à l'acte de déposition. Cette assemblée, selon Bossuet, ne pouvait, en qualité de concile, exercer un droit purement temporel et qui appartenait exclusivement au souverain couronné de la tiare. C'est pour cette raison que la sentence de déposition est revêtue de cette simple formule, *sacro præsente concilio*, qui se borne à constater un fait matériel, et non point de la formule ordinaire, qui mentionne expressé-

[1] Il est curieux de rapprocher de ces vieilles traditions la doctrine officielle sur l'état des âmes que promulguait, en 450, l'empereur chrétien Valentinien III : « Qui « ne sait que le repos des mânes est troublé par une audace criminelle, et qu'une « horrible violence atteint les cendres des morts? Les tombeaux sont ouvertement « brisés, et ce que la religion défend est commis par une présomption sacrilége. « Pour ceux à qui l'on fait subir le supplice de détruire leur dernière demeure, « la mort n'est pas la fin de leurs maux, car nous savons, et ce n'est pas une foi « vaine, que les âmes délivrées de leurs corps peuvent sentir et retournent à l'Esprit « céleste, cause de leur origine... Et, bien qu'un esprit divin ne sente pas les effets « de la mort, cependant les âmes aiment le séjour des corps qu'elles ont laissés, et, « par un motif caché, elles se réjouissent des honneurs qui sont rendus à leur tom- « beau. » (*Novell. constit.* tit. V, p. 111.)

Digitized by Google

ment l'approbation, *sacro approbante concilio*. Quand le pape déclare qu'il a rendu cette sentence après en avoir délibéré avec les pères du concile, cela n'implique en aucune façon la connivence de l'auguste assemblée, qui a eu voix consultative et non pas délibérative. Il y a, toujours selon Bossuet, deux actes d'ordre tout différent dans la conduite d'Innocent IV: il y a un acte spirituel, l'excommunication auquel s'associe le concile, parce qu'il est du ressort de la puissance spirituelle; il y a, en second lieu, un acte purement temporel, par lequel le pape, agissant seul et usant de son droit de suzerain, dépose son vassal révolté en présence d'un concile qui ne peut que reconnaître son incompétence en pareille matière[1]. M. Corblet s'attache à prouver que les faits donnent un démenti aux assertions de Bossuet; que l'approbation du concile est démontrée par la conduite et les paroles d'Innocent IV; qu'elle est démontrée aussi par la conduite et les paroles des membres du concile, par la conduite et les paroles de Frédéric lui-même et de son ambassadeur; qu'enfin elle a été mentionnée expressément par les écrivains contemporains. Quoi qu'on puisse penser de l'opportunité de cette attaque rétrospective contre les doctrines gallicanes, il faut bien reconnaître que, dans l'espèce, M. l'abbé Corblet a raison contre Bossuet, et que les arguments qu'il lui oppose sont très-solides, bien que quelques-uns dépassent le but. Mais déjà avant lui la question avait été résolue, et peut-être dans une plus juste mesure, par l'abbé Gosselin, qui, en se prononçant pour l'affirmative, a surtout invoqué le silence des prélats comme un consentement tacite: « Les membres d'un tribunal, « a-t-il dit, sont toujours censés adhérer à la sentence prononcée « en leur présence par le président, à moins qu'ils ne manifestent « expressément leur opposition. » Tel est, en effet, le vrai caractère de cet acte : c'est un procès et un procès intenté à un excommunié pour cause de mœurs scandaleuses; procès instruit par le chef de l'église, mis en délibération à huis clos devant une commission composée de cardinaux et de pères du concile, plaidé contradictoirement, suivant les usages canoniques, par un promoteur et par un défenseur d'office, aboutissant à une sentence qui déclare le coupable privé de ses biens temporels, laquelle sentence est prononcée, en séance générale de la cour de justice, par le président qui a dirigé les débats. C'est sur ce terrain que se placent, aussi de leur

[1] Traduction de M. Corblet, t. V des *Mémoires*, p. 80, 81.

Digitized by Google

côté, Frédéric II et son ambassadeur, Taddeo de Sessa. Ils ne déclinent pas la compétence d'un concile général à décider sur les matières de foi et sur les choses de la conscience; mais, suivant eux, l'assemblée réunie à Lyon n'a point qualité suffisante. Ce concile n'est pas universel, il est composé en majorité des ennemis du prince; le pape, qui le préside, est à la fois accusateur et juge : ils doivent donc, à l'avance, en appeler à un futur pape et à un concile plus général, autrement composé. Voilà pour le tribunal. Quant à la procédure, elle est irrégulière: irrégulière par le mode de citation, qui ne renferme pas l'énoncé des griefs; irrégulière par la manière dont l'affaire a été instruite, puisqu'on a refusé l'enquête sur les faits allégués, mais non prouvés, et qui sont niés par le défendeur; irrégulière, enfin, par la précipitation avec laquelle l'arrêt a été rédigé et rendu sans attendre l'expiration du sursis.

Quoique quelques velléités d'opposition se soient manifestées dans le concile de Lyon au moment où la sentence allait être prononcée, il est évident que la grande majorité des prélats y adhéra, et qu'en fait la distinction établie par Bossuet n'est pas fondée. Mais sous ces chicanes de forme, ces discussions de procédure, se cache toujours la grosse affaire à résoudre, celle de savoir si le pape, agissant même avec le concours d'un concile réellement œcuménique, eut le droit en aucun temps de déposer les princes, d'en nommer d'autres à leur place et de convertir en déchéance temporelle les peines canoniques qu'il pouvait infliger comme chef de l'Église. C'est ce que Frédéric II, ses prédécesseurs et ses successeurs refusèrent constamment d'admettre, et par des raisons qu'on n'a pas encore victorieusement réfutées. M. l'abbé Corblet ne s'explique pas sur ce point, et dit qu'il n'entrait pas dans son plan d'apprécier le pouvoir des papes sur le temporel des rois; il s'est borné, suivant ses expressions, à constater simplement à ce sujet ce qui était considéré comme le droit public du moyen âge, et il annonce qu'un jour peut-être il étudiera ce droit dans un travail spécial[1]. Nous attendrons la publication de son travail pour voir comment il appréciera la portée politique d'un droit si controversé, persuadé que l'auteur, malgré ses préoccupations antigallicanes, y apportera, comme il l'espère, l'amour exclusif de la vérité.

Je me suis un peu longuement étendu sur la dissertation de

[1] T. V, p. 94.

Digitized by Google

M. Corblet, parce que c'est la seule question réellement historique que j'aie eu à mettre en lumière dans le second des volumes confiés à mon examen. Partisan par goût et par état des travaux d'érudition qui apportent à l'histoire tant de ressources nouvelles, je ne fais pas néanmoins difficulté de reconnaître que, dans le cercle des études plus particulièrement littéraires où l'Académie des sciences et belles-lettres de la Somme aime à se renfermer, elle a rendu et peut rendre encore de réels services. Gardant précieusement dans son sein les traditions du bon goût et les enseignements de la philosophie morale, elle élabore avec soin ces traditions et ces enseignements, et, parmi des travaux très-nombreux et très-divers, elle ne choisit pour les livrer au public que ceux qui peuvent le mieux lui plaire et l'instruire.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

Seconde série, VIIIe volume.

Ce volume commence par deux notices dont l'examen appartient à la section d'archéologie. L'une, intitulée *Note sur des carreaux de terre cuite employés au pavage de deux églises du XIe siècle*, est due à la plume savante du regrettable M. A. Digot; l'autre, qui fait partie de la statistique monumentale de l'arrondissement de Lunéville, entreprise par M. Alexandre Jolly, a pour objet la description de quelques pierres tumulaires trouvées dans divers édifices en ruine. A la suite viennent les Chroniques touloises inédites ou mémoires de Jean Dupasquier et les Annales de Demange Bussy, annotées par M. Dufresne et publiées par M. l'abbé Guillaume. Jean Dupasquier, l'auteur des mémoires, est né à Toul en 1591; il succéda à son père, en 1618, dans les fonctions de procureur général de la ville, une des plus importantes dignités municipales de l'ancienne cité impériale, et il les exerça jusqu'en 1666, époque de sa mort. Les devoirs de sa charge et ses goûts comme jurisconsulte lui inspirèrent le désir d'étudier la législation de cette petite province, gouvernée longtemps par des évêques souverains et réunie depuis peu de temps à la France. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans ces mémoires, auxquels on a improprement appliqué un titre général de Chroniques

Digitized by Google

qui ne leur convient pas, le récit des événements survenus dans la ville de Toul et le pays environnant; mais, comme Dupasquier l'indique lui-même dès le début, où il trace les divisions de son œuvre, elle consiste surtout en recherches sur l'état de la ville de Toul et des pays, terres et seigneuries qui en dépendaient, sur sa constitution jusqu'à la création, en 1633, du parlement de Metz, dont le ressort comprenait le Toulois et le Verdunois, qui, avec une partie du temporel de l'évêque de Metz, composaient la petite province des Trois-Évêchés. L'érection du parlement modifia nécessairement l'administration de la justice; les anciennes juridictions de l'évêque, du chapitre et de la ville furent remplacées par d'autres plus conformes à la législation française. Ce nouvel ordre de choses ne s'établit pas sans difficultés, sans réclamations, et l'autorité royale dut intervenir pour régler les prétentions qui s'élevaient de toutes parts. Telle est la matière de la troisième et de la quatrième partie de ces mémoires, qui nous ont transmis de curieux détails sur les anciens usages judiciaires du pays; ils forment une source importante à consulter pour ceux qui s'occupent de recherches sur la constitution municipale des anciennes cités germaniques soumises à l'autorité temporelle des évêques. Bussy, au contraire, simple bourgeois, né en 1590, a commencé en 1620 à enregistrer journellement les faits qui intéressaient le pays, jusqu'en 1668; aussi ses annales contiennent des détails curieux sur la situation déplorable où gémirent pendant près de cinquante ans les populations de la Lorraine et des Trois-Évêchés; de plus, ses récits fournissent des matériaux propres à contrôler ceux des historiens qui n'ont pas voulu relater toutes ces misères. Les habitants de Toul, en particulier, se trouvaient exposés aux attaques continuelles des Lorrains et des troupes de l'Empire, notamment des Cravates ou Croates, qui, battant sans cesse le pays, attaquaient, pillaient, rançonnaient ou massacraient tous ceux qui se hazardaient hors des murs de la cité; ils eurent également beaucoup à souffrir du passage des Suédois; mais les vexations les plus dures et les plus pénibles leur vinrent des troupes françaises, qui, chargées de défendre la contrée, la traitaient en pays conquis, vivant à discrétion chez l'habitant; celui-ci, accablé sous le poids des impôts et des corvées, se voyait encore forcé de payer l'amende lorsqu'après avoir été trop rudement battu il osait élever la voix contre ceux qui, au lieu de le protéger comme c'était leur devoir, ajoutaient au contraire à ses misères et à ses souffrances. Les mémoires de Dupasquier

Digitized by Google

et de Bussy, qui nous retracent ces faits curieux, étaient disséminés dans divers manuscrits; ils ont été recueillis par M. Dufresne, qui a confié à M. l'abbé Guillaume sa copie enrichie de notes substantielles et judicieuses, mais trop rares à notre avis. L'éditeur s'est acquitté de sa tâche avec le soin dont il a fait preuve dans ses autres travaux; toutefois nous ne pouvons nous empêcher de regretter les suppressions nombreuses qu'il a fait subir à son texte, « dans la crainte, dit-il, de reproduire des détails inutiles et peu intéressants. » En histoire rien n'est à négliger, surtout dans une chronique locale, et les faits les plus insignifiants en apparence, rapprochés d'autres renseignements analogues, peuvent prendre une valeur qu'on n'aurait jamais soupçonnée. Parmi les pièces justificatives placées à la fin, nous signalerons celles qui nous apprennent à quelles conditions les grands seigneurs accordaient leur intervention à cette époque, et le soin avec lequel ils veillaient à leurs intérêts pécuniaires, et enfin la manière habile dont les officiers du régiment du cardinal Mazarin, en 1654, surent faire payer aux Toulois la plainte que ceux-ci avaient portée à l'occasion des désordres et des vexations commises par les cavaliers de ce corps.

La *Légende historique du plan de Lunéville en 1638*, par M. Alexandre Joly, n'est qu'une nomenclature assez succincte des divers édifices de la ville et de ses établissements religieux; elle est accompagnée de quelques indications concernant leur construction, celle des diverses enceintes du château et de ses fortifications. Une bibliographie sommaire vient compléter l'ensemble de ces divers renseignements.

En 1862, M. Beaupré avait tenté de réunir tous les documents biographiques qui concernaient deux artistes lorrains distingués par leur talent, Dominique Collin, mort graveur du roi à Nancy, en 1780, et Yves Dominique Collin, son fils, né en 1753 et mort en 1772. Il avait également cherché à dresser de leur œuvre un catalogue qu'il ne s'attendait pas à livrer complet dans le principe. De nouvelles investigations donnèrent lieu à un supplément destiné à relever les erreurs et les omissions inévitables dans un premier travail : en continuant sa tâche, M. Beaupré a réuni des matériaux pour un second supplément qu'il ne regarde pas comme définitif, ni suffisant pour combler les lacunes que présente la biographie des deux Collin. Mais l'attention des amateurs, éveillée sur ce point, provoquera sans doute des recherches et des communica-

Digitized by Google

tions dont les résultats, combinés avec ceux que M. Beaupré a déjà réunis, lui permettront de compléter sa notice et fourniront de précieux éléments pour une iconographie nancéienne au XVIIIe siècle.

M. Louis Benoît s'occupe depuis longtemps de l'histoire de Fenestrange, qui fut jadis une localité importante du Westrich, ou portion de la Lorraine allemande située à l'ouest des Vosges et arrosée par le cours supérieur de la Sarre. Dans une suite d'études consacrées à cette petite ville, il nous a fait connaître ses antiquités, ses diverses corporations. Aujourd'hui son attention, attirée sur un autre point par les travaux de MM. Hanauer, Mossmann, Véron-Reville, etc. sur les associations colongères, va chercher quelles traces elles ont laissées dans cette région; ce qui nous a valu une consciencieuse *Étude sur les institutions communales du Westrich et sur le livre du vingtième jour de Fenestrange.*

Dans la première partie, M. Benoît examine quels vestiges ces associations ont laissés dans le chef-lieu de la seigneurie et dans les communes qui en dépendaient. Ils ne sont ni très-nombreux ni très-abondants, cependant ils suffisent pour faire apprécier, en général, le caractère des institutions communales du Westrich, et rappeler, sinon dans toute leur étendue, du moins sous quelques-uns de leurs aspects, les anciennes franchises des communes. Un reste de ces antiques coutumes s'était conservé dans les plaids annaux qui se tenaient généralement le vingtième jour après Noël, d'où le nom de *livres du vingtième jour* donné aux cahiers où l'on enregistrait la tenue de ces assemblées populaires. On y énonçait d'abord tous les droits du seigneur, ainsi que les corvées et redevances auxquelles étaient soumis les serfs; à la suite on insérait la liste des fonctions municipales auxquelles ces derniers ne pouvaient se soustraire et qui ne formaient pas une des charges les moins pénibles, et enfin les noms des titulaires ainsi que ceux de tous les redevanciers, qui devaient tous assister à l'assemblée sous peine d'amende. Les fonctions étaient nombreuses et importantes à Fenestrange, surtout dans les temps anciens, où la seigneurie avait une grande étendue. On y comptait en première ligne deux édiles, magistrats placés entre le seigneur et le peuple, représentant tour à tour les deux grandes baronnies dont se composait la seigneurie, et chargés de contrôler mutuellement les actes de leur administration; en outre, depuis l'introduction de la réforme, ils devaient appartenir chacun à un culte différent.

Digitized by Google

Un prévôt assistait le voué (*vogt*) ou délégué du prince dans l'administration de la haute justice, présidait les plaids, recevait les serments, et faisait en quelque sorte l'office de ministère public; c'était le seul qui fût maintenu dans ses fonctions.

Cinq échevins, élus par le comte et le peuple suivant des formes prescrites, étaient chargés de l'administration de la justice et formaient le tribunal ordinaire de la localité, sous la présidence de l'un d'eux appelé *maître échevin;* ils étaient assistés d'un sergent ou huissier, dont les fonctions s'expliquent d'elles-mêmes. Enfin il faut y joindre deux procureurs dont les attributions ne sont pas nettement déterminées, mais dont les querelles paraissent avoir entretenu sans cesse la discorde parmi les membres de la communauté.

Outre les agents du pouvoir seigneurial, on y trouvait, sous le nom des *treize* (quoique ce chiffre, adopté sans doute à l'origine, n'eût plus rien de limitatif), divers autres fonctionnaires délégués du peuple, qui comprenaient : le bourgmestre, ses trois adjoints, les quatre sergents du guet, les quatre gardes champêtres, les deux trésoriers, le mesureur du sel, le messager de la bourgeoisie, le forestier communal, le veilleur du feu et le portier des bourgeois, préposé à la garde de la porte qui leur appartenait, tandis que celle des seigneurs avait son gardien particulier.

Le conflit de ces divers pouvoirs recevait encore assez fréquemment de nouvelles complications par la diversité des intérêts des seigneurs, qui quelquefois possédaient la terre en commun. Le travail de M. Benoît présente un vif intérêt à tous ceux qui s'occupent de l'ancienne législation des communes rurales; et, quoiqu'il y règne un peu d'obscurité sur quelques points, il mérite de prendre rang à la suite de ceux que nous avons cités plus haut. Nous nous permettrons cependant une remarque générale sur ce sujet. Depuis que cette question a été agitée parmi le public savant, ne s'est-on pas un peu pressé de voir des institutions semblables aux colonges dans la plupart des communes allemandes et surtout dans celles dont le nom se termine en *ding*, désignation caractéristique de la colonge? M. Benoît est même porté à en étendre l'application aux noms terminés en *ing* ou *ingen*, dans une note où il discute l'étymologie et la signification de ce suffixe. Cependant il faut remarquer qu'en allemand cette finale en *ingen*, qui se traduit en français par *ange* (Budingen, Budange), désigne généralement, tout comme les mots *heim*, *dorf*, *leben*, un lieu d'habitation; elle est propre à la race ale-

Digitized by Google

manique; aussi la trouve-t-on le plus fréquemment en Souabe. Dans les départements de la Moselle et de la Meurthe, à partir de la frontière du Luxembourg, entre deux communes, Audun-le-Roman, Audun-le-Tiche, dont le surnom est tout à fait significatif, s'étend une zone de villages qui suivent la frontière du nord-est et vont aboutir à la partie des Vosges qui sépare la Lorraine de l'Alsace; il est aisé de la suivre sur les cartes, en tenant compte indistinctement de la terminaison en *ingen* ou en *ange*, selon que la localité est désignée par son nom français ou allemand. Dans tous les cas, on peut être certain que la forme tudesque a précédé l'autre, et que la langue allemande y règne ou y a régné exclusivement. On ne saurait voir des associations colongères dans toutes ces communes, dont plusieurs figurent sous la forme *inga* dans des documents du xe et du xie siècle, peut-être même plus tôt, c'est-à-dire à une époque antérieure à l'établissement des colonges germaniques. Faut-il y voir des colonies alemaniques établies dans le but de déterminer nettement la ligne de frontières? C'est ce qu'on ne saurait affirmer, en l'absence de documents précis; peut-être des recherches approfondies sur le dialecte, les traditions, les usages, pourront-elles aider à résoudre cette question. Il suffit en ce moment de signaler le fait, en ajoutant que cette terminaison si caractéristique ne se rencontre fréquemment que dans la zone qui vient d'être signalée, tandis qu'elle est très-rare dans le palatinat du Rhin et dans l'ancien électorat de Trèves.

M. Louis Jouve, qui s'était fait connaître par la publication d'un curieux recueil de noëls et une étude sur le patois spécial des Vosges, a donné une bibliographie de tous ceux qui sont parlés en Lorraine. Ce travail nous a paru complet et exact; nous y ajouterons seulement quelques observations relatives aux auteurs d'un petit poëme intitulé d'abord *les Bruilles* (ou fiançailles), et plus tard *Chan Heurlin* (ou plutôt *Jean Heurlin*), du nom du héros de cette petite épopée, une des plus jolies productions de la muse villageoise dans le pays messin. Il a régné et il règne encore une grande incertitude sur la part qui revient aux deux collaborateurs successifs dans cette œuvre déjà minime. D'après le récit de quelques personnes en état, par leur âge et leur position, de fournir des renseignements exacts, il résulterait que les Bruilles seraient tout à fait l'œuvre personnelle d'un ancien avocat au parlement, nommé Brondex, né à peu près vers 1750 et mort à la fin du xviiie siècle. Ses papiers ont dû être

Digitized by Google

recueillis chez un notaire, où M. Mory, trop jeune pour avoir pu travailler avec Brondex, en aurait pris connaissance. Par lui le nombre des chants fut élevé de cinq à sept; il se borna à des retouches insignifiantes dans les quatre premiers; le cinquième, au contraire, reçut des modifications assez considérables, pour le fond seulement; car le patois du plateau dit *le Haut Chemin*, qui comprend les villages où se passe l'action, est bien le véritable type du dialecte messin, et celui de Lorry-lez-Metz ou de la plaine de Thionville, adopté par Mory, n'en diffère que par des nuances très-faibles, tandis que c'est en se rapprochant de la Seille et du département de la Meurthe que l'on rencontre des différences assez notables. D'ailleurs M. Mory a cherché dans cette œuvre à identifier la langue dont il s'est servi avec celle de Brondex, tandis que dans ses autres ouvrages il s'en éloigne par plusieurs points. Quoi qu'il en soit, on ignorera toujours la part exacte qui revient dans cette œuvre commune à Brondex ou à Mory, dont M. Jouve a parfaitement reconnu l'anagramme sous le nom de Romy, adopté par l'auteur dans des publications antérieures, et que Quérard (et non Guérard) signalait dans sa *France littéraire* comme un pseudonyme, qui du reste ne trompait personne ni à Metz ni dans le village de Lorry. Si nous avons ajouté ces indications bien incomplètes encore, c'est parce que l'érudit bibliographe n'avait eu à sa disposition que les matériaux conservés par M. Beaupré et recueillis par Lecoulteux, ancien libraire à Metz; celui-ci, étranger lui-même au pays, n'avait pu les recueillir qu'à une époque où n'existait plus le dernier auteur de cette œuvre sur l'origine de laquelle régnait déjà une confusion qui ne se dissipera jamais entièrement.

Sollicité peut-être, comme son confrère M. Beaupré, par le désir de rendre un hommage solennel aux gloires artistiques de la Lorraine, le président de la Société a consacré des recherches minutieuses à rétablir la biographie et à dresser le catalogue des œuvres de Ferdinand de Saint-Urbain, un des graveurs de médailles dont les ouvrages, au point de vue de l'art, sont recherchés par les amateurs comme des pièces du goût le plus exquis. Dom Calmet, qui l'avait connu personnellement, n'a donné dans sa Bibliothèque Lorraine qu'une notice fort incomplète et passablement inexacte sur cet éminent artiste : plus tard, Mory d'Elvange a rectifié une partie des erreurs du savant bénédictin et comblé quelques-unes de ses lacunes, mais il restait encore beaucoup à faire. Des documents authentiques,

Digitized by Google

recueillis par M. Lepage, établissent que Ferdinand de Saint-Urbain naquit à Nancy en 1658; il habita l'Italie, et notamment Rome, où son mérite comme architecte, dessinateur et graveur, lui valut successivement les bonnes grâces du pape Innocent XI, d'Alexandre VIII et d'Innocent XII. En 1703, le duc Léopold le rappela en Lorraine et l'accueillit avec une faveur qui ne lui fit pas défaut sous les successeurs de ce prince. Saint-Urbain fut alors chargé de la direction de la monnaie; et, dans l'exercice de ses fonctions, quoiqu'il fût interrompu dans ses travaux par de fréquents accès de goutte, il ne cessa de révéler son talent par de nouvelles productions, malheureusement trop peu nombreuses. Il mourut en 1738. Son mérite, apprécié à l'étranger, lui avait valu des travaux honorables en France et en Angleterre. Son fils, associé d'abord à ses travaux, puis compromis dans une affaire qui pouvait avoir les suites les plus funestes, obtint sa grâce, sans doute en raison des services de son père, et plus tard il suivit Léopold III à Vienne, où il mourut en 1761. L'œuvre capitale de Ferdinand de Saint-Urbain, outre un grand nombre de pièces frappées en Italie, est la suite métallique des ducs et duchesses de Lorraine, appelée vulgairement *le médailler de Saint-Urbain*, qui occupe aujourd'hui les places d'honneur dans la plupart des collections numismatiques; aussi Dom Calmet lui a consacré une dissertation spéciale. Indépendamment des productions de Saint-Urbain connues jusqu'à ce jour, les recherches de M. Lepage, qui a dépouillé toutes les archives de la Lorraine, lui ont permis de signaler une suite de soixante jetons tirés des métamorphoses d'Ovi[illegible] sur lesquels on n'avait aucune notion. Grâce à la patiente é[illegible]ation et à l'ardeur infatigable du savant archiviste, la Lorraine possédera enfin la biographie exacte d'un de ses enfants célèbres dans un art difficile et le catalogue complet de ses ouvrages.

Le tome VII des Mémoires se termine par le répertoire archéologique des cantons de Haroué et Vezelise. Le titre suffit pour indiquer que l'examen de ce travail appartient à une autre section du Comité.

MICHELANT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Note rectificative.

La livraison de la *Revue des Sociétés savantes* du mois d'octobre 1867 contient trois chartes dauphinoises en langue vulgaire, adressées au Comité par M. l'abbé Chevalier, et dont notre collègue, M. P. Meyer, a proposé l'impression après en avoir, dans un savant rapport, fait ressortir tout l'intérêt au point de vue philologique. Mais la troisième de ces chartes (p. 436), qui est un hommage rendu en 1197 à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, se trouve accompagnée d'identifications géographiques qui m'ont paru tout à fait inexactes ; M. Chevalier, par une préoccupation d'esprit d'ailleurs fort naturelle, s'était attaché à chercher dans le Dauphiné les lieux dont cet acte, rédigé en Dauphiné, contient la mention. J'ai fait part de mes scrupules à M. Meyer, qui a tenu à me laisser le soin de replacer la pièce en question sur son véritable terrain, et je demande à la section la permission de lui exposer en peu de mots les rectifications qui me paraissent devoir être signalées à notre honorable correspondant.

Et d'abord le personnage qui rend hommage au comte de Valentinois ne peut être que Guigue de Roche-en-Renier (Haute-Loire, arrondissement du Puy, canton de Vorey). Ce château du Velay, possédé pendant plusieurs générations par une suite de seigneurs tous nommés Guigue de père en fils, passa au XIVe siècle à une branche de l'illustre maison de Levis, et fut absorbé, en 1474, avec ses nombreuses dépendances, dans les immenses domaines de la maison de Bourbon. Le premier lieu mentionné dans l'hommage de 1197, comme étant le chef-lieu de la mouvance de qui relèvent les terres de Guigue de Roche, est nommé *Bais*. Ce n'est point Plan-de-Baix (Drôme), canton de Crest nord, arrondissement de Die, mais Baix (Ardèche), arrondissement de Privas, canton de Chomerac. De même le second lieu indiqué sous le nom de Montagu n'est point Montahuc, canton de la Motte-Chalançon, arrondissement de Die, mais bien Montagut (Ardèche), arrondissement de Privas, canton de Saint-Pierreville. Quant à Don et à Mezelac, dont M. Chevalier n'a pas essayé l'identification, il s'agit de Don, château ruiné, marqué sur la carte de Cassini comme voisin de Mezilhac (Ardèche), arrondissement de Privas, canton d'Entraigues.

Ce qui prouve jusqu'à l'évidence la justesse de ces attributions,

Digitized by Google

c'est un acte important du Trésor des chartes, du 9 avril 1239, par lequel le comte de Valentinois, fils du précédent Aimar de Poitiers, déclare tenir en alleu le château de Baix, et parmi les nombreuses possessions qui en relèvent, toutes situées en Vivarais, il énumère précisément Don, Mezilhac et Montagut; puis il reçoit en franc fief ce même château de Baix, avec ses dépendances, de Raimond, comte de Toulouse, qui promet de le conserver sous sa suzeraineté et de le défendre dans l'exercice de ses droits[1]. Parmi les témoins de cette pièce figure un W. de Rocha, et il n'est point douteux que ce ne soit un de nos Guigue de Roche. Un autre acte, qui fait partie des titres du Bourbonnais, nous donne, à la date du 26 septembre 1267, la formule d'un nouvel aveu rendu au comte de Valentinois par un autre Guigue, dont le père venait de mourir. Cette fois, le seigneur de Roche reconnaît tenir en franc fief, d'Aimar de Poitiers, non-seulement Don, Mezilhac et Montagut, mais son château même de Roche, avec les fortifications dudit lieu[2]. Ici il n'indique pas le chef-lieu de la mouvance, qui, à une époque que nous ne pouvons préciser, paraît avoir été transféré de Baix à Chalançon-en-Boutière. Il est sûr du moins que Don, Mezilhac et Montagut relevaient de Chalançon vers 1415, époque où Louis de Poitiers, comte de Valentinois, remit ces fiefs à Philippe IV de Levis, sire de Roche, en récompense de ce qu'il avait été délivré par lui de la captivité où le retenaient ses neveux. Dès lors les trois lieux susdits furent considérés comme étant de franc alleu[3].

Ce que nous venons de dire suffit à montrer l'intérêt que peut présenter l'acte de 1197 pour l'histoire de l'ancienne maison de Roche, pourvu qu'on ait soin de faire remarquer que cet acte ne concerne en rien le Dauphiné et ne s'applique qu'au Vivarais.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

[1] Teulet, *Inventaire du Trésor des chartes*, t. II, n° 2787.
[2] Huillard-Bréholles, *Inventaire du Bourbonnais*, t. I, n° 436.
[3] Archives de l'Empire, p. 1375[1], cote 2496.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

1re année, 1866, trois livraisons.

La Société d'archéologie et de statistique du département de la Drôme est de fondation récente. Elle a été instituée par un arrêté préfectoral du 2 janvier 1866. Cet arrêté répondait à un besoin fréquemment exprimé de centraliser et de féconder par leur réunion les recherches d'histoire, d'archéologie, d'art ou de science auxquelles se livraient, sans profit jusque-là, les hommes d'étude et d'intelligence du département de la Drôme. Cette Société a pour président M. de Saint-Genis, directeur des domaines, et pour vice-présidents MM. Bonnet et l'abbé Jouve. Elle a pris rapidement une assez grande extension, puisque, dans le discours d'installation, M. le préfet de la Drôme a pu constater que deux mois après sa fondation elle comptait déjà 125 adhérents: « Ce qui doit convaincre, ajoute-t-il, que non-seulement « cette Société était possible, mais qu'elle était nécessaire. » Elle publie un bulletin de ses séances dont j'ai sous les yeux les trois premières livraisons, et dont la remarquable exécution typographique démontre que ce ne sont pas les fonds qui manquent à la Société. Elle a le nerf de la guerre, souhaitons-lui de la faire longue et bonne.

Dans la première livraison je citerai un article de quatre pages, dû à la plume de M. l'abbé Perrossier, professeur au collége de Montélimar, sur une fresque existant dans l'église du petit village de Claveysson, près Saint-Vallier. Cette fresque représente, suivant l'auteur, Charles d'Hostun, seigneur de Claveysson, et sa femme, Élisabeth de Beaufremont, invoquant pour leurs enfants la protection de la Vierge, que l'on voit au sommet de la composition. C'est ce qu'on appelle un tableau votif. D'après les recherches de l'abbé Perrossier et les concordances biographiques, elle ne peut être antérieure à 1560. Pour parler pertinemment d'une œuvre d'art, il faut l'avoir vue, et je ne connais pas la fresque de Claveysson; il m'est donc

Digitized by Google

impossible d'apprécier son mérite artistique. Mais je sais qu'en 1560 le sentiment religieux, qui avait produit les incomparables merveilles de l'art gothique, était singulièrement amoindri dans l'imagination des artistes. Le mouvement de la Renaissance les emportait ailleurs. Je crois donc avoir de légitimes raisons de supposer que cette fresque peut offrir un intérêt au point de vue de l'histoire des seigneurs de Claveysson, mais qu'elle n'en présente qu'un bien minime au point de vue de l'art. Ces réserves faites, je partage l'avis de M. l'abbé Perrossier, et fais des vœux pour que « cette fresque se « conserve intacte, afin de perpétuer le souvenir d'une illustre fa- « mille dauphinoise, qui a passé en faisant le bien. »

La deuxième livraison contient un rapport sur la découverte d'une mosaïque qui, elle-même, a amené la découverte du baptistère de l'ancienne église de Valence.

Au mois de février 1866, des travaux de nivellement, exécutés dans l'espace compris entre la cathédrale actuelle et les bâtiments de l'évêché, mirent au jour des fragments de mosaïque assez curieux pour autoriser l'inspecteur des édifices diocésains, M. Épailly, à demander à la Société nouvellement fondée un crédit de 300 francs destiné à continuer les fouilles. Les fouilles, poussées avec intelligence, furent couronnées d'un plein succès. Elles mirent au jour une seconde mosaïque placée sur un plan légèrement inférieur à la première. La Société nomma une commission pour surveiller les travaux et lui adresser un rapport. C'est ce rapport, rédigé par M. de Rostaing sous la présidence de M. Bulot, architecte départemental, dont j'ai à rendre compte à la section.

La première mosaïque découverte offre un rectangle mesurant à peu près $1^{m},50$ de côté. Elle représente Ève cueillant la pomme sur l'arbre de la science autour duquel est enroulé le serpent. Ève est vue à mi-jambes, complétement nue. Elle est colorée en rouge cinabre. A sa gauche, près de la tête, est un animal noir, peut-être un bouc, symbole du diable. « Tout est grossier dans cette œuvre, dit « le rapporteur, dont je ne puis contrôler l'opinion. Il est difficile « d'en préciser la date, mais elle est bien certainement de la plus « complète décadence et postérieure de plusieurs siècles à la seconde « mosaïque. »

Cette seconde mosaïque, placée en contre-bas de 50 centimètres de la première, se compose de plusieurs sujets de forme et de di-

Digitized by Google

mensions diverses, suivant la place qu'ils étaient destinés à décorer. Ces sujets sont des agneaux, des cerfs, des léopards, des lions se désaltérant dans des coupes, des corbeaux, des aigles, tous emblèmes empruntés au symbolisme chrétien des premiers siècles, entremêlés de feuillages et de fleurs circonscrits par des frises d'entrelacs ou d'imbrications s'enroulant les unes dans les autres. La commission a vu dans cette mosaïque un ouvrage de la seconde moitié du ve siècle, et l'examen de la gravure qu'elle en donne, si cette gravure est fidèle, justifie cette opinion. Il eût été intéressant de connaître les motifs qui ont déterminé la commission à regarder la première mosaïque comme datant d'une époque très-postérieure, c'est-à-dire du VIIe ou du VIIIe siècle. Elle a oublié de nous les donner. Je le regrette d'autant plus que la gravure ne justifie pas complétement une assertion aussi formelle.

Mais ce qui présente un intérêt supérieur à celui de cet ensemble de mosaïques, c'est la découverte du baptistère dont elles formaient le dallage et dont elles revêtaient les parements. On en a retrouvé le périmètre dans beaucoup d'endroits, et, ainsi que l'on peut s'en assurer sur le plan joint au rapport, par les portions que les fouilles ont mises au jour, on a pu reconstituer à coup sûr les portions non encore découvertes. Ce baptistère était régulièrement orienté. Les fondations du mur du transept gauche sont celles sur lesquelles s'appuie aujourd'hui le mur du transept droit de la cathédrale. Il présente en plan deux parallélogrammes se coupant à angle droit et affectant la forme d'une croix latine dont une des branches serait seulement un peu plus longue que l'autre. La branche la plus longue, celle de la nef et du chœur, mesure hors œuvre $22^m,50$ de long sur 8 mètres de large; la branche la plus courte, celle formant transept, mesure 15 mètres de long sur $9^m,50$ de large. « Le chœur était terminé par une abside intérieure, mais il « était rectangulaire à l'extérieur, de manière à ce que l'épaisseur de « ses angles formât contre-fort. » On accédait à l'autel placé dans cette abside par trois marches dont on a retrouvé les vestiges. Les deux bras du transept formaient les bas côtés et débordaient sur la ligne de la nef de $2^m,50$. Ils étaient terminés par deux absidioles d'un mètre de rayon, orientées dans le même sens que l'abside principale. C'est surtout dans les bas côtés qu'ont été retrouvées les mosaïques. Quant au dallage de la nef, il paraît avoir offert la figure d'un octogone inscrit dans un parallélogramme équilatéral. « Enfin

Digitized by Google

« une conduite d'eau en plomb, encastrée dans le béton qui fait « corps avec la mosaïque et à 5 ou 6 centimètres de profondeur, se « dirige vers le milieu du transept. Elle a été découverte dans une « longueur de 3m,60. » On a relevé dans l'axe de la porte d'entrée, et scellées dans le béton, des tuiles creuses formant rigole et servant à l'écoulement des eaux apportées par la conduite.

Tout se réunit donc pour justifier l'opinion de la commission, et autoriser à penser qu'elle a retrouvé les substructions du baptistère de la primitive église de Valence. On sait en effet que, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne en France et en Italie, jusqu'à une époque assez avancée dans le moyen âge, les bâtiments destinés aux néophytes pour recevoir les eaux du baptême étaient entièrement séparés des églises. Le rédacteur du rapport s'autorise judicieusement, pour donner plus de lustre à sa découverte, du passage que M. Gailhabaud consacre aux baptistères dans ses *Monuments anciens et modernes*, et de la rareté de ces monuments en France. Si l'on voulait user envers lui d'une critique sévère, on pourrait lui reprocher une certaine confusion dans l'exposé des faits qu'il rapporte et dans l'énumération des objets qu'il décrit; on pourrait insister sur le peu de fondement des conjectures auxquelles il se livre et qui lui font attribuer l'ornementation du baptistère à l'évêque de Valence saint Apollinaire, mort en 560. Aucun fait, aucun document ne vient appuyer cette hypothèse, et nous ne saurions trop répéter combien, en fait d'archéologie, il faut se montrer sobre d'hypothèses. Mais, comme l'auteur a eu l'excellente idée de joindre à son rapport le plan même du baptistère et la reproduction chromolithographique des principales mosaïques, on peut facilement obvier au premier inconvénient; et, comme il n'édifie aucune théorie sur ses conjectures, on peut excuser, en la lui signalant, cette périlleuse tendance.

Dans la troisième livraison j'ai rencontré un travail de M. Robert, sérieusement étudié, sur la fameuse inscription du Taurobole de Tain, bien connue des épigraphistes et fréquemment reproduite. On sait que les premières lettres de la dixième ligne, avant le mot *sacerdote*, ont disparu. L'abbé Chalieu, d'après Chorier, avait tenté de restituer ces lettres, et, un *C* qui commence la ligne étant encore visible, avait cru y voir l'abréviatif du nom *Cneius*, suivi de *Parinius*. Il lisait donc : *Cneio* (en abrégé) *Parinio sacerdote*. M. Robert propose,

Digitized by Google

à la place de ces deux noms, la leçon *castrense*. Il s'autorise, pour cette proposition, de plusieurs autels tauroboliques du musée de Lyon, et de celui découvert à Valence même en décembre 1863, où se trouve, dans des conditions qui m'ont semblé identiques, le mot *castrense*. Je n'ai point qualité pour juger le débat, et laisse ce soin à notre savant collègue M. Renier, s'il pense qu'il y ait débat et que ce débat mérite son intervention.

En résumé, les débuts de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme sont assez intéressants pour mériter une mention et un encouragement. Ce sont des débuts, mais, s'ils tiennent toutes leurs promesses, on peut assurer qu'avant peu la France comptera un nouveau centre d'informations très-important. La section ne peut que faire des vœux pour que la Société de la Drôme persévère dans la voie qu'elle vient de s'ouvrir.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Année 1866, 2e semestre.

Ce fascicule des Annales de la Société de Château-Thierry contient deux mémoires de M. Barbey relatifs à l'archéologie.

Nous n'avons pas à parler ici de celui de ces mémoires qui concerne l'Âne bachique de bronze découvert à Bresles : l'auteur l'a lu à la Sorbonne, et il en a été rendu compte en juillet 1867.

Sous ce titre, *Les croix de cimetière, calvaires et croix d'église de l'arrondissement de Château-Thierry*, M. Barbey entreprend une série de petites notices dont nous devons louer l'idée. Si les croix de cimetière offrent rarement un intérêt historique, il n'en est pas de même des calvaires et croix de carrefour, qui pour la plupart ont été érigés en mémoire d'un fait historique ou d'une légende; il serait quelquefois curieux d'en rechercher l'origine, tout en déterminant leur valeur esthétique.

M. Barbey commence son intéressante revue par la croix du cimetière de Fossoy. Cette croix, qui était encore debout il y a quelques années dans le cimetière, gît maintenant en plusieurs

Digitized by Google

morceaux dans un coin de l'église. En rapprochant ces fragments à la façon d'un jeu de casse-tête, ainsi qu'il le dit lui-même, M. Barbey a reconstruit le petit monument. Le chef de la croix est à peu près complet, et c'est l'essentiel. La face principale supporte un Christ, dont la tête, imberbe et ornée d'un nimbe crucifère, penche sur l'épaule droite. Au-dessous, une femme à genoux élève un calice pour recueillir le sang qui s'échappe des plaies du Sauveur.

A la partie supérieure, une main dextre, celle de Dieu le père, donne la bénédiction au Christ; aux deux extrémités de la croix, un ange aptère, nimbé, est en prière (celui de gauche est seul conservé). Le champ de la croix, ainsi que le sommet au-dessus de la main, est orné de rinceaux de vigne et de grappes de raisin.

Sur l'autre côté de la croix, ou revers, figure un chevalier entièrement revêtu d'une cotte de mailles, le chef couvert d'un casque, la visière fermée; le bras gauche porte un bouclier en forme d'écu, sur lequel est une croix, et la main droite tient une large épée; le bras est levé au-dessus de la tête dans l'action du combat. Ce personnage monte un cheval lancé à fond de train, sous lequel se trouve abattu un guerrier revêtu également de la cotte de maille, avec un capuchon surmonté d'un casque rond en forme de calotte, sans visière; l'armure est recouverte d'une cotte d'armes serrée à la taille par une ceinture et descendant aux genoux; derrière le cheval gît la tête d'un autre vaincu, également avec le casque rond et le capuchon maillé. Ce costume militaire est celui qui se portait à la fin du XIe siècle et durant tout le XIIe; le menton rasé du personnage précise encore mieux la date : cette mode ne commença qu'à la fin du XIIe siècle.

Au-dessus de cette scène de carnage se retrouve la main bénissante; les grappes et les rameaux de vigne décorent également ce côté du monument; tout est sculpté en haut-relief sur le corps de la croix. Le chevalier représenté est probablement un des seigneurs de Fossoy.

La réunion de tous ces débris mesure 1^m,60 de hauteur, et, lorsque la croix complète avait son fût et son piédestal, l'ensemble devait être d'un bon effet. Le dessin est assez naïf dans le détail, mais l'exécution ne manque pas d'audace et de sincérité; la scène militaire a une sorte de fougue, et la figure du Christ expirant est d'une expression assez touchante.

Digitized by Google

La restauration, bien que difficile déjà, ne serait pas impossible. Joignons nos vœux à ceux de M. Barbey pour que la commune de Fossoy prenne désormais plus de soin d'un débris curieux, qui intéresse à la fois l'histoire locale et l'archéologie.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur des documents relatifs à l'histoire des arts et des artistes en Anjou (1426-1566).

Communication de M. C. Port, archiviste de Maine-et-Loire.

M. Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, a adressé à M. le Ministre la copie de quatre documents des xve et xvie siècles, conservés dans ses archives et donnant le texte de marchés passés pour la confection de boiseries, de tapisseries et de peintures, destinées à orner deux églises d'Angers et une église de Saumur. Dans un préambule analytique qui précède le texte, M. Port met en pleine lumière les curieux renseignements que nous fournissent ces documents pour l'histoire des arts et des artistes en Anjou, et, comme on ne saurait mieux faire que de laisser la parole à notre correspondant, je propose l'insertion dans la *Revue* de ces quatre documents ainsi que du préambule analytique qui les précède.

Jules Marion,

Membre du Comité.

PRÉAMBULE ANALYTIQUE RÉDIGÉ PAR M. PORT.

Premier document.

« Le premier document est un marché passé par le prieur de « l'Hôtel-Dieu d'Angers pour la confection des stalles et des boi- « series du chœur de son église. *L'ouvrier en menuserie*, Conrardin « Chapelle, ne m'est pas autrement connu et semble venir exprès

Digitized by Google

« de Tours pour cet ouvrage. Il annonçait l'intention de s'installer, « durant les travaux, avec son ménage à Angers, et le prieur lui devait « *bailler chambre et place à cheminée* dans sa maison de la rue Saint-« Nicolas, dite des Tuffeaux, espèce de logis prieural, où se débi-« taient les vins des domaines. L'artiste réclame comme un bénéfice, « et pour sa femme sans doute, l'office ordinaire du tenancier, se « réservant les profits et salaire de ce commerce, tout le temps qu'il « devait *ouvrer de menuserie*. Son œuvre est depuis longtemps détruite. « Il n'est guère à croire d'ailleurs que Chapelle y eût prodigué les « *images et grimaces* que ne lui imposait pas le marché. »

Deuxième document.

« Les stalles de l'église Saint-Pierre de Saumur, au contraire, « existaient encore il y a trente ou quarante ans, et n'ont disparu, « sans que j'en aie pu savoir d'autres renseignements, que dans les « travaux qui depuis cette époque ont renouvelé l'église. Ce sont les « *frères et sœurs de la confrérie des prêtres fondée en l'honneur du Saint-« Sacrement de l'autel* qui en avaient fait les frais et surveillé l'exé-« cution, dans des années de ferveur, où tous les ornements, les « chappes et le mobilier du culte avaient été rajeunis ou transformés « par le zèle des paroissiens. Pintart et Raoulet Michau, menuisiers, « en passèrent avec eux marché le 13 mars 1474 (n. s.), à raison de « 11 livres tournois par stalle haute ou basse; mais, au bout d'un an « de travail, découragés et en perte de temps et de peine, ils lais-« sèrent l'œuvre et quittèrent le pays. La tâche inachevée fut presque « immédiatement reprise et confiée cette fois, non plus à forfait, « mais à journées réparties entre de nombreux maîtres, Georges « Lefèvre, Jean de Vernoil, Philippe Amy, Pacquet de Gasvres, « Pierre Blatuet, occupés à l'œuvre pour une part inégale, et en-« tretenus pendant le travail de pain, de pitance, de vin blanc *et de « quelque bonne victuaille aux grandes fêtes*. Georget Lefèvre, qui « semble à lui seul avoir entrepris un des côtés du chœur, y tra-« vailla plus de deux ans (1476-1478), comme l'attestent, à défaut « des marchés perdus, les comptes détaillés dont suivent les extraits. »

Troisième document.

« C'est la fabrique de la paroisse, et non plus une confrérie dé-« vote, qui près d'un siècle plus tard complète la décoration du

Digitized by Google

« chœur de Saint-Pierre, en commandant aux meilleurs maîtres une « riche tapisserie où se déroulaient en groupes variés les *histoires* de « la vie du saint patron. Robert de Lisle est l'artiste à qui l'on s'adresse « pour peindre sur toile les dessins et modèles de l'œuvre (1542). « Son nom indique peut-être une origine flamande; mais à coup sûr « il était dès lors fixé à Angers, où dix ans plus tard on le retrouve « occupé par la ville[1] à organiser les pompes de l'entrée du roi « Henri II (1551). On le voit d'ailleurs si bien en vogue et retenu « au château de Serrant par des travaux si importants, que nos pa- « roissiens, en peine de l'y relancer, et n'ayant pu obtenir qu'une « partie de la tâche promise, sont réduits à recourir à un autre « peintre pour l'achever. Jean de Lastre, qui fournit les cinq der- « nières *histoires*, habitait, comme Robert, la ville d'Angers, sans « que je me souvienne d'avoir rencontré son nom dans aucun autre « document du temps. — Des marchands tapissiers de Tours se char- « gèrent de la confection matérielle sur les patrons de nos artistes, « artistes eux-mêmes et aidés d'artistes capables d'apprécier et de « refaire au besoin, comme on le voit dans le compte, les patrons « qui dirigeaient leur travail.

« Ces tapisseries, encore aujourd'hui conservées dans l'église Saint- « Pierre, comprennent deux séries. La première série représente la « vie de saint Florent, et provient, croyons-nous, de l'église voisine, « Notre-Dame de Nantilly. On l'a plusieurs fois décrite, et M. Cour- « tiller, de Saumur, en possède le dessin complet par Hawke, artiste « d'un talent très en vogue en Anjou il y a quelque trente ans. L'autre « composition comprend actuellement cinq pièces, dont une simple « et quatre doubles, représentant chacune deux scènes de la vie de « saint Pierre, patron de l'église pour laquelle elle a été expressé- « ment commandée. C'est cette dernière œuvre dont le détail est « donné par notre marché, et qui, dès maintenant, peut être attri- « buée à une date précise et à un artiste certain. Chaque cadre, « entouré d'une ornementation à peu près identique, a son sujet

[1] « A Robert Belocier, marchant, 12 l. 10 s. t. pour la vendition de 20 draps de veille toille baillez à Robert de Lisle, peinctre, pour servir aux édiffices et bastimans faictz pour ladicte entrée du roy, 20 mai 1551. » (*Archives municipales d'Angers*, cc 13, fol. 86.) — « A Robert de Lisle, la somme de 20 s. t. pour l'achapt de vert d'azur et de vert de vezie pour faire les peinctures qu'il convenoyt faire à ladicte entrée du roy, 14 avril 1551. » (*Ibid.* fol. 86.) — « Aux painctres de Lisle et Lagouz, tant pour avoir drogues que pour leurs peinnes, IIII^xx XI l. XVI s. » (*Ibid.* cc 14.)

Digitized by Google

« déterminé par une légende en rimes françaises, que nous avons « relevée, non sans quelque peine. »

I.

Lorsque Thabite en Poppe mourut,
Sainct Pierre y vint qui tost la secourut ;
Dont croire en Dieu plusieurs gens incita ;
Car promptement il la résuscita.

« Thabite est couchée sur son lit à baldaquin carré et se soulève « à la voix de Pierre. A gauche, deux pages admirent. Cette pièce « de tapisserie ne contient pas d'autre scène. Les scènes suivantes se « tiennent deux à deux sur une même pièce. »

II.

Au languissant de mal presque péri
De ce que j'ay je teuvre mon thrésor.
Sainct Pierre dist : je n'ay argent ne or ;
Ai nom Jesus ; un teu, tu es guéri.

III.

Ananias, ayant devant sainct Pierre
Du champ vendu faussement dict le pris,
D'avoir menti tellement fut repris
Qu'il tomba mort, puys porté fut en terre.

« On emporte sur le premier plan Ananias ; à droite se tient saint « Pierre ; à gauche, groupe d'hommes et de femmes effrayés. »

IV.

A Pierre dist Jésus, comme lisons :
Va-t-en pescher, un poisson tu prendras,
Dont le tribut pour nous aux Juifz rendras,
Affin que point ne les scandalisons.

« La même pièce, et pour ainsi dire la même scène, est divisée en « deux. A droite, Jésus donne l'ordre à saint Pierre, tandis qu'au « centre, et presque sans qu'aucun ornement forme séparation, un « autre saint Pierre, tenant d'une main sa ligne, tend de l'autre un « poisson à un soldat. Au fond, la foule et Jérusalem. »

Digitized by Google

V.

Quant Jésus-Christ, entre autres ses miracles,
Soy tranforma, Pierre luy a dist : Maistre,
Il nous est bon en ce lieu icy estre,
Si deulx faisons ici troys tabernacles.

« Jésus apparaît à Pierre, à Jacques et à Jean. Pierre dit [dans un « phylactère] : *Domine, bonum est nos hic esse; faciamus hic tria taberna-« cula* (Marc, 9). »

VI.

Sainct Pierre fut prisonnier enchesné
Par Hérodes, mais l'ange hors l'a mys.
S'est dévestu, s'en va tout deschesné,
M[oyen]nant Dieu, visiter ses amys.

« Pierre, à la fenêtre de sa prison, parle avec un ange, et ses fers « tombent par morceaux; à gauche, les gardiens s'affaissent épou-« vantés; l'un d'eux se met en défense et tire son épée. A droite, « d'autres gardes entourent Hérode et ne s'aperçoivent pas du mi-« racle. »

VII.

Théophilus en Antioche fist
Approprier une grant basilique,
Et à sainct Pierre une chairre on y mist
Pour y prescher la loy évangélique.

« Dans une basilique, saint Pierre est assis à droite sur une chaise « curule, la tiare en tête et revêtu des ornements épiscopaux. Devant « lui, à quelque distance, un groupe de juifs debout admire sa parole « et témoigne qu'elle les touche. Un d'eux porte un manteau fourré, « dont la bordure inférieure laisse voir dans les replis ces lettres ins-« crites : .P QVI NARIE MC HO. »

VIII.

Sergens de bas pris
Ont sainct Pierre pris;
Sans qu'il eust mespris,
D'Agrippe est repris
Dont ilz ont forfaict
Qui son procès faict.

« Des soldats amènent saint Pierre, lié de cordes, devant Agrippa

Digitized by Google

« assis et tenant le sceptre. A sa droite, debout, se tient un docteur à « bonnet carré plat et à grande barbe, qui regarde et médite. »

IX.

Quand par Néron est condamné sainct Pierre,
Comme Jésus ne veult estre pendu;
A souffert mort en la croix estendu,
Mais les pieds haultz et le chief vers la terre.

« Au centre, saint Pierre attaché sur la croix, la tête en bas; à « droite et à gauche, des bourreaux ; à droite, Néron donnant « l'ordre. »

Quatrième document.

« Ce dernier document nous montrera un artiste peintre Angevin, « chargé vers le même temps (1566), par le chapitre de Saint-Main- « bœuf, de représenter la légende de saint Saturnin, aller à Tours « pour voir des modèles et mener à bien plus sûrement son œuvre « sur des données plus ou moins serviles. »

I.

Marché passé avec Conrardin Chappelle, « ouvrier de menuserie, » par le prieur de l'hôtel-Dieu d'Angers, pour la façon des stalles et des boiseries du chœur de l'église (*15 avril 1426*).

Le xve jour du mois d'avril l'an M CCCC XXVI, après Pasques, Conrardin Chappelle, ouvrier de menuserie, marchanda avecque religieux homme, le prieur de l'aumosnerie s^t^ Jehan l'Evangéliste d'Angers, de luy faire en l'église de ladicte aumosnerie un cuer neuf de XXXVI chaires, que haultes que basses, à dossiers et de IIII piez de hault, garnies à crosses et entreclos, et ouvrez ainsi qu'il en a baillé audict prieur le patron, avecques les huys et husseries dudict cuer, et un pulpitre au bout et au-dessus dudict cuer, bel et honeste ainsi qu'il appartendra, selon ledict cuer, avecques l'eschale et entrée dudict pulpitre et autres choses nécessaires pour ycelui, qui contendra XXIIII piez de long ou environ, sanz ymages ne grimasses, s'il ne vient de la volenté dudict Corardin, par ainsi que ledict prieur est tenu de fournir de tout boys nécessaire à faire lesditz cuer et pulpitre, cuilli et esbusché et sayé, prest à ouvrer et rendu en ladicte aumosnerie à ses propres coustz et despens; et pour la faczon, ouvrage et assiète dudict cuer rendre tout prest bien et honnestement et profitablement, comme dessus, ledict Conrardin ara dudict prieur la somme de six vings livres tournois, monnoye courant ou autre monnoye qui courra, jusques au pris et labeur de celle qui court pour le présent, et touz ses despens à feste et fériers et à

Digitized by Google

coucher et lever pour luy et ses gens qui seront à ouvrer esdicts cuer et pulpitre; et s'il avient qu'il admaine sa fame à Angers, ledict prieur luy baillera chambre et place à cheminée en sa maison des Tuffeaux en ladicte ville d'Angers, et lui baillera des vins à vendre, comme il est accoustumé en ladicte maison, et en ara se salaire et proufist, tel comme aroyent autres, qui le vendroyent selon le cours et coustume de ladicte ville, tant comme ledict Conrardin vaquera avecques ses gens à ouvrer èsdicts ouvrages; et se sont sourmises lesdictes parties, sour la court de honorable homme l'official d'Angers, à tenir d'une part et d'autre les marchiez et convenans dessus dicts, et juré la foy du cors de jamais ne venir encontre.

Présens à ce honourable homme Perres Gonce, bourgeois de Tours, messire Geoffroy Davy, prestre, Michel Morin, Jehan Gousse, Jehan Chappelle, messire Jehan de Launay et pluseurs autres, et doibt commencer à besoigner dedans le premier jour d'aoust prochain venant.

PORCHIER.

Archives de Maine-et-Loire. — Hôtel-Dieu d'Angers.

II.

Compte pour la façon des stalles du chœur de l'église Saint-Pierre de Saumur (1474-1478).

Despence et mise de deniers faicte par les procureurs pour la faczon des chesres qui ont esté encommancées à faire au cuer de ladite église de Saint-Pierre, du cousté devers la chapelle de Monsieur Saint-Jehan :

A Pierre Pintart, menusier, lequel et ung nommé Raoullet Michau, aussi menusiers, ont prins à faire les dites chères et fournir de toutes matères pour la faczon d'icelles, ainsi que plus applain appert et est contenu ou marché sur ce fait le XIIIe jour de mars mil IIIIc LXXIII, qui est au pris de XI livres tournois par chacune chère, tant haulte que basse, a esté payé sur ce audit Pintart, en oultre les sommes de deniers contenues et déclerées ou précédant[1] compte desdits procureurs, montans IIc XXVIII livres XII sols II deniers tournois, la somme de XIIII livres VII s. VII deniers tournois, comme appert par quictance dudit Pintart donnée le XIIe jour d'avril après Pasques mil IIIIc LXXV (1475), pour ce, cy..... XIIII l. VII s. VII d.

Audit Raoullet Michau, menusier, compaignon dudit Pintart, ont payé lesdits procureurs sur la faczon desdites chères, en oultre les sommes de deniers contenues oudit précédent compte, la somme de XXXV l. IX s. X deniers tournois, comme appert par quictance dudit Raoullet Michau, donnée le XXVIIe jour de may l'an dessusdit mil IIIIc LXXV, pour ce, cy XXXV l. IX s. X d.

Audit Raoullet Michau ont payé lesdicts procureurs, par autre part, sur

[1] Ce compte est perdu.

Digitized by Google

la faczon desdites chesres, la somme de VIII livres II sols VI deniers tournois, pour ce, cy . . . . . VIII l. II s. VI d. t.

Somme LVII l. XIX s. XI d.

Autre despense et mise de deniers pour le parachèvement d'un des coustez desdites chesres, c'est assavoir de cellui du cousté devers la chappelle de monsieur saint Jehan, que lesdits Pintart et Raoullet Michau avoient encommancé; lequel cousté desdictes chesres lesdits Pintart et Michau n'ont pas parachevé et l'ont lessé imparfait, et s'en sont allez et absentez du pays pour la perte qu'ils disoient y avoir selon le marché autresfoiz sur ce fait, et à ceste cause et du consentement des paroissiens de ladite paroisse, comme appert par lettres de leurdit consentement données le XXVIIIe jour de may mil IIII^c LXXV (1475), lesdits procureurs ont fait parachever ledit cousté des dites chesres par les ouvriers cy après nommez et à journées; et pour ce faire ont payé les sommes de deniers qui s'ensuivent :

A Georges Lefevre, menusier, pour avoir besongné de son mestier à parachever le cousté desdites chesres ès mois de juign, juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et décembre mil IIII^c LXXV (1475), ont payé lesdits procureurs, sur ce qu'il pouvoit estre deu audit Georget, pour avoir besongné durant le temps dessus dict, la somme de VIII livres V sols tournois, comme appert par quictance dudit Georget donnée le premier jour de janvier l'an dessus dict mil IIII^c LXXV, pour ce, cy . . . . . VIII l. V s.

A Jehan de Vernoil, menusier, pour avoir besongné de son dict mestier à parachever le cousté desdites chesres et y avoir vacqué par troys mois entiers durant le temps dessus dict, la somme de VII livres X sols tournois, qui est à raison de L sols tournois par moys, pour ce, cy . . . . . VII l. X s.

Audict Jehan de Vernoil, pour avoir besongné de sondit mestier èsdites chesres par ung autre moys ou temps dessus dict, la somme de XL sols tournois, cy . . . . . XL s.

A Philippon Amy, menusier, pour avoir aussi besongné à faire le cousté desdites chesres, qui estoit imparfait, comme dit est, par deux moys et demy, ou temps dessus décléré, la somme de IIII livres XVII sols VI deniers, et pour la faczon de XIX coulombectes qu'il a faictes pour lesdites chesres, la somme de LX sols tournois, qui est ensemble la somme de VII livres XVII sols VI deniers tournois, comme appert par quictance dudit Amy donnée le IIIIe jour de septembre l'an mil IIII^c LXXV, pour ce, cy . . . VII l. XVII s. VI d.

A Pacquet de Gasvre, aussi menusier, pour avoir besongné de son mestier durant le temps dessus dict à faire lesdictes chesres par ung moys entier, contenant XXIIII jours ouvrables, la somme de LV sols tournois, comme appert par quictance dudit Pacquet donnée le XIIIe jour d'octobre l'an mil IIII^c LXXV, pour ce, cy . . . . . LV s.

Audit Pacquet de Gasvre, par autre part, pour avoir besongné èsdites chesres durant ledit temps par l'espace de XXXIII journées, la somme de

Digitized by Google

LXXV sols VII deniers t. comme appert par quictance donnée le XXe jour de novembre l'an dessus dit mil IIII^c LXXV, pour ce, cy..... LXXV s. VII d.

A Pierre Bla[tu]et [1], aussi menusier, la somme de XIIII l. V s. t. pour avoir besongné de son dit mestier à faire les dites chesres par le temps et espace de six mois entiers, c'est assavoir juign, juillet, aoust, septembre, octobre et novembre et partie de décembre mil IIII^c LXXV, qui est à raison de XLII s. VI d. t. par moys, comme appert par quictance donnée le XVe jour dudict moys de décembre l'an dessus dict IIII^c LXXV, pour ce, cy..... XIIII l. V s.

A Olivier, menusier, pour avoir aussi besongné esdites chères par demy moys durant le temps dessusdict, la somme de XVII s. VI d. t. pour ce, cy..... XVII s. VI. d.

A René de Cassy, pour son varlet, qui a pareillement besongné esdictes chères durant ledict temps par deux moys et demy, la somme de XXV s. t. qui est X s. par moys, pour ce, cy..... XXV s.

Pour despence de pain faicte par lesdicts menusiers dessus nommez par eulx faicte durant le temps qu'ils ont besongné à faire le cousté desdictes chères et dont cy dessus est faicte mencion, qui est par l'espace de sept moys environ, a esté payé par lesdicts procureurs la somme de XIII livres V d. t. pour ce, cy..... XIII l. V d.

Pour despence de pictance faicte par lesdicts menusiers durant ledict temps qu'ilz ont besongné esdictes chères, ont payé lesdicts procureurs la somme de XV l. XV s. X d. t. qui est à raison de XII s. VI d. t. par chacune sepmaine ou environ, pour ce, cy..... XV l. XV s. X d.

Pour troys pippes de vin blanc, que lesdicts procureurs ont achactées pour la despence desdicts menusiers durant ledict temps qu'ilz ont besongné esdictes chères [2], la somme de dix livres dix solz t. qui est à raison de LXX s. t. chacune pippe pour ce, cy..... X l. X s.

Autre despence et mise de deniers pour la faczon d'un des coustez desdictes chères que lesdicts procureurs ont fait faire ouvrer ou cuer de ladicte église de Saint-Pierre, du cousté devers la chappelle de Nostre Dame, tant pour la paine et sallaire des ouvriers qui ont fait lesdictes chères que pour achact de boys et autres choses nécessaires pour la faczon d'icelles.

A Georget Lefèvre, menusier, lequel a fait marché avecques lesdicts procureurs et a promis faire de son mestier de menuserye le cousté desdictes chères, c'est assavoir cellui qui est du cousté devers ladicte chappelle de Nostre Dame, en le fournissant de tout boys nécessaire pour faire ladicte besongne et de logeys et ustencilles de maison, à la somme de deux cens

[1] Ces deux lettres sont effacées.

[2] On trouve dans une autre partie du compte : « pour l'achact d'un mouton que les « dicts procureurs ont baillé aux menusiers qui besongnoient ès chères de ladicte église « de Saint-Pierre le jour de l'Ascension Notre Seigneur mil IIII^c LXXV, pour ce, VII s. VI d. »

Digitized by Google

soixante livres t. tant pour la faczon desdictes chères que pour ce qui lui povoit estre deu de reste pour la faczon de l'autre cousté desdictes chères, comme appert plus applain par ledict marché sur ce fait et passé soubz les contractz de Saumur le VIIIe jour de janvier mil IIII^c soixante quinze; sur quoy a esté payé audict Georget par lesdictz procureurs la somme de sept vingts quatorze livres tournois, comme appert par quictance dudict Georget donnée le cinquiesme jour de may l'an mil IIII^c soixante dix sept, cy rendue, pour ce, cy..... VII^xx XIIII l.

Audict Georget ont baillé lesdictz procureurs sur ledict marché desdictes chaires, comme appert par quictance donnée le VIe jour de juillet l'an dessusdict mil IIII^c LXXVII, la somme de vingt livres tournois, pour ce, cy..... XX l.

Audict Georget, sur ledict marché ont baillé iceulx procureurs, comme appert par quictance donnée le XIe jour de novembre l'an dessusdict IIII^c LXXVII, la somme de vingt livres t. pour ce, cy..... XX l.

Item plus, audict Georget, sur ladicte besongne, le premier jour d'avril mil IIII^c LXXVIII, comme appert par quictance donnée le XXIXe jour de mars après Pasques mil IIII^c LXXVIII..... XX l.

A Jehan Piau, pour XIIII toysses de menbrures qu'il a baillées pour faire lesdictes chaires, la somme de X s. VI d. qui est à raison de IX d. la toysse, comme appert par quictance, pour ce, cy..... X s. VI den.

[Il faut laisser le détail, qui serait trop long et fastidieux, des bois acquis ou donnés pour être employés au travail des chaires, des plateformes, des marchepieds, des portes, et dont partie était amenée de Chinon, — et terminer par quelques extraits qui intéressent nos maîtres-d'œuvre :]

A messire Guillaume Bérart, prestre, pour le louage de sa maison, en laquelle ung nommé Raouellet Michau, menusier, a demouré pour l'espace d'un an, comme il a besongné èsdictes chaires, la somme de L s. t. comme appert par quictance, pour ce, cy. ..... L l.

A Gilles Hubert, pour le louage de la maison de Fontaines, en laquelle ledict Georget Leseure, menusier, a demeuré par deux années [le chiffre est omis.]

A Jehan Puisson, claveurier, pour avoir fait l'égulle qui porte le pupitre d'un des coustez des chaires de ladicte église, cy..... XVI s. VIII d.

..... A Guillaume Liénart et André Violete, maczons, pour avoir rompu les murailles d'un cousté et d'autre du cuer de ladicte église de Saint-Pierre, et maczonné ès lieux où il estoit neccessaire pour assoir lesdictes chaires, et pour avoir pavé le cuer de ladicte église et muré l'usserie du gardien, où à ce faire ils ont vacqué par XLVII journées, dont lesdictz procureurs ont payé la somme de VI livres XII s. t. comme appert par quictance desdictz maczons, pour ce, cy..... VI l. XII s.

A Morice Viollete, aussi maczon, pour avoir vacqué à besongner de son

Digitized by Google

mestier pour faire l'assiète desdictes chaires, la somme de XXIIII s. t. qui est à raison de 2 s. t. par jour pour paye et despens, pour ce, cy... XXIIII s.

Archives départementales de Maine-et-Loire. — Comptes de l'église Saint-Pierre de Saumur, 1475-1480.

III.

Mise faicte pour la toille dont on a faict les patrons de la tapisserie du cueur (1542).

Premièrement, a esté achapté pour faire ladite toille trente livres de brin par une part, qui a esté troys soulz quatre deniers la livre, vallant.. C s.

Item pour quinze livres d'aultre brin, au pris de troys soulz six deniers la livre, vault..... LII s. VI d.

Item pour la façon d'une pièce de toille, contenant vingt huyt aulnes, au pris de deux soulz pour aulne, vault ladite toille la somme de..... LVI s.

Baillé à la gardianne, pour avoir mys ladite toille par quatre foiz en la bué, à ce qu'elle fust plus unye à gecter les couleurs par dessus, et pour l'avoir orlée..... X s.

Item pour l'avoir lavée à la rivière et mise en du bran, affin qu'elle fust plus unye..... XII d.

Item pour avoir desvydé ledit filet..... VIII s. IIII d.

Pour le vin de marché de ladite toille..... XV d. t.

Aultre mise faicte pour les patrons de ladite tapicerye.

Baillé à maistre Robert de Lisle, painctre, demourant Angiers, pour estre venu dudit lieu exprès pour marchander lesdits patrons, pour sa despense luy fut donné..... XXVI s. IIII d.

Pour le cost d'une obligacion passée par P. Outin entre ledit de Lisle et lesdits procureurs..... XII d.

Baillé audit Robert de Lisle, quant il apporta une des hystoires desdits patrons, pour partye de sa despence..... XII s. VI d.

Baillé à ung homme qui apporta une desdites hystoires d'Angiers.. II s.

Baillé pour le louaige d'une beste pour estre allé jusques au lieu de Serrant, Jacques Hamelin et moy, pour solliciter ledit de Lisle, par ce que n'en oyions aulcunes nouvelles..... VIII s.

Pour la despence de nous deux..... XLII s. VII d.

Item baillé audit maistre Robert, pour avoir apporté deux aultres des hystoires de ladite tapicerye..... XII s.

Item pour estre allé jusques audit lieu d'Angiers, pour encor solliciter ledit maistre Robert, par ce qu'il ne rendoit la besongne, comme il estoict obligé..... XXVII s. VI d.

Digitized by Google

Item baillé à maistre Nycollas Moreau, pour avoir apporté douze aulnes de ladite toille pour y faire besongner ung aultre painctre..... v s.

Item pour une main de papier à mectre entre lesdits patrons, de peur qui ne s'effasassent..... x d.

Item pour une missive baillé à ung homme qui alloit Angiers.... x d.

Item pour la façon desdits patrons estant de longueur de unze aulnes, à trente soulz par aulne, vallent xvi livres x s..... xvi l. x s.

Pour le vin de marché..... v s.

Item pour recompenser ledit de Lisle pour lesdits patrons qu'il avoit faictz, par ce que ladite toille estoit plus large que son aulne de plus d'ung quartier, est dit par l'obligation qu'il auroict la somme de deux escuz sol..... iiii l. x s.

Aultre mise pour lesdits patrons où a besongné ung aultre painctre.

Baillé à maistre Jehan de Laistre, painctre, pour la façon de cinq hystoires de la vie monsieur sainct Pierre, estant en toile, à raison de trente sept soulz six deniers tournois pour aulne de ladite toille ayant cinq quartiers de large, qui est pour..... xx l. xii s. 6 d.

Pour le cost de l'obligation..... ii s.

Pour le vin de marché..... ii s. 6 d.

Aultre mise pour la dicte tapicerie.

Baillé pour la despense de deux tapiciers de Tours, venuz pour marchander ladicte tapicerye, qui sesjournèrent deux jours, venuz exprès. xxii s. vii d.

Item baillé pour la despence dudict tapicier quant il apporta une des pièces de ladicte tapicerie, pour avoir sesjourné ung jour et demy, luy deuxiesme, et avoir souppé et couché le jour d'avant..... xxx s.

Item, par l'advis de plusieurs des frères [1], luy faict (*sic*) baillé, pour le recompenser d'avoir rabillé les faultes de ses patrons en faisant ladicte tapicerye, et comme il y avoit esté promis..... xlviii s. vi d.

Item pour leur en aller..... xv s.

Item, quant il apporta le patron qu'il reffist de la prinse de sainct Pierre, pour avoir disné, souppé, couché et disné le lendemain..... xi s. viii d.

Item pour sa despence d'aller et venir..... xviii s. vi d.

Item pour le cost de l'obligacion..... ii s.

Item pour la façon et advancement de ladicte tapicerye, tant de celle qui est livrée que de celle qui est à livrer, luy ay baillé la somme de six xx douze livres sept soulz, ainsy qu'il appert par neuf quictances, pour ce..... vi^{xx} xii l. vii s.

[1] De la confrérie du Saint-Sacrement, desservie en l'église Saint-Pierre, lesquels frères avaient fait les frais de ces ornements du chœur.

Digitized by Google

Plus, pour doubler ladicte tapicerye, tant pour la façon que pour troys aulnes de toille..... ..... xv s. xi d.

Comptes de 1542-1545, fol. 29-31.

IV.

Domini predicti [canonici] convenerunt cum[1]..... pictore, in hac urbe commorante, ad summam vigenti aureorum solutorum pro facienda et debite pingenda historia D. Saturnini in hac ecclesia beati Magnobodi Andegavensis, et quia ipse pictor Turonis pro videnda pictura dicte historiè ivit, quo facilius et securius illam depingat, domini prefati adhuc unum aureum ultra summam sexaginta solidorum eidem per D. Chevalier, fabricinum, antea traditum ipsi, adhuc erogari ordinarunt.

18 juin 1566.

Registre capitulaire de Saint-Mainbœuf d'Angers, fol. 62, aux archives départementales de Maine-et-Loire.

Pour copie conforme :

CÉLESTIN PORT,

Correspondant.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. ALLMER, correspondant, relative à la découverte, faite à Vienne, de diverses antiquités, et notamment d'une mosaïque représentant l'Océan.

Dans une lettre adressée, le 24 avril 1867, à M. le Ministre de l'instruction publique, M. Allmer signale à l'attention de Son Excellence une découverte d'antiquités tout récemment faite aux portes de Vienne (Isère), sur la rive gauche du Rhône, au lieu même d'où furent exhumées, il y a vingt-cinq ans, deux mosaïques

[1] Le nom est resté en blanc. L'artiste désigné doit être Pierre Coquet ou Rolland Lagoux, les deux peintres alors en réputation à Angers, à moins que le chapitre n'ait profité du séjour à Angers de quelques-uns des nombreux artistes mis l'année précédente en réquisition par la ville, de tous les points de l'Anjou, pour les fêtes de l'entrée du roi Charles IX (octobre 1565), et parmi lesquels figure «Jacques Prévost, autrement dict Fondettes, painctre du roi.» (Voy. les Documents, p. 385, à la suite de l'*Inventaire analytique des archives anciennes d'Angers.*) Le travail dont il s'agit ici dura un an et fut payé par le chapitre en 1567.

Digitized by Google

et une statue d'Apollon du plus beau caractère. — Sous le sol d'un atelier de forge en construction, on a découvert les substructions de deux salles, d'inégale grandeur, pavées de mosaïques. Dans la salle principale, dont les murailles (si l'on en juge par un pan de mur encore debout) étaient plaquées de marbre violet, la mosaïque qui sert de pavement, et dont on n'a malheureusement pu retrouver qu'une portion, offre un intérêt tout particulier. Je pense ne pouvoir mieux faire que de reproduire textuellement la description très-détaillée qu'en donne M. Allmer.

« La portion, qui est peut-être tout ce qui en reste, consiste en « une bande de 2 mètres de large sur 14 mètres de longueur, « divisée en trois compartiments qu'encadrent des raies de dents « de scie. Il n'y a rien à dire des deux compartiments extrêmes, « qui n'offrent qu'un marquetage en damier. Le tableau du mi- « lieu est seul intéressant. Il est plus grand, au moins d'un tiers, « que chacun des deux qui l'accompagnent, et a $5^{m},80$ de long. « Comme dans ceux-ci, le noir et le blanc y sont les seules couleurs « employées : le fond est blanc, les figures s'y dessinent en noir, et, « quoique sans demi-teintes, se dessinent avec beaucoup de vérité. Ce « tableau représente la personnification de la mer ayant autour d'elle « quelques-uns des nombreux habitants du vaste empire. Au milieu « se voit une tête d'un étonnant caractère de grandeur et de ma- « jesté. Une chevelure abondante, une barbe plus abondante encore « l'entourent de leurs touffes, imitant des flots. Des pinces de ho- « mard partent du front, au-dessus duquel elles s'élèvent en croissant, « et des pattes du même crustacé dépassent à droite et à gauche « les mèches de cheveux et de barbe qui s'écartent des tempes et des « joues : c'est la tête de l'Océan... L'espace tout autour, qui est « censé figurer l'humide élément, est rempli par des poissons d'es- « pèces diverses qui semblent nager. J'ai cru y reconnaître le thon, « la dorade, le chien de mer, l'esturgeon, la langouste. On y voit « aussi un polype, des conques, des clovisses et d'autres coquillages. « A chacun des quatre angles du tableau bondit un dauphin, sur le- « quel chevauche un enfant ailé, manière affectionnée par les anciens « de représenter la navigation. Ces figures de dauphins domptés par « des génies ont beaucoup de mouvement [1]. »

[1] M. Allmer a joint à son mémoire une épreuve photographiée du fragment de mosaïque qu'il vient de décrire.

Digitized by Google

Cette lettre, dont j'ai extrait la partie la plus intéressante, devra être, si vous le trouvez bon, Messieurs, déposée aux archives.

JULES MARION,

Membre du Comité.

NOTE RELATIVE À UNE DÉCOUVERTE DE FERS À CLOUS DANS LA VOIE ROMAINE D'AUGUSTODUNUM, À VESONTIO. — DÉCOUVERTE DE SILEX TAILLÉS SUR LA MONTAGNE DE BEAUNE, AU CLIMAT DIT EN ROCHETAIN. — *CONTINUATION DES FOUILLES DE PRÉMEAUX : NOUVELLES DÉCOUVERTES AUX SAULNES-GUILLAUME.*

Trois notes manuscrites de M. Aubertin, conservateur du musée de Beaune.

M. Aubertin continue, avec la plus scrupuleuse et la plus louable sollicitude, à tenir la section d'archéologie au courant de toutes les découvertes d'antiquités, petites ou grandes, qui sont faites, soit par lui-même, soit par d'autres, à Beaune et dans les environs.

Voici en quoi consistent les nouvelles trouvailles sur lesquelles M. Aubertin appelle notre attention dans les trois notes dont j'ai transcrit plus haut les titres :

1° Sur la voie romaine conduisant d'*Augustodunum* à *Vesontio*, et passant, dans l'arrondissement de Beaune, par Rouvray, Cussy-la-Colonne, Montceau, Chorey, Villy et Glanon, on a trouvé, à différentes places et au milieu de débris moins intéressants, une très-grande quantité de fers de chevaux à clous, « tous munis de crampons à l'extremité des branches et percés de sept ou huit trous. « Quelques-uns étaient brisés en deux morceaux. Leur forme très-« arrondie, la largeur et la grande dimension des branches in-« diquent qu'ils n'ont pu appartenir qu'aux fortes races de chevaux « de trait ou de labour... La fouille n'a fourni aucun busandale ni « hipposandale... De tous les fers recueillis pas un seul ne présente « de rainure dans son pourtour, ainsi que je l'ai remarqué sur cer-« tains trouvés à la Bruyère, canton de Seurre, et d'origine évi-« demment burgundo-franke... Mais ce que je tiens à bien établir, « ajoute plus loin notre correspondant, c'est que jamais, hormis en « un cas unique, je n'ai rencontré un seul fer à côté des squelettes « de chevaux que les fouilles ont fournis en abondance... Pas un « seul fer n'était attaché au pied d'un cheval, et cependant les pieds

Digitized by Google

« ne manquaient pas. Le seul cas où je puisse attester que des fers « adhéraient encore aux pieds s'est produit dans la découverte faite « à Beaune, en 1856, d'un squelette de cheval. Deux fers fort petits, « à branches dentelées et percés de six trous fraisés, étaient encore « attachés à l'extrémité des jambes du squelette, réduit presqu'à « l'état de carbonisation. »

2° Les ustensiles de pierre récemment recueillis sur la montagne de Beaune offrent de l'intérêt et méritent d'être soigneusement mentionnés; ce sont : une magnifique hachette celtique de jade, dans un état parfait de conservation; un *nucleus* de silex blanc; un bloc de grès siliceux d'un admirable poli; enfin et surtout un certain nombre de flèches de silex blanc jaunâtre. Deux de ces flèches, entre autres, sont particulièrement belles et aussi intactes qu'au jour où elles ont été fabriquées : la première est à deux ailerons et encore munie de la tige qui servait à l'attacher au bois; la seconde a la forme d'une amande.

Il va sans dire que, dans ces vestiges des âges antéhistoriques rassemblés dans le voisinage de Beaune, M. Aubertin voit une preuve triomphante de plus à l'appui de sa thèse de prédilection. Tant de débris antiques de toute sorte attestent, selon lui, la présence d'établissements considérables sur l'emplacement actuel de Beaune aux époques les plus reculées, surtout bien avant la conquête romaine, et font luire devant les yeux les plus obstinés à se fermer la haute antiquité celtique et l'importance politique et religieuse de la *cité de Belenus*, ainsi que notre correspondant aime à appeler sa ville natale. Ces conclusions sont invariables chez M. Aubertin, et j'ai eu si souvent déjà l'occasion d'en signaler et d'en combattre l'exagération que je pourrai désormais m'abstenir d'en relever la présence.

3° Les fouilles opérées sans interruption depuis trois ans sur le territoire de Prémeaux, et dont les résultats nous ont été communiqués pour ainsi dire jour par jour, se continuent encore; mais les objets récemment déterrés, dont la description forme le sujet de la dernière communication de M. Aubertin, offrent moins d'importance et d'intérêt que ceux précédemment découverts. Des amas de cendres, des débris de tuiles et de poterie, une vingtaine de morceaux de marbre blanc et de plaques de pierre polie paraissant avoir servi au revêtement intérieur des murs, quelques fragments de frises et de chapiteaux de marbre et de pierre blanche, enfin un

Digitized by Google

certain nombre de monnaies du Bas-Empire, toutes de petit bronze : tels sont les résultats de la dernière campagne.

Je propose le dépôt aux archives des trois notes manuscrites de M. Aubertin.

JULES MARION,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DEUX COMMUNICATIONS DE M. DE ROCHAMBEAU : Le château et les seigneurs de Beaumont-la-Ronce; Peintures de la chapelle Saint-Gilles, à Montoire.

M. de Rochambeau, au château de Rochambeau, près Vendôme (Loir-et-Cher), a adressé à la section deux notices manuscrites. La première concerne le château de Beaumont-la-Ronce, département d'Indre-et-Loire; la seconde a pour objet la chapelle de Saint-Gilles, près Montoire, département de Loir-et-Cher.

La première notice contient un devis estimatif des travaux à faire au château de Beaumont, daté du 11 novembre 1566, et retrouvé dans le dépôt des archives du château. Le devis ne présente que peu d'intérêt au point de vue archéologique. Il constate seulement qu'à cette époque le château féodal était dans un triste état d'abandon et de délaissement.

A ce propos, M. de Rochambeau nomme les principaux possesseurs de Beaumont-la-Ronce depuis 1400. En 1566 il appartenait à Philippe de Ronsard, oncle du poëte, qui le tenait de son oncle, Guy de Formentières. Philippe de Ronsard avait épousé Guyonne de la Boninnière. C'est à la suite de ce mariage que la propriété de Beaumont passa à la famille Bonin de la Boninnière, dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

M. de Rochambeau s'occupe de recherches très-circonstanciées sur la famille de Ronsard. A ce point de vue, il a fait des découvertes dont la quantité et l'ensemble offrent une incontestable valeur. Sa notice est un chapitre du livre dans lequel il groupera toutes ses recherches. Je ne voudrais cependant pas la laisser passer sans m'élever contre cette tendance trop générale à pénétrer dans la vie des hommes illustres par un côté différent de celui sous lequel ils se présentent à la postérité, et à tomber dans des détails dont la minutie touche à la puérilité.

Digitized by Google

La gloire de Ronsard gagnera-t-elle quelque chose quand on saura qu'un de ses oncles a possédé le château de Beaumont? Je ne le pense pas. Ce que nous voulons connaître chez lui, c'est bien plus le poëte que l'homme privé; et vingt vers inédits, fussent des vers de la Franciade, eussent offert un intérêt plus légitime que tous les devis de travaux à exécuter dans tous les châteaux ou manoirs possédés par sa nombreuse famille.

La seconde notice donne la description des peintures à fresque trouvées dans le vieux sanctuaire de Saint-Gilles, à Montoire, dans le département de Loir-et-Cher. Je ne connais ni la chapelle ni les peintures, et ne puis en parler que d'après l'auteur de la notice. Suivant lui, cette chapelle daterait du xe siècle, les fresques du xie. Ces fresques sont placées sur les culs-de-four de l'abside centrale et des deux absidioles qui terminent les bras de la croix, et sur les pendentifs des arcatures du transept. Je n'ai pas d'objection à faire sur la date assignée à l'œuvre architecturale. Quant à l'œuvre pittoresque, il me paraît difficile de croire qu'un symbolisme aussi raffiné que celui de «la Chasteté vêtue en chevalier et combattant la «Luxure,» appartienne au xie siècle. C'est un simple doute que j'émets. Tout le monde connaît le tableau du Pérugin, représentant le *Combat de l'Amour et de la Chasteté*, placé au Louvre. Il fut peint en 1505, pour Isabelle d'Este, duchesse de Mantoue. Les fresques de la chapelle Saint-Gilles dateraient-elles de la même époque? Je l'ignore. Pour authentiquer la date d'un tableau, l'examen de son exécution matérielle est encore le meilleur document que l'on puisse consulter, et je ne connais pas les fresques en question.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Rapport sur plusieurs documents manuscrits adressés par MM. Hippolyte Durand, l'abbé Barbier de Montault et Godard-Faultrier, correspondants du Comité.

L'envoi de M. H. Durand consiste en un plan et une vue perspective d'un puits en maçonnerie dressé dans la cour du couvent des récollets de Sainte-Marie à Saint-Jean-de-Luz, par ordre du cardinal Mazarin, à l'occasion du mariage de Louis XIV avec l'infante

Digitized by Google

d'Espagne. Nous proposons la publication de ces dessins avec une note explicative, nécessaire pour faire comprendre la construction du puits et l'économie des décorations que l'on y voit. Dans cette note que devra fournir M. H. Durand, il sera indispensable de faire entrer l'inscription transcrite sur la feuille de dessins déjà adressée au Comité, et qui constate toutes les circonstances de la fondation du puits en question.

Le même correspondant a de plus envoyé les dessins de deux lutrins en cuivre fondu, provenant de l'église de Cibour (Basses-Pyrénées).

L'un est formé par un ange, debout sur un support en forme de candélabre avec renflements godronnés et moulures. La base, circulaire, porte sur trois lions accroupis. Un aigle forme l'autre. Le support est presque une répétition de celui du précédent. Deux autres aigles semblables existent à Saint-Jean-de-Luz.

A ces dessins sont joints ceux de trois chandeliers de laiton du XVIIe siècle, faits au tour et ornés de nombreuses moulures plus ou moins saillantes, qui proviennent de la même église. Un seul d'entre eux repose sur un pied triangulaire, orné de larges feuilles d'acanthe. Nous vous proposons le dépôt aux archives.

Le second envoi de M. H. Durand concerne l'église de Villeneuve-de-Marsan (Landes).

Cette église, à une seul nef quadrangulaire, composée de cinq travées, est du XIIe siècle et percée d'ouvertures en plein cintre. Les voûtes, reconstruites au XVIIe siècle, suivant le système gothique, sont contre-buttées par de puissants contre-forts. M. H. Durand, qui donne le plan seul de l'église, ne dit pas si ces contre-forts sont de la construction originelle, ce qu'il serait important de savoir, afin de concilier leur développement avec le voûtage ancien, qui était établi en berceau suivant l'opinion de notre correspondant. Cette église est construite en briques de grandes dimensions.

Pendant les travaux de restauration qu'a subis l'église de Villeneuve-de-Marsan, M. H. Durand a découvert, sous un épais mortier de chaux et sable, des peintures légendaires qui couvraient les murs, mais en grande partie dégradées. Cependant toute une travée a laissé voir huit panneaux d'égales dimensions représentant la légende de sainte Catherine d'Alexandrie, ainsi que l'explique l'inscription qui les surmonte : ISTOVERE DE SENTE CATHARINE A ETE FETE ANLANEE 1529.

Digitized by Google

Le dessin de ces peintures, qui couvrent une surface de 24 mètres carrés, ne vaut pas mieux que l'orthographe des inscriptions qui les expliquent; inscriptions dans lesquelles les V sont remplacés par des B, ce qui fait supposer que leur auteur était gascon.

Le dessin, tracé en noir, est rempli par des tons que le contact du mortier a profondément altérés. M. le curé de Villeneuve-de-Marsan se propose de faire restaurer ces peintures, plus intéressantes par rapport à l'iconographie que par rapport à l'art. L'art n'a rien à voir, en effet, dans ces grossières images, qui ne sont même pas naïves. Aussi sommes-nous d'avis de faire le dépôt aux archives des croquis que M. H. Durand a adressés au Comité, tout en le remerciant de nous avoir fait connaître les peintures qu'ils rappellent.

M. l'abbé Barbier de Montault a adressé l'original de l'inventaire des meubles de Renée Clergault, dressé à Loudun le 23 mars 1602.

Si l'inventaire dont il s'agit eût été celui d'un mobilier de la bourgeoisie provinciale des commencements du XVIIe siècle, constatant chaque chose, et surtout la place de chaque chose, les meubles avec les habits et les bijoux, il eût été peut-être intéressant de publier cette page d'histoire domestique; mais nous croyons que l'inventaire adressé par M. l'abbé Barbier de Montault est celui d'une auberge, tant il y a d'ustensiles culinaires et de vaisselle d'étain dans la cuisine, de lits dans chaque chambre, et de linge de table ou de lit dans les armoires. Avec cela fort peu de hardes et encore moins de provisions dans la cave ou dans le grenier à fourrages.

L'usage étant jadis de désigner chaque maison par une enseigne, nous ne tirerons point d'indice de ce que la maison de Loudun où fut dressé l'inventaire en question portait le nom des «Troys Roys.»

Nous transcrivons ou nous citons simplement les passages qui nous semblent présenter quelque intérêt.

Les burettes à huile et à vinaigre, lesquelles sont d'étain, portent le nom de «petites chiquètes à mettre vergne (?) et vinaigre.»

Les bancs, en assez grand nombre, sont ainsi désignés : «ung «banc dousier en bois de noyer, — ung banc sans reigle, — et ung «banc avec sa reigle; — enfin ung banc selle.»

Le premier nous semble être un banc à dossier, le dernier une

Digitized by Google

simple planche sur des pieds, par analogie avec la selle à poser le linge que l'on lessive. Quant au banc avec ou sans « reigle, » est-ce celui dont une traverse maintient ou ne maintient pas les pieds? Mais ce détail suffit-il pour faire une espèce de banc particulière? et cette *reigle* n'est-elle pas la simple traverse de bois qui sert de dossier aux bancs les plus simplement construits? Constatons de plus que certains bancs, au moyen âge, étaient garnis d'un dossier mobile formé d'une traverse ajustée par chaque extrémité à un rayon se mouvant autour d'un axe fixé au-dessous du siége. Ce dossier était ainsi poussé tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, de façon que l'on pouvait s'appuyer le dos de quelque côté que l'on s'assît. Ce banc était surtout placé entre la table et le feu, de sorte que celui qui avait bien dîné le dos au feu, le ventre à table, comme dit la chanson, n'avait plus qu'une conversion à faire pour digérer la table au dos et le ventre au feu.

Ce qui nous ferait penser que notre supposition est juste, c'est que nous trouvons dans l'inventaire du château d'Angers, dressé en 1471, après la mort du roi René, des mentions comme celle-ci : « Ung grant banc à reille et à marchepié double. » Ce même inventaire appelle « banc forme » les bancs à demeure et à dossier plein qui garnissent le pourtour des appartements[1].

Les buffets sont dits « garnis de fenestres » et « de liettes qui « se tirent. »

Les lits en grand nombre sont ainsi désignés pour la plupart : « ung charlit de bois de noyer ayant quatre quenouilles faites au « tour, garny d'un ciel de tapiserye à rideaux, avecq une conte- « nance de sayete rouge, verte, jaune et bleue, avec une couverte « bleue, une paillasse, deux coettes et ung traverse lict entiers de « costi. Le dit charlit fonsé. » Quelquefois il est « fonsé daises. »

Le ciel n'est pas toujours porté par des quenouilles, ni toujours de tapisserie. Il y en a un de « stamet vert. »

Les rideaux sont quelquefois de linge, quelquefois de « saiette, » et la « contenance, » qui est peut-être la pente tombant du ciel au chevet du lit, est parfois de serge. Les « coettes » des matelas peuvent être de toile, ainsi que le « traverse lict, et les couvertes de « sarge bure » ainsi que de « feuilletin. »

Le linge est « de toille de brin en brin, ou de toille de brin, ou

[1] Godard-Faultrier, *Le château d'Angers au temps du roi René.* Angers, 1866.

Digitized by Google

de « toile de lin. » Le brin semble désigner le chanvre. Le coutil vient de Hollande.

Si nous passons aux hardes de la défunte propriétaire du mobilier, laquelle possédait une douzaine de cuillers d'argent dans un étui, nous trouvons que celles-ci sont en très-faible quantité et se composent de « deux menteaux de sarge d'estain, dont y a ung qui « est neuf, » de « deux cottes de drap noir, l'une neufve et l'autre « vieille, la neufve bordée de vellours, » et « d'un chapron doublé de « vellours plein. » — Les provisions d'étoffes se composent de trois « aunes de sarge de Florence « noire, » de quinze aunes de droguet et de « deux autres de camelot « onde noir et ung tiers de vellours. »

Tous les passages que nous venons de citer nous semblent les seuls qui présentent de l'intérêt dans cet inventaire, dont nous proposons le dépôt aux archives avec la transcription que nous en avons faite.

M. Godard-Faultrier, encouragé, comme il le dit, par le bon accueil qui a été fait à la copie de deux inventaires de la cathédrale d'Angers, l'un de 1297, l'autre de 1391, qui ont été publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*[1], en a adressé un troisième du 18 avril 1418.

Ce dernier est copié, pour le préambule et dans beaucoup de parties, sur celui de 1391, et il semble avoir été dressé à cause d'un changement du prêtre sacristain chargé de garder ce qui y est consigné.

Une remarque que suggère la comparaison des trois inventaires, c'est le peu de soin avec lequel ceux-ci avaient été dressés; car le second omet des articles qui se trouvaient dans le premier, et qui, étant consignés dans le troisième, ont dû toujours exister dans la sacristie de la cathédrale d'Angers.

Nous ferons de plus un reproche à M. Godard-Faultrier, c'est celui d'avoir adressé la copie de l'inventaire de 1391 avec des lacunes qu'il croit avoir justifiées en notant le peu d'intérêt des articles omis. Ces articles figurant tout au long dans la copie de celui de 1418, nous pouvons nous assurer qu'ils ne sont point aussi dénués d'intérêt qu'on pourrait le penser, surtout dans les parties qui ont trait aux vêtements ecclésiastiques.

[1] 4e série, t. V, p. 514 et *passim*.

Digitized by Google

Nous ne pensons pas cependant qu'il faille publier ce nouvel inventaire *in extenso*. Une simple analyse suffira avec la transcription de quelques-uns des articles nouveaux.

Sur les douze calices du nouvel inventaire, il n'y en a qu'un, le premier, que nous reconnaissions parfaitement sur celui de 1391. Plusieurs sont désignés comme étant brisés.

Les *urceoli* et les *bacini* ou *pelves* sont les mêmes, mais nous trouvons deux nouveaux orseaux ainsi désignés :

« Item duo alii urceoli verrati quos dederunt executores deffuncti « domini Io de 5 th beye ad arma dicti deffuncti. Ponder. 1 marc « III onc. cum dimidio. »

Les encensoirs, le vase à encens, la croix processionnelle, « l'eau- « benoitier d'argent » (benedictarium pro aqua benedicta), l'ysopus « ad aspergendam aquam, » les pichets pour l'huile et le chrême, ainsi que les chauffe-mains d'airain doré, sont les mêmes que sur l'inventaire de 1391.

Les quatre bassins pour quatre cierges, notés dans l'inventaire de 1297 comme étant placés devant le grand autel pendant les grandes fêtes, recoivent un complément de description. Ils sont « cum cathenis, » afin d'être suspendus.

L'inventaire ajoute :

« Item tres alii bacini cum cathenis ante crucifixum. »

Nous retrouvons la pomme d'argent et les deux pinacles de la châsse de saint Maurille du premier inventaire.

L'article suivant nous permet de réparer une faute de lecture dans la copie de celui-ci.

Le mot *aspousa* y est pour *esconsa*, que le rédacteur nouveau traduit par « lanterna argenti ad legendum lectiones. »

Quelques articles nouveaux apparaissent ici, qu'il nous semble nécessaire de transcrire. On y remarquera des reliquaires qui ne figurent point dans les copies précédentes, parce que sans doute ils n'étaient point auparavant confiés à la garde du sacristain.

« Item unum picherium de cristallo ad administrandum aquam « episcopo dum celebrat, cum una modica cocleari et modici va- « loris.

« Item baculus nemoris modici valoris.

« Item unus baculus pastoralis de argento pro festo Innocentium.

« Item septem mittre quarum due parate sunt de modicis perli « et alie sunt paucissimi valoris.

Digitized by Google

« Item due alie albe pro mortuis. Item alia seminata lapidibus.

« Item una pissida parata vitreis ad modum perlarum, que est « nullius valoris.

« Item imago unius militis argenti ponderis VII marc. dim. marcha, « quam imago dedit dominus de la Valle.

RELIQUIE.

« Primo ymago sancti Benedicti [1], episcopi Andegav.

« Brachium sancti Juliani, in quo defficiunt IX lapides preciosi. « Item quadam cavilla.

« Caput sancti Innocentii, in quo defficiunt caville capitis ar- « genti.

« Tabula beati Renati [2], in qua defficiunt plures reparaciones quas « restituit sacrita et tradite fuerunt custodi.

« Item alia tabula reliquiarum mulotrum sanctorum, in qua deffi- « ciunt duo pinacula, quorum unum traditum fuit per sacrista dicto « custodi et aliud non potuit reperiri.

« Item fuit traditum gallice *un amaill* cum capite cujusdam yma- « ginis dicto custodi. »

Le chapitre des livres, déjà fort abrégé dans l'inventaire de 1391, est complété dans celui de 1418. Nous y notons une reliure de cuir rouge (liber coopertus de corio rubeo) et une autre reliure que nous croyons d'orfévrerie : « Item unum aliud missale deaura- « tum supra ad imaginem beate Marie ex una parte et extra ad ima- « ginem ejusdem annonciationis. »

Un livre est ainsi noté : « Unus liber cantus floretatus, » avec notations musicales sur la portée ordinaire, ainsi qu'il résulte d'une indication dessinée par M. Godard-Faultrier en marge de sa copie.

Enfin l'inventaire vise deux petits cahiers « pro episcopo Innocen- « cium » et un bréviaire anchaîné. Ce qui nous fait souvenir qu'il existe encore dans un pilier du collatéral sud de la cathédrale du Mans une logette où était jadis enfermé sous grillage un bréviaire donné, comme celui d'Angers, pour l'usage des fidèles. L'inscription commémorative du don existe encore gravée sur la pierre.

Un grand nombre de vêtements de l'inventaire de 1391 se retrouvent sur celui de 1418, mais souvent classés dans un autre

[1] Saint Benoist, évêque d'Angers vers l'an 789.

[2] Saint René, évêque d'Angers au Ve siècle.

Digitized by Google

ordre. De plus, les *panni*, qui se trouvaient en assez grand nombre et sans affectation précise inventoriés en 1391, ne figurant plus dans le nouvel état, il est permis de supposer que certains d'entre eux ont pu servir à confectionner les vêtements ecclésiastiques nouveaux.

Nous ne notons ni les chapelles, ni les chasubles, ni les dalmatiques... qui feraient peut-être double emploi avec celles déjà publiées.

Nous relevons seulement une faute de lecture dans l'article indicatif de douze chasubles dans le deuxième inventaire, où l'on a mis *samitto adurato...* pour *samitto azurato cum leopardibus aureis.*

L'article relatif aux aubes parées, qui sont ainsi décrites, nous montre que celles-ci pouvaient être de soie :

« Item quatuor albe cum paratis ymaginatis et deauratis, quarum « tres sunt de serico et alia de lino. »

Une ceinture de soie rouge, « una zona de serico rubei coloris, » est inventoriée avant quatre rochets.

« Item erant quondam IIII^or rocheti qui defficiebant secundum « inventorium precedentem. »

Les « coleria » et les « poignalia, » que nous avons déjà vus dans le précédent inventaire, se trouvent, les premiers au nombre de vingt-cinq, et les autres au nombre de vingt-quatre.

Sous le titre de *mape*, dont il n'avait point encore été fait mention, sont inventoriés :

« Tres mape parate. »

« Item una alia mapa linea cum pulcherrimo paramento, quam « dedit dominus Petrus de Castrofrodi.

« Item una alia mapa in qua scripta sunt verba XPS AVE MA- « RIA, que est satis honesta, quam dedit regina Secilie[1]. »

Puis un certain nombre de « mape operate » et même « due mape « de serico. »

Viennent ensuite les « manutergia » et les « offertoria » donnés par des fidèles. L'un d'eux est ainsi désigné:

« Item quoddam aliud offertorium in oris deauratum. »

Un article nouveau est celui des « auricularia. »

A quoi servaient ces oreillers, dont les uns étaient brodés et de plus garnis de pierreries? Bien que plusieurs d'entre eux aient pu garnir

[1] Il s'agit sans doute de Marie de Blois, qui épousa le duc Louis Ier le 9 juillet 1360, et mourut à Angers le 12 novembre 1404, et que l'on appelle encore dans les campagnes de l'Anjou la reine Sécile.

Digitized by Google

les siéges, n'est-il pas permis de croire qu'ils avaient également pu être employés au service de l'autel pour supporter le missel, bien que l'inventaire de 1297 mentionne un pupitre argenté destiné à cet usage?

En tout cas voici ces articles :

AURICULARIA.

Un premier article non transcrit.

«Item duo alia oricularia cum armis Francie et Navarre, qua so-«lebant habere quodlibet quatuor lapides de cristalo, et modo non «extant sex lapides que sunt in custodia sacriste.

Article non transcrit.

«Item duo alia auricularia cooperta de sandalo rubeo, penitus «inutilia.

«Item erat unum aliud modicum auriculare coopertum de serico, totaliter inutile.

«Item VIII quarelli de veluto viridi ad arma domine Marie quon-«dam regine Secilie, quos dedit ecclesie.

«Item unus carellus de satino aureo figurato de rubeo et viridi, «qui aportatus cum corpore regis Ludovici[1].

«Item modicus carrellus de panno albo aureo, quem dedit Jac «Bouquerelli.

«Item unus alius carrellus deemptus de rubeo cum viginti quin-«que butoni argenti.»

Les chapes, qui n'étaient mentionnées qu'en nombre dans le premier inventaire, et qui étaient ou comprises dans l'énumération des chapelles ou non transcrites dans le second, forment un chapitre important du troisième. Nous en transcrivons les articles les plus saillants.

CAPPE.

«Primo una cappa pulcherrima deaurata cum ymaginibus et «firmario in pectore et duobus cornis argenti esmaillati retro su-«per scapulas, que corne sunt in custodia sacriste, quam dedit «magister P. de Sancto Dionisio.

«Item due alie cappe pulcre de samito azurato operate diversis

[1] Louis Ier, duc d'Anjou, mort à Beseglia, près de Bari (royaume de Naples), le 20 septembre 1384, rapporté et inhumé dans la cathédrale d'Angers.

Digitized by Google

« ymaginibus aureis, quas dedit deffuncta domina Maria in na-
« tivitate Ludovici primogeniti sui, et auffrazia fabricata fuerunt
« sumptibus ecclesie, ad ymagines apostolorum, et in buto in-
« feriori ex uno latere sancti Mauricii, et alio sanctorum comitum :
« una et alia ad ymagines phrophetarum, et capite ymago sancti
« Mauricii.

« Item sex alie cappe, quarum tres habent firmatoria argentea et
« alie tres habent firmatoria cuprea.

« Item due alie cappe habentes quelibet duo poma argentea super
« scapulas et in pectore, que quidem poma remanserant in cus-
« todia sacriste, una de panno serico ad bestias diversorum colorum.

« Item una cappa percea, que solebat habere poma deaurata cum
« floribus liliorum.

« Cappe nove et de novo date.

« Primo una cappa pulcherrima panni damaselli aurei cum auri-
« frasio operis Florentini, continens historiam Nostri Domini, quam
« dedit dominus cardinalis Neapolitanus. »

Toutes ces chapes neuves sont garnies, sur le devant et dans le dos, d'orfrois brodés représentant des saints et des scènes de l'Évangile. L'étoffe est « panni aurei : de samito rubei coloris operato cum « diversis avibus : de panno aureo diversorum colorum : de veluto « azureo; panni deaurati rubei coloris : de panno aureo brocato[1] de « veluto purpureo. »

L'article des *culcitre* n'apporte guère de clartés à la question que nous avions posée dans notre rapport sur les précédents inventaires. Faut-il lire *culcitre picte* ou *puncte?* Le premier article de l'inventaire de 1391, qui reparaît avec quelques explications additionnelles, est en effet ainsi transcrit :

« Primo una culcitra *picta* rubea dupplicata de panno crocco « *puncta* ad aves, quam dedit domina de Rupeforti. »

Après avoir enregistré dix tapis, « quorum tria sunt veluta, » l'inventaire se termine, comme le précédent, par la mention de deux peignes d'ivoire ancien, de deux bannières et de deux bourses.

Aucun des protocoles ordinaires ne le clôt.

Nous pensons avoir transcrit ou cité les points importants du troisième inventaire de la cathédrale d'Angers, ainsi que ce qui

[1] Il y a *bucan* dans la copie.

Digitized by Google

peut compléter les documents déjà publiés *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes;* aussi nous pensons que la copie que M. Godard-Faultrier a bien voulu envoyer au Comité doit être déposée aux archives.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

PUITS DE SAINT JEAN DE LUZ.

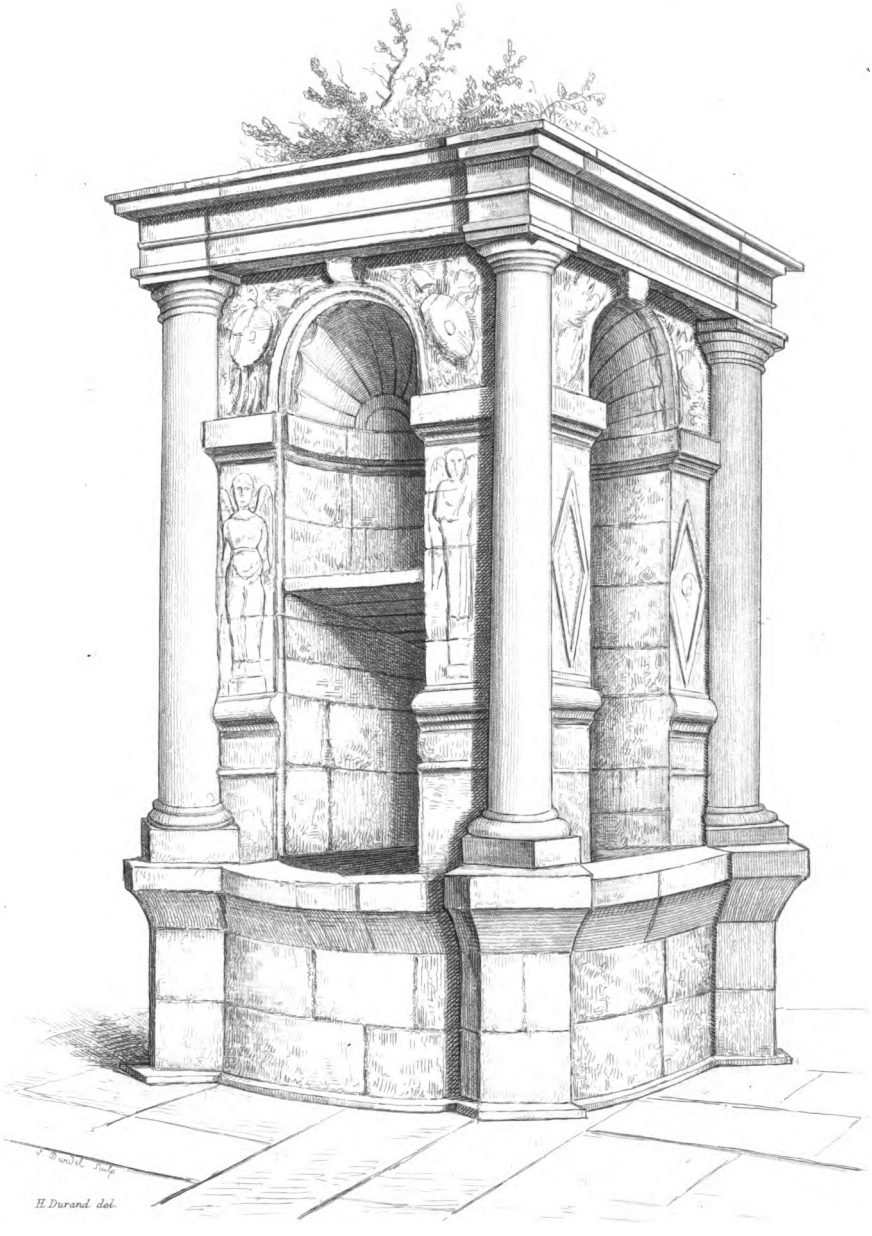

Puits édifié par le Cardinal Mazarin
dans le cloitre du couvent Ste Marie, à Sibour, à l'occasion du mariage de Louis XIV en 1660.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique de Laon. — Bulletin, t. XVI. Laon, 1867, in-8°.

Canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre sous le règne de Louis XIV, par M. Matton. P. 15 à 52.

Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon (compte rendu de l'ouvrage de M. Fleury), par M. Pilloy. (Vignettes.) P. 57 à 120.

Notice sur la commune de Laon au XIIIe siècle, par M. Matton. P. 131 à 144.

Notice sur Dom Bugniâtre, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, historien de Laon, par M. Thillois. P. 145 à 158.

Vue de la ville de Laon au commencement du XVIIe siècle, communication de M. Gomart. P. 159 à 164.

Études sur les filigranes de papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles, par MM. Midoux et Matton. (29 figures.) P. 145 à 187.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez. — Mémoires, t. IX, 1859-1867. Rodez, 1867, in-8°.

Anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux dans le Rouergue, par feu l'abbé Bousquet. P. 2 à 118.

Les monuments celtiques de l'Aveyron, par M. Valadier. P. 209 à 227.

La villa d'Argentelle, par M. l'abbé Cérès. P. 228 à 236.

Note sur un fragment de stèle et sur deux autels antiques trouvés près de Millau, par M. Valadier. P. 237 et 238.

Notice sur le château et la chapelle de Gozon, par M. Joseph de Gissac. P. 239 à 243.

Monographie de l'église Notre-Dame de Villefranche-de-Rouergue, par M. L. Guirondet. P. 244 à 273.

Digitized by Google

Visite au congrès archéologique de France à la cathédrale de Rodez, par M. l'abbé Alibert et M. de Saint-Paul. P. 274 à 289.

Mémoire sur l'aqueduc romain qui conduit les eaux de Vors à Rodez, par M. Lunet. P. 306 à 310.

Observations de M. Henri Affre, relatives à quelques passages de ce mémoire. P. 311 et 312.

Documents sur l'histoire des hôpitaux et des institutions charitables ayant existé ou existant en Rouerge en 1790, par M. Viallet. P. 313 à 325.

Notice archéologique sur l'église de Perse, par M. Henri Affre. P. 326 à 330.

Visite du musée lapidaire formé à l'évêché de Rodez, par M. l'abbé Le Petit. P. 331 et 332.

Rapport sur l'exposition d'objets anciens faite à Rodez à l'occasion du congrès archéologique de France, par M. de Castelnau-d'Essenault. P. 333 à 342.

Visite aux monuments d'architecture civile et militaire de la ville de Rodez, par M. Trapaud de Colombe. P. 343 à 349.

L'église abbatiale de Congues, par MM. de Castelnau-d'Essenault et Trapaud de Colombe. P. 350 à 368.

Portes de l'église paroissiale de Saint-Côme, par M. d'Armagnac. P. 369 à 374.

Mémoire sur les États du Rouergue, par M. L. Guirondet. P. 375 à 385.

Les deux voix, ou l'art païen et l'art chrétien, ode par le même. P. 386 à 392.

Conférence sur l'histoire de Rodez dans les temps anciens, par M. Lunet. P. 393 à 426.

Uxellodunum, par M. L. Guirondet. P. 427 à 436.

De l'existence de l'idole de Ruth chez les anciens Ruthènes, par M. l'abbé Noël. P. 454 à 464.

Du culte des pierres, essai sur les monuments druidiques, celtiques, gaulois, etc. du Rouergue, par M. l'abbé Cabaniols. P. 476 à 526.

Le couteau de chasse de Mandrin, du musée de Rodez, par M. Victor Advielle. (1 planche.) P. 527 à 535.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. (Suite.) — *Publications*, t. I, 1866, in-8°.

Biographies aveyronnaises, par MM. l'abbé Vayssier, l'abbé Dalac, Ch. Bourguet, Moquin Tandon, H. de Barrau, B. Lunet, Guirondet, J. Duval et Laplagne.

Digitized by Google

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1868, in-8°.

Les Troyens en Angleterre, par M. Alex. Buchner. P. 83 à 106.

Études sur les antiquités juridiques d'Athènes : la restitution de la dot à Athènes, par M. Exupère Caillemer. P. 107 à 146.

Boisguillebert, par M. J. Denis. P. 147 à 194.

Notice sur Léon Thiessé, par M. Berville. P. 195 à 203.

Les affinités de la langue basque avec les idiomes du Nouveau Monde, par M. H. de Charencey. P. 204 à 238.

Esquisses psychologiques (De la faculté de croire), par M. Emm. Chauvet. P. 239 à 317.

Blanchet, par M. Constantin James. P. 318 à 342.

Pensées et réflexions morales, par M. Sorbier. P. 343 à 395.

Maisy-Grandcamp, par M. de Vilade. P. 396 à 413.

Souvenir de collége, par M. A. Théry. P. 414 à 425.

Biographie de M. Octave Scelles de Montdézert, par M. Amédée Desbordeaux. P. 426 à 435.

Un roman moral en l'an de grâce 1868, par M. A. Joly. P. 436 à 463.

Poésies, par M. Julien Travers, Mlle Lucie Coueffin, MM. Colas, Guérard et P. Blier. P. 471 à 494.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence. — Bulletin, 3e année, 9e livraison, 1868. Valence, in-8°.

Études historiques sur l'abbaye de Bodon, à Saint-May, par M. l'abbé Isnard. (6e article.) P. 127 à 143.

Notice historique sur le couvent des Cordeliers de Romans, par M. Ulysse Chevalier. (4e article.) P. 144 à 152.

David Rigaud, sa famille et son temps, par M. Brun-Durand. (1er article.) P. 153 à 171.

Recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence, par M. Dupré de Loire. (4e article). P. 172 à 181.

Notice historique sur Saint-Paul-lez-Romans, par M. A. Lacroix. (7e article.) P. 190 à 195.

Notice littéraire et bibliographique sur Letbert, abbé de Saint-Ruf (1100 à 1110), par M. l'abbé Chevalier. P. 196 à 214.

Inscriptions antiques du Royans; lettre de M. Allmer à M. Lacroix. P. 222 à 235.

Digitized by Google

Académie du Gard, à Nîmes. — Mémoires, novembre 1865, août 1866. Nîmes, 1867, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1865-1866, par M. L. Maurin. P. 10 à 20.

Notice sur M. Aug. Pelet, par le même. P. 21 à 47.

Notice sur M. V. S. Grangent, par M. O. Plagniol. P. 48 à 61.

Étude des dimensions du Parthénon, au triple point de vue de l'architecture, des anciennes théories sur la valeur des nombres et de la métrologie, par M. Aug. Aurès. P. 75 à 132.

Notice sur quatre inscriptions nouvellement entrées au musée de Nîmes, par M. E. Germer-Durand. P. 133 à 145.

De l'antiquité des eaux des Fumades (Gard), par le même. P. 146 à 152.

A propos d'un fragment d'inscription chrétienne trouvé à Nîmes en 1866, par le même. P. 153 à 159.

Des fouilles de l'amphithéâtre romain de Nîmes, par M. Henry Révoil. P. 160 à 167.

Fouilles dans la crypte de Saint-Gilles; découverte du tombeau de saint Gilles, par le même. P. 168 à 172.

Note sur deux tombeaux romains découverts à Courbessac, près Nîmes, par le même. P. 173 à 176.

Note sur Nicolas de Maugras, évêque d'Uzès, par M. L. Alègre. P. 177 à 181.

Un maître du collége de Nîmes au XVIIe siècle, par M. l'abbé Azaïs. P. 182 à 199.

De quelques emprunts ou imitations en littérature à propos de Racine et de La Fontaine, par M. Ch. Liotard. P. 200 à 224.

Saint-Point, par M. Eug. Brun. P. 225 à 236.

Caractère spécial de la poésie hébraïque, par M. Eug. Arnaud. P. 237 à 262.

Poésies, par MM. Em. Teulon, J. C. Bousquet, A. Bigot, C. Liquier, L. Maurin, Eug. Brun et Irénée Ginoux.

La maison paternelle de Mettray, par M. Alph. Dumas. P. 407 à 418.

Le positivisme matérialiste, par M. A. Viguié. P. 419 à 443.

Un mot sur le libre échange et les crises qui en sont la conséquence, par M. Irénée Ginoux. P. 444 à 458.

Digitized by Google

Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse. — Mémoires, t. IX, 2e livraison. Toulouse, Paris, 1868, in-8°.

L'imprimerie à Toulouse aux xve, xvie et xviie siècles (1re partie); catalogue raisonné des livres imprimés au xve siècle, par M. le docteur Desbaneaux-Bernard. P. 57 à 124.

Académie des Jeux floraux, à Toulouse. — Recueil, 1868. Toulouse, in-8°.

Poésies, par Mlle Adolphine Bonnet, 4 pièces; MM. Louis Satre, 2 pièces; Julien Daillière, 1 pièce; Delphis de La Cour, 2 pièces; Auguste Roussel, 4 pièces; Francis Bellier, 1 pièce; Pierre-Alexandre Groc, 1 pièce; Henri, 1 pièce; Albert de Simorre, 1 pièce; Alfred de Besancenet, 1 pièce; Henri Villard, 2 pièces; Mme la comtesse Alf. de La Rochefoucauld, 2 pièces; MM. Octave Postel, 1 pièce; l'abbé Lamontagne, 1 pièce; Gaston Romieu, 1 pièce; Ruzy, 1 pièce; Ulric Brœmer, 1 pièce; Henri Loubers, 1 pièce; Mme Corneille, 1 pièce; MM. Hippolyte Viault, 1 pièce; Georges Guérin, 1 pièce.

De l'éloquence parlementaire en France au xixe siècle, discours en prose qui a obtenu un souci, par M. Henri Delpech. P. 139 à 174.

Éloge de M. Pagès (de l'Ariége), par M. Ch. de Résumat. P. 177 à 188.

Éloge de M. le marquis de Saint-Félix Mauremont, par M. Octave Depeyre. P. 221 à 243.

Éloge de M. d'Aldéguier, par M. Sacase. P. 282 à 299.

Regrets et aspirations, par M. F. de La Jugie. P. 340 à 350.

Académie delphinale, à Grenoble. — Bulletin, 3e série, t. III. Grenoble, 1868, in-8°.

Un nécrologe de la ville de Grenoble, par M. Edmond Maignien. P. 3 à 8.

Éloge de l'abbé Rousselot et analyse d'un manuscrit relatif à une officialité du moyen âge, par M. Trouiller. P. 9 à 39.

Notes sur la propriété littéraire à Athènes, par M. Caillemer. P. 47 à 57.

Un chanoine devant le parlement, par M. Gustave Vallier. P. 58 à 60.

Saint-François de Sales à Grenoble, discours de réception, par M. l'abbé Servonnet. P. 61 à 123.

Digitized by Google

Notice sur un cartulaire des Dauphins de Viennois (en partie inédite), par M. l'abbé Chevalier, de Romans. P. 127 à 135.

Observations sur un ouvrage de M. Lapaume, intitulé *Anthologie nouvelle* (ou recueil complet de poésies patoises des bords de l'Isère), par M. Félix Crozet. P. 136 à 146.

Analyse du traité de l'art d'écrire de Condillac (suite d'une étude sur les ouvrages du même auteur), par M. Patru. P. 147 à 172.

Une inscription du XVIIe siècle, par M. Gustave Vallier. P. 173 à 175.

Réponse de M. Lapaume à M. Crozet, ou défense du patois de l'Isère, par un étranger contre un Grenoblois. P. 176 à 212.

Études sur les mesures employées pour prévenir les dommages résultant des eaux nuisibles dans l'acienne législation dauphinoise, par M. Burdet. P. 213 à 230.

Le prieuré de Joigny et Jeanne Darc, par M. Lapaume. P. 239 à 255.

Les cathédrales du Dauphiné (analyses archéologiques), par M. Fernand de Saint-Andéol. P. 256 à 307.

Art et photographie, par M. Maignien. P. 308 à 317.

Petite discussion historique à propos d'un nom dauphinois, par M. J. Brun-Durand. P. 318 à 331.

Charte de fondation de l'abbaye de Baulieu au diocèse de Grenoble, par M. l'abbé Chevalier, de Romans. P. 332 à 340.

Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble, par le même. P. 341 à 358.

Catalogue des évêques de Grenoble, par Mgr le cardinal Le Camus, publié et annoté par M. l'abbé Chevalier. P. 359 à 380.

Mémoires de Nicolas Chorier, de Vienne, sur sa vie et ses affaires, traduits des trois livres en texte latin insérés dans le volume de la Société de statistique de l'Isère (1848), par M. F. Crozet. P. 381 à 566.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier. — Mémoires, section de l'association philotechnique, année 1867. Lons-le-Saunier, 1868, in-8°.

Origine de la ville de Saint-Amour, par M. Corneille Saint-Marc. P. 17 à 24.

M. Désiré Monnier et son œuvre, par M. Ch. Dalloz. P. 25 à 62.

Souvenirs d'un octogénaire de province, par M. Désiré Monnier. P. 63 à 222.

Découverte d'une fonderie celtique, rapport, procès-verbal et inventaire. P. 223 à 246.

Vallée de Baume (Jura), par M. Louis Cloz. P. 247 à 264.

Digitized by Google

Sainte-Hélène, Vercingétorix, par M. Charles Guichard. P. 265 à 288.
Les fiançailles d'Assoï, nouvelle chinoise, par M. F. Mahon. P. 289 à 446.
Poésies, par M. Charles Blondeau. P. 461 à 468.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (Nord). — Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, t. XXI, 19e année. Valenciennes, 1867, in-8°.

Watteau, son enfance, ses contemporains, par M. Cellier. P. 98, 119, 188, 229.
Exposition universelle de 1867 (beaux-arts). P. 182.
Salon de 1867. P. 185.
Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai, par M. Al. Naguez. P. 355.
Le Chant, par M. Garin, pièce qui a remporté le prix du concours de poésie. P. 380.
Chronique littéraire, par MM. H. Thellier, Ch. Boumard, J. Desilve. P. 93, 294, 386.
Chronique artistique, par M. Cellier. P. 226, 425.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais. — Mémoires, t. VI, 3e partie. Beauvais, 1867, in-8°.

Quelques notes sur la royale abbaye de Saint-Lucien, tirées d'un cérémonial manuscrit, par l'abbé Eugène Müller. P. 27; suite et fin, p. 505.
Histoire de l'abbaye de Saint-Paul-lez-Beauvais, par M. E. Deladreue. Première partie, p. 36; deuxième partie, p. 412.
Les Tables eugubines, études sur les origines du peuple et de la langue d'une provice de l'Italie, par M. L. de Baecker. P. 297 à 411.
Histoire de l'abbaye de Saint-Paul-lez-Beauvais, par M. E. Deladreue; pièces justificatives. P. 467 à 504.
Mausolée du cardinal de Janson à la cathédrale de Beauvais, par M. l'abbé Barraud. P. 577 à 588.
Beauvaisins, Beauvaisiens; recherches sur le véritable nom des habitants de Beauvais, par M. Danjou. P. 589 à 599.
Le Terrier de Clermont et les possessions ecclésiastiques de ce nom en 1378, par M. A. Demarsy. P. 600 à 613.
Abbaye de Marcheroux, de l'ordre de Prémontré, par M. l'abbé Ag. Sabatier. P. 614 à 623.

Digitized by Google

Compte rendu de l'inventaire du dépôt judiciaire des archives départementales de l'Oise, par M. Aug. Floury. P. 624 à 634.

Le droit de gîte du roi saint Louis à Beauvais, par M. Mathon. P. 635 à 645.

Trois évêques de Senlis; obsèques d'un évêque au xve siècle, par M. l'abbé Eugène Müller. P. 646 à 723.

Notice sur diverses découvertes archéologiques du canton de Mouy et des territoires voisins, par M. le docteur A. Baudon. P. 724 à 735.

L'Hypocauste de Champlieu, par M. le docteur Peigné-Delacourt. P. 736 à 771.

Comité archéologique de Noyon. — Bulletin, t. III, 1re partie. Noyon, 1867, in-8°.

Le Noyonnois, par M. Léon Mazière. P. 1 à 75.

Campagne de Jules César contre les Bellovaques, par M. Ad. de Grattier. P. 76 à 87.

Rapport sur les fouilles faites à Gury, par M. l'abbé Maillet. P. 88 à 91.

Bruyères (près de Laon), notice. P. 92 à 109.

Biographie populaire de Jeanne d'Arc. P. 110 à 161.

Saint-Virgile à Quierzy, querelle des antipodes, par M. Th. Carlet. P. 173 à 184.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg. — Bulletin, t. V, n° 2. Paris-Strasbourg, 1868, in-4°.

Mémoires. (Pagination spéciale.)

Mémoire sur un cimetière chrétien de l'époque mérovingienne, découvert à Morschwiller, au canton dit *Bühn*, par M. Jér. Ans. Siffer, P. 49 à 53.

Tapisseries de Neuwiller, par M. l'abbé A. Straub. P. 54 à 57.

Mémoire supplémentaire sur le cimetière gallo-romain de Reichshoffen, présenté à l'occasion de nouvelles découvertes, par M. Jér. Ans. Siffer. P. 66 à 73.

La basilique de Saint-Clément à Rome (San Clemente) et les récentes découvertes qu'on y a faites, par M. V. Guerber. P. 74 à 84.

Notice sur un ancien cimetière et particulièrement sur un monument épigraphique d'origine romaine, découverts l'un et l'autre au pied du Reubberg ou Rebberg, vis-à-vis de l'ancienne commanderie teutonique de Dahn. par M. Jér. Ans. Siffer. P. 91 à 94.

La guerre des six deniers à Mulhouse, par M. X. Mossmann. P. 95 à 118.

Digitized by Google

La Burg impériale de Haguenau et sa basilique, par M. V. Guerber. (Avec 1 planche lithographiée.) P. 119 à 126.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — Bulletin, 2e série, t. XI (XIXe tome de la collection), 1867-1868, 4e trimestre de 1867. Le Mans, 1867, in-8°.

D'un livre de M. de Neufbourg sur la loi naturelle et le besoin du bonheur, considéré comme le fondement de nos droits, par M. Jules Boisseau. P. 347 à 399.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry. — Mémoires, seconde série, t. IX. Chambéry, 1868, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1865. P. XIII à L.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1866. P. LI à CLVI.

Nouvelle carte de l'état-major en Savoie, par M. L. Pillet. P. 313 à 326.

Un dernier mot sur le baptistère de Lémenc, mémoire sur ce sujet, par M. de Saint-Andéol. P. 327 à 350.

Réplique de M. le marquis d'Oncieu. P. 351 à 384.

Mémoire sur le même sujet, lu par M. L. Pillet. P. 385 à 393.

Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort. — Mémoires, 2e série, t. VII. Niort, 1867.

Le volume contient uniquement le cartulaire des Châtelliers. Nos 1 à 338.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Mémoires, t. XXI, année 1866. Poitiers, 1867, in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société, par M. Ménard. P. 23 à 34.

Biographie et correspondance du duc Henry de La Trémoille, par M. Imbert. P. 35 à 364.

Exploration méthodique des grottes du Chaffaud, par M. de Longuemar. (5 planches.) P. 365 à 416.

Digitized by Google

Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, t. XII, 3e cahier. Épinal, 1867, in-8°.

Causerie historique et littéraire sur la gastronomie, conférence par M. J. Conus. P. 121 à 160.

Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal, par M. L. Duhamel. P. 199 à 444.

Aperçu sur les Vosges dans les temps anciens et dans les temps modernes, par M. Malgras. P. 494 à 535.

Rapport sur les accroissements des collections du musée en 1866, par M. Laurent. P. 536 à 542.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre. — 2 vol. in-8°. Auxerre et Paris, 1866 et 1867, comprenant :

Lettres de l'abbé Lebeuf, publiées par la Société, sous la direction de MM. Quantin et Cherest.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg. — Concours ouvert par la Société pour la composition d'un ouvrage d'instruction populaire.

Par arrêté en date du 9 mars 1868, Son Exc. le Ministre de l'instruction publique a accordé à la Société d'émulation de l'Ain une subvention de 300 francs.

Appelée, dans sa dernière séance, à délibérer sur l'emploi de cette allocation, la Société d'émulation, qui place l'instruction publique parmi les questions les plus dignes de sa sollicitude et qui s'est toujours appliquée à en seconder le développement, a voulu donner, en cette occasion, une nouvelle preuve de son zèle pour les progrès de l'enseignement, en même temps qu'un témoignage de sa reconnaissance envers le Ministre, de qui émane cette libéralité. Elle a donc décidé que cette somme de 300 francs serait consacrée à l'*instruction élémentaire;* qu'à cet effet un concours serait ouvert pour la composition d'un ouvrage classique spécialement destiné au département, et elle a chargé une commission de préparer le programme de ce concours.

Cette commission a l'honneur de soumettre à l'approbation de la Société le programme suivant :

La Société d'émulation de l'Ain met au concours la «composition d'un «ouvrage présentant, sous une forme intéressante, en un style simple et «accessible aux jeunes intelligences, l'histoire ou la géographie historique «du département;»

Ou bien les «notions les plus essentielles d'agriculture ou d'horticulture «applicables à notre contrée.»

Chaque concurrent pourra choisir dans ces diverses parties celle qui conviendra le mieux à ses goûts, à ses connaissances, à son aptitude particulière. Il pourra même ne pas étendre son travail au département tout entier, pourvu qu'il en embrasse une partie importante.

Un prix de 300 francs sera décerné à l'auteur du travail qui aura été jugé le meilleur.

Outre ce prix, des mentions honorables seront accordées aux ouvrages qui en seront jugés dignes.

Digitized by Google

La Société s'efforcera de faciliter la publication et la propagation de ceux de ces ouvrages qui présenteront un caractère spécial d'utilité.

Aucun des membres du jury appelé à décider du mérite des ouvrages ne prendra part au concours.

Chaque manuscrit portera en tête une maxime ou devise qui sera répétée sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ces manuscrits devront être envoyés à M. le secrétaire de la Société d'émulation de l'Ain avant le 31 décembre 1868.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI-JUIN 1868.

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

SESSION DE 1868.

Le mardi 14 avril, à midi, les délégués des Sociétés savantes se sont réunis à la Sorbonne pour la septième fois. La séance était présidée par M. le marquis de La Grange, sénateur, président de la section d'archéologie, assisté de MM. Amédée Thierry, sénateur, président de la section d'histoire et de philologie; Le Verrier, sénateur, président de la section des sciences; Lascoux, Milne Edwards, vice-présidents des sections d'histoire et des sciences; Chabouillet, Hippeau et Blanchard, secrétaires des sections.

On remarquait parmi les représentants des Sociétés savantes et les membres du Comité : MM. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris; Théry, recteur de l'Académie de Caen; Donné, recteur de l'Académie de Montpellier; l'abbé Cochet, Francisque Michel, Ch. de Linas, d'Avezac, Egger, Valentin-Smith, Rathery, P. Gervais, d'Arbois de Jubainville, Aurès, Godefroy de Mesnilglaise, Renou, Aug. Castan, Benoît, Lacroix, Rosenzweig, de Guilhermy, Douët d'Arcq, Meyer, Bellaguet, de La Villegille, Servaux, Lebrun-Dalbanne, Revoil, Godard-Faultrier, Marty-Laveaux, l'abbé Dehaisnes,

Digitized by Google

Eugène de Rozière, Caillemer, le capitaine Jouan, Isidore Pierre, Martins, Hébert, Duchartre, comte de Mellet, Charma, etc.

M. Amédée Thierry, président de la section d'histoire, a donné lecture des arrêtés du Ministre relatifs à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la distribution des récompenses et à la composition des bureaux.

Voici le texte de ces arrêtés :

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux;

Vu les propositions du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements à la suite du concours de l'année 1867 aura lieu à la Sorbonne, le samedi 18 avril 1868, à midi précis.

ART. 2.

Les mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 avril, des lectures seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du Comité, par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 15 janvier 1868.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

CHARLES ROBERT.

Digitized by Google

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances extraordinaires qu'il tiendra à la Sorbonne les 14, 15, 16 et 17 avril 1868, savoir :

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Amédée Thierry.

Vice-Président :

M. Lascoux.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société d'histoire de Châlon-sur-Saône et de la Société historique et archéologique de la Charente.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le marquis de La Grange.

Vice-Président :

M. Léon Renier.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société éduenne d'Autun et de la Société académique de Laon.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Digitized by Google

Vice-Président :

M. Milne Edwards.

Secrétaire :

M. Blanchard.

MM. les Assesseurs seront désignés dans la réunion préparatoire de la section des sciences, qui aura lieu le 14 avril prochain, à midi, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 8 avril 1868.

Signé V. Duruy.

M. le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie, a pris ensuite la parole. « Il se réjouit, a-t-il dit, de la présence si nombreuse aujourd'hui des membres des Sociétés savantes; « il leur souhaite la bienvenue et les remercie de leur concours, au « nom du Ministre de l'instruction publique. Ce concours est d'autant plus désintéressé que, l'année dernière, on ne peut se le dissimuler, l'Exposition universelle faisait aux séances de la Sorbonne « une concurrence d'autant plus séduisante qu'elle offrait sous toutes « les formes et dans tous les genres la réunion de ce qui peut attirer « davantage l'attention par la variété et la nouveauté des sujets. « Dans la session présente, l'on n'aura plus cette intéressante et légitime distraction, et les délégués des Sociétés savantes seront plus « facilement confinés dans la spécialité de leurs études.

« A cet égard, ajoute M. le marquis de La Grange, je suis heureux de dire que tous les mémoires que vous nous avez adressés « pour le concours signalent un progrès remarquable par le sérieux « de leurs recherches et l'esprit de sage critique qui les caractérise. « A la séance générale, nous démontrerons tout ce qu'il y a de bien « étudié, d'excellent, de nouveau dans les travaux envoyés au concours de cette année.

« Ce qui me reste à vous dire encore, c'est le désir que nous a « toujours témoigné M. le Ministre de seconder de tous ses efforts le « développement de la science en élargissant ses bases et en élevant « son sommet; il fait dans ce but tout ce qu'il peut, et est toujours

Digitized by Google

« disposé à accueillir les communications qui s'échangent entre les « Sociétés savantes et à leur donner la plus grande publicité possible. »

Les trois sections se sont ensuite rendues dans leurs salles respectives pour entendre la lecture des mémoires présentés par les délégués.

La section des sciences s'est divisée en trois commissions pour l'organisation de ses bureaux.

La section d'histoire et de philologie, présidée par M. Amédée Thierry, et la section d'archéologie, présidée par M. le marquis de La Grange, ont tenu, pendant les journées des 14, 15, 16 et 17 avril, des séances de lecture dont nous donnerons plus loin le compte rendu détaillé.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 18 avril a eu lieu à la Sorbonne la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1867.

Les nombreux délégués venus de la province avaient, dès onze heures, pris place dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

A midi, Son Exc. le Ministre de l'instruction publique est arrivé accompagné de M. Ch. Robert, conseiller d'État, secrétaire général du Ministère, des chefs de division de l'administration centrale, du vice-recteur de l'Académie de Paris, des inspecteurs généraux et des membres du Comité des travaux historiques et des Société savantes.

Sur l'estrade, à droite et à gauche de M. Duruy, avaient pris place MM. le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie du Comité; Amédée Thierry, président de la section d'histoire; Le Verrier, président de la section des sciences; Ch. Robert, conseiller d'État, secrétaire général du Ministère de l'instruction publique; L. Renier et Milne Edwards, de l'Institut; Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie; Blanchard, secrétaire de la section des sciences; Hippeau, secrétaire de la section d'histoire; de La Villegille, secrétaire du Comité; Bellaguet, chef de la division des sciences et lettres; Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes.

M. le Ministre de l'instruction publique s'est alors levé et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je ne vous parlerai pas de vos travaux. Les rapports que vous allez entendre vous diront quelle en a été, cette année, l'étendue

Digitized by Google

et la fécondité. Mais, puisque j'ai la bonne fortune de voir rassemblés en aussi grand nombre, dans cette enceinte, les hommes qui, sur tous les points de la France, consacrent leurs loisirs aux études sévères, permettez-moi que je vous entretienne d'une question générale, qui se lie d'ailleurs à vos préoccupations habituelles, celle de la haute culture littéraire et scientifique dans notre pays.

En songeant à cette réunion, l'idée m'est venue de relire les conseils que le grand chancelier d'Angleterre donnait au roi Jacques Ier pour l'avancement et la dignité des sciences [1].

Nous n'avons plus à craindre, comme au temps de Bacon, ce qu'il appelait le dédain superbe des politiques et la jalousie craintive des théologiens, *theologorum zelotypiam et politicorum supercilium.* Le théologien véritable honore à présent la science, dont chaque découverte ajoute à l'idée de la grandeur divine, et il n'est plus nécessaire d'écrire pour les politiques le beau livre *De la royauté de l'homme par l'interprétation de la nature.*

Mais, si nous ne trouvons qu'un intérêt de curiosité historique dans ces pages où Bacon défend les savants contre des ennemis qui n'existent plus, nous méditerons avec profit celles où il expose les besoins de la science et les moyens de leur donner satisfaction. Éternelle jeunesse du bon sens! Ces paroles vieilles de deux siècles et demi sont encore aujourd'hui les meilleures à répéter.

L'enquête qui s'achève dans le recueil des rapports sur les progrès des sciences et l'état des lettres, Bacon la réclamait, et il aurait voulu qu'elle fût faite périodiquement : *Tanquam lustrum condatur doctrinarum et census excipiatur, quæ ex illis locupletes sint, quæ autem inopes et destitutæ.*

Nos savants se plaignent de l'insuffisance du budget : Bacon demandait à Jacques Ier que les hommes qui pénètrent les secrets de la nature fussent récompensés comme ceux qui découvrent les secrets de la politique; et par là il entendait la sagesse qui prévoit et la volonté qui exécute ce que réclame le meilleur gouvernement des sociétés.

Nous regrettons que nos laboratoires ne soient encore ni assez

[1] *De augmentis et dignitate scientiarum.*

Digitized by Google

nombreux ni assez pourvus : il déclarait que, pour faire avancer la science, on devait, sans ménager la dépense, appeler à son aide Vulcain et Dédale, c'est-à-dire fourneaux et machines.

Pour les lettrés, il voulait des bibliothèques munies des meilleures éditions, anciennes ou modernes; pour les savants, des réunions comme celles de ce jour, et d'étroites relations « avec les « diverses académies du monde, afin que, par les sciences, il s'éta- « blît entre les hommes une noble et généreuse fraternité. »

Ces conseils et bien d'autres, dont l'exécution semblait à Bacon *une entreprise royale*, ne furent guère entendus du roi Jacques, qui avait plus de curiosité frivole pour les vaines disputes de la scolastique que de goût sévère pour les viriles occupations de l'esprit.

Le Prince qui nous gouverne n'a besoin que personne lui rappelle les droits de la science et des lettres. Il fait mieux que les honorer, il les cultive avec éclat; les lettrés, les savants trouvent près de lui un accès facile ou de nobles encouragements. Il suit leurs travaux, il provoque leurs recherches, il visite leurs laboratoires, car il estime une découverte à l'égal d'une victoire, et toute grande œuvre de l'esprit un service rendu à la société même.

Le budget de cette année porte les marques effectives de la faveur impériale pour les hautes études. Si le Corps législatif acceptait les propositions du Gouvernement, qu'il a lui-même provoquées dans ses précédentes sessions, le crédit pour l'enseignement supérieur s'accroîtrait notablement.

Des principes nouveaux seraient appliqués.

La répartition des professeurs de facultés en trois *classes*, avec une sérieuse augmentation de traitement pour les deux premières, donnerait à chacun l'espérance de voir sa situation s'améliorer à mesure que les années et le travail pèseront sur lui d'un poids plus lourd.

L'*avancement sur place* le dispenserait d'aller chercher dans une faculté lointaine un peu de bien-être au détriment de ses affections, de ses intérêts de famille et de l'influence qu'il avait justement acquise au milieu des témoins et quelquefois des admirateurs de ses travaux.

Pour les savants qui honorent nos établissements de premier ordre et qui consacrent à une *seule* chaire leur temps et leur intel-

Digitized by Google

ligence, un traitement plus fort leur donnerait une partie des bénéfices du cumul, que l'État doit permettre, mais non pas encourager. La science y gagnerait doublement, car il y aurait, sans nouvelles créations, plus de chaires pour les savants, et chacun d'eux aurait plus de temps, de force et de liberté d'esprit à mettre dans un seul enseignement.

Ceux que la nature a doués de l'esprit d'invention et de découverte ont besoin de *laboratoires de recherches.*

Pour former, en effet, ce que j'appellerai les mœurs scientifiques, ce n'est pas assez du public qui suit les cours, il faut encore des écoles particulières où la tradition s'établisse et se conserve; où les forces de chacun soient doublées par l'exemple, les conseils et l'assistance de tous. En un mot, il faut un lieu où se trouvent réunis les instruments les plus perfectionnés, où l'on attirera auprès du maître de jeunes hommes intelligents, dévoués à la science, capables de la bien servir, et qui, groupés autour du chef comme sa famille scientifique, le seconderont dans ses études et entreprendront sous sa direction des travaux personnels.

Ainsi se sont formées, dans l'atelier d'un peintre illustre ou d'un sculpteur renommé, ces écoles qui, pour les arts, ont jeté un si grand éclat.

Le budget présenté porte un crédit nouveau, faible encore, mais qui s'accroîtra, je l'espère, pour la création de ces *laboratoires de recherches.* Alors tout savant que signalerait l'importance de ses œuvres serait assuré d'obtenir le moyen d'en accomplir de plus considérables.

Vous avez vu, ici même, le nouveau laboratoire de physique et quels moyens de travail y ont été mis à la disposition des élèves et des maîtres. Son installation est d'hier, et déjà on y a trouvé des faits nouveaux qui se sont révélés presque d'eux-mêmes, parce que toutes les forces de la matière dont l'homme a pu se saisir sont là, agissant sans cesse, isolées ou réunies, devant des yeux qui savent voir et des esprits qui savent comprendre.

L'an passé, les étrangers s'étonnaient de l'installation défectueuse de nos établissements scientifiques, et, en songeant à cet esprit français si ingénieux, si clair, qui, au besoin, sait avoir la patience, dont Newton faisait la première condition du génie, plusieurs se

Digitized by Google

demandaient, avec une généreuse inquiétude, ce qu'on ne pourrait pas attendre de nos savants, s'ils étaient mieux armés pour le grand combat contre la nature. Plaçons donc à côté de nos chaires d'histoire naturelle, de physiologie, de médecine, de physique et de chimie, des *laboratoires d'enseignement* où se trouvent les ressources nécessaires pour multiplier les expériences, de sorte que la *théorie* soit sans cesse contrôlée et fortifiée par les exercices *pratiques*. Le prochain budget accroît la dotation pour le matériel des facultés, et j'ai la ferme espérance que les sciences médicales n'auront bientôt plus à envier le magnifique institut physiologique qui vient d'être élevé, au prix de 3 millions, sur les bords de la Néva.

Voilà, Messieurs, les motifs des demandes du Gouvernement aux budgets de cette année. Espérons qu'elles pourront être accueillies, car les dépenses de cette nature sont la source de la richesse publique.

La science n'est-elle pas aujourd'hui la force qui crée toutes les autres? Rappelez-vous, Messieurs, ces innombrables engins, ces puissants appareils qui, à l'exposition dernière, remplissaient un vaste espace de bruit, de mouvement et de gigantesques efforts. Une seule machine les mettait en action.

Ainsi fait la science. Au commerce, elle donne la vapeur et la télégraphie électrique; à l'industrie, les machines-outils, qui domptent la matière, et les analyses chimiques, qui la transforment. Pour l'agriculture, elle renouvellera le travail de la ferme, comme elle a renouvelé celui de l'usine. Déjà les plus délicates conceptions de la théorie ont mis sur la voie de perfectionnements inattendus et féconds. Qu'est donc ce que la science demande à côté de ce qu'elle donne?

Pour les lettres, l'action du Gouvernement est impuissante. Il n'est pas de combinaison administrative ou de crédit budgétaire capable de faire naître un grand poëme, un traité de philosophie ou une pièce de théâtre qui survive à la mode du jour. L'esprit souffle où il lui plaît, et «les monuments plus durables que l'airain» se bâtissent tout seuls.

Mais, par quelques-unes de ses branches, la littérature se rapproche de la science proprement dite, en ce sens qu'elle a besoin,

Digitized by Google

elle aussi, de moyens matériels pour faire son œuvre. Il faut, par exemple, à l'historien, au philologue, à l'économiste, à l'archéologue, etc. *des moyens permanents et sûrs d'information*, qui empêchent de recommencer des recherches inutiles, ou qui fassent jaillir la lumière de la contradiction des idées.

Ces moyens sûrs d'information, l'érudit les aura dans des bibliothèques qui recevraient plus exactement toutes les publications importantes, et dans des recueils périodiques où se trouveraient l'annonce et parfois l'analyse des travaux exécutés dans les deux mondes.

Nos savants ne voyagent pas assez, parce que nous ignorons les langues étrangères. Et pourtant nous ne vivons plus à l'époque où, tout grand livre de science s'écrivant en français ou en latin, nos érudits pouvaient suivre, du fond de leur cabinet, les progrès de la science européenne. Nous sommes en train d'apprendre les idiomes étrangers; et l'Empereur serait trompé dans un de ses vifs désirs, si d'ici à quelques années les élèves de nos écoles ne faisaient tomber une barrière que le développement des littératures nationales a élevée, et qui finirait par isoler et amoindrir l'esprit de la France. Il y aurait donc à instituer des *missions* pour de jeunes savants, qui, au sortir de nos grandes écoles, iraient se mêler au mouvement de la science chez nos voisins, écouter les maîtres illustres, étudier leurs méthodes, leurs procédés, qui, en un mot, achèveraient à l'étranger leur éducation scientifique et y noueraient des relations utiles pour le reste de leur carrière.

J'omets beaucoup d'autres mesures à prendre en de grands établissements pour y introduire des réformes nécessaires : dans nos seize académies de province, pour les constituer chacune en un tout plus homogène et plus vivant; dans nos cinquante facultés départementales, pour changer quelques-uns de leurs auditeurs de passage en élèves assidus et dévoués; enfin pour soutenir des sciences qui grandissent, ou en encourager qui semblent fléchir.

On signale un ralentissement en France dans le développement de certaines études. L'Allemagne, l'Angleterre nous disputeraient, assure-t-on, en quelques points, la primauté d'honneur à laquelle nous étions accoutumés. Je n'en crois rien; mais il convient d'agir

Digitized by Google

comme si cette défaillance était réelle, et, Gouvernement ou particuliers, de faire servir toutes nos forces à l'œuvre du progrès scientifique.

Pour sa part, le Gouvernement a imprimé une impulsion aussi forte qu'il l'a pu donner aux études du premier et du second degré. L'Empereur avait dit : «Multiplions l'instruction sous toutes les «formes.» Cette parole a été entendue des maîtres et des disciples. L'enseignement primaire a été fortifié et agrandi, l'enseignement spécial fondé. Grâce au bienveillant concours du Ministre du commerce, les meilleures et les plus simples notions d'horticulture deviendront usuelles dans les écoles. L'hygiène, la gymnastique y auront bientôt leur place; et déjà dix mille bibliothèques fournissent aux instituteurs de puissants auxiliaires dans leur guerre à l'ignorance. Pour les jeunes filles, les écoles du premier âge se multiplient, et l'on a organisé des cours d'instruction secondaire qui dureront. Pour les adultes, il s'est ouvert des classes du soir en tel nombre, qu'on a pu y compter près d'un million d'hommes.

Mais c'est par les travaux les plus élevés de l'esprit que se marque le niveau des civilisations. Aussi, tandis que le Gouvernement impérial, secondé par les grands Corps de l'État, attestait, par deux lois importantes, de nombreux décrets et des institutions nouvelles, son zèle résolu pour le progrès intellectuel et moral du peuple, il marquait sa sollicitude pour les hautes études en multipliant, sur tous les points du territoire, des conférences libres de science ou de littérature, en ouvrant les maisons de l'État, des départements ou des communes à tous ceux qui avaient, sur ces matières, une idée à produire ou des faits nouveaux à montrer, en excitant par ses récompenses l'ardeur des recherches et la libre expansion de l'esprit scientifique.

Il a une telle foi dans le triomphe nécessaire de la vérité, qu'il ne redoute même pas l'erreur; il croit tant à la puissance de la raison, qu'il est convaincu que les bonnes causes n'ont rien à craindre des faux systèmes. C'est pourquoi il respecte la liberté philosophique, même dans ses écarts, tant que la loi commune ou les règlements particuliers à de grands corps n'en sont pas offensés.

Messieurs, dans le champ de la pensée humaine, on peut con-

Digitized by Google

cevoir deux cercles concentriques : l'un d'un rayon plus court, l'autre dont le diamètre se perd dans l'infini. Le premier contient des vérités accessibles à nos sens et à nos calculs; l'observation, l'expérience, l'induction et l'analyse mathématique y résolvent les problèmes et y découvrent les lois de la matière : c'est le domaine inviolable de la science, qui, à chaque génération, l'affermit et l'étend, mais d'où elle ne saurait sortir, d'après Newton lui-même, sans perdre, à l'instant, son caractère, ses méthodes et sa certitude. Dans le second, se rencontrent et parfois se heurtent le sentiment, la raison pure, la foi : c'est la religion de l'idéal et du divin. La philosophie les y cherche et la religion les y trouve.

Ces deux mondes de l'idéal et du réel devraient se rapprocher sans se confondre; car la science, elle aussi, vient de Dieu, puisqu'en donnant à l'homme cette curiosité insatiable, cette ardeur de connaître qui lui rend la possession de la vérité aussi nécessaire que l'air qu'il respire et que le pain qui le nourrit, il a voulu que nous pénétrions, par les seules forces de notre intelligence, les mystères de la création matérielle.

Avec les vérités morales que l'histoire et la philosophie lui découvrent, l'homme efface les vieilles injustices et réorganise les sociétés sur un plan plus chrétien; avec les vérités physiques, il supprime l'espace et se rit de l'Océan, il perce les montagnes et sépare les continents, il lutte contre les influences funestes de la nature et fait reculer la mort.

Mais parfois aussi ces vérités puissantes l'éblouissent et l'aveuglent, comme la vendange trop forte enivre le vigneron. Il oublie à quelles conditions sévères la nature livre ses secrets. Il quitte les voies étroites, mais sûres, de la méthode expérimentale ou géométrique, et il arrive à des affirmations qui cessent d'être légitimes, parce que ce ne sont plus l'expérience ou le calcul qui les fournissent. Alors la guerre s'allume entre les hommes de la foi et ceux de la science, sortis, chacun, du domaine qui leur est propre, et l'on entend les éclats retentissants de colères bruyantes et vaines.

Tous ces bruits s'éteindront; le temps en a fait taire bien d'autres. Vous le savez, Messieurs, vous dont la plupart passent leur vie à étudier l'histoire des sociétés troublées autrefois des mêmes pas-

Digitized by Google

sions et qui ne sont plus qu'une poussière silencieuse. Déjà un écrivain qui a autorité en ces matières et qui sait regarder, sous les agitations de la surface, jusqu'au fond des choses, déclare, après une minutieuse enquête, que les doctrines spiritualistes gagnent du terrain dans la littérature philosophique [1]; j'ai le droit de dire qu'elles n'en perdent pas, et j'ajoute qu'elles n'en perdront point dans les écoles de l'État.

Du reste, ces luttes devraient continuer, qu'il ne faudrait pas nous en plaindre. La rivalité aujourd'hui ne peut plus produire qu'une émulation féconde, et il ne doit pas déplaire, après tout le bruit fait par les *manieurs d'argent*, de voir les esprits s'éprendre, même avec passion, de ces graves problèmes.

Ils agitent l'Europe entière. Et vous, Messieurs, qui luttez avec tant d'ardeur contre l'erreur et l'ignorance dans les sciences de l'histoire ou dans celles de la nature, vous qui poursuivez en tout le triomphe de l'esprit sur la matière, soyez encouragés et soutenus par le grand spectacle que le monde nous offre.

Jamais le champ de la science n'a eu d'aussi nombreux et vaillants défricheurs. A cette ardeur des savants répond le zèle des gouvernements. Il est à peine une tribune législative où ne se discute en ce moment quelque loi ou grande institution scolaire, et partout le peuple, comme il a fait en France à la voix de l'Empereur, se lève pour courir aux écoles. On ne doit pas s'étonner si, parmi les anciens pasteurs des peuples, qui les gardaient à l'ombre des cathédrales, quelques-uns s'inquiètent et veulent les retenir. Et pourtant la science humaine ne se propose pas de les détourner du sanctuaire. Elle demande seulement que, tout en écoutant la voix douce et sainte qui leur parle depuis dix-huit siècles, ils entendent aussi la voix nouvelle, qui est la seconde révélation de Dieu par la science.

Après avoir prononcé ce discours, fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assistance, M. le Ministre a donné la parole à M. le marquis de La Grange, sénateur, président de la section d'archéologie, qui a lu son rapport sur les travaux et découvertes archéologiques.

[1] M. Ravaisson, *La Philosophie en France au XIXe siècle.*

Digitized by Google

M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, a ensuite lu un rapport sur le concours de 1867.

M. Blanchard, secrétaire de la section des sciences, a fait le rapport sur les travaux scientifiques.

Les récompenses décernées ont ensuite été proclamées, dans l'ordre suivant, par MM. Hippeau, Chabouillet et Blanchard, secrétaires des sections du Comité.

SECTION D'HISTOIRE.

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 28 février 1858;

Vu l'arrêté du 3 août 1865, fixant l'objet du concours de 1867 pour l'histoire :

«La meilleure étude sur un de nos anciens dialectes de province «(langue du Nord ou langue du Midi).

«Les travaux devront avoir principalement pour base les chartes «et autres documents diplomatiques originaux antérieurs à l'avène-«ment des Valois, sans exclure les documents littéraires de dates et «d'origines certaines, correspondant à la même période.

«Seront admis au concours, soit les lexiques ou grammaires ré-«digés d'après ces documents et accompagnés d'exemples à l'appui, «soit les recueils de documents de la même nature et de la même «époque, auxquels on joindra des observations propres à déterminer «les caractères du dialecte.»

Sur la proposition de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, portant qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix pour le concours de 1867, mais qu'il y a lieu d'accorder des médailles, à titre d'encouragement, à deux des mémoires envoyés pour ledit concours,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Une première médaille est accordée au mémoire manuscrit intitulé : *La langue française à Metz, d'après les documents inédits du*

Digitized by Google

XIIIe siècle, par M. Bonnardot, membre de la Société d'histoire de Chalon-sur-Saône.

ART. 2.

Une deuxième médaille est accordée au travail manuscrit ayant pour titre : *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle*, par M. Boucherie, membre de la Société historique et archéologique de la Charente, à Angoulême.

Fait à Paris, le 25 mars 1868.

Signé V. Duruy.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 24 août 1866, fixant ainsi qu'il suit l'objet du concours de 1867 pour l'archéologie :

« Il sera décerné en 1868, pour le concours de 1867, un ou « plusieurs prix d'une valeur totale de 1,500 francs au meilleur tra- « vail d'archéologie publié dans les mémoires des Sociétés savantes « ou envoyés par les correspondants du Ministère.

« Sont également admis au concours les travaux manuscrits en « voyés par ces Sociétés savantes; ne seront pas admis au concours « les mémoires publiés antérieurement au 1er juillet 1866.

« Les manuscrits ou volumes devront être déposés au Ministère « de l'instruction publique avant le 31 décembre 1867. »

Sur la proposition de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Le prix à décerner le 18 avril prochain, à la suite du concours de 1867 (section d'archéologie), est partagé, *ex æquo*, entre M. Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun, pour son travail manuscrit sur les fouilles du mont Beuvray en 1867, et MM. Midoux et Matton, membres de la Société académique de Laon, pour le

Digitized by Google

travail intitulé : *Étude sur les filigranes des papiers en France aux XIVe, XVe et XVIe siècles* (imprimé et manuscrit).

Deux médailles d'or, chacune d'une valeur de 750 francs, seront décernées, l'une à M. Bulliot, l'autre à MM. Midoux et Matton.

Des médailles de bronze seront, en outre, remises aux auteurs et aux Sociétés d'Autun et de Laon.

ART. 2.

Une médaille d'argent est accordée à M. Launay, membre de la Société archéologique du Vendômois, pour son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme* (manuscrit).

Une médaille de bronze est accordée à M. Gabriel Leroy, membre de la Société archéologique de Seine-et-Marne, pour son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Melun* (manuscrit).

Des médailles de bronze seront, en outre, remises aux deux Sociétés de Vendôme et de Melun, pour être déposées dans leurs archives.

Fait à Paris, le 25 mars 1868.

Signé V. Duruy.

SECTION DES SCIENCES.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté en date du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux ;

Sur la proposition de la section des sciences du Comité des travaux historique et des Sociétés savantes,

Arrête ainsi qu'il suit la liste des récompenses à décerner le 18 avril 1868 aux Sociétés savantes des départements et aux personnes dont les travaux scientifiques exécutés en 1867 ont paru le plus intéressants :

1° Médailles d'or.

MM. Martins, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie des sciences et lettres de cette ville, — Travaux relatifs à la physique du globe.

Digitized by Google

MM. Le capitaine Jouan, membre de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, — Études d'histoire naturelle sur la Nouvelle-Calédonie, la Cochinchine et le Japon.

Chauveau, membre de la Société des sciences médicales de Lyon, — Recherches expérimentales sur la vaccine et la variole.

2° *Médailles d'argent.*

MM. Le docteur Fines, membre de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, — Travaux météorologiques et installation d'un observatoire météorologique.

Lallemand, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, membre de l'Académie des sciences et lettres de cette ville, — Travaux de physique.

Falsan et Locart, membres de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, — Géologie du Mont-d'Or lyonnais.

Royer (Ernest), à Cirey-sur-Blaise, et Barotte (Jules), à Brachay (Haute-Marne), — Géologie du département de la Haute-Marne.

Boreau, professeur à l'École préparatoire des sciences et lettres d'Angers, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, — Travaux relatifs à la Flore française.

Bornet, membre de la Société des sciences naturelles de Cherbourg (demeurant à Antibes), — Études sur la fécondation des algues.

Estor et Saint-Pierre, agrégés de la Faculté de médecine de Montpellier, membres de la Société de médecine et de chirurgie pratique de cette ville, — Travaux de physiologie sur le sang.

Géhin, membre de la Société d'histoire naturelle de la Moselle, — Travaux sur les insectes nuisibles et études sur les poissons du département de la Moselle.

3° Une *médaille de bronze* est décernée à chacune des Sociétés savantes ci-dessus désignées, pour être déposée dans ses archives.

Fait à Paris, le 25 mars 1868.

Signé V. Duruy.

Digitized by Google

M. Charles Robert, conseiller d'État, secrétaire général du Ministère de l'instruction publique, a proclamé les noms des personnes auxquelles Son Excellence, en récompense de leurs travaux, avait décerné les titres d'officier d'académie et d'officier de l'instruction publique.

Officiers d'académie.

MM. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône.
Devals aîné, correspondant du Ministère, à Montauban.
Célestin Port, correspondant, à Angers.
Théodore Lecerf, de la Société des antiquaires de Normandie.
L'abbé Dehaisnes, de la Société académique de Douai.
Bugeaud, de la Société de statistique des Deux-Sèvres.
L'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), correspondant du Ministère.
Loyseau-Grandmaison, correspondant, à Tours.
Hippolyte Durand, correspondant, à Tarbes.
Clos, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse.
Gosselet, professeur à la Faculté des sciences de Lille.
Deplanche, de la Société linnéenne de Normandie.
L'abbé Cochet, membre non résidant du Comité.
Samazeuilh, correspondant, à Nérac.

Officiers de l'instruction publique.

MM. D'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut et du Ministère, à Troyes.
L'abbé Ducis, correspondant, à Annecy.
Dansin, professeur à la Faculté des lettres de Caen, de la Société des antiquaires de Normandie.
Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie du Gard.
Mulsant, correspondant, professeur au Lycée impérial de Lyon.
Lespès, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
Chancel, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.

Chevaliers de la Légion d'honneur.

MM. Auguste Castan, correspondant, bibliothécaire de la ville de Besançon.

Digitized by Google

MM. Charles de Robillard de Beaurepaire, membre de l'Académie impériale de Rouen, archiviste de la Seine-Inférieure.
Arthur Morelet, membre de l'Académie des sciences de Dijon.
Fabre, professeur au Lycée impérial d'Avignon, correspondant du Ministère.

Le soir, un grand dîner réunissait au Ministère les principaux lauréats, les membres du Comité des Sociétés savantes et de hauts dignitaires, parmi lesquels on remarquait Son Exc. M. le marquis de Moustier, et MM. le marquis de La Grange et Amédée Thierry, sénateurs.

Le Ministre de l'instruction publique a porté le toast suivant :

«Messieurs, *à la science!* dont vous représentez ici toutes les «manifestations.

«*A l'Empereur!* qui en est le protecteur résolu et persévérant.

«*A l'Impératrice!* dont l'esprit, aussi élevé que le cœur, sait si «bien unir les devoirs de la piété avec les droits de la raison.

«*Au Prince impérial!* qui commence le rude apprentissage de la «vie par une éducation sévère, afin d'apprendre un jour à gouverner «nos enfants et à conduire les destinées de ce grand pays.

«Messieurs, longue vie à la Famille impériale!»

Le dimanche 19 avril, à deux heures, les présidents et les lauréats du concours des Sociétés savantes des départements ont eu l'honneur d'être présentés à l'Empereur par M. le Ministre de l'instruction publique. Le concours de cette année avait été particulièrement remarquable. Sa Majesté a daigné exprimer sa haute satisfaction pour cette activité féconde de la science dans les Sociétés départementales. Elle s'est longuement entretenue avec les lauréats, parlant à chacun de ses études particulières d'une manière qui prouve avec quelle sollicitude Elle suit tous les travaux qui honorent le pays.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1867.

Discours de M. le marquis de la Grange, sénateur, membre de l'Institut, Président de la section d'archéologie.

Monsieur le Ministre,

Messieurs les membres des Sociétés savantes,

L'Exposition universelle est un fait accompli, les derniers vestiges de son installation disparaissent, le devoir des vivants est de rendre hommage aux morts.

En plaçant en évidence les produits du monde entier, l'Exposition a donné une impulsion nouvelle aux progrès de l'industrie; en mettant en contact les hommes d'intelligence et d'érudition, elle a accéléré le mouvement des esprits, à une époque, comme la nôtre, où les lumières de la civilisation pénètrent de plus en plus les masses, et transforment le monde, non-seulement par la pratique de la liberté, mais par la diffusion de la science, qui est certainement aujourd'hui le but le plus utile et le besoin le plus généralement senti. Mais, Messieurs, ne serions-nous point ingrats si, en attribuant à l'Exposition un mérite que personne ne peut lui contester, nous ne lui témoignions encore notre reconnaissance pour le beau legs qu'elle nous a fait dans son *Histoire du travail*, rédigée par une commission d'hommes supérieurs dans toutes les spécialités, dont notre collègue, M. Alfred Darcel, a été l'habile et actif secrétaire? Ce volume, j'allais dire ce monument, catalogue méthodique des produits de l'art chez tous les peuples et à toutes les époques, restera comme une encyclopédie archéologique, comme le cliché d'un passé auquel l'avenir nous permettra peut-être d'ajouter, mais où il n'y aura rien à retrancher.

Le concours de cette année, remarquable par le nombre des mémoires des Sociétés savantes, se distingue plus particulièrement par l'importance et la variété des questions archéologiques, comme par la supériorité avec laquelle la plupart des sujets ont été traités.

Il y a progrès dans les travaux; les études deviennent de plus en plus sérieuses, les énonciations se précisent, les attributions se justifient, les méthodes se perfectionnent, et l'esprit d'une sage critique,

Digitized by Google

se manifestant partout, rehausse la valeur des publications des Sociétés savantes.

Treize sociétés ont pris part au concours, en envoyant trois volumes imprimés et dix manuscrits.

Trois mémoires ont été écartés, savoir :

1° Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle. — *Dictionnaire topographique du département de la Moselle*, par M. de Bouteiller, ce travail devant être adressé à la section d'histoire.

2° Société archéologique de la Drôme. — L'*Histoire de saint Vallier*, par M. Albert Caise, mémoire tout à fait historique.

3° Académie de Savoie. — *Trésor de la chapelle des ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles*, par M. A. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Étienne.

Ce volume imprimé n'est pas arrivé avant la clôture du concours, et la présentation de l'Académie de Savoie n'a été reçue qu'après l'attribution des prix par la section d'archéologie.

Restaient dix mémoires pour le concours; nous en examinerons d'abord quatre, dans l'ordre où ils ont plus particulièrement fixé l'attention de la section, qui leur a reconnu des mérites divers, à un degré assez éminent pour répartir entre eux les prix et les médailles qu'elle avait à distribuer.

I. Société éduenne. — *Études sur le mont Beuvray, fouilles de 1867*, accompagnées de deux albums de dessins et d'un atlas de plans, par M. J.-G. Bulliot, président de la Société éduenne.

Le nouveau mémoire de M. Bulliot forme la suite et le complément :

1° D'un essai, publié en 1856, sur le système défensif des Romains dans le pays éduen;

2° D'un rapport à la Société éduenne, en 1865, sur les résultats des fouilles du mont Beuvray.

Enfin ce mémoire se compose de deux parties :

1° L'enceinte extérieure du mont Beuvray;

2° Les trois plateaux qui y sont renfermés sous les noms d'*Arx* ou citadelle, du *Champlain* et de l'*Urbs*, expliqués par leur destination.

Mais le but de M. Bulliot est surtout de rendre compte des fouilles exécutées en 1867, sous sa direction, par ordre de l'Empereur. Il s'occupe donc plus particulièrement du *Champlain* et de l'*Arx*, ayant déjà, par son rapport de 1865, comme nous l'avons dit, fait con-

Digitized by Google

naître les fouilles exécutées antérieurement dans l'*Urbs* par M. le vicomte d'Aboville.

Suivons donc l'ordre indiqué par M. Bulliot, en commençant par la description du *Beuvray*.

Le mont Beuvray a la forme d'un grand quadrilatère aux angles arrondis; il renferme trois plateaux, sur trois montagnes isolées et séparées par des ravins; l'enceinte qui les enveloppe est placée sur des crêtes à double revers, extérieur et intérieur, qui en rendent l'accès presque aussi difficile du dedans que du dehors : ces crêtes forment extérieurement une grande muraille de talus rapides à deux étages superposés, dont chacun est muni d'un chemin couvert et d'un parapet.

Ainsi, quand on a gravi la pente extérieure, il faut en descendre une beaucoup plus grande à l'intérieur, et en remonter ensuite une troisième pour arriver aux plateaux; il résulte de cette configuration du terrain que, sur les 122 hectares compris dans le périmètre de l'enceinte, à peine y a-t-il 28 hectares en surfaces planes: le reste n'est que des ravins ou des pentes abruptes.

Quelques ouvertures ont été ménagées pour des ruisseaux et pour des routes; une seule mérite ce nom : traversant la montagne du sud au nord, elle se bifurque aux deux tiers de son parcours pour aboutir à l'ouest et à l'est.

Le chemin communiquant aux grandes portes, si bruyantes qu'on les entendait d'Autun, n'est pas même indiqué sur le plan; on n'y trouve l'élévation des hauteurs indiquées que sur deux points : la citadelle avec le chiffre de 810 mètres, et la cote de 754 mètres à la bifurcation de la route dont nous venons de parler.

Examinons d'abord les parties dont se compose le mont Beuvray : l'*Arx*, la citadelle, située sur le plateau de *la Chaume*, point culminant, a un caractère exclusivement militaire; son extrémité méridionale est défendue par le fort de *la Terrasse*, entouré d'une ligne quadruple de retranchements; ailleurs, par le fort *Porré* et par d'autres ouvrages en terre; une seule lacune, de 200 mètres, n'est protégée que par un exhaussement continu qui devait être surmonté d'une muraille de bois, dont les matériaux ont disparu. L'*Arx*, peu habitée en temps de paix, ne contenait que des tentes ou des édifices provisoires; on y campait seulement.

Les fouilles du fort de *la Terrasse* n'ont produit que des fragments de poteries et d'amphores, sans vestiges de maçonneries.

C'était sur l'*Arx*, près de l'oratoire de Saint-Martin, que se tron-

Digitized by Google

vaient l'Emporium, le champ de foire actuel, et les loges des marchands figurées sur le plan de 1627.

Les fouilles de 1867, aux deux extrémités de l'*Arx*, n'ont produit également que des débris d'amphores et de menues poteries; cette partie semble dépourvue de constructions en pierres.

Mais, au centre de l'*Arx*, à l'*Emporium*, on a découvert une mare artificielle, taillée dans le roc, où l'eau revint dès qu'elle fut déblayée; on trouva aussi beaucoup d'amphores cinéraires, des urnes brisées avec leurs cendres, des médailles gauloises, des poteries, vases, tasses, plats à couleur bleuâtre, des ustensiles en bronze et en fer.

M. Bulliot reconnaît dans cette mare un abreuvoir, soit pour les animaux qu'on amenait à l'*Emporium*, soit pour ceux qu'on aurait renfermés dans la citadelle.

LE CHAMPLAIN.

Le Champlain est situé à l'extrémité nord du Beuvray; au nord-est se trouve la pierre de la *Wivre*, autel ou tribune; la plate-forme, au centre du Champlain, laisse sur le roc un grand découvert pour les réunions religieuses ou populaires, tandis qu'à l'est la partie de la montagne qui décline sur la vallée de la *Comme-Chaudron* présente un vaste champ jonché d'amphores et d'urnes cinéraires.

Enfin les deux voies de *Leschenaux* et du *Rebout*, qui se bifurquent à l'ouest et à l'est, et séparent le *Champlain* de l'*Urbs* en lui donnant la forme d'un triangle, peuvent être considérées, d'après les fouilles de 1867, comme les faubourgs de l'*Urbs*, non encore explorée d'une manière complète; cependant on a déjà mis à découvert, sur le chemin de *Leschenaux* et du *Rebout*, tout un quartier, c'est-à-dire soixante habitations alignées à peu près régulièrement sur le bord de ces voies, du côté du Champlain.

Cette découverte importante, jointe aux résultats des premières fouilles de l'*Urbs*, publiées en 1865 par M. Bulliot, démontrent que le Beuvray a été habité par une population sédentaire.

Le nouveau travail de M. Bulliot est surtout le récit et l'étude de la fouille de 1867; les soixante maisons découvertes, dont les plans détaillés forment seuls un atlas, sont incontestablement gauloises, et pour la plupart antérieures à l'occupation romaine; elles se composaient de constructions formées de pièces de bois à claire-voie; les

Digitized by Google

vides étaient fermés par des clayonnages renforcés d'argile battue, les murs reposaient sur un soubassement en pierre sans taille ni liaison; les toitures de chaume s'inclinaient du côté opposé à la route; il y en avait d'enfouies dans le sol, on y descendait par des degrés en pierres ou en bois; quelquefois le toit, à double pente, s'inclinait du côté de l'entrée et formait une espèce de porche extérieur; le sol de ces habitations rustiques était également d'argile battue.

Voici quelques faits exceptionnels constatés par M. Bulliot:

Plusieurs de ces cases étaient totalement construites en bois; on en retrouve les poutres et les blocs de glaise durcis par le feu, et portant encore la trace de leurs clayonnages, sans vestige de pierres ni de maçonnerie.

La pierre marque la dernière période de la construction; on trouve des murs de pierres rebâtis sur les débris de murs de bois brûlés; deux jambages de porte ont seuls une feuillure; partout ailleurs des matériaux bruts ou seulement équarris.

On a rencontré sur quelques points du Champlain de rares débris de tuiles à rebord; on y reconnaît également l'emploi de la chaux, mais restreinte au carrelage; une médaille de *Germanus Indutilli*, à l'effigie d'Auguste, à plus d'un mètre de profondeur, semble en fixer la date: c'était l'officine d'un fondeur avec ses creusets, au nombre de trente-huit, et des scories métalliques.

Deux autres maisons, n°s 10 et 11, étaient également des ateliers de fondeurs en bronze; dans l'une on a trouvé une seconde médaille d'*Indutilli* avec des monnaies gauloises plus anciennes.

Les routes de *Leschenaux* et du *Rebout*, sur lesquelles s'échelonnaient les habitations gauloises du Champlain, étaient les plus accessibles de l'Oppidum: la première conduisait à la partie occidentale du Morvan; la seconde s'ouvrait sur le versant de l'Arroux, et se dirigeait vers l'emplacement où devait être plus tard, s'il n'existait pas encore, le noyau de la ville d'Augustodunum. Ces débouchés assuraient aux trois fonderies de Bibracte l'écoulement de leurs produits.

Une autre exception est la constatation de longues murailles de pierres à un seul parement, dispersées à des distances variables dans les espaces vides du Champlain; ces substructions, composées seulement de quelques assises, atteignent quelquefois 2 mètres de hauteur; leur longueur est de 20 mètres, sans aucun retour d'angle.

Digitized by Google

M. Bulliot y reconnaît des bases servant d'appui aux charpentes de hangars destinés à abriter les provisions ou la cavalerie des Gaulois.

Il me semble à propos de citer ici d'autres faits nouveaux échappés à M. Bulliot, et que notre collègue et ami, M. Jules Quicherat, nous a signalés avec cette sagacité à laquelle rien n'échappe :

« Usage singulier des cendres des morts inhumés sous l'aire de « la maison. Le rite de ces sépultures est déjà romain. L'urne cinéraire « est accompagnée d'une pièce de monnaie, mais le plus souvent d'une « monnaie gauloise; elle contient aussi une ou plusieurs dents de « cheval.

« Rares fragments d'une poterie à laquelle son élégance semble « assigner une origine grecque, quoiqu'elle ne se rapporte pas aux « échantillons qu'on trouve en Grèce. On peut la croire fabriquée « dans les villes grecques de la Narbonnaise.

« La même origine semble devoir être attribuée à beaucoup des « amphores employées comme urnes cinéraires. Leur forme est celle « des amphores grecques.

« Les creusets dont les débris se sont trouvés en grande quantité « sur l'emplacement d'une fonderie diffèrent essentiellement des « creusets romains. Au lieu d'avoir la gueule évasée, ils ont la forme « de poires.

« L'objet de fer le plus intéressant est la paire de tenailles de la « planche XXI. C'est un outil romain qui servait à la fabrication des « petits objets forgés.

« La chaînette en fer de la planche XXIX est de fabrication gau- « loise.

« Tous les motifs de décoration barbare signalés jusqu'ici comme « signes caractéristiques de la poterie gauloise se retrouvent sur les « fragments du Beuvray.

« La vaisselle peinte de la planche XXXVI est une nouveauté. « Elle justifie la conjecture que M. Rabut avait formée, d'après des « traces de couleur reconnues par lui sur un tesson retiré du lac « du Bourget.

« Il est singulier que la croix grecque, signalée par le même « M. Rabut sous un fond de vase de la même station lacustre du « Bourget, se soit retrouvée sous un vase du Beuvray [1]. »

Une question se pose d'elle-même à ceux qui ont suivi les études

[1] Planche XLVII.

Digitized by Google

substantielles et persévérantes de M. Bulliot : le mont Beuvray n'est-il pas l'emplacement de l'ancienne Bibracte, principale ville des Éduens, forteresse d'après Strabon, Φρούριον Βίβραχτα, et d'après César, *Oppidum Æduorum longe maximum ac copiosissimum*[1]?

César y va chercher des blés; les grains des Gaulois se conservaient dans des silos : le sol du Beuvray s'y prêtait parfaitement.

Lors de la faction des Éduens, César[2] apprend que Litavicus a été reçu par eux à Bibracte (*quod est oppidum apud eos maximæ auctoritatis*), et que le magistrat Convictolitan et une grande partie du sénat sont venus le trouver. Après l'incendie de Noviodunum et le massacre de sa garnison, les Éduens font conduire à Bibracte, auprès du magistrat, les otages des cités; ensuite l'assemblée générale de la Gaule[3] s'y réunit et nomme pour chef suprême Vercingétorix.

A l'époque des nouvelles révoltes qui suivirent la soumission de la Gaule[4], César avait établi son quartier à Bibracte; il quitta cette ville en janvier, avec des troupes de cavalerie, pour se rendre auprès de la douzième légion, cantonnée près des Éduens, sur la frontière des Bituriges. Ces derniers se soumettent dans l'espace de trente jours; César, revenu à Bibracte, en repart dix-huit jours après et se met à la poursuite des Carnutes.

Ne résulte-t-il pas de tout ceci que Bibracte était non-seulement un oppidum, comme Châlons, Nevers et Mâcon, mais une ville importante et d'une grande autorité?

Il s'agit de savoir si le mont Beuvray remplit ces conditions :

M. Bulliot a démontré que la situation du mont Beuvray, tout à fait exceptionnelle, offrait à la fois aux cérémonies et aux fêtes religieuses ses monuments druidiques, ses fontaines sacrées et ses vastes champs de sépulture, aux transactions du commerce un magnifique *Emporium*, et aux assemblées de la nation un immense emplacement; au point de vue militaire, trois citadelles indépendantes les unes des autres, encloses par une enceinte inabordable. Enfin, pour ce qui concerne les habitants, on a trouvé d'abord tout un quartier purement gaulois et même de la première époque; ailleurs, des constructions gallo-romaines jusqu'au temps d'Auguste; ainsi donc l'étroite cabane de bois et de glaise, couverte en chaume,

[1] *De bello Gallico*, liv. I, XXIII.
[2] *Ibid.* liv. VII, LV.
[3] *Ibid.* LXIII.
[4] Hirtius, liv. VIII, IV.

Digitized by Google

les pierres brutes, sans chaux ni mortier; plus loin la maison en pierres, avec des revêtements de stuc et des peintures murales, des hypocaustes, des carrelages, des mosaïques, des tuiles à rebords, d'une époque plus avancée; enfin des murailles antiques formées des débris de constructions romaines antérieures, tels que briques à rebords, carreaux d'hypocaustes, etc.

Tout cela prouve que Bibracte a eu plusieurs phases différentes: celle de son origine gauloise, celle de l'habitation des Gaulois modifiée par l'influence romaine, enfin l'époque gallo-romaine, c'est-à-dire la coexistence des deux peuples. La constatation de ces faits est un des caractères indispensables à l'*oppidum* de Bibracte, car les Romains devaient y avoir laissé leurs traces, puisque César s'y était arrêté plusieurs fois dans sa dernière campagne. Mais les Romains n'avaient plus de raison de prolonger l'occupation d'une forteresse d'un accès difficile, quand l'état de paix succédait à l'état de guerre; c'est ce qui arriva à la plupart des oppidums, comme plus tard aux donjons du moyen âge: les habitants descendirent dans la plaine et sur le bord des rivières. C'est ainsi qu'une ville gallo-romaine fut fondée par les Romains : elle reçut le nom d'*Augustodunum*. Quelques habitants de Bibracte y portèrent plus tard une pierre votive avec cette inscription : *Deæ Bibracti*, et Augustodunum revendiqua un jour le nom de sa mère; c'est ce qui s'est fait dans beaucoup de familles, mais, pour revendiquer l'antique noblesse de Bibracte, il fallait produire un quartier purement gaulois. Le sol des villes présente les couches successives de leur existence. On a trouvé à Autun les couches du moyen âge, du bas-empire et des époques romaine et gallo-romaine; mais on est arrivé au tuf sans rencontrer la couche des vieux Gaulois. M. Bulliot en conclut qu'il faut chercher ailleurs l'emplacement de Bibracte ; nous sommes d'accord avec lui sur ce point.

S'il est prouvé qu'Augustodunum n'existait pas du temps de César comme oppidum important et cité gauloise riche et considérable, ou, ce qui revient au même, si on ne trouve aucune trace de son existence à cette époque; si, d'un autre côté, on peut démontrer que tout ce qu'il y a dans les auteurs et les traditions au sujet de l'oppidum de Bibracte se rapporte au mont Beuvray, qui se rattache à la première époque gauloise par ses constructions et ses cabanes, par ses ustensiles et sa poterie, qui n'a pas cessé d'être habité au temps d'Auguste, ni au moyen âge, où il s'y trouvait un

Digitized by Google

couvent de cordeliers désigné sous le nom de *Monasterium Bibractense*, et qui conserve encore aujourd'hui une foire dont l'origine, se perdant dans la nuit des temps, attire chaque année, le 1er mai, les habitants d'Autun et du Morvan; si tout cela est vrai, comme nous le croyons, ne peut-on pas en conclure que le mont Beuvray est l'ancien oppidum de Bibracte?

La commission a été de cette opinion, et, sur sa proposition, la section d'archéologie, appréciant le dernier travail envoyé par M. Bulliot, lui a décerné l'honneur de partager *ex æquo*, avec MM. Midoux et Matton, le prix dont elle pouvait disposer.

II. Société académique de Laon. — *Études sur les filigranes des papiers employés en France pendant les* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*, par MM. E. Midoux et A. Matton, archiviste de l'Aisne et correspondant du ministère de l'Instruction publique, tous deux membres de l'Académie de Laon.

Les filigranes ou marques du papier se présentent au concours sous une forme imposante. MM. Midoux et Matton en ont envoyé un immense *corpus;* il s'y trouve plus de 2,500 types ou variétés de filigranes; le XIVe et le XVe siècle en ont fourni environ 600 : le reste, qui s'élève à près de 2,000, appartient au XVIe siècle.

La date et la provenance de tous ces types et de toutes ces variétés, relevées avec soin sur les types originaux, c'est-à-dire sur le papier qui les porte, ont été inscrites sur le dessin qui les reproduit; on est véritablement étonné de la patience et du travail qu'il a fallu pour arriver à ce résultat. Les calques sont d'une fidélité qui trahit quelquefois l'inexpérience de l'artiste, mais qui montre toujours sa naïveté; le style s'y fait reconnaître, et chaque filigrane a la physionomie de son époque.

Au XIVe siècle, la naïveté est très-expressive : voyez le n° 1, représentant la Sainte Face; ailleurs il se trouve une grande parcimonie de traits qui ne nuit pas à l'expression; on remarque encore certaine hardiesse de mouvements.

Au XVe siècle, plus d'entente de détails; l'ornementation commence, la naïveté devient quelquefois de la grâce : je citerai une charmante Mélusine avec son miroir, des léopards, des licornes, des dragons volants, des dauphins qui ont beaucoup de caractère; une porte de ville surmontée de plusieurs tours, et sur laquelle se trouvent ces trois lettres : NAY, lisez *Tour-nay;* les rébus ne sont pas d'hier.

Digitized by Google

Au XVIe siècle, le dessin suit l'art; les traits se multiplient parallèlement pour faire, à défaut d'ombres impossibles, ressortir la délicatesse des formes; ils donnent aux filigranes un aspect qui ressemble aux émaux cloisonnés; les poses deviennent correctes, l'ornementation s'accroît; tout est étoilé ou fleuronné, depuis les pots à vin jusqu'aux roues de sainte Catherine.

C'est la première fois que les filigranes se présentent en telle abondance; pour juger de l'usage, il n'est pas inutile d'indiquer le parti que divers savants en ont tiré jusqu'à présent.

Jansen, auteur d'un livre sur l'*Origine de la gravure en bois et en taille-douce*, se servit le premier des filigranes pour reconnaître, par la nationalité du papier, celle des gravures, et, sous ce rapport, il a rendu un véritable service.

Plus récemment, M. Ed. Meaume trouva dans les filigranes un moyen infaillible de reconnaître et de classer les premiers tirages de Callot; les mêmes résultats ont été obtenus pour déterminer la date certaine des gravures de Goya, mort à Bordeaux en 1828, et qui, se trouvant dans des conditions de vogue et d'originalité à peu près semblables, avaient été reproduites à diverses époques, comme les gravures de Callot.

M. Samuel Sotheby, de Londres (*Principia typographica*), a appliqué les filigranes à l'étude des incunables xylographiques et typographiques de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Pays-Bas; mais il n'a pas voulu s'occuper de la France.

La Société archéologique du Midi a étudié les incunables de Montpellier; la Société des Vosges, ceux des comptes de Fenestranges; MM. Boyer et Vallet de Viriville ont signalé les papiers à la marque des familles de Jacques Cœur et de Bastard.

M. Vallet de Viriville, dont nous regrettons la perte si récente, avait traité la question des filigranes dans la *Gazette des beaux-arts;* trois articles y témoignent d'une étude sérieuse de sa part, et présentent peut-être ce qu'il y a de plus complet, au point de vue général, dans l'application des filigranes; il avait réuni des documents pour démontrer que des incunables donnés jusqu'ici à la Hollande et à l'Allemagne pouvaient être restitués à la France.

M. Vallet de Viriville avait encore le sentiment de la valeur des filigranes, quand il insistait sur la nécessité de dresser un registre des marques employées en divers lieux et en divers temps. « Un « pareil registre établi, disait-il, la science acquiert un instrument

Digitized by Google

« de contrôle pour scruter l'âge, le pays, l'origine et enfin l'authen-« ticité d'une multitude de monuments écrits pour l'histoire, pour « la littérature, ou tracés par la main des artistes. »

Le papier muet jusqu'à présent dira sa date et sa provenance; on saura où et quand a été écrit tel manuscrit, telle lettre, tel acte, sans signature ni nom de lieu.

C'est là un vaste champ ouvert aux investigations.

L'histoire du papier, et je ne m'occupe pas ici des papiers antérieurs, l'histoire du papier vergé, dis-je, est encore entourée d'obscurités; quelques-uns le font remonter à la fin du XIIIe siècle, d'autres au commencement du XIVe; elle va se faire par le papier lui-même; déjà elle remonte à 1318, date la plus ancienne des filigranes publiés par M. La Fons de Melicocq [1], correspondant du Comité, qui est venu compléter de nombreuses lacunes dans la série du XIVe siècle de MM. Matton et Midoux; nous ne sommes encore qu'au commencement, et, si l'on considère les richesses que MM. Matton et Midoux ont révélées tout à coup par l'exploration du département de l'Aisne, que n'avons-nous pas à attendre du dépouillement ultérieur des archives de nos autres départements? Il nous fera connaître toutes les fabriques de papier qui se sont succédé en France, leurs produits, leur époque et leurs marques distinctives?

Je crois n'avoir pas besoin de démontrer combien l'étude des filigranes, par les applications et par la variété de leurs types, de leurs sujets et de leurs figures, se relie à la numismatique, à l'archéologie et à l'histoire de l'art; il serait également inutile de prouver qu'elle est d'un intérêt général, puisqu'elle se rattache à tant de pays et de peuples différents; j'ajouterai encore qu'au point de vue de l'industrie du papier les filigranes constatent la supériorité de la fabrication française, puisque les noms des papiers, qui, depuis le XIVe siècle, servent encore aujourd'hui à indiquer leurs formats et leurs qualités, sont les marques ou les enseignes des premiers fabricants français, devenues cosmopolites et adoptées par tous les fabricants étrangers, telles que *Pot*, *Écu*, *Couronne*, *Coquille*, *Aigle*, *Grand Aigle*, *Raisin*, *Grand Raisin*, *Jésus*, *Grand Monde*, *etc.*

Voilà ce qui ressort de la publication de MM. Midoux et Matton : c'est tout simplement un nouveau rameau de la science qui deviendra

Bulletin du bouquiniste, d'Aug. Aubry, octobre 1858, p. 482 à 486.

Digitized by Google

un grand arbre; c'est pour avoir cultivé cette jeune plante que nous les avons appelés à l'honneur de partager *ex æquo*, avec M. Bulliot, le prix que nous avions à décerner.

III. Société archéologique du Vendômois. — *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, par M. G. Launay, correspondant du ministère.

L'année dernière M. Launay avait envoyé au concours le répertoire du canton de Morée; ce travail, par une sérieuse étude des monuments, par l'exactitude et la précision de leurs descriptions, fixa l'attention de la commission. Elle encouragea M. Launay à entreprendre le répertoire de l'arrondissement de Vendôme, dont l'exploration offrait un si grand intérêt pour l'archéologie.

En effet, ce petit pays qu'on appelle le Vendômois, formé d'une partie de la Beauce, et qui n'a pas tout à fait quatre-vingt mille habitants, est d'une richesse exceptionnelle en monuments de tous les âges; les races qui s'y sont établies ont marqué si profondément leur empreinte, que le temps n'a pu l'effacer.

M. Launay s'est mis à l'œuvre; il a visité les cent neuf communes de l'arrondissement de Vendôme; aucun de leurs monuments, car elles en possèdent toutes, et très-souvent plusieurs, n'a échappé à ses investigations; haches et silex des cavernes, pierres celtiques, antiquités gauloises, camps, théâtres, villas, temples et bains romains, cimetières mérovingiens, églises romanes et du moyen âge; donjons, forteresses et mottes féodales, manoirs seigneuriaux, églises gothiques, commanderies des templiers, chapelles, cryptes souterraines, maladreries, lieux de pèlerinage, fontaines vénérées, grottes, maisons de la Renaissance en pierre ou en bois, vitraux, peintures murales, inscriptions, statues, dalles funéraires, tout a été relevé avec une fidélité scrupuleuse, et mentionné à sa date, par M. Launay.

Son répertoire, curieux sous tant de rapports, est d'autant plus intéressant pour l'étude de l'architecture romane, que presque toutes les églises du Vendômois, construites du xe au xiie siècle, quoique souvent restaurées et agrandies aux xve et xvie, conservent encore intactes des parties considérables de leur première époque.

Dans le répertoire du canton de Morée, M. Launay s'était dispensé d'étendre ses descriptions au delà du plan et des lignes principales, parce qu'à côté de chaque monument un crayon habile reproduisait les détails de cette ornementation délicate prodiguée

Digitized by Google

dans les constructions romanes, les enroulements, les chevrons brisés, les tores, les entrelacs, les méandres qui décorent les archivoltes, les portes et les fenêtres, les chapiteaux et les corniches, et qui, variant quelquefois dans certaines contrées, y dissimulaient les formes massives des édifices romans, de même que tous ces produits du caprice de l'ouvrier, figurant tantôt des animaux fantastiques, tantôt les branches et les feuilles, les fleurs et les fruits qu'il avait sous les yeux.

Si l'on retranche le dessin des monuments, il ne reste plus que leur squelette reproduit par le plan; leur forme est presque toujours la même, sauf les mesures et les proportions des lignes principales, dont l'auteur a toujours soin de rendre un compte exact. Cette ressemblance introduit une grande monotonie dans les descriptions; elles se résument par cette formule presque stéréotypée pour les églises romanes : plan rectangulaire terminé par une abside circulaire. Le seul moyen de faire disparaître cette uniformité, c'est de suppléer aux dessins qui nous manquent, en décrivant en peu de mots les détails des monuments, à quelque époque, à quelque style qu'ils appartiennent. Partout où l'auteur se sert du mot ornementé, qu'il nous dise le nom des ornements, car chacun a le sien; là où il se borne à indiquer un retable, des armoiries et une inscription, qu'il nous en apprenne le sujet, les pièces et le texte; ces détails caractéristiques, comme les derniers coups de pinceau, colorent et harmonisent le tableau.

Dans la commune d'Areines, où l'on a découvert, en 1862, un vaste théâtre et un établissement de bains romains, l'auteur décrit une grande salle, et signale une «série de petits piliers destinés à «recevoir un plancher détruit.» Cette pièce était le *calidarium*, pavé en carreaux posés sur des piliers de briques et formant la voûte de l'*hypocauste*, où circulait la chaleur communiquant par des tuyaux avec le fourneau qui entretenait le bain d'eau chaude, placé à l'extrémité de la partie circulaire de la salle.

Le château de Fréteval, commune du même nom, forme un polygone irrégulier renfermant trois enceintes successives couronnées par un donjon. L'auteur l'attribue au milieu du xe siècle; il ajoute qu'au premier et au troisième étage de ce donjon se trouvent de vastes cheminées aux hottes saillantes arrondies. Il semble plutôt que ces sortes de constructions ne remontent tout au plus qu'au XIIIe ou au XIVe siècle.

Digitized by Google

Telle qu'elle est, la statistique de l'arrondissement de Vendôme sera classée parmi les meilleures; le fonds en est excellent. Si elle laisse quelque chose à désirer, ce ne sont que des défauts de forme; une révision attentive permettra à l'auteur d'expliquer ce qui peut rester encore de vague dans quelques énonciations, de brusque et de haché dans le style, et rendra son œuvre encore plus digne de la médaille d'argent que nous avons proposé de lui décerner.

IV. Société d'archéologie, sciences et lettres de Seine-et-Marne. — *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Melun*, par M. Gabriel Leroy, archiviste de la ville de Melun.

Si les grands travaux publics et les efforts de l'agriculture bouleversent nos champs et nos cités, le sol archéologique n'a jamais été plus fouillé qu'il ne l'est aujourd'hui; et qui pourrait le nier quand on voit les découvertes qui, chaque jour, étendent le domaine de la science? Il n'y a pas un monument, à quelque époque qu'il se rapporte, qui ne devienne aujourd'hui le but d'une étude spéciale, le sujet d'une notice particulière. Cette remarque m'est inspirée par la bibliographie si nombreuse de l'arrondissement de Melun que M. G. Leroy a placée en tête de son répertoire; un coup d'œil suffit pour se convaincre que le nombre des publications intéressant cette circonscription a suivi une progression toujours croissante.

Le XVIIe siècle n'avait presque rien donné, si ce n'est la plus ancienne histoire de Melun, publiée en 1628 par Sébastien Rouillard, livre d'ailleurs rare, et que M. Leroy cite quelquefois, bien qu'il semble l'avoir oublié dans sa bibliographie, où il ne se trouve de cette époque que plusieurs plans et quelques gravures; je ne vois également du XVIIIe siècle que peu de livres, l'*Histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf (1754); les *Antiquités* de Millin (1790). Quant au XIXe siècle, aux deux tiers de son existence, je trouve pour sa part cinquante-trois publications, dont onze seulement dans les cinquante premières années, et quarante-trois depuis 1851 jusqu'à présent. C'est là une preuve significative du grand mouvement archéologique qui, dans l'arrondissement de Melun, comme dans toute la France, s'est manifesté depuis dix-huit ans, c'est-à-dire depuis l'établissement de l'Empire.

Si on applique le même calcul à un autre ordre d'idées, par exemple à l'édification des églises, on verra que, sur les 98 églises

Digitized by Google

de l'arrondissement, il en a été construit, du XIe au XIIIe siècle, 81; du XIVe au XVIIe, 13; au XVIIIe, 1; au XIXe, 3.

On n'a donc bâti qu'une seule église au XVIIIe siècle, et trois au XIXe.

Ceux qui veulent tirer des conséquences de la statistique s'aviseront peut-être de conclure que l'arrondissement de Melun, qui s'associe aujourd'hui avec tant d'ardeur au mouvement scientifique de Paris, ne serait pas resté indifférent à la contagion de l'esprit philosophique dominant dans la capitale au XVIIIe siècle.

Melun occupe 40 pages dans le répertoire de Seine-et-Marne; on y retrouve les débris de la ville romaine, augmentés, en 1864 et 1868, par des fouilles importantes dont les résultats, constatés par M. Grésy et Gab. Leroy, consistent en nombreux fragments de colonne, d'inscriptions, de sculptures et de statues.

Ces objets conservés avec soin enrichissent le musée de Melun.

Si nous passons aux époques mérovingiennes et carlovingiennes, on n'en retrouve pas de grands monuments debout; ce que l'on rencontre le plus souvent, ce sont des substructions. Le moyen âge lui-même a conservé très-peu de ses édifices : le plus grand nombre a été détruit; le reste, à force de remaniements et de restaurations, a perdu sa physionomie et son caractère propre.

L'église de Notre-Dame, d'après l'historien Rouillard, daterait de Clovis et de Charlemagne, rapprochement étrange, puisqu'ils sont séparés par plus de trois siècles; elle n'offre aujourd'hui, dans ses parties les plus anciennes, rien qui remonte au delà du XIe siècle. Défigurée au XIIIe siècle, elle a été reconstruite complétement de 1833 à 1838.

Un mérite que nous reconnaissons à M. Leroy, c'est le soin avec lequel il transcrit non-seulement les épitaphes des tombeaux et des dalles funéraires, mais les inscriptions des cloches, dont l'abord n'est pas toujours commode, et dont la conservation devient d'autant plus précieuse qu'elles ont plus à redouter le vandalisme d'une refonte, qui fait disparaître avec elles les souvenirs dont elles portent l'empreinte.

Ce n'est pas cependant que les cloches de l'arrondissement de Melun remontent bien haut; en ne tenant pas compte d'un timbre de l'horloge de l'abbaye de Barbeau, de 1498, la cloche la plus ancienne, celle de l'église de Pontault, ne date que de 1518.

La cloche de la paroisse de Soignolles rappelait les noms des an-

Digitized by Google

cêtres d'Alfred de Vigny, donateurs en 1714; elle a été refondue en 1841; nous regretterions ce souvenir d'un nom cher aux lettres et d'une mémoire si pure, s'il ne se retrouvait dans la paroisse de Courquetaine sur une autre cloche avec cette inscription :

L'an 1779, « j'ai été nommée Anne-Marie, des noms de mon par- « rain Anne-Claude de Vigny, seigneur de Courquetaine, Charny et « autres lieux, lieutenant au régiment colonel-général cavalerie, et « haute et puissante dame Guillemine de Vigny, douairière de Gui- « chard, marquise de Vigny. »

La chapelle de Notre-Dame de Pringy, consacrée à la Vierge noire, représentée par une statuette en bois du XIIIe siècle, était en grande vénération; on y remarque le tombeau en marbre blanc et noir de Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, diplomate célèbre, auteur de mémoires excellents, et qui, dit son épitaphe, « dé- « céda en sa maison de Jonville, âgé de LXV ans, le 27 octobre 1592, « ayant ordonné avant sa mort que son corps fût inhumé en ce lieu « et chapelle de Notre-Dame de Pringy, où il s'est fait plusieurs « miracles. »

Voici une épitaphe qui relate l'exécution d'une clause testamentaire originale. A l'entrée du chœur de la paroisse de Moissy-Cramayel, on lit sur une dalle funéraire : « D. O. M. Cy gît Jeanne Hardy, âgée « de 35 ans, au jour de son décès, femme de Pierre Talon, fer- « mier de Viercis, paroisse de Montereau sur le Jard, et auparavant « veuve Louis Jardin, fermier de la cour, paroisse de Moissy, laquelle, « ne pouvant faire, en mourant, un partage de ses cendres entre ses « deux époux, a voulu, dans l'incertitude où reposerait dans la suite « celui qu'elle laisserait vivant, attendre la résurrection avec celui « qui l'avait précédée, et a, par son testament, élu sa sépulture dans « cette église où a été inhumé ledit Jardin... »

A Cely, dont M. Leroy nous dit sans autre renseignement que le château du XVe siècle passe pour avoir été bâti par Jacques Cœur, des fouilles faites en 1860, par ordre de l'Empereur, ont exhumé tout un cimetière gaulois; les morts étaient ornés de colliers et de bracelets en bronze qui figurent au musée de Melun. Mais Cely a un monument moderne plus touchant pour notre époque : c'est un tombeau de marbre noir, érigé à un homme d'une vaste et profonde érudition, à Alexis Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français de divers états*, né à Rodez, en 1769, mort octogénaire et dans la pauvreté, à Cely, le 20 février 1850. Le produit d'une souscription, faite

Digitized by Google

par des membres de l'Institut et des amis de la science, a été employé à cet acte d'une justice, tardive peut-être, mais aussi honorable pour ceux qui l'ont provoquée que pour celui qui en est l'objet.

L'église de Villers-en-Bierre nous conserve l'épitaphe de Néricault Destouches, auteur comique; il y apparaît comme *ancien ministre du roi en Angleterre, gouverneur de Melun, l'un des quarante de l'Académie française, décédé en son château de Fontoison, le 4 juillet 1754;* on y voit l'écu de ses armes, et cette fière devise : *Nunquam non paratus.*

La commune de Voisenon a perdu sa célèbre abbaye du Jard et son château : le dernier abbé et dernier seigneur de Voisenon a été l'épicurien de ce nom; sa sépulture fut violée en 1793, sans que ni son esprit ni ses œuvres légères aient pu désarmer le fanatisme révolutionnaire.

J'aurais trop à dire si je voulais évoquer les souvenirs, les traditions locales que rappelle le répertoire de Seine-et-Marne : je ne ferai qu'indiquer l'abbaye de Champeaux; il n'en reste guère que sa belle église des XIIe et XIIIe siècles, ses vitraux et ses magnifiques stalles de la fantaisie de Richard Falaise, menuisier parisien, qui les exécuta en 1522, pour le prix de 450 écus; elles sont décrites partout. Quant aux superbes dalles funéraires, les copies prises par M. Fichot sont entre les mains de notre savant collègue M. le baron de Guilhermy, qui en prépare la publication.

Parlerai-je de Vaux-Praslin? Fouquet en fit un Versailles et mourut dans les prisons de Pignerol; le duc de Villars n'eut qu'un fils, qui vendit, pour la somme de 490,000 livres, les plombs des tuyaux de conduite des belles eaux distribuées par Le Nôtre, et vit s'éteindre sa race. Il semble que ce château ait toujours porté malheur à ses possesseurs!

A Memorant, commune de Perthes, on voit encore les restes d'un manoir du XIVe siècle, aujourd'hui converti en ferme. M. Leroy nous annonce, sans aucune justification, qu'il appartint à Christine de Pisan; cependant ce qui touche à cette figure poétique est précieux à savoir. Comment ce château était-il devenu sa propriété? Serait-ce par Étienne Castel, son mari, dont elle resta veuve avec deux enfants en 1339? L'auteur n'est pas moins discret à l'égard d'Anne de Boleyn; il se borne à dire que le château de Servon a appartenu à ses ancêtres. S'il avait connaissance d'ancêtres d'Anne

Digitized by Google

de Boleyn, possessionnés en France et probablement Français, nous lui aurions su gré de nous apprendre leurs noms.

A Boissise-le-Roi, l'auteur, qui a relevé, sur des fragments de litres peintes autour de l'église, le blason des Boissise de Thumery, seigneurs du lieu, le décrit ainsi : «D'or à la croix de gueules, accom-«pagnée de quatre aigles de sable.» Il faut qu'il y ait erreur, ou dans la figure des pièces, ou dans celui qui les a interprétées; tous les auteurs compétents donnent pour armes aux Thumery : «D'or à «la croix de gueules, cantonnée de quatre boutons de rose au na-«turel.»

Le vandalisme s'est fait une large part dans l'arrondissement de Melun; la nomenclature des châteaux, des abbayes et des églises ruinés, dévastés ou convertis en fermes, serait bien longue. Citons seulement quelques noms.

Le château de Fleury-en-Bierre, un des plus beaux types du XVIe siècle, bâti sur les dessins de Pierre Lescot, est dans un état déplorable; l'œuvre du Primatrice, formant un ensemble de dix-sept pièces, gravées par Garnier en 1646, est en partie perdu; la chapelle du château, convertie en cuisine, laisse encore voir quelques-unes de ces belles fresques noircies par la fumée.

Le château de Blandy, du XIIIe siècle, habité par les vicomtes de Melun, les Dunois d'Orléans, les Bourbons-Soissons, et par le duc de Villars en 1707, a été démantelé et réduit à l'état de ferme; il n'en reste plus que l'excellente étude de feu M. Taillandier.

Coubert, résidence des l'Hôpital, ducs de Vitry, du duc de Schomberg et de Samuel Bernard. Les constructions de ce financier, démolies il y a trente ans, ont fait place à un vaste château récemment élevé par un autre financier.

Une ferme a remplacé le manoir seigneurial de Vitry, dont les l'Hôpital avaient pris le nom.

A Montéty, de son château et de l'abbaye d'Yvernau, il n'y a plus que les emplacements.

Lissy, château disparu complétement depuis quelques années.

Le château des dames, au Châtelet, converti en ferme.

Le château de la Grange-le-Roi, siége du marquisat[1] de la Grange, vaste habitation du XVIe siècle, composée d'un château, de deux

[1] La terre de la Grange a été érigée, au mois de juin 1659, en marquisat par lettres patentes du roi Louis XIV, pour Thomas le Lièvre, marquis de Fourilles et seigneur de la Grange, Grisy, Suynes et Cherelles.

Digitized by Google

ailes, de six pavillons et d'une chapelle seigneuriale; il n'en reste aujourd'hui qu'une aile et deux pavillons.

A Champdeuil, l'ancienne église a été démolie, et du château de Fusée, sur la même commune, on ne voit plus que le colombier.

Le magnifique château de Cramayel, démoli en 1824, est aujourd'hui converti en ferme. Le seul témoin de son existence est un obélisque élevé au milieu d'une allée du parc, à l'occasion d'un mariage de la famille des Fontaine, marquis de Cramayel.

Je pourrais prolonger ce nécrologe monumental si je ne craignais d'abuser de votre patience; c'est une preuve de plus de l'utilité des répertoires pour fixer les traditions qui s'altèrent et conserver la description des monuments qui disparaissent. Mais, quelque scrupuleux qu'il fût, l'auteur devait-il surcharger son texte d'un si grand nombre de citations qui s'appliquent soit à des monuments modernes, soit à ce qui est en dehors de l'archéologie, comme ces mentions si souvent répétées de *hameaux où se trouvent plusieurs maisons de campagne*, *de maisons isolées*, *de moulins à vent ou à eau*, *de maisons bourgeoises construites en 1838*, *de fermes*, ainsi la *ferme Pereire?* Il faut exclure comme des parasites tout ce qui ne se rattache pas à l'archéologie par une pierre ou par un document; il ne s'agit pas d'une statistique qui doit tout reproduire. Ces retranchements diminueront l'ampleur du répertoire, mais il en sera plus significatif et plus précis. Pour résumer cet examen déjà trop long, je dirai qu'en général la méthode de M. Leroy est excellente; il a fort habilement profité des sources abondantes qui lui étaient ouvertes, et a montré beaucoup de sagacité dans l'appréciation des monuments: aussi la section d'archéologie a-t-elle décerné la médaille de bronze à M. Leroy, en exprimant le désir qu'il entreprenne le répertoire du département de Seine-et-Marne, déjà si bien commencé.

Il nous reste encore six mémoires à faire connaître; la plupart sont le résultat d'études sérieuses, qui ont exigé de leurs auteurs un travail assidu et de nombreuses recherches; nous les classerons suivant leur importance. Les détails où nous sommes entrés, et les développements de nos comptes rendus, témoigneront de l'attention avec laquelle nous les avons examinés.

I. Académie d'Aix. — *Répertoire archéologique de l'arrondissement d'Arles*, par M. de Revel, ancien sous-préfet d'Arles, et M. de Gau-

Digitized by Google

court, juge de paix de Saint-Saens, ancien secrétaire en chef de la sous-préfecture, tous deux membres correspondants de l'Académie d'Aix.

La ville d'Arles, cette petite Rome gauloise (*Gallula Roma Arelas*), s'est trouvée placée dans une situation particulière : isolée par cette fiévreuse Camargue, delta du Rhône, au sol productif, mais mobile au point d'être souvent impraticable; entourée d'immenses paluds et des plaines infertiles de la Crau; sans autre communication facile que celle du fleuve, elle est devenue plus romaine que française. Aussi le Roman et la Renaissance semblent-ils s'y donner la main par-dessus le gothique, pour se relier au romain antique et païen qui s'y est si longtemps maintenu; l'ogive n'y apparaît guère avant le XIIIe siècle, et ne présente d'édifice complet qu'à la fin du XIVe. Les monuments antiques encore debout ont subi certaines transformations; MM. de Revel et de Gaucourt racontent leur histoire et leurs modifications successives, tâche laborieuse, car ces faits n'existent qu'à Arles en aussi grande proportion; les emblèmes et les sculptures changeaient, comme les cocardes de notre époque; une église dédiée à la sainte Vierge s'élève sur le temple de Cybèle, la bonne déesse; les arènes se métamorphosent en citadelle; les basiliques, les cellas, les oratoires servent de premières assises aux églises, aux couvents et aux chapelles, en si grand nombre à Arles.

MM. de Revel et de Gaucourt donnent un excellent plan de la ville, divisée en cinq parties. Elles se distinguent par des teintes différentes; dans chacune, les monuments se reconnaissent à leurs formes, et par une couleur particulière indiquant leur époque romaine ou romane, ogivale ou Renaissance.

On voit d'abord les monuments romains se grouper dans la cité antique, qui peut être considérée comme le centre, tandis que les édifices du moyen âge et de la Renaissance sont dispersés dans les autres quartiers de la ville.

Le Répertoire de MM. de Revel et de Gaucourt atteste de laborieuses et persévérantes recherches; ils ont tout vu par eux-mêmes, et dépouillé les archives du pays, ainsi qu'une énorme quantité de documents et de publications d'époques différentes.

L'arrondissement d'Arles est un type qui caractérise une région du midi de la France, riche en monuments grecs, romains et de l'époque romane; il offre un grand intérêt aux études des archéo-

Digitized by Google

logues; ce travail, fort complet d'ailleurs, ne nous paraît pas pouvoir être publié dans sa forme actuelle; il dépasse de beaucoup les limites ordinaires. La rédaction manque de la précision désirable : il faudrait retrancher les détails sur les monuments modernes, les appréciations personnelles aux auteurs, et tout ce qui figurerait mieux dans une statistique que dans un livre exclusivement archéologique.

Une refonte à ces points de vue, en rendant ce travail plus spécial et plus substantiel, le restreindra aux proportions des répertoires publiés par le Comité. Le manuscrit des auteurs ne semble pas avoir été soumis à l'examen préalable de l'Académie d'Aix; elle eût rectifié sans doute des attributions qui ne paraissent pas à leur date et qui ne peuvent être contrôlées que sur place; par exemple, celle qui ferait remonter à l'art grec des beaux temps de Marseille le temple dit de la *maison basse*, à Vernègues, et la *chapelle* voisine, dite de *Saint-Cesaire*, au vi^e siècle. Les auteurs empruntent la description du portail à la Statistique des Bouches-du-Rhône, du comte de Villeneuve, ancien préfet du département; ils auraient pu la refaire moins longue et plus complète. La description des chapiteaux du cloître de Saint-Trophime serait à revoir; que signifient des indications telles que *La prédication du Sauveur à des moines?*

A l'abbaye de Montemajour, la description du cloître ne semble pas suffisante.

L'épitaphe de Geoffroy, comte de Provence, mort en 1063, n'y est plus depuis longtemps; la famille Revoil, qui l'avait recueillie, l'a donnée au musée d'Arles.

Beaucoup de monuments, tels qu'églises, ponts, etc. sont attribués sans preuves à la corporation des frères pontifes.

A Saint-Remy, dans la petite *abbaye de Saint-Paul du mausolée*, on a omis de citer les inscriptions assez nombreuses du cloître; dans la description des chapiteaux de ce même cloître, on indique *un poisson soutenu par deux femmes*, ce qui ne présente aucun sens.

A Lamanon, au sujet des *grottes de Calès*, les auteurs décrivent les *cérémonies celtiques*, le *rôle des vierges prêtresses* et le *mode des sacrifices*, *etc.* A quel rituel empruntent-ils ces tableaux? Les archéologues ne doivent décrire que ce qu'ils voient.

MM. de Revel et de Gaucourt signalent des substructions dans les caves du collége, mais les fouilles de 1863, qui ont constaté un curieux édifice, et dont la *Revue des Sociétés savantes* a rendu compte, ne paraissent pas avoir été mises à profit par eux.

Digitized by Google

En citant ces observations faites dans la commission, nous ne croyons pas atténuer ce qu'il y a de sérieux et de remarquable dans une étude embrassant un si grand nombre de monuments; nous désirons seulement montrer à MM. de Revel et de Gaucourt, par le soin avec lequel nous avons examiné leur travail, tout le prix que nous attachons aux perfectionnements qu'il leur est si facile d'y introduire.

Je terminerai ce rapport par un éloge.

Les auteurs expliquent souvent, d'après des documents nouveaux, des monuments déjà connus, et font aussi connaître des monuments qui n'étaient point encore décrits. J'en trouve deux exemples dans la chapelle romane de Saint-Marcellin, à Boulbon :

1° Un tombeau seigneurial, où les formes élancées et gracieuses du style ogival sont accompagnées de la plus élégante ornementation;

2° Un panneau du XIVe siècle, représentant le pape Jean XXII, à genoux devant saint Agricole, le patron d'Avignon. Cette peinture, signalée pour la première fois par les auteurs au congrès d'Aix, en 1866, est curieuse pour l'histoire du vêtement et des meubles du temps.

Je pourrais multiplier les citations, car les faits abondent.

II. Société d'émulation de Montbéliard. — *Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes*, par M. Cl. Duvernoy, membre de la Société.

Voilà un livre qui se fait lire d'un bout à l'autre avec le plus grand plaisir; l'auteur n'a aucune prétention, il a beaucoup vu et beaucoup lu, il raconte très-agréablement, il a même la modestie de n'intituler que du titre de *Notice* cette charmante et véritable histoire. Il ne faut pas y chercher des éléments de discussion, ni une critique sévère : il nous dit lui-même que, frappé de voir tous les jours des découvertes archéologiques passer inaperçues, il s'est occupé à recueillir et à grouper ensemble des faits acquis, pour servir de point de départ aux découvertes ultérieures; que son travail n'est qu'un résumé du passé et l'en-tête d'un registre ouvert à l'avenir, enfin un cadre perpétuel à remplir. Ceci me paraît fort bien pour l'avenir; mais est-ce assez pour le passé, complétement refondu dans sa narration, et où les faits ne sont pas assez distincts pour qu'on puisse y ajouter ou en retrancher à volonté? Il est vrai que M. Duvernoy se propose de suivre une autre marche dans cet inventaire dont il nous offre la perspective, mais il aurait dû nous présenter

Digitized by Google

d'abord, sous une forme analogue et moins arrêtée, la première partie déjà exécutée. On n'ajoute pas un arbre, un ruisseau, une colline, un fond à un paysage lorsqu'il est terminé; pour le changer, il faut le repeindre tout entier. La première conséquence de la méthode de M. Duvernoy serait de recommencer son livre à chaque découverte nouvelle; mais ce serait vraiment dommage, et nous y perdrions beaucoup, cela ne me semblerait même pas dans son caractère; il montre peu de goût pour les questions spéciales, et pour aborder les difficultés soulevées par des conjectures ou des doctrines plus ou moins hasardées. Je comprends cette disposition d'esprit; mais, si l'on veut reculer les limites de la science, il faut les bien connaître, et, comme elles reposent sur des faits, il est nécessaire que ces faits soient établis avec certitude : comment y parvenir si ce n'est par la critique, la controverse et la discussion des éléments dont ils se composent?

Le travail de M. C. Duvernoy restera comme un livre remarquable par sa forme élégante, contenant des recherches étendues et substantielles sur les époques gauloise, gallo-romaine et du moyen âge au pays de Montbéliard, jusqu'à l'avénement de ses comtes à la fin du xe siècle. Il aura même un double succès : en intéressant les archéologues, il satisfera complétement les gens du monde.

III. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Inventaire raisonné des principaux objets du musée des antiquités d'Angers*, par M. Godard-Faultrier, directeur.

Le musée des antiquités d'Angers a été fondé, en 1841, par le conseil municipal, et organisé sous la direction de M. Godard-Faultrier. L'inventaire, publié par ce savant archéologue, témoigne à la fois de ses soins intelligents et des plus heureux résultats.

Ce qu'on y remarque, ce ne sont pas seulement les objets rares et précieux qu'il décrit, mais l'esprit dans lequel le musée d'Angers a été formé. L'Anjou y contribue pour la majeure partie; c'est le résidu de son passé, et le sol à toutes les époques fournit son contingent. Cette riche collection représente donc avant tout l'histoire locale par ses monuments et par ses traditions, et voilà ce qui assure à cet établissement le concours des populations.

Des objets provenant d'un lieu bien connu des visiteurs leur plaisent davantage; les noms se lient aux provenances et frappent les esprits.

Digitized by Google

Tout le monde aime son clocher; les archéologues, autant et peut-être plus que tout le monde, se passionnent pour leur nationalité provinciale; les objets qui attirent leur curiosité ne sont pas seulement les traces et les souvenirs des Celtes, des Romains et du moyen âge, mais les traces et les souvenirs des Celtes, des Romains et du moyen âge de l'Anjou.

L'auteur a distribué ses collections, d'après les matières qui les composent, en trente-six classes distinctes. L'ordre des numéros se continue du commencement jusqu'à la fin. Exemple : première classe, objets en pierre, de 1 à 108; objets en marbre, de 109 à 116; et ainsi de suite jusqu'au numéro 938, chiffre de la totalité des objets.

Je cite quelques articles.

N° 461. XIIIe siècle. Pots thuriféraires percés à la panse pour la circulation de l'air et la combustion de l'encens; on y voit encore la cendre et le charbon; il s'en rencontre souvent en Anjou dans les sépultures du XIIIe siècle.

N° 497. A l'article verrerie, époque romaine : «fragment de la partie conique d'une urne lacrymatoire,» cette désignation ne revient que trop souvent. Ces petites urnes (*alabastrum*) sont reconnues aujourd'hui pour des vases à parfum.

N° 552. A la classe des armes : «Glaive des jeunes soldats de «l'école de Mars, fondée en 1793.» J'en possède un semblable; on lit gravé sur la lame : «Sabre des élèves de l'école de Mars, fondée «par Robespierre,» avec la date républicaine que je n'ai pas sous les yeux. C'est l'arme de jeunes patriotes qu'on avait habillés à la grecque, d'après les dessins de David, et qui étaient campés dans la plaine des Sablons; le bonnet phrygien et le niveau de l'égalité se retrouvent ciselés sur le fourreau.

Nos 771 à 778. Époque romaine : trois cercueils en plomb sans signes chrétiens, et cinq autres également en plomb avec chrismes, découverts, lors de l'établissement de la gare d'Angers, en 1848, 1849, 1853 et 1854.

N° 793. Charte de Charlemagne, datée d'Aix-la-Chapelle et de la huitième année de son élévation à l'empire, écrite par *Goslenus cancellarius*, et signée du monogramme de Charles.

N° 867. Numismatique angevine, nos 868 à 872. Différentes découvertes de monnaies conservées séparément avec les vases où elles ont été trouvées.

Digitized by Google

Il y a quelque confusion dans l'ordre purement matériel adopté par M. Godard-Faultrier, on n'y trouve pas toujours ce qu'on cherche; des objets semblables ont été forcément dispersés dans plusieurs classes; par exemple, il faut chercher les inscriptions à la pierre, au bois sculpté, aux terres cuites, au bronze et au cuivre; une table rapprocherait les provenances, les styles et les époques. Après tout, M. Godard-Faultrier a rendu un véritable service en publiant ce catalogue; d'abord rien n'assure davantage la conservation d'une collection qu'un bon inventaire, et puis il fait connaître au dehors ce qu'il y a de plus curieux dans un département. Si nous possédions de pareils travaux sur tous les musées, on pourrait les refondre dans un ordre méthodique, et en former un volume qui résumerait les richesses archéologiques de la France.

IV. Académie du Gard. — *Études, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions d'un chapiteau grec du musée de Nismes, et sur quelques monuments épigraphiques de l'antiquité celtique et gallo-romaine*, par M. Aurès, ingénieur en chef.

M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a adressé pour le concours une suite de mémoires dont l'objet principal est la métrologie gauloise, et la conclusion, qu'une unité linéaire, l'ancien pied de roi, était usitée par les Gaulois, avant et pendant la domination romaine, concurremment avec le pied romain.

Cette conclusion ressort de la mesure d'un certain nombre d'inscriptions, de monuments et de fragments trouvés en France, qui, analysés dans leurs dimensions principales, ont donné, tantôt une unité fondamentale, tantôt une autre unité.

Il semble évident, en effet, que, si les dimensions soit des encadrements, soit des lignes et des interlignes des inscriptions, soit des autels votifs, soit des fragments que nous trouvons, ne sont point le simple effet du hasard, il a dû exister un étalon entre les mains de l'ouvrier qui les a exécutés; que les différents membres de ces monuments doivent être une fonction de cet étalon, et que la facilité de la pratique a dû nécessiter que cette fonction fût exprimée en fractions existantes de ce même étalon.

La recherche de l'unité de mesure convenant le mieux, ici dans un cas, là dans un autre, telle est la base du système de M. Aurès, système qui se complique un peu trop, peut-être, de spéculations philosophiques sur les anciennes théories des nombres.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, l'auteur, il faut le reconnaître, sait en tirer un merveilleux parti ; il est un virtuose en chiffres.

Sur ce thème du pied gaulois, il exécute les variations les plus brillantes, évoquant les spéculations pythagoriciennes sur les nombres premiers et leurs carrés, les théories grecques sur le module, et les subtilités, que l'on pourrait appeler byzantines, sur les conséquences de la combinaison de ce module avec les nombres hiératiques. On le croit perdu dans l'analyse microscopique de quelque chef-d'œuvre colossal de l'art antique, mais il se retrouve aussitôt, tenant en main la clef des mesures de quelque fragment grossier, trouvé sur le sol de la Gaule, et il en déduit le pied gaulois, objet constant de ses préoccupations et de ses recherches.

Nous donnerons, comme exemple de la méthode de M. Aurès, l'*Étude sur un chapiteau gallo-grec du musée de Nîmes.*

Disons d'abord que les ouvriers qui travaillaient en Gaule, à l'époque de la domination romaine, avaient à leur disposition, selon M. Aurès, trois unités de mesures différentes : le pied gaulois de 12 pouces égaux à $0^m,027$ chacun; le pied romain de 12 onces de $0^m,0247$, et enfin la palme grecque composée de 16 doigts de $0^m,0185$.

Suivant que la commune mesure d'un monument quelconque, exprimée en fractions décimales du mètre actuellement en usage, se rapproche de l'une des dimensions précédentes, il en conclut que l'étalon adopté pour la construction de ce monument est ou le pied gaulois, ou le pied romain, ou la palme grecque.

Le fragment de Nîmes est le chapiteau rectangulaire d'un pilier, de style dorique grec, à saillies inégales, celle des petits côtés plus grande que celle des grands. Ces saillies sont dans le rapport de 4 à 3.

Pour entrer dans les vues de M. Aurès, notons, en passant, que ces nombres sont les deux côtés du triangle rectangle de Pythagore, dont l'hypothénuse est 5.

Or, en prenant pour module la moitié de la longueur qui, répétée trois fois, forme une des saillies, et, quatre fois, forme l'autre saillie, on possède la commune mesure de toutes les dimensions du chapiteau.

Ce module équivaut à une longueur de $0^m,0178$, qui n'approche d'aucune des unités que nous venons de mentionner plus haut. Mais trois de ces modules étant égaux à $0^m,0534$, tandis que deux pouces

Digitized by Google

gaulois équivalent à $0^m,054o$, on voit que la différence entre les deux mesures n'est que de 6 dixièmes de millimètre.

Aussi, en adoptant le pied de roi pour mesurer le chapiteau de Nîmes, on trouve que toutes ses dimensions forment des nombres entiers de pied, de pouces et de lignes, si bien que les différences entre les longueurs mesurées et les longueurs calculées varient seulement de $0^m,0055$, d'où M. Aurès conclut que l'ouvrier qui a taillé ce chapiteau se servait du pied de roi, égal à $0^m,322$, qui ne serait autre que le pied gaulois.

Dans une autre *Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de quelques monuments épigraphiques de l'antiquité celtique et gallo-romaine*, M. Aurès soumet au même mode d'analyse treize autels ou inscriptions.

Par des mesures parfois trop scrupuleuses, surtout quand elles s'appliquent à des monuments barbares et d'une exécution grossière, ainsi que par des considérations très-subtiles, prêtées aux anciens, sur les théories des nombres premiers et de leurs carrés, M. Aurès arrive à établir que tantôt une inscription a été tracée avec le pied gaulois, tantôt avec le pied romain, quand il n'est pas forcé de conclure, avec une bonne foi à laquelle on ne peut trop rendre justice, que l'un et l'autre pied peuvent s'appliquer également.

L'absence d'étalon rigoureusement établi pour les mesures romaines, dont les originaux parvenus jusqu'à nous sont de longueurs fort différentes;

Le peu de soin apporté dans la plupart des cas à l'exécution des monuments mesurés;

L'incertitude évidente des résultats dans certains cas, l'incertitude probable dans d'autres, lorsque l'on opère avec des unités qui ne diffèrent entre elles que de 2 millimètres 3 dixièmes, comme font le pouce dit gaulois et l'once romaine;

La subtilité des raisons prises pour base de certaines mesures et pour choix de l'étalon;

Toutes ces considérations, et enfin le nombre relativement restreint des monuments soumis à l'analyse, nous empêchent de nous prononcer, quant à présent, sur les résultats que M. Aurès croit acquis et qu'il a obtenus dans un système qui exige des travaux persévérants, où il a déployé une merveilleuse souplesse d'esprit. Ajoutons que les dessins envoyés à l'appui de ses mémoires sont d'une

Digitized by Google

exécution supérieure, et servent de lumineux éclaircissement au texte.

V. Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — *Aperçus généraux sur les monuments gaulois ou pierres druidiques*, par MM. Lenglet, Mortier et Vandamme.

Jusqu'ici nous avons suivi des routes frayées; nous cherchons à faire progresser la science par la constatation de faits nouveaux ou par des interprétations ingénieuses des faits déjà connus. Le présent s'enrichit ainsi des perfectionnements de la méthode et des fruits qu'on peut tirer des découvertes du passé. Ce progrès, quoique sûr, paraît trop lent à des esprits avides de connaître et doués d'une initiative énergique; ils ne peuvent attendre, aucun obstacle ne les empêche d'aborder les problèmes les plus difficiles; si les documents manquent, si la tradition est muette, peu importe, ils trouveront une solution : c'est là sans doute un mérite, mais ce n'est pas tout ce qu'il faut pour réussir. Si Christophe Colomb avait redouté les tempêtes de l'Océan, aurait-il découvert un monde nouveau? MM. Lenglet, Mortier et Vandamme n'ont pas reculé devant la nuit profonde qui nous cache les grandes figures des druides, ni devant leurs mystères impénétrables comme leurs forêts; ils se proposent de faire parler les pierres, et de nous révéler les principes religieux, civilisateurs et progressifs des druides vers l'infinie perfection.

Leur système se base sur un fait, et consiste dans une idée; si l'un peut être prouvé, si l'autre est acceptable, les auteurs auront raison : ce n'est pas le talent qui leur manque, leur exposition d'ailleurs est nette et claire, leur mémoire fort bien écrit.

Leur point de départ est de considérer le vieux flamand comme la langue mère de tous les peuples de l'Europe occidentale. C'est donc à lui qu'il faut s'adresser pour connaître le vrai sens des monuments druidiques. Les dénominations données jusqu'à présent par les Celtes gaëliques, kimriques ou bas-bretons, aux dolmen, menhir, peulvan, kromlech, lichaven, barrows et galgals, sont celles-ci : table de pierre, grande pierre dressée, pilier de pierre, cercle de pierre, porte de pierre, assemblage de tombeaux en pierre, tombes coniques de cailloux ou de terre.

Ces noms, ne représentant à nos auteurs que la configuration de la pierre, leur semblent de véritables contre-sens, tandis qu'inter-

Digitized by Google

prétés par le vieux flamand ou la langue des anciens Morins, ils offrent une signification toute nouvelle, telle que : *enseignement par les fautes*, *avertissement aux navigateurs*, *temple circulaire*, *port des trépassés*, *assemblage des corps dépouillés*, *monuments de souvenirs et de reconnaissance*. A chacune de ces diverses interprétations se trouvent joints des commentaires, des variantes et des explications symboliques, d'où nos auteurs concluent qu'une idée profonde a présidé à ces dénominations, et qu'elles renferment la synthèse la plus explicite de la doctrine et des connaissances des prêtres législateurs de notre vieille Gaule; ils retrouvent tout dans ces pierres; leurs noms contiennent à la fois : religion, politique, justice, enseignement public, navigation intérieure et maritime, philosophie, médecine, etc.

Les objections se sont présentées en foule dans la commission contre ce système; nous citerons celles-ci, qui appartiennent plus particulièrement à notre savant collègue M. Jules Quicherat :

1° L'ancien flamand, loin d'être l'idiome primitif de l'Europe, fut l'un des moins anciennement formé, car il est germanique, et le petit nombre de radicaux celtiques qui s'y mêlèrent appartenaient à la langue des Belges, les derniers venus des Gaulois.

2° Ce ne sont pas les Flamands, mais les Cambrians, qui ont créé les noms employés pour désigner les monuments celtiques.

3° Le christianisme avait effacé le souvenir de la destination de ces monuments lorsqu'ils reçurent les noms dont il est question, de sorte qu'ils ne pouvaient exprimer autre chose que la forme ou l'aspect des pierres druidiques; vouloir expliquer les dénominations par la destination, c'est faire une petition de principe, car on est obligé d'abord d'imaginer la destination, et de violenter ensuite les radicaux pour qu'ils puissent concorder avec elle.

J'ajouterai qu'en supposant même que le vieux flamand dût décider la question, et nous croyons avoir prouvé le contraire, le système complet que MM. Lenglet, Mortier et Vandamme veulent faire sortir de leur traduction littérale ne serait pas moins inadmissible.

VI. Société archéologique de la Loire-Inférieure. — *Notices historiques et archéologiques*, par M. Charles Bougoüin, secrétaire adjoint de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.

Cette collection de petites notices, manuscrites ou imprimées, sur «plusieurs châteaux ou chapelles des environs de Nantes, sur le

Digitized by Google

« château d'Angers, sur les officiers du château de Nantes et de la « forteresse de Pirmil, enfin un récit fait, d'après des documents « contemporains, de la descente des Anglais sur les côtes de Bretagne « en 1746; » tout cela ne présente aucun intérêt archéologique, mais s'applique à l'histoire.

Je citerai, pour exemple, *la chapelle de la Frimaye;* l'auteur la décrit comme un carré parfait, sans autre détail; il ignore le nom de son fondateur, l'époque où elle a été construite et le vocable du saint sous le patronage duquel elle était placée. Si M. Charles Bougoüin désire se livrer aux études archéologiques, je lui conseille d'apprécier les monuments par leur style, et de faire connaître tout ce qu'ils peuvent avoir de remarquable, en les comparant aux types de l'époque à laquelle ils appartiennent.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1867.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

La section d'histoire et de philologie avait mis au concours, pour l'année 1867, une *Étude sur un de nos anciens dialectes de province, langue du nord ou langue du midi.* Les conditions de ce concours étaient établies dans le programme suivant :

« Les travaux devront avoir principalement pour base les chartes « et autres documents diplomatiques originaux antérieurs à l'avéne- « ment des Valois, sans exclure les documents littéraires de date et « d'origine certaines, correspondant à la même période.

« Seront admis au concours soit les lexiques ou grammaires rédi- « gés d'après ces documents et accompagnés d'exemples à l'appui, soit « les recueils de documents de la même nature et de la même époque, « auxquels on joindra des observations propres à déterminer les ca- « ractères du dialecte. »

Sur quatre mémoires adressés au Comité, deux ont été éliminés comme ne répondant pas au programme : l'un, envoyé sans nom d'auteur, sous les auspices de l'Académie des sciences de Marseille, et ayant pour titre *Essai de grammaire historique de la langue provençale depuis son origine jusqu'à nos jours*, ne s'était pas renfermé dans les limites de temps assignées, et ne produisait d'ailleurs, à l'appui de son travail, aucun texte officiel ou littéraire. Le second est un *Dictionnaire du patois de la Flandre wallonne*, œuvre de M. Vermesse, présenté par la Société de la Flandre wallonne. Ce dernier travail a été mis en réserve pour être compris parmi les ouvrages conformes au programme du concours institué pour l'année prochaine et ayant précisément pour objet : *Un glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France.*

Les deux mémoires qui seuls ont été conçus dans le sens du programme, et ont été, par conséquent, admis à concourir, sont les suivants :

1° *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle*, par M. Boucherie, professeur au lycée de Montpellier, travail envoyé sous les auspices de la Société archéologique et historique de la Charente;

Digitized by Google

2° *La langue française à Metz, d'après les documents originaux du XIIIe siècle*, par M. Bonnardot, ancien élève de l'École des chartes, archiviste de la ville d'Orléans; envoyé par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

C'est le résultat de l'examen de ces deux mémoires, fait par la commission nommée par le Comité, que je suis appelé, Messieurs, à l'honneur de vous faire connaître, honneur déjà périlleux pour celui qui prend pour la première fois la parole devant une réunion aussi imposante, et rendu plus périlleux encore par le souvenir des savants rapports faits à cette place sur les concours des deux dernières années[1].

En appelant l'attention des Sociétés savantes sur l'étude de l'ancienne langue française, le Comité ne fait que continuer une œuvre qu'il n'a cessé de poursuivre depuis le jour où, par les soins de M. Guizot, il fut institué (18 juillet 1834), avec la mission spéciale de présider à la publication de documents inédits relatifs à notre histoire nationale. Il comprit aussitôt que la recherche et la mise en lumière des monuments de la langue et de la littérature françaises devaient être un des éléments essentiels de cette histoire. Dès ce moment, en effet, il accueillait avec faveur le projet de publication de la *Chronique en vers de Benoît de Sainte-More* et de la *Chronique rimée de Bertrand Duguesclin*, présenté par MM. Francisque Michel et Champollion-Figeac.

Le comité unique qui existait à cette première époque avait pour membres MM. Villemain, Daunou, Naudet, Guérard, Mignet, Champollion, Fauriel, Vitet, J. Desnoyers, Granier de Cassagnac, et pour secrétaire Gustave Fallot, l'intéressant auteur des *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle*, prématurément enlevé à des travaux que son livre avait inaugurés d'une manière si remarquable.

Lorsqu'en 1837 quatre comités furent ajoutés au premier, l'un d'eux eut dans ses attributions spéciales la langue et la littérature de la France. Les études philologiques et les publications de textes de nos anciennes poésies prirent alors un brillant essor. C'est en effet de 1837 à 1844 que furent agitées, au sein du Comité, les propositions faites par MM. Leroux de Lincy, de Martonne, Charles

[1] Rapport de M. L. Delisle sur le concours des Cartulaires en 1865. — Rapport de M. Amédée Thierry sur le concours des Dictionnaires topographiques en 1866.

Digitized by Google

Labitte, Thomassy, Chabaille, de La Villemarqué, relativement à des publications exécutées plus tard, et dont quelques-unes ont pris place dans la précieuse collection des Documents inédits : les romans d'Aubry le Bourguignon, de Gérart de Roussillon, le Trésor de Brunetto Latini, et une traduction des Quatre Livres des Rois, suivie des moralités sur Job et des Sermons de saint Bernard, texte important, qui a servi de point de départ à tant de travaux philologiques.

Le 14 septembre 1852, la réorganisation des comités et leur réunion en un seul, subdivisé en trois sections, vint donner à ce genre d'études une impulsion plus vive encore.

Vous pouvez en juger, Messieurs, en voyant figurer dans la section de philologie les noms de MM. Ampère, Guessard, Guigniaut, Jourdain, V. Le Clerc, Magnin, D. Nisard, Paulin Paris, Patin, Ravaisson, Sainte-Beuve et de La Villemarqué.

Il eût été difficile de remettre le soin de concourir aux progrès de la science philologique à de plus illustres représentants de l'érudition française.

Dès le 15 novembre de la même année, le Président, M. Guigniaut, donnait à ses collègues lecture d'un décret rendu sur la proposition de M. Fortoul, ordonnant la publication d'un recueil général des poésies populaires de la France. La collection devait se composer de chants religieux et guerriers, de chants de fêtes, ballades, récits historiques, légendes, contes, satires, etc. On n'a pas oublié l'intéressant et spirituel rapport fait à cette occasion par M. Ampère et les instructions données à toutes les personnes officiellement invitées à recueillir sur tous les points de la France ces produits nombreux de la muse populaire.

Un autre projet était l'année suivante mis à l'ordre du jour par M. Victor Le Clerc, qui, avec MM. Fauriel, Paulin Paris et Littré, a continué et singulièrement agrandi, vous le savez tous, Messieurs, dans l'*Histoire littéraire de la France*, l'œuvre commencée par Dom Rivet en ce qui concerne nos poëtes du moyen âge. Il s'agissait de ces grandes compositions épiques, de ces poëmes chevaleresques, de ces romans d'aventures, de ces chansons, de ces fabliaux, de ces productions poétiques de tout genre sur lesquelles se portaient depuis quelques années les études de prédilection du savant et regretté doyen de la Faculté des lettres de Paris. Il considérait avec raison les publications de ces monuments du génie français au moyen âge, non-seulement comme devant rendre de grands services

Digitized by Google

aux études historiques, mais encore comme intéressant au plus haut degré l'honneur de la France.

« Une longue insouciance, pour notre vieille gloire littéraire, disait-« il avec émotion à ses collègues du Comité, nous a laissé beaucoup « d'erreurs à combattre et de droits à revendiquer. On ne saurait croire « avec quelle légèreté des écrivains du dernier siècle et même du « nôtre, qui avaient cependant à leur disposition les travaux des « Fauchet, des Barbazan et les admirables copies manuscrites réu-« nies pendant plus de cinquante ans par Lacurne de Sainte-Palaye, « ont abandonné et trahi la cause de l'originalité nationale dans un « genre où il est si rare de créer. Peut-être s'imaginaient-ils avoir « tout dit quand ils avaient répété sans examen quelque dicton puéril « contre la stérilité française, et ils oubliaient que la France avait « fourni de sujets d'épopées l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angle-« terre, sans compter les versions de nos poëmes dans presque toutes « les langues du nord et de l'orient de l'Europe. »

J'éprouve quelque plaisir à répéter ici les nobles paroles de l'homme que le Comité sera toujours fier d'avoir compté parmi ses membres les plus éminents, et dont le nom ne réveille dans cette enceinte que de glorieux et chers souvenirs.

Si les reproches adressés à l'indifférence pour nos vieilles gloires poétiques étaient mérités alors, hâtons-nous de dire qu'ils ne le sont plus aujourd'hui.

C'est certainement sous l'impression de ces éloquentes et patriotiques protestations que, le 12 février 1856, M. Fortoul obtenait de l'Empereur un décret ordonnant la publication de la collection des anciens poëtes de la France, œuvre grande et vraiment nationale que M. Rouland a commencée en la confiant à une Commission composée de MM. le marquis de La Grange, Guessard, Francis Wey et Michelant, en se renfermant toutefois dans les limites du possible. Mais, si le possible, au point de vue des ressources financières dont dispose le Ministère de l'instruction publique, est resté au-dessous de l'idéal conçu par les initiateurs de cette belle entreprise, l'exécution, en ce qui concerne le choix et la critique intelligente des textes, ne peut redouter aucune comparaison avec les publications du même genre faites par les savants étrangers, dont il est juste sans doute de reconnaître le mérite, mais dont, par une modestie exagérée, on a pris un peu trop l'habitude de proclamer la supériorité. Grâce à ces publications, encouragées par le Gou-

Digitized by Google

vernement, aux missions données à quelques hommes dévoués qui sont allés recueillir les manuscrits de nos poëmes dont les bibliothèques étrangères se sont enrichies aux dépens des nôtres; grâce aux travaux entrepris au sein des Sociétés savantes des départements, et surtout à une connaissance plus exacte des lois qui ont présidé à la formation de la langue française, le terrain se trouve aujourd'hui bien préparé pour les études philologiques.

Le Comité avait donc droit d'espérer que l'appel fait par lui aux Sociétés dont le concours, dans d'autres directions, lui est si précieux, ne lui ferait pas défaut, lorsqu'il s'agirait d'un genre d'études pour lequel il compte aujourd'hui sur plusieurs points de la France d'habiles et zélés collaborateurs.

Ce n'est pas, Messieurs, qu'il se soit dissimulé les difficultés que présente un travail, tel qu'il le comprend, sur un des dialectes de notre ancienne langue.

Il sait que, si sur les faits généraux relatifs aux origines de la langue française la science moderne, quittant le terrain des conjectures et des hypothèses, a fait justice de certains systèmes bizarres, dont le ridicule a jeté quelque discrédit sur la philologie elle-même, si elle tend de plus en plus à ne s'appuyer que sur des faits positifs, il est encore un grand nombre de questions sur lesquelles elle n'a pas encore réuni tous les éléments particuliers qui lui permettent d'établir avec certitude des lois générales. En ce qui touche particulièrement le caractère propre des différents dialectes qui ont concouru à la formation de la langue française, et la part que chacun d'eux a pu y prendre, une méthode suffisamment rigoureuse n'a pas encore soumis à l'analyse les détails infinis qu'il faut recueillir, classer et comparer, pour que cette histoire de la langue repose sur une base solide.

C'est un travail auquel il est indispensable d'appliquer la méthode qui a fait faire des progrès si admirables aux sciences physiques et naturelles; et le temps n'est pas éloigné, sans doute, où la critique philologique sera devenue un instrument dont la précision pourra donner aux résultats obtenus le plus haut degré de certitude.

On est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que le français et les autres langues romanes ont une origine commune, non dans le latin littéraire, mais dans le latin populaire, qui n'avait jamais cessé d'exister à côté du premier, et qui, porté par la conquête et imposé aux peuples vaincus, s'était développé dans chacune des parties du

Digitized by Google

monde romain. Il s'y était diversifié et modifié sous l'empire de certaines influences peu étudiées encore, mais dont les principales sont celles du climat, de la race et de l'idiome parlé dans chaque pays, influences justement appelées *les facteurs* du lent et intéressant travail de composition et de recomposition auquel est due leur naissance.

Adopté par la Gaule plus facilement que partout ailleurs, ce *latin populaire* s'y parla, ainsi que dans les autres contrées qui l'adoptèrent, sous des formes diverses, s'éloignant de plus en plus les unes des autres, et ayant formé, vers le IXe siècle, comme on sait, les deux principaux groupes distingués sous les noms bien connus de langue d'oil, au nord, et de langue d'oc, au midi.

Chacun de ces idiomes s'était subdivisé en dialectes plus ou moins nombreux, correspondant aux grandes divisions féodales qui morcelèrent la langue comme elles morcelèrent le territoire. L'Ile-de-France, la Champagne, la Picardie, la Bourgogne, la Normandie, le Poitou, pour ne nous occuper que des pays situés au nord de la Loire, parlèrent la langue d'oil, chacune à sa manière; ce furent autant de dialectes d'une même langue parfaitement séparés, indépendants les uns des autres. On sait par quels événements politiques l'autorité des ducs, dont le domaine ne comprenait d'abord que la première de ces provinces, s'étendit sur tout le reste de la France, et comment le dialecte parlé dans leur gouvernement et désigné par tous les autres sous le nom de *langue française* partagea la fortune de ces princes, devint prédominant, à titre de langue officielle, finit par être adopté par tous les habitants du pays, et réduisit les dialectes ses rivaux à s'effacer peu à peu devant lui pour devenir de simples patois. Sous cette forme les différents dialectes devaient cependant continuer à vivre; les patois ne sont, en effet, que ces dialectes provinciaux, passés du rang de langues écrites à celui de langues parlées; et, si l'étude des caractères qui distinguèrent ces dialectes sous leur première forme jette un grand jour sur l'histoire de la langue française, qui leur a fait de nombreux emprunts, on conçoit toute l'importance que peuvent offrir pour compléter cette histoire les restes précieux, les nombreux vestiges que l'on en retrouve dans le langage des habitants des campagnes. C'est ainsi que le concours institué par le Comité pour l'année prochaine, et ayant pour sujet l'étude de ces patois auxquels la civilisation moderne fait une si rude guerre, peut être considéré comme un complément obligé de celui qu'elle avait établi pour 1867.

Digitized by Google

L'étude d'un dialecte provincial doit être faite, comme on le voit, dans des monuments antérieurs à l'époque où la prédominance de celui de l'Ile-de-France a fait pénétrer, soit dans sa manière de prononcer et d'écrire, soit dans son vocabulaire, des éléments nouveaux. C'est pour cette raison que le Comité devait donner pour point de départ à de semblables recherches des documents diplomatiques originaux, ayant des dates certaines et ayant été écrits sur les lieux mêmes.

Il est essentiel aussi que l'on suive un ordre rigoureusement chronologique dans l'exposition des formes affectées par chaque mot, afin de préciser si elles sont simultanées ou successives. Dans la détermination de l'âge et de la provenance d'un document, on doit appliquer à l'histoire du langage la méthode employée par la paléographie pour l'étude des manuscrits. Car, de même que les divers traits de l'écriture servent à établir la date d'un manuscrit, les diverses formes verbales permettraient d'assigner une époque et une origine certaines aux pièces non datées ou dont on ne posséderait que des copies.

On ne doit pas perdre de vue, enfin, que les dialectes d'une langue diffèrent entre eux, non par le vocabulaire ou la construction des phrases, mais à peu près uniquement par la prononciation. Cette étude de la prononciation, quand elle va jusqu'à rechercher la raison d'être de chaque son et à en suivre toutes les modifications successives, est la *phonétique*. En soumettant à l'analyse les transformations que subissent, suivant les lieux, les sons et les signes qui les représentent, la philologie comparée s'est ouvert de nouveaux horizons.

Cet exposé sommaire des conditions du programme arrêté par la section d'histoire et de philologie vous permettra, Messieurs, d'apprécier maintenant sans difficulté les deux mémoires sur lesquels les juges du concours ont eu à se prononcer.

Le mémoire de M. Boucherie a, nous l'avons dit, pour titre : *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle.*

Ce rameau de la langue d'oil n'est pas un des moins intéressants à étudier; non sans doute que l'on puisse pousser l'admiration qu'inspire l'amour du sol natal jusqu'à prétendre, avec Dreux du Radier, que c'est du dialecte poitevin que sont sortis le français, l'espagnol et l'italien; il mérite l'attention pour d'autres causes.

Situé au midi de la Loire, le Poitou appartenait naturellement

Digitized by Google

plutôt à la langue d'oc qu'à la langue d'oil; mais il passa de bonne heure sous la domination française, en partie d'abord, puis en totalité; les formes de son langage primitif s'altérèrent promptement, celles du dialecte normand le pénétrèrent. Il en résulta, comme l'a fait remarquer M. Leroux de Lincy[1], un dialecte d'autant plus curieux à étudier qu'on peut le considérer comme le point de jonction entre les deux langues et comme l'une des principales causes du mélange qui s'opéra au XIIe siècle entre les deux littératures.

M. Boucherie, n'ayant à sa disposition qu'un petit nombre de chartes publiées en différents recueils, a donné pour base principale à ses études un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Poitiers, et contenant les sermons de l'évêque de Paris, Maurice de Sully, transcrits ou traduits d'un original français par un scribe poitevin. Disons tout d'abord que ce point de départ a compromis en grande partie les résultats que l'auteur devait en tirer pour les faire servir de fondement à une grammaire et à un glossaire poitevins.

Il est aisé de voir que ce texte, malgré certaines expressions propres au dialecte du Poitou, appartenait en grande partie à la langue française. En relevant les mots qui lui ont semblé d'origine poitevine, l'auteur du mémoire leur aurait donné plus d'autorité s'il les eût rapprochés des différentes chartes ou documents diplomatiques qu'il avait sous les yeux; mais, ces chartes appartenant à l'Aunis et à l'Angoumois, il a cru devoir en faire un chapitre spécial en considérant leurs textes comme des sous-dialectes du Poitou.

M. Boucherie n'aurait pas rempli les conditions du programme si, après avoir recueilli les expressions qu'il a considérées comme propres au dialecte poitevin, il ne les avait pas soumises à une étude raisonnée. La commission a regretté que ce travail, lors même qu'il échapperait au vice fondamental qu'elle lui a reproché, ne fût pas conçu dans l'esprit qui doit présider aujourd'hui aux études philologiques. La phonétique ou l'étude des transformations subies par les voyelles, les diphthongues et les consonnes, dans leur passage du latin au roman, devait être la partie la plus longue du mémoire, puisque c'est par la prononciation surtout que se distinguent les dialectes. C'est au contraire la grammaire et le glossaire qui y occupent le premier rang. Or ce n'est pas par ces deux parties que le dia-

[1] Introduction aux Quatre Livres des Rois, traduits en français du XIIe siècle, p. LXIII.

Digitized by Google

lecte poitevin diffère d'une manière sensible des dialectes congénères. Les faits relevés par l'auteur appartiennent en immense majorité à toute la langue. Cette critique serait juste lors même que la grammaire et le glossaire de M. Boucherie auraient eu pour fondement un texte d'origine poitevine; mais combien acquiert-elle plus de force lorsqu'il s'agit d'un texte français copié par un scribe poitevin! Si la forme des mots composant le vocabulaire de M. Boucherie donne certaines nuances poitevines déjà relevées dans la phonétique, le sens en est purement français.

Cette explication est nécessaire pour faire voir combien un faux point de départ entraîne avec lui de conséquences fâcheuses. Ce vice d'origine est la principale cause des imperfections que, en rapporteur fidèle, j'ai été obligé de signaler dans un mémoire recommandable d'ailleurs par des qualités que je suis plus heureux de relever. Si toutes les remarques se rapportent plus particulièrement à la langue française du XIIIe siècle en général qu'au dialecte du Poitou en particulier, elles n'en sont pas moins intéressantes. Elles attestent une connaissance réelle de notre vieux langage, des sources à consulter, des principales publications, des résultats scientifiques de l'érudition moderne. Ce mémoire est accompagné de notes savantes, dans lesquelles l'auteur combat avec beaucoup de finesse et de sens critique quelques étymologies françaises proposées par des philologues distingués, et fait à quelques-uns de nos anciens textes, et notamment à la chanson de Roland, d'heureuses corrections.

Une méthode plus rigoureuse, un choix de textes plus conforme au programme du Comité, une sagacité pénétrante, une connaissance approfondie de la matière, distinguent le mémoire inscrit sous le n° 4 et intitulé : *La langue française à Metz, d'après les documents originaux antérieurs à l'avénement des Valois* (1212-1328).

Le but de ce travail, dit l'auteur dans son Introduction, est d'établir les caractères du dialecte lorrain en général et du dialecte de Metz en particulier.

Le premier titre donné au mémoire, *Le dialecte messin au XIIIe siècle*, aurait obligé l'auteur à tirer ses exemples uniquement des chartes dont l'origine était purement messine. Dans ces dernières mêmes, ainsi que l'a fait observer un des membres du Comité particulièrement versé dans l'histoire de cette contrée, il y aurait eu un choix à faire. A Metz, en effet, ville qui ne possédait pas de centre

Digitized by Google

d'institutions littéraires, mais qui, par une sage législation, attirait un grand nombre d'étrangers, commerçants, banquiers, les actes rédigés par les *amans* (*amanuenses*) ou notaires, entre des particuliers et même des villageois, peuvent contenir et contiennent en effet des formes qui s'écartent du dialecte pur. Il aurait donc fallu, dans ce cas, se borner aux documents officiels émanés de l'autorité municipale, atours, ordonnances, etc. pièces qui existent en très-grand nombre, et aux chartes rédigées dans les abbayes. La chancellerie épiscopale même, où la langue a dû se maintenir plus correcte, ayant été transportée à Vic, c'est-à-dire dans une localité tout à fait lorraine, les documents émanés de cette chancellerie n'auraient pas offert une garantie suffisante.

M. Bonnardot a compris probablement les difficultés qu'il rencontrerait en concentrant exclusivement ses recherches sur le dialecte parlé dans le territoire messin, et, changeant son premier titre, qui aurait rendu ces reproches légitimes, il a étendu ses recherches au dialecte lorrain tout entier, ce qui lui a permis de faire usage de documents provenant de localités différentes.

Il n'a pas cependant négligé, il faut le reconnaître, de signaler à l'occasion ce qui, dans les transformations qu'il a constatées, appartenait d'une manière spéciale au dialecte messin, objet primitif de ses travaux.

Dans l'état actuel de la science, M. Bonnardot ne croit pas qu'il soit possible d'indiquer d'une manière précise les caractères propres et distinctifs de chacun de nos anciens dialectes. Il faudrait, pour y parvenir, établir entre eux une comparaison approfondie, éliminer toutes les formes qui leur sont communes, ou les restituer au dialecte dont elles sont originaires.

Mais, avant d'arriver à ce point, où il n'y aurait plus qu'à s'occuper de classer les branches diverses de la langue d'oil, d'après leur différences essentielles, il faut d'abord connaître l'ensemble des procédés par lesquels chacune d'elles est parvenue à se constituer. C'est ce que l'auteur a essayé de faire pour le dialecte lorrain, qu'il a considéré isolément et non par comparaison avec les autres idiomes en usage au moyen âge dans les différentes contrées de la langue d'oil.

En l'absence des moyens à l'aide desquels il sera possible plus tard de déterminer les caractères spéciaux du dialecte dont il s'est occupé, M. Bonnardot a fait la monographie complète du dialecte

Digitized by Google

lorrain, et, tout en exposant les faits qui lui sont communs avec d'autres, il a signalé avec soin, dans le cours de son travail, et aussi souvent qu'il l'a pu, les caractères qui lui sont propres.

Malheureusement ces caractères, dans l'exposition de l'auteur, se perdent et se confondent au milieu de l'immense énumération de ceux qu'il a indiqués, et parmi lesquels il faut les recueillir. Il a compté sur la patience et l'attention du lecteur pour faire cette sorte de triage qu'il lui eût été facile d'opérer lui-même. Il pouvait aisément présenter comme résultat de son étude un tableau des sons qu'il a établis comme propres à la région qui l'a occupé. Il lui aurait donné ainsi la clarté que l'on regrette de ne pas y trouver.

La méthode suivie par l'auteur, pour donner à son travail la rigueur scientifique qu'il comporte, est la bonne. Il a d'abord étudié minutieusement et avec un soin digne d'éloges les nombreux textes originaux qu'a pu lui fournir en abondance une province où les actes en langue vulgaire ont été rédigés plus tôt qu'en aucune autre contrée de la France, certaines parties du midi exceptées. Il aurait pu certainement se contenter de puiser les éléments de ses études dans les chartes qu'il a consultées, et se servir avec plus de défiance des cartulaires dont la date n'est pas fixée avec exactitude et dont le copiste a pu mêler à la langue des chartes qu'il copiait des traits appartenant à une langue plus moderne. M. Bonnardot a eu conscience des reproches qu'on pouvait lui faire à ce sujet, puisqu'en disposant ses exemples il a eu soin de citer d'abord les chartes originales et puis à part les cartulaires. Il aurait pu sans inconvénient laisser de côté cette seconde série de textes, ce qui lui aurait permis de ne produire que des faits parfaitement sûrs.

M. Bonnardot avait divisé son travail en quatre parties : 1° étude des permutations subies par les voyelles, les diphthongues et les consonnes dans leur passage du latin au roman; 2° étude des désinences, c'est-à-dire la déclinaison et la conjugaison; 3° la formation des mots; 4° la syntaxe. En réalité, il n'a traité complétement que la première partie du plan qu'il s'était tracé, c'est-à-dire la *phonétique*. Il s'est contenté d'indiquer dans des paragraphes séparés quelques particularités relatives à la conjugaison et à la déclinaison messines. Il eût été désirable que, tout en accordant à la première partie indiquée l'importance qu'elle a réellement, M. Bonnardot eût ajouté à ses études un tableau spécial des paradigmes lorrains. Les formes qu'il aurait mises ainsi en saillie auraient été plus faciles à

Digitized by Google

reconnaître. Elles trouvent sans doute leurs explications dans les diverses parties de la phonétique; mais elles y sont isolées et séparées les unes des autres, et c'est ainsi que se reproduit l'inconvénient que j'ai signalé plus haut. Le lecteur, ne les trouvant pas réunies, est obligé d'aller les chercher; il est toujours bon de ne pas imposer au lecteur une étude difficile; il est sage de se défier de sa patience et de lui épargner un peu de fatigue : c'est ce que l'on pourrait appeler la politesse de l'érudition.

Il n'y a que des éloges à donner à la manière dont est traitée la partie essentielle de l'ouvrage. M. Bonnardot a puisé à une excellente école, sous la direction de maîtres expérimentés, les principes qui sont de rigueur dans cet ordre de recherches. Il attache à l'ordre qu'il faut suivre dans l'étude des sons qui entrent dans les mots d'une langue une légitime importance. Il sait que c'est à cette rigueur de procédés que la philologie moderne doit ses plus précieuses conquêtes; il est familiarisé avec les travaux sur l'étude comparée des langues qui ont illustré les savants de l'Allemagne encore peu connus en France, mais que des traductions intelligentes mettent en ce moment même à la disposition de nos érudits. Lui-même est de ceux qui à la connaissance des sources, à l'étude des détails minutieusement recueillis, à cette conscience de labeur qui distingue les savants d'outre-Rhin, sauront joindre cette netteté d'exposition, cette élégance et cette sage mesure dans l'érudition qui caractérisent l'esprit français.

Ces qualités, qui dans tous les temps ont marqué d'un caractère distinctif le génie de la France, en quelle circonstance pourrait-on leur rendre un hommage plus opportun que dans une solennité où sont réunis les savants qui les représentent sous les aspects les plus divers? Qu'on les complète si l'on veut par celles qui lui manquent, mais qu'on en conserve religieusement le précieux héritage!

Consacrées aux études philologiques, elles ont produit des travaux que recommandent assez les travaux des Raynouard, des Fauriel et des Victor Le Clerc, et il serait injuste de prétendre que, même pour cette sorte de recherches érudites, le cours du Rhin établît pour la France une infranchissable barrière. Dans le libre échange des travaux de la pensée, un pays comme la France donne autant qu'il reçoit, et le résultat que l'on a le droit d'attendre de cet échange ne peut être l'appauvrissement d'un pays au profit de l'autre, mais l'augmentation des richesses que chacun d'eux possède en propre.

Digitized by Google

Les universités d'Allemagne se sont plus d'une fois félicitées d'avoir des chaires pour l'enseignement de la langue romane, tandis que la France n'en avait pas. Remarquons que cette lacune n'a pas empêché les grands et sérieux travaux dont je ne rappelle ici qu'un petit nombre. Que sera-ce donc quand nous aurons aussi pour le même objet des chaires spéciales? Car nous en aurons. Rapportons-nous-en au Ministre qui n'a pas seulement pris à cœur la large diffusion dans toutes les classes de la société des lettres et des sciences, mais qui ressent plus que personne le patriotique besoin d'en élever de plus en plus le niveau.

Après cette digression que vous me pardonnerez, Messieurs, en faveur du sentiment qui l'a inspirée, je reviens, pour conclure, à M. Bonnardot, en le félicitant d'avoir prouvé qu'un labeur patient et une érudition consciencieuse ne sont pas des qualités étrangères à notre France. Il a suivi pas à pas, lentement, patiemment, tous les changements par lesquels les sons propres à la langue latine sont arrivés à produire un nouvel idiome. Connaissant le rôle de l'accent latin dans la formation de la langue française, rôle si bien exposé récemment par un jeune philologue portant un nom qui oblige, il a distingué avec soin, parmi les voyelles, celles qui sont accentuées de celles qui ne le sont pas, celles qui sont longues par valeur ou par position de celles qui sont brèves.

Pour ce qui concerne les consonnes, classées méthodiquement en liquides propres ou nasales, dentales, sifflantes, gutturales, labiales, il a fait connaître les modifications qu'elles ont subies, suivant qu'elles se trouvent au commencement, au milieu ou à la fin des mots; et de cette étude est résulté un travail d'autant plus estimable que c'est la première fois qu'est appliquée sur une échelle étendue à un dialecte français la méthode de grammaire comparée.

Déjà fort remarquable dans l'état actuel, le mémoire de M. Bonnardot ne méritera que des éloges si l'auteur, faisant disparaître les quelques erreurs qui s'y sont glissées, tirant pour les mettre à part, des deux chapitres consacrés à la phonétique, les éléments de prononciation propres aux dialectes locaux et les complétant par le tableau des paradigmes, supprime les exemples empruntés à des textes douteux pour se contenter des textes officiels, et retranche de son introduction plusieurs considérations présentées d'une manière trop vague.

Ces réserves faites, le Comité a été heureux de récompenser un

Digitized by Google

travail aussi consciencieux et aussi estimable, en accordant à l'auteur la première médaille. Il a décerné la seconde à l'auteur du *Mémoire sur le dialecte poitevin.* Le savoir réel et les aptitudes philologiques, dont offre la preuve un travail dont le tort principal est de reposer sur une base peu solide, sont des garanties permettant d'attendre de M. Boucherie des travaux qui donneront moins de prise à la critique et seront certainement accueillis avec faveur par le monde savant.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1867.

Discours de M. Émile Blanchard, membre de l'Institut, secrétaire de la section des sciences du Comité des travaux historiques.

Messieurs,

Nos réunions datent de peu d'années, et elles font aujourd'hui si bien partie de nos habitudes, qu'il suffirait de s'en rapporter à des impressions personnelles pour croire leur institution déjà fort ancienne. Des savants que leur situation oblige à vivre éloignés les uns des autres éprouvent dans ces réunions la joie de resserrer des liens de confraternité, en même temps qu'ils apprécient l'avantage de s'entretenir des sujets d'étude dont leur esprit est préoccupé. Pour les membres du Comité, c'est une satisfaction vive que de suivre de près le mouvement scientifique de la France entière et d'avoir une occasion de mettre en relief les travaux qui méritent le mieux d'être encouragés. Ces réflexions viennent naturellement à la pensée, après un examen des publications des membres des Sociétés, qui nous conduit, comme cette année, à vous signaler des résultats d'observations et d'expériences d'une importance incontestable.

Jamais l'entraînement vers les études relatives à la météorologie, ou plutôt à la physique du globe, ne s'est manifesté avec autant d'énergie qu'à notre époque. En effet, plus on avance, plus l'intérêt grandit, car des règles générales apparaissent, des influences qu'on n'avait pas encore soupçonnées deviennent évidentes. En multipliant les observations à l'infini, en consignant les faits avec la rigueur extrême qu'impose la science dans toutes les questions, on marche presque certainement à la découverte de quelques grandes lois naturelles. L'espoir de contribuer à un résultat de ce genre doit suffire à exciter le zèle des hommes patients, qui notent les variations de la température, les changements dans la pression atmosphérique et dans la direction des vents, ou qui mesurent les quantités de pluie tombées en des endroits déterminés.

Depuis longtemps un membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier, M. Charles Martins, poursuit des observations de météorologie qui se distinguent par leur caractère. M. Martins ne s'occupe pas simplement de prendre note, à des

Digitized by Google

heures fixes du jour et de la nuit, de la température et de la pression barométrique, ou de reconnaître la quantité de pluie tombée; les études sur la physique du globe portent plus loin pour ce véritable savant. Un point de vue détermine l'entreprise d'une série d'expériences; des faits étant constatés, on en tire une explication de certains phénomènes relatifs à la vie des plantes, quelquefois des animaux ou de l'homme lui-même.

Par une suite d'observations rigoureuses, M. Martins s'est assuré que, pendant les nuits sereines, il existe un accroissement de température depuis la couche d'air inférieure jusqu'à une hauteur de plus de 50 mètres, la température de la surface du sol demeurant néanmoins un peu supérieure à celle de la couche qui la recouvre. Les résultats des expériences de l'auteur, comparés à des remarques déjà faites sur divers points de l'Europe, établissent la généralité du phénomène. Pendant le jour, la terre échauffée par le soleil échauffe à son tour l'air par contact; pendant la nuit sereine, elle le refroidit graduellement par son rayonnement vers les espaces célestes. Ces faits connus, on voit tout de suite combien seraient peu comparables des observations météorologiques, si les stations étaient différemment situées, si les instruments n'avaient point été placés à la même hauteur.

Après les expériences de M. Martins, on s'explique aussitôt comment des végétaux atteints par la gelée dans les bas-fonds sont épargnés sur des éminences; comment des graines en terre conservent leur vitalité malgré une température de l'air assez basse pour les faire périr.

Jamais, dans ses études de météorologie, aujourd'hui si nombreuses, M. Martins ne manque d'apprécier les influences des circonstances atmosphériques. Ici, il détermine par des procédés scientifiques les causes du froid sur les montagnes et le mode d'échauffement du sol qui favorise le développement rapide de la végétation si variée des régions alpines; là, il examine sur l'homme et les animaux l'effet de l'agitation de l'air.

Les recherches récentes que nous devons à M. Martins ont été faites en grande partie au Jardin des Plantes de Montpellier, et le Comité a jugé que ces travaux de date récente étaient dignes d'une médaille d'or.

Mais pourrions-nous oublier un seul instant que ces études de météorologie du savant professeur de Montpellier sont venues

Digitized by Google

après une foule de travaux d'un ordre élevé? Parmi ces travaux, ceux qui ont pour objet la physique du globe forment un magnifique ensemble.

Autrefois M. Martins a étudié, dans ses rapports avec la végétation, le climat d'Hyères, qu'on cite parfois aux étrangers avec une sorte d'orgueil, si l'on est contrit de subir les intempéries assez ordinaires dans la plus grande étendue de la France. Il a observé aussi avec un grand soin la distribution des plantes sur le mont Ventoux de la Provence.

Tout le monde a entendu parler de la disparition dans les mers du nord du navire *la Lilloise*, commandé par un jeune officier, Jules de Blosseville, sur lequel la marine et la science fondaient de légitimes espérances; de l'expédition de la corvette *la Recherche*, envoyée sur les côtes d'Islande, au Spitzberg et au Groënland, pour en découvrir la trace; enfin de la Commission scientifique du Nord, attachée à l'expédition et présidée par M. Paul Gaimard, célèbre par ses nombreux voyages. M. Martins a été l'un des membres les plus actifs de cette Commission scientifique. Il a de la sorte enrichi la science d'intéressantes remarques sur la végétation des côtes septentrionales de la Norwége et de l'archipel des Féroë, comparée à celle des Shetland et de l'Islande méridionale, en même temps que d'observations sur les conditions climatériques de ces contrées et sur les circonstances par lesquelles certains végétaux ont pu être portés aux îles Féroë. De cette exploration des pays du Nord, la Laponie, le Spitzberg, il a rapporté des déterminations de la température de la mer à de grandes profondeurs, des observations barométriques faites en commun avec son ami Auguste Bravais, qui a été aussi l'ami de plusieurs d'entre nous, et des études sur les glaciers du Spitzberg comparés à ceux de la Suisse.

Le temps ne me permettrait pas de faire même la plus simple mention de tous les travaux de M. Martins, ni de parler de ses recherches sur le Faulhorn avec Bravais, ou de ses observations sur les glaciers en général, mais je ne puis me résoudre à passer entièrement sous silence un acte considérable.

Au mois d'août 1787, Bénédict de Saussure avait fait la première ascension du mont Blanc; ascension à jamais célèbre, non-seulement par l'immense difficulté vaincue pour la première fois, mais aussi par des résultats scientifiques saisissants. Le succès de Saussure fit concevoir à diverses personnes le désir de s'élever jus-

Digitized by Google

qu'à la cime de la grande montagne, la *montagne maudite* comme on l'appelait autrefois. De 1787 à 1843, il y eut vingt-sept ascensions; mais la recherche scientifique n'était pas le but de ceux qui entreprenaient le pénible voyage. Se donner la jouissance d'un spectacle grandiose et étrange, montrer son énergie, son audace, la ferme résolution qui fait supporter les plus rudes fatigues et affronter le péril, suffisaient à peu près à l'ambition de la plupart au moins de ceux qui avaient réalisé l'entreprise.

Une ambition de ce genre n'était suffisante ni pour M. Martins ni pour son ancien compagnon de voyage en Laponie, Auguste Bravais. Ces savants, songeant aux progrès des sciences physiques et naturelles comme au perfectionnement des instruments accomplis depuis l'époque de Saussure, rêvaient de renouveler les expériences de l'illustre savant de Genève et d'en tenter de nouvelles. Leur désir connu d'un ministre dont l'esprit était séduit par toute idée grande[1], on eut bientôt le moyen de réaliser le grand projet, et le 31 juillet 1844 s'effectuait la seconde ascension scientifique du mont Blanc par MM. Bravais, Martins et Lepileur.

Pour compléter cet aperçu de l'ensemble des travaux sur la physique du globe que nous devons à M. Martins, il faudrait citer encore ses observations de météorologie et de géographie botanique sur les côtes de Syrie et d'Égypte et dans nos possessions d'Afrique jusqu'au Sahara oriental. Mais le temps me presse, et c'est à peine si j'ose me souvenir que M. Martins est l'auteur d'observations intéressantes sur les animaux habitant le nord de l'Europe ou les hautes montagnes, et qu'un jour, ayant repris une question d'anatomie, traitée naguère par notre grand Vicq d'Azyr, la *comparaison des membres chez l'homme et les animaux supérieurs*, il a montré une fois de plus son talent d'observateur et le tour ingénieux de son esprit.

Personne de notre temps n'a fait preuve de connaissances aussi variées que M. Charles Martins. Et il ne s'agit pas ici de la science qui consiste à connaître un grand nombre de faits, parce qu'on a beaucoup lu et beaucoup retenu, mais de l'investigation qui laisse partout son empreinte.

En parlant des travaux de M. Martins, je me suis senti heureux d'être l'interprète du Comité; car je sais bien qu'à cet égard tout

[1] M. Villemain. — M. Pouillet et M. Nisard avaient eu connaissance du projet de MM. Aug. Bravais et Martins; l'homme de science et l'homme de lettres s'y intéressèrent et en firent part au Ministre.

Digitized by Google

éloge est ratifié d'avance par l'opinion de tous ceux qui de près ou de loin applaudissent à de nobles efforts, quand ces efforts ont mis en lumière quelques vérités nouvelles.

M. Charles Martins, c'est le traducteur des œuvres scientifiques de Gœthe; c'est le physicien habile, le naturaliste ingénieux, à la fois géologue, botaniste, zoologiste, anatomiste; c'est l'écrivain goûté de la *Revue des Deux-Mondes;* c'est le voyageur qui profite en maître de toutes les situations où il se trouve pour servir utilement la science; c'est l'explorateur de quelques-unes de nos plus hautes montagnes. Cette activité tournée de tant de côtés divers, et partout avec succès, force notre esprit à une comparaison. Pourrait-on résumer d'une manière bien différente les titres du savant presque universel, la gloire de l'Allemagne, Alexandre de Humboldt, qui a joui d'une immense renommée, due sans doute à un vrai mérite, mais grandie encore par une brillante situation personnelle? Aussi, en présence des mérites que nous venons de rappeler, il suffirait de s'oublier un moment pour être tenté de reprocher à notre compatriote, M. Ch. Martins, de n'avoir pas été un peu grand seigneur, tant il semble qu'il ne lui a pas manqué autre chose pour jouir d'une des brillantes célébrités de ce monde.

On le sait, les personnes qui se vouent aujourd'hui à l'étude de la météorologie de la France sont en très-grand nombre, et l'on remarque beaucoup l'activité et les entreprises du docteur Fines, de la Société scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. Nous n'entrerons dans aucun détail sur les travaux du docteur Fines, tels qu'un mémoire sur la *distribution des pluies dans les Pyrénées-Orientales*, et des *recherches sur les coïncidences entre certaines affections et les conditions atmosphériques*, car notre intérêt est plus vivement excité d'un autre côté.

Dans un pays voisin, assez souvent des particuliers organisent des expéditions, installent des observatoires à leurs frais. En France, un acte de ce genre, accompli même dans de minimes proportions, est un phénomène; aussi a-t-on appris avec joie que le docteur Fines, sans faire appel à personne, avait organisé dans son département une dizaine de stations météorologiques qu'il a pourvues de tous les instruments nécessaires.

Une de nos médailles est attribuée à M. Fines[1].

[1] Dans le nombre des travaux relatifs à l'état de l'atmosphère, nous croyons devoir faire une mention spéciale des recherches sur l'ozone ou oxygène actif que

Digitized by Google

Parmi les travaux de nos physiciens des départements, le Comité a surtout distingué, cette année, ceux de M. Lallemand, de l'Académie de Montpellier. Des études sur les attractions et les répulsions que des courants d'induction exercent sur des courants de même nature ou sur des courants d'intensité constante ont été fort remarquées. On a aussi beaucoup apprécié l'invention d'un appareil délicat, d'un emploi très-avantageux pour mesurer les plus faibles intensités des actions réciproques des courants continus. Des recherches récentes de M. Lallemand sur la distance de la vision distincte dans les instruments d'optique se distinguent encore par leur caractère de précision.

Une médaille d'argent sera décernée à M. Lallemand.

Les géologues n'ont pas ralenti la poursuite de leurs études depuis l'année dernière. Différentes régions de la France sont toujours l'objet de recherches assidues.

La Carte géologique du département de la Haute-Marne, que l'on doit à MM. Jules Barotte et Ernest Royer, a reçu en particulier un excellent accueil de la part des meilleurs juges. Pour les études de géologie, le département de la Haute-Marne s'est trouvé au reste singulièrement favorisé. Un ingénieur des mines, M. Duhamel, avait à peu près terminé la carte de ce département, lorsqu'il vint à mourir. L'administration des mines ne voulut pas laisser perdre un semblable travail, et, avec le concours de M. de Chancourtois, notre illustre géologue M. Élie de Beaumont se chargea de publier la carte dressée par M. Duhamel.

MM. Royer et Barotte, habitant le pays, ont pu se livrer à de très-longues investigations pour en bien connaître les terrains. Aussi leur carte se distingue par le fini des détails, par le soin scrupuleux apporté non-seulement à la séparation des étages, mais encore des couches des terrains. Un beau travail a été exécuté, et c'est à l'honneur des deux auteurs; mais le travail exécuté réclamait un moyen de publication : le moyen a été fourni par le conseil général de la Haute-Marne, qui s'est acquis de la sorte un titre à la gratitude du monde savant.

Dans une vaste plaine, à une faible distance de la ville de Lyon, s'élève un groupe de montagnes; par allusion à la richesse de la contrée, on appelle ce massif le *Mont d'Or lyonnais*. Des sommets,

M. Houzeau, de l'Académie de Rouen, poursuit avec persévérance depuis de longues années.

Digitized by Google

l'observateur peut suivre le cours du Rhône et de la Saône, apercevoir le mont Blanc, une partie des Alpes de la Savoie et du Dauphiné, jouir du spectacle imposant de grands mouvements du sol, spectacle bien propre à faire naître la pensée d'étudier la constitution de notre écorce terrestre. Le Mont d'Or lyonnais avait déjà été l'objet des recherches de divers géologues; mais MM. Albert Falsan et Arnould Locard, profitant des avantages qu'offrait pour eux le voisinage du massif, en ont fait une étude beaucoup plus complète que tous leurs devanciers.

Après un aperçu général sur la géographie de ces montagnes, sur leurs soulèvements, sur leur régime hydrographique, les auteurs ont décrit avec un soin particulier les divers étages de terrains, leurs caractères minéralogiques et leurs fossiles qu'ils ont considérés dans leur distribution géographique.

Ce travail important, sur une localité restreinte, se recommande par un ensemble de détails consignés avec précision. Il a été publié par la *Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon*, l'une des compagnies savantes les plus fécondes de cette ville, où l'activité scientifique se manifeste chaque jour davantage[1].

Une médaille d'argent sera décernée aux deux auteurs de la *Monographie géologique du Mont d'Or lyonnais*, ainsi qu'aux auteurs de la carte géologique du département de la Haute-Marne.

On éprouve toujours sympathie pour l'auteur qui montre une grande persévérance dans l'étude d'un sujet. Cette persévérance frappe l'esprit comme le signe d'une conscience ferme, comme l'indice d'une vie austère, ou au moins d'une pensée dirigée vers un but élevé. Personne, sans doute, ne justifie mieux cette remarque que l'un des membres fondateurs de la Société académique de Maine-et-Loire, M. Boreau. Depuis près d'un demi-siècle, M. Boreau étudie les végétaux d'une région de la France. Tout récemment, ce botaniste a publié les résultats d'un nouvel examen des caractères des espèces de plusieurs familles de plantes. Après avoir donné, il y a un peu plus de quarante ans, une flore du centre de la France, et

[1] Dans nos précédents rapports, nous avons eu à signaler l'importance des publications de la *Société linnéenne*, si habilement dirigée par M. Mulsant. On peut citer également les mémoires de l'*Académie impériale*, qui contiennent souvent de remarquables travaux. — En 1867, M. Eug. Dumortier a publié la deuxième partie de son intéressant ouvrage intitulé : *Études paléontologiques sur les dépôts jurassiques du bassin du Rhône.*

Digitized by Google

ensuite un catalogue des plantes du département de Maine-et-Loire, M. Boreau n'a pas cessé un instant de travailler à rendre son œuvre plus parfaite. Les botanistes se plaisent à reconnaître qu'on lui doit de précieuses observations sur les végétaux, que son concours a été des plus utiles aux auteurs de la Flore de la France. Une marque de haute estime sera donnée à M. Boreau.

Il est une Société savante dont la fondation ne remonte guère au delà d'une douzaine d'années, et qui déjà nous a accoutumés à lui décerner des éloges. Avec une activité extrême, unie à un savoir véritable et à un sens juste, M. Le Jolis est parvenu rapidement à donner de l'importance à la Société des sciences naturelles de Cherbourg. Les noms de plusieurs membres de cette compagnie savante ont été proclamés dans nos précédentes réunions, et la liste des plus recommandables n'a pas été épuisée. M. Bornet, qui appartient à la Société de Cherbourg, a paru engagé dans une excellente voie de recherches. Il s'est trouvé, il est vrai, à si bonne école, qu'on ne s'en étonnera pas : il a travaillé avec M. Thuret, célèbre depuis plus de vingt ans par ses magnifiques travaux sur les végétaux inférieurs. C'est aussi sur les plantes marines que M. Bornet a dirigé ses études.

Parfois, les personnes qui visitent les côtes de la Normandie et de la Bretagne, à l'époque des grandes marées, s'arrêtent ravies à l'aspect de plantes d'une élégance singulière, parées de couleurs variées depuis la plus douce nuance des roses jusqu'aux riches teintes pourpres ou violacées : on appelle ces algues si belles, les Floridées.

Ces végétaux, doués d'une organisation plus parfaite que les autres plantes marines, offrent cette singularité d'avoir deux sortes de fructification sur des individus distincts. On leur trouve, dans de petites capsules remplies d'agglomérations de spores, des vésicules hyalines dont le rôle était demeuré absolument indéterminé. Des observations délicates ont conduit M. Bornet, avec le concours de M. Thuret, à les reconnaître pour les corpuscules fécondateurs.

M. Bornet recevra la même marque d'estime que M. Boreau.

Parmi les récompenses de premier ordre que M. le Ministre décerne aujourd'hui aux auteurs des travaux scientifiques les plus recommandables publiés en 1867, il en est une qui est attribuée à un officier supérieur de la marine, M. Henri Jouan, pour des études d'une nature toute spéciale. On verra si cette récompense est bien placée.

Autrefois, la marine a rendu aux sciences d'immenses services, et

Digitized by Google

ces services ne sont pas oubliés. On se souvient toujours avec un certain sentiment d'orgueil national des expéditions envoyées à la découverte vers les terres les moins connues. Un navire commandé par d'Entrecasteaux est envoyé à la recherche de La Pérouse, et c'est une occasion de servir la science, le naturaliste Labillardière est embarqué. Baudin quitte la France, et, pour que des travaux scientifiques répandent plus d'éclat sur son voyage, les savants Péron et Lesueur l'accompagnent. Il y a un arrêt au commencement de ce siècle; mais, la paix rétablie, on songe assez justement que la France pourra encore trouver honneur et grandeur par des expéditions scientifiques solidement organisées, qui procureront de belles découvertes. Ainsi, dès 1817, Freycinet entreprend un voyage autour du monde sur la corvette *l'Uranie*, puis Duperrey avec la corvette *la Coquille*, puis Laplace avec *la Favorite* et Dupetit-Thouars avec *la Vénus*, puis Dumont-d'Urville avec *l'Astrolabe*, et avec *l'Astrolabe* et *la Zélée* dans sa dernière expédition, où, pour la gloire de la France, il découvre la terre Adélie. Ces navigateurs, animés de l'ambition de servir la science, sont souvent cités parmi nous, ainsi que les membres du service de santé de la marine, devenus célèbres par leur recherches d'histoire naturelle, Lesson, Gaudichaud, Quoy, Gaimard, et bien d'autres encore.

On regrette parfois aujourd'hui que la marine ne prête plus son concours à la science, et l'on a raison de le regretter, car les connaissances actuelles permettraient de réaliser de grandes choses dans des explorations lointaines.

Aussi les naturalistes ont suivi avec un intérêt extrême les recherches de M. le commandant Jouan, qui n'a pas manqué une seule occasion d'observer beaucoup dans toutes les contrées peu connues où il a pu séjourner.

Pendant les années 1861 et 1862, M. Jouan est à la Nouvelle-Calédonie; il en rapporte une étude générale de toutes les productions naturelles, qui contribue singulièrement à nous éclairer sur les rapports de ce pays avec les différentes îles de l'océan Pacifique. Il y a trois ans, dans cette Sorbonne même, il a tracé un tableau si saisissant de la nature sur cette terre lointaine, qu'après la séance plusieurs des auditeurs, je crois, n'étaient pas bien sûrs de n'avoir pas visité eux-mêmes la Nouvelle-Calédonie.

Dans chacune de ses traversées de l'Atlantique, M. Jouan recueille des observations sur les animaux qui vivent en pleine mer. Dans la

Digitized by Google

Polynésie, il s'occupe de l'origine et de la provenance des végétaux qui croissent dans les îles du grand Océan. A la Nouvelle-Zélande, il étudie les bois susceptibles d'être utilisés par l'industrie ou employés dans les constructions navales. M. Jouan devient le chef d'état-major de l'escadre des mers de Chine et du Japon : il rapporte des observations intéressantes sur les typhons si redoutables aux navigateurs ; il séjourne dans la basse Cochinchine, peu connue sous le rapport de ses productions naturelles, et il nous instruit d'une foule de faits sur le régime des eaux de ce pays, sur sa faune, sur les mœurs de ses habitants. L'année dernière, tout le monde s'en souvient, l'escadre commandée par l'amiral Roze se porte en Corée pour venger le massacre de quelques-uns de nos missionnaires; on sait si peu de chose de cette contrée, qu'au bruit de l'expédition inattendue on veut savoir où est située et comment s'appelle la capitale de cet empire de Corée; on cherche sur toutes les cartes, mais aucune carte ne donne le renseignement. Il était difficile, on le pense, de voir en naturaliste un tel pays, énergiquement défendu par ses habitants; la difficulté cependant n'a pas été insurmontable pour M. Jouan, et aujourd'hui nous possédons quelques indications précieuses sur les végétaux et les animaux les plus répandus en Corée.

Ainsi, au milieu des occupations d'un service actif, un marin doué d'un esprit élevé et épris de tout ce qui est beau et utile ne cesse de se livrer à des études profitables à la science, dont il ne peut attendre pour lui-même aucun avantage matériel. Le corps de la marine doit être fier de compter dans ses rangs un tel officier, si nous en jugeons par le sentiment que nous inspire pour ce corps les travaux de M. Henri Jouan, dans un temps où les recherches sur les terres lointaines sont devenues trop rares.

Il y a plusieurs années, un membre de la Société d'histoire naturelle de Metz, M. Géhin, avait publié une remarquable étude des Insectes nuisibles aux arbres fruitiers. Il avait observé avec talent les mœurs et les métamorphoses d'une foule de ces petits êtres qui trop souvent mettent à néant les espérances des cultivateurs, et il avait recherché les moyens de combattre le mal. Quelques membres du Comité avaient regretté que ce travail fût de date trop ancienne pour prendre part à nos récompenses. M. Géhin vient de mettre au jour une consciencieuse étude des Poissons du département de la Moselle, et il s'est acquis de la sorte un nouveau titre.

Digitized by Google

Je ne songe pas à faire même la plus simple mention de tous les travaux de zoologie publiés par nos Sociétés savantes, mais je voudrais au moins citer les observations de M. Companyo, de Perpignan, sur des Cétacés échoués sur les côtes de la Méditerranée, et des recherches de M. Godron, de Nancy, sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges. Par des débris retrouvés, et à l'aide de documents historiques, M. Godron nous montre, dans les premiers siècles de la monarchie française, toute la chaîne des Vosges couverte d'une immense forêt et habitée par de grands animaux, notamment par une grande espèce de *bœuf*, le Bubale[1], aujourd'hui absolument détruit, mais qui existait peut-être encore à l'époque de Charlemagne, c'est-à-dire bien longtemps après la disparition de nos contrées de l'Aurochs ou Bison d'Europe. En lisant le mémoire de M. Godron, on est pris de l'envie de comparer la France actuelle avec la France d'autrefois, et, malgré l'orgueil qu'inspire notre civilisation moderne, on pense avec une certaine satisfaction que la vie, sur le sol de notre pays dans son état primitif, avait un singulier caractère de grandeur.

Diverses recherches de MM. Estor et Saint-Pierre, de la Société de médecine et de chirurgie de Montpellier, ont vivement intéressé les physiologistes. On a surtout apprécié l'invention d'un appareil fort simple, mais d'un usage excellent pour doser les gaz tenus en dissolution dans le sang. Dans les expériences habituelles pour ce genre de recherches, des difficultés et des causes d'erreur inévitables rendaient les résultats incertains. Avec l'appareil imaginé par MM. Estor et Saint-Pierre, tout embarras cesse. L'appareil consiste en un tube de verre recourbé et gradué : le sang est mis dans une branche du tube, les réactifs dans l'autre, et aucun contact ne vient gêner l'opération. C'est ainsi qu'une idée même très-simple amène un progrès.

Les ingénieuses expériences de MM. Estor et Saint-Pierre nous avaient conduit à Montpellier ; d'autres recherches de physiologie nous ramènent à Lyon. Un membre de la Société des sciences médicales de cette ville, M. Chauveau, est l'auteur d'une série d'observations et d'expériences qui ont eu un véritable retentissement parmi les hommes d'étude. M. Chauveau est l'un des professeurs de l'École vétérinaire de Lyon, et dans une circonstance où il s'agit

[1] Vraisemblablement, le Bœuf à larges cornes désigné par César sous le nom d'*Urus* et le *Bos primigenius* de Bojanus.

Digitized by Google

de faire apprécier le mouvement scientifique qui se manifeste en France, c'est un devoir, me semble-t-il, de rappeler cette situation. Autrefois nos vétérinaires, souvent d'une habileté pratique incontestable, s'occupaient peu de recherches scientifiques; tout est bien changé aujourd'hui à cet égard. Dans chacune de nos écoles vétérinaires, comme on a pu s'en convaincre dans nos précédentes réunions, des membres du corps enseignant se distinguent par des travaux scientifiques d'une haute portée [1].

Les recherches de M. Chauveau, que j'ai à signaler, ont trait à cette question de la vaccine et de la variole, à laquelle personne ne demeure étranger; l'humanité entière y est intéressée. Ne reste-t-on pas saisi encore au récit des ravages causés en d'autres temps par la *petite vérole*, cette horrible affection qui faisait de si nombreuses victimes et infligeait à la beauté un outrage irréparable. L'inoculation, introduite en Europe au XVIIIe siècle, d'après les indications recueillies à Constantinople par l'ambassadrice d'Angleterre, lady Wortley-Montagu, était déjà un grand bienfait au moment où la découverte de la vaccine préparait un bienfait plus grand pour l'humanité et un triomphe pour la médecine. Tout le monde connaît un peu l'histoire de cette découverte. En plusieurs pays, on remarque avec surprise que les gens chargés de traire les vaches, et ayant contracté des pustules aux mains, sont exempts de la petite vérole. Jenner, un médecin qui est aussi un naturaliste, un ancien élève de l'illustre John Hunter, un homme accoutumé à l'expérience et à l'observation, voit plus loin que les autres, et la bonne nouvelle est annoncée à la terre entière.

Au temps de Jenner, on avait cru reconnaître une sorte d'identité entre une affection du cheval, le *cow-pox* et la vaccine. La question sommeilla de longues années; reprise par M. Henri Bouley, inspecteur général des écoles vétérinaires, et portée devant l'Académie de médecine, elle devint l'objet d'une discussion qui a déterminé l'entreprise des recherches de M. Chauveau.

Les nombreuses expériences de ce physiologiste ont mis hors de doute ce fait important, que la vaccine donnée des animaux à l'homme, puis de l'homme aux animaux de l'espèce bovine ou de l'espèce chevaline, et de nouveau reportée à l'homme, conserve tou-

[1] M. Lavocat, directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, et M. Baillet, aujourd'hui professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, ont reçu l'un et l'autre une médaille du Comité, le premier en 1864, le second en 1866.

Digitized by Google

jours son caractère et ses propriétés; que la variole, transmise de la même manière, ne change pas de nature; qu'ainsi la vaccine et la variole sont deux affections distinctes, incapables de se transformer. On s'est beaucoup préoccupé de savoir si la vaccine pouvait se produire d'une façon en quelque sorte spontanée, ou dans le cas, par exemple, où des particules de vaccin auraient pénétré dans l'organisme. Afin d'essayer de résoudre la question, M. Chauveau a introduit du vaccin dans le système vasculaire de différents animaux : après cette inoculation, l'éruption s'est presque toujours manifestée.

Le vaccin est formé d'une sérosité et de corpuscules solides; M. Chauveau a conçu l'heureuse idée de s'assurer si les propriétés du vaccin appartenaient à l'un ou à l'autre de ces élements, ou à tous les deux à la fois. L'expérimentateur ne se laissa pas rebuter par l'incroyable difficulté d'opérer la séparation parfaite des deux éléments, et il est arrivé à démontrer que l'activité du vaccin réside uniquement dans ses corpuscules solides. Les inoculations faites avec quelques-uns de ces corpuscules, ayant un peu d'eau pour véhicule, ont donné le même résultat que si elles avaient été faites avec du vaccin pur, tandis que la sérosité seule est toujours demeurée sans effet.

Je n'ai pas besoin de dire tout ce que de semblables recherches, qui seront continuées, exigeaient de patience, d'habileté, de sagacité de la part de l'expérimentateur. M. Chauveau a fait preuve, au plus haut degré, de toutes ces qualités. On lui décerne une médaille d'or; la récompense est bien donnée.

J'ai achevé ma tâche. Un tel rapport ne semble pas comporter de conclusion générale, et cependant il en est une qui se dégage, c'est que, dans le pays où les études scientifiques sont poursuivies presque partout avec l'activité dont nous venons de citer beaucoup d'exemples, et poursuivies souvent avec de tels succès, la science accomplirait de grandes choses si elle disposait de grands moyens d'action.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

L'affluence considérable qui a signalé les réunions de la Sorbonne en 1867, affluence que l'on a pu attribuer à l'attrait de l'Exposition universelle, avait fait craindre à quelques personnes que les délégués des Sociétés savantes fussent cette année moins nombreux que d'ordinaire. Cette crainte ne s'est pas réalisée. La session de 1868 ne s'est en rien ressentie de la dispersion des merveilles du Champ de Mars. Fidèles à leur rendez-vous annuel, les savants des départements se sont retrouvés avec plaisir à la Sorbonne, ce foyer intellectuel auquel ils apportent les plus précieux aliments. C'est que ceux qui sont venus une fois à ces assises de la science aiment à y revenir. A force de s'y rencontrer, on finit par s'apprécier mutuellement. On se communique familièrement ses doutes, soit dans les conversations privées qui s'établissent en dehors des séances, soit publiquement dans les discussions qui s'y engagent de plus en plus fréquemment. C'est là une tendance excellente, particulièrement remarquée en 1868; il s'est noué à la Sorbonne, entre des hommes qui ne se connaissaient que de nom, des relations personnelles qui ne feront que se resserrer avec le temps et contribueront puissamment à la propagation plus rapide des découvertes, à la vulgarisation des principes de la critique, et par conséquent au progrès de la science.

Dès aujourd'hui, d'ailleurs, on peut le constater, en ce qui concerne l'archéologie, le niveau s'élève, sinon avec autant de rapidité qu'en ce qui ressort des sciences physiques et mathématiques, c'est-à-dire de celles qui mènent le plus vite à la renommée et à la fortune, tout au moins avec une régularité graduelle de bon augure. Le recueil de 1868 prouvera que l'on n'exagère pas; mais, la publication de ce volume ne pouvant avoir lieu avant 1869, suivant un usage qui remonte à l'année 1861 nous essayerons de donner dès aujourd'hui une idée de ce qui s'est dit et fait pendant les journées des 14, 15, 16 et 17 avril 1868, en présentant une rapide analyse des lectures et des principales discussions qui s'y sont produites.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 AVRIL 1868.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a donné lecture d'une *Étude sur quelques pierres sépulcrales récemment découvertes à Angers, place du Ralliement.* L'impulsion donnée aux travaux publics depuis vingt années a fait sortir de terre une foule de monuments du plus grand intérêt. On ferait un beau livre avec l'inventaire raisonné des découvertes opérées sur le territoire de l'Empire depuis son rétablissement. En attendant ce grand tableau d'ensemble, les savants de nos départements ne s'épargnent pas pour en rassembler les matériaux. L'étude de M. Godard-Faultrier sur les résultats des fouilles faites à Angers sur la place du Ralliement ne serait pas un des chapitres les moins riches de cet ouvrage, qui se fera quelque jour.

Il semble qu'on soit transporté aux Aliscamps d'Arles, tant les fouilles de la place du Ralliement ont fourni de ces grandes tombes romaines, païennes, chrétiennes ou mixtes, car il en est qui, fabriquées pour servir à des païens, ont été adaptées à des sépultures chrétiennes du ve siècle. L'une de ces tombes, non pas la plus ancienne, car elle ne remonte qu'au IXe siècle, est des plus remarquables. On y lit avec intérêt l'épitaphe d'un abbé Ato, mort l'an 835, gravée sur une grande dalle d'ardoise, qui est peut-être le plus ancien vestige de l'industrie des ardoisiers, l'une des sources de la prospérité de la ville d'Angers. Cet abbé Ato, jusqu'à présent inconnu, aurait été de noble race, pieux, modeste et affable, et aurait mérité que le dernier vers de son épitaphe demandât pour lui au lecteur des larmes abondantes :

PRO QVO QVI LEGITIS FVNDITE POSCO PRECES

D'autres tombes et des épitaphes non moins curieuses sont décrites et commentées par M. Godard-Faultrier dans ce travail; les lectures devront être contrôlées avec une attention nouvelle par M. Godard-Faultrier, s'il le destine à l'impression. Par exemple, la femme dont l'épitaphe est reproduite sur la planche VII se nommait-elle *Deingelsen?* c'est une vérification à faire; mais ne serait-il pas possible de lire ce nom *Ingelsen?* Dans ce cas, au lieu de supposer, comme M. Godard-Faultrier :

CONDITA SVNT TVMVLO DEINGELSEN FEMINA
MEMBRA SVB ISTO, etc.

Digitized by Google

il faudrait faire du *de* une préposition remplaçant le génitif, faute très-vraisemblable dans le latin de cette époque, et lire par conséquent :

Condita sunt tumulo de Ingelsen femina
Membra sub isto, etc.

Il n'y a pas que des tombes et des inscriptions dans le mémoire de M. Godard-Faultrier; on y trouvera encore la description d'une foule d'objets curieux qui malheureusement n'ont pas tous trouvé place sur les planches dessinées qui l'accompagnent. Remercions-le toutefois des douze planches dont il nous a gratifiés; précieux à titre de renseignements, les dessins de M. Godard-Faultrier paraissent exacts; cependant ils devront être refaits, en présence des originaux, par une main plus exercée que celle du savant conservateur du musée d'Angers, si l'on se décide à les publier. Ce mémoire, nourri de faits et de rapprochements qui témoignent de l'érudition de l'auteur, a dignement inauguré la session de 1868.

Le mémoire de M. de Longuemar, vice-président de la Société des antiquaires de l'Ouest, *Sur quelques bornes milliaires du haut Poitou*, dont M. Beaussire a donné lecture, nous met encore en présence d'inscriptions anciennes. Mais il ne s'agit plus d'épitaphes païennes ou chrétiennes, il s'agit de monuments d'un intérêt plus général, car ils serviront à la reconstitution de la géographie de la Gaule, ainsi qu'à la détermination définitive de la lieue gauloise. C'est à ce dernier point de vue que M. de Longuemar a envisagé les cinq inscriptions rapportées dans son mémoire. M. de Longuemar apporte de nouveaux arguments en faveur de la fixation à 2,415 mètres de l'étalon de la lieue gauloise.

C'est en mesurant sur le terrain les distances réelles entre deux stations indiquées sur une même borne milliaire que M. de Longuemar est arrivé à se convaincre que véritablement la lieue gauloise était de 2,415 mètres. Reste à savoir si l'identification des stations antiques avec les localités modernes est certaine.

Sur la première des inscriptions qu'il commente, on lit :

(*Ad*) LIM (*ad*) FIN*es*
IX VII

De ces deux stations antiques, l'une est certainement Poitiers, mais la seconde est-elle aussi positivement *Ingrandes?* Je le souhaite,

Digitized by Google

car, dans ce cas, la question serait bien près d'être résolue, puisque, en supposant exactes les mesures de M. de Longuemar, et elles doivent l'être, il y aurait entre Poitiers et Ingrandes « 38,640 mètres, « qui, divisés par 16, donnent 2,415 mètres, c'est-à-dire la longueur « assignée à la lieue gauloise par MM. de Saint-Ferjeux, Ménard et « Aurès. »

Tout en s'abstenant de se prononcer sur cette délicate question, on peut dire que de pareilles recherches méritent d'être louées, et qu'elles mèneront tôt ou tard à la constatation définitive d'un point de fait des plus importants. L'assemblée a montré qu'elle prenait le plus vif intérêt à cette lecture, qui a donné lieu à d'intéressantes observations de la part de MM. Francisque Michel et Abel (de Metz).

M. Aurès, membre de l'Académie du Gard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a donné lecture de *Notes sur les dimensions d'une inscription antique du musée de Nîmes.* Le savant ingénieur, s'abritant sous l'imposante autorité de Platon, et après avoir cité le célèbre axiome du plus illustre des philosophes, *Il est de toute nécessité que le nombre serve de fondement à toutes choses*, poursuit la démonstration de ses théories sur le rôle du nombre, non-seulement dans l'architecture des anciens, mais encore dans la fabrication des moindres objets de l'industrie usuelle. Il faudrait être versé dans les sciences mathématiques pour se permettre, je ne dis pas de juger, mais même de laisser entrevoir une opinion critique sur un travail où tout s'enchaîne dans les liens serrés d'une logique inflexible. Malheureusement, le secrétaire de la section d'archéologie, ainsi que la plupart de ses collègues, doit confesser, non sans une véritable confusion, que, s'il n'est pas tout à fait étranger à la science du calcul, il s'est arrêté d'assez bonne heure sur la route qu'a suivie jusqu'au bout avec tant de succès le savant ingénieur. Il le regrette surtout lorsqu'il entend Platon, cité par M. Aurès, proclamer que l'homme serait le plus stupide et le plus insensé des animaux, s'il n'avait jamais connu la science des nombres, ou s'il venait à la perdre. Sans être mathématicien, on admet volontiers que Platon et M. Aurès ont raison lorsqu'ils affirment les immenses services rendus à l'humanité par la science des nombres; mais faut-il prendre à la lettre l'axiome de Platon? Il n'y avait pas qu'un philosophe dans le disciple de Socrate, il y avait aussi un poëte. Or n'est-ce pas le

Digitized by Google

poëte qui parle lorsque Platon pousse à l'extrême ses pensées sur la puissance du nombre? En un mot, pour revenir à la prose, est-il démontré que le lapicide qui a taillé la pierre inscrite du musée de Nîmes commentée et mesurée par M. Aurès ait songé, en lui donnant telles ou telles dimensions, à la puissance des nombres? C'est une question à laquelle je ne répondrai pas.

Qui de nous n'a entendu les hommes politiques s'écrier qu'on faisait dire aux chiffres ce que l'on voulait en les groupant avec habileté? L'imagination qui hante même les mathématiciens ne serait-elle pas capable aussi de faire plier les nombres à son gré? Ne leur ferait-elle pas voir, comme aux profanes, ce qu'ils se persuadent qu'ils doivent signifier? Je le répète, je ne me prononcerai pas à cet égard, de peur de me laisser entraîner loin de mon domaine, c'est-à-dire de l'étude des monuments figurés, et je me garderai bien de faire une excursion sur ceux de la philosophie et de la métaphysique. Je me contenterai donc de louer, avec les auditeurs de M. Aurès, auquel l'archéologie doit, d'ailleurs, déjà tant d'importants travaux, l'érudition et la méthode scientifique qu'il met au service de ses idées. Que M. Aurès ait tort ou raison aujourd'hui, de l'avis général il a triomphé en tant de brillantes affaires, et je l'ai déjà si souvent applaudi, qu'il excusera, je l'espère, ma réserve d'aujourd'hui.

M. A. de Jussieu, membre de l'Académie impériale de Chambéry, avait envoyé un *Mémoire sur la Sainte-Chapelle du château de Chambéry*. C'est un véritable livre dont M. le docteur Carette n'a pu lire que des extraits, et qui d'ailleurs n'est pas entièrement terminé. L'auteur destinant ce travail au prochain concours, on s'abstiendra d'en parler dans le présent compte rendu autrement que pour en mentionner l'envoi à la section d'archéologie.

M. Ch. L. Grandmaison, président de la Société archéologique de Touraine, a donné lecture d'une *Notice sur les différentes châsses de saint Martin de Tours*. Le savant archiviste du département d'Indre-et-Loire auquel on doit déjà l'histoire du don de la grille d'argent du tombeau de saint Martin par Louis XI et de l'enlèvement de cette grille par François Ier, ainsi que le procès-verbal du pillage par les Huguenots des reliques et joyaux du même saint, a retracé en quelques pages les intéressantes vicissitudes des châsses du patron de la France. Cette histoire, qui commence dès le VIIe siècle, par la descrip-

Digitized by Google

tion donnée par saint Ouen de la châsse de saint Martin fabriquée par saint Éloi, se termine, le 21 novembre 1793, par la remise des plus récentes des diverses châsses du saint entre les mains de deux orfévres qui les réduisirent en lingots par ordre de la municipalité de Tours. Ce travail fait honneur à l'érudition et à l'esprit critique de M. Grandmaison; mais sa lecture fait naître les plus vifs regrets; car non-seulement il n'existe plus rien des diverses châsses de saint Martin, mais il paraît qu'on n'a retrouvé nulle part de dessins de ces célèbres monuments. On ne peut que se figurer ce que devait être celle dont la *reposition* eut lieu le 10 mars 1453 (1454 n. st.), à laquelle Agnès Sorel avait contribué par un legs de 300 livres, et à laquelle son auteur, Jehan Lambert, célèbre orfévre tourangeau, avait consacré dix années de sa vie. Nous ne connaissons de ce chef-d'œuvre de l'art de la fin du moyen âge que son poids, 174 marcs 5 onces, et sa matière. « Le frontispice, dit M. Grandmaison, était d'or, « le reste de vermeil. » Ce que la légende dit trop souvent des artistes les plus illustres s'appuie malheureusement sur des pièces authentiques à l'endroit du pauvre Jehan Lambert. L'orfévre de la châsse de saint Martin de Tours, on ne sait par suite de quelles fâcheuses circonstances, loin de s'être enrichi par son chef-d'œuvre, se vit forcé de vendre ses biens et de contracter envers les bénéficiers du chapitre des dettes pour le payement desquelles il réclame un délai dans une touchante requête où il expose sa misère et ses infirmités. M. Grandmaison n'a pas donné le texte de cette requête, qu'il a retrouvée dans les archives confiées à sa garde : c'est sans doute pour ne pas dépasser le temps accordé aux lectures; me permettra-t-il de le lui demander pour notre volume. Son travail n'a pas besoin de supplément; tel qu'il est, on le trouvera d'un grand intérêt; mais je suis certain que les lecteurs lui sauront gré d'y faire cette addition.

M. Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain.* Cet important travail contient, ainsi que l'indique son titre, l'exposition d'une thèse particulière et celle d'une thèse générale. Les observations de l'auteur faites sur place, ainsi que les arguments qu'il a demandés à des documents étudiés avec critique, ne permettent guère de douter de ses conclusions. Je crois que M. Castan a démontré que Vesontio eut véritablement un capitole, et que ce capitole n'était pas situé sur la plus haute des places

Digitized by Google

publiques de Besançon, la place Saint-Quentin, comme le disent tous les écrivains locaux, mais bien sur un monticule situé à mi-chemin entre l'abbaye Saint-Paul et la *Porte-Noire*, dans le voisinage de l'église Saint-Maurice. Les arguments allégués par M. Castan à l'appui de sa thèse semblent décisifs; cependant dans le nombre il en est un, celui que le savant bibliothécaire de Besançon a emprunté à une tradition représentée presque jusqu'à nos jours par un nom de rue, qui pourrait soulever une objection.

Entraîné par une conviction sincère, d'ailleurs appuyée sur des bases solides, M. Castan, comme il nous arrive à tous, n'aurait-il pas, sans s'en douter, tenu d'une main moins sûre la balance qui lui sert d'ordinaire à peser la valeur des traditions, surtout en ce qui concerne les lieux dits? La filiation du mot *chateur*, qui vient de *capitolium*, retrouvée au moyen de textes authentiques par M. Castan, est irréfutable. Je crois avec lui que le mot *capitolium* se convertit en *chatol*, puis en *chatoyl*, pour devenir ensuite *chatoul*, *chatou*, et enfin *chateur*, que portait au siècle dernier la rue qui occupait l'emplacement assigné par lui au capitole de Besançon; mais la tradition elle-même, cette tradition qui a fait imposer à une certaine rue de Besançon le nom de rue du Capitole, qui nous garantit qu'elle soit fondée sur la réalité? La suit-on depuis l'antiquité jusqu'au jour où M. Castan la saisit pour la première fois? Ne pourrait-on pas lui appliquer le reproche qu'on a fait à certaine tradition fort ancienne également, et qu'ont invoquée les adversaires de M. Castan à propos d'une question topographique sur laquelle il a souvent écrit et sur laquelle il revient dans une note épisodique de son travail? En un mot, ne peut-on reprocher à cette tradition d'avoir été inventée ou remaniée jadis par quelque moine savant? Ceci dit, non pour contester la découverte de M. Castan, encore moins pour prendre incidemment parti au sujet de l'une ou de l'autre des deux opinions qui divisent aujourd'hui Comtois et Bourguignons, sans toutefois les faire ennemis comme jadis les Séquanes et les Éduens, mais uniquement dans l'intérêt des principes de la critique, j'adresserai encore une observation à M. Castan. Doué comme l'est le bibliothécaire de Besançon de ce sens droit et réfléchi qu'il accorde aux Séquanes, il devait savoir et il a souvent montré qu'il sait qu'il ne faut jamais accepter un témoignage sans lui demander d'où il vient, sans rechercher sa date, sans apprécier sévèrement sa valeur. On est donc en droit de s'étonner lorsqu'on le voit, oubliant

Digitized by Google

un instant les doctrines qu'il préconise dans le travail même que nous étudions, citer Godefroid de Viterbe, afin de renforcer, par un détail probablement de l'invention du chroniqueur, une assertion de Strabon, qui n'avait pas besoin, dans cet endroit, d'un allié aussi suspect que l'auteur du *Panthéon*. Mais j'oublie moi-même que l'espace m'est mesuré, et que je n'ai pas parlé de la partie du mémoire de M. Castan dans laquelle il traite, non plus du capitole de *Vesontio*, mais des capitoles du monde romain en général. C'est un morceau d'un véritable intérêt. L'auteur a rassemblé, à l'appui d'excellentes idées, un grand nombre de faits choisis aux sources les plus pures, et les a soumis à une analyse toujours sévère, et qui, dans la plupart des cas, paraît juste. Je ne veux pas anticiper sur le plaisir réservé aux lecteurs de M. Castan, dont le travail, je n'en doute pas, sera publié dans le *Recueil des lectures de 1868;* mais je déclarerai, en témoin fidèle, que le mémoire *Sur le capitole de Vesontio et sur les capitoles provinciaux du monde romain* doit être compté parmi ceux qui ont le plus excité et le mieux retenu l'attention des auditeurs. J'ajouterai que lorsque, le 17 avril 1868, M. le Ministre de l'instruction publique a proclamé, au nom de l'Empereur, M. Castan chevalier de la légion d'honneur, les applaudissements unanimes de l'assemblée ont prouvé que les titres du jeune successeur de Weiss à cette distinction étaient connus et appréciés comme ils devaient l'être par des juges compétents, c'est-à-dire par les délégués de toutes les Sociétés savantes de l'Empire.

M. Rosenzweig, membre de la Société polymathique du Morbihan, a donné lecture de la seconde et dernière partie d'un important travail intitulé *Notice sur les monuments funéraires du Morbihan*, dont la première, relative aux monuments celtiques, a été lue l'an dernier à la Sorbonne. Cette seconde partie est inégalement divisée en deux sections. La première, consacrée aux monuments gallo-romains, ne contient que quelques lignes, par l'excellente raison que ce département, si riche en monuments funéraires celtiques, se fait remarquer par l'absence presque complète de sépultures gallo-romaines. « Jusqu'à ce jour, dit M. Rosenzweig, on n'y a découvert ni puits sépulcraux, ni columbarium, ni stèles. » Aussi, après une rapide énumération de quelques trouvailles de vases de terre cuite, passe-t-il au troisième paragraphe, celui des monuments chrétiens. L'auteur du *Répertoire archéologique du Morbihan*, publié en 1863, par ordre du

Digitized by Google

Ministre de l'instruction publique, qui depuis ce temps n'a cessé d'étudier l'intéressant pays qu'il habite[1], est encore plus compétent aujourd'hui qu'alors pour nous apprendre que dans cette Bretagne qui conserve si vivace la foi catholique, ou tout au moins dans la région de la Bretagne qui forme le département du Morbihan, on n'a pas retrouvé jusqu'à ce jour de cimetière des premiers siècles de l'Église. Les très-anciennes tombes de pierre avec sculptures y sont même fort rares, et le plus ancien tombeau avec inscription que l'on y ait retrouvé est le cercueil de Lomarec, paroisse de Crach, dont la date remonterait, suivant le vicomte de La Villemarqué, au delà du vi^e siècle. M. Rosenzweig a tenté, je me sers de ses modestes expressions, le classement chronologique des plus intéressants monuments funéraires du Morbihan. La méthode qui a procédé à cette classification, la clarté avec laquelle les résultats en sont exposés, font de ce travail, que l'on a trouvé trop court, un modèle que l'on pourra consulter utilement, même au delà des frontières du Morbihan. Il resterait à souhaiter que la Société polymathique de ce département se décidât à faire les frais d'une publication avec planches qui permettrait à M. Rosenzweig de développer les idées qui ont rendu si attachante cette revue rapide, qui, en quelques pages, a fait passer les lecteurs, des cercueils rétrécis vers les pieds, avec couvercle en biseau, en dos d'âne, ou sans couvercle, aux tombes ornées des ducs et des nobles bretons, sans oublier une sorte de monuments funéraires assez moderne et spéciale à la basse Bretagne, les *reliquaires* ou *ossuaires*.

Je ne puis analyser ici les observations présentées par M. l'abbé Cochet à l'occasion de la lecture de M. Rosenzweig sur les sépultures en France à partir de l'époque gauloise. Ainsi qu'on l'a dit ailleurs[2], le savant ecclésiastique a fait sur ce sujet une véritable conférence, et il serait regrettable qu'elle ne fût pas rédigée et publiée. Espérons que M. l'abbé Cochet nous donnera prochainement le plaisir de retrouver cette improvisation qui a été accueillie avec la sympathie la plus marquée à la Sorbonne.

M. Armand Parrot, secrétaire de la Société académique de Maine-

[1] Voyez, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, les travaux de M. Rosenzweig *Sur les croix de pierre* et *Sur les Lech's bretons*. Cf. tome publié en 1864, pages 261 et suivantes, et tome publié en 1865, pages 153 et suivantes.

[2] *Moniteur universel* du 16 avril 1868, page 517, colonne 6.

Digitized by Google

et-Loire, section des lettres, etc. a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches historiques et archéologiques sur le cœmeterium et sur les cryptes de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers.* Les tombeaux sont une des plus fécondes mines que puissent exploiter les archéogues; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'on en entend si souvent parler à la Sorbonne. Consacré à des tombeaux découverts à Angers, le travail de M. Parrot, venant après celui de M. Godard-Faultrier, avait à vaincre la prévention qui s'attache à ce qui peut sembler une redite. Cette prévention, M. Parrot l'a vaincue. On a écouté avec intérêt les descriptions qu'il a données du cœmeterium d'Angers et d'édifices remontant, selon ce savant, aux premiers temps de l'établissement du christianisme dans l'antique Juliomagus. Cependant, si j'avais une critique à faire à M. Parrot, se serait d'être parfois sorti du rôle d'archéologue pour se livrer à des considérations philosophiques ou à des théories générales qui, n'ayant pas le mérite de la nouveauté, font hors-d'œuvre dans son mémoire. Plus de précision serait aussi à souhaiter dans les indications de localités. L'auteur oublie trop qu'il n'écrit pas seulement pour des habitants d'Angers, et l'on a quelque peine à se diriger dans ses descriptions d'édifices ou de lieux de sépultures. On aurait aussi aimé à trouver dans le travail de M. Parrot des indications plus positives sur cette ample moisson de sarcophages de toutes les époques, faite, dit-il en finissant, par le musée de la ville d'Angers. A la vérité, un autre habitant de l'antique Juliomagus, M. Godard-Faultrier, celui-là même qui a été cité plus haut comme ayant dignement inauguré les lectures de 1868, a publié récemment un inventaire de ce musée, fondé en 1841 [1] et organisé par ce zélé archéologue, avec le concours de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, section de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Ce travail, que l'auteur perfectionnera dans les éditions nombreuses qu'il est destiné à avoir, peut, dès aujourd'hui, servir de complément au mémoire de M. Parrot. On le voit, Angers doit être comptée parmi les cités qui s'occupent sérieusement d'archéologie.

M. Charles Abel, membre de l'Académie de Metz, secrétaire perpétuel de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, docteur en droit, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Un portrait*

[1] *Musée des antiquités d'Angers, fondé en 1841. Inventaire* par M. Godard-Faultrier, directeur. Angers, 1868, in-8° de XVI-176 pages.

Digitized by Google

d'Éginard, découvert dans un manuscrit du IXe siècle, de la bibliothèque de Metz. On est fort tenté d'admettre les conclusions de M. Abel, qui, ayant trouvé dans un manuscrit du IXe siècle, contenant deux ouvrage d'Éginard, la représentation d'un personnage tenant un livre, a pensé que c'était peut-être bien le portrait de ce savant homme, dont une aventure romanesque, souvent contestée, a rendu le nom plus populaire que ses précieux écrits. L'argumentation de M. Charles Abel est séduisante; ses déductions paraissent logiques, et l'on voudrait se laisser persuader. « C'était un usage chez les miniatu- « ristes et les calligraphes d'illustrer les manuscrits de dessins repré- « sentant l'auteur de l'œuvre qu'ils copiaient, » dit M. Abel; or, l'écriture caroline du manuscrit de Metz, ainsi que le travail de la miniature, accusant une conformité singulière avec un célèbre missel messin qui n'a quitté le trésor de la cathédrale de Metz qu'en 1802, M. Abel, indépendamment d'autres considérations, croit pouvoir attribuer ces deux livres à une même main, et, selon lui, cette main doit être celle d'un moine de Saint-Arnoulf, qui avait pu voir Éginard. Des recherches intéressantes sur la vie d'Éginard, habilement enchâssées dans cette étude iconographique, lui donnent une valeur historique sérieuse. Ce travail sera sans doute imprimé. L'auteur me permettra-t-il de lui recommander d'y moins épargner les citations. J'ai remarqué que parfois il combat l'opinion de tel ou tel auteur sans nous apprendre où nous pourrions la trouver exposée. En faisant cette réclamation à un savant aussi consciencieux que M. Charles Abel, je n'ai pas besoin d'ajouter que je suis certain qu'il y fera droit. C'est l'estime dans laquelle je tiens son remarquable travail qui m'a engagé à lui signaler de légères inadvertances, qui, inaperçues à l'audition, seraient remarquées à la lecture.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1868.

M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, membre de la Société de statistique de l'Isère, a donné lecture de *Notes sur les railways ou chemins à rainures dans l'antiquité grecque.* Le titre de ce travail aurait pu faire croire qu'on allait entendre le développement d'un paradoxe plus ou moins spirituel, si le nom de l'auteur, avantageusement connu des habitués de la Sorbonne par de précédentes communications, n'avait pas offert une garantie sérieuse contre un danger que nous n'avons pas toujours évité dans

Digitized by Google

cet austère asile de la science. Les notes de M. Caillemer sont loin d'être paradoxales; d'ailleurs, comme il a soin de le déclarer lui-même dès les premières pages, des érudits anglais et allemands avaient déjà traité l'intéressante question que le jeune professeur met, je crois, pour la première fois en lumière chez nous.

M. Caillemer ne prétend pas que les Grecs aient connu nos rails de chemins de fer; les chemins à rainures de l'Hellade seraient plutôt comparables à ce chemin dit *américain* qui suit dans Paris le cours de la Seine depuis le Louvre jusqu'à Sèvres et se prolonge jusqu'à Versailles. « Les voyageurs, dit-il, ont remarqué depuis long-« temps sur les routes rocailleuses de la Grèce des ornières profon-« dément et régulièrement creusées, dont la conservation parfaite « faisait un saisissant contraste avec le mauvais état de la chaussée. « On s'en étonna d'abord, puis enfin on finit par comprendre qu'il « ne s'agissait pas d'ornières, mais de rainures faites afin de faciliter « la marche des chars. » M. Caillemer, partant de ces observations, a recherché dans divers textes de l'antiquité les passages qui lui ont paru venir à l'appui de cette thèse. Les philologues examineront si, par suite du point vue où il s'est placé, le savant professeur n'a pas été entraîné un peu loin, et les ingénieurs pourront peut-être, avec plus d'autorité en pareille matière qu'un docteur en droit, nous dire si les *rails de pierre* (*stone railways*) signalés sont tous de bon aloi. En attendant ce contrôle, qui ne manquera pas aux notes de M. Caillemer, je constaterai que l'auteur a été écouté avec un intérêt marqué par l'assemblée, dont les applaudissements lui ont montré que les archéologues ne craignent pas les nouveautés.

M. A. Dupré, membre de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, bibliothécaire de la ville de Blois, a donné lecture d'une *Notice sur l'église Saint-Louis de Blois*. C'est une monographie faite avec autant de talent que de conscience; mais l'auteur, par sa louable franchise, s'est exposé à faire fuir les lecteurs, car, dès les premières lignes, il convient qu'elle est consacrée à un monument médiocre. Les lecteurs auraient tort cependant de ne pas suivre M. Dupré. « En matière d'art, dit-il, les défauts eux-mêmes « ont leur enseignement; et d'ailleurs, ajoute-t-il, l'amour des choses « du pays pourra faire pardonner le choix malheureux du sujet. » Le sujet n'était pas aussi malheureux que le dit M. Dupré par une précaution oratoire trop modeste, ou du moins il a su en tirer de si

Digitized by Google

utiles leçons d'histoire, qu'on lui saura gré de l'avoir choisi. On y verra, par exemple, qu'il fait bon à une église d'avoir été le théâtre du baptême de la femme d'un ministre puissant. Avant d'être l'église cathédrale de Saint-Louis de Blois, ville qui ne fut épiscopale qu'en 1698, l'édifice décrit par M. Dupré était une pauvre paroisse sous le vocable de saint Solenne, le pieux évêque de Chartres qui catéchisa Clovis avec saint Remi et saint Vaast. Un ouragan terrible, survenu dans la nuit du 5 au 6 juin 1678, la renversa; mais Mme Colbert, Jeanne Charron, fille de Jacques Charron, qui y avait été baptisée, s'entremit pour la faire rebâtir, et vingt ans plus tard, lorsqu'on enleva le Blésois au diocèse de Chartres pour ériger Blois en évêché, Saint-Solenne changea son vénérable vocable pour prendre celui de Saint-Louis. On ne peut reprocher aux Blésois d'avoir mal choisi le nouveau patron de leur église : ils avaient d'ailleurs pour agir ainsi d'excellents motifs; mais M. Dupré regrette avec raison la disparition du nom qui pendant tant de siècles avait été vénéré à Blois. Quel est le lecteur qui, lisant les lettres de La Fontaine, reconnaîtrait le Saint-Louis d'aujourd'hui dans cette église de Saint-Solenne[1], « qui, dit-il, répond tout à fait bien au logis du « prince? » La notice de M. Dupré, accueillie avec plus de sympathie qu'il n'en espérait d'après son exorde, se termine par quelques critiques sur les peintures dont on a revêtu récemment la chapelle de la Vierge. M. Dupré aurait voulu qu'on laissât les murs briller de la blancheur naturelle de la pierre du pays, qu'il compare à celle de l'albâtre. Je ne sais s'il faut, avec ce savant, blâmer la tendance générale qui nous porte à employer les ressources de l'art à décorer les édifices religieux. Les peintures sont-elles bonnes? Dans ce cas, je les préférerais à ce mur nu qui pourrait faire penser aux sépulcres blanchis de l'Évangile. Si elles sont mauvaises, M. Dupré a raison : mieux aurait valu la pierre dans sa symbolique candeur.

M. Dusevel, membre de la Société des antiquaires de Picardie, a donné lecture de *Recherches archéologiques sur Domart-en-Ponthieu.*

On a trouvé à diverses époques à Domart, bourg de l'arrondissement de Doullens (Somme), des antiquités gauloises, romaines et franques qui témoignent de son existence à une époque reculée; mais ce n'est pas de ces vestiges plus ou moins curieux que s'est

[1] Lettre à sa femme, datée de Richelieu, le 3 septembre 1663. Dans quelques éditions, on lit *Sainte-Solenne* au lieu de *Saint-Solenne.*

Digitized by Google

préoccupé M. Dusevel; cette fois il a entrepris de décrire le château, la maison d'échevinage et l'église de Domart, après avoir visité ces divers édifices et avoir puisé dans les archives les documents qui les concernent. Du château de Domart, dont Jean de Craon disait, en 1407, dans un dénombrement : «En la ville de Domart, j'ai un «chastel auquel y a un prioré.... et un dongeon qui appartient au «vicomte de Domart, à cause de sa vicomté qu'il a de moi, et con«tient l'espace dudit chastel.... environ quatre journaux de terre,» il ne reste plus qu'une tour arasée d'où l'on a une vue assez étendue. Quant à la maison d'échevinage, sur laquelle M. Dusevel donne d'intéressants détails empruntés à un ancien registre, on en peut voir l'exacte représentation dans *la Picardie* de Taylor, Ch. Nodier et A. de Cailleux. C'est un des rares spécimens de maison de ville qui subsistent dans le département de la Somme.

Quant à l'église, qui se montre au loin, placée qu'elle est sur une hauteur, croirait-on que ce curieux édifice n'a jamais été décrit? C'est là une circonstance qui donne un grand intérêt au travail de M. Dusevel. D'ailleurs, le savant membre de la Société des antiquaires de Picardie a su faire entrer beaucoup de faits curieux dans un très-court espace, *multa paucis*. C'est là un mérite qui n'est à dédaigner nulle part, mais qui est peut-être plus apprécié à nos réunions, où l'on est forcément obligé de ménager le temps, la plus précieuse des denrées.

M. Laurent Rabut, membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, etc. a donné lecture d'un travail intitulé : *Antiquités lacustres de la Savoie. Dernières découvertes (1867)*. On connaît les services déjà rendus par M. Rabut à cette nouvelle branche de l'archéologie, qui consiste à explorer les habitations lacustres. Au concours de l'an dernier, les travaux de ce savant ont été récompensés par une médaille d'or; depuis, il n'a cessé de poursuivre ses recherches. Dirigées avec une habileté croissante, ces fouilles sont de plus en plus fructueuses, et leurs résultats permettent de porter déjà un jugement mieux assis sur l'état de civilisation des populations qui vivaient sur les lacs. «La civilisation et l'industrie des po«pulations lacustres, dit M. Rabut, nous ont paru encore plus avan«cées par les découvertes de cette année.» Ce ne sont pas là des allégations sans preuves. Deux fonderies de bronze découvertes, l'une à Conjux, l'autre à Gresine, montrent que ces populations

Digitized by Google

savaient fabriquer les instruments et les armes qui servaient à leur conservation et à leur défense.

On y a remarqué des poteries avec pièces d'applique en étain très-pur et une foule d'autres objets non moins curieux, fort bien décrits et expliqués par M. Rabut, qui, avec un enthousiasme que je ne voudrais pas refroidir, laisse voir tout ce qu'il attend des explorations lacustres, qui commencent seulement sur le sol de la France. Les usages révélés par les fouilles pratiquées pour les dolmens sont, dit M. Rabut, des usages funéraires; les habitations lacustres nous font connaître les usages de la vie, les mœurs, l'industrie, les passions mêmes de populations dont on ignorait l'existence il y a quelques années. Il y aurait bien quelque chose à dire à cette comparaison.

Les objets que l'on enfouissait dans les dolmens ou dans les *tumulus* sont devenus funéraires par cela même; mais ils ne nous en révèlent pas moins très-éloquemment les mœurs, les usages, etc. des peuples dont nous venons curieusement interroger la poussière. Louons les efforts des explorateurs des lacs; mais ne décourageons pas les antiquaires qui éventrent les tombelles. Tous servent également les progrès de la science; aussi le Ministre de l'instruction publique, qui, sur la demande du Comité, a souvent accordé des allocations destinées aux fouilles de terre, a-t-il fourni aussi à M. Rabut, sur la demande de M. le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie, les moyens de continuer et d'étendre ses recherches favorites dans l'empire des eaux.

«Au moment, disait naguère M. le Ministre dans une circons-«tance solennelle, au moment où les paléontologistes retrouvent «la première page de notre histoire, voici les archéologues qui se «mettent déjà à en écrire la seconde avec des documents inatten-«dus.» C'était précisément à propos du mémoire couronné de M. Rabut que M. Duruy faisait cette saisissante comparaison, par laquelle nous ne saurions mieux finir[1]. L'avenir, et un avenir assez rapproché, si l'on en juge par le zèle des explorateurs, nous dira peut-être quelque jour la date qu'il faudra donner à cette seconde page de l'histoire de l'homme dans les Gaules, et en même temps s'il faudra y inscrire parallèlement ce que nous apprenons tous les

[1] Voyez Discours prononcé par M. le Ministre de l'instruction publique, le 27 avril 1867. (*Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 8.)

Digitized by Google

jours par les dolmens et les tumulus, ou s'il s'agit là d'une autre période de notre histoire primitive.

M. l'abbé Cosson, membre de la Societé archéologique de l'Orléanais, curé de Boynes (Loiret), a donné lecture d'un mémoire important, intitulé *Recherches et fouilles archéologiques sur le territoire de la commune de Sceaux (Loiret)*. C'est grâce à une libérale subvention de l'Empereur, ainsi que nous l'apprend M. l'abbé Cosson dans ce travail, que le savant ecclésiastique a exécuté, de concert avec M. le docteur Pallard, les fouilles dont il a bien voulu faire connaître les résultats à l'assemblée réunie à la Sorbonne. Conduites avec une méthode et une persévérance qu'on ne saurait trop louer, les fouilles du Pré-Haut (commune de Sceaux) ont amené d'importantes découvertes. Sans parler des monnaies et des nombreux vestiges recueillis, ces fouilles ont complété les notions recueillies sur un aqueduc romain déjà signalé précédemment par M. l'abbé Cosson, dans un mémoire intitulé *L'aqueduc de Vellaunodunum* [1], et ont amené la découverte d'un théâtre aussi grand que celui d'Arles, et plus grand non-seulement que son voisin celui de Triguères, mais même que ceux de Fréjus et d'Orange, enfin des bassins et tout ce qui constitue un grand établissement hydraulique. Des plans exécutés avec le plus grand soin éclairent le texte, rédigé avec clarté et sobriété, qualités qui n'en ont pas exclu l'élégance et ont doublé l'intérêt des renseignements si curieux rassemblés par M. l'abbé Cosson.

M. l'abbé Cosson n'a pas fouillé simplement pour raconter ses découvertes. Ce savant ecclésiastique n'a pas pris la célèbre épigraphe de M. de Barante; il écrit pour prouver, et ce qu'il veut prouver, c'est que l'oppidum gaulois, nommé par César *Vellaunodunum*, était effectivement situé sur le territoire de Sceaux (Loiret), au Pré-Haut, ainsi que l'avait dit, dès 1836, Jollois, dans son *Mémoire sur les antiquités du Loiret*, contrairement à l'opinion de d'Anville, qui par deux fois a placé Vellaunodunum à Beaune-la-Rollande [2].

L'opinion de Jollois et de M. l'abbé Cosson, bien qu'elle ne se présente pas sans quelques faits en sa faveur, n'a pas paru réunir

[1] Voyez tome IV des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

[2] Voyez *Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule*, p. 218 et suiv. et *Notice sur l'ancienne Gaule*, p. 685.

Digitized by Google

l'unanimité des suffrages de l'assemblée. Tout en rendant un hommage mérité au remarquable mémoire de M. l'abbé Cosson, quelques critiques se sont produites. M. Egger, membre de l'Institut, a fait remarquer à l'auteur qu'il n'avait peut-être pas suffisamment étudié les travaux d'autres explorateurs de ruines pour assurer chacune de ses conjectures sur des exemples autorisés; quant à M. Quicherat, je lis, dans le rapide compte rendu inséré au moment même des lectures au *Moniteur*, que le savant professeur a fait remarquer que la présence de ruines romaines ne pouvait pas être alléguée comme preuve de l'identification d'une localité avec une cité celtique. En effet, ce sont des antiquités gauloises qu'il faudrait rencontrer au Pré-Haut pour que l'on puisse y voir avec certitude un oppidum gaulois, et on les y trouverait que le nom de l'oppidum serait encore à chercher.

Je dois dire que, sans nier absolument la possibilité de l'identification proposée par M. Cosson, identification que les nouvelles recherches qu'il annonce pourront établir, je partage l'avis de M. Egger et celui de mon collègue M. Quicherat. Dans son travail intitulé *L'aqueduc de Vellaunodunum*, cité plus haut et publié dès l'année 1858, M. l'abbé Cosson, qui poursuit d'ailleurs depuis plus longtemps encore l'étude des antiquités du Pré-Haut [1], argumentait déjà dans le même sens qu'aujourd'hui, mais déjà aussi je lui faisais remarquer que son argumentation n'était pas tout à fait concluante.

Dans un rapport inséré dans le tome III de la 2e série de la *Revue des Sociétés savantes*, page 300, à propos d'un nouveau tronçon d'aqueduc, je disais : « La découverte est intéressante, car elle complète les « données que l'on possédait déjà sur l'aqueduc signalé au Pré-Haut, « et peut démontrer l'importance d'une station romaine dans cet en« droit; mais il ne s'ensuit pas nécessairement que cette station soit « l'oppidum celtique que César prit en trois jours et qu'il nomme « *Vellaunodunum*, d'autant plus que, selon M. l'abbé Cosson lui-même, « la construction de cet aqueduc est romaine et ne remonte qu'au « IIe siècle de notre ère. »

Depuis l'époque à laquelle ces lignes ont été écrites, 1860, la question n'a pas fait un pas; on connaît mieux l'importance de la

[1] Le mémoire intitulé *L'aqueduc de Vellaunodunum* a paru en 1858 dans le tome IV des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, mais, dès 1853, M. l'abbé Cosson avait publié dans le tome II de la même collection une *Notice sur les ruines de Vellaunodunum*.

Digitized by Google

station du Pré-Haut; il demeure possible que cette station ait remplacé l'oppidum celtique de Vellaunodunum, mais le fait est loin d'être démontré. Je ne laisse pas cependant de souhaiter la continuation des explorations de M. l'abbé Cosson; sa persévérance sera peut-être un jour couronnée par la découverte de quelque inscription décisive, comme celle qui a fixé définitivement à Orléans l'emplacement de Genabum.

M. Saby, membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, section de Melun, a donné lecture d'un travail intitulé : *De quelques cérémonies dans l'antiquité.* M. Saby n'est pas ou du moins ne s'est pas montré archéologue pratique à la Sorbonne; le jeune professeur a plutôt voulu résumer en quelques pages élégamment écrites ses idées sur le sens des cérémonies de l'antiquité païenne. Pour des antiquaires expérimentés, comme ceux auxquels il s'adressait, peut-être n'avait-il pas amassé assez de matériaux et de faits nouveaux. Des vues générales et philosophiques seront toujours bien accueillies à la Sorbonne; aussi a-t-on écouté avec sympathie M. Saby; mais, en le relisant, je me suis surpris à penser, à peu près comme le coq de la fable, à propos de la perle par lui trouvée : j'aurais mieux aimé une dissertation sur un sujet neuf que des considérations qui n'ont pas pour base une étude approfondie des monuments. C'est le résultat de ses lectures que nous a apporté M. Saby; nous lui savons gré de l'avoir présenté d'une manière aussi agréable; mais le récit d'une fouille, mais une inscription commentée, mais la description d'un monument aurait bien mieux fait notre affaire. M. Saby reviendra certainement à la Sorbonne, où il a été applaudi, mais il y reviendra, espérons-le, les mains pleines d'observations fécondes en enseignements plus immédiatement applicables.

M. l'abbé Müller, membre du Comité archéologique de Noyon, a donné lecture d'un travail considérable intitulé : *Évangéliaire de Noyon.* Je ne rendrai pas compte de ce mémoire, et voici pourquoi.

Je lis à la première page cette note que je transcris textuellement: «Je saisis avec empressement l'occasion que me fournit ce travail, «auquel vous daignez, par la publicité de cette lecture, accorder «quelque valeur, pour exprimer ma sincère gratitude à M. Peigné-«Delacourt. Si j'ai pu rencontrer juste dans ce genre d'études où «je ne suis qu'un débutant, je le dois à ce savant aussi obligeant

Digitized by Google

« que modeste, qui m'a servi d'introducteur auprès de nos plus « illustres paléographes et numismates. »

Or, après la lecture du mémoire de M. l'abbé Müller, faite à la deuxième séance de nos réunions, M. Peigné-Delacourt, membre de plusieurs Sociétés savantes, a déclaré qu'il préparait, sur l'évangéliaire récemment acquis par la cathédrale de Noyon, un travail déjà en voie de publication [1], et que celui que l'on venait d'entendre avait été rédigé sur ses données; que c'était un plagiat. Je ne puis affirmer que le mot ait été prononcé, mais je suis certain de rendre ici le sens de la protestation de M. Peigné-Delacourt. Au surplus, dans une lettre adressée à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, M. Peigné-Delacourt revendique formellement le fond et les détails du travail lu par M. Müller.

Ce rapide exposé, que j'ai tâché de faire avec la plus stricte impartialité, suffira pour justifier le silence que je garderai ici au sujet du travail de M. l'abbé Müller. Agir autrement serait se constituer juge d'une grave question de propriété littéraire, qui n'est pas du ressort du secrétaire de la section d'archéologie, et qui ne pourrait être vidée que par des arbitres nommés contradictoirement et après une sérieuse enquête.

Le R. P. Bach, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Les cités armoricaines, étude de géographie ancienne.*

M. Bach a très-spirituellement raconté comment l'addition d'un *t* au nom du village de *Corseul*, écrit Corseult dans un rapport envoyé jadis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fit admettre par Walckenaer, et par d'autres plus tard, que ce village devait occuper l'emplacement de la capitale des *Curiosolites*. Selon le père Bach, l'adhésion de l'auteur de la *Géographie ancienne des Gaules* accrédita tellement cette attribution et cette orthographe vicieuse d'un nom qui dans les chartes est écrit *Corsolium*, que bientôt le nom malsonnant de *Corseult* eut sa place dans tous les dictionnaires géographiques. Tous? Est-ce bien certain? Plusieurs, je le veux, n'ayant pas

[1] A la troisième séance de la Sorbonne, M. Peigné-Delacourt a mis sous les yeux des assistants une épreuve d'une planche gravée destinée à cette publication, représentant les deux faces de la reliure de l'évangéliaire en question. Cette planche est signée : D. W.... del. Al.... sc. Peigné-Delacourt edid. Au bas on lit : *Évangéliaire du xe siècle avec plaques d'ivoire sculptées. Abbaye royale de Marienval.*

Digitized by Google

le loisir de vérifier; mais j'ouvre le Dictionnaire général de biographie, d'histoire et de géographie de Dezobry et Bachelet, et j'y lis, à la page 682 de l'édition de 1857, qui se trouve d'aventure à ma portée, l'article suivant : « *Corseul*, bourg, etc..... Antiquités « fort curieuses. Point important occupé par les Romains. Quelques « savants pensent que c'est le *Fanum Martis* de la Table Théodo- « sienne. » Tous les dictionnaires n'ont donc pas adopté l'orthographe *Corseult*, sur la foi du rapport en question et de Walckenaer; bien plus, il est évident que tout le monde ne place pas la capitale des Curiosolites à *Corseul*, puisque cette attribution n'est même pas mentionnée dans le livre que je viens de citer. J'ignore encore si, comme le dit M. Bach, la Commission de la carte des Gaules a admis sur sa carte provisoire Corseul comme représentant le chef-lieu des Curiosolites, et je me garderai de prendre parti sur une question qui n'a qu'un rapport éloigné avec la nature de mes études; mais je ne pouvais me dispenser de mettre les lecteurs en défiance contre des assertions trop tranchées. Ce qui est plus de mon ressort que des identifications de topographie comparée, c'est l'appréciation de l'ensemble du mémoire de M. Bach. Eh bien, ce que j'en dois dire, c'est que l'imagination et la verve y jouent un trop grand rôle pour qu'on puisse avoir une confiance sans réserve dans ses conclusions. Au début, le révérend père déclare qu'en Bretagne la nature lui semble être en harmonie avec les traditions antiques : « Ce sol de granit, ces « grèves retentissantes, la physionomie sévère de ces montagnes, tout « dans cette région s'allie parfaitement avec l'idée que je me suis « formée du génie de nos ancêtres, et que je ne trouve guère ex- « primé chez les modernes, si ce n'est dans les poëmes d'Ossian. » Selon lui encore, « la Bretagne serait la plus gauloise de toutes les « provinces de France. » Si l'écrivain a voulu dire par là que les Bretons ont été moins vite pénétrés par la civilisation romaine que les autres peuples de la Gaule, personne ne le contredira. Mais quoi! les habitants du pays chartrain, ceux du Berri, du Parisis même, n'étaient-ils pas aussi gaulois que les Armoricains aux temps où il n'y avait que des Gaulois dans la Gaule? Et puis, quelle confiance pouvons-nous avoir dans la peinture du génie des anciens Bretons par Ossian, nous qui savons que les poésies publiées sous le nom du fils de Fingal ne sont que des pastiches de chants composés à diverses époques, et en tout cas relativement récents, dus à l'habile supercherie de Macpherson? Ces réserves faites, en historien fidèle,

Digitized by Google

je reconnais avec plaisir que le R. P. Bach a été écouté avec sympathie par l'assemblée, qui, comme tout auditoire français, en a toujours pour ce qui se présente sous une forme vive et spirituelle.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1868.

M. Launay, président de la Société archéologique du Vendômois, a donné lecture d'un travail intitulé : *Dolmens, pierres levées et polissoirs du Vendômois.* C'est un inventaire raisonné des richesses du Vendômois en ce qui concerne les monuments que tout le monde nommait jadis indifféremment *druidiques* ou *celtiques*, que quelques-uns veulent à tort nommer *megalithiques*, et auxquels, après tout, il semble que l'on pourrait sans inconvénient laisser la désignation de *celtiques*, que leur donne d'ailleurs M. Launay, parce qu'il importe de s'entendre.

M. Launay fait remarquer, au début de son travail, qu'aucun des dolmens qu'il a décrits n'offre de traces du tumulus ou de la motte de terre qui recouvre si souvent ces monuments, à moins, ajoute-t-il, qu'on ne considère comme indice du tumulus le petit exhaussement de terrain sur lequel ils sont généralement placés. M. Launay est bon observateur; aussi ses descriptions, éclairées par d'excellents dessins, sont-elles intéressantes par leur précision. Dans le nombre des quinze dolmens décrits par M. Launay, qui espère d'ailleurs que ce n'est pas tout le contingent du Vendômois, il en est plusieurs qui sont remarquables à divers titres. Je citerai en première ligne celui de la *Chapelle-Vendômoise;* long d'environ 7 mètres, ce monument, placé sur le point culminant d'un coteau boisé autrefois, non loin du confluent des deux Cisses, présente une masse imposante. L'auteur fait remarquer qu'il indiquait jadis la limite entre le comté de Blois et le comté de Vendôme. « Au XIe siècle, « dit-il, la guerre s'étant allumée entre les comtes de Blois et de « Vendôme sur la démarcation de leurs frontières, les Vendômois « réclamèrent constamment le *dolmen* comme borne de leur territoire, « et le firent reconnaître comme tel après une victoire remportée « dans la plaine même où il est situé. » M. Launay cite à l'appui de cette assertion une *Histoire du Vendômois* dont il ne nomme pas l'auteur, et il néglige de nous dire comment était désigné le dolmen de la Chapelle-Vendômoise dans les documents contemporains. C'est une omission regrettable; heureusement, il est encore temps de la ré-

Digitized by Google

parer, et c'est pour cela que je la lui signale. En effet, la circonstance signalée par M. Launay n'est pas sans intérêt. Les partisans d'une opinion émise à la Sorbonne, en 1863, par M. de La Saussaye[1], à savoir que, dans un grand nombre de cas, les tombelles ne sont que des monuments limitants, seraient, ce semble, en droit de s'en prévaloir sérieusement. D'ailleurs, cette opinion, qui parut alors très-hardie à quelques esprits fort distingués, a fait son chemin depuis ce temps déjà loin de nous, grâce à la citation par M. Brunet de Presles de textes oubliés dont on a eu l'occasion de parler l'an dernier dans la *Revue des Sociétés savantes*[2]. Un dolmen presque aussi remarquable que celui de la Chapelle-Vendômoise se trouve à Saint-Martin-des-Bois; celui-ci est moins grand que le premier, mais il est d'une forme particulière et, de plus, paraît placé au centre d'un *cromlek*, terme que n'a pas prononcé en cet endroit M. Launay, mais qu'on peut, je crois, employer désormais, car il vient de trouver place dans le dictionnaire de M. Littré, qui fait autorité. M. Launay, avant de parler des pierres levées et des polissoirs, dit qu'il a des raisons de croire qu'il existe plus de quinze dolmens dans le Vendômois; en conséquence, j'espère qu'il nous donnera quelque jour le complément de son intéressant travail. Je ne puis négliger de rappeler qu'une intéressante discussion sur les fameuses rigoles remarquées sur quelques dolmens a suivi la lecture de M. Launay, qui s'est déclaré nettement contre l'opinion longtemps en vigueur qui en faisait des conduites pour le sang des victimes. M. Cousin, président du Comité historique de l'arrondissement de Dunkerque, M. Quicherat, M. Bulliot, président de la Société éduenne, ont appuyé M. Launay et ont successivement présenté sur ce sujet des considérations nouvelles puisées dans des observations faites avec plus de méthode que par le passé.

M. le docteur Colson, membre du Comité archéologique de Noyon, a envoyé à la Sorbonne une note intitulée : *De l'équipement de la cavalerie gauloise sous les successeurs de Constantin, d'après deux moyens bronzes de Constance II*, dont M. A. de Barthélemy, membre

[1] Voyez *Dissertation sur le lieu de l'assemblée annuelle des Druides*, par M. de La Saussaye, de l'Institut, membre de l'Académie de Lyon et membre honoraire du Comité. (Cf. *Mémoires lus à la Sorbonne en 1863*, à la page 89 du volume publié en 1864.)

[2] *Revue des Sociétés savantes*, *Compte rendu des lectures de 1867*, par le secrétaire de la section d'archéologie, dans le numéro de juillet 1867, p. 108.

Digitized by Google

du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, a bien voulu donner lecture. « C'est évidemment pour célébrer son triomphe « sur Magnence que Constance aura fait frapper les bronzes au re- « vers desquels se voient un cavalier vaincu et fuyant, couché sur son « cheval terrassé, ou terrassé lui-même, et, assis près de son cheval, « également à terre, devant un soldat romain, peut-être l'empereur « lui-même, prêt à le percer de sa lance. » Je cite textuellement M. Colson, mais je dois confesser que je ne partage pas sa manière de voir.

Le type décrit dans les lignes qui précèdent est une de ces banalités qui, une fois trouvées, servaient à tous les empereurs tant qu'on n'en était pas fatigué. On le variait quant à la composition, mais on le voit avec son éternelle légende que M. Colson a omis de rappeler : FEL·TEMP·REPARATIO, sous Constant Ier, sous Vetranion, sous Constance Galle [1], et il ne sera pas évident pour tout le monde qu'il faille y reconnaître un souvenir des circonstances de la révolte de Magnence. Par conséquent, il est fort douteux que les cavaliers représentés sur ces monnaies soient, le premier, un des cavaliers illyriens qui passèrent dans le parti de Magnence contre Constance II, et le second, un Gaulois. Ce n'est pas, au surplus, dans une note aussi courte et au moyen de deux médailles d'aussi petit module qu'on pouvait résoudre définitivement une question aussi compliquée. M. Colson n'en a pas moins fait une tentative digne d'éloges. Il est toujours utile de rapprocher les textes des monuments. Que le savant docteur poursuive ses recherches; qu'il compare ce qu'il rencontrera sur les médailles avec ce qu'il pourra trouver sur d'autres monuments, et, nous en sommes certain, nous lui devrons quelque jour une intéressante monographie sur l'équipement de la cavalerie sous les successeurs de Constance II.

M. Lebrun-Dalbanne, membre de la Société académique de l'Aube, a donné lecture de divers fragments d'un travail qu'il se propose de publier sous ce titre : *Les pierres gravées du trésor de la cathédrale de Troyes.* C'est une très-bonne pensée qu'a eue M. Lebrun-Dalbanne. Les pierres gravées de la cathédrale de Troyes ont une histoire qui garantit leur authenticité, circonstance capitale en ce qui concerne cette classe de monuments. On sait, en effet, que les pierres gravées sont peut-être, de tous les vestiges de l'antiquité, ceux dont il est le

[1] Voyez H. Cohen, *Description historique des monnaies impériales*, t. VI, n° 117, p. 264; n°s 223 et suiv. p. 213, etc.

Digitized by Google

plus difficile de constater l'authenticité. Les artistes les plus habiles n'ayant pas dédaigné, surtout au XVIe siècle, de s'appliquer à imiter le style antique, on est souvent fort empêché pour se prononcer. Les pierres n'ont pas de patine; aussi, lorsqu'on n'a pas de données certaines sur leur provenance, est-on réduit à se décider sur des appréciations sujettes à caution. A Troyes, la sécurité est complète; on sait que les pierres du trésor y étaient conservées dès l'année 1205, c'est-à-dire plus de deux siècles avant l'époque où commence en Europe l'imitation de l'art antique, en ce qui concerne la glyptique. Ce sont donc des documents précieux sous tous les rapports. Il serait difficile de porter dès à présent un jugement sur le travail de M. Lebrun-Dalbanne; en l'absence des originaux et même des dessins qui doivent accompagner le texte, il est prudent de s'abstenir; cependant, d'après les articles de cet inventaire raisonné que j'ai sous les yeux, je crois pouvoir bien augurer de l'accueil qui lui sera fait.

Me sera-t-il permis, en finissant, de profiter de ce que l'impression n'en est pas encore commencée pour faire une recommandation à l'auteur? Les descriptions paraissent d'une exactitude minutieuse; l'appréciation du mérite des monuments au point de vue de l'art est traitée avec des développements suffisants, trop abondants même; mais, en revanche, il n'y a peut-être pas assez de précision dans les faits allégués à l'appui des opinions de l'auteur. En un mot, ses preuves et son argumentation ne sont pas toujours exposés avec la rigueur scientifique exigée de nos jours. Parlant d'une coutume religieuse, M. Lebrun-Dalbanne l'attribue aux anciens; c'est trop vague; il y a dans le trésor de Troyes des pierres grecques et des pierres romaines de diverses époques et même de diverses régions. Expliquer les sujets que représentent ces monuments d'après une coutume des anciens, sans dire de quels anciens, c'est faire de la mythologie d'ancien régime. M. Lebrun-Dalbanne donnerait plus de poids à ses attributions, soit en citant l'auteur auquel il emprunte le fait allégué, soit en précisant le peuple auquel il entend faire allusion. C'est là une amélioration qui ajouterait, je crois, une valeur sérieuse au travail de M. Lebrun-Dalbanne. Quoi qu'il en soit, j'attendrai avec impatience le livre qu'achève en ce moment le zélé membre de la Société académique de l'Aube.

M. Matton, membre de la Société académique de Laon, a donné lecture d'une *Note sur les monnaies épiscopales de Laon*, dans laquelle,

Digitized by Google

à l'occasion de la découverte d'un denier inédit d'argent, de Lothaire II, frappé à Laon, le savant archiviste a tenté de démontrer que ce n'est qu'à partir d'Adalbéron que les monnaies *laonnisiennes* devinrent épiscopales, de royales qu'elles avaient été jusqu'à l'épiscopat de ce fameux personnage.

On recommande la brièveté aux auteurs qui veulent bien apporter leurs travaux à la Sorbonne, et il le faut bien, puisqu'il n'y a que quatre séances et que les lecteurs sont toujours nombreux ; mais il ne faut rien exagérer; et la note de M. Matton mérite le reproche que je faisais tout à l'heure à celle de M. Colson : elle est trop courte. Ce n'est pas en cinq pages qu'on pouvait traiter de manière à satisfaire la critique la question numismatique et historique soulevée par M. Matton; aussi l'opinion émise dans la note a-t-elle été vivement contestée par M. Quicherat. Le denier inédit de Lothaire II, découvert récemment par M. Testart, ancien notaire à Villequier-Aumont, qui a fourni à M. Matton l'occasion d'écrire la note qui nous occupe, porte d'un côté le monogramme du roi entouré d'un grenetis et des mots : CLEMENTIA DI REX, et de l'autre les mots : LAVD·CLAVAT, autour d'une croix légèrement pattée; un autre denier de Laon, appartenant à M. Bretagne, porte aussi ces mots : *Clementia Dei rex*, formule qui se trouve non-seulement sur les monnaies de Lothaire II et de Charles de Lorraine, mais aussi dans leurs diplômes. Ces faits, cités par M. Matton comme des arguments décisifs, n'ont pas paru tels à son savant contradicteur; mais, tout en convenant, avec plusieurs numismatistes, qu'il y a quelques raisons de soupçonner que telles monnaies frappées à Laon avec les noms des rois pourraient bien avoir été émises par les évêques, il nous semble juste de confesser qu'il n'y a de certitude ni d'un côté ni de l'autre. C'est une question de grande importance, car elle ne touche pas seulement à la monnaie de Laon : il y a là toute une époque du monnayage français à étudier. Nous voilà bien loin d'une modeste note. C'est un travail complet sur tout ce qu'on connaît de monnaies laonnaises, avec planches à l'appui, soutenu d'aperçus sur d'autres monnayages contemporains, qu'il faudrait pour résoudre cet intéressant problème. M. Matton, qui l'a posé dans sa note, nous doit de l'entreprendre. Le savant archiviste de Laon est mieux préparé que quiconque pour mener à bonne fin pareille tâche. La monnaie aurait-elle été partagée à Laon entre le roi et l'évêque, au IXe siècle, comme elle le fut vers le même temps à Rome entre

Digitized by Google

l'empereur et le pape? Je n'oserais le prétendre, puisqu'à Laon on ne voit pas avant Adalbéron le nom du roi et de l'évêque occuper chacun l'un des côtés de la monnaie; cependant la chose ne paraît pas impossible. Mais j'oublie mon rôle et me laisserais aller à disserter pour mon compte.

La discussion soulevée par la note de M. Matton finissait lorsque M. le Ministre de l'instruction publique est entré dans la salle et a pris place au fauteuil. Son Excellence ayant donné la parole à M. Bulliot, le savant président de la Société éduenne a mis sous les yeux du Ministre et des assistants un fragment de vase de terre cuite trouvé récemment au mont Beuvray, dans les fouilles faites sous sa direction par les ordres et aux frais de l'Empereur. Ce fragment est remarquable par la présence d'une inscription en creux écrite en caractères grecs. On y lit distinctement ΛΟΥΓΟΥΡ en caractères assez bien formés, mais disposés avec une certaine négligence. Ce n'est pas la première fois qu'on rencontre la confirmation de l'emploi des caractères grecs par les Gaulois et les Helvétiens, auquel César fait allusion en deux endroits de ses *Commentaires*[1]; mais la découverte de ce tesson avec inscription grecque au mont Beuvray, où M. Bulliot, d'accord avec l'auguste auteur de la *Vie de César*, persiste à placer l'antique Bibracte, est un fait intéressant à constater. Encouragé par M. le Ministre, M. Bulliot improvise ensuite le récit de sa dernière campagne archéologique au mont Beuvray. En 1867, comme les années précédentes, M. Bulliot n'a pas retrouvé dans les ruines de l'antique oppidum une seule monnaie romaine ni le moindre vestige d'un monument romain. Tout y est gaulois. M. le Ministre remarque que ce qui s'est passé lors de la fondation d'Augustodunum n'est pas un fait isolé. Il y a plusieurs exemples de villes gauloises placées comme Bibracte sur des hauteurs, et qui, à l'époque romaine, sont descendues dans la plaine. Bibracte n'est décidément pas Autun.

Sans entrer dans le fond de la discussion, M. l'abbé Cochet critique l'attribution du fragment inscrit à l'époque gauloise, et soutient que ce vase est de l'époque romaine. Malgré toute la déférence que l'on doit au savoir et à l'expérience de M. l'abbé Cochet, il est permis de ne pas se rendre sans combat. Je crois qu'il serait difficile de

[1] *De bello Gallico*, I, 29, et VI, 14.

Digitized by Google

prouver formellement qu'un fragment de terre cuite, sur lequel ne paraît aucun sujet, mais seulement une inscription en caractères grecs, écrits d'une main visiblement peu familière avec cette langue, ne peut appartenir à l'époque de l'autonomie de la Gaule. On peut donc accorder à M. Bulliot qu'il y a tout au moins de fortes présomptions en faveur de son hypothèse. L'observation de M. Cochet n'était, au reste, qu'une entrée en matière; le fragment du mont Beuvrey a fourni au savant ecclésiastique l'occasion de faire un exposé de ses idées sur la céramique sépulcrale. MM. Dusevel, Quicherat, Leguay présentent également sur cet important sujet d'intéressantes observations; le premier de ces archéologues pense qu'au sujet de l'origine des vases il ne faut pas toujours tirer de conclusions décisives de la qualité de la terre des vases trouvés dans les tombeaux. On sait, par la découverte d'amas de terre visiblement recueillis par les céramistes de l'antiquité, que l'on faisait venir de la terre de fort loin, lorsqu'on n'était pas satisfait de celle de la localité; cet usage était d'ailleurs facile à supposer.

Avant de se retirer, M. le Ministre adresse les plus flatteuses félicitations aux membres qui ont pris part aux intéressantes discussions que la plume d'un sténographe aurait seule pu retracer convenablement. Après le départ de Son Excellence, il s'établit une conversation sur la question de savoir si l'on doit décliner les noms latins qu'on rencontre souvent au milieu d'une phrase française dans les écrits d'un grand nombre d'archéologues. M. Egger, membre de l'Institut, que plusieurs membres pressent de donner son avis sur cette question, déclare qu'il ne voudrait pas la traiter *ex abrupto;* le savant académicien croit cependant pouvoir faire remarquer qu'on se tirerait de la difficulté signalée en prenant le parti de se servir des équivalents qui ne manquent pas dans notre langue. En effet, il est peu de ces mots latins qui hérissent le langage des antiquaires, qu'on ne pourrait remplacer par leur traduction en français. M. Quicherat appuie l'observation de M. Egger, qui paraît obtenir l'assentiment de l'assemblée tout entière.

A la reprise des lectures, M. de Ferry, membre de l'Académie de Mâcon, donne lecture d'un mémoire intitulé *L'homme préhistorique en Mâconnais*, ou plutôt de l'introduction de ce travail considérable, qui doit être complété par un supplément dû à M. le docteur Pruner-Bey. L'assemblée a écouté avec un intérêt marqué l'exposé des doc-

Digitized by Google

trines de M. de Ferry sur l'homme préhistorique. Le savant académicien de Mâcon est au courant des travaux les plus modernes sur cette science née d'hier, qui doit tant à la France et particulièrement à M. Boucher de Perthes, « à l'ardeur et à la persévérance « duquel la question doit d'avoir été entièrement mise hors de cause. » Je cite M. de Ferry textuellement; c'est montrer que ce savant est un adepte fervent d'une science qui, destinée à former le premier chapitre des cours d'archéologie de l'avenir, m'est trop peu familière pour que je me permette d'émettre ici un jugement. Je puis dire, toutefois, sans dépasser ma compétence, que l'introduction de M. Ferry est écrite avec une clarté qui donne un attrait singulier à des études un peu effrayantes pour les adeptes de l'archéologie classique.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1868.

M. de La Quérière, membre de la Société des antiquaires de Normandie, avait envoyé à la Sorbonne un mémoire dont son savant confrère, M. Charma, a bien voulu donner lecture. Le mémoire de M. de La Quérière est intitulé : *Encore un mot sur le retour à l'architecture du moyen âge. Respect à nos monuments.* C'est un plaidoyer chaleureux, c'est presque un acte d'accusation contre la tendance des *néo-gothiques* « à faire revivre dans toutes leurs phases les modes « d'architecture qui ont régné chez nous pendant six siècles. » Il serait injuste de dire que M. de La Quérière se répète, bien qu'il ait déjà lu à la Sorbonne un morceau sur le même sujet[1]; car la verve de ce doyen de l'archéologie lui fournit toujours de nouveaux arguments, et il les expose avec une telle animation, que ses adversaires eux-mêmes ne peuvent lui refuser la sympathie respectueuse que mérite une conviction qui prend sa source dans les plus honorables inspirations. J'ai déjà eu deux fois l'occasion ici même de rendre hommage aux bonnes intentions de M. de La Quérière : d'abord dans le compte rendu des réunions de 1864[2], puis à propos d'une réplique au mémoire de M. de La Quérière de 1864, lue à la Sorbonne par M. le comte de Mellet en 1865[3], et d'un autre travail de M. de

[1] Voyez *Considérations sur la rénovation des différents styles de l'architecture du moyen âge*, dans le volume des lectures de 1864, publié en 1865. Cf. p. 201 et suiv.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. III, publié en 1864 ; voy. p. 448.

[3] Voyez dans le *Recueil des lectures de 1865*, publié en 1866, p. 205, *Observations sur un mémoire de M. de La Quérière, intitulé* Considérations, etc.

Digitized by Google

La Quérière, lu immédiatement après la réplique de M. de Mellet[1], dans le compte rendu de cette session[2], la quatrième depuis l'origine de cette institution si féconde pour les progrès de la science. Je ne ferai donc pas repasser les lecteurs de la *Revue* par ces chemins tant de fois parcourus; je citerai seulement de nouveau un vers de Chenier qui caractérise ce qu'il y a de légitime dans les doléances de M. de La Quérière. M. de Mellet semble croire à l'impuissance radicale des artistes à trouver l'architecture religieuse de notre temps; M. de La Quérière, en 1868 comme en 1864 et en 1865, avec une verve que ne refroidit pas le progrès des ans, les blâme de s'astreindre trop souvent à copier le gothique. André Chenier disait, lui,

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques[3].

N'est-ce pas là vraie solution? Le poëte n'est-il pas là le *vates* des anciens? Cherchons le grand, le noble, le beau, mais ne copions pas plus le Parthénon que Notre-Dame de Chartres ou Saint-Marc de Venise.

Pour rajeunir son thème, cette fois M. de La Quérière a fait une charge terrible non-seulement contre les restaurations en général, mais contre certaines restaurations en particulier. Il a tancé sévèrement des architectes « qui, sous prétexte de rendre aux édifices leur « caractère primitif, détruisent des additions déjà respectables par « une ancienneté relative pour les remplacer par des pastiches plus « ou moins exacts. »

A ces plaintes M. l'abbé Cochet a répondu au point de vue général et au point de vue particulier, et a conclu en déclarant qu'il n'avait été rien fait de blâmable dans la Seine-Inférieure. M. Charma et M. le baron de Guilhermy ont présenté ensuite, sur cet important sujet, de très-bonnes observations. Le premier de ces savants a défendu M. de La Quérière, tout en admettant qu'il y a peut-être un peu trop d'amertume dans les plaintes de son compatriote. Quant à M. de Guilhermy, qui, comme M. Charma, penche pour la modé-

[1] Voyez dans le *Recueil des lectures de 1865*, publié en 1866, p. 175, mémoire de M. de La Quérière, intitulé *Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales de Rouen supprimées en 1791*.

[2] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 1865, 4e série, t. I, p. 365.

[3] André Chénier, *L'Invention*.

Digitized by Google

ration, il a défendu vigoureusement un de nos plus célèbres et de nos plus savants architectes, attaqué par M. de La Quérière.

M. Abel (de Metz), avec le désir de voir sortir de ce débat une conclusion pratique, demande que l'assemblée soit mise en demeure de décider ce que doivent faire les villes qui ont une église à bâtir? Doit-on adopter le roman, le gothique ou un style moderne quelconque? MM. de Guilhermy, Charma et Chabouillet prennent part à cette discussion, dont la tendance peut se résumer en quelques mots. De même qu'en littérature tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux, les œuvres de l'art sont bonnes qui expriment bien une noble pensée; mais on ne décrète pas un style. Que les artistes cherchent, ils trouveront, surtout si l'on facilite à ceux qui trouveront les moyens de formuler leur pensée.

M. Roger, membre correspondant de la Société des antiquaires de Normandie, architecte, conservateur du musée archéologique de Philippeville (Algérie), a envoyé au ministère un mémoire dont M. Charma a bien voulu donner lecture avec sa bienveillance ordinaire. Le titre de *Mémoire* est un peu ambitieux pour une note *sur la découverte d'un hypogée au mamelon Négrier, banlieue sud de Philippeville*, qui n'occupe pas trois pages; mais les quatre planches de dessins fort bien exécutés qui l'accompagnent méritent un accueil favorable à cet envoi. Le temps a-t-il manqué à M. Roger, ou est-ce par modestie qu'il s'est accordé si peu d'espace? Je ne sais; mais, lorsque je lui aurai exprimé la gratitude du Comité pour le zèle qui lui a fait entreprendre ces fouilles, il me permettra de lui dire qu'il eût été désirable qu'il en commentât les résultats avec plus de détails. Ainsi la planche III nous montre cinq tombes romaines sur lesquelles figurent des inscriptions qui ne sont pas mentionnées dans le mémoire. A la vérité, le titre de cette planche nous apprend que c'est un complément. Ne nous plaignons donc pas; évidemment le temps a manqué à l'explorateur du mamelon Négrier, et remercions-le encore une fois de n'avoir pas oublié le rendez-vous donné aux savants par la mère patrie.

On a vu plus haut, dans le compte rendu de la troisième séance, que M. Egger, sollicité par plusieurs membres de l'assemblée, avait été entraîné à donner une sorte de consultation philologique. Le savant académicien, retenu par des devoirs impérieux loin de la Sorbonne pendant la durée de la quatrième séance, et désireux

Digitized by Google

cependant de compléter son improvisation de la veille, a écrit au président de la section d'archéologie une lettre dont le secrétaire a donné lecture. Voici ce document, dont la lecture a été écoutée avec toute l'attention que devait lui valoir le juste renom de son auteur, indépendamment de sa valeur propre.

Monsieur le Président,

Subitement appelé hier à improviser un arrêt de grammairien sur l'emploi du mot *tumulus* en archéologie, j'ai répondu de mon mieux et en toute conscience à la question proposée. Je me suis même permis de l'étendre et d'exprimer mon avis, en général, sur les mots techniques empruntés trop complaisamment par les antiquaires au grec et au latin. Garder plus longtemps la parole à propos de cet incident, c'eût été en abuser, je pense. Je voudrais seulement, aujourd'hui, ajouter à mes observations un renseignement historique qui ne me semble ni sans nouveauté ni sans intérêt pour nos savants confrères.

D'anciens étymologistes ont déjà signalé la présence d'une même racine dans le radical du grec *τύμβος* et du latin *tumulus* (comparez *tumor, tumidus, tumere*). Cette communauté d'origine ressortira désormais plus clairement d'un témoignage jusqu'ici inconnu. Sur deux inscriptions grecques de Corcyre on peut lire la forme *τύμος*, sans *bêta*, pour la forme *τύμβος*, ce qui met mieux en relief la simplicité de la racine *tum* avec le sens de *hauteur, élévation, etc.*

J'ai publié dans les *Comptes rendus* de notre Académie (voir les séances de décembre 1866 et juillet 1867) la seconde de ces inscriptions, qui m'avait été communiquée par un membre de l'École française d'Athènes, et M. Bergmann la publiait en même temps à Berlin, dans le journal scientifique intitulé *Hermes*. Les notes que, chacun de notre côté, nous avons jointes au texte archaïque de Corcyre, jettent quelque lumière sur les ramifications diverses de la racine dont un dérivé devient chaque jour d'un usage plus fréquent chez les archéologues; ils seront donc peut-être curieux d'y recourir.

Comme c'est là, Monsieur le Président, la seule découverte que j'aie faite dans les *tumuli* (je dirai à l'avenir les *tumulus*, si je puis m'y habituer), on me pardonnera la petite vanité que j'attache à m'en faire honneur. Au reste, cette vanité saura n'être pas trop verbeuse et ne fera pas dégénérer en *addenda* le modeste *addendum* que je propose.

En offrant à nos confrères mon humble contribution d'étymologiste, veuillez leur dire le regret que j'éprouve de n'être pas libre d'assister à la séance d'aujourd'hui, et agréez pour vous-même, Monsieur le Président, l'assurance de mon dévouement respectueux.

E. Egger.

Paris, 17 avril 1868.

Digitized by Google

M. Carro, vice-président de la Société d'archéologie, sciences et arts du département de Seine-et-Marne, a donné lecture d'un travail intitulé : *Le trésor de la commanderie de Chevru.* Ce travail s'est égaré à la section d'archéologie. On en jugera. La commanderie de Chevru n'est aujourd'hui qu'une maison de campagne, dont le propriétaire descend d'un ancien fonctionnaire du grand prieuré de France, qui en cette qualité était logé au Temple. C'est dans l'appartement de ce fonctionnaire, M. Berthélemy, archiviste de l'ordre de Malte, que fut installée la famille royale au 13 août. Il paraît que M. Berthélemy dut céder la place aux augustes prisonniers et même une partie de son mobilier. Quelques fauteuils, des tabourets, une table de travail qui servirent à Louis XVI et à sa famille, restitués plus tard à leur propriétaire, sont aujourd'hui conservés pieusement dans ce qui reste de l'ancienne commanderie de Chevru, achetée pendant la Révolution par M. Berthélemy. L'assemblée a écouté la lecture de M. Carro avec intérêt, mais le secrétaire de la section d'archéologie se croit obligé de protester au nom des principes. C'était là une note à envoyer à M. de Beauchesne pour une nouvelle édition de son livre célèbre, si ces détails ne s'y trouvent pas déjà, mais ce n'est pas un travail archéologique.

M. Georges de Soultrait, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes à Lyon, et membre de plusieurs Sociétés savantes, a donné lecture d'un travail intitulé : *Notice sur des jetons des archevêques de Lyon.* Il existe à Lyon, répartie entre le musée de la ville et les riches collections de MM. Derriaz et Vaganay, une série de pièces de plomb portant presque toutes, au droit, l'image de saint Pothin, premier évêque de ce premier siége des Gaules, *prima sedes Galliarum*, et patron du diocèse, et, au revers, les armes et parfois le nom des prélats qui le régirent depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVe. Jusqu'à présent ces pièces n'avaient pas été l'objet d'études sérieuses, ou bien l'on n'avait pas réussi à les interpréter. M. de Soultrait a eu le courage de consacrer ses loisirs à ces modestes monuments, et il a réussi à en faire une gerbe comprenant 34 pièces inédites, aux armes de 14 archevêques qui se sont succédé sur le siége de Lyon de 1246 à 1415. Le premier de ces jetons, qui est anépigraphe, porte d'un côté la tête de Jésus-Christ, et de l'autre un écu ogival sur lequel paraît une croix : c'est la célèbre croix de Savoie; aussi, avec toute raison, M. de Soultrait a-t-il attribué cette pièce à Philippe de Savoie, ar-

Digitized by Google

chevêque de Lyon de 1246 à 1268. Le deuxième de la série, mais le premier sur lequel paraissent des légendes et l'image de saint Pothin, est celui que M. de Soultrait attribue à Raoul de Torote, de 1284 à 1287. Le dernier de tous est celui de Philippe de Thurey, 1392 et 1415. Il suffit de faire connaître ces dates extrêmes pour indiquer l'intérêt que comporte la notice de M. de Soultrait. Le savant numismatiste n'a pas encore trouvé dans les documents l'explication de ce monnayage qu'il a découvert. Espérons qu'il y parviendra et qu'il complétera cette intéressante serie si bien commencée. Le terme de *jeton* convient-il bien à ces plombs? On aimerait peut-être mieux celui de *mereau*, qui se dit d'ordinaire des jetons de présence distribués aux membres d'un chapitre; mais c'est à dessein que M. de Soultrait ne le leur a pas donné. «Ce ne pouvait être, «dit-il, les mereaux du chapitre de Lyon, qui paraît n'avoir point «fait usage, aux XIIIe et XIVe siècles du moins, de pièces de ce genre, «et qui d'ailleurs, fier de sa puissance, de son droit de monnayage «et de l'illustre origine de ses membres, n'aurait certes pas consenti «à se servir de mereaux ne portant ni son nom, ni ses armes «propres, ni l'image de son patron, saint Jean.»

Je ne déciderai pas si M. de Soultrait est dans le vrai à cet égard, mais j'ajouterai qu'il pense que ces pièces seraient des jetons de compte frappés pour l'usage de la maison propre de l'archevêque. Dans cette hypothèse, pourquoi les archevêques de Lyon auraient-ils placé sur ces jetons à leur usage personnel le nom et l'image de saint Pothin, premier évêque, mais non pas patron de la cathédrale à Lyon? Ce saint serait-il le patron particulier des archevêques, de même que saint Jean, sous le vocable duquel est placé l'église de Lyon, est celui du chapitre; la chose n'est pas impossible, mais elle mériterait d'être établie positivement.

A priori, je le confesse, je doute de l'hypothèse proposée par M. de Soultrait; le mot *moneta* qu'on lit sur plusieurs de ces pièces n'indiquerait-il pas une monnaie propre aux archevêques et indépendante de celle que le chapitre frappait en société avec ces prélats? Il y a là un mystère que M. de Soultrait nous révélera quelque jour. En attendant, il mérite des remercîments pour cette communication et des éloges pour n'avoir pas dédaigné ces humbles morceaux de plomb, et surtout pour avoir su les lire, ce qui n'était pas chose aussi simple qu'elle pourra le paraître, lorsqu'on les verra réunis sur une planche et précédés de ses excellentes descriptions.

Digitized by Google

M. le général Faidherbe, président de l'Académie d'Hyppone, commandant la subdivision de Bône (Algérie), a adressé au ministère un travail considérable intitulé : *Recherches anthropologiques sur les tombeaux mégalithiques de Roknia.* Prévoyant que ce travail ne pourrait être lu en totalité, M. le général Faidherbe avait pris la peine de marquer les passages qu'on pourrait passer sans trop d'inconvénients à la lecture; aussi M. A. de Montaiglon, qui a bien voulu se charger de ce soin et qui s'en est acquitté à merveille, a-t-il été écouté avec la plus évidente sympathie.

L'assemblée s'est montrée heureuse d'apprendre que les glorieuses traditions scientifiques qu'a laissées en Afrique l'élite des généraux et officiers qui y ont précédé M. le général Faidherbe y soient aussi dignement continuées. Une modeste allocation accordée par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, sur la recommandation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a été le point de départ du travail de M. le général Faidherbe. Les fonds de l'État ont été employés en fouilles archéologiques dirigées par le général lui-même, et c'est le compte rendu raisonné des résultats obtenus dans cette fructueuse campagne qu'il a bien voulu rédiger pour la réunion des Sociétés savantes. Les explorations ont été conduites avec une excellente méthode, et le récit en est écrit avec précision. On y a remarqué les aperçus les plus intéressants sur les diverses races dont les vestiges dorment dans les tombeaux fouillés par le savant président de l'Académie d'Hyppone; toutefois il serait téméraire d'adhérer dès à présent à certaines de ses hypothèses. Contentons-nous aujourd'hui de constater tout l'intérêt qu'a su répandre sur ce sujet la plume élégante du savant général.

M. Fillioux, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, retenu à Guéret par la maladie, a envoyé néanmoins un travail dont M. de Cessac, président de cette savante compagnie, a bien voulu donner lecture; ce travail est intitulé : *Les urnes cinéraires du département de la Creuse. Description d'un monument épigraphique de ce genre trouvé à Chiroux.*

Le département de la Creuse et les départements limitrophes, Haute-Vienne, Indre, Cher et partie du Puy-de-Dôme, recèlent un grand nombre d'urnes cinéraires d'une structure qui paraît propre à cette région. M. Fillioux a recherché curieusement ces singuliers monuments, et c'est le résultat des études qu'il leur a consacrées,

Digitized by Google

avec la description de deux monuments épigraphiques de ce genre, qui fait le sujet de ce mémoire. On a commencé dès 1838 à recueillir et à étudier ces urnes, qui sont généralement en granit, de forme cylindrique à leur base et conique à leur sommet. Les deux parties dont se composent ces urnes, la base et le couvercle, sont superposées; au centre de la surface horizontale supérieure de la base est pratiqué un trou rond qui contient d'ordinaire le vase de verre ou de terre dans lequel sont réunis les os et les cendres du mort. Ces monuments ne dépassent guère en hauteur $1^{m},50$, et on les a trouvés enfouis isolés ou par groupes. M. Fillioux, au moyen des médailles trouvées avec ces urnes, place la date de leur fabrication entre les Ier et IIe siècles de notre ère.

On lira avec intérêt les douze paragraphes de ce travail qui sont consacrés chacun à une découverte particulière, ainsi que la description de deux urnes cinéraires qui diffèrent des autres par leur forme et qui s'en distinguent, en outre, par la présence d'inscriptions. Les remarques de M. Fillioux décèlent un observateur aussi sagace qu'érudit, et, après avoir rendu justice au savant, je me permettrai de louer aussi le zèle avec lequel, en bon conservateur, il a su faire profiter le musée de Guéret de ses recherches et de ses fouilles.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1868.

M. l'abbé Dehaisnes lit pour M. Tailliar, président honoraire à la cour impériale de Douai, un mémoire ayant pour titre : *Le centre et le nord de la Gaule au siècle d'Auguste et des Antonins.*

Ce travail, fruit d'études approfondies, ayant depuis longtemps assigné à son savant auteur un rang distingué parmi les historiens de la gaule romaine, s'applique principalement aux deux anciennes provinces gallo-romaines de Reims et de Sens. Mais les précieux renseignements qu'il contient répandent de vives lumières sur les moyens employés en général par la politique romaine pour soumettre et s'assimiler les peuples conquis.

M. Tailliar décrit d'abord et prend pour limites les deux bassins de la Seine et du nord-ouest de la Gaule. Il fait ressortir tout l'intérêt que présente l'étude de la topographie qui est le point de départ de l'histoire, et surtout l'étude des cours d'eau qui sont comme les veines et les artères d'une contrée. Parmi les peuples Kymro-Galls et Kymris-Belges du centre et du nord de la Gaule, l'auteur du mémoire établit des catégories et signale des distinctions qu'il considère comme fondamentales. Ainsi il indique des nations principales et de première origine dont les cités secondaires, de formation plus récente, ne sont que des essaims détachés des premières et portent des noms empruntés à la topographie. Dans l'explication des divisions territoriales, M. Tailliar mentionne les districts ou *pagi* proprement dits, qu'il distingue des régions naturelles. Il retrace ensuites les circonstances dans lesquelles s'est effectuée la conquête de la Gaule, les causes de la perte de son indépendance, les résistances plusieurs fois renouvelées des vaincus, et les moyens mis en œuvre par les Romains pour asseoir et consolider leur domination. Ces moyens se réduisent aux suivants : l'emploi de la force, la séduction et la ruse, la concession des droits de citoyens, l'abolition du culte druidique et la propagation du polythéisme, enfin la diffusion largement entendue de l'élément romain. Auguste commence par opérer de grands remaniements dans le territoire des provinces et

Digitized by Google

des cités. Sous la forte unité du régime militaire qu'il y organise, on aperçoit des colonies et des municipalités, des nations alliées, des peuples libres, des villes impériales, des villes sujettes, toutes cités de conditions diverses, mais au sein desquelles pénètre l'élément romain dans des proportions à peu près égales. Dans les exemples fournis à ce sujet, M. Tailliar cite la colonie militaire de Bavai, ville alliée de Reims; la ville sujette de Sens; une ville de commerce, Paris; une ville du littoral, Juliobona ou Lillebonne; un port de mer, Gessoriacum ou Boulogne. Il rappelle, en terminant, les destinées ultérieures des cités mentionnées par lui dans ce mémoire : Therouenne, Bavai, Chartres, Reims, Meaux, Troyes, Soissons, Saint-Quentin, Beauvais, Sens, Amiens, Tournai, Orléans, Paris, Auxerre, Châlons-sur-Marne, Arras. Deux cartes géographiques et six dessins de monuments gallo-romains sont joints à ce mémoire.

M. d'Arbois de Jubainville lit une notice sur une traduction de mots gaulois contenue dans trois manuscrits, dont les deux premiers, conservés à la Bibliothèque impériale, lui ont été signalés par M. Léopold Delisle. Celui qui porte le numéro 1451 paraît avoir été copié en 796; l'autre, inscrit sous le numéro 3838, appartient au IXe siècle. Le troisième manuscrit, conservé à Vienne, en Autriche, offre un document analogue. Ils donnent la traduction de dix-sept mots appartenant à la langue gauloise : *Lugduno*, *Aremorici*, *Arevernus*, *Hrodanus*, *Brio*, *Ambe*, *Lautro*, *Nanto*, *Anam*, *Caio*, *Onno*, *Nate*, *Cambiare*, *Avallo*, *Doro*, *Renne* et *Triede*.

L'auteur du mémoire, discutant le sens donné à chacun des mots contenus dans ce glossaire, les compare avec les mots correspondants des dialectes néo-celtiques. Il établit qu'en général l'auteur anonyme paraît avoir connu suffisamment une des langues néo-celtiques parlées de son temps; ce devait être le cambrien ou l'armoricain; dans tous les cas, un dialecte du rameau breton. On peut seulement lui reprocher quelques erreurs tenant au défaut de connaissance des règles de la formation des mots. Il écrivait avant l'année 796; cette date donne à son œuvre une valeur qui aurait dû attirer davantage l'attention des savants.

La lecture de ce mémoire donne lieu à de savantes observations de la part du Président de la section, M. Amédée Thierry, dont la compétence en pareille matière est suffisamment connue, et qui

Digitized by Google

a ajouté le résultat de ses études personnelles aux observations présentées par M. d'Arbois de Jubainville. Livré, après d'importants travaux d'un autre genre, à une étude qui n'est abordée en France que par un trop petit nombre d'érudits, l'auteur a fait preuve, dans la discussion des textes, d'un sens critique très-développé et d'une aptitude incontestable pour les recherches philologiques.

M. Egger, professeur à la Faculté des lettres, présent à la séance, en rendant hommage à la sagacité et au savoir solide dont l'auteur du mémoire a fait preuve, a appelé son attention sur le peu de confiance que doivent inspirer, au point de vue philologique en particulier, certains grammairiens grecs et latins, qui, en donnant des listes de mots étrangers traduits dans leur langue, se sont fait un jeu de tromper les lecteurs en citant des autorités imaginaires ou en produisant des textes inventés à plaisir. Au nombre de ces écrits apocryphes, M. Egger cite le traité des fleuves, faussement attribué à Plutarque, et le traité d'Apulée sur l'orthographe.

M. Joly, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Caen, lit un très-curieux fragment d'un grand travail sur Benoît de Sainte-More, le Roman de Troie et les métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen âge. Il réclame le poëte pour la Normandie et pour le règne de Henri II Plantagenet, en se fondant sur l'examen attentif du texte du poëme, de sa langue, et sur certains traits caractéristiques; puis il montre le poëme se répandant dans l'Europe tout entière, traduit dans toutes les langues, et son auteur contribuant pour une large part à cet irrésistible ascendant que la France devait dès le XIIIe siècle exercer sur l'Europe entière, grâce au génie de ses poëtes, conquérant par eux la domination des esprits.

La lecture de ce mémoire, qui est un modèle de discussion littéraire, a été écoutée avec le plus grand plaisir.

M. Joly a fait apprécier, comme il l'avait fait dans les précédentes réunions de la Sorbonne, les qualités brillantes d'un esprit distingué; et il a prouvé, de plus, qu'il savait mettre la vive intelligence qui le distingue au service des recherches les plus sérieuses et d'une patiente érudition.

Les limites dans lesquelles il avait dû resserrer son travail pour la circonstance l'ayant forcé à laisser de côté les développements que comportaient les faits avancés à l'appui de sa thèse, il a été in-

Digitized by Google

vité à la compléter par M. P. Meyer, qui lui a fait de sérieuses objections au sujet de l'opinion qui attribue les romans d'*Æneas* et de *Troie* à l'auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*. M. Joly a répondu aux diverses observations qui lui étaient adressées avec une facilité, une précision et une connaissance approfondie du sujet, qui lui ont mérité, de la part de l'assemblée, des applaudissements unanimes.

On ne pourrait, sans sortir des limites assignées à ce compte rendu sommaire, donner une analyse du travail important de M. Joly, et exposer avec détails la discussion courtoise qui en a suivi la lecture. M. Joly publiera prochainement le poëme de Benoît avec une introduction où il consignera le résultat de ses savantes recherches : ce sera une occasion toute naturelle pour que les discussions auxquelles donnent lieu les publications de ce genre trouvent leur place et se produisent avec toute l'étendue désirable.

M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, lit une étude historique sur Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, devenue comtesse de Blois par son mariage avec Étienne, fils de Thibault. L'auteur recueille avec soin, dans les historiens et les chroniqueurs du temps, les faits relatifs à cette aimable princesse. La partie la plus intéressante de sa biographie se rapporte à l'époque mémorable où Étienne de Blois, qui avait eu l'honneur d'être compté parmi les chefs de la première croisade, abandonna tout à coup le siége d'Antioche pour rentrer en France, auprès d'une épouse qui lui inspirait la plus vive tendresse, et à laquelle il avait précédemment adressé, sur les principaux épisodes de son voyage d'outre-mer, des lettres fort intéressantes. Ce départ précipité exposa le comte aux reproches de pusillanimité qui ont trouvé leur écho dans la Chanson d'Antioche, poëme publié par M. Paulin Paris. Les historiens sont d'accord pour signaler la conduite héroïque de la comtesse de Blois dans cette triste circonstance. Elle releva le courage de son mari, réveilla dans son âme le sentiment de l'honneur, et l'engagea à rejoindre les nobles barons réunis pour délivrer le tombeau du Christ. On sait que le comte Étienne périt le 18 juillet 1102 à la bataille de Rama, réhabilitant ainsi, par une mort glorieuse, un nom compromis par un acte sévèrement qualifié par ses contemporains. Devenue tutrice de ses enfants, la noble fille de Guillaume le Conquérant fut une mère dévouée comme elle avait été une épouse aimante. Elle mérita

Digitized by Google

les éloges que lui donnèrent les prélats les plus distingués du temps. C'est auprès d'elle que saint Anselme de Cantorbéry trouva, dans sa disgrâce, un asile. Hildebert de Lavardin vanta ses goûts studieux et ses talents littéraires. M. Dupré, après avoir mis en lumière les hautes qualités morales de la femme dont on lui sait gré d'avoir rappelé le souvenir, la suit, à la majorité de ses fils, dans sa retraite de Marcigny, en Bourgogne, où elle entra, vers l'année 1122, comme religieuse bénédictine.

M. Mignard, correspondant du ministère pour les travaux historiques et délégué de l'Académie de Dijon, traite, dans un mémoire étendu, la question du parallélisme des patois et des dialectes dans la formation des langues. Il y a eu, selon lui, des patois grecs comme il a existé des patois latins. Il s'attache à mettre en lumière les caractères des dialectes normand, champenois, picard et bourguignon, qu'il rapproche de celui de l'Île-de-France, devenu dominant.

M. Mignard, éditeur de la Chanson de Girart de Roussillon, s'occupe plus spécialement du dialecte bourguignon, dans lequel est écrit ce poëme ainsi que les Sermons de saint Bernard, édités par M. Leroux de Lincy. Il signale les nombreuses expressions qui se sont conservées dans le patois que parlent aujourd'hui, en Bourgogne, les gens de la campagne, et il termine en émettant le vœu que, dans les diverses provinces de la France, on étudie comme il vient de le faire les rapports des dialectes avec les patois. Il signale les efforts déjà tentés en ce sens, et particulièrement par M. l'abbé Dartois, vicaire général de Mgr l'archevêque de Besançon; par M. Tissot, pour le patois de Fourgs, et enfin par lui-même, dans son étude de philologie comparée sur le patois bourguignon.

Une courte discussion suit cette lecture, à propos de quelques étymologies adoptées par l'auteur et contestées par quelques-uns des assistants.

M. Malgras, inspecteur d'académie à Épinal, membre de la Société d'émulation des Vosges, retrace rapidement l'histoire de l'instruction primaire en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il soutient, en citant des faits nombreux à l'appui de sa thèse, que l'instruction des masses était négligée, que la condition des maîtres était subordonnée et précaire, que les écoles étaient

Digitized by Google

rares, les élèves plus rares encore, avec des programmes incomplets, avec des exigences disciplinaires et scolaires bien peu propres à former des hommes. M. Malgras montre qu'à partir de 1816 il s'est produit, en faveur de l'enseignement populaire, un mouvement favorable, qui depuis, sauf de courtes intermittences, n'a cessé de progresser. C'est en 1833 qu'il est entré décidément dans la bonne voie, complété et fortifié sous l'influence de nos institutions libérales. « Si le passé, dit M. Malgras, a vu la gloire et le domaine des lettres « s'agrandir, il ne peut souffrir, pour ce qui concerne l'instruction « primaire, qu'une douloureuse comparaison avec les améliorations « que réalise l'époque présente. »

M. Trouillard, avocat à Mayenne, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, tout en reconnaissant ce qu'il y a de vrai, à certains égards, dans ce tableau de l'état de l'instruction primaire et du sort des instituteurs dans les temps passés, croit cependant que l'on s'est fort exagéré l'ignorance générale au moyen âge et dans les siècles antérieurs au nôtre. Il trouve une preuve de la culture des différentes classes de la société, à la fin du XVIIIe siècle, dans les cahiers remarquables envoyés en 1789 par les moindres paroisses.

M. le Président fait observer que le mémoire de M. Malgras a pour objet spécial l'état des instituteurs publics aux diverses époques. Si les efforts de quelques particuliers, si les soins pris par le clergé rendirent sur ce point des services incontestables, ce n'est réellement que de nos jours que l'initiative du gouvernement et ses persévérants efforts ont donné à l'enseignement primaire une forte organisation, et ont cherché à améliorer la condition des instituteurs chargés de distribuer aux enfants de toutes les classes de la société les bienfaits de l'instruction.

Sous le titre modeste d'*Essai biographique sur Guillaume Rose, évêque de Senlis*, M. l'abbé Laffineur, chanoine honoraire de Beauvais, a lu un savant mémoire, dans lequel sont rassemblés et discutés les documents propres à fixer définitivement les idées sur ce personnage fameux, que l'on n'a jusqu'à présent jugé que d'après des pamphlets royalistes ou calvinistes du XVIe siècle. M. l'abbé Laffineur, en racontant la vie de Guillaume Rose, ne la sépare pas de l'histoire de son époque : il cite à peu près tous les auteurs qui ont parlé de lui, et particulièrement les écrivains contemporains, et, en discu-

Digitized by Google

tant leurs témoignages, cherche à établir que, si l'évêque de Senlis a été le champion ardent et quelquefois emporté d'une grande idée, il n'a pas été un mauvais Français, un évêque indigne, un homme sans probité et sans conscience, ou, à tout le moins, un furieux et un fou, comme on serait tenté de le croire si l'on s'en rapportait à certains historiens du temps. Rose, issu d'une famille noble, né en 1542, à Chaumont-en-Bassigny, se distingua de bonne heure par une éloquence qui attira sur lui l'attention de Henri III, dont il fut nommé le prédicateur ordinaire. La reine Louise de Vaudémont le choisit pour son confesseur. Lorsqu'en 1584 il fut appelé à l'évêché de Senlis, la Ligue était née, et Rose, après quelques hésitations, allait prendre place dans ses rangs.

M. l'abbé Laffineur expose avec beaucoup de clarté les circonstances dans lesquelles se forma à Péronne, en 1516, cette Ligue définitivement organisée par les Guises; il fait connaître l'attitude réservée de la cour de Rome à l'égard de Henri III, sous le pontificat de Grégoire XIII, de 1576 à 1585, l'opposition déclarée de son successeur, Sixte-Quint, contre Henri de Bourbon. L'auteur du mémoire réfute l'opinion de ceux qui considèrent le pape comme ayant favorisé les vues de l'Espagne : il voyait trop bien que, si la France devenait hérétique ou espagnole, le saint-siége se trouverait sous le joug de la maison d'Autriche, maîtresse déjà d'un territoire immense; et, par conséquent, les sympathies d'une fraction de la Ligue pour l'Espagne l'inquiétaient vivement. En suivant la conduite tenue alors par Rose, on trouve jusqu'en 1588 ses actes et son langage également modérés; ses occupations sont pacifiques et sa vie est consacrée à ses fonctions épiscopales. Le meurtre des princes Lorrains redoubla son ardeur pour la Ligue et les intérêts qu'elle représentait. Lorsque le fils d'Anne de Montmorency eut enlevé la ville de Senlis au parti de la Ligue, et que l'Union essaya de la reprendre, Rose fut accusé d'avoir pressé ce siége et fait mitrailler les habitants. M. l'abbé Laffineur combat par des arguments solides cette assertion, qui ne repose que sur le témoignage d'un seul écrivain contemporain, adversaire passionné de la Ligue. Rose, après l'apaisement des troubles et la réconciliation de Henri IV avec l'Église, rentra dans son évêché, y fut bien accueilli, ce qui ne peut s'accorder avec le fait qui lui est imputé; il y vécut six ans, et il eut pour successeur son neveu, Antoine Rose, à qui il résigna son siége, de l'agrément même du roi. Cette transmission se com-

Digitized by Google

prendrait difficilement si le nom de Rose était devenu aussi odieux qu'il aurait dû l'être dans l'hypothèse combattue par l'auteur du mémoire.

Dans la réunion des États généraux de 1593, M. l'abbé Laffineur montre les trois partis qui se trouvaient en présence : le parti catholique, qui voulait un roi catholique, mais français; le parti démocratique et communal, qui rêvait une sorte de confédération analogue à celle de la Suisse, sous la direction des Seize, et enfin le parti espagnol, qui demandait l'abrogation de la loi salique au profit de l'infante d'Espagne. Lorsque le duc de Feria offrit à la Ligue l'appui de Philippe II, à la condition que l'infante Isabelle serait proclamée reine de France, ce fut Rose qui combattit avec le plus de force cette politique antinationale; et l'auteur du mémoire lui en sait gré. Il reproduit une lettre de l'évêque de Senlis dans laquelle la conduite ambitieuse de Philippe II et ses projets sur la Ligue sont hautement dévoilés. Quoiqu'il eût hautement blâmé la publication du célèbre édit de Nantes, il fut réintégré dans son diocèse par Henri IV, qui désigna même le vieux ligueur pour prêcher, en 1600, à la cérémonie de son mariage avec Marie de Médicis. Guillaume Rose mourut deux ans après. M. l'abbé Laffineur ne se défend pas d'avoir voulu essayer, à l'égard de l'évêque de Senlis, une réhabilitation que Charles Labitte appelait une tentative désespérée. « Il a voulu, dit-il, qu'un homme d'une valeur incontestable, « et selon lui injustement calomnié, eût aussi son tour dans ces « révisions calmes et impartiales, qui seront le mérite et l'honneur « des études historiques de notre siècle. »

L'auteur de cette savante biographie, ayant à défendre un des plus zélés ligueurs contre les graves accusations que lui ont faites la plupart des historiens, a examiné avec calme et discuté dans un style excellent, avec une grande force de logique, les actes de l'évêque de Senlis. Il a attribué à l'irrésistible influence des passions politiques du temps les violences de parole qui lui ont été justement reprochées; mais, sur les points essentiels, la réhabilitation avouée qu'il a tentée a paru conduite avec un tact et une mesure qui lui ont concilié les sympathies de tout l'auditoire.

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 AVRIL 1868.

M. Baret, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, lit une notice sur l'ouvrage de source orientale intitulé : *Bocadas de oro.*

L'auteur donne d'abord quelques détails sur les grands travaux historiques et littéraires d'Alphonse le Sage et des académies qui, dès le milieu du xe siècle, fleurirent à Cordoue. C'est par les ordres de ce prince, et comme matériaux des grands ouvrages d'histoire et de législation qu'il préparait, que passèrent de l'arabe et de l'hébreu dans la langue des Castillans ces livres si agréables et si profonds dont le *Pantcha-Tantra* est l'origine et le type. Celui qui a pour titre *Bocadas de oro* (les bouchées d'or) est un recueil de discours tirés des livres des philosophes et des sages, que devra lire « tout « homme avisé et sain d'entendement, qui ait goût aux leçons des « doctes et soit curieux d'en tirer profit. »

Pour développer, en l'ornant tout à la fois d'un cadre agréable, la pensée mère de son ouvrage, l'auteur imagine qu'un roi de Perse, pressé de connaître la philosophie de l'Inde, arrive à la fin d'un long voyage dans une ville, où il trouve une nombreuse compagnie de philosophes indiens, grecs, latins et arabes, qui lui communiquent la science qu'il désire, en la distribuant dans une foule de maximes, de sentences, d'aphorismes et de proverbes relatifs à la religion, à la politique, à l'astronomie, à la médecine, à l'économie et à l'hygiène domestiques. Tel est le livre « dont le nom seul est « aujourd'hui connu, » dit M. Baret, et dont il se propose de donner prochainement au public l'original et la traduction.

M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai et membre honoraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de cette ville, lit un mémoire ayant pour titre : *L'ambassadeur du grand-duc de Toscane et les proscrits florentins, épisodes du règne de Henri III.* L'auteur expose d'abord que le grand-duc François Ier, occupé de poursuivre de ses ressentiments implacables et ceux qui conspiraient contre son pouvoir et ceux qui regrettaient la liberté perdue, entretenait des agents chargés de faire assassiner les exilés politiques jusque sur la terre de France, où ils avaient pu trouver un refuge. Parmi ces réfugiés politiques, ceux qui furent plus spécialement désignés au poignard des assassins étaient

Digitized by Google

Piero Antonio Capponi, Francisco Alamanni, Bernardo Girolami, tous trois Florentins, et Troïlo, de la famille des Orsini. Suivre pas à pas chacune des victimes signalées, trouver des meurtriers experts et aguerris, les encourager, les diriger, leur fournir l'occasion de frapper; le coup fait, leur procurer les moyens de fuir et leur payer le prix du sang : voilà la grande occupation de l'ambassadeur du grand-duc François et l'unique souci du secrétaire. Après avoir raconté les scènes dramatiques et terribles auxquelles donne lieu l'assassinat des victimes de cette basse vengeance, M. A. Desjardins compare aux dépêches honteuses d'où il a tiré ces détails les relations des anciens représentants de la grande commune de Florence, qui discutèrent avec autant d'autorité que d'éclat les plus graves questions d'intérêt public. Voilà ce qu'était devenue, dit-il, dans l'espace d'un demi-siècle, la diplomatie florentine, naguère si renommée, sous l'action énervante des premiers grands-ducs de la maison de Médicis. « Que penser d'un prince qui prescrit ces actes « détestables, de la société qui les tolère, du gouvernement qui se « montre si lent à les réprimer? Il nous semble qu'il n'est pas de do- « cuments qui mieux que ces fragments de correspondance fassent « sentir à quel degré de dépravation on en était venu sous les der- « niers Valois. »

La réforme de la justice en 1789, d'après les vœux du bailliage de Caen, par M. H. Dansin, professeur à la Faculté des lettres de Caen, président de la Société des antiquaires de Normandie. C'est d'après les cahiers des quatre bailliages secondaires de Vire, Thorigny, Bayeux et Falaise, et du bailliage principal de Caen que M. Dansin a pu apprécier la valeur et l'importance des vœux exprimés pour la réforme de la justice dans un pays qui, plus que tout autre, s'est toujours montré doué d'aptitudes juridiques, et qui a par conséquent apporté un large contingent aux institutions nouvelles sorties de ce grand mouvement de l'opinion publique.

L'auteur de ce savant et judicieux mémoire fait précéder l'examen des réformes demandées par la Normandie d'un exposé des institutions judiciaires de la France avant 1789. On y comptait, à la veille de la Révolution, deux cent quatre-vingt-cinq coutumes, dont soixante principales, au nombre desquelles était la célèbre coutume de Normandie, et les solutions que ces coutumes donnaient des mêmes questions étaient souvent assez contradictoires pour qu'on

Digitized by Google

puisse dire qu'il y avait en France, à beaucoup d'égards, soixante codes différents, et cela rien que dans les pays coutumiers, attendu qu'à côté des pays de coutume il y avait encore, comme on le sait, les pays de droit écrit, ayant conservé et appliquant la loi romaine.

D'après le vœu unanime des cinq cahiers étudiés par M. Dansin, plus de juridictions féodales, c'est-à-dire de ces tribunaux dont les juges sont nommés par les seigneurs ; plus de tribunaux ecclésiastiques, du moins quand ils revendiquent une compétence en matière civile. Il ne doit y avoir dans le royaume qu'une seule justice, la justice royale rendue par une seule classe de tribunaux, les tribunaux ordinaires. Les autres demandes relevées par M. Dansin sont relatives à l'établissement de justices de paix, à l'abrogation de la vénalité des charges de judicature, aux conditions requises des candidats, et se référant plutôt au mérite qu'à la naissance; à la suppression des *épices* et à la fixation d'un traitement fixe payé par l'État; à la réforme de la procédure civile et criminelle. On peut, sur ce dernier point, apprécier l'influence de cet esprit de mansuétude et de douceur que les livres des publicistes avaient répandu dans tous les rangs de la société. M. Dansin, après avoir fait observer que l'établissement du jury, emprunté à la législation anglaise, n'a été l'objet d'un vœu spécial que dans le cahier du bailliage de Vire, termine en disant qu'il n'y a que bien peu des institutions et des principes dont l'ensemble compose notre organisation judiciaire qui n'aient été l'objet de l'attention et des demandes des cinq bailliages. Il y voit une démonstration éclatante de ces aptitudes particulières, disons le mot, de cette supériorité juridique dont il a fait honneur au génie de la race normande.

M. Hippeau, secrétaire de la section, en félicitant M. Dansin de l'heureux parti qu'il a su tirer de l'étude de quelques-uns des cahiers de 1789, appelle l'attention de l'assemblée sur les cahiers rédigés à cette époque dans de simples paroisses, et dont les cahiers envoyés par les bailliages secondaires ne sont que les résumés.

La grande collection formée par Camus et conservée aux Archives de l'Empire se compose de cent soixante-dix volumes in-folio. Elle ne contient cependant que les cahiers rédigés aux chefs-lieux des grands bailliages et dans les bailliages secondaires. C'est dans les cahiers primitifs envoyés par les paroisses et les diverses corporations que l'on trouve l'expression la plus complète des vœux et des

Digitized by Google

doléances de la nation française et le tableau des abus de toute nature dont elle demandait la suppression.

Sous ce titre, *Un neveu de Fontenelle*, M. Théry lit une notice sur Richer d'Aube, ancien membre du parlement de Rouen et ancien intendant des généralités de Caen et de Soissons.

Dans un exposé écrit avec le charme et la distinction qui caractérisent tout ce qui sort de la plume élégante et facile de l'éminent recteur, et semé de traits d'esprit qui ont, a plusieurs reprises, provoqué les applaudissements de l'auditoire, M. Théry a montré dans Richer d'Aube un homme à idées élevées, mais d'un caractère absolu, d'une capacité administrative incontestable, mais roide et ne transigeant jamais; écrivain incomplet, mais non vulgaire, bon et généreux, mais contradicteur opiniâtre.

Né le 20 mars 1688, à Alençon, Richer d'Aube était le fils d'un conseiller au parlement de Rouen qui avait épousé Marie Le Bouyer de Fontenelle, cousine germaine de l'illustre secrétaire de l'Académie des sciences. Il se rattachait par ce lien à la famille du grand Corneille.

Devenu, en 1723, intendant de la généralité de Caen, Richer d'Aube porta dans son gouvernement de l'activité, de l'intelligence, mais une fermeté qui dégénérait en dureté, une hauteur qui éloignait ou décourageait l'affection.

Dans une émeute causée par la cherté du blé, il faillit être victime de la haine populaire. Deux ans après, il était appelé par le roi à l'intendance de Soissons.

L'auteur du mémoire emprunte à un manuscrit de la bibliothèque de Caen la correspondance de l'intendant avec divers ministres au sujet du canal de Picardie, dont il suivit les travaux avec beauconp de soin. Les détails tirés des lettres dont se compose ce recueil ont permis à M. Théry de faire apprécier l'esprit méticuleux mais judicieux du cardinal Fleury, la finesse de Fontenelle, prenant avec chaleur la défense de son neveu auprès du ministre, et la fermeté de Richer d'Aube, qui, comme le lui écrivit le cardinal, avait raison dans le fond, mais employait une forme insoutenable; au reste, comme le disait aussi Fontenelle, «s'il est difficile à commercer, il «est facile à vivre.»

M. Théry fait ensuite connaître par une rapide analyse le seul ouvrage publié par Richer : *Essai sur les principes du droit et de la*

Digitized by Google

morale, fruit de ses études des traités de Grotius, de Puffendorf, de Barbeyrac; «livre, dit Réal, plein d'erreurs, de fausses idées, de «mauvais raisonnements.» — «Voilà, dit M. Théry, un compte «rendu qui peut bien passer pour une oraison funèbre.» Richer a laissé un autre ouvrage, dont le manuscrit existe à la bibliothèque de Rouen : ce sont quatre volumes in-folio où il est traité du gouvernement de la France de 1731 à 1738. M. Théry montre Richer d'Aube oublié assez promptement, puis devenant tout à coup célèbre, dix-sept ans après sa mort, en vertu d'une satire de Rulhière, qui fait de lui comme l'incarnation de la dispute, et d'une haute approbation donnée à cette satire et à la fidélité du portrait par l'arbitre des réputations littéraires au XVIIIe siècle, par Voltaire.

M. Théry pense qu'on doit tenir compte à Richer de ses qualités sérieuses, et que, sans le gratifier d'un panégyrique, on serait injuste de le réduire à une épigramme.

Deux étudiants de l'Université de Poitiers, Bacon et Descartes, tel est le titre d'un mémoire lu par M. Beaussire, professeur de philosophie au collége Rollin et membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.

C'est dans l'ouvrage intitulé *Histoire de la vie et de la mort* que Bacon a fait mention de son séjour à Poitiers. Son nom ne figure pas cependant sur les registres de l'Université de cette ville. M. Beaussire fait connaître les divers genres d'études auxquels Bacon put se livrer pendant les deux années qu'il passa en France, 1577 et 1578 : celle de la jurisprudence, florissante alors à Poitiers; de l'histoire naturelle auprès de la Faculté de médecine; de l'histoire et de la littérature, mises en honneur par Scaliger, hôte de Louis de la Rocheposay, et les beaux esprits réunis dans le salon de Mmes des Roches. C'est encore à Poitiers que Bacon dut, selon M. Beaussire, se faire une idée de l'état des esprits en France, au point de vue politique et religieux. Les notes rédigées par lui, aussitôt après son retour en Angleterre, sont le résultat des réflexions et des observations que lui suggérèrent son voyage en France et le séjour qu'il fit successivement à Blois, à Paris et à Poitiers.

On doit à M. Louis Duval, bibliothécaire de la ville de Niort, la découverte de la mention, faite sur les registres de l'ancienne école de droit de Poitiers, des deux examens que soutint avec succès Descartes, le futur auteur du Discours de la méthode. M. Beaussire

Digitized by Google

a recherché, avec le soin que mérite tout ce qui rappelle notre grand philosophe, toutes les traces qu'il a pu laisser de son séjour à Poitiers. Quoiqu'il n'eût fait son droit que pour plaire à son père, il n'en suivit pas moins les cours avec attention. Il s'appliqua avec plus de soin encore à la médecine, dont il attendait, comme on sait, des miracles. Quelques lettres de lui, reproduites par M. Beaussire, prouvent qu'il aurait pu, au besoin, être un habile avocat, et l'auteur du mémoire fait ressortir tout ce qu'il y a d'adresse et de subtilité dans un de ces plaidoyers où Descartes remplit les fonctions de défenseur officieux, comme s'il était du métier.

Le mémoire de M. Beaussire, déjà si intéressant pour les particularités nouvelles qu'il contient sur Descartes et sur sa famille, offre, au point de vue de l'appréciation du génie philosophique des deux grands hommes dont il s'est occupé, des considérations élevées et des aperçus dont l'exposition éloquente a produit une vive impression sur l'auditoire.

M. Gimel, délégué de la Société de statistique de l'Isère, directeur des contributions directes à Grenoble, lit un mémoire sur la *Division de la propriété foncière.*

Après avoir rappelé les dissentiments qui divisent les publicistes sur ce point, l'auteur déclare qu'il ne vient pas toucher aujourd'hui à toutes les questions sociales, politiques, économiques et morales que l'on rattache au morcellement du sol. Il restreint celle qu'il s'est posée à ces termes : *La propriété va-t-elle se concentrant ou se divisant?* question qui, toute simple qu'elle soit, est restée jusqu'ici indécise, faute d'informations concluantes et indiscutables. En effet, quand les publicistes veulent étudier l'état de la propriété et les transformations qu'elle subit, ils consultent toujours les *relevés des cotes foncières.* Or ces relevés sont une source d'informations défectueuses, à cause des variations que subit le chiffre de l'impôt, variations qui ôtent aux rapprochements la précision nécessaire. M. Gimel a eu l'idée de chercher la solution, non dans les cotes de *contribution*, élément variable, mais dans la *contenance*, élément permanent et invariable. Il a exécuté le relevé des contenances cadastrales par propriétaire, dans deux départements, l'Yonne et le Gers, et pour deux époques différentes: l'une à l'origine du cadastre, l'autre en 1863 et 1867; il a classé les contenances en neuf catégories, correspondant à celles adoptées par le Gouvernement dans

Digitized by Google

les relevés des cotes foncières. Il met sous les yeux de l'assemblée un tableau qui résume les résultats de son travail, et qui, en présentant en deux colonnes pour chaque catégorie le *nombre* et la *contenance*, montre quelles catégories se sont amoindries, lesquelles se sont accrues, de combien a été l'amoindrissement ou l'accroissement en nombre, en contenance, et, par suite, à quelle limite s'arrête le morcellement.

L'augmentation totale du nombre des cotes a été de 25 p. o/o en 37 ans dans l'Yonne, de 20 p. o/o en 30 ans dans le Gers. Cela paraît considérable; mais la contenance qui a passé de la grande à la petite propriété n'a été que de 4,7 p. o/o (1/21). Or, du nombre il ne faut pas s'inquiéter. Ce qui fait nombre, ce sont les cotes très-minimes, infimes, celles de moins d'un hectare, de 50 ares, de 25 ares et moins encore; les cotes de cette catégorie pourront s'accroître longtemps encore, sans affecter le dixième seulement de la superficie territoriale. Ce qu'il faut voir, et ce que le relevé des contenances pouvait seul mettre en lumière, c'est la manière dont se classe la propriété. Eh bien, du train dont vont les choses en France, il faudrait plus de huit siècles pour que la grande propriété fût transformée tout entière en petite.

Si l'on admet que la petite propriété comprend les contenances de moins de 6 hectares, la moyenne celles de 6 à 100 hectares, la grande celles au-dessus de 100; la grande, la moyenne et la petite propriété embrassent, à 37 ans d'intervalle, la même étendue à 1/21 près, savoir: la petite 32 p. o/o de la totalité, la moyenne 38, la grande 30.

Une pareille répartition n'a rien d'anormal.

Concluons, dit M. Gimel:

Un mouvement de division s'est opéré: cela ne saurait être révoqué en doute, et l'on ne doit plus prétendre que pour la propriété immobilière la concentration l'emporte sur la division, puisque 1/21 de la superficie a passé de la grande à la petite; mais la division se renferme dans des limites très-restreintes.

« Ces résultats, qu'il soit permis d'ajouter cette seule réflexion, « ne sont-ils pas propres à rassurer les personnes qui s'inquiètent des « excès du morcellement? On peut s'en rapporter à l'intérêt bien en- « tendu des propriétaires pour donner à la propriété comme à la « culture les dimensions les plus profitables à la société. »

Cette solution du problème a donné lieu, comme on pouvait s'y

Digitized by Google

attendre, à de nombreuses observations de la part des personnes présentes. Le morcellement ne peut être révoqué en doute, et, quand bien même les conséquences matérielles qu'il entraîne après lui ne seraient pas plus inquiétantes que l'assure l'auteur du mémoire, il y a une autre considération sur laquelle le président, M. Amédée Thierry, appelle l'attention de l'auteur : c'est celle des conséquences morales et sociales qui sont dues à la division de la propriété, telle que l'ont faite les institutions modernes de la France. Il y a là des questions qui préoccupent à bon droit, aujourd'hui, les philosophes et les hommes politiques.

Un problème historique intéressant a été posé devant l'assemblée par M. G. de La Grèze, conseiller à la cour impériale de Pau. Il s'agissait d'Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, qui périt à l'âge de vingt-cinq ans, en 1632, à la bataille de Castelnaudary. Le P. Grandet, racontant en 1699 la vie d'un solitaire inconnu mort en Anjou, en odeur de sainteté, le 24 octobre 1691, prétend que ce solitaire n'était autre que le comte de Moret, qui n'aurait pas succombé, comme l'ont dit les historiens, en défendant la cause du duc de Montmorency, mais qui, échappé par miracle à la mort, serait allé cacher sa vie dans la retraite, au sein des plus rigoureuses austérités.

M. de La Grèze révoque en doute le récit de la mort du comte de Moret, tel qu'on le trouve dans les historiens, qui ne s'accordent pas entre eux sur les détails les plus essentiels. Il est d'avis que la mort d'un fils de Henri IV est un fait qui aurait dû être constaté d'une manière authentique. Il demande où est la tombe de ce jeune prince. On avait dit qu'elle se trouvait dans l'église des Cordeliers d'Albi ; des recherches faites sur les registres du couvent n'ont eu aucun résultat. Tous les détails donnés par le P. Grandet sur le solitaire d'Anjou s'accordent avec tout ce que l'on sait du comte de Moret. Enfin c'est un problème historique sur lequel il serait bon que l'on pût apporter des lumières nouvelles.

Le secrétaire, qui s'est occupé du comte de Moret à propos de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, laquelle a compté le fils naturel de Henri IV au nombre de ses abbés, signale quelques particularités relatives à ce prince, dont le portrait figure parmi ceux qui ornent la bibliothèque de la ville de Caen. Sa ressemblance avec Henri IV

Digitized by Google

est frappante. Il porte l'habit de camaldule, ce qui prouve que les moines de Caen avaient adopté à son sujet la version donnée par le P. Grandet. Il pense cependant qu'il est prudent de n'accueillir qu'avec défiance de semblables récits, espèce de légende dont plusieurs personnages ont été l'objet à diverses époques.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1868.

M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, qui a rapporté de ses diverses missions à l'étranger tant de documents inédits, a trouvé dans les archives royales de Turin une lettre extrêmement curieuse du dauphin Charles, celui qui fut Charles V, sur la conjuration d'Étienne Marcel et du roi de Navarre. Cette lettre, datée du mois d'août 1358, quelques jours seulement après la rentrée de ce prince à Paris, est adressée aux comtes de Savoie. M. Combes, rapprochant cette lettre des témoignages contemporains, a parfaitement montré qu'elle ne laisse aucun doute sur le rôle de libérateur de Paris attribué par la tradition à Jean Maillart, et par Froissart à d'autres héros; ni sur les exécutions qui suivirent le triomphe du dauphin et que le dauphin raconte; ni sur les desseins du roi de Navarre, attestés par les conjurés, sans torture ni contrainte; ni sur le massacre des Anglais dans Paris, où Marcel les avait déjà introduits et voulait les faire rentrer; ni sur le caractère de la reine de Navarre, que Froissart ne mentionne pas; ni enfin sur le rôle patriotique des Parisiens, acharnés contre la royauté dans les questions de réforme, et se rangeant autour d'elle quand il s'agissait de l'étranger.

M. le Ministre de l'instruction publique, qui est entré dans la salle au moment où M. Combes commençait la lecture de son mémoire, l'a félicité de la précieuse découverte dont il a su tirer un si bon parti et qui corrige en des points importants le récit de Froissart. Il favorisera de tout son pouvoir, par des missions du genre de celles qui ont été déjà données à M. Combes, les recherches dans les bibliothèques étrangères, riches en manuscrits, dont profitera la collection des Documents inédits publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique. A propos de quelques mots de l'auteur du mémoire sur Charles de Navarre et les autres princes qui flattèrent alors les passions populaires dans des vues ambitieuses,

Digitized by Google

M. le Ministre fait remarquer qu'il ne faudrait pas confondre sous le nom de démocratie les mouvements violents des peuples et les basses intrigues des grands de cette époque, avec la lente et généreuse émancipation des classes laborieuses que conduisent de nos jours les gouvernements vraiment populaires, non plus dans un but d'intérêt personnel, mais en vue du bien général.

M. Drapeyron, professeur d'histoire au Lycée impérial de Besançon et membre de la Société d'émulation du Doubs, traite *De l'organisation de l'Austrasie et de la création de l'Allemagne.* Il expose d'abord la politique de Rome à l'égard des Germains. Les invasions du ve siècle n'ont aucun résultat réel pour la civilisation de ce peuple, malgré les efforts de Théodoric le Grand. Il fallait, pour atteindre ce but, qu'un royaume germain se constituât, soit sur les rives du Danube, soit sur les bord du Rhin. L'empire goth ayant été détruit, l'Austrasie devait rallier autour d'elle les Allemands. M. Drapeyron étudie la position de l'Austrasie, qu'il considère comme le régulateur des invasions et comme un État purement germain. Il trace, d'après Grégoire de Tours, Fortunat et les légendes, la peinture physique et morale de cette région au temps du roi Sigebert. La reine Brunehaut, Germaine venue d'Espagne, essaye, par de terribles édits, de transformer la société barbare, mais elle procède avec trop de précipitation et de violence. L'influence de la Bourgogne se trahit dans la loi des Ripuaires, dont l'auteur du mémoire discute l'origine et la date. L'Irlandais saint Colomban séduit les Francs orientaux et les attire à Luxeuil, d'où ils vont sortir pour convertir et instruire leurs compatriotes. Il visite lui-même l'Austrasie. Arnoul, que son exemple a entraîné, devient évêque de Metz, et fonde la grandeur morale de sa famille, qui, unie à celle de Pépin de Landen, donne naissance à une dynastie austrasienne. A partir de lui, le clergé franc se substitue lentement au clergé romain dans tous les évêchés. Les missions austrasiennes rencontrent les missions neustriennes dans le nord de la Gaule. M. Drapeyron précise, d'après les annales de Metz, le sens de la victoire de Testry. La domination de Charles Martel est signalée par des représailles sanglantes qui rappellent celles d'Ebroïn : le clergé romain est violemment expulsé de la Neustrie et du reste de la Gaule. Alors survient le moine Winfried ou saint Boniface, qui discipline l'église allemande, en prenant l'Austrasie pour point d'appui et en

Digitized by Google

convoquant des conciles. Il consacre les Carolingiens investis du titre royal. Pépin le Bref, se fiant sur ses décisions, règle la société et la famille. Enfin paraît Charlemagne, Germain par la langue, par les tendances comme par la race, roi d'Austrasie avant tout, qui songe principalement à l'organisation de l'Allemagne, après la soumission de la Saxe. Précédé de ses guerriers invincibles, il est suivi de ses évêques et de ses moines francs. Il conçoit et promulgue dans les champs de Mars ses capitulaires. Il constitue une justice exacte et appelle ses compatriotes à la vie intellectuelle. Chose remarquable, autour d'Alcuin, « son premier ministre intellectuel, » nous rencontrons surtout des Austrasiens, trois historiens entre autres, dont Éginhard est le plus illustre. L'Austrasie est le rendez-vous de tous les écrivains appartenant aux diverses nations germaniques. Le grand roi allemand préside, non pas à une renaissance, comme on l'a dit, mais au premier essai littéraire des Germains, qui s'expriment correctement et quelquefois avec élévation, dans la langue de Cicéron et de Tacite. L'allemand lui-même commence à se former. Un fait reste démontré : la part immense de l'Austrasie dans la création de l'Allemagne. Frappée à Fontanet, l'Austrasie perdit dès le IXe siècle sa prépondérance, qu'elle abandonna à la Saxe; mais l'histoire a conservé ses titres immortels.

Le secrétaire de la section lit pour M. A. de Corde, secrétaire pour la classe des lettres de l'Académie impériale des belles-lettres et arts de Rouen, un mémoire ayant pour titre *Fontenelle et Cideville* (1742-1757), et pour M. Delègue, membre de la Société dunkerquoise, professeur de philosophie, une étude *Sur la dernière conversion de Pascal.*

Dans le premier travail, M. de Corde fait connaître une correspondance inédite entre Cideville et Fontenelle, à propos de la fondation de l'Académie de Rouen, pour l'établissement de laquelle Cideville, alors conseiller honoraire au parlement de Normandie, fit les plus actives démarches. Les lettres patentes contenant l'institution de l'Académie sont datées du mois de juin 1744. Dès le mois d'avril 1742, Cideville avait écrit à Fontenelle, son ami, pour le prier de lui faire obtenir une audience du ministre d'État Amelot, auquel il voulait remettre un mémoire dans l'intérêt de l'Académie de Rouen. Quoique les sujets ayant donné lieu à cet échange de lettres soient assez restreints, elles offrent une foule de traits

Digitized by Google

d'esprit et de caractère que l'auteur saisit avec beaucoup d'habileté pour faire connaître deux personnages appartenant à la littérature du XVIIIe siècle et Fontenelle en particulier. Cette correspondance fait partie des papiers légués par Cideville à l'Académie. On doit lui savoir gré d'avoir conservé ainsi des lettres écrites par l'auteur de l'*Histoire des Oracles* et des *Entretiens sur la pluralité des mondes*. M. de Corde en donne le texte, qu'il fait suivre de quelques explications, et il y ajoute plusieurs pièces de poésie inédites, offrant un témoignage de plus en faveur de la grâce et de l'amabilité qui distinguèrent son célèbre compatriote.

L'étude sur la dernière conversion de Pascal, par M. Delègue, est d'une nature plus grave. Elle a pour but de prouver que ce n'est pas à l'accident du pont de Neuilly que sont dues la conversion de Pascal et la résolution prise par lui de vivre dans la retraite. M. Delègue établit d'abord qu'aucun des historiens qui ont raconté la vie de Pascal avant la seconde moitié du XVIIIe siècle ne fait allusion à cet accident, que ni Moréri ni Bayle n'en font mention. Marguerite Périer, faisant connaître dans les plus grands détails les circonstances qui ont accompagné la conversion de Pascal, ne dit pas un mot de l'accident en question. Elle n'eût pas manqué de signaler comme l'effet d'un miracle, où elle aurait vu manifestement le doigt de Dieu, ce terrible événement du pont de Neuilly où Pascal se serait arrêté tout à coup sur le bord de l'abîme où l'emportaient ses chevaux. Cet abîme réel ne paraît pas plus vrai aux yeux de M. Delègue que l'abîme imaginaire que Pascal aurait cru voir depuis ce moment sans cesse ouvert devant lui. C'est une légende dont M. Sainte-Beuve avait fait déjà justice, et ainsi s'évanouit tout le système qui représente Pascal comme en proie, pendant la dernière partie de son existence, à une idée fixe, à une hallucination qu'un célèbre docteur a considérée comme une véritable folie. Il faut donc s'en rapporter avec confiance à la lettre écrite par Jacqueline Pascal, et dans laquelle elle raconte à sa sœur les motifs et les détails de la conversion de son frère. Cette partie du mémoire de M. Delègue n'en est pas la moins intéressante. Il établit avec précision le moment où l'illustre auteur des Pensées renonça à la vie mondaine, d'après les termes de l'écrit dans lequel Pascal lui-même a consigné le souvenir de cet instant suprême, écrit dont il ne se sépara plus. C'était le 23 novembre 1654 que s'était produit dans son âme ce

Digitized by Google

drame intime, dénoué par ce qu'il a caractérisé par les mots de «renonciation intime et douce,» de «soumission totale à Jésus-«Christ et à son directeur.»

M. E. de La Chapelle, directeur de la Société académique de Cherbourg, fait ressortir les analogies existant, selon lui, entre deux procédés de l'esprit humain qui semblent n'avoir rien de commun: *l'allégorie* et *le syllogisme*.

«Dans l'un comme dans l'autre, dit-il, l'esprit part d'une idée abs-«traite, d'une définition dont il tire les conséquences. Notre génie «moderne rejette l'emploi des formes syllogistiques et s'intéresse peu «aux allégories. Dans les sciences, il part de l'observation des faits «pour arriver à formuler des lois générales.»

L'auteur craint que l'envahissement exclusif de ce procédé dans les lettres et les arts ne produise des effets désastreux. Il conduirait, dans les œuvres d'imagination, à une reproduction servile de ce qui tombe sous les sens et à l'indifférence et au mépris de l'idéal. «Or, «dit-il, à mesure que l'idéal s'efface, l'homme s'incline et s'abaisse «comme une plante à laquelle on refuserait l'air et le soleil.»

M. de La Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon et membre de la Société littéraire de cette ville, a lu, sous ce titre, *Un chapitre de l'histoire littéraire de Lyon au ve siècle*, une *Notice sur la vie et les ouvrages de saint Eucher*. C'est un fragment détaché d'une œuvre considérable à laquelle travaille le savant recteur, et qui doit être bientôt livrée à l'impression.

Les divers passages concernant saint Eucher et les citations empruntées à ses œuvres ont produit sur l'assemblée une vive impression. Les pensées graves ou touchantes dont l'auteur du mémoire fait sentir l'élévation et le charme font désirer que la publication annoncée par M. de La Sausaye ne se fasse pas longtemps attendre.

M. l'abbé Dehaisnes, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, donne lecture d'un mémoire qui a pour titre : *Essai sur le magistrat de Douai*. A Douai, comme dans la plupart des villes des Pays-Bas, le magistrat comprenait l'ensemble des personnes qui formaient le corps municipal, les échevins, le conseil ou les échevins du tour président, l'arrière-conseil, les *six-hommes*, les *paiseurs*, les *gard'orfènes*, les conseillers-pensionnaires, les procu-

Digitized by Google

reurs-syndics et les greffiers. L'auteur du mémoire fait connaître avec le plus grand soin les attributions de ces divers fonctionnaires.

Avec des attributions aussi étendues, le magistrat n'aurait pas tardé à former une véritable aristocratie bourgeoise, si le roi n'avait eu le pouvoir de diminuer ou même de supprimer ses franchises en cas d'abus et de forfaiture, et si son bailli n'avait arrêté les empiétements du corps municipal. La commune fut supprimée en 1366. D'un autre côté, la bourgeoisie inférieure et les gens de métier s'efforçaient d'avoir leur part d'influence dans la nomination des échevins ; parfois même ils se révoltaient : en 1279, les tisserands massacrèrent onze échevins et plusieurs bourgeois notables. Louis XIV diminua le pouvoir des échevins. Du moins pendant six siècles le magistrat avait puissamment contribué au développement de la cité, de l'industrie et de la civilisation.

« Ces institutions avaient fait vivre, dit M. l'abbé Dehaisnes, une « longue suite de générations de cette vie civile et politique qui élève « les âmes et trempe vigoureusement les caractères. Aujourd'hui « encore, celui qui étudie sérieusement l'antique organisation de « nos cités y rencontre non-seulement la vérité qui instruit et l'in- « térêt qui charme, mais aussi des enseignements qui portent à jeter « les yeux autour de soi. Nous pouvons trouver des leçons de liberté « et d'indépendance dans les institutions municipales de Douai et « des autres villes de la Flandre. »

Louis IX et le Luxembourg au XIIIe siècle : sous ce titre, M. Abel, membre de l'Académie de Metz, a passé en revue une phase peu connue de l'histoire du droit international français. Ce mémoire est, comme les deux fragments publiés dans les mémoires de la Sorbonne en 1864 et 1865, *Louis XI et les bourgeois de Metz* et *Séjour de Charles IX à Metz*, extrait d'une histoire de l'annexion à la France de la province des Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun, ouvrage auquel l'auteur travaille depuis plusieurs années. En 1266, une guerre, marquée par des incidents très-variés, s'éleva entre les maisons de Bar et de Luxembourg, guerre à laquelle prirent part l'évêque de Metz et le comte de Champagne. Toute la partie de la France actuelle baignée par la Meuse, la Meurthe et la Moselle fut occupée au nom du principe de la suzeraineté féodale, méconnu par de grands vassaux, à propos de la châtellenie de Ligny-en-Barrois. Une bataille se livra sous les murs de Preny. Le comte de Luxembourg

Digitized by Google

est fait prisonnier par le comte de Bar et détenu dans le château de Maisson pendant près d'une année. Le pape sollicite l'intervention de Louis IX, qui a bien du mal à accepter le rôle d'arbitre. L'évêque de Metz continuant à faire la guerre pour son propre compte, Louis IX rend enfin une sentence dans une charte dont l'original existe aux Archives de l'Empire. Elle est datée du mois de septembre 1268. Cette sentence est, de la part de M. Abel, l'objet d'un savant commentaire.

M. Quantin, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a fait connaître dans tous ses détails, à l'aide de documents inédits, *L'organisation économique et financière de l'ancien chapitre cathédral de Sens.*

L'auteur examine d'abord l'origine des chapitres de chanoines établis par les évêques, dont ils étaient le conseil dans les premiers siècles de l'Église, la constitution des chapitres en général sous les Carlovingiens, et notamment celle du chapitre de Sens. La vie commune y persista au moins jusqu'au xe siècle; peu à peu la création de prébendes y amena la vie individuelle, et, au milieu du xiie siècle, les chanoines, renonçant à la vie commune, eurent chacun leur canonicat distinct.

L'auteur expose l'organisation des dignitaires du chapitre, à la tête duquel était un *doyen*, qui, au xiie siècle, avait remplacé le *prévôt*, personnage trop puissant aux yeux des archevêques. Il décrit ensuite le mode de répartition des immenses revenus du chapitre, la dotation des chanoines prébendiers au moyen d'un certain nombre de seigneuries appelées *justiceries;* puis la division des autres domaines entre quatre offices appelés la *cloîtrerie*, la *chambrerie*, la *fabrique* et la *panneterie*. Ces offices avaient pour objet de pourvoir aux besoins généraux du chapitre, aux dépenses du culte, aux travaux de construction de la cathédrale, sur lesquels l'auteur donne de curieux détails.

On trouve encore dans ce mémoire le tableau de la juridiction civile et ecclésiastique du chapitre sur ses membres et sur les curés des églises de son patronage, juridiction très-complète au moyen âge, mais qui fut grandement diminuée au xviie siècle par le parlement, à l'occasion d'un gros procès du chapitre contre l'archevêque de Gondrin.

M. Quantin termine son mémoire par le récit de la suppression

Digitized by Google

du chapitre en 1790, épisode saisissant par l'énergie et le courage que montrèrent ce corps et son président devant la signification de sa destruction que le président du directoire de Sens venait lui faire.

M. Mouan, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix et bibliothécaire adjoint de cette ville, a commenté des *Documents inédits sur un procès de magie intenté en 1318 contre Robert de Malvoisin, élu archevêque d'Aix le 6 août 1312.*

Ce prélat fut accusé de s'être appliqué aux sortiléges, à l'art mathématique et aux divinations, de les avoir voulu mettre à profit pour conserver son état et sa dignité, pour s'attirer la bienveillance et l'amitié de ses supérieurs, et d'avoir à ce sujet consulté un juif nommé Moïse et autres devins ou sacriléges mathématiciens, au lieu de repousser leur art avec mépris. Il n'avait pas donné l'exemple de la chasteté comme il le devait en sa qualité de pontife; il avait souvent proféré des blasphèmes en présence de son clergé et en plein chapitre; il s'était livré aux exercices de la chasse; il avait porté la main sur l'archevêque d'Aix, aliéné et dilapidé les biens de l'église, s'était livré à des actes de simonie en recevant des sommes d'argent pour conférer des bénéfices, etc.

Rien de plus curieux et de plus instructif que l'interrogatoire subi par l'archevêque, rien de plus propre à faire ressortir l'ignorance et la superstition qui, à cette époque, n'étaient pas seulement des maladies populaires, mais entachaient les personnages appartenant à des conditions plus élevées. L'archevêque prévint une condamnation en se démettant de ses fonctions, ainsi que l'apprend une bulle du pape Jean XXII.

Un excellent mémoire de M. Loiseleur, membre de la Société archéologique d'Orléans, sur *L'administration des finances dans les premières années du règne de Charles VII*, a dignement clos la séance. L'auteur, connu par de nombreuses publications historiques, en particulier par son *Histoire de la pénalité dans les temps anciens et modernes*, a traité ce vaste sujet avec autant de méthode que de clarté. L'organisation financière au commencement du xve siècle, son personnel, les attributions des fonctionnaires préposés à la gestion du domaine et des impôts, ainsi qu'aux divers services de la maison royale, le mécanisme de l'administration envisagée en elle-même, ses nom-

Digitized by Google

breuses imperfections, l'évaluation des revenus royaux, l'importance des sacrifices faits par les contribuables en vue du péril public et du salut de la nation, telles sont les questions traitées dans ce curieux travail. M. Loiseleur a surtout captivé l'attention de l'auditoire en peignant, d'après les comptes de l'hôtel et de l'écurie de Charles VII, les énormes déprédations auxquelles le trésor de ce malheureux prince était en proie. Son boucher refusait la viande nécessaire au service de sa table; son cordonnier remportait, faute d'un payement immédiat, les chaussures qu'il venait de lui essayer, et, à la même époque, ses fournisseurs lui faisaient payer des chevaux de luxe dont le prix, sans même tenir compte du pouvoir relatif de l'argent, dépasse 70,000 francs.

Les ordonnances de 1443 et 1444 firent entrer l'administration des finances dans une voie nouvelle et meilleure. Mais, pendant de longues années encore, la gêne, le déficit annuel pesèrent sur le trésor et sur l'hôtel de Charles VII. Sans les 200,000 écus que Jacques Cœur lui prêta en 1449, ce prince n'eût pas reconquis la Normandie. En 1443, la reine en était encore réduite à mettre en gage sa bible, sur laquelle son valet de chambre lui prêtait 343 livres 15 sols tournois. Ces désordres cessèrent enfin dans les dernières années du règne de Charles VII. Formé par l'adversité, il devint aussi ménager de son épargne et des deniers publics qu'il en avait été prodigue dans sa jeunesse.

M. le président, en quelques mots chaleureux et bien sentis, a fait ressortir l'intérêt de cette étude d'un caractère neuf et original, et a regretté qu'elle n'eût pas eu la bonne fortune d'être entendue de M. le Ministre de l'instruction publique, juge si éclairé et si compétent.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1868.

M. des Francs lit pour M. Frossard, membre de la Société académique des Hautes-Pyrénées, une courte notice sur les Bohémiens. Après avoir exposé qu'on les trouve dans toutes les contrées des deux continents, où ils sont désignés sous des noms différents, Égyptiens, Gypsies, Gitanos, Zingari, etc. M. Frossard dit quelques mots de leur origine, de leur nombre approximatif, d'après le témoignage des principaux géographes, de l'idiome dont ils se servent, des causes de leurs émigrations et de leur existence vagabonde, de leurs croyances religieuses, et enfin de leurs mœurs. Il constate que, sur

Digitized by Google

ce dernier point, il existe entre les Bohémiens des différents pays de bien grandes différences. Ces misérables tribus, objet de haine et de défiance pour les peuples au sein desquels elles mènent une existence problématique, sont aujourd'hui traitées avec moins de rigueur qu'autrefois. Mais l'auteur du mémoire désirerait voir tomber entièrement les préjugés qui les ont si longtemps rendus les victimes de la violence et du mépris universel. Des tentatives généreuses ont été faites pour adoucir leur sort, les attacher à la société et les accoutumer à une vie active et laborieuse, et M. Frossard trouve de généreux accents pour appeler les sympathies et la pitié des hommes sur ces déshérités du sort, qui, malgré leur dégradation, ne sont pas moins pour nous des frères.

M. Francisque Michel, auteur du savant livre des *Races maudites*, croit que l'auteur a beaucoup exagéré l'état de dégradation et de misère dont il a tracé le sombre tableau. Il y a Bohémiens et Bohémiens. Dans quelques villes du Midi et sur certains points de l'Europe, il existe un grand nombre de familles dans une position heureuse, et n'ayant nullement à souffrir des préjugés populaires qui les vouent ailleurs au mépris et à la persécution.

M. Parseval-Grandmaison, qui siége au bureau en sa qualité de président de la Société académique de Mâcon, réclame pour l'auteur du mémoire le bénéfice des vœux charitables qu'il a si bien exprimés en faveur des malheureux dont il a signalé les souffrances; c'est de ceux-ci seulement qu'il a voulu parler, car il n'a pas prétendu faire une histoire complète de la race bohémienne tout entière.

M. A. de Barthélemy, membre du Comité, lit pour M. Beauchet-Filleau, de la Société de statistique des Deux-Sèvres, un recueil de notes sur quelques pèlerinages, pieuses pratiques, etc. usités dans le diocèse de Poitiers. L'auteur a étudié, dans un grand nombre de communes, les traditions encore aujourd'hui conservées par les habitants des campagnes, qui, pour toutes les espèces de maladies, invoquent l'intercession des saints, considérés comme devant les guérir.

M. Beauchet-Filleau ne s'est pas proposé dans ce mémoire d'expliquer les motifs ni de rechercher les origines ou les causes de ces pratiques pieuses. Il s'est borné à énumérer et à classer dans l'ordre alphabétique les différentes maladies pour la guérison desquelles les

Digitized by Google

habitants des campagnes invoquent encore aujourd'hui l'intercession des saints, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs bestiaux. Une seconde liste comprend les saints auxquels on a recours et les paroisses où il existe des églises placées sous leur patronage. Ce mémoire, fort instructif et fort curieux, n'est pas susceptible d'analyse. Il sera consulté utilement par les personnes que ce sujet intéresse. Les maladies indiquées sont au nombre de trente-trois, les saints mentionnés au nombre de soixante-quatorze, et ils sont invoqués dans près de deux cents paroisses.

Plusieurs membres de l'assemblée demandent si l'auteur a établi des comparaisons entre les usages qu'il relève dans son département et ceux que l'on retrouve ailleurs; ils auraient à ajouter une foule de détails à ceux qu'il a observés. On répond que M. Beauchet-Filleau s'est borné à constater les faits dans près de deux cents communes, et a voulu seulement apporter un contingent important à des études conçues sous un point de vue plus général.

M. Maître, archiviste de la Mayenne, lit un mémoire sur la *Condition de la classe agricole dans le Maine en 1787*, préambule d'un travail plus étendu qu'il prépare sur les assemblées provinciales.

C'est en consultant, non pas seulement les cahiers généraux de chaque province, où les rédacteurs n'ont exposé que les demandes sans consigner leurs plaintes, mais encore les correspondances, les rapports, les cahiers particuliers des paroisses, que M. Maître a pu se faire une idée des misères des campagnes à la fin du XVIIIe siècle. Il les considère comme les tristes résultats de ce gouvernement inauguré par Richelieu, qui, au lieu de préparer la fusion des différentes classes de la société, en répartissant équitablement les charges et les faveurs, n'avait fait qu'entretenir les priviléges qui les rendaient étrangers les uns aux autres, sans prévoir que le choc serait terrible le jour où elles entreraient en lutte. Quoique l'auteur du mémoire reconnaisse qu'il y a beaucoup d'exagération et de calcul dans le tableau que chaque paroisse fit de son état dans les cahiers de 1789, il y trouve cependant un fond de vérité, et il leur emprunte des détails qui lui permettent de passer en revue les abus et les exactions auxquels donnait lieu la perception des droits féodaux, insistant principalement sur le traînage des meules, les dîmes, la gabelle, les difficultés du labourage, le déplorable état des chemins, etc.

M. Parseval-Grandmaison trouve que l'auteur du mémoire a trop

Digitized by Google

assombri les couleurs de son tableau. Pour l'éclaircir, il est juste d'opposer aux misères des classes laborieuses les généreux efforts tentés à toutes les époques pour les adoucir. Henri IV, Olivier de Serres, Vauban et le grand ministre Turgot ont mérité notre reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait dans ce but.

M. Du Chatellier, correspondant de l'Institut, délégué par la Société académique de Brest, appuie ces considérations et fait remarquer que, pendant toute la durée des derniers siècles, les administrations communales et les diverses assemblées des provinces n'ont cessé de proposer des mesures efficaces pour combattre et faire disparaître des abus qu'il faut attribuer à l'incurie ou au mauvais vouloir de l'administration centrale.

M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas de Nancy, a lu un fragment de ses recherches *Sur la condition du maître d'école en Lorraine et sur les fortunes diverses de l'instruction populaire avant 1789*.

L'histoire de l'instruction primaire en France, sous l'ancien régime, dit l'auteur de ce mémoire, est encore à faire. Elle existe dans les archives des communes, dans des manuscrits ignorés, dans les dépôts poudreux de nos bibliothèques. Les vieilles et curieuses chroniques, rédigées dans les couvents par de savants religieux, ne s'occupent en réalité que de l'instruction secondaire ou supérieure. Après quelques courtes considérations sur les obscures origines des écoles primaires en Lorraine comme en France, M. Maggiolo montre l'autorité ecclésiastique possédant seule de bonne heure le gouvernement et la direction de l'enseignement à tous les degrés. Peu de contrées en Europe purent, à partir du XIe siècle, se glorifier d'avoir une situation meilleure que la Lorraine au point de vue scolaire. La fondation, en 1572, de l'université de Pont-à-Mousson, au centre des Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun, est signalée par M. Maggiolo comme un fait considérable. L'établissement d'écoles pour l'instruction du peuple trouva beaucoup plus de difficultés. Les diverses tentatives faites successivement dans le même but sont exposées avec soin par l'auteur du mémoire, qui rapporte un grand nombre de faits curieux, tirés par lui des archives de Lorraine, et permettant de suivre les progrès accomplis jusqu'à nos jours dans l'organisation de l'enseignement primaire. Ces progrès sont dus surtout à la transformation lente mais réelle et légitime des écoles ec-

Digitized by Google

clésiastiques en écoles municipales, et c'est l'honneur de la Constituante, de la Législative et des diverses Assemblées qui leur ont succédé, d'avoir donné une nouvelle et féconde impulsion à l'éducation populaire.

Les entrées épiscopales à Saintes, par M. Louis Audiat, professeur de rhétorique à Saintes, vice-président et délégué de la Société des arts, sciences et belles-lettres de cette ville.

« L'entrée d'un nouvel évêque dans la ville épiscopale était jadis « un événement important, dit l'auteur, pour les bourgeois et manants « des bonnes villes. » Les cérémonies observées pour ces entrées à Saintes avaient ceci de remarquable, que le nouvel évêque devait s'engager à respecter les libertés et les coutumes de la cité. La dernière entrée solennelle dont la ville de Saintes fut témoin fut celle de Mgr Pierre-Louis de La Rochefoucauld, le 21 mars 1782. M. L. Audiat fait connaître toutes les particularités de cette entrée et décrit le cérémonial qui y fut observé. Malgré la solennité des promesses faites par les évêques, l'harmonie la plus parfaite ne régna pas toujours entre l'autorité religieuse et le pouvoir municipal. L'auteur du mémoire raconte quelques-unes des contestations dont les archives de Saintes ont conservé le souvenir, et il cite, comme un fait assez piquant, l'ordre donné par l'évêque Louis de Bassompierre de travailler et de supprimer le jeûne et l'abstinence pendant certains jours de fêtes; ordre qui ne fut pas exécuté, attendu que le clergé et le peuple, plus rigides que leur évêque, s'obstinèrent à chômer toutes les fêtes qu'ils avaient l'habitude de chômer. M. L. Audiat termine son travail par une description complète du cérémonial usité lors de l'installation d'un évêque au moyen âge.

M. Amédée Thierry félicite l'auteur de son travail, et fait remarquer l'usage, signalé dans ce mémoire, de placer le siége de l'évêque derrière l'autel et le dominant. L'évêque, du haut de ce siége, surveillait le peuple, comme l'indique son nom. Ce n'est que beaucoup plus tard que l'évêque s'est placé en avant de l'autel pour se faire voir.

Est-il possible d'assigner une date certaine aux premiers travaux de l'abbé de l'Épée dans l'œuvre de l'éducation des sourds-muets? Telle est la question que s'est posée M. Vaïsse, directeur de l'institution impériale des Sourds-Muets de Paris.

Digitized by Google

Dans le premier chapitre du livre qu'il publiait en 1776 et qu'il intitulait *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques*, l'abbé de l'Épée a exposé comment il était devenu instituteur de sourds et muets. « Le P. Vanin, très-respectable prêtre de la Doc- « trine chrétienne, avait commencé, par le moyen des estampes, « ressource en elle-même très-faible et très-incertaine, l'instruction « de deux sœurs jumelles sourdes et muettes de-naissance. Ce res- « pectable ministre étant mort, ces deux pauvres filles se trouvèrent « sans aucun secours, personne n'ayant voulu, pendant un temps « assez long, entreprendre de continuer ou de recommencer cet ou- « vrage; je dis qu'on pouvait me les amener, que j'y ferais tout mon « possible. »

L'abbé de l'Épée ne nous renseigne pas sur l'époque où se passa ce fait, qui fut le point de départ de son œuvre; et la période dans laquelle sont comprises les dates diverses que ses biographes ont proposées embrasse un espace de vingt ans. Les limites de cette période de dates incertaines, période bien longue quand il s'agit d'un passé encore si peu éloigné de nous, sont 1750, année où nous voyons le P. Vannin s'occuper de l'instruction religieuse d'un sourd-muet, Saboureux de Fontenay (dont l'instruction profane était confiée à l'israélite Jacob-Rodrigue Pereire), et 1770, année qui précède celle où eut lieu le premier exercice public des élèves de l'abbé de l'Épée.

Les recherches particulières auxquelles s'est livré le savant directeur de l'institution des sourds-muets l'ont conduit à établir, d'après des témoignages certains, que c'est entre les années 1759 et 1764 que l'abbé de l'Épée a fondé son enseignement. M. Vaïsse fait appel aux savants qui s'intéressent à l'œuvre à laquelle est attaché le nom de l'illustre abbé pour les engager à rechercher à leur tour s'il n'y aurait pas quelque moyen de préciser encore davantage la date dont il a donné les deux points extrêmes.

M. Vaïsse, sur la demande du président, entre dans des détails intéressants sur les prédécesseurs de l'abbé de l'Épée et la nature des procédés qu'ils employèrent. Ce qui distingue surtout ceux du respectable ecclésiastique dont il s'occupe, c'est qu'il a le premier organisé un enseignement collectif, tandis que les autres n'avaient fait que des éducations particulières.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. Hiver, président de la

Digitized by Google

Société des antiquaires du centre, à Bourges, sur l'enseignement, dans l'université de cette ville, d'Alciat et de Duaren. L'école de droit de Bourges, créée par Louis XI et inaugurée en 1467, dut à ces deux grands jurisconsultes le haut degré de prospérité auquel elle s'éleva pendant le XVIe siècle. L'auteur du mémoire, tout en reconnaissant que ce point a été déjà traité d'une façon neuve et avec une grande autorité par M. Raynal, croit pouvoir ajouter quelques détails intéressants à l'histoire du grand mouvement intellectuel de cette époque.

Une communication au sujet de quelques notes diplomatiques échangées entre la France, l'Espagne et la Turquie pendant la Ligue, est faite par M. Baudouin membre de la Société d'études d'Avallon.

Faut-il faire à Henri IV un reproche d'avoir cherché à contracter une alliance avec la Turquie, dans le même temps qu'il promettait de se faire instruire dans la religion catholique? L'auteur ne le pense pas, et il entreprend de justifier les démarches du prince français, en montrant, par un premier document inédit, que le roi d'Espagne faisait les mêmes démarches pour s'affranchir de toute inquiétude du côté de la Turquie et pour conserver sa liberté d'action contre la France. Dans cet état de choses, il n'est pas étonnant que Henri IV ait voulu enlever un si puissant appui à son ennemi, et l'on ne peut le blâmer d'avoir recherché une alliance briguée par les plus grands souverains, et que réclamait d'ailleurs impérieusement la difficulté de sa position. Une lettre inédite du sultan, produite par l'auteur, justifie pleinement la thèse qu'il a soutenue.

La dernière lecture qui devait clore une session si remarquable a été celle d'un résumé de l'histoire de la race franque dans ses rapports avec l'empire romain, par M. des Francs, professeur de rhétorique au lycée de Tarbes, membre des Sociétés académiques de Savoie et des Hautes-Pyrénées. L'objet de ce mémoire est de ramener l'attention sur l'histoire des conquérants de la Gaule, trop négligée par les historiens. Les notes lues par M. des Francs font partie d'un ouvrage plus considérable, dont il donne le plan, et qui fera connaître plus complétement le système historique sur lequel il n'a pu, dans cette séance, fournir que des indications sommaires.

Digitized by Google

MÉMOIRES ENVOYÉS AU COMITÉ ET N'AYANT PU ÊTRE LUS DANS LES RÉUNIONS DE LA SORBONNE. (SECTION D'HISTOIRE.)

1. Notice biographique sur le médecin Julien Clément, né à Arles en 1648, mort en 1729, par M. L. Jacquemin, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

2. De quelques audiences d'apparat au parlement de Paris : bail des roses, audiences de réception, par M. Cougny, membre de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

3. Albias et son territoire, canton de Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), par M. Devals aîné, secrétaire général de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

4. Les bibliothèques et l'instruction dans les Landes, et spécialement à Dax, avant 1793, par M. Ch. Fierville, membre de la Société des lettres, sciences et arts des Landes.

5. Abrégé d'une notice sur les hommes remarquables que le département des Landes a produits, par M. P. Foncin, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts des Landes.

6. Aperçu sur la géographie du Japon, par M. Isidore Hedde, ancien délégué du gouvernement français en Chine.

7. Sur l'auteur du poëme des Nibelungen, par M. G. A. Heinrich, de l'Académie impériale de Lyon.

8. Mémoire sur François-Alexandre-Paulus de Lorraine, chevalier de Guise, par M. Jacquemin.

9. Acte de baptême de saint Évremond, rectification à faire sur la date de sa naissance et son âge au moment de sa mort, par M. Quenault.

10. Guerres des Lyonnais contre les archevêques, par M. Alphonse Gacogne, membre de la Société d'éducation de Lyon.

11. Observations sur la cour des grands jours, par M. T. Boutiot, membre de la Société académique de Troyes et membre correspondant de la Société des antiquaires de France.

Digitized by Google

12. Le commerce du blé à main armée, par M. Octave Teissier, secrétaire général de la Société académique du Var.

13. Condé-en-Brie et les princes de Condé, par M. de Vertus, vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry.

14. Étude sur l'île de Naxos, par M. Benoît, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas.

15. Des causes qui ont contribué au développement de la littérature allemande sous les Hohenstauffen; classification des productions poétiques de cette époque, par M. Diez, censeur du Lycée d'Angers, membre de la Société académique de Maine-et-Loire.

16. La poésie des troubadours est-elle fille de la poésie mauresque? par M. Jules David, président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

17. Philosophie de la mythologie et de la révélation réduite à quatre-vingt-dix-huit thèses, d'après les leçons de Schelling sur ce sujet, par M. Tissot, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

18. Fragment d'une étude historique sur les comtesses de Blois, par M. Dupré, membre de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

19. Critique de la philosophie positive, par M. Millet, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Clermont.

20. De l'intelligence des animaux, par M. Jeannel, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

21. Du droit des auteurs d'après la loi du 14 juillet 1866, par M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse.

22. De l'influence des doctrines économiques sur le développement de la richesse publique et privée, par M. Liégeois, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

23. Notice sur Gorron, par M. Trouillard.

24. Différence entre l'esprit chinois et l'esprit européen, par M. d'Hérisson, membre de l'Académie des Quirites de Rome.

Digitized by Google

25. Sources historiques du roman des Quatre Fils Aymon, par M. Francisque Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

26. Relation de la conspiration du maréchal Biron, faite par le chargé d'affaires de Savoie à Paris, par M. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

27. Desoteux, baron de Cormatin, major général de l'armée des Chouans, devant le tribunal criminel de la Manche, siégeant à Coutances, par M. Quenault, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

28. Les évêques comtes de Lisieux, par M. de Formeville, de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VIIe VOLUME.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

A

Abbaye de Corbie. — Inscription du XIe siècle, p. 142.
Abbaye d'Hautvillers, par M. le comte de Mellet, p. 73.
Abbaye de Saint-Césaire. — Charte de franchise, p. 198.
Abbaye de Signy, par M. Nozot, p. 73.
Abbaye de Saint-Étienne de Baigne (Saintonge). — Cartulaire, p. 233.
Abbaye de Saint-Martin de Tours. — Fouilles, p. 53.
Abbayes royales de Saint-Florent d'Anjou. — Monographies, par M. Parrot, p. 21.
Abel (Charles). — Recherches sur les peintures et les bas-reliefs représentant la mort, p. 48.
Portrait d'Éginhard découvert dans un manuscrit du IXe siècle de la bibliothèque de Metz, p. 404.
Louis IX et le Luxembourg au XIIIe siècle, p. 450.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique de ses travaux, p. 162.
Académie de Marseille. — Son histoire et son origine, par M. A. Laforest, p. 130.
Accord de la science et de la religion. — Discours de Mgr Cruice, évêque de Marseille, p. 129.
Acte de baptême du comédien Pilet, tenu sur les fonds baptismaux par Monsieur, frère du roi, et Mlle de Montpensier, p. 192.
Actes civils de Saint-Jean-de-Luz (Extraits des registres des), p. 190.
Adélaïde, comtesse de Provence. — Serment de fidélité à cette princesse, p. 230.
Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, comtesse de Blois. — Lecture de M. Dupré, p. 432.
Administration des finances dans les premières années du règne de Charles VII. — Lecture de M. Loiseleur, p. 452.
Advielle. — Copie d'une lettre de Charles IX aux maire, gouverneurs et échevins de Pont-Audemer, p. 232.
Hommage d'une brochure, p. 99.
Copie d'une lettre du maréchal d'Ancre, p. 2.
Note sur une incription découverte dans la cathédrale d'Évreux, p. 12.
Signale un manuscrit de Froissart à Anvers, p. 232.
Travaux pour les archives de l'amirauté de Quillebœuf, p. 282.

Digitized by Google

Albias et son territoire, par M. A. Devals aîné, p. 460.
Alciat et Duaren. — Mémoire sur leur enseignement à Bourges; lecture de M. le président Hiver, p. 458.
Allaire (A.), abbé de Huyron et de Bonrepos. — Don au collége de Saint-Brieuc, p. 87.
Allégorie (L') et le syllogisme. — Lecture de M. E. de La Chapelle, p. 449.
Allmer. — Note sur deux inscriptions antiques trouvées à Lyon, p. 94.
Communication au sujet de la découverte de plusieurs antiquités à Vienne, p. 289.
Ambassadeurs du grand-duc de Toscane (Les) et les proscrits florentins. — Épisodes du règne de Henri III; lecture de M. Abel Desjardins, p. 437.
Amé (Émile). — Copie d'une harangue de Henri IV, à Rouen, p. 86.
Ancre (Le maréchal d'). — Copie d'une lettre communiquée par M. Advielle, p. 2.
André. — Communication de lettres de François Ier, Catherine de Médicis et Henri IV, p. 193.
Anglade. — Monnaies d'argent trouvées près de Rodez, p. 11.
Annales de Demange Bussy, analysées par M. Dufresne, p. 260.
Annuaire des cinq départements de la Normandie, p. 221.
Antiquités arlésiennes du moyen âge et de la renaissance. — Notes de M. Jacquemin, p. 11.
Antiquités lacustres de la Savoie. — Nouvelles découvertes, lecture de M. Laurent Rabut, p. 407.
Antoine de Bourbon, comte de Moret. — Lecture de M. G. de La Grèze, p. 444.
Appareil pour doser les gaz tenus en dissolution dans le sang, par MM. Estor et Saint-Pierre, p. 391.
Arbalétriers et pavoisiens envoyés par la ville d'Amiens, en 1410. — Communication de M. Dusevel, p. 9.
Arbaumont (D'). — Hommage de son livre : *Posanges et ses seigneurs*, p. 5.
Arbois de Jubainville (D'). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 335.
Traduction de mots gaulois, p. 430.
Architecture du moyen âge. — Respect à nos monuments, lecture de M. de La Quérière, p. 421.
Architecture ogivale (Quelques explications sur l'). — Explications provoquées par M. Duruy à la section d'archéologie, p. 98.
Architecture romane du midi de la France (L'), par M. Revoil, p. 240.
Archives du Comité. — Documents déposés et dépôts aux archives du Comité, voir plus loin p. 473, 474.
Archives de Béziers (Lettre de Louis XIII extraite des), p. 88.
Archives de Béziers (Documents tirés des), par M. Soucaille, p. 233.
Archives de Muno, village belge sur la frontière de France. — Communication de M. Nozot, p. 87.
Archives de l'hôtel de ville de Lyon (Extraits des), p. 91.
Archives du couvent des Dominicains de Saint-Maximin (Var). — Documents divers communiqués par M. Rostan, p. 231.
Armes et ossements humains découverts à Conques, p. 13.
Armoiries du domaine de Chaulnes et celles de ses anciens seigneurs, p. 150.
Arrêtés du Ministre de l'instruction publique relatifs à la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, p. 318.

Digitized by Google

Arbistum (L'ancien évêché d'). — Mémoire de M. L. A. Clamens, instituteur communal à Saure, p. 91, 177.
Art chrétien primitif (Étude sur l'), par M. l'abbé d'Assy, p. 123.
Artistes lorrains. — Documents biographiques, par M. Beaupré, p. 262.
Associations Colongères (Les), p. 263.
Atlas archéologique de l'Oise. — Hommage de M. Emm. Woillez, p. 12.
Attractions et répulsions produites par des courants d'induction, par M. Lallemand, p. 386.
Auber (Abbé). — Histoire de l'église et de la province de Poitiers, p. 19.
Aubertin (Ch.). — Hommage du livre intitulé : *Les rues de Beaune, histoire populaire de cette cité*, p. 13.
Note relative à diverses découvertes, p. 291.
Audiat (Louis). — Les entrées épiscopales à Saintes, p. 457.
Audiences d'apparat au parlement de Paris : bail des roses, par M. Cougny, p. 460.
Audiffret. — François Ier à la Chartreuse de Pavie, p. 119.
Aurès. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 335.
Études, au point de vue de la métrologie gauloise, sur les dimensions d'un chapiteau grec du musée de Nîmes, et sur quelques monuments épigraphiques de l'antiquité celtique et romaine, p. 361.
Notes sur une inscription antique du musée de Nîmes, p. 397.
Austrasie (Organisation de l') et création de l'Allemagne. — Lecture de M. Drapeyron, p. 446.
Notice sur l'auteur des Nibelungen, par M. G. A. Heinrich, p. 460.

B

Bach (Le R. P.). — Habitations gauloises dans les provinces de l'Est, p. 49.
Les cités armoricaines. — Étude de géographie ancienne, p. 412.
Barbier de Montault (Le chanoine). — Communication de l'inventaire des meubles de Renée Clergault, p. 94, 296.
Centenaire de la canonisation de saint Pierre, p. 9.
Envoi de documents, p. 230.
Estampage de fer à hostie dans l'église de Dissay (Vienne), p. 99.
Hommage de son opuscule De la dévotion aux *Agnus Dei*, p. 9, 86.
Inscriptions recueillies à Dissay, p. 98.
Inscriptions recueillies à Florence et à Rome, p. 9.
Baret. — Notice sur l'ouvrage de source orientale intitulé *Bocadas de oro*, p. 437.
Barolle (Jules) et Royer (Ernest). — Carte géologique du département de la Haute-Marne, p. 386.
Barthélemy (Éd. de). — Extrait du cartulaire du prieuré de Novy (manuscrit du xiiie siècle), p. 198.
Copie de deux chapitres des mémoires de Jehan Rogier, p. 229.
Charte de Villefranche-sur-Saulce, p. 209.
Bataille de Crécy. — Relation manuscrite signalée à la Bibliothèque impériale, p. 150.
Bateaux et coches pour descendre de Lyon à Arles et d'Arles à Lyon par une invention sans aide d'homme, de vent ou de chevaux, p. 2.

Digitized by Google

Baudouin. — Notes diplomatiques échangées entre la France, l'Espagne et la Turquie pendant la Ligue, p. 459.
Baudry (Abbé). — Nommé officier d'académie, p. 335.
Copie du catalogue de la bibliothèque de Jean Moreau, conseiller du roi René d'Anjou, p. 87.
Puits funéraires de Troussepoil, p. 10.
Baylé (Abbé). — Étude sur Mascaron, p. 121.
Bazot. — Trouvaille de monnaies à Glizy, p. 149.
Beauchet-Filleau. — Notes sur quelques pieuses pratiques usitées dans le diocèse de Poitiers, p. 454.
Beaumanoir. — Notice biographique par M. Becot, p. 253.
Beaupré. — Dominique et Yves Collin, artistes lorrains, p. 151.
Supplément aux biographies d'artistes lorrains, p. 262.
Beaurepaire (Charles Robillard de). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 335.
Beaussire. — Deux étudiants de l'université de Poitiers : Baun et Descartes, p. 441.
Beaux-arts (Les) et la littérature au point de vue de l'enseignement populaire, par M. Corne, p. 34.
Becot. — Biographies de Gerbier, de Linguet et de Beaumanoir, p. 253.
Bellaguet. — Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, p. 20.
Sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 18.
Sur les Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 245.
Sur des communications de M. Nozot, p. 89, 189.
Chargé de l'examen de documents, p. 2, 87, 189.
Belleuvre. — Pièce de vers sur le général de La Moricière, p. 247.
Benedit. — Notice sur Della Maria, p. 118.
Benoît. — Étude sur l'île de Naxos, p. 461.
Benoît (L.). — Étude sur les institutions communales du Westrich et le livre du vingtième jour de Fenestranges, p. 263.
Benoît de Sainte-More. — Le roman de Troie et les métamorphoses de l'épopée latine au moyen âge, par M. Aristide Joly, p. 431.
Bertrand (Gustave). — Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, p. 43.
Chargé de l'examen de documents, p. 95.
Berville. — Biographie de Gresset, p. 252.
Bibliographie départementale, p. 75, 219, 305.
Bibliothèques (Les) et l'instruction dans les Landes avant 1793, par M. Ch. Fierville, p. 460.
Biographies :
Artistes lorrains, par M. Beaupré, p. 262.
Dortous de Mairan, par M. Soucaille, p. 3.
Le baron Gérard d'Hannoncelles, par M. Dommanget, p. 25.
Paulin Guérin, par M. Autran, p. 117.
Gresset, par M. Berville, p. 252.
Gerbier, Linguet, Beaumanoir, par M. Becot, p. 253.
Guy, 33e évêque d'Amiens, par M. J. Corblet, p. 145.

Digitized by Google

Ibrelisle, par M. Victor Simon, p. 24.
Docteur Lautard, par M. Tempier, p. 110.
Le R. P. Lacordaire, par M. Lacointa, p. 29.
Le chancelier Poyet, par M. Parrot, p. 20.
Della Maria, musicien provençal, par M. Autran, p. 118.
Le médecin Julien Clément, par M. Jacquemin, p. 460.
Le commandant Moucousu, par M. Lachèze, p. 246.
Nicot, ancien recteur, par M. Maurin, p. 42.
Le poëte Reboul, par le même, p. 42.
Saint-Angelbert, 7e abbé de Saint-Riquier, par M. Hénocque, p. 147.
Victor Simon, par M. Prost, p. 25.
Tisserand, peintre rémois, par M. Sutaine, p. 172.
Bibracte (Emplacement de), par M. Bulliot, p. 342.
Blancard. — Nommé officier d'académie, p. 335.
Lettres patentes accordées en 1663 à François Mollet, p. 2.
Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde de Provence (1101-1110), p. 230.
Note sur un tunnel creusé, vers 1480, à travers le mont Viso, p. 91.
Blanchard (Émile). — Rapport lu dans la séance publique du 18 avril 1868 sur les travaux scientifiques, p. 381.
Blond (Abbé Henri). — Histoire de la cathédrale de Senlis, p. 31.
Bocadas de oro. — Notes sur cet ouvrage, lecture de M. Baret, p. 437.
Bodin (Abbé). — Couteaux et meules de silex au Grand-Pressigny, p. 57.
Bohémiens (Notice sur les). — Lecture de M. Frossard, p. 453.
Boilleau (Louis). — Forteresse gallo-romaine de Lascay, p. 60.
Bonnardot. — La langue française à Metz, d'après les documents originaux du xiiie siècle, p. 368.
Bornes milliaires du haut Poitou. — Lecture de M. de Longuemar, p. 396.
Bornet. — Études sur les plantes marines, p. 388.
Boreau. — Catalogue des plantes du département de Maine-et-Loire, p. 388.
Bory. — De l'étude de la langue française à Marseille avant la fondation de l'Académie de cette ville, p. 123.
Bossuet. — Défense de la déclaration du clergé de France, ouvrage cité, p. 257.
Boucherie. — Le dialecte poitevin au xiiie siècle, p. 367.
Bougler. — Le mouvement provençal en 1789, p. 246.
Bouillet. — Recherches sur l'hôtel des monnaies de Clermont, p. 168.
Bourassé (Abbé). — Les voies romaines en Touraine, p. 53.
Bourgoin (Charles). — Notice historiques et archéologiques, p. 365.
Hommage de son ouvrage sur les Sergenteries du marquisat de Blain, en Bretagne, p. 3.
Bourgoing (Docteur). — Étude sur la Sologne, p. 43.
Bourquelot. — Rapport sur la charte constitutive de Villeneuve-le-Comte, p. 63.
Chargé de l'examen de documents, p. 229.
Boutaric. — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 4, 88, 233.
Bouteiller (De). — Notice sur la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, à Metz, p. 26.
Histoire artistique du pays messin, p. 22.
Dictionnaire topographique du département de la Moselle, p. 338.

Digitized by Google

Boutiot. — Observations sur la cour des Grands Jours, p. 460.
Brassefort (Guillaume), sculpteur tourangeau du xve siècle. — Pièce originale transmise par M. Grandmaison, p. 95.
Bréan. — Fouilles archéologiques aux environs de Gien, p. 100.
Bruilles (Les) ou Fiançailles. — Nom d'un poëme lorrain, p. 265.
Bugeaud. — Nommé officier d'académie, p. 335.
Bulles de Sergius III et d'Eugène IV, communiquées par M. l'abbé Chevalier, p. 90, 197.
Bulliot. — Découvertes archéologiques au mont Beuvray, p. 338, 419.

C

Cahier de la ville de Lyon aux états généraux de 1614. — Communication de M. Gauthier, p. 89, 187.
Caise (Abbé). — Histoire de Saint-Vallier, p. 338.
Caillemer. — Note sur les railways ou chemins à rainures dans l'antiquité grecque, p. 404.
Camp de César. — Bibrax et Noviodunum Suessionum, p. 87.
Canel. — Notes sur la Chartreuse de Castres, p. 29.
Canéto (Abbé). — Fouilles de l'église de Saint-Orens, p. 10.
Question relative à un mémoire du sieur de Puységur (1617), p. 231.
Cange (Du). — Maison où il naquit, recherches de MM. Dubois et Dufour, p. 149.
Capitole de Vesontio (Le) et les capitoles provinciaux du monde romain. — Lecture de M. Castan, p. 399.
Carlier (Abbé). — Description des anciens tissus conservés dans les églises de France, p. 158.
Carpentier (Ch.). — Le droit païen et le droit chrétien, p. 246.
Carpentin. — Recherches numismatiques sur les magdalins d'or, p. 115.
Carré de Busserole. — Monographies diverses, p. 55.
Carreaux de terre cuite employés au pavage de deux églises du xie siècle, p. 260.
Carreaux de terre cuite du xiie siècle provenant de la chapelle des comtes de Bar, p. 151.
Carro. — Le trésor de la commanderie de Chevru, p. 425.
Carte géologique du département de la Haute-Marne, par MM. J. Barotte et E. Royer, p. 386.
Cartulaire d'Autun, de M. de Charmasse, cité p. 246.
Cartulaire de l'abbaye de Bourgueil (Charte extraite du), p. 86.
Cartulaire de Marmoutiers, intitulé *De servis*, transcrit par M. Grandmaison, p. 56.
Cartulaire de Saint-Bertin (Charte extraite du), p. 237.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne, en Saintonge, par l'abbé Cholet, p. 233.
Casson (Abbé). — Recherches et fouilles sur le territoire de la commune de Sceaux (Loiret), p. 409.
Castan (Auguste). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 235.
Origine de l'arc de triomphe de Besançon, dit *Porte-Noire*, p. 101.
Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain, p. 399.
Castramétation des Romains, par M. Masquelez, p. 246.

Digitized by Google

Catacombes de Rome (Les). — Discours de M. Morren, p. 116.
Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine. — Collection de D. Housseau, par M. E. Mabille, p. 56.
Catalogue de la bibliothèque de Jean Moreau, conseiller du roi René d'Anjou, p. 87.
Catherine de Médicis. — Lettre renvoyée à M. le comte de La Ferrière, p. 90.
Censier de 1282 écrit en langue vulgaire (Fragment d'un), communiqué par M. l'abbé Chevalier, p. 90.
Centenaire de la canonisation de Saint-Pierre. — Communication de M. Barbier de Montault, p. 9.
Centre (Le) et le nord de la France au siècle d'Auguste et des Antonins. — Lecture de M. le président Tailliar, p. 429.
Cérémonies dans l'antiquité (De quelques). — Lecture de M. Saby, p. 411.
Cétacés jetés sur les côtes de la Méditerranée (Observations sur les), par M. Companyo, p. 391.
Chabouillet. — Compte rendu analytique des lectures faites aux séances de la Sorbonne (section d'archéologie), p. 394-428.
Chargé de l'examen de documents, p. 11, 12.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 236, 242.
Chambre de l'édit de Castres (Particularités sur la), par M. A. Combes, p. 27.
Chancel. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 335.
Chapelle (E. de La). — L'allégorie et le syllogisme, p. 449.
Chapelle de l'ancien hôtel-Dieu de Sens. — Rapport sur sa démolition, p. 156.
Chapelle de Saint-Gilles à Montoire (Loir-et-Cher). — Peintures à fresque, p. 14, 294.
Chapelle de la citadelle de Doullens. — Son état actuel, par M. Dusevel, p. 94.
Chapelle de la Frimaye. — Notice par M. Charles de Bourgoin, p. 366.
Chapitre cathédral de Sens (Ancien). — Son organisation économique et financière; lecture de M. Quantin, p. 451.
Charles le Gros. — Charte de fondation du prieuré de Donchéry, p. 189.
Charles VIII. — Manifeste publié la veille de son mariage avec Anne de Bretagne, p. 231.
Charles IX. — Note sur son entrée à Nîmes, p. 88.
Charles (L.). — Note sur la découverte d'une villa gallo-romaine, p. 100.
Charma. — Opinion au sujet de l'architecture religieuse moderne, p. 423.
Charmasse. — Cartulaire d'Autun, cité p. 246.
Charte de fondation du prieuré de Donchéry, par Henri II, dit *le Saint*, p. 189.
Charte de fondation du prieuré de Prix, p. 189.
Charte du XIIe siècle communiquée par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 86.
Charte de 1206 réglant les coutumes d'un nouveau village, communiquée par M. Éd. de Barthélemy, p. 90.
Charte de franchise accordée aux habitants de Romorantin (1196). — Communication de M. Jacquemin, p. 90, 198, 205.
Charte de fondation de la franchise du Mont-Dieu (1137), p. 190.
Charte extraite du grand cartulaire de Saint-Bertin, p. 231, 237.
Charte de Gautier Geoffroy, évêque de Toulon (1268), communiquée par M. Verlaque, p. 4.
Charte de l'évêque de Strasbourg, Guebhard, communiquée par M. L. Spach, p. 4.

Digitized by Google

Charte de saint Louis, *fac-simile* communiqué par M. Mathon, p. 3.
Charte de Rostain, archevêque d'Arles, communiquée par M. Jacquemin, p. 90, 198.
Charte constitutive de la Villeneuve-le-Comte, p. 66, 70.
Chartes extraites du cartulaire de Romans, communiquées par M. l'abbé Chevalier, p. 197.
Chartes dauphinoises en langue vulgaire. — Note rectificative par M. Huillard-Bréholles, p. 268.
Chartes relatives à l'histoire de Lorraine, de 938 à 1122, p. 88.
Chartreuse de Castres (Notes pour l'histoire de la), par M. Canel, p. 29.
Chartreuse de Mont-Dieu. — Charte de fondation, p. 189, 196.
Chassériau (Fréd.). — Un héros d'Algésiras, ouvrage cité p. 246.
Châsses de Saint-Martin de Tours (Notes sur les différentes), par M. Ch. L. Grandmaison, p. 398.
Château d'Anet (Le). — Étude par M. de La Quérière, p. 163.
Château et seigneurs de Beaumont-la-Ronce, par M. de Rochambeau, p. 14, 241, 293.
Château de Romorantin (Restes du), par M. Dupré, p. 103.
Châteaux de la Guerche et de Cingé. — Monographies de M. Carré de Busserole, p. 55.
Chauveau. — Études sur la vaccine et la variole, p. 392.
Chevalerie. — Dissertation sur son origine et étymologie de ce nom, p. 129.
Chevalier (Abbé). — Recherches sur les noms géographiques en Touraine, p. 56.
Note au sujet d'une charte de 1197, p. 234.
Cuve baptismale de Civray-sur-Cher, p. 53.
Chevaliers de la Légion d'honneur proclamés dans la séance publique du 18 avril 1868, p. 335.
Chronique, p. 83, 229, 315.
Chronique de Primat, maire de Saint-Denis (Fragment de la), p. 199.
Cideville. — Sa correspondance avec Fontenelle, p. 447.
Cités armoricaines (Les). — Étude de géographie ancienne, lecture du R. P. Bach, p. 412.
Civilisation en Chine et son avenir, par M. Jules Ytier, p. 126.
Clamens (L. A.). — Recherches sur l'évêché d'Arrisitum et les hommes remarquables qui tirent leur origine de ce bourg, p. 91.
Clapier. — Plan d'études pour une académie provençale, p. 122.
Clément V, pape (Prière composé pour), p. 86.
Clément (P.). — Rapport sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 38.
Sur le tunnel creusé, en 1480, sous le mont Viso, p. 182.
Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 182, 232.
Clément de Ris (Comte). — Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 270.
Sur les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, p. 52.
Sur deux communications de M. de Rochambeau, p. 293.
Chargé de l'examen de documents, p. 14, 270.
Clos. — Nommé officier d'académie, p. 335.
Clouzot, libraire à Niort. — Hommage du cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne, p. 233.

Digitized by Google

Cocheris. — Rapport sur les communications manuscrites de MM. André, Dupré et Dusevel, p. 193.
Chargé de l'examen de documents, p. 231, 233.
Cochet (Abbé). — Nommé officier d'académie, p. 335.
Découverte de trois tombes de pierre, d'une riche sépulture à Lillebonne, p. 163.
Opinion au sujet de quelques travaux des architectes modernes, p. 422.
Collection des documents inédits. — Reprise de la publication de volumes de Mélanges, p. 103.
Collection de faïences patriotiques fabriquées de 1789 à 1795. — Mémoire de M. l'abbé J. Corblet, p. 149.
Collection sigillographique de M. le comte de Lambèche, à Metz, p. 52.
Collége de Quimper. — Requête adressée aux états généraux de Bretagne, en 1786, p. 231.
Collége de Saint-Brieuc. — Don de livres fait par l'abbé Allaire, p. 87.
Collin (Dominique et Yves), graveurs lorrains, p. 262.
Colson (Docteur). — Équipement de la cavalerie gauloise sous les successeurs de Constantin, p. 415.
Combes (A.). — Particularités historiques sur la chambre de l'édit de Castres, p. 27.
Combes. — Lettre du Dauphin, depuis Charles V, sur la conspiration d'Étienne Marcel et du roi de Navarre, p. 445.
Relation de la conspiration du maréchal Biron, par le chargé d'affaires de Savoie à Paris, p. 461.
Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem à Metz. — Communication de M. de Bouteiller, p. 26.
Commerce du blé à main armée, par M. Octave Teissier, p. 461.
Commissions (Nominations de), p. 234, 237.
Commune de Chaumussey (La). — Monographie par M. Carré de Busserole, p. 55.
Cœmeterium et cryptes de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers. — Lecture de M. Armand Parrot, p. 403.
Companyo. — Observations sur les cétacés échoués sur les côtes de la Méditerranée, p. 391.
Compositions d'élèves de rhétorique au temps de Rollin, comparées aux compositions d'élèves de notre temps, p. 87.
Comptes de l'hôtel-Dieu de Saint-Jacques de Melun, 89, 184.
Compte rendu analytique des lectures de la Sorbonne (section d'archéologie), par M. Chabouillet, secrétaire de la section, p. 394-428.
Compte rendu analytique des mémoires lus aux séances de la réunion des Sociétés savantes (section d'histoire et de philologie), par M. Hippeau, secrétaire de la section, p. 429-462.
Comtesses de Blois (Fragments d'une étude historique sur les), par M. Dupré, p. 461.
Concours de 1867. — Rapport lu dans la séance publique du 18 avril 1868, par M. Hippeau, p. 367.
Concours ouvert par la Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, p. 315.
Concours ouvert par la Société d'émulation de Cambrai, p. 229.

Digitized by Google

Condé en Brie et les princes de Condé, par M. de Vertus, p. 461.
Condition de la classe agricole en 1787. — Lecture de M. Maître, p. 455.
Conférence sur l'impartialité dans l'histoire militaire, par M. Mézières, p. 26.
Considérations sur Miltiade. — Fragment d'une histoire des guerres entre les Grecs et les Perses jusqu'à la mort d'Alexandre, p. 119.
Conspiration du maréchal Biron. — Relation faite par le chargé d'affaires de Savoie à Paris, p. 462.
Construction de la tour de l'horloge de l'hôtel de ville d'Arles, p. 238.
Contrat de mariage donné en la cour de la baronie de Montcontour, en 1644, p. 230.
Corblet (Abbé Jules). — Concile œcuménique de Lyon et part prise à la déposition de Frédéric II, p. 297.
Sur un ancien jeu de cartes allemand, p. 150.
Notice sur une inscription du xie siècle, p. 142.
Description d'une collection de faïences patriotiques, p. 149.
Corde (A. de). — Fontenelle et Cideville, p. 447.
Corneille (Pierre). — Note sur sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, p. 248.
Cornat (Le R. P.). — Notice historique et statistique sur la ville de Ligny-le-Châtel, p. 160.
Corne (Henri). — Les beaux-arts et la littérature au point de vue de l'enseignement populaire, p. 34.
Cougny. — Audiences d'apparat au parlement de Paris : bail des roses, p. 460.
Coup de mer à Pierre-Percée (Un), par M. E. Affichard, p. 246.
Critique de la philosophie positive, par M. Millet, p. 461.
Croisades (Monuments militaires des) en Syrie et dans l'île de Chypre, p. 237.
Croix de cimetière (Les). — Calvaires et croix de l'arrondissement de Château-Thierry, p. 274.
Crozes (H.). — Restauration de Sainte-Cécile d'Alby, p. 10.
Cruice (Mgr), évêque de Marseille. — Accord de la science et de la religion, p. 129.
Culte des mânes et droit héréditaire à Rome, à Athènes, en Perse et dans l'Inde, par M. Obry, p. 255.
Cuve baptismale de Civray-sur-Cher, par M. l'abbé Chevalier, p. 53.

D

Dansin (H.). — Nommé officier de l'université, p. 335.
La réforme de la justice en 1789, d'après les vœux du bailliage de Caen, p. 438.
Darcel (A.). — Rapport sur plusieurs documents manuscrits adressés par MM. Hipp. Durand, Barbier de Montault et Godard-Faultrier, p. 294.
Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 10, 11, 94, 95, 294.
Observations en réponse aux reproches adressés par M. de La Quérière à propos de la restauration de la cathédrale de Rouen, p. 104.
Opinion au sujet de l'ouverture de la cathédrale d'Angers, p. 277.
Dassy (Abbé). — Études sur les monuments de l'art primitif, p. 123.
Dauvergne (A.). — Extrait de l'obituaire du presbytère de Villeneuve-le-Comte, p. 72.

Digitized by Google

David (J.). — La poésie des troubadours est-elle fille de la poésie mauresque, p. 461.
Décentralisation (De la). — Discours de M. A. Morel, directeur du conservatoire de musique de Marseille, p. 108.
Découvertes :
Archéologiques au mont Beuvray, par M. Bulliot, p. 419.
Antiquités et mosaïque représentant l'Océan, à Vienne, p. 289.
Armes et ossements humains à Conques, p. 13.
Couteaux et nucleus de silex du Grand-Pressigny, par M. l'abbé Bodin, p. 57.
Fers à clous dans la voie romaine d'Augustodunum, à Vesontio, p. 291.
Fers antiques à Reignac (Indre), par M. le comte de Sourdeval, p. 58.
Flèches, haches de pierre, moulins à bras, etc. à Conques (Carcassonne), p. 13.
Hypogée au mamelon Négrier, banlieue de Philippeville, p. 423.
Lames de poignard, clous d'or, dans un tumulus de Plesedy, p. 166.
Monnaies à Glize, p. 149.
Mosaïque et baptistère dans l'ancienne église de Valence, p. 271.
Monnaies antiques, note sur M. le vicomte de Gourgues, p. 11.
Peintures à fresque dans la chapelle de Saint-Gilles, à Montoire, p. 294.
Peintures murales dans l'église de Villeneuve-de-Marsan, p. 10.
Pièce d'or trouvée dans la commune de Magnol (Jura), p. 12.
Pièces de monnaie d'argent aux environs de Bastia, p. 239.
Pièces de monnaie d'argent dans un champ près de Rodez, p. 12.
Pilotis dans le lit du Rhône, p. 239.
Plan d'une habitation souterraine contemporaine de l'âge de pierre, dans la commune de l'Honor-de-Cos, p. 10.
Pont ancien au mont de Berck (Pas-de-Calais), p. 14.
Puits funéraires de l'époque gallo-romaine dans le département des Côtes-du-Nord, p. 99.
Sépultures romaines à Lillebonne, par M. l'abbé Cochet, p. 163.
Substructions d'une villa romaine à Porte-Neuve (Finistère), p. 9.
Silex taillés sur la montagne de Beaune, p. 291.
Temple de Mercure au pied du Puy-de-Dôme, p. 170.
Trois tombes de pierre dans l'ancienne paroisse de Gouville, p. 162.
Villa gallo-romaine au château des Roches, commune de Sceaux (Sarthe), p. 100.
Dehaisnes (Abbé). — Nommé officier d'académie, p. 335.
L'université de Douai en 1790, p. 35.
Delaune. — Charte de franchise accordée aux habitants de Romorantin, p. 205.
Delègue. — Étude sur la dernière conversion de Pascal, p. 448.
Delisle (Léopold). — Rapport sur diverses communications de MM. l'abbé Chevalier, Jacquemin, Delaune, Éd. de Barthélemy, l'abbé Verlaque et Célestin Port, p. 90, 197.
Chargé de l'examen de documents manuscrits, p. 86, 197, 230.
Deloye. — Lettre inédite de J. Maubois, célèbre tourneur, p. 297.
Depaulis. — Annonce de sa mort au Comité, p. 7.
Deplanche. — Nommé officier d'académie, p. 335.
Dépôts aux archives du Comité :
Cahier de la ville de Lyon aux états généraux de 1614, p. 89.

Digitized by Google

Charte de fondation du prieuré de Donchery et de la Chartreuse de Mont-Dieu, p. 189, 196.

Charte de Gautier, évêque de Toulon, relative à la constitution de douze prébendes, p. 199.

Chartes du cartulaire de Romans (Trois), communiquées par M. l'abbé Chevalier, p. 90.

Compte de l'hôtel-Dieu de Saint-Jacques de Melun, communiqué par M. Leroy, p. 89.

Convention passée pour l'établissement de l'orgue de Saint-Maximin, en 1772, p. 241.

Dessins de lutrins et autres objets de l'église de Sebourg (Hautes-Pyrénées), adressés par M. Durand, p. 242.

Documents sur le château et les seigneurs de Beaumont-la-Ronce, communiqués par M. de Rochambeau, p. 241.

Documents sur l'histoire des arts et des archives en Poitou, communiqués par M. Célestin Port, p. 241.

Découverte d'une mosaïque à Vienne, note de M. Allmer, p. 241.

État des dépenses faites au Bernard (Vendée), par M. l'abbé Baudry, p. 102.

Fragment d'une vie de saint Louis, écrite en latin par Primat, moine de Saint-Denis, p. 91.

Inventaire des meubles de Renée Clergault, communiqué par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 242.

Lettres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Fr. Daville, communiquées par M. de Fleury, p. 3.

Lettre close de Charles IX aux maire, gouverneurs et échevins de Pont-Audemer, p. 232.

Lettre de François Ier. — Don fait à l'occasion du prince d'Amour, p. 90.

Lettre de Louise de Savoie à François Ier; extrait des dépenses de bouche faite pendant le séjour des enfants de France, p. 195.

Lettre de saint Vincent de Paul à l'abbé de Vaux, p. 89.

Notices sur plusieurs communes du département des Ardennes, p. 89.

Peintures de la chapelle de Saint-Gilles de Montoire, p. 241.

Peintures (Croquis de) découvertes dans l'église de Villeneuve-de-Marsan, p. 242, 296.

Pièces extraites des archives de l'hôtel de ville de Toulon, p. 91.

Plan d'une habitation souterraine à l'Honor-de-Cos, p. 10.

Protestation contre les travaux exécutés à Pierrefonds, p. 95.

Règlement relatif aux élections de la prévôté de Donchery, p. 189.

Règlement fait en 1212 sur les droits respectifs du prévôt et du sacristain de l'église de Toulon, p. 199.

Réflexions sur deux textes extraits des actes de l'état civil de Saint-Jean-de-Luz, par M. Samazeuilh, p. 89.

Restes du château de Romorantin, par M. Dupré, p. 103.

Tunnel creusé en 1480 à travers le mont Viso, note de M. Blancard, p. 91.

Desbarreaux (Bernard). — Quelques recherches sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse, p. 113.

Deschamps de Pas. — Charte extraite du cartulaire de Saint-Bertin, p. 237.

Charte extraite du grand cartulaire de Saint-Bertin, p. 231.

Digitized by Google

Desjardins (Abel). — Fragments sur Louis XII et l'alliance anglaise en 1514, p. 32.
L'ambassadeur du grand-duc de Toscane et les proscrits florentins, p. 437.
Desnoyers (J.). — Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 106.
Rapport sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 133, 243.
Desoteux, baron de Cormatin, major général de l'armée des Chouans, devant le tribunal criminel de la Manche, par M. Quenault, p. 462.
Destouches (Néricault). — Son épitaphe dans l'église de Villers-en-Bierre, p. 353.
Deux étudiants de l'université de Poitiers. — Bacon et Descartes, par M. Beaussire, p. 441.
Devals aîné. — Nommé officier d'académie, p. 335.
Albias et son territoire, p. 460.
Plan d'une habitation souterraine de l'âge de pierre dans la commune de l'Honor-de-Cos, p. 10.
Dévotion aux *Agnus Dei*, par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 9, 86.
Dialecte poitevin (Le) au xiiie siècle, par M. Boucherie, p. 367.
Didron. — Annonce de sa mort au Comité, p. 8.
Dictionnaire topographique du département de la Moselle, par M. de Bouteiller, p. 338.
Dictionnaire topographique du département de la Somme, par M. J. Garnier, p. 243.
Dictionnaire du patois de la Flandre wallone, par M. Vermesse, p. 367.
Diez. — Causes du développement de la littérature allemande sous les Hohenstauffen, p. 461.
Digot. — Note sur des carreaux de terre cuite employés au pavage d'églises au xie siècle, p. 151, 260.
Dimensions d'une inscription antique du musée de Nîmes. — Lecture de M. Aurès, p. 397.
Diplômes militaires romains recueillis par M. L. Renier, p. 94.
Distribution des pluies dans les Pyrénées-Orientales, par le docteur Fines, p. 385.
Distribution en séance publique des récompenses décernées aux Sociétés savantes, p. 322.
Division de la propriété foncière. — Lecture de M. Gimel, p. 442.
Doctrines économiques et leur influence sur le développement de la richesse publique de France, par M. Liégeois, p. 461.
Doctrines et méthodes scientifiques envisagées au point de vue de leur origine ou de leurs relations avec la marche progressive de l'esprit humain, par M. Morren, p. 125.
Documents imprimés dans la Revue :
Chartes tirées du cartulaire de Romans, par M. l'abbé Chevalier, p. 200.
Charte constitutive de la Villeneuve-le-Comte, p. 66-70.
Charte de fondation de Villefranche-sur-Saulce, p. 209.
Guillaume Brassefort, sculpteur tourangeau du xve siècle, p. 217.
Marchés et comptes pour la confection des stalles et des tapisseries de l'église de Saint-Pierre de Saumur, p. 282.
Testament de Rostan, archevêque de Paris en 897, communiqué par M. Jacquemin, p. 203.

Digitized by Google

Dolmens, pierres levées et processions du Vendômois. — Lecture de M. Launay, p. 414.
Dommanget. — Notice nécrologique sur le baron Gérard d'Hannoncelles, p. 25.
Dortous de Mairan (Notice sur), par M. Soucaille, p. 3.
Douët d'Arcq. — Chargé de l'examen de documents, p. 15.
Drapeyron. — Organisation de l'Austrasie et création de l'Allemagne, p. 446.
Droit des auteurs d'après la loi du 14 juillet 1866, p. 461.
Droit païen (Le) et le droit chrétien, par M. Carpentier, mentionné p. 246.
Dubois (A.). — Quelques mots sur Pierre de Cugnières, p. 156.
Dubois et Dufour. — Recherches sur la maison où naquit Du Cange, p. 149.
Sur la maison où naquit Voiture, à Amiens, p. 149.
Du Chatellier. — Observation à propos d'un mémoire sur la condition de la classe agricole en 1787, p. 456.
Ducis (Abbé). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 335.
Dufresne. — Notes sur les Annales de Demange Bussy, p. 260.
Duhamel. — Hommage de plusieurs publications, p. 86.
Documents relatifs à l'histoire de Lorraine (938-1122), p. 88.
Dumas (A. de). — Note sur des armes et des ossements humains découverts à Conques, commune de Carcassonne, p. 13.
Dumoutet. — Complément de son relevé épigraphique du diocèse de Bourges, p. 96, 98.
Dupasquier (Jean). — Chroniques touloises inédites, p. 260.
Dupré. — Communication de deux documents inédits sur François Ier, p. 90.
Restes du château de Romorantin, p. 163.
Note sur les inscriptions de l'hôtel d'Alluye, p. 10.
Sur l'extraction de la pierre tendre du Cher, p. 10.
Notice sur l'église de Saint-Louis de Blois, p. 405.
Sur les protestants de Blois, p. 2.
Fragments d'une étude historique sur les comtesses de Blois, p. 461.
Étude historique sur Adèle, comtesse de Blois, fille de Guillaume le Conquérant, p. 432.
Durand (Hippolyte). — Nommé officier d'académie, p. 335.
Dessins de peintures de l'église de Villeneuve-de-Marsan, p. 295.
Notice sur cette église, p. 10.
Vue perspective d'un puits dans la cour du couvent des récollets de Sainte-Marie, à Saint-Jean-de-Luz, p. 304.
Duruy (Son Exc. M.), ministre de l'instruction publique. — Discours prononcé à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 18 avril 1868, p. 323.
Appel fait au Comité pour l'examen des mesures à prendre pour élever le niveau des études historiques, philologiques et archéologiques, p. 92, 96.
État actuel de quelques édifices de Saint-Jean-de-Luz, p. 90.
Observations à propos d'une lecture de M. Combes sur la lettre du dauphin, depuis Charles V, p. 445.
Quelques mots sur l'accroissement du nombre des élèves de philosophie et de rhétorique depuis 1864, p. 88.
Dusevel. — Documents sur les arbalétriers et pavoisiens d'Amiens en 1410, p. 9.
Extrait du compte des dépenses de la ville d'Amiens pour l'année 1410, p. 196.

Digitized by Google

Note sur l'état actuel de la chapelle de la citadelle de Doullens, p. 94.
Recherches archéologiques sur Domart-en-Ponthieu, p. 406.
Duvernoy (Cl.). — Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes, p. 358.

E

Élioüet (E.). — Communication du travail sur l'époque gauloise, p. 13.
Egger. — Lettre sur l'emploi du mot *tumulus* en archéologie, p. 424.
Observations sur la traduction de quelques mots gaulois, p. 431.
Église cathédrale d'Angers (Inventaire de l'), en 1416, p. 11.
Église de Claveyson, près Saint-Vallier, p. 270.
Église de Dissay (Vienne). — Inscriptions et estampage d'un fer à hosties, p. 99.
Église de l'Hôtel-Dieu d'Angers. — Confection des stalles et des boiseries, p. 277.
Église de Namps-au-Val (Somme). — Note de M. Goze, p. 11.
Église de Notre-Dame de Doullens (Note sur l'ancienne), p. 9.
Église de Notre-Dame de Melun, p. 351.
Églises du Puy-de-Dôme (Études sur les), par M. Mollay, p. 11.
Église cathédrale de Rouen. — Restaurations, p. 95, 104.
Église de Saint-André de Reims (Ancienne). — Histoire et description, par M. Givelet, p. 172.
Église de Saint-Bertrand de Commingues, par Mgr Donnadieu, évêque de cette ville en 1817, p. 15.
Église de Sainte-Cécile d'Albi. — Restaurations, p. 10.
Église de la Sainte-Chandelle d'Arras (Démolition de la), p. 240.
Église de Saint-Laurent de Rouen. — Notice par M. de La Quérière, p. 165.
Église de Saint-Louis de Blois. — Lecture de M. A. Dupré, p. 405.
Église de Saint-Martin à Colmar. — Inscriptions, p. 73.
Église de Saint-Maximin. — Inventaire de ses ornements; conventions pour l'établissement d'un orgue, p. 95.
Église de Saint-Orens, à Auch. — Fouilles, p. 10.
Église collégiale de Saint-Pierre d'Angers. — Les cimetières et les cryptes, par M. Parrot, p. 403.
Église de Saint-Pierre. — Tapisseries et chœur, p. 278.
Église de Saint-Pierre de Saumur. — Construction de stalles, p. 278.
Église de Saint-Pierre à Lille. — Inscriptions, p. 100.
Église cathédrale de Senlis (Histoire de l'), par M. l'abbé H. Blond, p. 31.
Église de Sibour (Hautes-Pyrénées). — Dessins de lutrins et autres objets, p. 242.
Église de la Sorbonne. — Inscription en l'honneur du cardinal de Richelieu, p. 16.
Église de Valence (Ancienne). — Découverte d'une mosaïque et d'un baptistère, p. 271.
Église de Valhey, démolie. — Ses pierres tumulaires, p. 151.
Église de Villers-en-Bierre. — Épitaphe de Néricault-Destouches, p. 353.
Église de Villeneuve-de-Marsan. — Travaux de restauration, p. 295.
Églises et communautés de Toulon. — Inventaire de 1670, p. 15.
Élection des échevins, conseillers et marguillers de Donchery, p. 189.
Emplacement d'Uxellodunum, par M. Mathieu, p. 169.
Enceinte fortifiée de Peran, par M. Geslin de Bourgogne, p. 168.

Digitized by Google

Entrées épiscopales à Saintes. — Lecture de M. L. Audiat, p. 457.
Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes, p. 3.
Épigraphie du diocèse de Bourges, par M. Dumoutet, p. 96, 98.
Épitaphe du IXe siècle, communiquée par M. Godard-Faultrier, p. 238.
Épitaphe carlovingienne trouvée dans un cimetière de l'Anjou, p. 10.
Épitaphe du comte de Saint-Pol, connétable de France (1478), p. 15.
Épitaphe de Néricault-Destouches en l'église de Villers-en-Bierre, p. 353.
Épitaphe du P. de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Senez, p. 11.
Équipement de la cavalerie gauloise sous les successeurs de Constantin. — Lecture de M. le docteur Colson, p. 415.
Esclavage en Touraine (Essai sur l'), par M. Grandmaison, p. 57.
Estor et Saint-Pierre. — Appareil pour doser les gaz tenus en dissolution dans le sang, p. 391.
Établissements des Français à la Louisiane. — Documents communiqués par M. l'abbé Magloire Giraud, p. 231.
Étude sur Mascaron, par M. l'abbé Bayle, p. 121.
Études sur l'homme, par M. T. Ridard, p. 22.
Évangéliaire de Noyon (L'). — Lecture de M. l'abbé Müller, p. 411.
Évangile de saint Mathieu, traduit en patois picard, p. 254.
Évêques-comtes de Lisieux (Les), par M. H. de Formeville, p. 462.
Expédition de la corvette *la Recherche*, p. 383.
Extraction de la pierre tendre des bords du Cher, par M. Dupré, p. 10.

F

Fabre (A.). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 336.
Trésor de la chapelle des ducs de Savoie, p. 338.
Faidherbe (Le général). — Recherches anthropologiques sur les tombeaux mégalithiques de Roknia, p. 427.
Falsan (A.) et Locard (A.). — Monographie géologique du mont d'Or lyonnais, p. 387.
Fer à hosties (Estampage d'un) dans l'église de Dissay, p. 99.
Ferdinand de Saint-Urbain, graveur en médailles. — Notice par M. Lepage, p. 153.
Ferry (De). — L'homme préhistorique en Mâconnais, p. 420.
Fief de la Jaille, près de Loudun (Acte concernant le), p. 230.
Fierville (Ch.). — Les bibliothèques et l'instruction dans les Landes, p. 460.
Filigranes des papiers employés en France pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, p. 345.
Filloux. — Les urnes cinéraires du département de la Creuse, p. 427.
Fines (Le docteur). — Mémoire sur la distribution des pluies dans les Pyrénées-Orientales, p. 385.
Fisquet. — Hommage de son livre *La France pontificale*, p. 4.
Fleury (De). — Copie d'un sauf-conduit accordé par Catherine de Médicis au sieur de la Curée, p. 3.
Documents relatifs à Antoine de Bourbon, p. 3.
Foncin (P.). — Hommes remarquables du département des Landes, p. 460.
Fontaine-de-Choque, commune de Baubigny, p. 13.
Fontenelle et Cideville. — Lecture de M. A. de Corde, p. 447.

Digitized by Google

Formeville (H. de). — Les évêques-comtes de Lisieux, p. 462.
Forteresse gallo-romaine de Larçay, par M. Louis Boilleau, p. 60.
Forts vitrifiés et blocs de granit fondu du département de la Creuse, p. 15.
Fouilles archéologiques aux environs de Gien, commune de Lion-en-Sullias, p. 100.
Fouilles sur l'emplacement présumé de Quentovic, p. 239.
Fouilles (Demande d'une subvention pour des), par MM. Texier et le comte Jaubert, p. 14.
Fouilles de l'église de Saint-Orens, à Auch, p. 10.
Fouilles au domaine des Dames, commune de Menetou-Couture, p. 14.
Fouilles dans les emplacements à pilotis du lac du Bourget, par M. Laurent Rabut, p. 95.
Fouilles de Plesidy, par M. l'abbé Le Foll, p. 166.
Fouilles de Prémeaux. — Note de M. Aubertin, p. 13, 291.
Fouilles sur la place du Ralliement, à Angers, p. 238.
Fouilles dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin de Tours, p. 53.
Fouilles sur le territoire de la commune de Sceaux (Loiret). — Lecture de l'abbé Cosson, p. 409.
Foulques le Grand, 32e abbé de Corbie. — Notice par M. l'abbé Corblet, p. 146.
François Ier à la Chartreuse de Pavie, par M. Audiffret, p. 119.
François Ier. — Lettre communiquée par M. l'abbé André, p. 90.
Francs (Des). — Notes sur la race franque, p. 459.
Fresque dans l'église de Claveysson, près Saint-Vallier, p. 270.
Froissart. — Manuscrit des Chroniques signalé à Anvers, p. 232.
Frossard. — Notice sur les Bohémiens, p. 453.
Frédéric II. — Part prise à sa déposition par le concile de Lyon, p. 257.
Fustel de Coulanges. — La cité antique, ouvrage cité p. 255.

G

Gacogne (A. de). — Les guerres des Lyonnais contre les archevêques, p. 460.
Gailhabaud. — Monuments anciens et modernes, ouvrage cité p. 273.
Garnier (J.). — Dictionnaire topographique du département de la Somme, p. 243.
Garnier (J.). — Hommage de divers opuscules concernant Dijon et la Côte-d'Or, p. 86.
Garnier (J.). — Manifeste publié par Charles VIII la veille de son mariage avec Anne de Bretagne, p. 231.
Gauthier du Mottay. — Détails sur deux puits funéraires découverts dans le département des Côtes-du-Nord, p. 99.
Gauthier (Edmond). — Construction de l'hôtel de ville de Loches et projets de fontaine, p. 59.
Gaz tenus en dissolution dans le sang. — Appareil pour le doser, p. 391.
Gebin. — Étude des poissons du département de la Moselle, p. 390.
Géographie du Japon (Aperçu sur la), par M. Isidore Hedde, p. 460.
Gérando (Baron de). — Mémoire sur les sociétés humaines sous la main de Dieu; principes de morale sociale d'après l'Écriture sainte, p. 27.
Gerbier. — Notice biographique par M. Bécot, p. 253.
Geslin de Bourgogne. — Détails sur l'enceinte fortifiée de Peran, p. 168.

Digitized by Google

GIMEL. — Division de la propriété foncière, p. 442.
GIRARDOT (Baron DE). — Indication pour la table générale des publications du Comité, p. 230.
Signale la découverte de substructions d'une villa romaine à Porteneuve, p. 9.
GIVELET (Ch.). — Histoire et description de l'ancienne église de Saint-André de Reims, p. 172.
GODARD-FAULTRIER. — Incription gravée sur une table de cuivre trouvée dans les environs du Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire), p. 99.
Inventaire raisonné des principaux objets du musée des antiquités d'Angers, p. 389.
Observations sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges, p. 391.
Envoi d'un moulage d'une clef de cuivre conservée au musée d'Angers, p. 104.
Moulage d'un caillou trouvé à Mézeray (Sarthe), p. 10.
Réclamation des habitants d'Angers au sujet des greniers et des caves de l'hôpital de Saint-Jean d'Angers, p. 238.
Communication d'une épitaphe du IXe siècle, p. 238.
Étude sur quelques pierres sépulcrales récemment découvertes à Angers, p. 395.
GOMART. — Hommage d'une copie lithographique d'un plan de la ville de Laon, en 1660, p. 16.
GOBRON (Notice sur), par M. Trouillard, p. 461.
GOSSELET. — Nommé officier d'académie, p. 335.
GOURGUES (Vicomte DE). — Découverte de monnaies antiques, p. 11.
GOZE. — Notice sur un crucifix exécuté pour l'église de Namps-au-Val (Somme), p. 11.
GRAMMAIRE historique de la langue provençale, depuis son origine jusqu'à nos jours, p. 367.
GRANDMAISON (L.). — Nommé officier d'académie, p. 335.
Copie d'une pièce relative à un sculpteur tourangeau du XVe siècle, p. 95.
Fouilles exécutées dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin de Tours; grille d'argent du tombeau de saint Martin, p. 53.
Sur les différentes châsses de saint Martin de Tours, p. 398.
GRANDS JOURS (La cour des), par M. Boutiot, p. 460.
GRANGE (Marquis DE LA). — Allocution aux délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne, p. 320.
Compte rendu des études archéologiques : Discours prononcé à la réunion des Société savantes, p. 337.
Proposition relative à la reprise de la publication de nouveaux volumes de *Mélanges* dans la collection des Documents inédits, p. 103.
GRÈZE (G. DE LA). — Antoine de Bourbon, comte de Moret, p. 444.
GRÉZY (Eugène). — Sa mort annoncée au Comité, p. 7.
GRILLE d'argent entourant le tombeau de saint Martin (Sur la), par M. Grandmaison, p. 53.
GUADET, éditeur des lettres de Henri IV. — Communication au sujet de lettres de Henri IV envoyées par M. d'Hérisson, p. 234.
Envoi à son examen de plusieurs lettres du même prince, p. 194.
GUERRES des Lyonnais contre les archevêques, par M. A. de Gacogne, p. 460.

Digitized by Google

Guilhermy (De). — Rapports sur divers documents épigraphiques, p. 72.
Chargé de l'examen de documents, p. 9, 10, 11, 12, 95, 96, 98, 99, 100, 238, 239.
Chargé, avec M. Léon Renier, de signaler les inscriptions qu'il serait utile de publier, p. 238.
Chargé de publier un Recueil des inscriptions de la France, du ve au xviiie siècle, p. 236.
Guillaume (Abbé). — Publication des Annales de Domange Bussy, p. 260.
Guillaume Rose, évêque de Senlis. — Essai biographique, lecture de M. l'abbé Laffineur, p. 434.
Guise (François-Alexandre Paulus de Lorraine, chevalier de), par M. Jacquemin, p. 460.
Guy, 33e évêque d'Amiens. — Notice par M. J. Corblet, p. 145.
Guys (Henri). — Dissertation sur l'origine de la chevalerie et l'étymologie de ce nom, p. 129.
Réflexions sur les monuments et le goût de la littérature et des beaux-arts à Marseille, p. 114.

H

Habitation souterraine dans la commune de l'Honor-de-Cos, p. 10.
Habitations lacustres de la Savoie. — Album et mémoire de M. Laurent Rabut, p. 13, 239.
Hamille. — Chargé de l'examen de documents, p. 15.
Hedde (Isidore). — Aperçu sur la géographie du Japon, p. 460.
Heinrich (G. A.). — Sur l'auteur du poëme des Nibelungen, p. 460.
Helart, peintre rémois. — Notes de M. Max Sutaine, p. 172.
Henocque (Abbé). — Vie de saint Angelbert, 7e abbé de Saint-Riquier, p. 147.
Henri III (Communication de lettres de), p. 88.
Henri IV. — Harangue à Rouen, p. 86.
Henri IV. — Lettres, p. 88, 90, 194, 234.
Herbert. — Découverte de 175 pièces de monnaie aux environs de Bastia, p. 239.
Hérisson (A. d'). — Proposition relative à des lettres de Henri IV, p. 234.
Différence entre l'esprit chinois et l'esprit européen, p. 461.
Hippeau. — Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie dans la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 429-462.
Rapport sur le concours de 1867, p. 367.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 1, 35, 229, 236.
Observations relatives à la lecture de M. Dansin sur la réforme de la justice d'après les cahiers de 1789, p. 439.
Observations au sujet du comte de Moret, p. 444.
Rapport sur les recherches historiques relatives à l'évêché d'Arrisitum, par M. L. A. Clamens, p. 91, 177.
Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 177, 182.
Histoire des arts et des artistes en Anjou. — Documents communiqués par M. C. Port, p. 277.
Histoire de la ville de Bressuire, par M. B. Ledain, p. 18.

Digitized by Google

Histoire de Saint-Vallier, par M. Albert Caise, p. 338.
Hiver (Le président). — L'enseignement d'Alciat et de Duaren à Bourges, p. 459.
Homme préhistorique (L') en Mâconnais, par M. de Ferry, p. 420.
Hommes remarquables du département des Landes, par M. Foncin, p. 460.
Hôpital de Saint-Jean d'Angers. — Réclamation des habitants au sujet des greniers et des caves, p. 238.
Horloge du beffroi d'Amiens, p. 255.
Horloge de Sens, par M. G. Julliot, p. 159.
Hôtel Carnavalet. — Visite par la Société des antiquaires de France, p. 100.
Hôtel des monnaies de Clermont. — Recherches de M. Bouillet, p. 168.
Hôtel de ville d'Amiens. — Compte de ses dépenses en 1410, p. 196.
Hubaud (L. J.). — Considérations sur Miltiade, p. 119.
Examen de l'ouvrage intitulé : *Quelques recherches sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse*, p. 113.
Huc. — Du droit des auteurs, d'après la loi du 14 juillet 1866, p. 461.
Huillard-Bréholles. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce de la Somme, p. 251.
Note rectificative sur trois chartes dauphinoises en langue vulgaire, communiquées par l'abbé Chevalier, p. 268.
Note rectificative d'une charte de 1197, p. 34.
Chargé de l'examen de documents, p. 88, 231.

I

Ibrelisle (Docteur). — Notice nécrologique par M. le docteur Scoutetten, p. 24.
Ile de Naxos (Étude sur l'), par M. Benoît, p. 461.
Imprimerie à Toulouse (Débuts de l'), p. 113.
Industrie des provinces avant 1789. — Chaux de Melun, par M. G. Leroy, p. 89, 185.
Inscription latine dans une chapelle de l'église de Saint-Martin à Colmar, p. 73.
Inscription antique à Lyon, communiquée par M. Martin Daussigny, p. 11.
Inscription de l'hôtel d'Alluye, p. 10.
Inscription du xie siècle provenant de l'abbaye de Corbie. — Notice par M. J. Corblet, p. 142.
Inscription trouvée dans le lit du Rhône à Lyon, p. 239.
Inscription du xvie siècle au Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire), p. 99.
Inscription dans la cathédrale d'Évreux, p. 12.
Inscription romaine à Montolone, arrondissement de Béziers, p. 14.
Inscriptions antiques trouvées à Lyon en 1867. — Note de M. Allmer, p. 94.
Inscriptions à Dissay (Vienne), recueillies par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 99.
Inscriptions. — Publication d'un recueil du ve au xviiie siècle confiée à M. de Guilhermy, p. 236.
Inscriptions adressées au Comité. — Projet de publication des plus intéressantes, p. 238.
Inscriptions du diocèse de Bourges recueillies par M. Dumoutet, p. 96.
Inscriptions communiquées par M. Verly, p. 239.

Digitized by Google

Inscriptions dans l'église de Saint-Pierre, à Lille, et épitaphes armoriées de plusieurs localités, communiquées par M. Verly, p. 100.
Inscriptions du xive siècle, communiquées par M. Leclercq de La Prairie, p. 238, 239.
Inscriptions funéraires au musée de Metz, p. 50.
Inscriptions de cloches à Metz, p. 50.
Inscriptions de Troësmis, par M. Ch. Robert, 49.
Inscriptions au-dessous du caveau de l'église de la Sorbonne où a été déposée la tête de Richelieu, communication de M. Léon Renier, p. 16.
Inscriptions (Six) recueillies à Rome et à Florence, par M. Barbier de Montault, p. 9.
Inscriptions. — Notes relatives à l'épigraphie romaine, par M. Martin Daussigny, p. 11.
Inscriptions (Huit) recueillies dans le département de la Marne, par M. le comte de Mellet, p. 95.
Inscriptions du Taurobole de Tain, p. 273.
Inscriptions du musée gallo-romain de Sens. — Note de M. Julliot, p. 158.
Institutions communales de Westrich, par M. L. Benoît, p. 151.
Institutions municipales de Sens et de Reims, par M. Tailliar, p. 5.
Instruction populaire et condition des maîtres d'école en Lorraine avant 1789. — Lecture de M. Maggiolo, p. 456.
Instruction primaire en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — Lecture de M. Malgras, p. 433.
Intelligence des animaux (De l'), par M. Jeannel, p. 461.
Inventaire de la cathédrale d'Angers, par M. Godard-Faultrier, p. 242.
Inventaire des ornements de l'église de Saint-Maximin, et convention pour l'établissement d'un orgue, p. 95.
Inventaire des meubles de la cathédrale d'Angers, p. 298.
Inventaire des meubles de Renée Clergault, p. 296.
Inventaire des églises et communautés de Toulon, en 1670, par M. Verlaque, p. 15.
Inventaire raisonné des principaux objets du musée des antiquités d'Angers, p. 359.

J

Jacquemin. — Envoi de documents relatifs à l'hôtel de ville d'Angers, p. 238.
Communication de 22 documents du xiie au xviie siècle, p. 2.
Communication d'une charte de Rostan, archevêque d'Arles, et d'une charte de franchise accordée aux habitants de Romorantin, p. 90.
Notice biographique sur le médecin Julien Clément, p. 460.
Notes sur les monuments d'Arles, publiées dans le journal *le Forum*, p. 11.
Mémoire sur le chevalier de Guise, p. 460.
Monnaies municipales et médailles messines, p. 49.
Jansen. — Origine de la gravure sur bois, ouvrage cité p. 346.
Jeancard (Abbé). — La Méditerranée, ses destinées providentielles et ses rapports avec la civilisation, p. 114.
Jeannel. — De l'intelligence des animaux, p. 461.
Jetons des archevêques de Lyon. — Lecture de M. Georges de Soultrait, p. 425.

Digitized by Google

Jeu de cartes allemand (Ancien). — Rapport de M. l'abbé J. Corblet, p. 150.
Joly (Alexandre). — Légende historique du plan de Lunéville, p. 262.
Notes sur les pierres tumulaires de l'église démolie de Valhey, p. 151.
Joly (Aristide). — Mémoire sur Benoît de Sainte-More et le roman de Troie, p. 431.
Jouan (Le commandant Henri). — Voyages scientifiques, p. 390.
Jourdain (Ch.). — Rapport sur les Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, p. 32.
Rapport sur les Mémoires de la Société littéraire et scientifique de Castres, p. 27.
Rapport sur le Bulletin du Comité archéologique de Senlis, p. 30.
Chargé de l'examen de documents, p. 87, 231.
Journal d'Hérouard de Montpellier. — Compte rendu par M. P. Lachèze, p. 247.
Jouve (Louis). — Recueil de noëls et étude sur le patois des Vosges, p. 265.
Julliot (G.). — Fragments de sigillographie senonaise, p. 157.
Rapport sur la démolition de l'ancien Hôtel-Dieu de Sens, p. 156.
L'horloge de Sens, p. 159.
Jussieu (A. de). — Mémoire sur la Sainte-Chapelle du château de Chambéry, p. 398.

L

Labbé. — Auteur d'un mémoire couronné par l'Académie des sciences et belles-lettres de la Somme, p. 252.
Lachèze (Paul). — Compte rendu du journal d'Hérouard de Montpellier, p. 247.
Notice biographique sur le commandant Moucousu, p. 246.
Lacointa. — Biographie du R. P. Lacordaire, p. 29.
Lacroix (Paul). — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Sens, p. 156.
Laffineur (Abbé). — Essai biographique sur Guillaume Rose, évêque de Senlis, p. 435.
Laforêt (A.). — Origine et histoire de l'Académie de Marseille, p. 117, 130.
Lallemand. — Études sur les attractions et les répulsions produites par des courants d'induction, p. 386.
La Mothe (A. de). — Délibération des consuls de Nîmes relative à l'entrée de Charles IX, p. 88.
Récit de l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes, p. 3.
Lamprecht et son poëme d'Alexandre le Grand. — Hommage de M. L. Spach, p. 4.
Lance. — Chargé de l'examen de documents, p. 12.
Langue française à Marseille avant la fondation de l'Académie de cette ville, par M. Bory, p. 123.
Laroche (A.). — Une vengeance de Louis XI, ouvrage cité p. 250.
Launay. — Dolmens, pierres levées et polissoirs du Vendômois, p. 414.
Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme, p. 348.
Lebrun-Dalbanne. — Les pierres gravées du trésor de la cathédrale de Troyes, p. 416.
Le Cerf (Théodore). — Nommé officier d'académie, p. 335.
Le Clerc (Victor). — Opinion sur la publication des anciens poëtes de la France, p. 369.
Le Clercq de La Prairie. — Rapport sur diverses inscriptions du xive siècle, p. 238.
Ledain (B.). — Histoire de la ville de Bressuire, p. 18.

Digitized by Google

Lefebvre dit Faber. — Révision d'une pièce intitulée *Sentence arbitrale de Philippe de Bourgogne*, p. 2.
Lefèvre-Marchand. — Recherches sur les armoiries du domaine de Chaulnes et sur celles de ses anciens seigneurs, p. 150.
Légende historique du plan de Lunéville, en 1608, p. 151, 262.
Le Jolis, président de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, p. 388.
Lenglet-Mortier et Vandamme. — Aperçus généraux sur les monuments gaulois ou pierres druidiques, p. 364.
Lenoir (A.). — Hommage de la 36e et dernière livraison de planches de la statistique monumentale de Paris, p. 94.
Rapport sur le Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 162.
Rapport sur un procès-verbal de visite pastorale communiqué par M. Mallay, p. 215.
Chargé de l'examen de documents, p. 10, 11.
Leroy (G.). — Comptes de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jacques de Melun au xive siècle, p. 184.
Industrie des provinces avant 1789 : chaux de Melun, p. 185.
Répertoire archéologique de l'arrondissement de Mélun, p. 350.
Leroux de Lincy. — Chargé de l'examen de documents, p. 15.
Lespès. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 335.
Lettre du pape Eugène IV, p. 198.
Lettre du dauphin, depuis Charles V, p. 445.
Lettre close de Charles IX aux maire, gouverneur et échevins de Pont-Audemer, p. 231.
Lettre de J. Maubois, tourneur du xviie siècle, p. 237.
Lettre de Mgr Pelissier, évêque de Maguelonne, p. 4.
Lettre de Louis XIII, communiquée par M. Soucaille, p. 88.
Lettre de saint Vincent de Paul à M. l'abbé de Vaux, p. 89.
Lettre de saint Vincent de Paul à Mme Legras, p. 89.
Lettres du roi René. — Collection signalée par M. Lautard, p. 111 (note).
Lettres de François Ier, de Catherine de Médicis et de Henri III, p. 88, 90, 193.
Lettres de Henri IV, p. 3, 88, 234.
Lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, p. 189.
Levasseur. — Rapport sur des communications manuscrites envoyées par MM. Leroy, Gautier et Barbier de Montault, p. 89.
Chargé de l'examen de documents, p. 184.
Liégeois. — De l'influence des doctrines économiques sur le développement de la richesse publique et privée, p. 461.
Ligny-le-Châtel. — Notice historique et statistique, par le R. P. Cornat, p. 160.
Linguet. — Notice biographique par M. Bécot, p. 253.
Lion. — Récit de la bataille de Crécy, manuscrit de la Bibliothèque impériale, p. 150.
Recherches sur la voie romaine d'Amiens à Boulogne, p. 150
Littérature allemande sous les Hohenstauffen, par M. Diez, p. 461.
Lois de Dieu (Les) dans l'histoire, par M. le président Tailliar, p. 35.
Loiseleur. — Administration des finances dans les premières années du règne de Charles VII, p. 452.
Longuemar (De). — Mémoires sur quelques bornes milliaire du haut Poitou, p. 396.

Digitized by Google

Louis IX et le Luxembourg au XIIIe siècle. — Lecture de M. Abel, p. 450.
Louis XII et l'alliance anglaise, en 1514, par M. Abel Desjardins, p. 32.
Luce (E.). — Utilité des études sérieuses, p. 108.

M

Mabille (E.). — Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, p. 56.
Magdalins d'or (Recherches sur les), par M. Carpentin, p. 115.
Maggiolo. — Condition des maîtres d'école en Lorraine, et fortunes diverses de l'instruction populaire avant 1789, p. 456.
Magistrat de Douai (Essai sur le). — Lecture de M. l'abbé Dehaisnes, p. 449.
Magloire Giraud (Abbé). — Documents concernant les établissements des Français à la Louisiane, p. 231.
Maître. — Condition de la classe agricole dans le Maine, en 1787, p. 455.
Malgras. — L'instruction publique en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, p. 433.
Mallay. — Communication d'un procès-verbal de visite pastorale, p. 215.
Renseignements sur un travail relatif aux églises du Puy-de-Dôme, p. 11.
Mallet. — Brevet pour des bateaux sans aide d'homme ou de chevaux, p. 2, 230.
Margry. — Renvoi de documents relatifs aux établissements des Français à la Louisiane, p. 231.
Marion (J.). — Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 166.
Sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 168.
Sur une communication de M. Allmer relative à la découverte de diverses antiquités à Vienne, p. 289.
Sur une note de M. Aubertin relative à Augustodunum, p. 291.
Sur des documents relatifs à l'histoire des arts et des artistes en Anjou, p. 277.
Martin Daussigny. — Inscription antique de la rue de la Lanterne, à Lyon, p. 11.
Note sur les pilotis découverts dans le lit du Rhône, p. 239.
Martins (Charles). — Observations météorologiques, p. 381.
Traduction des œuvres scientifiques de Gœthe, p. 385.
Marty-Laveaux. — Note sur la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* par Pierre Corneille, p. 248.
Chargé de l'examen de documents, p. 4.
Marseille et ses monuments, par M. Octave Teissier, p. 12.
Masquelez. — Castramétation des Romains, p. 246.
Mathieu. — Emplacement d'Uxellodunum, p. 169.
Temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme, p. 170.
Mathon. — Hommage d'un *fac-simile* d'une charte de saint Louis, p. 2.
Hommage d'un de ses autres ouvrages, p. 86.
Matton. — Note sur le camp de César et Bibrax, p. 87.
Note sur les monnaies épiscopales de Laon, p. 418.
Maubois (J.), célèbre tourneur sous Louis XIV et Louis XV. — Lettre inédite, p. 237.

Digitized by Google

Maurin. — Système administratif et financier des travaux publics dans les provinces romaines, p. 38.
Meaume (Ed.). — Études scientifiques, mentionnées p. 346.
Méditerranée (La). — Ses destinées providentielles, ses rapports avec la civilisation, p. 114.
Mellet (Comte de). — Copie d'inscriptions recueillies dans le département de la Marne, p. 95.
Hommage de sa brochure : *Un mot sur la peinture chrétienne*, p. 239.
Mémoires adressés au Comité et n'ayant pu être lus dans les réunions de la Sorbonne, p. 460.
Mémoires de Dubois, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV, p. 3.
Mémoires de Jehan Rogier, prévôt de l'échevinage de Reims, p. 239.
Menhirs de la montagne de Faillitou. — Communication de M. Amé, p. 71.
Métrologie gauloise. — Dimension d'un chapiteau grec du musée de Nîmes, p. 361.
Meyer (P.). — Observations au sujet des romans d'Æneas et de Troie, p. 432.
Chargé d'examiner des communications manuscrites, p. 2, 90, 198, 230, 231, 432.
Meynard (M. A.). — Demande au sujet du déblayement du théâtre et de l'hippodrome d'Orange, p. 9.
Mézières, ancien recteur. — Conférence sur l'impartialité dans l'histoire militaire, p. 26.
Michel (Francisque). — Sources historiques du roman des Quatre Fils Aymon, p. 462.
Observations à propos de la lecture de M. Frossard sur les Bohémiens, p. 454.
Michelant. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, p. 22.
Sur les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, p. 260.
Mignard. — Parallélisme des patois et des dialectes dans la formation des langues, p. 433.
Millet. — Critique de la philosophie positive, p. 461.
Miroir du mariage, par Eustache Deschamps. — Extraits par M. P. Tarbé, p. 172.
Monnaies municipales et médailles messines, par M. Victor Jacob, p. 49.
Monnaies épiscopales de Laon. — Lecture de M. Matton, p. 418.
Monnier (Désiré). — Annonce de sa mort au Comité, p. 7.
Monographie géologique du mont d'Or lyonnais, par MM. Albert Falsan et Arnould Locard, p. 387.
Montaiglon (Anatole de). — Hommage d'un rapport sur la visite faite à l'hôtel Carnavalet par les antiquaires de France, p. 100.
Proposition relative à Guillaume Brassefort, sculpteur tourangeau, p. 164.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, p. 151.
Sur les travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 172.
Chargé de l'examen de documents, p. 95, 172, 237.
Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes, p. 358.
Monuments anciens et modernes de Gailhabaud, ouvrage cité p. 273.
Monuments civils et religieux du canton de Fismes, par M. l'abbé Valentin, p. 173.
Monuments funéraires du Morbihan, p. 401.
Monuments gaulois ou pierres druidiques, p. 364.
Monuments épigraphiques de l'antiquité celtique et gallo-romaine à Nîmes, p. 361.
Monuments (Les) et le goût de la littérature et des arts à Marseille, p. 114.

Digitized by Google

Monuments militaires des Croisades, p. 237.
Morel (A.). — Discours sur la décentralisation, la condition présente et l'avenir de l'art musical à Marseille, p. 108.
Morelet (Arthur). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 336.
Morellet. — Inscription latine gravée dans l'église de Saint-Martin, à Colmar, p. 73.
Morven. — Les catacombes de Rome, p. 116.
Des doctrines et des méthodes scientifiques, p. 125.
Mosaïque et baptistère de l'ancienne église de Valence, p. 271.
Mouan. — Documents sur un procès de magie intenté à un archevêque, p. 452.
Moucousu. — Notice biographique par M. Lachèze, p. 246.
Moulage d'une clef de cuivre, p. 11.
Mouvement provincial en 1789. — Étude par M. Bougler, p. 246.
Müller (Abbé). — Évangéliaire de Noyon, p. 411.
Mulsant. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 335.
Musée de Nîmes. — Dimension d'un chapiteau grec, p. 361.

N

Nicot, ancien recteur. — Notice nécrologique par M. Maurin, p. 42.
Nominations de chevaliers de la Légion d'honneur faites sur la présentation du Comité, p. 335.
Nominations d'officiers de l'université et d'officiers d'académie, p. 335.
Noms géographiques de la Touraine, par M. l'abbé Chevalier, p. 56.
Notes diplomatiques échangées entre la France, l'Espagne et la Turquie pendant la Ligue. — Lecture de M. Baudouin, p. 450.
Notices nécrologiques du docteur Ibrelisle, de Victor Simon et de Gérard d'Hannoville, p. 24, 25.
Notice nécrologique sur le poëte Reboul, p. 42.
Notice sur Paschase Ratbert, 14e abbé de Corbie, par M. l'abbé Corblet, p. 144.
Notices sur diverses communes du département des Ardennes, par M. Nozot, p. 12, 188, 239.
Nozot. — Communication de diverses inscriptions, p. 72.
Détails sur l'abbaye de Signy, p. 73.
Note sur Muno et ses archives, p. 87.
Documents sur la ville de Sedan, p. 2.
Numismatique. — Voir Inscriptions.

O

Obituaire du presbytère de Villeneuve-le-Comte, p. 72.
Obry. — Le culte des mânes et le droit héréditaire à Rome, à Athènes, en Perse et dans l'Inde, p. 255.
Suite du Répertoire archéologique de la Meurthe, p. 152.
Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie proclamés dans la séance publique du 18 avril 1868, p. 335.
Originalité (De l'). — Discours prononcé par M. Antonin Rondelet, p. 109.

Digitized by Google

P

Parallélisme des patois et des dialectes dans la formation des langues. — Lecture de M. Mignard, p. 433.
Paris (Ed.). — Traduction de l'évangile de saint Mathieu en patois picard, p. 254.
Parlement de Paris. — Audiences d'apparat par M. Cougny, p. 450.
Parrot (Armand). — Biographie du chancelier Poyet, p. 20.
Monographie des abbayes royales de Saint-Florent d'Anjou, p. 20.
Recherches historiques et archéologiques sur le cœmeterium et les cryptes de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Anjou, p. 403.
Parseval-Grandmaison. — Observations à propos d'une lecture sur les Bohémiens, p. 454.
Observations à propos d'un mémoire relatif à la condition de la classe agricole en 1787, p. 455.
Pascal. — Étude sur sa dernière conversion, par M. Delègue, p. 448.
Paschase Ratbert, 14e abbé de Corbie. — Notice par M. l'abbé Corblet, p. 144.
Patois picard (Traduction en) de l'évangile de saint Mathieu, par M. Ed. Paris, p. 254.
Patois des Vosges (Étude sur le), par M. L. Jouve, p. 265.
Patot. — Discours sur les sciences et les lettres, p. 117.
Pavie (Victor). — Quinze jours en Normandie, p. 246.
Peigné-Delacourt. — Réclamation au sujet d'une lecture sur l'évangéliaire de Noyon, p. 412.
Peinture chrétienne (Un mot sur la), par M. le comte de Mellet, p. 239.
Peintures de la chapelle de Saint-Gilles, près Montoire, p. 241, 293.
Peintures et sculptures représentant la mort, par M. Ch. Abel, p. 48.
Pèlerinages et pieuses pratiques du diocèse de Poitiers, par M. Beauchet-Filleau, p. 454.
Perrossier (Abbé). — Note sur une fresque de l'église de Claveysson, p. 270.
Pierre de Cugnières (Quelques mots sur), par M. Ambroise Dubois, p. 156.
Pierres druidiques (Aperçus généraux sur les), p. 364.
Pierres gravées du trésor de la chapelle de la cathédrale de Troyes. — Lecture de M. Lebrun-Dalbanne, p. 416.
Pierres sépulcrales découvertes à Angers, place du Ralliement. — Lecture de M. Godard-Faultrier, p. 395.
Pilotis découverts dans le lit du Rhône. — Note de M. Martin Daussigny, p. 239.
Plan d'études pour une académie provençale. — Discours de M. Clapier, p. 122.
Plan de Lunéville en 1638, p. 262.
Plan de la ville de Laon avant 1660. — Copie lithographiée par M. Gomart, p. 16.
Plantes marines de Normandie, par M. Boinet, p. 338.
Plantes du département de Maine-et-Loire (Catalogue des), par M. Boreau, p. 387.
Poésie des troubadours et poésie mauresque, par M. J. David, p. 461.
Poésie et éloquence dans les états démocratiques. — Prix proposé par l'Académie des sciences de la Somme, p. 252.
Poissons du département de la Moselle (Études sur les), par M. Gélin, p. 390.

Digitized by Google

Poquet (Abbé). — Testament en langue vulgaire de Jean II, comte de Soissons (1269), p. 231.
Port (Célestin). — Nommé officier d'académie, p. 335.
Fragment d'une histoire de saint Louis écrite en latin, p. 91, 199.
Documents pour servir à l'histoire des arts et des artistes en Anjou, p. 277.
Portrait d'Éginhard découvert dans un manuscrit de la bibliothèque de Metz, p. 404.
Posanges et ses seigneurs. — Hommage de M. d'Arbaumont, p. 5.
Prière composée par Clément V, p. 86.
Prieuré de Sainte-Marie de Rives. — Monographie par M. Carré de Busserole, p. 55.
Prix proposé par l'Académie des sciences et belles-lettres de la Somme, p. 251.
Procès de magie intenté contre Robert de Malvoisin, archevêque d'Aix. — Lecture de M. Moreau, p. 452.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, secrétaire de la section, p. 236, 242.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section, p. 1, 35, 229, 236.
Prost. — Notice nécrologique sur M. Victor Simon, p. 25.
Protestants de Blois (Communication sur les), par M. Dupré, p. 2.
Puits édifié à Saint-Jean-de-Luz par Mazarin. — Note de M. H. Durand, p. 10, 294.
Puits funéraires de la colline de Troussepoil, par M. l'abbé Baudry, p. 10.

Q

Quantin. — Organisation économique et financière de l'ancien chapitre cathédral de Sens, p. 451.
Répertoire archéologique de l'Yonne, p. 94.
Quenault. — Desoteux, baron de Cormatin, major général de l'armée des Chouans, devant le tribunal criminel de Coutances, p. 462.
Acte de naissance de Saint-Évremond, p. 460.
Quérière (De La). — Un mot sur le retour à l'architecture du moyen âge, p. 421.
Étude sur le château d'Anet, p. 163.
Notice sur l'église de Saint-Laurent de Rouen, p. 165.
Dégradations signalées dans la cathédrale de Rouen, p. 95.
Quesnet. — Don de volumes au collége de Saint-Brieuc, par M. Allaire, abbé de Bonrepos, p. 87.
Requête de l'abbé Le Coz, principal du collége de Quimper, aux états généraux de Bretagne, en 1786, p. 231.
Quicherat (J.). — Chargé de l'examen de documents manuscrits, p. 9, 10, 15, 95, 99, 100, 238.
Quinze jours en Normandie, par M. V. Pavie, p. 246.
Quiqueran de Beaujeu, évêque de Senez (Épitaphe de), p. 11.

Digitized by Google

R

Rabut (Laurent). — Hommage des premières épreuves de l'album des habitations lacustres de la Savoie, p. 13.
Rapport sur les fouilles faites par lui dans le lac du Bourget, p. 95.
Mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie, p. 239.
Antiquités lacustres de la Savoie; nouvelles découvertes, p. 407.
Race franque (La) dans ses rapports avec l'empire romain, lecture de M. des Francs, p. 459.
Railways ou chemins à rainures dans l'antiquité grecque, lecture de M. Caillemer, p. 404.
Rapport lu, dans la séance publique du 18 avril 1868, sur les travaux scientifiques, par M. E. Blanchard, p. 381.
Rapport par M. le marquis de La Grange sur les travaux archéologiques, p. 337.
Rapport par M. Hippeau sur le concours de 1867, p. 367.
Rapports sur les publications des Sociétés savantes :
MM. Bellaguet, p. 18, 20, 245, 274.
Bertrand (G.), p. 274.
Clément (P.), p. 38.
Clément de Ris, p. 52, 241, 270, 293.
Desnoyers (J.), p. 106, 133, 243.
Guilhermy (De), p. 48, 50.
Marion (J.), p. 166, 168.
Michelant, p. 22, 260.
Montaiglon (Anat. de), p. 151, 172.
Rapports sur des communications manuscrites :
MM. Bellaguet, p. 89, 182, 189.
Cocheris, p. 193.
Douët d'Arcq, p. 15.
Marion, p. 277, 289, 291.
Quicherat (J.), p. 71.
Rathery, p. 89, 190.
Rathery. — Rapport sur deux textes extraits d'un registre des actes de l'état civil de Saint-Jean-de-Luz, p. 190.
Rapport sur une communication de M. Samázeuilh, p. 89.
Chargé de l'examen de documents, p. 3, 87.
Raymond. — Hommage de la correspondance inédite de Louis XI avec le duc de Bourgogne, p. 86.
Reboul. — Notice nécrologique par M. Maurin, p. 42.
Recherches archéologiques sur Domart en Ponthieu. — Lecture de M. Dusevel, p. 406.
Récit de la bataille de Crécy, manuscrit de la Bibliothèque impériale, p. 150.
Récompenses décernées à l'occasion du concours de 1867, p. 331.
Recueil des inscriptions de la Gaule, par M. de Guilhermy, p. 102.
Réforme de la justice d'après les cahiers de 1789, lecture par M. H. Dansin, p. 438.

Digitized by Google

Renier (Léon). — Communication sur des inscriptions latines du caveau de l'église de la Sorbonne, p. 16.
Recueil de diplômes militaires, p. 94.
Chargé de signaler les inscriptions qu'il serait utile de publier, p. 238.
Observations à l'occasion d'un travail de M. Castan sur les origines de l'arc de triomphe de Besançon, p. 101.
Répertoire archéologique de l'arrondissement d'Arles, p. 356.
Répertoire archéologique de l'arrondissement de Melun, p. 350.
Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme, p. 348.
Répertoire archéologique de la Meurthe, p. 152.
Répertoire archéologique de l'Yonne, p. 94.
Répertoire archéologique du Morbihan, p. 401.
Réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, session de 1868, p. 317.
Revel (A. de) et de Gaucourt. — Note sur les prétendus rois d'Arles, p. 233.
Revoil. — Hommage de livraisons de l'architecture romane du midi de la France, p. 240.
Revue de Marseille (Histoire de la), par M. Laforêt, p. 117.
Ridard (T.). — Suites d'études sur l'homme, p. 22.
Rey (Emmanuel). — Projet d'une description raisonnée des monuments militaires des croisades, p. 237.
Robert (Abbé). — Note sur un pont ancien découvert au mont de Berek (Pas-de-Calais), p. 14.
Inscription du Taurobole de Tain, p. 273.
Fouilles sur l'emplacement présumé de Quentovic, p. 239.
Robert (Ch.). — Étude sur les inscriptions de Troësmis, p. 49.
Robin (Abbé). — Dessin d'une pièce d'or trouvée dans la commune de Magnol (Jura), p. 12.
Rochambeau (Comte de). — Renseignements sur les mémoires de Dubois, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV, p. 3.
Envoi de plusieurs travaux historiques, p. 14.
Roger. — Note sur la découverte d'un hypogée au mamelon Négrier, banlieue de Philippeville, p. 423.
Rois d'Arles (Notes sur les), par MM. A. de Revel et E. de Gaucourt, p. 233.
Roman des Quatre Fils Aymon (Sources historiques du), par M. Francisque Michel, p. 462.
Rondelet (Antonin). — Discours sur l'originalité, p. 109.
Rosenzweig. — Notice sur les monuments funéraires du Morbihan, p. 401.
Rostaing. — Rapport sur une mosaïque découverte dans l'ancienne église de Valence, p. 271.
Rostan (L.). — Documents relatifs à l'église de Saint-Maximin (Var), p. 95.
Documents divers tirés des archives des dominicains de Saint-Maximin, p. 231.
Rousset (Martial). — Notice sur l'horloge du beffroi d'Amiens, p. 255.

S

Saby. — Quelques cérémonies dans l'antiquité, p. 411.
Saint-Eucher (Ouvrages de), lecture de M. de La Saussaye, p. 449.

Digitized by Google

Saint-Évremond (Acte de baptême de), par M. Quenault, p. 460.
Sainte-Chandelle d'Arras (Église de la). — Gravures représentant la démolition de cette église, p. 240.
Sainte-Chapelle du château de Chambéry, lecture de M. A. de Jussieu, p. 398.
Samazeuilh. — Nommé officier d'académie, p. 335.
Communication de deux textes extraits d'un registre des actes de l'état civil de Saint-Jean-de-Luz, p. 89, 190.
Sauf-conduit de Catherine de Médicis au sieur de la Curée, p. 3.
Saussaye (De La). — Lecture sur les ouvrages de Saint-Eucher, p. 449.
Opinion au sujet des lettres patentes accordées au sieur Mallet (voir ce nom), p. 230.
Sceaux. — Collection sigillographique de M. le comte de Lambertie, à Metz, p. 52.
Schelling. — Philosophie de la mythologie et de la révélation, mémoire de M. Tissot, p. 461.
Sciences (Les) et les lettres, discours de M. Patot, p. 117.
Scoutetten (Docteur). — Notice nécrologique sur le docteur Ibrelisle, p. 24.
Sergenteries du marquisat de Blain en Bretagne, p. 3.
Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde de Provence (1101-1110), p. 230.
Servaux. — Communication de lettres de M. Fabre, p. 240.
Servois. — Chargé de l'examen de documents, p. 2.
Siége de Senlis en 1418, mémoire de M. Vatin, p. 30.
Sigillographie senonaise. — Fragments rassemblés par M. Julliot, p. 157.
Simon (Victor). — Notice nécrologique par M. Prost, p. 25.
Simonnet. — Note sur trois pierres couvrant la fontaine de Choque, commune de Baubigny, p. 13.
Smith (Valentin). — Chargé d'examiner des documents manuscrits, p. 87.
Société des antiquaires de Picardie, précis de son histoire, p. 133.
Sociétés humaines (Les) sous la main de Dieu, par M. le baron de Gerando, p. 27.
Sociétés savantes des départements :
Aix (Académie d'), p. 355.
Angers (Société académique de Maine-et-Loire), p. 20.
Angers (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 245, 359.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), p. 133, 243.
Amiens (Académie des sciences), p. 251.
Auch (Comité d'histoire et d'architecture de la province ecclésiastique d'Auch, *Revue de Gascogne*), p. 75.
Autun (Société éduenne), p. 338.
Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), p. 314.
Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise), p. 311.
Blois (Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher), p. 43.
Bourg (Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain), p. 315.
Bourges (Société des antiquaires du Centre), p. 222.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), p. 83.
Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), p. 307.
Caen (Association normande), p. 221.
Cambrai (Société d'émulation), p. 229.

Digitized by Google

Castres (Société littéraire et scientifique), p. 27.
Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne), p. 223.
Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), p. 313.
Chambéry (Académie de Savoie), p. 338.
Château-Thierry (Société historique et archéologique), p. 274.
Cherbourg (Société des sciences naturelles), p. 388.
Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 79, 168.
Douai (Société impériale d'agriculture, sciences, arts), p. 32.
Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), p. 78.
Épinal (Société d'émulation du département des Vosges), p. 314.
Grenoble (Académie delphinale), 223, 309.
Grenoble (Académie de la Val d'Isère), p. 79.
Havre [Le] (Société havraise d'études diverses), p. 81.
Laon (Société académique), p. 305, 345.
Laval (Société de l'industrie de la Mayenne), p. 224.
Lille (Comité flamand de France), p. 226.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), p. 310.
Lyon (Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles), p. 387.
Mans [Le] (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), p. 313.
Marseille (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 106.
Melun (Société d'archéologie, sciences et lettres), p. 350.
Metz (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), p. 48, 50, 338.
Metz (Société d'archéologie de Lorraine), p. 151, 260.
Montbéliard (Société d'émulation), p. 358.
Montpellier (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 106.
Nancy (Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain), p. 224, 225.
Nantes (Société archéologique de la Loire-Inférieure), p. 77, 365.
Nîmes (Académie du Gard), p. 38, 308, 361.
Niort (Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres), p. 313.
Noyon (Comité archéologique), p. 312.
Paris (Société française de numismatique et d'archéologie), p. 219.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), p. 18, 313.
Reims (Académie impériale), p. 172.
Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), p. 305, 306.
Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), p. 80, 162.
Rouen (Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure), p. 80, 81.
Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), p. 166, 364.
Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie), p. 221.
Senlis (Comité archéologique), p. 30.
Sens (Société archéologique), p. 156.
Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace), p. 312.

Digitized by Google

Tours (Société archéologique de Touraine), p. 52, 223.
Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire), p. 83.
Toulouse (Société archéologique du midi de la France), p. 309.
Toulouse (Académie des Jeux floraux), p. 309.
Valence (Société archéologique de la Drôme), p. 338.
Valence (Société départementale d'archéologie et de statistique), p. 75, 307.
Valenciennes (Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique), p. 311.
Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 311.
Vendôme (Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois), p. 77, 348.
Sologne (Étude sur la), par le docteur Bourgoing, p. 43.
Sommerard (Du). — Observations sur le moulage d'une clef de cuivre du musée d'Angers, p. 104.
Chargé de l'examen de documents, p. 11.
Sorin. — Note sur la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* par P. Corneille, p. 248.
Sothely (Samuel). — *Principia typographica*, ouvrage cité p. 346.
Soucaille. — Documents tirés des archives municipales de Béziers, p. 233.
Inscription romaine à Montolone, arrondissement de Béziers, p. 4.
Hommage d'une notice sur J. J. Dortous de Mairan, p. 4.
Envoi de quatre lettres de Henri IV, p. 4.
Soultrait (Comte Georges de). — Notice sur les jetons des archevêques de Lyon, p. 425.
Sourdeval (Comte de). — Notice sur la statue tombale de Jean d'Alluye, p. 57.
Extraits du journal d'Hérouard, médecin de Montpellier, p. 247.
Fers antiques trouvés à Reignac (Indre), p. 58.
Spach (L.). — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 4.
Stalles de l'église de Saint-Pierre de Saumur, p. 278.
Statistique monumentale de Paris (Impression de la), p. 8, 94.
Statue équestre de Charlemagne à Metz, achetée par la ville de Paris, p. 52 (note).
Statue tombale de Jean d'Alluye, notice par M. le comte de Sourdeval, p. 57.
Statues en bois du xvie siècle au village d'Halloy-les-Pernois, p. 9.
Système administratif et financier des travaux publics dans les provinces romaines, par M. Maurin, p. 39.
Sutaine (Max). — Notes sur Claude Ibelard et Tisserand, peintres rémois, p. 172.

T

Table générale des publications du Comité, p. 1, 230.
Tailliar (Le président). — Les lois de Dieu dans l'histoire, p. 35.
Notes pour servir à l'histoire des institutions municipales dans les provinces de Sens et de Reims, p, 5.
Demande d'une augmentation d'allocation pour la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, p. 233.
Le centre et le nord de la Gaule au siècle d'Auguste et des Antonins, p. 429.
Tapisseries du chœur de l'église de Saint-Pierre de Saumur, p. 278.

Digitized by Google

Tarbé (Prosper). — Extraits du miroir du mariage d'Eustache Deschamps, p. 172.
Taurobole de Tain. — Inscription expliquée par M. Robert, p. 274.
Teissier (Octave). — Le commerce du blé à main armée, p. 461.
Hommage d'un ouvrage intitulé *Marseille et ses monuments*, p. 12.
Table générale des publications du Comité, p. 1.
Tempier. — Notice historique sur le docteur Lautard, p. 110.
Temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme, p. 170.
Testament en langue vulgaire de Jean II, comte de Soissons (1269), p. 231.
Testament de Marguerite Portalis, communication de M. Jacquemin, p. 238.
Texier (Ch.) et comte Jaubert. — Demande de subventions pour des fouilles, p. 14.
Théâtre et hippodrome d'Orange; demande adressée au Ministre de l'instruction publique par M. A. Maynard, maire d'Orange, p. 9.
Théodore de Bèze, pièce de vers citée p. 86.
Théry. — Un neveu de Fontenelle (Richard d'Aube), p. 440.
Thierry (Amédée), président de la section d'histoire et de philologie. — Observations à propos de la traduction de quelques mots gaulois, lecture de M. d'Arbois de Jubainville, p. 430.
Sur la division de la propriété foncière, p. 444.
Sur l'instruction primaire, p. 434.
Sur les entrées épiscopales à Saintes, p. 457.
Thilloy. — Tableau des travaux de l'Académie impériale de Metz, p. 24.
Thuot. — Note sur les forts vitrifiés et les blocs de granit fondu du département de la Creuse, p. 15.
Tisserand, peintre rémois, notice par M. Max Sutaine, p. 172.
Tissot. — Philosophie de la mythologie et de la révélation, d'après les leçons de Schelling, p. 461.
Tissus anciens conservés dans les églises de France, par M. l'abbé Carlier, p. 158.
Tombeaux mégalithiques de Roknia, lecture de M. le général Faidherbe, p. 427.
Topographie et histoire de la Gaule dans le bassin de la Seine et du littoral nord-ouest de la France, par M. Tailliar, p. 233.
Tour de l'horloge de l'hôtel de ville d'Arles; sa construction, p. 238.
Traduction de quelques mots gaulois, lecture de M. d'Arbois de Jubainville, p. 430.
Translation d'Angevins et de Tourangeaux à Arras, sous Louis XI, p. 250.
Travaux (Premiers) de l'abbé de l'Épée, recherches par M. Vaïsse, p. 457.
Travaux exécutés à Pierrefonds sous la direction de M. Viollet-Leduc, p. 95.
Trésor de la Commanderie de Chenu, note par M. Carro, p. 425.
Trésor de la chapelle des ducs de Savoie aux xve et xvie siècles, ouvrage de M. Fabre, p. 240.
Trey-Signalès (Abbé). — Procès-verbal de la visite de saint Bernard de Comminges, p. 15.
Trouillard. — Observations au sujet de la lecture de M. Malgras sur l'instruction primaire, p. 434.
Notice sur Gorron, p. 461.
Tumulus. — Emploi de ce mot en archéologie, lettre de M. E. Egger, p. 424.
Tumulus découvert à Plesidy (Côtes-du-Nord), p. 167.
Tunnel creusé vers 1480 à travers le mont Viso pour relier le Dauphiné au Piémont, p. 91, 182.

Digitized by Google

U

Un neveu de Fontenelle, lecture de M. Théry, p. 440.
Université de Douai en 1790 (L'), par M. l'abbé Dehaisnes, p. 35.
Urnes cinéraires de la Creuse. — Monument épigraphique trouvé à Chiroux, lecture de M. Fillioux, p. 427.
Usages, mœurs, coutumes et dictons des villages des environs de Melun, communication de M. Leroy, p. 89.
Utilité des études sérieuses. — Discours de M. Ed. Luce, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Marseille, p. 108.

V

Vaccine et variole. — Observations du docteur Chauveau, p. 392.
Vaïsse. — Premiers travaux de l'abbé de l'Épée, p. 457.
Valentin (Abbé). — Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux du canton de Fismes, p. 173.
Vallet de Viriville. — Travaux sur les filigranes, ouvrage cité p. 346.
Vatin. — Siége de Senlis en 1418, p. 30.
Verlaque (Abbé Victor). — Épitaphe du comte de Saint-Pol, connétable de France, p. 15.
Charte relative à la constitution des douze prébendes de la cathédrale de Toulon, p. 199.
Communication d'une lettre de Mgr Pellissier, évêque de Maguelone et de plusieurs autres documents, p. 4.
Pièces extraites des archives de l'hôtel de ville de Toulon, p. 91, 199.
Verly. — Communication d'épitaphes, p. 239.
Hommage d'une gravure représentant la démolition de l'église dite *de la Sainte-Chandelle* d'Arras, p. 240.
Copies d'inscriptions, p. 100.
Vermesse. — Dictionnaire du patois de la Flandre wallone, p. 367.
Vertus (De). — Condé en Brie et les princes de Condé, p. 461.
Villes, châteaux et seigneuries appartenant en Anjou à la princesse de Condé, p. 230.
Vibé (Louis). — Communication de la charte constitutive de Villeneuve-le-Comte, p. 63.
Visite de l'église de Saint-Bertrand de Comminges, en 1817, p. 15.
Visite à S. M. l'Empereur des présidents et des lauréats du concours des Sociétés savantes, p. 336.
Voie romaine d'Amiens à Boulogne, d'après la table théodosienne, recherches par M. Lion, p. 150.
Voies romaines en Touraine (Les), par M. l'abbé Bourassé, p. 53.
Voiture. — Recherches sur la maison où il est né à Amiens, p. 149.
Volumes classiques donnés au collége de Saint-Brieuc, en 1766, p. 87.
Voyages scientifiques et travaux d'histoire naturelle de M. le commandant Henri Jouan, p. 390.

Digitized by Google

W

Wey (Francis). — Note sur un usage conservé dans l'église de Saint-Jean-de-Luz, p. 90.
Woillez (Emm.). — Hommage de son atlas archéologique de l'Oise, p. 12.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google